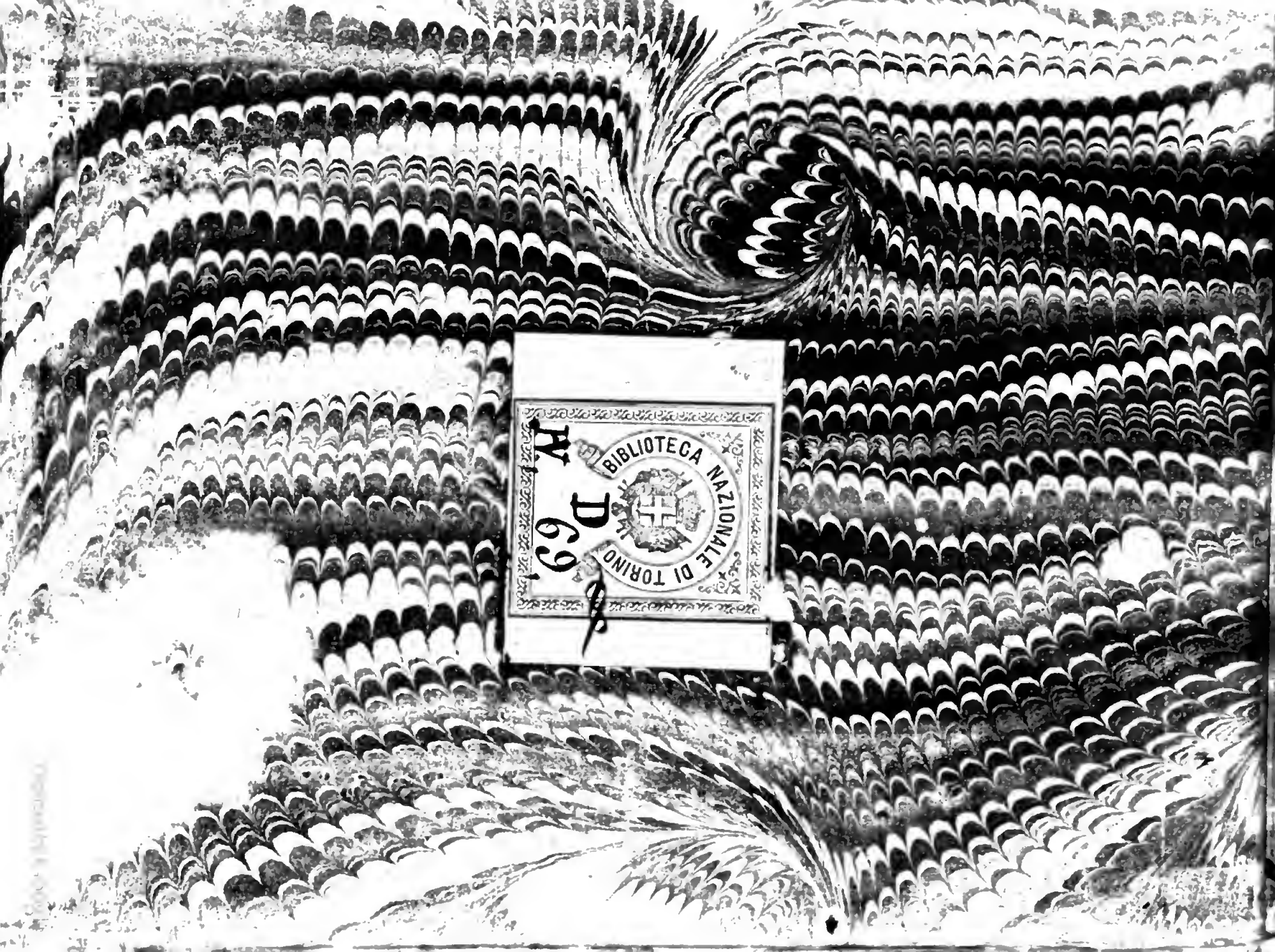
BIBLIOTECA NAZIONALE DI TORINO
A.V. D 69

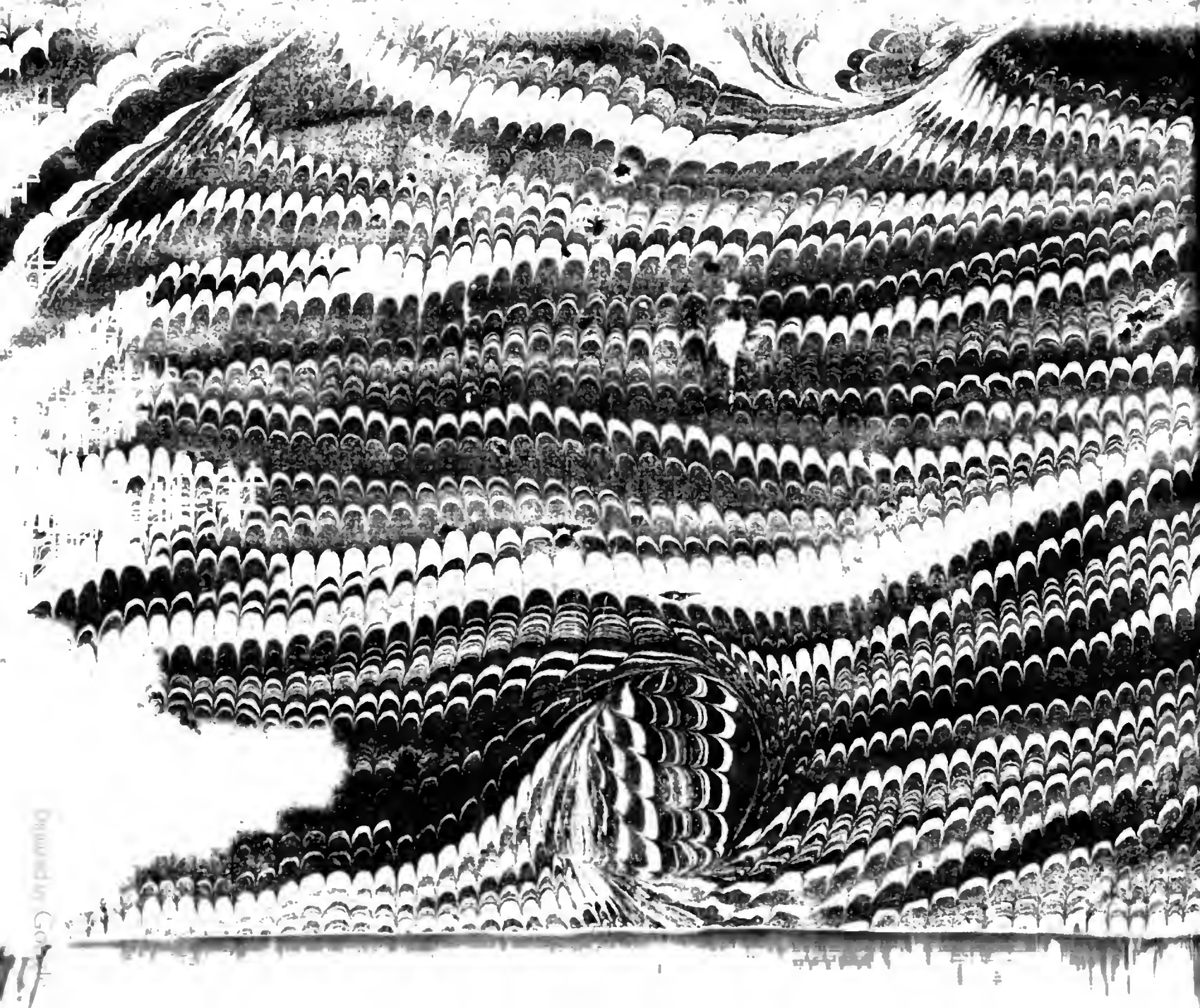

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

S. JEAN DE JERUSALEM,

APPELLEZ DEPUIS

LES CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

LES CHEVALIERS DE MALTE.

Par M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Academie des Belles Lettres.*

TOME TROISIÉME.

A PARIS,

Chez { ROLLIN, à la descente du Pont S. Michel, Quai des Augustins, au Lion d'Or.
QUILLAU Pere & Fils, Imp. Jur. Lib. de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.
DESAINT, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. XXVI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

HISTOIRE
DES
CHEVALIERS HOSPITALIERS
DE
SAINT JEAN DE JERUSALEM.
APPELLEZ DEPUIS
CHEVALIERS DE RHODES,
ET AUJOURD'HUI
CHEVALIERS DE MALTE.

LIVRE NEUVIÉME.

PENDANT que l'heureux Soliman triomphoit de la disgrace des Chevaliers de Rhodes, & que ce Prince qui ne comptoit pour rien la perte de ses soldats, s'applaudissoit d'une conquête si glorieuse, le Grand Maître, avant que de sortir

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

du port de Rhodes, & en execution du traité qu'il venoit de faire avec le Sultan, dépêcha des brigantins, des felouques & des vaiſſeaux de tranſport au Commandeur d'Airaſque, Gouverneur du Château de Saint Pierre, & à Perrin du Pont, Bailli de Lango, avec ordre d'abandonner les Places où ils commandoient, d'embarquer inceſſamment tous les Chevaliers qui étoient dans leurs gouvernemens, & les habitans ſujets de la Religion, qui les voudroient ſuivre, & de ſe rendre en diligence dans l'Iſle de Candie, où il faiſoit deſſein de s'arrêter quelque tems pour les attendre, & pour recueillir le Prince Amurat fils de Zizim, s'il pouvoit s'échaper, & ceux des habitans de l'Iſle de Rhodes, qui par la précipitation de ſon départ n'auroient pû s'embarquer en même tems que lui. Ce Prince accompagné de tous ſes Chevaliers, & ſuivi d'un grand nombre de familles Rhodiennes, mit enſuite à la voile. Sa flotte étoit compoſée de cinquante vaiſſeaux, ſoit galeres, galiottes, brigantins & felouques de differentes grandeurs : il montoit la grande caraque où il avoit fait entrer les principaux Commandeurs, & ſur-tout les Chevaliers malades & les bleſſez ; & on peut dire que ce grand vaiſſeau en les portant, portoit toute la fortune de l'Ordre.

Il ſeroit difficile d'exprimer l'affliction des habitans de l'Iſle de Rhodes, lorſqu'ils ſe virent contraints d'abandonner leurs biens, leurs maiſons & leur patrie. Pendant que cette petite flotte ne fut pas bien éloignée, ils avoient tous les yeux attachez ſur cette Iſle ; mais ils ne l'eurent pas plutôt

perdue de vûe, que la douleur éclata par leurs cris & par leurs larmes : ce n'étoit pourtant encore que le commencement de leurs peines. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Après quelques jours de navigation, ils furent surpris par une violente tempête qui disperſa cette petite flotte parmi les Isles de l'Archipel : les galeres sur-tout souffrirent beaucoup par le défaut d'un nombre suffisant de forçats & de rameurs. Soliman avant le départ du Grand Maître, en avoit tiré tous les esclaves ses sujets, ou de sa Religion : & les Chrétiens qui les avoient remplacez volontairement, peu faits à cet exercice, troubloient plutôt le service qu'ils n'y étoient utiles. Plusieurs vaisseaux par l'effort de la tempête, furent dématez ; quelques-uns trop chargez coulerent bas. Les malheureux Rhodiens, pour prévenir un pareil accident, jetterent dans la mer leurs ballots & leurs effets : enfin après avoir lutté contre un si furieux orage pendant trois jours & trois nuits, le vent diminua, les vagues s'abaisserent, l'esperance commença de reprendre place dans les cœurs : & les vaisseaux qui étoient disperſez, gagnerent les uns après les autres differens ports ou golfes de l'Isle de Candie.

Le Grand Maître qui montoit la grande caraque, s'arrêta à la vûe & dans la rade de la ville de Setia ; d'autres se retirerent d'abord dans le port de Spina-Longa. Comme il n'y avoit pas deux vaisseaux ensemble, ils arrivoient les uns après les autres ; ce fut même cette disperſion qui les conserva ; & si les vents par leur violence ne les eussent pas séparez, ils se seroient infailliblement briſez les uns

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

contre les autres : & la rencontre d'un vaiſſeau auroit été auſſi funeſte que celle d'un écueil.

Tous ces petits vaiſſeaux, des differens endroits où ils s'étoient mis à l'abri, ſe réunirent auprès du Grand Maître. On vit arriver preſque en même tems le Commandeur d'Airaſque, le Bailli de Lango, tous les Chevaliers qui étoient ſous leurs ordres, & la plûpart des habitans des Iſles & des Places de la Religion, qui plutôt que de reſter ſous la domination des Turcs, voulurent ſuivre la fortune de leurs Souverains. Après que tout ce peuple fut débarqué, le Grand Maître en fit une revûe générale, & il s'y trouva, hommes, femmes & enfans, près de cinq mille perſonnes. Mais parmi ceux qui venoient d'eſſuyer cette rude tempête, la plûpart étoient malades, languiſſans & abbatus: tous ſe trouvoient ſans vivres, ſans ſubſiſtance, & quelques-uns dont on avoit jetté les hardes dans la mer, à demi nuds & ſans linge.

Le Grand Maître qui avoit ſoutenu avec tant de fermeté la perte de ſes Etats, à la vûe de ce peuple déſolé, ne put contenir ſes larmes : il fit venir à ſes dépens des Villes voiſines des vivres, des étoffes, & juſqu'à de la toile pour r'habiller ceux qui en avoient beſoin. Ce Prince joignant à des ſecours ſi ſolides, des diſcours animez par la charité, les aſſura que l'Ordre partageroit toujours avec eux des biens ſur leſquels, leur dit-il, les pauvres avoient toujours les premiers droits. Le peuple ne répondit à des ſentimens ſi tendres & ſi touchans, que par des vœux pour la durée d'une vie ſi bienfaiſante : chacun accourut pour

lui baiſer la main ; tous l'appelloient leur pere : & ce nom ſi doux aux ames généreuſes, fit plus de plaiſir à ce grand homme, que le titre de Prince & de Seigneur qui étoit dû à ſa dignité. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Il n'avoit pas plutôt débarqué proche de Sétia, qu'il en avoit envoyé donner avis au Gouverneur & à la Regence de l'Iſle. Ce Gouverneur lui dépêcha auſſi-tôt le noble Paul Juſtinien, pour lui offrir tous les ſecours dont il pourroit avoir beſoin, & pour l'inviter à ſe tranſporter avec tout ſon peuple dans la Ville capitale, où il trouveroit des vivres en abondance. Le Grand Maître, quoique mécontent de ces Républicains, ne laiſſa pas de s'y rendre. Le Gouverneur accompagné du noble Dominique Treviſan, Général des galeres de la République, des Magiſtrats & des principaux de l'Iſle, le furent recevoir à la deſcente de ſon vaiſſeau : ils l'aborderent avec de grandes démonſtrations de compaſſion pour la perte de Rhodes, mais ſi tardives, que le Grand Maître dans un entretien particulier qu'il eut depuis avec le Général des galeres, ne put s'empêcher de lui reprocher la timide politique du Senat, qui ayant dans le port de Candie plus de ſoixante galeres, avoit vû prendre Rhodes ſans daigner y jetter le moindre ſecours.

Le Général Venitien ne répondit à de ſi juſtes plaintes, que par un ſilence plein de confuſion ; & pour éviter de ſi fâcheuſes explications, il l'exhorta de reſter dans l'Iſle juſqu'à ce que l'hyver & la rigueur de la ſaiſon fût paſſée. Mais le Grand Maître outré de l'inſenſibilité avec laquelle ces

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Républicains avoient vû la perte de Rhodes, lui témoigna que ſi-tôt qu'il auroit fait racommoder ſes vaiſſeaux endommagez par la tempête, il continueroit ſa route, & que ſon deſſein étoit de ſe rendre inceſſamment en Italie, pour déliberer avec le Pape, du lieu où l'on fixeroit le Chef-d'Ordre, & la réſidence de la Religion.

Pendant qu'il faiſoit travailler avec une extrême diligence à radouber ſes vaiſſeaux, Leonard Baleſtrin, Métropolitain Latin de Rhodes, arriva en Candie avec ſon Clergé & pluſieurs habitans. Soliman les avoit chaſſez ſous prétexte qu'ils n'étoient ni Rhodiens ni Grecs, & qu'il ne vouloit ſouffrir dans ſes Etats aucun Latin. Le Grand Maître qui révéroit la vertu de ce Prélat, le reçut bien, lui aſſigna une penſion ſur le tréſor de l'Ordre : & ce Prélat ayant pris depuis l'habit de la Religion, il le nomma pour Prieur de l'Egliſe, alors la premiere dignité Eccléſiaſtique de l'Ordre, qui lui donnoit entrée dans le Conſeil, & la premiere place après le Grand Maître.

Entre differens évenemens qui s'étoient paſſez depuis le départ du Grand Maître, l'Archevêque lui apprit que le Grand Seigneur avoit donné des ordres ſi précis pour faire chercher le fils de Zizim, que cet infortuné Prince avoit été bientôt découvert, & qu'on l'avoit amené devant Soliman avec ſes quatre enfans, deux garçons & deux filles ; que le Sultan qui avoit tant d'intérêt de perdre cette famille, & qui cependant évitoit avec ſoin la réputation de Prince cruel, pour pouvoir s'en défaire ſous un prétexte plauſible, lui

demanda, comme s'il l'eût ignoré, quelle Religion il profeſſoit ; que ce Prince lui répondit avec beaucoup de fermeté, que lui & ſes enfans étoient Chrétiens ; que Soliman, ſous prétexte de le punir d'une prétendue apoſtaſie, l'avoit fait étrangler avec ſes deux fils ; & qu'il avoit fait faire cette cruelle execution à la tête de ſon armée, afin d'ôter à des mécontens, & à quelque impoſteur, le prétexte d'armer quelque jour ſous leur nom ; & qu'enſuite de cette exécution, le Sultan avoit envoyé les deux jeunes Princeſſes à Conſtantinople, pour être enfermées dans le vieux ſerrail. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Les vaiſſeaux de l'Ordre étant radoubez, le Grand Maître vers le commencement de Mars remit à la voile, & il dépêcha en même tems ſur un leger brigantin differens Ambaſſadeurs vers le Pape, & vers la plûpart des Princes Chrétiens, pour leur faire part de la perte de Rhodes, & pour ſe plaindre en même-tems d'en avoir été ſi généralement abandonné. Cette plainte regardoit encore plus juſtement le Pape, que les autres Potentats de la Chrétienté ; mais ce Pontife n'étoit occupé que des affaires & des interêts de l'Empereur, & il les conduiſoit avec autant d'application que s'il eût été encore Miniſtre de ce Prince. On ne peut exprimer tous les diſcours deſavantageux que cette conduite lui attira : on ſe plaignoit hautement du peu de zele qu'il avoit fait paroître pour le ſecours de Rhodes ; & le jour même que la Ville fut rendue à Soliman, une partie de l'architrave de la Chapelle de ce Pontife, étant tombée dans l'inſtant qu'il étoit ſur le point d'y entrer, & ce morceau de

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

marbre ayant écraſé un de ſes Gardes qui le précedoit, le peuple qui ſe fait volontiers l'interpréte des intentions du Ciel, ne manqua pas depuis de regarder cet accident comme une punition de ſa tiedeur, & une menace déclarée du courroux celeſte.

Le Grand Maître n'ignoroit pas de quel poids auroit été pour le ſalut de Rhodes la recommandation, & ſurtout l'exemple de ce Pontife; mais comme il prévoyoit qu'il alloit avoir beſoin de l'autorité du Pape pour maintenir la ſienne, il ordonna à ſon Ambaſſadeur de s'expliquer modeſtement ſur le défaut de ce ſecours militaire; afin de le diſpoſer à lui en accorder d'une autre eſpece, qui ne lui étoit pas moins néceſſaire dans la conjoncture préſente. Ce Prince en perdant Rhodes, venoit de perdre, non-ſeulement un Etat puiſſant & ſouverain; mais encore le ſéjour fixe & indépendant de la Religion, le Chef-d'Ordre, le centre, & comme le lien qui uniſſoit dans le même lieu & ſous ſon autorité un ſi grand nombre de Chevaliers de Nations differentes. La crainte d'une diſperſion générale l'agitoit ſecretement: il appréhendoit que lorſqu'il ſeroit arrivé en Italie, la plûpart des Chevaliers n'ayant plus de couvent fixe & déterminé, ne ſe retiraſſent dans leurs Pays; il ignoroit même en quel endroit il pouvoit s'établir avec le Conſeil, & tout ce peuple qui s'étoit attaché à ſa fortune: & ce qui augmentoit ſon inquiétude, c'eſt qu'il avoit beſoin d'un port pour l'exercice de ſa profeſſion, & pour envoyer ſes vaiſſeaux en courſe. Il appréhendoit qu'il ne ſe trouvât

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

vât aucun Prince Chrétien qui lui voulût ceder en pure propricté une Place & un port dans ſes Etats : & ſuppoſé qu'il y en eût quelqu'un qui fût aſſez génereux pour lui fournir un azyle, il ne craignoit pas moins qu'il ne prétendît dans la ſuite diſpoſer des forces de la Religion pour ſes interêts particuliers : ou ſi l'Ordre manquoit de retraite, & que la Religion n'eût plus ce lien commun de concorde, les Chevaliers ne ſe diſperſaſſent chacun dans leurs Pays : ce qui affoibliroit la diſcipline de l'Ordre, & à la fin cauſeroit ſa deſtruction & ſa ruine. Plein de ces triſtes conſiderations, il en écrivit au Pape, & il chargea ſon Ambaſſadeur d'en obtenir une Bulle adreſſée à tous les Religieux de l'Ordre, auſquels il fut enjoint ſous peine d'excommunication & de privation de l'habit, de déferer aux ordres du Grand Maître & du Conſeil, en quelqu'endroit qu'il jugeât à propos de fixer ſa réſidence, & celle du Conſeil

L'Ambaſſadeur étant arrivé à Rome rendit compte au Pape de tout ce qui s'étoit paſſé à la défenſe de Rhodes : ſuivant ſon inſtruction il lui repréſenta la triſte ſituation de l'Ordre, & la juſte crainte que le Grand Maître avoit d'une diſperſion, plus funeſte encore par ſes ſuites, que la perte même de Rhodes. Le Pape entra dans les vûes du Grand Maître ; & pour retenir tous les Chevaliers ſous ſon obéiſſance, il lui accorda une Bulle, où après avoir relevé avec de juſtes éloges le zele & la valeur que les Chevaliers avoient fait paroître contre les Infideles, il leur commandoit en vertu de ſainte obedience de demeurer unis

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ſous l'autorité du Grand Maître, & il menaçoit les réfractaires de tous les foudres de l'Egliſe. Cette Bulle étant expediée, l'Ambaſſadeur l'envoya au Prieur de Meſſine pour la rendre au Grand Maître, qui ſelon ſon projet devoit dans peu de tems ſe rendre dans le port de cette Ville.

Il étoit en effet parti du port de Candie : mais à peine eut-il été quelques jours en mer, que les vents contraires l'obligerent à relâcher à Fraskia, autre port de cette Iſle : de là il ſe rendit à celle de Cérigo, autrefois Cythére, & conſacrée à Venus, qui n'eſt éloignée de la terre ferme de la Morée que de cinq milles. Le vent paroiſſant favorable, les deux caraques & les vaiſſeaux de haut bord par ſon ordre prirent les devants ſous la conduite du Commandeur Auſton de la Langue d'Angleterre, s'élargirent en pleine mer, & arriverent heureuſement dans le port de Meſſine. Mais le Grand Maître qui ne vouloit pas abandonner le peuple de Rhodes, dont la plûpart étoient malades, partit long-tems après, monta une Galere, & avec une galiote, les brigantins, les felouques & les petits vaiſſeaux remplis de tout ce peuple, pour moins riſquer, navigua terre à terre avec des difficultez extrêmes, entra dans le golfe Adriatique, & gagna enfin le port de Gallipoli, ville du Royaume de Naples, dans le golfe d'Otrante.

Le grand nombre de malades qui ſe trouverent ſur ſa flotte, l'obligerent de s'arrêter quelque tems dans cette Place. Pendant qu'il donnoit tous ſes ſoins pour leur ſoulagement, les Chevaliers qui dans les gros vaiſſeaux de la Religion l'avoient

précedé, étoient déja arrivez à Meſſine, où ils avoient trouvé un grand nombre de Commandeurs & de Chevaliers de differentes Nations, qui s'y étoient aſſemblez avec le ſecours qu'ils avoient eſperé de conduire à Rhodes. Tous ces Chevaliers ne recevant point de nouvelles du Grand Maître, étoient dans de vives inquiétudes : les uns craignoient que par le gros tems qu'il avoit fait, & par la rigueur de la ſaiſon, les Galeres & les petits vaiſſeaux n'euſſent péri; d'autres appréhendoient que les Corſaires de Barbarie qui couroient ces mers, avertis du départ du Grand Maître & des richeſſes qu'il portoit avec lui, ne ſe fuſſent réunis pour l'attaquer, & que cette petite flotte mal armée n'eût été la proye de ces barbares. Leur crainte étoit d'autant mieux fondée, que Soliman ayant obligé le Grand Maître avant ſon départ à relâcher tous les eſclaves nez ſes ſujets ou de ſa Religion, il n'y avoit pas dans chaque Galere la moitié de la chiourme néceſſaire pour voguer. C'étoit même ce défaut d'équipage, autant que la rigueur de la ſaiſon, qui avoit fait errer ſi long-tems le Grand Maître dans ces Mers : enfin vers le commencement de Mai, il entra avec ſa petite flotte dans le port de Meſſine. Au lieu du pavillon ordinaire de l'Ordre, il n'arbora au haut du mât du vaiſſeau qu'il montoit, qu'un étendart ou une eſpece de banniere, ſur laquelle l'Image de la ſainte Vierge étoit repreſentée, tenant ſon fils mort entre ſes bras : & on liſoit autour ces paroles, *Dans mon extrême affliction, il eſt mon unique eſperance* : AFFLICTIS SPES MEA REBUS. Pignatelli Comte

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

de Monteleon, Vice-Roi de Sicile, l'Archevêque de Meſſine, Fabrice Pignatelli frere du Vice-Roi, & Prieur de Barlette, Charles Jeſvatre Prieur de Saint Etienne, le Prieur de Meſſine, les Commandeurs & tous les Chevaliers, la Nobleſſe & le Peuple, & toute la Ville, pour ainſi dire, ſe trouverent au débarquement du Grand Maître. Tout le monde avoit les yeux attachez ſur ce vénerable vieillard, auſſi illuſtre par ſa conſtance dans ſes malheurs, que celebre par la gloire qu'il avoit acquiſe à la défenſe de Rhodes.

Après que le Vice-Roi lui eut fait ſon compliment, & qu'il lui eut même offert de la part de l'Empereur la ville de Meſſine pour ſervir de retraite & d'entrepôts à ſa flotte, l'Archevêque & tous les Grands du Royaume, la Nobleſſe & le Peuple, par un triſte ſilence & conforme à ſa fortune lui témoignerent la part qu'ils y prenoient. Mais qui pourroit exprimer la douleur ſincere de tous les Chavaliers pour la perte de Rhodes, dont ſon arrivée renouvella le ſouvenir? Ceux qui étoient ſur le port, & ceux qui débarquoient, ſans pouvoir parler, & ſeulement par de tendres embraſſemens, ſe communiquoient leur affliction commune; des larmes quoique retenues par force, échapoient aux plus conſtans. Le ſeul l'Iſle-Adam plus grand que ſa diſgrace, faiſoit voir par ſa fermeté qu'il étoit digne d'une meilleure fortune. Il prit le chemin du Palais Prioral, précedé par tous les Chevaliers, nû tête, dans un triſte ſilence, & qui par ces démonſtrations de leur reſpect lui faiſoient connoître que s'il avoit perdu ſon Etat, il n'avoit

pas perdu ſon autorité ſur un Corps de Nobleſſe, capable dans des tems plus heureux, de conquerir une nouvelle Iſle de Rhodes. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Les premiers ſoins du Grand Maître, après ſon débarquement, fut de loger dans ſon Palais, & dans les maiſons voiſines, les Chevaliers bleſſez & les malades : il les ſervoit lui-même, aſſiſté de ce qui lui étoit reſté de Chevaliers ſains. C'étoit un ſpectacle bien touchant de voir ces hommes ſi redoutables les armes à la main, animez ſeulement alors par un eſprit de charité, ſe dévouer aux plus vils miniſtéres; porter des bouillons aux malades; faire leurs lits, & ne paroître uniquement occupez que de leur ſoulagement.

De ces devoirs de charité, ſi conformes au premier inſtitut de l'Ordre, le Grand Maître toujours inconſolable de la perte de Rhodes, paſſa à une ſevere inquiſition contre ceux qui avoient été chargez d'y conduire du ſecours : il les fit citer devant le Conſeil complet pour rendre raiſon de leur retardement, & il proteſta hautement que ſans égard pour perſonne il puniroit ſuivant la rigueur des loix, comme traitres, & comme déſerteurs, ceux qui ſeroient convaincus de tiédeur & de nonchalance dans l'execution des ordres dont ils étoient chargez.

Tous ceux qui avoient été citez, & que ces menaces regardoient, ſe préſenterent devant ce Tribunal avec cette confiance qu'inſpire ſeulement l'innocence & la verité. Le Prieur de Barlette & celui de Saint Etienne qui parurent les premiers, remontrerent qu'outre un amas prodigieux de munitions de guerre & de bouche qu'ils

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

avoient préparez, ſuivant les ordres du Grand Maître, ils avoient encore de leur propre mouvement & à leurs dépens enrôlé deux mille vieux ſoldats, & engagé une troupe conſiderable de volontaires, & de jeune Nobleſſe pour paſſer à Rhodes; mais que pendant les deux derniers mois, les vents avoient été ſi opiniâtrément contraires, & la mer ſi orageuſe, qu'il n'y avoit eu perſonne aſſez temeraire pour mettre à la voile, & qu'on ſçavoit que le Chevalier de Nieuport, de la Langue d'Angleterre, ancien Capitaine de Marine, & & qui ſe flattoit, pour ainſi dire, de dompter la mer par ſa capacité, s'étant embarqué dans ce tems-là, fut repouſſé par la violence du vent contre la pointe d'un cap déſert, où ſon vaiſſeau périt avec toute ſa charge.

Antoine de Saint Martin, Prieur de Catalogne, repréſenta de ſon côté au Conſeil, qu'aux premieres nouvelles du ſiege, il avoit armé à ſes dépens un gallion dans lequel il conduiſoit au ſecours de Rhodes les Chevaliers d'Arragon, de Navarre, de Valence & de Maiorque, que proche de l'Iſle de Corſe, ils avoient été attaquez par une eſcadre des galeres du Grand Seigneur, qui l'avoient foudroyé à coups d'artillerie; que s'étant approchez de plus près, ils jettoient continuellement des grenades & des feux d'artifice dans ſon vaiſſeau; qu'ils avoient même tenté pluſieurs fois l'abordage, & que ne s'en pouvant pas rendre les maîtres, après un combat de ſix heures, ils ſe diſpoſoient à y mettre le feu avec un brulot; mais que la nuit un vent frais étant ſurvenu, il avoit

ſauvé ſon vaiſſeau, quoique briſé de coups de canon, & gagné le port de S. Boniface dans l'Iſle de Sardaigne, d'où avec beaucoup de peine & de péril, il s'étoit rendu à Meſſine. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Chevalier d'Albi fils du Duc de ce nom, étant parti de Cartagene avec les Chevaliers de Caſtille & de Portugal, eut un ſort à peu près pareil : il ſe vit inveſti par une eſcadre des Corſaires d'Alger, qui le mirent entre deux feux. Son grand mât fut abbatu, ſes voiles & ſes cordages briſées : il reçut même pluſieurs coups de canon ſous eau ſans ſe vouloir rendre ; & il étoit réſolu de ſe brûler plutôt que d'abandonner le pavillon de la Religion au pouvoir des Infideles. Heureuſement, de ſa derniere bordée, il coula à fond l'Amiral des Corſaires : & ces barbares pour ſauver leur Général & les ſoldats qui étoient ſur ſon bord, ayant mis tous leurs eſquifs en mer, le Capitaine Eſpagnol profitant du peu de relâche que cet avantage lui donna, mit à la voile, & gagna l'Iſle de Buſe, ou d'Ivica, une des Baleares, où il rétablit ſes agrêts & ſes manœuvres, & d'où il n'étoit arrivé dans le port de Meſſine qu'au commencement de Décembre. Les Chevaliers de Toſcane & de Lombardie repréſenterent à leur tour qu'ils devoient s'embarquer ſur des vaiſſeaux que le Commandeur de Tournebon, Prieur de Piſe, & d'une illuſtre Maiſon de Florence, avoit louez ſur ſon credit ; mais que ce Chevalier qui les devoit armer à ſes dépens étant mort ſubitement, ils s'étoient vûs dépourvûs des fonds néceſſaires pour continuer cet armement ; qu'à la verité ils avoient eu recours aux Receveurs

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

de Piſe, de Veniſe & de la Lombardie ; mais qu'on avoit été ſi long-tems à ramaſſer l'argent néceſſaire pour fournir aux frais de cet armement, qu'ils n'avoient pû ſe rendre que les derniers dans le port de Meſſine.

Enfin le Chevalier d'Auſſonville ou de Villiers, qui avoit été député vers les Rois de France & d'Angleterre, déclara que s'étant rendu à la Cour de François premier, & lui ayant repréſenté avec de vives inſtances le beſoin preſſant que Rhodes avoit de ſon ſecours, ce génereux Prince lui avoit répondu, que quoiqu'il fût attaqué de tous côtez par les armées de terre & de mer de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre, cependant il alloit envoyer ordre à André Doria, alors Géneral de ſes galeres, de lui en remettre trois des mieux armées, & qu'il pourroit tirer de ſes Etats les vivres & les munitions dont il auroit beſoin ; que s'étant acheminé enſuite pour ſe rendre à Londres auprès de Henri VIII. il avoit rencontré ce Prince à Calais qui l'avoit reçu froidement, & dont il n'avoit pu tirer aucune eſpece de ſecours ; qu'il étoit revenu enſuite à Marſeille ; que Doria en conſequence des ordres du Roi lui avoit remis trois galeres, ſçavoir la Ferrare, la Trimouille & la Doria, ſur leſquelles plus de trois cens Chevaliers des trois Langues de France s'étoient embarquez, & qui menoient à leur ſuite huit cens hommes, tous ſoldats & braves guerriers ; que des deniers de la Religion il avoit fretté trois vaiſſeaux marchands qu'il avoit trouvez dans le port de Marſeille ; & qu'après les avoir chargez de differentes munitions, il

avoit

avoit pris la route de Meſſine, lieu de l'aſſemblée; mais qu'une affreuſe tempête qui dans le même tems avoit été ſi funeſte à d'autres vaiſſeaux de la Religion, avoit diſperſé cette petite flotte; que les vaiſſeaux de tranſport avoient apparemment coulé bas; que la galere la Ferrare avoit auſſi péri; que la Doria avoit échoué le long des côtes de Sardaigne, & qu'il n'y avoit que la Trimouille qui fût arrivée heureuſement dans le port de Meſſine. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Tous ces faits ayant été conſtamment averez par le témoignage & les ſermens des Chevaliers, & même des équipages de ces vaiſſeaux : *Dieu ſoit à jamais loué*, s'écria le Grand Maître, *qui dans notre malheur commun, m'a fait la grace de connoître qu'on ne pouvoit en attribuer la cauſe à la négligence d'aucun de mes Religieux.* Faiſant enſuite approcher les Prieurs & les Grands-Croix qui avoient été mis au Conſeil de guerre, il les embraſſa tendrement. *Il falloit*, leur dit-il, *mes chers freres, pour l'honneur de la Religion, & pour le vôtre, que je fiſſe faire cette information, qui juſtifiera à tous les Princes vivans, & à la poſterité, que ſi Rhodes avoit pû être ſauvée par les ſeules forces de la Religion, ce boulevard de la Chrétienté ne ſeroit pas aujourd'hui en la puiſſance des Infideles.*

Quelque juſtes que fuſſent ces raiſons, elles n'adoucirent pas le chagrin ſecret qu'avoient cauſé à ces Chevaliers les informations & les procedures criminelles du Grand Maître. La plûpart faiſoient deſſein de ſe retirer inceſſamment dans leurs Prieurez & dans leurs Commanderies : & pluſieurs ſim-

VILIERS DE L'ISLE-ADAM.

ples Chevaliers, à leur exemple, ſe trouvant ſans biens, étoient réſolus de retourner chacun dans leur patrie, & de chercher auprès de leurs Souverains une meilleure condition.

Le Grand Maître averti de cette eſpece de complot, convoqua une aſſemblée de tout ce qu'il y avoit de Chevaliers à Meſſine : il y fit faire la lecture du Bref du Pape, que le Prieur de Meſſine lui avoit remis, par lequel il étoit défendu à tous les Chevaliers ſous de grieves peines, de s'éloigner de la perſonne du Grand Maître ſans ſes ordres & ſans ſa permiſſion expreſſe. Il leur dit enſuite qu'après la perte de Rhodes, eux ſeuls, pour ainſi dire, formoient le Corps repréſentatif de la Religion, & que ſi dans une ſi triſte conjoncture ils ſe ſéparoient, l'Ordre s'aneantiroit inſenſiblement, & tomberoit peut-être dans le mépris des Princes ſouverains de la Chrétienté. Il ajouta qu'après avoir expoſé tant de fois leurs vies en differentes occaſions contre les Infideles, & ſur-tout pour la défenſe de Rhodes, il attendoit juſtement de l'obéiſſance qu'ils avoient vouée aux pieds des Autels, la patience néceſſaire pour procurer à la Religion, avant que de ſe ſéparer, un établiſſement qui remplaçât leur perte, & qui fût reconnu pour le Chef-d'Ordre, & la réſidence de tous les Chevaliers.

Ce diſcours, où il fit entrer adroitement de tendres exhortations jointes à la repréſentation des ordres du Pape, & ſoutenues de ſa propre autorité, calmerent les eſprits, & appaiſerent les mécontens. On ne ſongea plus qu'à chercher un port

où la Religion, ſuivant ſon inſtitut, pût continuer les ſecours qu'elle donnoit depuis tant de ſiecles aux Chrétiens qui navigeoient dans ces mers. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le deſſein du Grand Maître étoit de ſe rendre inceſſamment à Rome pour en conférer avec le Pape ; mais ce grand homme n'étoit pas encore à la fin de ſes peines & de ſes travaux. Une affreuſe peſte s'éleva dans Meſſine ; & pour en éviter la contagion, il fit rembarquer les Chevaliers ſains, les bleſſez, & tous les Rhodiens qui l'avoient ſuivi. Ce nouvel embarquement ſe fit avec autant de précipitation que leur départ de Rhodes : il falloit même éviter un ennemi bien plus redoutable, que les Turcs ; mais malgré cette précaution, la peſte ſe gliſſa dans les vaiſſeaux de la Religion ; pluſieurs Chevaliers en moururent, & entr'autres Gregoire de Morgut, Grand Prieur de Navarre, qui s'étoit ſignalé au ſiege de Rhodes, & les Chevaliers de Saint Martin Grimault & Avogadre. Le Grand Maître également malheureux ſur terre & ſur mer, & portant, pour ainſi dire, ſon ennemi dans ſon ſein, réſolut, pour le ſoulagement des malades, de chercher un air plus ſain ; & avec la permiſſion du Viceroi de Naples, il débarqua ſa colonie dans le golfe de Bayes. Après avoir reconnu le pays, il marqua un camp proche les ruines de l'ancienne ville de Cumes ; on y conſtruiſit par ſon ordre des cabanes & des baraques pour le logement des Chevaliers & des Rhodiens : & de peur de ſurpriſe de la part des Corſaires de Barbarie, qui rodoient le long de ces côtes, il fit entourer ce petit camp de larges foſſez & de retran-

Boſ. t. 3. l. 1.

Id. p. 16.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

chemens, qu'il fit paliſſader & fortifier par l'artillerie qu'on tira des vaiſſeaux. Un prompt ſuccès ſuivit ce changement d'air ; la plûpart des malades guérirent ; & après un mois de ſejour dans un climat ſi doux & ſi temperé, le Grand Maître dans l'impatience de conférer avec le Pape au ſujet d'un endroit convenable pour l'établiſſement de ſon Ordre, après lui avoir donné avis de ſon départ, ſe rembarqua avec ſa colonie, & arriva peu de jours après à Civita-Vecchia. Il envoya auſſi-tôt à Rome le Chevalier de Chevriere pour baiſer de ſa part les pieds au Pape, & lui demander en même tems une audience au ſujet de la triſte révolution qui venoit d'arriver dans ſon Ordre. Le Saint Pere fit partir l'Evêque de Cuença, Prélat Eſpagnol, & de ſa famille, pour le féliciter ſur ſon heureuſe arrivée dans ſes Etats. Mais au lieu de répondre à ſon empreſſement, il lui fit dire par cet Evêque qu'il ne lui conſeilloit pas de ſe remettre ſi-tôt en chemin, ſur-tout pendant les ardeurs de la canicule ; qu'il ſe repoſât tranquillement avec ſa colonie dans Civita-Vecchia, & que dans quelque tems, il lui feroit ſçavoir le jour qu'il pourroit lui donner audience : prétexte dont ce Pontife ſe ſervit pour n'avoir pas le Grand Maître pour témoin d'une déclaration de guerre qu'il devoit faire publier ſolemnellement contre la France.

Pour l'intelligence de ce point d'hiſtoire, il faut ſçavoir qu'Adrien ne fut pas plûtôt éleve ſur la Chaire de Saint Pierre, qu'à l'exemple de ſes prédeceſſeurs il en avoit donné avis au Grand Maî-

tre : & par le même Bref il lui marquoit qu'il n'avoit été ſenſible à cette nouvelle dignité, que par le deſir d'en employer toute la conſideration auprès des Princes Chrétiens pour les réunir dans une ſainte ligue contre les Infideles : proteſtation qu'il lui avoit réiterée depuis dans toutes ſes Lettres. Mais comme ſi cette déclaration n'eût été que pur ſtile Apoſtolique, au lieu de former une Croiſade contre les Turcs, il venoit de conclure une ligue entre lui, l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le Duc de Milan, pour attaquer les Etats du Roi très Chrétien, pendant que le Connétable de Bourbon, ſous prétexte de quelque mécontentement particulier, devoit faire ſoulever une partie du Royaume. La ligue ayant été ſignée, le Pape ſe rendit à l'Egliſe de Sainte Marie-Majeure le jour de l'Aſſomption : il y celebra la Meſſe pontificalement, aſſiſté de tout le ſacré College, & on publia enſuite ſolemnellement une déclaration de guerre contre la France. La plûpart des Cardinaux n'étoient pas d'avis que le Pape quittât le caractére de Pere commun des Fideles ; & pluſieurs lui repréſenterent qu'il devoit ſe réſerver pour faire la fonction de médiateur entre l'Empereur & le Roi de France ; mais ſa paſſion pour la Maiſon d'Autriche lui fit fermer l'oreille à de ſi juſtes conſiderations : & ce Pontife quoique très-homme de bien, & très-deſintereſſé, ſe dévoua aveuglément à l'ambition d'un Prince qui vouloit envahir la France : ce qui fait voir qu'il ne ſuffit pas pour le gouvernement, d'avoir des vertus particulieres, & que dans les grandes places

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

il faut de grandes qualitez & de grands talens. Mais ſoit que Dieu eût voulu punir ce Pontife dès ce monde de cet eſprit de parti; ou cequi eſt plus vrai-ſemblable, que la longueur de la cérémonie l'eût trop fatigué, il ne put ſe trouver à un grand repas que le Cardinal Pompée Colonne, à la ſortie de l'Egliſe, donna à tout le ſacré College & aux Ambaſſadeurs des Princes, qui étoient entrez dans la ligue. La fievre le prit en rentrant au Palais; il en fut incommodé pendant plus de quinze jours, & ce ne fut que vers le vingt-cinq du même mois, & dans un intervalle que lui donna ſa maladie, qu'il fit dire au Grand Maître qu'il étoit diſpoſé à le recevoir dans Rome, & à lui donner audience.

1523. *Boſio l. 2.*

Le Grand Maître eſcorté de tous ſes Chevaliers, ſe mit auſſi-tôt en chemin. Anne de Montmorency Maréchal de France, ſon petit neveu, étoit alors à Rome: le Roi ſon maître l'y avoit envoyé, ſoit qu'il ne fût pas encore inſtruit de la démarche du Pape, ſoit pour l'obliger à ſe déſiſter de la ligue. Ce Seigneur François vint au-devant de ſon oncle avec un ſuperbe cortege, & le fut prendre bien loin de Rome: & lorſque le Grand Maître s'approcha de cette Capitale du monde Chrétien, il trouva à ſa rencontre l'Auditeur de la Chambre du Pape, ſon Maître d'Hôtel, & les premiers Prélats de ſa Maiſon, qui vinrent de ſa part lui faire compliment: ils étoient ſuivis par les Chevaux Legers & la Garde Suiſſe de ce Pontife. On vit paroître enſuite les familles & les équipages des Cardinaux; le Duc de Seſſe Ambaſſadeur de l'Empereur le joi-

gnit au Champ de Flore, & l'accompagna juſqu'au Palais. Le Grand Maître paſſant ſur le Pont Saint Ange, & dans la Place de S. Pierre, fut ſalué pluſieurs fois par toute l'artillerie de la Ville & du Château. La Nobleſſe Romaine & tout le Peuple accouroient pour voir ce grand homme, qui avoit rempli Rome & le monde entier de ſa réputation, & de la valeur avec laquelle il avoit défendu Rhodes. Ce fut avec ce cortege nombreux & magnifique, qu'il entra dans le Palais & dans l'apartement du Pape. Ce Pontife quoique très-affoibli par ſa maladie, quand il le vit entrer dans la Chambre, ſe leva de deſſus ſa chaiſe; il s'avança même quelques pas au-devant de lui, & le Grand Maître s'étant proſterné pour lui baiſer les pieds, il l'embraſſa tendrement. Il le fit enſuite aſſeoir au milieu des Cardinaux qui ſe trouverent à cette Audience, & après lui avoir dit pluſieurs choſes obligeantes ſur la grandeur de ſon courage, & ſur la valeur de ſes Chevaliers, il l'aſſura qu'il n'oublieroit rien pour conſerver un Ordre ſi utile à toute la Chrétienté. Il le congedia enſuite en l'appellant le Heros de la Religion, & le génereux défenſeur de la Foi: titres qu'il avoit ſi juſtement meritez, mais qui couterent moins à ce Pontife, que n'euſſent fait les ſecours qu'on lui avoit demandez tans de fois, & toujours inutilement.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Magnus Chriſti Athleta & fidei Catholicæ acerrimus propugnator. *Eſp. l. 2. p. 20.*

1523.

Le Grand Maître ne le vit que cette ſeule fois; la fievre reprit au Pape, & devint ſi violente, que ſentant que la fin de ſes jours approchoit, il ſe fit apporter le ſaint Viatique: & ayant fait venir dans ſa chambre tous les Cardinaux, il les exhorta dans

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

les termes les plus touchans & avec beaucoup d'humilité à lui donner un ſucceſſeur qui réparât les fautes qu'il avoit pû commettre dans le Gouvernement de l'Egliſe. Il mourut le quatorze de Septembre, âgé de ſoixante & quatre ans. Ses obſeques ne furent pas plûtôt achevées, que les Cardinaux, au nombre de trente-ſix, entrerent dans le Conclave: & peu après il s'y en trouva trente-neuf. La Garde de ce Conclave fut confiée au Grand Maître & à ſes Chevaliers. Parmi ceux qui aſpiroient à la Tiare, Pompée Colonne & Jules de Medicis paroiſſoient devoir y prétendre le plus de part. La naiſſance illuſtre de Colonne, ſes richeſſes, l'éclat de ſa dépenſe, ſes liberalitez, un genie propre à conduire une intrigue lui avoient acquis parmi les Cardinaux un grand nombre de partiſans, & il auroit été aſſez habile pour leur perſuader qu'en contribuant à ſon élevation, ils ne travailloient chacun que pour leur fortune particuliere. D'ailleurs par la liaiſon étroite, & héreditaire dans ſa Maiſon, qu'il avoit avec l'Empereur, il étoit aſſuré des Cardinaux de la faction de ce Prince. On prétend qu'en entrant dans le Conclave il ne lui manquoit que deux voix pour rendre ſon élection aſſurée; & il ſe flattoit de les gagner par ſes intrigues dans le parti contraire. Cependant Medicis balançoit ces avantages par le ſouvenir du feu Pape Leon X. ſon couſin germain, dont la mémoire étoit récente & encore très-chere à la plûpart des Cardinaux, & ſurtout à ceux de ſa création.

Jules de Medicis avoit toujours paſſé pour fils naturel de Julien de Medicis, juſqu'au Pontificat de

de Leon X. Ce Pape, qui n'avoit pour objet que la grandeur de ſa Maiſon, le déclara légitime ſur la dépoſition d'un frere de ſa mere, & le rapport de quelques Moines, qui certifierent qu'il y avoit eu entre ſon pere & ſa mere une promeſſe de mariage: témoignage un peu ſuſpect dans une affaire ſi délicate. Il entra d'abord dans l'Ordre des Chevaliers de Rhodes, & par le crédit du Pape, il en obtint bien-tôt de riches Commanderies & les premieres dignitez. Mais ſe ſentant plus propre pour les intrigues de la Cour que pour la guerre, il embraſſa l'état Eccléſiaſtique; & Leon X. le créa Cardinal en 1513. Il le pourvût depuis de la légation de Boulogne, des Archevêchez de Florence, d'Ambrun, de Narbonne, & de l'Evêché de Marſeille. Ce Pontife qui en vouloit faire l'appui de ſa Maiſon, le combla de biens; mais avec ce pouvoir ſuprême qu'il avoit dans l'Egliſe, il ne l'en put jamais raſſaſier. Sous ſon Pontificat, & en qualité de Cardinal neveu, Medicis eut beaucoup de part au Gouvernement: & pendant que Leon ne paroiſſoit occupé que de ſes plaiſirs, lui ſeul en apparence ſoutenoit tout le poids des affaires. Il eſt cependant vrai que le Pape avoit de bien plus grandes vûes que ſon neveu, plus de connoiſſance de ſes véritables interêts, & l'eſprit ſurtout plus ferme & plus déciſif. Lui ſeul formoit en ſecret les projets de toutes ſes entrepriſes; mais pour autoriſer le Cardinal neveu, & peut-être par pareſſe il lui en laiſſoit l'execution.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Cardinal diſpoſoit des Charges & des dignitez de la Cour; il ne ſe fit aucune promotion que

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

par ſes conſeils & à ſa recommandation : c'étoit comme un ſecond Pape; & après la mort d'Adrien il étoit entré dans le Conclave ſuivi de ſeize Cardinaux tous créatures de ſon oncle, & qui avant que d'aller au ſcrutin, prenoient de lui l'ordre qu'ils devoient tenir en donnant leurs ſuffrages. Leur deſſein étoit de l'élever ſur la Chaire de S. Pierre. Mais la faction de Colonne y formoit un obſtacle invincible. Pour tâter le terrein & eſſayer leurs forces, ces deux concurrens propoſerent chacun differens Cardinaux de leur parti. Colonne mit ſur les rangs Jacobaccio Cardinal d'un eſprit borné, mais qui lui étoit étroitement attaché. Le parti de Medicis lui donna auſſi-tôt l'excluſion, & Colonne faiſoit la même manœuvre à l'égard de ceux qui étoient nommez par Medicis. Cette conteſtation dura pluſieurs jours ſans que l'un voulût ceder à l'autre. Ces deux partis animez par leurs chefs, prétendoient chacun avoir la gloire de les faire Papes, ou du moins que le Souverain Pontife fût tiré ſeulement de leur faction. Sous un calme apparent, les negociations ſecretes n'étoient pas moins vives: Colonne & Medicis ſoit par eux-mêmes, ou par leurs émiſſaires, n'étoient occupez qu'à gagner quelques ſuffrages, & à faire des conquêtes dans le parti oppoſé; mais les Cardinaux de chaque faction étoient ſi fideles à leurs chefs, qu'on ne vit point de transfuges.

Le Cardinal de Medicis, comme s'il eut déſeſperé de parvenir au Souverain Pontificat, & pour donner le change à Colonne, mit ſur le tapis des Urſins Cardinal très-papable par ſon âge avancé,

par ſon érudition, & ſurtout par ſa capacité dans les affaires du Gouvernement ; mais d'une Maiſon où la haine pour celle de Colonne étoit héréditaire, & ennemi déclaré lui-même du Cardinal Colonne. Tous les Cardinaux de la faction de Medicis par ſon ordre lui donnerent un jour leurs ſuffrages ; ce fut un coup de foudre pour Colonne : il n'ignoroit pas que des Urſins, outre les créatures de Medicis, avoit dans ſa faction même des amis particuliers, qui pourroient ſe détacher de ſon parti pour porter des Urſins ſur le trône de l'Egliſe. L'épouvante le prit ; il craignoit de voir la tiare ſur la tête d'un homme auſſi habile, & qui ſe ſerviroit du pouvoir ſouverain pour détruire ſa Maiſon. Dans la crainte de tomber ſous ſa domination, & pour s'aſſurer de ſon excluſion, après avoir tenté inutilement differens moyens, il ſe vit réduit à concourir lui-même à l'élection de ſon rival : il offrit de lui donner ſa voix, & toutes celles dont il diſpoſoit. Ces deux chefs de parti s'aboucherent ; il ſe fit encore differentes négociations dans leſquelles Colonne ne négligea pas ſes interêts. Medicis par un billet particulier lui promit la Charge de Vice-Chancelier de la ſainte Egliſe, & ſon Palais qui étoit un des plus ſuperbes bâtimens de Rome. Colonne après avoir pris autant qu'il put ſes ſûretez, au prochain ſcrutin lui donna ſa voix, & lui procura tous les ſuffrages de ſa faction. Par la réunion de ces deux partis toutes les conteſtations étant finies, après deux mois & quatre jours qu'avoit duré le Conclave, le Cardinal de Medicis fut élû d'un commun conſente-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ment, & prit le nom de Clement VII.

1523. 19 Novemb.

Les Cardinaux creatures de Leon X. & le peuple ſurtout qui ſe ſouvenoit avec plaiſir de la grandeur & de la magnificence avec laquelle ce Pontife avoit vécu, aux premieres nouvelles de l'élection de ſon neveu firent éclater leur joie. Ils diſoient que Rome ne pouvoit qu'être heureuſe ſous le Pontificat d'un Prince témoin des grandes qualitez de ſon oncle, & formé de ſa main dans le Gouvernement. Mais perſonne ne prit plus de part à ſon élevation, que le Grand Maître & ſes Chevaliers. C'étoit le premier Religieux de cet Ordre, qui fût parvenu au ſouverain Pontificat; & dans la triſte conjoncture où la Religion ſe trouvoit, errante, ſans Couvent, ſans demeure fixe, & ſans ports pour retirer ſa flotte, ils regardoient l'élection d'un de leurs Chevaliers comme un effet particulier de la Providence, qui par une grace ſi éclatante avoit voulu adoucir l'amertume de leurs malheurs. Le Grand Maître ſentit moins la perte de Rhodes, & ſous le Pontificat d'un Chevalier de ſon Ordre & par ſa protection il ſe flatta de trouver bientôt un azyle, & même un nouvel Etat, où ſuivant ſon Inſtitut & par raport à l'utilité commune des Princes Chrétiens, la Religion pût continuer ſes armemens ordinaires contre les Infideles.

De ſi juſtes eſperances ne furent pas trompées, & depuis la fondation de l'Ordre, jamais Pape n'avoit témoigné tant d'eſtime, ni une ſi tendre affection pour les Chevaliers de Saint Jean. Le Grand Maître après la proclamation qu'un Cardinal fit de l'élection de Clement, ouvrit le Concla-

ve, & fut le premier qui baiſa les pieds de ce Pontife. Il en reçût des remercimens publics ſur le bon ordre & l'exactitude qu'il avoit apportez à l'égard du Conclave: & le Clergé de Saint Pierre de Latran s'étant rendu auprès du nouveau Pape pour le porter à l'Egliſe où il alla ſuivi de tous les Cardinaux, le Chevalier Julien Ridolfi Prieur de Capoue, & Ambaſſadeur de l'Ordre, armé de toutes pieces, & monté ſuperbement, le précedoit immédiatement, portant le grand étendart de la Religion: fonction qu'en qualité de Chevalier de S. Jean ce Pontife avoit exercée à l'élection de Leon X. ſon couſin.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Pape ne fut pas plûtôt débarraſſé de cette foule de céremonies inſéparables de l'avénement au Pontificat, qu'à la priere du Grand Maître il lui accorda une audience en plein conſiſtoire. Ce Prince l'avoit demandée pour lui rendre compte du ſiege de Rhodes, & pour faire éclater ſur le premier Theatre de la Chrétienté tout ce qui s'étoit paſſé à la défenſe de cette Place. Le Vice-Chancelier de l'Ordre qui porta la parole, expoſa de quelle maniere ſix cens Chevaliers enfermez dans Rhodes l'avoient défendue pendant ſix mois entiers contre deux cens mille Turcs qui étoient au pied de ſes murailles. Il repréſenta enſuite le tonnerre & le feu continuel de leur artillerie, les fortifications ruinées, l'ennemi logé au pied des murailles, des aſſauts frequents, les Chevaliers jour & nuit aux mains avec les Infideles, & qui n'avoient abandonné cette Place qu'après avoir perdu preſque tous leurs confreres, leurs ſoldats,

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

les plus braves des Habitans, & lorſque l'ennemi avoit pouſſé ſes travaux juſqu'au milieu de la Place, & que le terrein même leur manquoit pour ſe retrancher & pour combattre.

Cette relation excita en même tems l'admiration & la compaſſion de tout le ſacré College : pluſieurs Cardinaux au récit de la mort de tant de Chevaliers qui avoient ſacrifié leur vie à la défenſe de Rhodes, ne purent retenir leurs larmes ; & le Pape de concert avec tout le Conſiſtoire, pour conſerver un Ordre & un Corps d'illuſtres Guerriers ſi utiles à la Chrétienté, en attendant qu'on pût trouver une Iſle ou un port où ils continuaſſent leurs fonctions militaires, leur aſſigna pour réſidence la ville de Viterbe ſituée à quarante milles de Rome, dans le Patrimoine de S. Pierre : & il conſentit que leurs vaiſſeaux & leurs galeres reſtaſſent dans le port de Civita-Vecchia.

A cette grace, le Saint Pere en ajouta une autre pleine de diſtinction pour l'Ordre, & très-honorable pour ſon Chef : & par un acte particulier du quinze Janvier 1524, il ordonna que quand il tiendroit Chapelle, le Grand Maître auroit la premiere place à la droite du Trône, & que dans les cavalcades il marcheroit ſeul, & immediatement avant Sa Sainteté : ce Pontife voulut que ce reglement fût inſeré dans les regiſtres du Maître des cérémonies. Le Grand Maître pénétré de ces marques de ſa bienveillance, avant ſon départ pour Viterbe, ſe rendit au Palais pour l'en remercier, & il en obtint depuis pluſieurs audiences dans leſquelles il lui fit part de differentes propoſitions qu'on lui

avoit faites au ſujet d'un établiſſement fixe pour ſon Ordre, & qui remplaçât la perte de l'Iſle de Rhodes. Il lui dit que pendant la vacance du S. Siege, on lui avoit parlé de differentes places en terre ferme, dont il auroit pû traiter ; mais qu'il en avoit rejetté la propoſition ſur ce que cette ſituation ne convenoit pas à ſon inſtitut, dont la profeſſion étoit de ſervir d'eſcorte aux pélerins qui par dévotion s'embarquoient pour viſiter les Lieux ſaints, & de défendre en même tems tous les Chrétiens qui navigeoient dans les mers ; qu'André Vendramino ancien Religieux de l'Ordre, & Archevêque de Corfou lui avoit conſeillé de jetter les yeux ſur le port de la Suda en Candie, ou ſur l'Iſle de Cerigo, qui appartenoient à la République de Veniſe ; mais que Sa Sainteté n'ignoroit pas que cette République, ſemblable à certaines femmes accoutumées à tout ſouffrir de l'emportement & de la violence de leurs amans, diſſimuloit ſouvent les outrages du Turc ; & que dans la crainte de s'attirer ſon reſſentiment, elle n'oſeroit recevoir au milieu de ſes Etats, un Ordre militaire que le Grand Seigneur regardoit comme ſon perpetuel ennemi ; qu'on lui avoit parlé auſſi de l'Iſle d'Elbe ſur les côtes de la Toſcane, mais que le Roi d'Eſpagne & le Prince de Piombino étant maîtres des principales Places de cette Iſle, il ne convenoit ni à la dignité de l'Ordre, ni même au bien commun de la Chrétienté, que le Grand Maître & le Conſeil ſouverain de la Religion fuſſent dans la dépendance d'aucun Prince particulier. Il ajouta que quelques Chevaliers Eſpagnols des premiers

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

de cette Nation, peut-être de concert avec les Miniſtres que l'Empereur tenoit en Italie, lui avoient propoſé les Iſles de Malte & du Goze, avec la ville de Tripoli, ſituée ſur les côtes d'Afrique, qui appartenoient à ce Prince en qualité de Roi de Sicile; que cette derniere propoſition, par rapport à differens ports qu'on trouvoit dans l'Iſle de Malte, ne lui avoit pas déplû; mais que l'Empereur avoit des vûes ſi fines & ſi cachées, qu'il craignoit que ce projet, en apparence l'effet de ſa pieté, ne produiſît dans la ſuite quelque eſpece d'aſſujettiſſement; ſuppoſé même que l'Empereur leur accordât par une inféodation pure & ſimple les Iſles de Malte & de Goze, ils ne ſe chargeroient pas ſans une grande répugnance d'une auſſi mauvaiſe Place que Tripoli, entourée de tous côtez de barbares & d'Infideles, & que ce ſeroit envoyer à la boucherie tous les Chevaliers qu'on y mettroit en garniſon.

Cependant malgré ces conſiderations qui n'étoient pas ſans fondement, le Pape après avoir meurement balancé ces differens partis, s'arrêta à la derniere propoſition. Mais comme il n'ignoroit pas que l'Empereur n'étoit pas eſclave de ſa parole, ſans s'expliquer autrement avec le Grand Maître, il l'exhorta à prendre ſi bien ſes meſures, qu'il échapât aux deſſeins ſecrets de ſes Miniſtres, qui peut-être n'avoient en vûe que de faire des Chevaliers de nouveaux ſujets de leur Maître. L'Iſle-Adam étant arrivé à Viterbe, dépêcha à ce Prince, en qualité d'Ambaſſadeur, le Prieur de Caſtille, le Chevalier de Martinengue, cet excellent Ingénieur

nieur qui avoit acquis tant de gloire au ſiege de Rhodes, & le Commandeur Boſio, Chapelain de l'Ordre ; mais que ſon habileté dans les négociations avoit rendu recommandable. Ces Ambaſſadeurs étant arrivez à Madrid où ſe trouvoit alors l'Empereur, lui demanderent au nom de tout l'Ordre, qu'il lui plût par une inféodation libre & franche de tout aſſujettiſſement, leur remettre les Iſles de Malte & de Goze : & ils firent cette propoſition ſans parler de Tripoli, comme il leur avoit été enjoint par leurs inſtructions. Les Ambaſſadeurs lui repréſenterent que par cette conceſſion ſi digne de la liberalité d'un grand Prince, il ſe rendroit le reſtaurateur, & comme le ſecond fondateur d'un Ordre, qui depuis pluſieurs ſiecles, s'étoit conſacré à la défenſe des Chrétiens, & que les Chevaliers par leur établiſſement dans ces Iſles, reprimeroient les brigandages des Corſaires de Barbarie, & mettroient à couvert de leurs incurſions, les Iſles de Sicile & de Sardaigne, le Royaume de Naples, & toutes les côtes d'Italie. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

C'étoit bien l'intention de l'Empereur ; & quand il avoit fait inſinuer ce projet au Grand Maître, peut-être qu'il avoit moins agi par un mouvement de généroſité, que pour ſon propre interêt. Outre les dépenſes conſiderables que lui coûtoient les garniſons qu'il étoit obligé d'entretenir dans ces Iſles & dans Tripoli, & dont il ſeroit déchargé, il comptoit que les Chevaliers, la terreur des Infideles, par leur valeur les tiendroient en reſpect, & que les eſcadres de cette Religion, ſerviroient d'un rempart invincible contre les entrepriſes du

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. Grand Seigneur, qui après la conquête de l'Isle de Rhodes, pourroit être tenté d'attaquer celle de Sicile.

Ces differens motifs n'étoient que trop suffisans pour le déterminer à conclure ce traité : mais ce Prince le plus grand politique de son siecle, & qui tiroit souvent plus d'avantage de ses négociations que de ses armes mêmes, fit dire aux Ambassadeurs qu'il n'avoit pas d'éloignement pour les propositions qu'ils étoient venus lui faire; qu'il ne pouvoit pourtant se résoudre à aliener Malte & Goze, si Tripoli n'étoit compriſe dans le même traité; qu'il exigeoit que le Corps de la Religion lui prêtât serment de fidelité, comme à son Souverain; qu'on créât de nouveau un second Bailli de la Langue de Castille; qu'en l'absence de l'Amiral, il n'y eût qu'un Chevalier de la Langue d'Italie qui commandât les galeres : & comme il se doutoit bien que l'Ordre ne se resoudroit jamais à lui prêter serment de fidelité, il ajouta qu'il ne prétendoit point s'engager à fournir Malte de grains à l'avenir. Par cette réserve il s'assuroit
1524. une domination absolue sur les Chevaliers qui ne pourroient jamais subsister sans ce secours.

Bos. l. 2. p. 26. Le Prieur de Castille & Martinengue resterent à la Cour de l'Empereur : & Bosio de concert avec eux, revint en Italie, & se rendit à Viterbe auprès du Grand Maître, auquel il communiqua les intentions de l'Empereur. De tout autre Souverain on ne les auroit pas écoutées; mais la Religion ayant la plûpart de ses Commanderies dans la vaste étendue des Etats de ce Prince, on réso-

lut d'attendre du bénéfice du tems, & des bons offices du Pape, quelque adouciſſement à des conditions ſi dures : & cependant pour entretenir toujours la négociation, on fit trouver bon à l'Empereur, avant de lui rendre une réponſe déciſive, que l'Ordre pût envoyer à Malte, au Goze & à Tripoli huit Commiſſaires, ſçavoir un de chaque Langue, pour viſiter ces Places, & en faire enſuite leur rapport au Conſeil. VILLIERS DE L'ISLE ADAM.

Le Grand Maître avoit d'autant moins d'empreſſement à conclure ce traité, qu'il ſe préſentoit actuellement un nouveau projet bien plus glorieux, & plus avantageux pour l'Ordre, qui étoit de rentrer dans Rhodes, & d'en chaſſer les Turcs. L'auteur de cette entrepriſe étoit le Bacha Achmet, celui même qui avoit le plus contribué à la priſe de cette Place. On a vû dans le Livre précedent que Soliman n'étant pas content de Muſtapha qui commandoit ſous ſes ordres au ſiege de Rhodes, l'avoit deſtitué de ſon emploi, dont il avoit revêtu Achmet ; mais qu'à la priere de ſa ſœur que Muſtapha avoit épouſée, ce Prince l'avoit envoyé en Egypte en qualité de Beglier-Beï. Il n'y réuſſit pas mieux qu'il avoit fait au ſiege de Rhodes ; ſoit incapacité pour les affaires du gouvernement, ſoit avarice, & qu'il tirannisât ces peuples nouvellement ſoumis à l'empire des Turcs, il ſe fit un ſoulevement géneral dans les Provinces : & une armée prodigieuſe d'Arabes & d'Egyptiens le vinrent aſſieger juſques dans le Grand Caire, dont les habitans par le même motif, entretenoient des relations ſecretes avec les rebelles.

La femme de Muſtapha allarmée des périls où

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

elle ſe trouvoit expoſée avec ſon mari, eut recours au Grand Seigneur ſon frere. Ce Prince qui avoit tant d'interêt d'étouffer promptement cette rebellion, avoit envoyé en Egypte Achmet à la tête d'une puiſſante armée pour dégager ſon beau-frere, & prendre en ſa place le gouvernement de ces grandes Provinces.

Hiſt. de Chalcondile tom. 1. L. 14. p. 489.

Le nouveau Géneral battit d'abord les rebelles en quelques occaſions; mais après avoir établi la réputation de ſa valeur, & la crainte de ſes armes, il tâcha de gagner les mécontens par une conduite toute oppoſée à celle de Muſtapha : les tributs par ſon ordre furent conſiderablement diminuez. Comme il aſpiroit ſecretement à ſe rendre indépendant, & maître abſolu de ce Royaume, il éloigna les Officiers Turcs odieux aux Egyptiens, en même tems qu'il fit remplir leurs places par des Seigneurs de cette Nation : & pour s'attacher un corps de troupes qui ne dépendît que de lui, il raſſembla ce qui reſtoit de Mamelus en Egypte, & qui depuis la domination des Turcs, étoient diſperſez dans les Provinces les plus éloignées. Il s'en fit des Gardes, augmenta leur ſolde ordinaire, & pour lors ſéduit par des démonſtrations d'affection & d'attachement qu'il devoit moins à ſon mérite qu'à ſa fortune, & ſe croyant maître des cœurs, parcequ'il l'étoit du Pays par ſa dignité, il fut aſſez hardi pour prendre ouvertement le nom & les ornemens de Souverain. Comme il ne doutoit pas que Soliman infiniment jaloux de ſon autorité, n'envoyât contre lui une armée, il chercha à ſe faire un appui & des alliances parmi les Princes Chrétiens : & il envoya un de ſes partiſans au Pape & au Grand Maître,

pour leur propoſer une Ligue contre Soliman. Cet Agent préſenta à l'un & à l'autre des Lettres de ſon maître, par leſquelles il leur mandoit que ſi les Chevaliers arrivoient devant Rhodes avec un corps de troupes, ils pouvoient compter, à la faveur des intelligences qu'il avoit dans cette Place, de s'en rendre les maîtres, ou du moins qu'une de ſes créatures qui commandoit dans les deux tours du port, les y recevroit au premier ordre qu'il verroit de ſa part. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM

Le Grand Maître écouta ces propoſitions avec plus de joie qu'il n'en laiſſa paroître. Il répondit à cet Envoyé qu'il ne pouvoit s'engager dans cette entrepriſe ſans l'avoir communiquée à la plûpart des Souverains de la Chrétienté ; mais que le Beglier-Beï ſon Maître auroit bientôt de ſes nouvelles : & après lui avoir fait un préſent conſiderable, il le congedia, & trouva le moyen de le faire repaſſer avec ſûreté en Egypte. Un projet de cette importance occupoit toutes les penſées du Grand Maître, lorſque le Commandeur de la Roche-Aimon qui arrivoit de la mer, lui amena des Rhodiens qui le déterminerent entierement à tenter cette entrepriſe.

Pour l'intelligence de ce point d'hiſtoire, il faut ſçavoir que le Grand Maître, malgré toutes les diſgraces arrivées à ſon Ordre, & pour tenir les Chevaliers dans l'exercice continuel des armes contre les Corſaires, envoyoit ſouvent des vaiſſeaux en courſe. Un de ces vaiſſeaux commandé par la Roche-Aimon fut rencontré par quelques Marchands Rhodiens, qui navigeoient dans la

VILLIERS DE L'ISLE ADAM.

Méditerranée : ils reconnurent le pavillon de l'Ordre, & l'envie de pouvoir encore embraſſer une fois un de leurs anciens Maîtres, les fit arriver à bord. Ils entrerent dans le vaiſſeau du Chevalier, qui les reçût avec une joie réciproque, & qui les régala magnifiquement. Dans la chaleur du repas, & dans un lieu plein de liberté & de confiance, ces Rhodiens ſe répandirent en plaintes contre la tyrannie des Turcs, & regrettoient la juſte domination des Chevaliers : de ces regrets ils paſſerent à des vœux & à des ſouhaits pour le rétabliſſement de la Religion dans leur Iſle. Comme ces marchands étoient des principaux citoyens de Rhodes, il examina avec eux les differens moyens dont on pourroit ſe ſervir pour chaſſer les Turcs : il y trouva tant de facilité, qu'il les engagea à venir avec lui en Italie ; & après être débarquez à Civita-Vecchia il les amena à Viterbe, & il les préſenta ſecrettement au Grand Maître, dont ils furent reçûs avec beaucoup de bonté.

Ces Marchands que la Roche-Aimon avoit pris ſoin de déguiſer, conférerent en ſecret avec le Grand Maître, & lui repréſenterent que les murailles & les fortifications de Rhodes n'étoient point encore rétablies ; qu'il y avoit même une aſſez foible garniſon dans la Place, & que l'Aga qui commandoit dans les deux tours du port, & dont nous venons de parler, Chrétien renié, mais par foibleſſe & par la crainte des tourmens, conſervoit toujours une ſecrette inclination pour la foi de ſes peres ; qu'il ſervoit même, autant qu'il le pouvoit faire ſans ſe nuire, de protecteur à tous les Chré-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

tiens de l'Iſle, & que le peuple ne verroit pas plûtôt arborer les étendarts de l'Ordre, que pourvû qu'on lui portât des armes, il les tourneroit avec plaiſir contre les tyrans & les ennemis de la Religion.

Le Grand Maître en habile politique fut ravi pour le ſuccès de ſes deſſeins d'avoir dans la Place plus d'une intelligence: il exhorta ces marchands à perſéverer dans leurs bonnes intentions pour l'Ordre: & après les avoir comblez de careſſes & de préſens, il les fit reconduire avec le même ſecret qu'ils étoient venus, juſqu'à l'endroit où leur vaiſſeau les attendoit.

Ce Prince de concert avec le Pape, fit paſſer enſuite juſqu'à Rhodes le Commandeur Boſio, excellent négociateur, & qui entra dans la Ville déguiſé en marchand, il reconnut lui-même l'état de la Place, la force de la garniſon; la diſpoſition & le nombre de ce qui y reſtoit d'habitans Grecs. Il pouſſa encore plus loin le ſuccès de ſa négociation; & par l'entremiſe du Métropolitain Grec ami de l'Aga, il s'aboucha avec cet Officier. Il avoit pris la précaution, avant de ſe trouver à cette entrevûe, de remplir un des blancs ſeings que le Grand Maître lui avoit confiez, d'une lettre pour cet Aga, dans laquelle il lui offroit de magnifiques récompenſes s'il vouloit tenir la parole qu'Achmet avoit donnée: & en même-tems il lui fit voir la lettre que ce Beglier-Beï avoit écrite à ſon ſujet, & par rapport aux deux tours de Rhodes. L'Aga, après avoir été quelque tems ſans rien répondre au Boſio, ſe détermina tout d'un coup: il lui déclara

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

qu'il y avoit long-tems qu'il ſouhaitoit de rentrer dans le ſein de l'Egliſe : il donna ſa parole à l'envoyé du Grand Maître de recevoir ſes Chevaliers dans les tours où il commandoit, pourvû qu'outre les troupes neceſſaires pour s'y maintenir, & pour faire le ſiege de la Ville, on envoyât inceſſamment des vivres, des munitions de guerre & de bouche, & ſurtout de quoi armer les habitans de l'Iſle. Tout ſembloit faire eſperer un heureux ſuccès de cette entrepriſe, lorſqu'on apprit que le Grand Seigneur avoit prévenu les deſſeins d'Achmet, & l'avoir fait périr. Ce Prince inſtruit de ſa rebellion, avoit envoyé contre lui, à la tête d'une puiſſante armée, ſon favori appellé Ybrahim, Albanois de naiſſance, & auſſi bon Général que adroit courtiſan.

Achmet s'étoit flatté que l'entrepriſe de Rhodes cauſeroit en ſa faveur une puiſſante diverſion ; mais du côté de l'Ordre, & même par l'impuiſſance des Chevaliers, on n'avoit encore fait aucun mouvement : ainſi l'entrée d'Ybrahim dans l'Egypte jetta une conſternation générale parmi les partiſans d'Achmet. Il ne laiſſa pas en homme de courage de ſe préparer à ſoutenir la guerre. Il envoya des ordres de tous côtez pour faire avancer les troupes des Provinces les plus éloignées ; mais il fut mal obéi : une autorité uſurpée n'eſt jamais bien affermie dans les commencemens d'une nouvelle domination : pluſieurs de ſes principaux Chefs ſous differens prétextes éviterent de ſe déclarer ouvertement contre leur légitime Souverain. Ybrahim averti de cette diſpoſition, leur promit une

une ample amniſtie, & même des récompenſes, s'ils ſe défaiſoient de ce rebelle. Ces traitres l'étoufférent dans le bain, ouvrirent les portes du grand Caire à Ybrahim, & ſe ſoumirent à ſon autorité. Ce Géneral envoya auſſi-tôt la têtê d'Achmet au Grand Seigneur, qui par cette prompte expédition ſe vit delivré de l'embaras de ſoutenir la guerre dans un Pays éloigné, & parmi une nation ennemie de tout tems des Turcs, & où ſa puiſſance n'étoit pas encore aſſez affermie. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

La mort de ce rebelle effraya l'Aga de Rhodes; la crainte d'être découvert & enveloppé dans ſa diſgrace, l'obligea de preſſer l'execution de l'entrepriſe où il étoit entré; & par le même motif, le Grand Maître qui ne pouvoit plus eſperer de ſecours ni de diverſion du côté de l'Egypte, avant que de s'engager plus avant, voulut preſſentir les Princes Chrétiens, & voir quelles forces il en pourroit tirer.

Pendant ces révolutions arrivées en Egypte, les Commiſſaires que le Grand Maître & le Conſeil avoient envoyez pour viſiter Malte, Goze & Tripoli, à leur retour firent leur rapport de l'état où ils avoient trouvé ces Iſles, & la ville de Tripoli. Ils dirent que l'Iſle de Malte n'étoit autre choſe qu'un rocher de pierre de tuf, qui pouvoit avoir ſix à ſept lieues de longueur ſur trois ou quatre de largeur, & environ vingt lieues de circuit; qu'on ne trouvoit au plus ſur la ſuperficie de ce rocher que trois ou quatre pieds de terre, encore toute pierreuſe, peu propre à produire du bled, & d'autres grains; mais abondante en figues, en melons & en d'autres fruits, qui y étoient très-com-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

muns, & que le principal commerce de cette Iſle conſiſtoit en miel, en coton & en cumin, que les habitans échangeoient contre des grains; qu'à l'exception de quelques fontaines qu'on rencontroit dans le fond de l'Iſle, on y manquoit d'eau vive, & même de puits, à quoi les habitans ſuppléoient par des citernes; que le bois n'y étoit pas plus commun; qu'on le vendoit à la livre, & que les habitans, pour faire cuire leur viande, étoient réduits à ſe ſervir de fiente de vache ſéchée au ſoleil, ou de chardons ſauvages; que la Capitale de l'Iſle appellée *la Cité notable*, étoit ſituée au milieu de cette Iſle ſur une colline, & de difficile accès par des rochers dont la plaine étoit remplie; que cette Place n'avoit que de ſimples murailles, ſans autres fortifications que quelques tours élevées ſur les portes de la Ville; que ſur la côte méridionale de l'Iſle, on n'y trouvoit ni ports, ni golfes, ni cales; que tout le rivage en cet endroit n'étoit bordé que de grands rochers & d'écueils, contre leſquels les vaiſſeaux pouſſez par un vent violent, & ſurpris par quelque tempête, faiſoient ſouvent naufrage; mais que du côté oppoſé on découvroit pluſieurs pointes ou caps, & des endroits en forme de golfes & de calles propres pour y pouvoir mouiller. Ils ajouterent qu'ils étoient entrez dans le grand port, qui étoit défendu par un fort appellé *le Château Saint Ange*, & qu'ils avoient trouvé au pied de ce Château une petite Ville appellée communément *le Bourg*; que ce port n'étoit ſéparé d'un autre appellé *le Port Muſſet*, que par une langue ou pointe de rocher; qu'outre la Capitale, le Châ-

teau & le Bourg, il y avoit encore environ quarante Caſales ou Bourgades compoſées de pluſieurs hameaux répandus dans la campagne, & où l'on trouvoit environ douze mille habitans, hommes, femmes & enfans, la plûpart pauvres & miſerables à cauſe de la ſterilité du terroir. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Ces Commiſſaires préſenterent au Grand Maître & au Conſeil un plan de cette Iſle, où l'on avoit pris ſoin de marquer exactement pluſieurs petits golfes & cales où ſe retiroient ordinairement des pêcheurs, & quelques fois des Corſaires. Ils ajouterent que la commodité de tant de ports ſi favorables aux armemens de la Religion, leur faiſoit croire qu'on ne devoit pas rejetter les propoſitions de l'Empereur ; pourvû qu'il ne prétendît pas par cette donation les aſſujettir à tourner leurs armes contre ſes ennemis particuliers.

A l'égard de l'Iſle de Goze, appellée par ſes habitans *Gaudiſch*, ils dirent qu'elle n'étoit ſéparée de celle de Malte que par un canal étroit, appellé *Freo*, d'une lieue & demie ou deux lieues de largeur, au milieu duquel étoient placées les petites Iſles ou les rochers appellez *Comin* & *Cominot* ; que le circuit de Goze étoit d'environ huit lieues ; ſa longueur de trois, & ſa largeur d'une & demie ; qu'ils n'y avoient trouvé aucun port ; que cette Iſle étoit environnée de rochers eſcarpez, & d'écueils ; de ſorte qu'on n'y pouvoit aborder qu'avec bien de la difficulté. Cependant que le terroir leur en avoit paru fort fertile ; qu'il y avoit environ cinq mille perſonnes, hommes, femmes & enfans diſperſez en differens villages, & que pour leur ſûreté contre les Corſaires, on y avoit conſtruit un Château

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ſitué ſur une montagne ; mais qu'il leur avoit paru mal fortifié, & de peu d'importance ; que tout foible qu'il étoit, ils ne croyoient pas qu'il fût de la prudence du Conſeil d'accepter l'offre qu'on faiſoit de l'Iſle de Malte ſéparément de celle de Goze, qui en étoit trop voiſine, & qui pourroit ſervir un jour de retraite à leurs ennemis.

Ces Commiſſaires ne formerent pas le même jugement de la ville & du château de Tripoli : ils repréſenterent au Conſeil que cette Place ſituée ſur la côte de Barbarie, & à près de quatre-vingts lieues de Malte, n'avoit aucunes fortifications ; qu'il étoit même preſque impoſſible d'y en conſtruire ſur un terrein & un fond ſablonneux, & plein d'eau ; que les foſſez étoient peu larges & encore moins profonds ; le port & le château commandez par une montagne voiſine ; enfin que cette Ville étoit environnée des Etats du Roi de Thunis, qui n'y ſouffriroit pas long-tems des Chrétiens ; que l'éloignement où elle étoit de Malte, ne permettoit pas, ſi elle étoit attaquée, d'y jetter un prompt ſecours ; que le bled étoit encore plus rare à Tripoli qu'à Malte à cauſe de la ſterilité du terroir, qui ne porte que des dattes ; d'où ils conclurent qu'en ſe chargeant de la défenſe de cette Place, on s'expoſeroit à perdre tous les Chevaliers qu'on y enverroit en garniſon.

1524. Aouſt.

Le Grand Maître fit part au Pape de cette relation, & il le pria d'interpoſer ſes bons offices auprès de l'Empereur, pour l'obliger à décharger l'Ordre de la défenſe de Tripoli, & des autres conditions onéreuſes qu'il vouloit attacher à l'inféodation de Malte. Mais dans cette conjoncture, il

Bſſl. 2. p. 32.

ne pouvoit gueres choiſir d'interceſſeur auprès de Charles-Quint, qui fût moins agréable, & plus ſuſpect à ce Prince, que Clément VII. Il ſe négocioit actuellement une Ligue entre ce Pontife, le Roi d'Angleterre & les Venitiens pour maintenir la liberté de l'Italie, menacée d'une entiere invaſion depuis la perte de la bataille de Pavie, où François premier, Roi de France, avoit été fait priſonnier par les Géneraux de l'Empereur. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. 1525. 24 Fevrier.

Ce Prince ſi digne d'une meilleure fortune, étoit entré en armes dans le Duché de Milan, qu'il prétendoit lui appartenir, & à la Reine Claude ſa femme, du chef de Valentine Viſconti, femme de Louis Duc d'Orleans, frere de Charles VI. Les Sforces s'en étoient emparez au préjudice des Princes de la maiſon d'Orleans. François Sforce en étoit actuellement en poſſeſſion: l'Empereur, ſous prétexte de le maintenir comme ſon vaſſal, avoit fait entrer une puiſſante armée dans le Milanois, & depuis la bataille de Pavie, ſes Géneraux agiſſoient moins en qualité de protecteurs, & comme Commandans des troupes auxiliaires, qu'en conquérans. Il mirent au nom de l'Empereur des garniſons dans les principales Villes de ce Duché, ſous prétexte que le nouveau Duc n'en avoit pas reçu encore l'inveſtiture. Le Pape & les Princes d'Italie, qui au commencement de cette guerre, redoutoient également le voiſinage de deux Princes ſi puiſſans, euſſent bien ſouhaitté que les François n'euſſent point troublé Sforce dans la poſſeſſion du Milanois.

La priſon du Roi ramena dans le parti de la

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

France, non seulement les Princes d'Italie, mais encore le Roi d'Angleterre : Sforce même qui ne craignoit plus rien du côté d'un Prince prisonnier, & opprimé lui-même par les Imperiaux, qui continuoient à le dépouiller de ses Etats, négocioit une Ligue contre un Prince qui vouloit engloutir toute l'Europe, & qui aspiroit à la Monarchie universelle.

Telle étoit la situation des affaires, & le sujet ou le prétexte d'une guerre, dont l'ambition de Charles-Quint étoit la veritable cause & la seule origine. Après la mort de l'Empereur Maximilien, ce Prince & François premier avoient été concurrens dans l'élection pour l'Empire. Cette rivalité, des droits & des prétentions dont les Souverains ne manquent gueres quand ils ne manquent pas de forces, des qualitez excellentes, mais opposées dans l'un & l'autre ; tout cela avoit excité entre ces deux grands Princes une émulation de gloire, suivie depuis l'élection de Charles-Quint d'une animosité, que le sang de tant de milliers de leurs sujets n'avoit encore pû éteindre. On admiroit à la verité dans François premier un courage à l'épreuve des plus grands périls de la guerre, une noble franchise & digne d'un meilleur siecle, une foi inviolable dans ses traitez, de la bonté & de la clémence à l'égard de ses sujets ; mais il eût été à souhaiter que ce Prince eût eu moins d'attachement pour ses plaisirs, plus de secret dans ses affaires, d'attention & de suite dans l'execution de ses dessins, & que de ses favoris, il n'en eût pas fait ses Ministres & ses Généraux. Charles-Quint

au contraire avoit toutes les qualitez d'un grand politique ; mais peu de ces vertus de cœur qui honorent un particulier ; plein d'une ambition ſans bornes, n'agiſſant que pour ſon intérêt, impénétrable dans ſes deſſeins, ne perdant jamais de vûe les differentes diſpoſitions de tous les Princes de l'Europe, plus habile que tous ſes Miniſtres, heureux dans le choix de ſes Géneraux, inſenſible aux plaiſirs de la table : & s'il n'étoit pas auſſi chaſte que l'exigent les préceptes du Chriſtianiſme, au moins pour éviter le ſcandale, il prenoit autant de précautions pour dérober ſes galanteries à l'œil pénétrant du courtiſan, que les autres Princes de ſon tems affectoient de les faire éclater. Du reſte, ſans foi, ſans probité, ſans parole, même ſans reconnoiſſance, & cependant n'oubliant rien pour ſe donner les apparences & tous les dehors de ces vertus.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Il étoit bien difficile qu'avec de ſi grandes qualitez deux Princes tous deux ambitieux, braves, puiſſans & voiſins, demeuraſſent long-tems en paix, & y laiſſaſſent le reſte de l'Europe. Sur leurs portraits que nous n'avons fait qu'ébaucher, le Lecteur jugera ſans peine que la fortune devoit ſe déclarer pour le plus habile ; auſſi François premier avoit ſuccombé ſous la puiſſance de ſon ennemi : il étoit alors queſtion de négocier la paix & ſa liberté. Charles-Quint mettoit l'une & l'autre à un ſi haut prix, que le Roi rebuté de la dureté des conditions, proteſtoit hautement qu'il remettroit plutôt la Couronne au Dauphin ſon fils, que d'en arracher lui-même un des plus beaux fleurons.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Mais la Regente ſa mere, ſans s'arrêter à un deſſein que le chagrin de ſa priſon avoit produit, prit le parti d'envoyer en Eſpagne la Ducheſſe d'Alençon ſa fille & ſœur du Roi, Princeſſe ornée de toutes les graces de la nature, élevée dans les intrigues de la Cour, & d'un génie auſſi ſouple que ſi elle ne fut pas née avec cet orgueil & cet empire que donne une rare beauté, ſoutenue ſurtout par une naiſſance ſi illuſtre. La Regente ſe flattoit qu'elle obtiendroit de l'Empereur la liberté du Roi ſon frere à des conditions moins odieuſes. Elle nomma pour l'aſſiſter dans cette importante négociation l'Archevêque d'Ambrun, connu depuis ſous le nom de Cardinal de Tournon, l'Evêque de Tarbes depuis Cardinal de Gramont, & Seluc Premier Préſident du Parlement de Paris. L'Annaliſte de l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem rapporte que la Regente prévenue de l'affection du Grand Maître pour la perſonne & le ſervice du Roi ſon fils, lui dépêcha un courier pour le prier de vouloir bien conduire en Eſpagne ſur les galeres de la Religion la Princeſſe ſa fille; que le Maréchal de Montmorency ſon petit neveu lui en écrivit par ordre de la Regente dans les termes les plus preſſans, & que ce Seigneur, pour le déterminer par ſon propre intérêt à faire ce voyage, lui repréſenta que dans le beſoin que ſon Ordre avoit d'un établiſſement fixe & aſſuré, il applaniroit par ſa préſence, & en traitant lui-même avec l'Empereur, ce nombre infini de difficultez, que les Miniſtres de ce Prince en Italie faiſoient naître au ſujet de l'inféodation des Iſles de Malte, de Goze, & de la ville de Tripoli.

Boſ. t. 3. l. 2. p. 38.

Le

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Grand Maître communiqua au Pape les dépêches de la Régente, Clément qui étoit actuellement en liaiſon avec cette Princeſſe, approuva fort ce voyage : il deſiroit la liberté du Roi, peut-être moins par conſideration pour ce Prince, que par crainte de la puiſſance redoutable de ſon ennemi : il ſe flattoit que ſi on pouvoit rompre les chaînes de François premier, ce Prince pour ſe venger de la dureté de ſa priſon, ne manqueroit pas de reprendre les armes, & que la guerre allumée entre deux ennemis ſi implacables, feroit la ſureté des autres Souverains, & maintiendroit la paix dans le reſte de l'Europe. Le Grand Maître, ſur la réponſe de Sa Sainteté, s'embarqua ſur les galeres de la Religion à Civita-Vecchia, & ſe rendit à Marſeille, où il ſalua la Regente. En attendant la Ducheſſe d'Alençon, il eut pluſieurs conferences avec cette Princeſſe.

1525. 25 de Juin.

Les Miniſtres de l'Empereur alarmez & jaloux de ce voyage dont ils ignoroient le motif, firent ſaiſir en Italie tous les revenus de la Religion : l'Empereur ne manqua pas d'approuver leur conduite : ce Prince étoit d'ailleurs mécontent du Grand Maître & du Conſeil. Nous avons dit qu'il leur avoit offert pour retraite, les Iſles de Malte, de Goze, & la ville de Tripoli : la lenteur que l'Ordre avoit apportée à lui rendre une réponſe poſitive, l'engagerent à en écrire en particulier aux Langues d'Arragon & de Caſtille, dont les Chevaliers étoient nez ſes ſujets : & il envoya au Conſeil un Chevalier Eſpagnol appellé Pierre Fernandez Héredia, ou Errera, qui étant arrivé à

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Viterbe, repréſenta de ſa part aux Seigneurs du Conſeil que dans la penſée que la Religion accepteroit avec autant de joye que de reconnoiſſance, un établiſſement auſſi conſiderable, il avoit differé depuis dix-huit mois à fortifier ces Iſles ; qu'il demandoit que le Conſeil s'expliquât nettement ſur ces propoſitions. Cet Envoyé ajouta avec hauteur que s'il ſe trouvoit quelque Langue qui s'y oppoſât, l'Empereur ſon maître ſçauroit bien y donner ordre.

Ce Prince ébloui par une conſtante proſperité, & devenu plus fier par la priſon du Roi, ſe croyoit en état de donner la loi à toutes les Puiſſances de l'Europe : & cet eſprit de domination s'étoit répandu juſques dans les Langues originaires de ſes Etats. Les Chevaliers Eſpagnols vouloient dominer dans le Conſeil, & qu'on acceptât ſur le champ les offres de l'Empereur avec la dépendance & l'aſſujetiſſement qu'il y attachoit : quelques-uns même laiſſoient entrevoir que ſi les François ne ſe conformoient pas à leur diſpoſition, il s'en ſépareroient ; qu'ils s'établiroient dans Malte indépendemment même du Grand Maître, & qu'ils eſperoient obtenir de l'Empereur l'union de l'Ordre de Monteze fondé en Eſpagne à leur congrégation particuliere, pour dédommager l'Ordre de ce qu'il perdroit en France par l'éloignement des Commandeurs & des Chevaliers François.

Mais le Conſeil, & les plus ſages même des Langues d'Eſpagne, qui avoient horreur d'un ſchiſme, répondirent à cet Envoyé que tout l'Ordre étoittrès-reconnoiſſant des offres généreuſes de

Sa Majeſté Imperiale ; mais que dans une affaire auſſi importante, ils ne pouvoient prendre aucune réſolution déciſive ſans la préſence du Grand Maître, & le conſentement exprès du Pape ; qu'ils en alloient écrire inceſſamment à l'un & à l'autre ; qu'ils apprenoient que le Grand Maître étoit parti pour ſe rendre à la Cour de l'Empereur dans le deſſein d'être inſtruit par lui-même de ſes intentions au ſujet de l'Iſle de Malte, & qu'ils eſperoient que pour le bien & l'honneur de la Religion, ce grand Prince voudroit bien relâcher quelque choſe des conditions attachées à cette inféodation. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Conſeil dépêcha auſſi-tôt en France le Commandeur Boſio, pour donner avis au Grand Maître du ſequeſtre que les Miniſtres de l'Empereur avoient fait des biens que la Religion poſſedoit en Italie, & des propoſitions que le Chevalier Erréra venoit de faire en plein Conſeil. Le Grand Maître differa à répondre au Conſeil, juſqu'à ce qu'il eût vu l'Empereur ; il ordonna à Boſio de le ſuivre, & il partit pour l'Eſpagne avec la Ducheſſe d'Alençon, à laquelle le Roi d'Angleterre avoit procuré un ſauf-conduit.

Cette Princeſſe ne fut pas plutôt arrivée à Madrid, qu'après que l'Empereur fut débaraſſé du cérémonial & des premiers honneurs qu'il lui rendit, il donna une audience particuliere au Grand Maître, qui l'entretint d'abord de tout ce qui s'étoit paſſé au ſiege & à la perte de Rhodes. Ce grand homme lui repréſenta enſuite les pertes que ſon Ordre y avoit faites, & l'état déplorable où ſe trouvoit alors tout le Corps de la Religion : & *Guichardin liv. 16.* 1525.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

voyant l'Empereur touché & attendri de tant de disgraces, il se plaignit modestement de l'arrêt que ses Ministres avoient fait sur les biens des Commanderies d'Italie, sous prétexte qu'en venant en Espagne, il étoit passé par la France avant que de se rendre à sa Cour. Pour prévenir les desseins que l'Empereur auroit pû avoir en cedant l'Isle de Malte aux Chevaliers, d'en faire ses vassaux, il lui insinua adroitement que quoiqu'ils fussent tous nez sujets de differens Souverains, l'Ordre en général par sa profession, ne dépendoit d'aucun ; qu'un Chevalier François de Nation n'étoit pas plus attaché au Roi de France qu'à Sa Majesté Imperiale; que l'unique objet de son institut étoit de défendre également tous les Chrétiens contre les incursions des Infideles ; que depuis tant de siecles que son Ordre subsistoit avec quelque sorte de gloire, on n'avoit point vû qu'il eût jamais pris parti contre aucun Prince Chrétien en faveur d'un autre. Il entra ensuite dans l'affaire de Malte ; & sans s'arrêter à la dureté des conditions que l'Empereur vouloit prescrire, il lui dit en général qu'il y avoit long-tems que la Religion auroit profité des bontez de Sa Majesté Imperiale, si on n'avoit pas été retenu par l'esperance de rentrer dans Rhodes ; qu'il y avoit un parti formé pour l'execution de cette entrepriſe : & là-dessus avec la permission de l'Empereur, il fit entrer dans sa chambre le Commandeur Bosio, qui lui rendit compte en détail de toutes les mesures qu'il avoit prises à ce sujet avec les principaux habitans. Il ajouta qu'il ne manquoit à l'Ordre que l'argent nécessaire pour

lever trois ou quatre mille hommes, & pour porter en même tems des armes aux habitans, que les Turcs avoient desarmez avec grand soin. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'Empereur entra dans les vûes du Grand Maître : cependant avant que de s'y engager plus avant, il lui conseilla d'en conferer avec le Duc d'Albe, le plus habile de ses Géneraux. Il ajouta que si ce Seigneur en trouvoit l'execution possible, il donneroit volontiers, pour en faciliter le succès, vingt-cinq mille écus ; qu'il souhaittoit que les autres Souverains de la Chrétienté y voulussent contribuer ; mais que si ce projet n'avoit point de suite, l'Ordre pour son établissement pourroit toujours compter sur l'Isle de Malte ; & pour prémices de sa bonne volonté, il donna sur le champ une pleine & entiere main-levée de tous les revenus que ses Ministres en Italie avoient fait arrêter. Le Grand Maître, qui n'ignoroit pas que les Souverains ne veulent jamais avoir tort, remercia ce Prince de cet effet de sa justice, dans les mêmes termes que s'il en eût obtenu une grace. Avant de se retirer, il lui demanda la permission de pouvoir saluer le Roi de France : ce que l'Empereur lui accorda volontiers, dans la vûe que le Grand Maître pourroit contribuer à la négociation de la paix.

Un Officier de ses Gardes par son ordre le conduisit dans l'appartement de François Premier. Ce Prince y étoit moins gardé en prisonnier de guerre, que comme on en auroit pû user à l'égard d'un criminel d'Etat. Charles-Quint quoique vassal du Roi, pour arracher de son Seigneur une rançon

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

immenſe, & des conditions exorbitantes, n'avoit rien oublié pour lui rendre ſa priſon inſuportable. Des traitemens ſi indignes & ſi pleins de dureté avoient jetté François Premier dans une ſombre mélancolie, qui fut ſuivie d'une fievre violente. L'arrivée de la Princeſſe ſa ſœur qu'il aimoit tendrement, lui cauſa le premier mouvement de joie qu'il eût reſſenti depuis ſa diſgrace. Sa ſanté ſe rétablit, & le Grand Maître dans cette conjoncture ayant été introduit dans ſa chambre, le Roi l'embraſſa tendrement, loua la génereuſe défenſe qu'il avoit faite à Rhodes, & ordonna aux Miniſtres qui avoient accompagné la Princeſſe ſa ſœur, de ne rien traiter dans leurs négociations avec les Miniſtres de l'Empereur, ſans la participation du Grand Maître. Ce Seigneur fut admis dans toutes leurs conferences; il y faiſoit la fonction de médiateur. Sa dignité, ſa haute réputation, ſa prudence & ſon habileté donnoient un grand poids à ſes remontrances, & il n'oublioit rien pour concilier les interêts de ces deux Princes, & pour les porter par une paix ſolide à réunir leurs armes contre l'ennemi commun du nom Chrétien. La Ducheſſe d'Alençon de ſon côté employoit tous les charmes de ſon eſprit pour vaincre la dureté & l'obſtination de l'Empereur; mais ce Prince uniquement occupé de ſes interêts, & qui par la priſon du Roi ſe flattoit d'être bientôt Maître d'une partie de la France, outre les renonciations qu'on lui offroit de la part du Roi à ſes droits ſur le Milanois & ſur le Royaume de Naples, à l'hommage des Comtez de Flandres & d'Artois, & outre des ſom-

mes immenſes, demandoit encore le Duché de Bourgogne; pour être en état, ſi la guerre recommençoit, de porter ſes armes dans le cœur de la France & juſqu'aux portes de Paris. Le Roi qui connoiſſoit l'importance de cette alienation, en rejetta la propoſition avec beaucoup de fermeté: & pour faire voir à l'Empereur qu'il renonceroit plûtôt à ſa liberté, qu'à une portion ſi importante de ſa Couronne, il réſolut de ſe ſéparer de la Princeſſe ſa ſœur, de ſe priver de ſa préſence, quoiqu'elle lui ſervît d'unique conſolation. Il la fit partir pour retourner en France, & elle fut même obligée de prendre ce parti ſur des avis qu'elle reçût ſecretement que l'Empereur ne cherchoit qu'un prétexte pour la faire arrêter. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Charles-Quint le Prince de ſon tems le plus artificieux, pour laiſſer expirer le ſauf-conduit qu'il lui avoit donné, avoit fait traîner exprès les négociations. Le départ de la Princeſſe le ſurprit, & il envoya ordre ſur les confins d'Eſpagne de l'arrêter le jour que le terme de ſon ſauf-conduit ſeroit expiré; mais la Princeſſe bien avertie de cette ſupercherie, faiſoit en un jour & en s'en retournant le même chemin qu'elle n'avoit fait qu'en quatre en entrant en Eſpagne. Cette diligence, & l'arrivée ſur la frontiere de Clermont, de Lodéve, avec une groſſe eſcorte le dernier jour du ſauf-conduit, empêcha les Officiers de l'Empereur d'entreprendre ſur ſa perſonne: & par là l'Empereur ne put tirer aucun avantage de ſon artifice.

Le départ de la Princeſſe ne ralentit point le

VILLIERS DE L'ISLE ADAM.

zéle du Grand Maître, & ſes bons offices pour la paix. Il en repréſentoit ſouvent la neceſſité à l'Empereur & à ſes Miniſtres : & il leur faiſoit enviſager que pendant que les armes de ce Prince étoient occupées contre la France, Soliman étendoit ſes conquêtes ſur la Hongrie, & s'ouvroit un chemin pour pénetrer juſques dans l'Autriche & les Pays héréditaires. Quand d'un autre côté ce Seigneur approchoit du Roi, il lui faiſoit comprendre combien ſa preſence étoit néceſſaire dans ſon Royaume ; mais il lui faiſoit ſentir en même-tems qu'il n'obtiendroit jamais ſa liberté de l'Empereur, que par la ceſſion du Duché de Bourgogne. Enfin il agit ſi heureuſement auprès de ces deux Princes, qu'il les fit convenir d'un traité de paix. François Premier prévenu qu'il ne pouvoit aliener le Domaine de ſa Couronne, & que des actes extorquez dans une rigoureuſe priſon ne pouvoient jamais être valides, après avoir ſecretement proteſté, contre la violence qui lui étoit faite par ſon vaſſal, ſouſcrivit à tout ce qui lui fut préſenté. On convint que le Roi ſeroit reconduit dans le dixiéme de Fevrier en ſon Royaume, & que pour l'entiere garantie du traité, ce Prince donneroit en ôtage deux Princes ſes enfans, outre pluſieurs autres articles qui ne ſont point du ſujet de cet Ouvrage. Le Grand Maître toujours attentif aux interêts de la Religion, y fit inſerer que l'Empereur & le Roi de France ſolliciteroient conjointement le Pape à travailler à une Croiſade contre les Infideles, & qu'ils y contribueroient de tout leur pouvoir.

1525.

Boſ. l. 3. p. 141.

Depuis la ſignature de ce traité, l'Empereur & le

le Roi ſe virent pluſieurs fois, mais toujours en ennemis réconciliez, & avec plus de politeſſe que de franchiſe. La premiere fois que l'Empereur rendit viſite au Roi, il voulut être accompagné du Grand Maître, qu'il appelloit ſon pere. On remarqua que ces deux grands Princes étant ſortis enſemble, l'Empereur au paſſage d'une porte défera le pas au Roi, & que ce Prince le refuſa : ſur quoi ils appellerent le Grand Maître pour en décider : *Je prie Dieu*, leur dit ce vénerable vieillard, *qu'il n'y ait jamais de différend de plus grande importance entre vos Majeſtez* ; & adreſſant la parole au Roi de France : *Perſonne*, lui dit-il, *Sire, ne diſconvient que l'Empereur ne ſoit le premier Prince de la Chrétienté ; mais étant dans ſes Etats & dans ſon Palais, il me ſemble que vous ne devez pas refuſer les honneurs qu'il croit devoir faire au plus grand Roi de l'Europe.* Une réponſe auſſi prudente & auſſi adroite contenta l'un & l'autre ; l'Empereur ſurtout lui en ſçut très-bon gré : il l'honora depuis de pluſieurs marques de diſtinction ; & dans des Audiences étant ſur ſon trône, il voulut que le Grand Maître fût aſſis ſous le même dais. Enfin quand le Grand Maître prit congé de lui après le départ du Roi pour retourner en Italie & à Viterbe, il lui renouvella les promeſſes qu'il avoit faites de l'Iſle de Malte, & il ajouta qu'il rendroit le Pape maître & arbitre des conditions de cette infeodation.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. 1526.

Boſ. t. 3. l. 5. p. 42.

Mais avant que le Grand Maître partît d'Eſpagne, il termina par ſa prudence un differend qui s'étoit élevé en Portugal au ſujet du Grand Prieuré de Crato. Depuis la perte de Rhodes & la retraite

Id. ibid.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

du Couvent à Viterbe, plusieurs Souverains de l'Europe peu affectionnez à l'Ordre, & sous prétexte qu'il n'armoit plus suivant son institut contre les Infideles, s'emparoient des revenus des Commanderies, ou au préjudice des Statuts de la Religion & des droits d'ancienneté, en disposoient en faveur des Chevaliers qui leur étoient les plus agreables. Le Prieuré de Crato étant vacant par le décès de Jean de Menezés, le Roi de Portugal au préjudice du Chevalier Gonzalve de Pimentel, le conféra au Prince Louis son frere: & pour dédommager Pimentel, il lui fit offrir une pension de neuf mille livres. Les Chevaliers Portugais pour ne point souffrir qu'on fît cette bréche à leurs droits, refuserent de reconnoître Dom Louis. Le Roi irrité de leur opposition, les menaça de faire saisir tous les biens que l'Ordre possedoit dans ses Etats; & sous prétexte qu'il restoit à Viterbe dans une inaction contraire à ses Statuts, il déclara qu'il en employeroit les revenus dans une guerre sainte, & contre les Maures de Barbarie.

Le Grand-Maître prévoyant sagement qu'une pareille entrepriſe, quoiqu'injuſte, pourroit être d'un dangereux exemple par rapport aux autres Souverains, accommoda cette affaire. Il crut que dans des tems si fâcheux il devoit dissimuler une injustice qu'il ne pouvoit empêcher: il consentit que Dom Louis retînt l'administration du Prieuré, & comme en Commande: mais en échange il obtint du Roi une confirmation autentique de tous les droits, & de tous les privileges de son Ordre. Ce Prince s'engagea solemnellement à ne plus

troubler les Chevaliers dans la jouiſſance des Commanderies qui écherroient à chacun ſelon ſon rang d'ancienneté. Comme l'entrepriſe de Rhodes étoit le ſeul objet & l'unique point de vûe auquel ſe réduiſoient tous les deſſeins du Grand Maître, il fut ſtipulé par le même traité, que pour une guerre ſi ſainte, le Roi fourniroit à l'Ordre quinze mille cruſades, eſpece de monnoye d'argent, valant en ce tems-là chacun environ quatre francs & demi.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

A peine le Grand Maître étoit revenu en France, qu'il apprit qu'Henry VIII. Roi d'Angleterre, ſur le même prétexte dont s'étoit ſervi le Roi de Portugal, & comme ſi l'Ordre par la perte de Rhodes eût été entierement éteint, avoit empêché le Chevalier Veſton de prendre poſſeſſion du Grand Prieuré de ce Royaume; qu'il prétendoit même réunir à ſon Domaine les revenus de toutes les Commanderies, ou que tous les Chevaliers Anglois ſerviſſent de garniſon dans Calais. Des prétentions ſi odieuſes affligerent ſenſiblement le Grand Maître: il voyoit avec douleur que malgré tous ſes ſoins les biens de ſon Ordre alloient devenir inſenſiblement la proye des Souverains & de leurs Courtiſans. Les Papes, en qualité de Souverains s'étoient mis depuis quelque tems comme en poſſeſſion de nommer au Grand Prieuré de Rome, & aux Commanderies vacantes dans le patrimoine de S. Pierre, & dans leurs Etats. Les Miniſtres de l'Empereur en Italie de leur côté s'emparoient ſans ſcrupule des plus riches Bénéfices, & ils croyoient encore faire grace à l'Ordre

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

en prenant ſa croix, comme une marque qu'ils n'en jouiſſoient qu'à titre de Chevaliers. Dans un brigandage & une déſolation ſi génerale, le Grand Maître eut recours au Roi de France, le ſeul Prince de la Chrétienté, ſi on peut parler ainſi, qui parmi tant de diſgraces arrivées à la Religion de Saint Jean, lui eût conſervé la même eſtime & ſa premiere affection.

Le Grand Maître fit paſſer par ſa Cour le Prieur de S. Gilles & le Commandeur de Bourbon, qu'il envoyoit en Angleterre. Ces envoyez, ou ſi l'on veut ces Ambaſſadeurs le prierent de ſa part de vouloir honorer l'Ordre de ſa protection auprès d'Henri VIII. Le Roi lui en écrivit dans les termes les plus preſſans, & il lui marquoit par ſa Lettre que ſi l'Ordre depuis la perte de Rhodes n'avoit pû continuer la guerre contre les Infideles, ce n'avoit été que faute de ports, où ils puſſent faire des armemens; qu'on étoit en traité pour l'Iſle de Malte; qu'il le conjuroit de contribuer à cet établiſſement; qu'on n'en auroit pas plûtôt fait le Chef-d'Ordre & la Place d'Armes de la Religion, que les Chevaliers ſe remettroient en mer ſuivant leur profeſſion, & que les Marchands Anglois ſes ſujets ſeroient peut-être les premiers qui éprouveroient combien cet Inſtitut militaire, quoiqu'indépendant d'aucun Prince Chrétien, étoit cependant utile à toute la Chrétienté.

Mais des motifs ſi juſtes & tous les offices de ces grands Princes toucherent peu le Roi d'Angleterre: non-ſeulement il n'eut aucun égard aux mémoires que lui préſenterent ces deux Ambaſſa-

deurs; mais il leur défendit de faire ſortir de ſes Etats ni argent ni effets, provenants des biens de la Religion : il congédia même ces envoyez aſſez bruſquement & ſans beaucoup d'égards pour leur caractere. Ces Miniſtres à leur retour ayant rendu compte au Grand Maître du peu de ſuccès de leur negociation, ajouterent qu'ils croyoient avoir démêlé qu'une injuſtice ſi criante venoit de ce que ce Prince, le plus fier de ſon ſiecle, ſe tenoit offenſé que le Grand Maître eût viſité le Roi de France & l'Empereur ſans lui rendre les mêmes devoirs de civilité; & cette conjecture n'étoit pas ſans fondement. Quoique les Etats de Henri VIII. ne fuſſent pas ſi étendus que ceux de Charles-Quint & de François Premier, il n'en étoit pas moins redoutable à ces deux Princes, dont il balançoit tour à tour la puiſſance, ſuivant le parti que ſon interêt lui faiſoit prendre dans leurs démêlez: par cette conduite adroite il ſe faiſoit rechercher par l'un & l'autre de ces deux Princes, qui le ménageoient avec de grands égards. Le perſonnage important qu'il faiſoit dans les affaires de l'Europe, l'autorité abſolue qu'il avoit acquiſe dans ſes Etats, quoique les Loix y ſoient plus reſpectées que les Souverains, & l'habileté avec laquelle il avoit toujours ſçû tourner les Parlemens dans ſes vûes; tout cela faiſoit qu'il ſe regardoit, & qu'il vouloit être conſideré comme l'arbitre de la Chrétienté. Le Grand Maître eut d'abord bien de la peine à croire que le défaut d'une formalité & d'une céremonie qu'il ne devoit point, eût pû exciter le reſſentiment de ce Prince, & le porter à traiter la Religion avec tant

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

de dureté. Mais comme après tout les Princes les plus puiſſans, & les Souverains ſurtout, élevez dans la flatterie, ne reſpirent ſouvent qu'un air plein d'orgueil & de vanité, le Grand Maître crut acheter à bon marché, par une ſi legere déference, la main-levée des biens de ſon Ordre. Ce vénerable vieillard ſans conſulter ſon âge ni la rigueur de la ſaiſon, partit pour l'Angleterre, & il ſe fit préceder par le Commandeur Boſio, le plus habile négociateur qu'il y eût dans l'Ordre, & peut-être dans la Chrétienté. Ce Religieux s'adreſſa d'abord au Cardinal de Wolſey premier Miniſtre du Roi d'Angleterre, auquel il rendit une Lettre du Grand Maître, qui le prioit de préſenter le Commandeur au Roi, & de vouloir bien appuyer auprès de ce Prince les interêts de la Religion. Le Cardinal lui procura une audience: Boſio préſenta à Henri une Lettre du Grand Maître, & lui apprit en même-tems que ce Prince venoit exprès d'Italie pour le ſaluer; mais qu'il n'avoit pas crû devoir entrer dans ſes Etats ſans ſçavoir s'il l'auroit agreable. Henri adouci par cette démarche, lui répondit qu'il étoit plein de vénération pour la perſonne du Grand Maître; qu'il ſeroit ravi de voir un ſi grand Capitaine; cependant qu'il étoit fâché qu'il ſe fût mis en chemin dans une ſaiſon ſi rigoureuſe; mais qu'en tout tems il ſeroit reçû dans ſes Etats, avec la conſideration qui étoit dûe à ſa dignité & à ſon merite. Le Roi renvoya le Boſio au Grand Maître qu'il trouva à la Cour de France, & il lui rendit deux Lettres, l'une du Roi, & l'autre de ſon Miniſtre, dattées du vingt-

1524. 1. Janvier.

cinq Fevrier, toutes deux très-obligeantes, & dans leſquelles on l'invitoit à paſſer au plûtôt en Angleterre. Il s'y rendit en diligence, & après s'être repoſé quelques jours dans la Commanderie ou le Prieuré de Saint Jean, il partit pour la Cour, ſuivi des Grands Croix, des Commandeurs & des Chevaliers d'Angleterre & d'Ecoſſe, qui s'étoient rendus de differens endroits auprès de lui. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Ce cortege étoit nombreux & magnifique : & pour lui donner encore plus d'éclat, le Roi envoya bien loin au devant de lui pluſieurs Milords des plus conſiderables de ſa Cour. Ce fut avec une ſi noble eſcorte qu'il entra dans le Palais : Henri lui fit un accueil gracieux, & on s'apperçut qu'il l'enviſageoit avec cette attention que lui inſpiroit la premiere vûe d'un Prince, que ſa conduite & ſa valeur avoient rendu également fameux dans l'Europe & dans l'Aſie. Le Grand Maître après lui avoir rendu les civilitez qu'il croyoit devoir à un Roi ſi puiſſant, ne jugea pas à propos d'entrer dans aucun détail des affaires qui l'amenoient en Angleterre : il ſe contenta de demander en général à ce Prince ſa protection pour ſon Ordre. Tout ſe paſſa enſuite de la part du Roi en louanges ſur la défenſe de Rhodes, plus glorieuſe, dit le Roi, que la conquête d'une Province entiere : & lorſque le Grand Maître voulut ſe retirer, ce Prince ordonna à ſes Officiers de le loger dans ſon Palais : il y fut ſervi avec la magnificence convenable à ſon rang & à l'eſtime que le Roi faiſoit d'un hoſte ſi illuſtre.

Ils eurent depuis pluſieurs conferences particu-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

lieres au ſujet du ſiege de Rhodes, & d'un endroit néceſſaire pour l'établiſſement du Couvent. Le Grand Maître lui fit voir que malgré la puiſſance formidable de Soliman, la Religion ſeroit encore maîtreſſe de Rhodes, ſi les Princes Chrétiens avoient daigné y faire paſſer le moindre ſecours. Il ajouta que manquant de vivres, de munitions de guerre, ſur-tout de poudre, qu'après avoir vû périr à la défenſe de cette Place la plûpart de ſes Chevaliers, & même des habitans; que les Turcs ayant pouſſé leurs travaux juſqu'au milieu de la Place, il s'étoit vû réduit à la derniere extrêmité, & contraint de leur abandonner le peu de terrein qui lui reſtoit; qu'il s'étoit embarqué avec les débris de ſa fortune; que dans ce voyage il avoit été battu de rudes tempêtes; & que croyant trouver un azile dans le port de Meſſine, il en avoit été chaſſé par la peſte; qu'en attendant qu'il eût trouvé une retraite ſure & fixe, le Pape Clement lui avoit permis de ſe retirer dans Viterbe; que la peſte les en avoit chaſſez une ſeconde fois; qu'une partie du Couvent, du conſentement du Duc de Savoye, avoit été reçue dans ſa ville de Nice; que les vaiſſeaux & les galeres de l'Ordre étoient entrées dans le port de Ville-Franche; que les autres Chevaliers s'étoient de ſon conſentement diſperſez dans les differentes Provinces de la Chrétienté, où ſon Ordre avoit des Commanderies; que la peſte étant diminuée à Viterbe, ils s'y étoient raſſemblées ſous la protection du S. Siege; & que dans une ſituation ſi incertaine & ſi déplorable, l'Empereur lui offroit génereuſement les Iſles de

Malte

Malte & de Goze ; mais que ſes Miniſtres attachoient à cette donation des conditions peu compatibles avec l'indépendance néceſſaire dans ſon Ordre, & que les Chevaliers ne pouvoient reconnoître un Prince particulier pour leur Souverain, ſans ſe rendre ſuſpects aux autres ; d'ailleurs qu'il ne deſeſperoit pas de rentrer dans Rhodes ; qu'il y avoit actuellement un parti formé pour en chaſſer les Turcs ; que les principaux habitans de l'Iſle, & même des Officiers de la garniſon étoient entrez dans cette conſpiration ; qu'il ne manquoit à l'Ordre pour tenter cette entrepriſe que les fonds néceſſaires pour lever des troupes, & pour équiper les vaiſſeaux de la Religion ; que ſi ce projet n'avoit point de ſuccès, il accepteroit Malte, & qu'il eſperoit de la généroſité de l'Empereur qu'il voudroit bien diſpenſer l'Ordre d'un aſſujetiſſement qui donnoit atteinte à leur liberté, & à cet eſprit de neutralité dont les Chevaliers faiſoient profeſſion. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Roi d'Angleterre trouva le deſſein de reconquerir Rhodes, digne du courage & de la vertu du Grand Maître : & pour participer en quelque maniere à une ſi noble entrepriſe, il lui promit vingt mille écus, dont il paya depuis la valeur en canons, & en armes à feu. On ne parla plus de ſaiſie, ni d'arrêts des biens de l'Ordre, & encore moins de diſpoſer des Prieurez & des Commanderies. Le Roi pria ſeulement le Grand Maître de vouloir bien conférer le grand Prieuré d'Irlande au Turcopilier appellé Frere Jean Ranſon, qui avoit déja ſervi utilement ce Prince dans le gou-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

vernement de cette Iſle, & qui avoit ſçu par ſa douceur aprivoiſer les habitans, nation encore farouche & à demi-barbare.

Le Grand Maître, pour complaire à un Roi que l'Ordre avoit tant d'interêt de ménager, obligea le Chevalier Babington, de remettre le Prieuré d'Irlande à Ranſon, qui en échange ſe démit en ſa faveur de la Commanderie de Dinemor, & de la dignité de Turcopilier. Le Grand Maître les fit en outre convenir que ſi Babington parvenoit au grand Prieuré d'Angleterre, il ſe chargeroit en faveur de Ranſon d'une penſion annuelle de dix huit cens livres. Le Roi parut fort content de la diligence & de l'exactitude avec laquelle le Grand Maître avoit executé ce qu'il avoit exigé de lui: il lui en fit des remercimens, confirma tous les privileges de ſon Ordre: & quand ce Prince prit congé de lui pour retourner en Italie, il lui envoya de ſa part, & de la part de la Reine, un baſſin & une coupe d'or, enrichis de pierreries, que le Grand Maître remit depuis au tréſor de la Religion.

Le Grand Maître revenoit en Italie avec la joye d'avoir maintenu en France, en Eſpagne, en Portugal & en Angleterre les droits & les privileges de ſon Ordre, & dans l'eſperance de tirer des Souverains de ces Etats, & ſur-tout du Pape, des forces capables de faire réuſſir l'entrepriſe de Rhodes. Mais pendant que cet illuſtre vieillard parcouroit les principales Cours de l'Europe, il étoit arrivé dans Rome differentes révolutions qui ne lui permettoient plus de pouvoir compter ſur les ſecours

que le Pape lui avoit promis. Nous avons dit que Clement pour balancer la puiſſance de Charles-Quint, devenue formidable depuis le gain de la bataille de Pavie, avoit fait une Ligue pour la ſureté & la liberté de l'Italie, avec le Roi de France, celui d'Angleterre, les Venitiens, Sforce Duc de Milan, & les Florentins. On l'avoit appellée LA SAINTE LIGUE, parceque le Pape étoit à la tête : ce Pontife, comme la plûpart de ſes prédéceſſeurs, ne craignoit rien tant que le rétabliſſement de l'autorité imperiale en Italie. Mais les exploits de cette Ligue, par les differens interêts des Alliez, ne répondirent pas à l'ardeur avec laquelle elle avoit été formée. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'Empereur par le moyen des Colonnes ſes partiſans, ſuſcita une guerre civile dans les Etats du Pape; & ce Pontife retenu par la crainte de la dépenſe, s'étant laiſſé endormir par un traité qu'il fit avec les Miniſtres de l'Empereur & les Colonnes, congédia les troupes qu'il avoit dans la Romagne. Ses ennemis le voyant deſarmé, au préjudice de leur foi, & du traité qu'ils venoient de ſigner, entrerent en armes dans Rome. Le Cardinal Pompée Colonne, le plus furieux des ennemis du Pape, étoit à la tête de ces rebelles : on prétend qu'il en vouloit à la vie de ce Pontife ; que par ſa mort & la force des armes, il aſpiroit à s'élever ſur le trône de Saint Pierre. Le Pape n'eut que le tems de ſe ſauver dans le Château Saint-Ange ; mais comme il n'y avoit pas de vivres pour long-tems, il fut contraint de recevoir la Loi de ſes ennemis. On l'obligea de ſigner une tréve de quatre mois avec

Guichardin l. 17.

1526.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

l'Empereur ; de pardonner aux Colonnes, & de donner des ôtages pour ſureté de ſa parole. Mais il n'en étoit pas eſclave ; & il n'eut pas plutôt reçu quelque ſecours du Roi d'Angleterre, qu'il reprit les armes, & rompit la tréve, ſous prétexte qu'on la lui avoit fait ſigner le poignard ſur la gorge, & que les Colonnes ſur-tout, qui étoient vaſſaux du Saint Siege, n'avoient pas pû forcer leur Souverain à capituler. Pour venger l'inſulte qu'ils lui avoient faite, il commença à faire éclater ſon reſſentiment en privant ſolemnellement Pompée Colonne de la dignité de Cardinal ; il fit marcher enſuite contre les Seigneurs de ce nom des troupes qu'il avoit levées de nouveau pour ſa ſureté. Vitelli ſon Géneral ravagea leurs terres, pilla les Villes & les Châteaux qui appartenoient à cette Maiſon, en raza les murailles, & laiſſa par tout de funeſtes marques du reſſentiment de ſon Maître.

L'Italie entiere étoit en proye aux differentes armes de l'Empereur & des Confédérez : on ne peut exprimer les pillages, les violences & les inhumanitez, que tant de troupes de nations differentes exerçoient dans les Provinces où chaque parti ſe trouvoit le plus fort. Les ſoldats n'avoient ſouvent pour ſolde que la licence & l'impunité : & leurs Géneraux conſultoient moins les ordres qu'ils recevoient de leurs Souverains, que les moyens de faire ſubſiſter leurs troupes.

Le Connétable de Bourbon, Prince du Sang de France, que le dépit de ſe voir perſecuté par la mere de François premier, avoit jetté dans le parti de l'Empereur, ne pouvant fournir à la paye

d'un corps d'armée qu'il commandoit, pour appaiſer les plaintes de ſes ſoldats, leur promit le pillage d'une des plus riches Villes d'Italie, ſans déſigner plus ouvertement quel étoit l'objet de cette entrepriſe. On avoit peu vû de Généraux qui ſans argent & ſans donner de ſolde à leurs troupes, euſſent acquis comme lui leur confiance & un empire abſolu ; mais certain air de grandeur que produit une haute naiſſance, & que le reſpect ſuit toujours ; ſa rare valeur, ſa capacité dans le métier de la guerre, & même des manieres familieres ſans lui faire rien perdre de ſa dignité, lui avoient attiré l'affection de ſes ſoldats qui l'aimoient juſqu'à l'adoration : & ils jurerent tous de le ſuivre, dit Brantôme, quelque part qu'il voulût aller : *Fut-ce*, s'écrioient-ils, *à tous les diables.* VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

La marche de cette armée qui s'acheminoit en diligence vers la Toſcane, épouventa le Pape : il retomba dans ſes incertitudes ordinaires. Les Miniſtres de l'Empereur en profiterent, & ils tâcherent de lui perſuader qu'il ne trouveroit d'avantages ſolides, & même de ſureté, que dans une étroite alliance avec leur Maître.

Clement, quoiqu'il eût déja été trompé par ces Miniſtres, comme nous le venons de voir, fut bien aiſe de les croire, & de chaſſer de ſon eſprit des irréſolutions qui lui montroient le péril ſans lui donner les moyens de l'éviter : il ſigna une nouvelle tréve. Lannoy Viceroi de Naples avec lequel il traitoit, lui répondit qu'il n'avoit plus rien à craindre de Bourbon & des autres Généraux de l'Empereur. Il s'en flatta, & il regarda ce 15 Mars.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

traité comme une barriere invincible qui fermoit aux troupes Imperiales l'entrée des terres de l'Egliſe. Mais Bourbon, ſoit de concert avec Lannoy, ſoit contre l'avis de ce Miniſtre, continua ſa marche, & on le vit bien-tôt aux portes de Rome. Il préſenta l'eſcalade; & en appuyant lui-même une échelle contre la muraille, il reçut un coup de mouſquet, qui ne lui laiſſa que deux heures de vie. Ses ſoldats furieux de la mort de leur Géneral, forcerent ceux qui défendoient la muraille; ſe jetterent dans la Ville l'épée à la main, & tuerent tout ce qui ſe préſenta devant eux. Ils ſe répandirent enſuite dans les differens quartiers de cette Capitale du monde chrétien; ils entrerent dans les maiſons; & ſans égard pour la dignité, l'âge ou le ſexe, ils y commirent des cruautez & des violences qu'à peine on auroit pû craindre des Nations les plus barbares. Ce qui eſt de plus déplorable, c'eſt que cette affreuſe ſcene ne dura pas ſeulement vingt-quatre heures, comme il arrive ordinairement dans les Places emportées d'aſſaut; mais que pendant plus de deux mois les Imperiaux renouvelloient tous les jours les mêmes violences: & pour ſatisfaire leur avarice & leur lubricité, ils n'épargnerent ni les ſacrileges, ni le viol, ni les meurtres de ſang froid.

1527. 6 May.

Le Pape avec treize Cardinaux s'étoit refugié dans le Château Saint-Ange: il s'y vit bien-tôt inveſti: cependant avec ce qu'il avoit de troupes, il tint près d'un mois; mais les vivres lui manquant, il fut obligé de capituler une ſeconde fois avec ſes ennemis.

1527. 30 Octobre.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Les conditions de ce nouveau traité auroient été honteuſes ſi elles n'euſſent été néceſſaires : les Imperiaux exigerent de lui qu'il s'obligeât de payer quatre cens mille ducats pour la ſolde de l'armée. On ajouta qu'il demeureroit priſonnier juſqu'à ce qu'il eût fourni le tiers de cette ſomme ; qu'il ſeroit enſuite transféré dans le Château de Naples, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner de ſa perſonne, & qu'il livreroit les Châteaux Saint-Ange, d'Oſtie, de Civita-Vecchia, de Caſtelane, & les villes de Parme, de Plaiſance & de Modène.

Charles-Quint fut ravi de voir une ſeconde fois un de ſes plus grands ennemis, tombé dans ſes fers ; mais bien loin de laiſſer échaper ſes véritables ſentimens, par reſpect pour la Religion, il les couvrit des apparences d'une ſenſible affliction : & aux premieres nouvelles qu'il eut de la priſon du Pape, & comme ſi ce Pontife eût été fait priſonnier par des Turcs ou des Corſaires, il prit publiquement le deuil, & fit faire dans toute l'Eſpagne des Proceſſions ſolemnelles pour demander à Dieu ſa liberté : affectation qu'il pouſſa trop loin, & dont même parmi ſes ſujets il n'y eut au plus que le petit peuple qui en fût la dupe.

Pendant qu'il jouoit cette comedie en Eſpagne d'une maniere ſi peu convenable à un grand Empereur, de peur que ſon priſonnier ne lui échapât, il envoya des ordres à Rome qu'on en remît la garde à un vieil Officier Eſpagnol, appellé Alarçon, qui avoit été chargé à Madrid de celle de François premier. Cet Officier n'eut pas moins de

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

dureté pour le Pape, qu'il en avoit fait eſſuyer au Roi de France : & il ſe comporta envers un priſonnier de cette conſequence, moins en ſoldat & en Officier, que comme auroit pû faire un comite ou un géolier de criminels. Mais ce qui fut plus ſenſible à ce Pontife que le ſac de Rome, & ſa priſon, c'eſt qu'il apprit que les Florentins, aux premieres nouvelles qu'ils eurent de ce qui venoit de ſe paſſer à Rome, chaſſerent toute la Maiſon de Medicis, non ſeulement de la Ville, mais de tout l'Etat de Florence, ſous prétexte qu'elle y étoit trop puiſſante & trop autoriſée.

L'eſprit de parti alla juſqu'à arracher les armes de cette famille de tous les endroits où on les avoit placées : tout cela ſe faiſoit par l'inſtigation des Miniſtres de l'Empereur. Le Pape craignoit même que ſon géolier n'eût des ordres ſecrets de ſe défaire de lui ; mais on lui doit cette juſtice, qu'il n'étoit pas capable de commettre un ſi grand crime, & qu'en tenant le Pape reſerré, & ſans lui accorder le moindre adouciſſement dans ſa priſon, il ne faiſoit que ſuivre ſon humeur farouche & défiante. Il eſt bien vrai que nous apprenons d'un Hiſtorien, que le Cardinal Colonne le preſſa pluſieurs fois de faire périr ce Pontife : outre que ce Cardinal ne reſpiroit que vengeance, il ſe flattoit encore de trouver dans cette vengeance ſa propre élevation. Mais ſoit qu'une propoſition ſi déteſtable fît juſtement horreur à cet Officier, ou que par la mort du Pape il craignît de perdre ſa part de ſa rançon, il eſt toujours certain qu'il rejetta avec une fermeté invincible les indignes ſollicitations

licitations de ce cruel Cardinal, & que tant que le Pape reſta ſous ſa garde, il veilla autant à la conſervation de ſon priſonnier qu'à la ſureté de ſa priſon. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Grand Maître qui étoit ami particulier du Pape, attaché étroitement à ſa perſonne & à ſes interêts, fut ſenſiblement touché de la diſgrace de ce Pontife. D'ailleurs l'inimitié déclarée qui étoit entre lui & l'Empereur, ſa priſon, la guerre allumée dans toutes les Provinces d'Italie, la part qu'y prenoient la plûpart des Souverains de l'Europe, des ligues & des traitez qui ſe négocioient en même-tems de tous côtez, ne permettoient guéres aux Chevaliers de Saint Jean d'eſperer que l'Empereur dans le tumulte des armes voulût entendre parler de l'affaire de Malte; & ſurtout que ce Prince ambitieux & inſatiable de domination ſe relâchât ſur une eſpece de vaſſalité qu'il vouloit attacher à l'infeodation de cette Iſle. La plûpart des Chevaliers, & ſurtout les François, dans la crainte de tomber ſous la puiſſance de Charles-Quint, montroient autant d'éloignement pour Malte, que les Eſpagnols avoient de paſſion de s'y voir établis. Le Grand Maître jugea bien qu'il n'y avoit que le Pape qui par ſes bons offices pût obtenir de l'Empereur une ceſſion pure & franche; mais que ce Pontife, tant qu'il ne ſeroit pas réconcilié avec l'Empereur, ou ne s'en mêleroit pas, ou s'en mêleroit inutilement. Ainſi on réſolut dans le Conſeil de l'Ordre d'attendre du bénefice du tems un éclairciſſement dans les affaires de l'Europe, quelle ſeroit la deſtinée du Pape, & le parti qu'on pren-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

droit décisivement au sujet de Rhodes ou de Malte.

Outre la difference qu'il y avoit entre ces deux Isles, soit pour leur grandeur, l'étendue de leur domination, & leurs richesses, le Grand Maître affligé de se voir le triste témoin des guerres continuelles entre les Princes Chrétiens, se souhaitoit au fond de l'Asie, & tous ses vœux se portoient du côté de Rhodes: il n'y avoit pas long-tems qu'il en avoit reçû des nouvelles.

Eutimius Metropolitain Grec de cette Isle, le premier mobile de l'entrepriſe, aussi inquiet du retardement, qu'un Chef de parti le peut être; & dans la crainte d'être découvert, avoit envoyé au Grand Maître, couriers sur couriers pour en apprendre des nouvelles, & pour en hâter l'execution. Le Grand Maître lui récrivit que la Religion n'étant pas en état de fournir seule aux frais d'un si grand armement, il avoit été obligé de passer lui-même en France, en Espagne & en Angleterre pour tâcher d'en tirer quelque secours; qu'on armoit actuellement les deux grandes caraques de la Religion; qu'il faisoit construire en même tems trois galeres; que la France lui en avoit donné les forçats, l'Angleterre les coursiers & l'artillerie; qu'il étoit obligé de se trouver au Chapitre géneral de son Ordre qu'il avoit convoqué à Viterbe; mais qu'il esperoit paroître peu après devant Rhodes avec une flotte & des troupes capables d'en chasser les Infideles. Il chargea de cette Lettre le Commandeur Bosio, l'Ambassadeur & le Négociateur géneral de toutes les affaires de l'Ordre: & il le fit repasser en Orient une seconde fois pour

reconnoître la diſpoſition des eſprits, & afin de prendre avec les principaux Habitans de l'Iſle, les dernieres meſures pour l'execution d'un deſſein ſi important. Les guerres continuelles qui agitoient toute l'Europe, ne permirent pas aux Chevaliers qui étoient les plus éloignez de l'Italie, de ſe rendre au Chapitre: le Grand Maître en fit l'ouverture par un diſcours également grave & touchant. Il rappella dans le ſouvenir de l'Aſſemblée la perte de Rhodes, la diſpoſition de la plûpart des Chevaliers, les tempêtes qu'il avoit fallu eſſuyer, la peſte & la maladie dont le Couvent avoit été affligé, l'avidité des ſeculiers à envahir le bien de l'Ordre, & la crainte d'un avenir encore plus fâcheux ſi on ne le prévenoit par une réſidence fixe, & dans quelque port de mer, d'où les Chevaliers, en renouvellant la guerre contre les Infideles ôtaſſent aux Souverains peu affectionnez à la Religion, le prétexte de s'emparer de ſes biens. Déplorant enſuite ſa vieilleſſe, ſes courſes, ſes voyages, ſes longs travaux, le malheur des tems, & les miſeres publiques: *Falloit-il*, s'écria ce grand homme, *que je ſurvécuſſe à la perte de Rhodes, pour être encore témoin à l'extrêmité de ma vie, de la diſſipation, & peut-être de la ruine entiere d'un Ordre ſi ſaintement inſtitué, & dont le gouvernement m'avoit été confié?* Alors adreſſant la parole à tous les Chevaliers, il les conjura dans les termes les plus preſſans au nom de leurs prédeceſſeurs Fondateurs de l'Ordre, & par le ſang qu'eux-mêmes & leurs confreres venoient de répandre à la défenſe de Rhodes, de faire ceſſer des diviſions qui ne pou-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

voient qu'être très-funeſtes à la Religion, & de ſe réunir tous dans un même ſentiment au ſujet du choix d'un port pour la réſidence du Couvent.

Un diſcours ſi touchant, ſes cheveux qui avoient blanchi à la guerre & ſous le caſque, ſon déſintereſſement, ſon zele & ſon affection infinie pour la conſervation de l'Ordre, attendrirent toute l'Aſſemblée: & comme il n'y avoit que deux ou trois des principaux du Conſeil qui ſçuſſent le ſecret de l'affaire de Rhodes, toutes les voix des differentes nations ſe réunirent à demander à l'Empereur l'Iſle de Malte, mais franche de toute ſujetion, & à condition ſeulement de faire dire tous les ans une Meſſe ſolemnelle en mémoire de ce bienfait, le jour que ſe paſſeroit cette donation, & d'envoyer à ſon Vice-Roi de Sicile un faucon, mais ſans députation, & par qui on jugeroit à propos.

On fit partir auſſi-tôt des Députez pour la Cour de Madrid, qui à ces conditions avoient ordre de traiter avec les Miniſtres de l'Empereur; mais ils les trouverent plus froids & plus concertez qu'on ne leur avoit fait eſperer. Quelque déſir que l'Empereur eût d'abord fait paroître d'établir l'Ordre de Saint Jean dans l'Iſle de Malte, & de s'en ſervir comme d'un boulevart pour mettre à l'abri des incurſions des Infideles, la Sicile & les côtes du Royaume de Naples, on lui fit craindre depuis que dans la conjoncture préſente, & pendant qu'il étoit en guerre avec la France, le Grand Maître, François de nation, n'ouvrît ſes ports aux flottes de François premier & de ſes confédérez, & qu'il ne favoriſât leurs entrepriſes. D'ailleurs l'attachement

des Chevaliers pour les interêts du Saint Siege n'étoit pas moins ſuſpect à l'Empereur. D'un autre côté celui des Députez de cet Ordre qui avoit le ſecret des affaires, & qui ſçavoit que le Grand Maître conſervoit toujours l'eſperance de rentrer dans Rhodes, ne preſſoit pas beaucoup cette négociation : ainſi par les différentes vûes de ceux qui traitoient, elle traîna encore long-tems, & on jugea bien que cette grande affaire ne ſe concluroit que dans une paix génerale, ou tout au moins par la liberté du Pape, & ſa réconciliation feinte ou véritable avec l'Empereur. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

On là croyoit encore bien éloignée ; mais la marche de l'armée de France commandée par le Maréchal de Lautrec, qui s'avançoit du côté de Rome, en hâta le concluſion. Cette armée étoit compoſée de vingt-ſix mille hommes de pied, de mille hommes d'armes, ſans compter la Cavalerie legere. Il n'y avoit au contraire dans Rome qu'un malheureux reſte de troupes Eſpagnoles & Allemandes, qui avoient ſaccagé cette grande Ville : le pillage & le butin avoient fait déſerter un grand nombre de ſoldats : il n'en étoit pas moins péri par la crapule & la débauche, & des maladies contagieuſes, qui infectant alors différens cantons de l'Italie, avoient achevé de ruiner cette armée. 1528.

Ainſi l'Empereur prévoyant qu'il ne pourroit pas empêcher les François de remettre le Pape en liberté, voulut s'en faire honneur. Mais comme ſon interêt étoit fort ſuperieur à de ſimples vûes de généroſité, il ordonna à ſes Miniſtres en trai-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

tant avec lui, d'en tirer tous les avantages qu'ils pourroient. Hugues de Moncade qui ſe trouva chargé de cette négociation, lui dit qu'il avoit ordre de l'Empereur de le mettre en pleine liberté : & même pour lui en faire goûter les prémices, il fut moins reſſerré. Il exigea d'abord qu'il ſe détachât de la ligue, & qu'il reprît le caractere de pere commun de tous les Chrétiens. Il n'y eut pas beaucoup de difficulté ſur cet article: le Pape peu ſcrupuleux ſur ſa parole, pour ſe tirer d'embarras, auroit ſigné tous les jours de nouveaux traitez. Mais on lui demanda Hypolitte & Alexandre de Medicis en ôtage, & pour caution de l'execution du traité. Le Miniſtre imperial ajouta que quoique ce ne fût pas l'intention de ſon Maître, cependant il ne pouvoit lui ouvrir entierement les portes de ſa priſon, qu'il n'eût payé comptant les quatre cens mille ducats dont on étoit convenu dans le précedent traité, & que ſans cette condition préalable, il craignoit que les ſoldats de l'Empereur, la plûpart Lutheriens, & dont il n'étoit pas le maître, n'attentaſſent à la perſonne de Sa Sainteté.

Ce Pontife entendit bien ce langage ; mais il craignoit encore plus Moncade lui-même que ſes ſoldats. Pour ſe tirer plûtôt de ſes mains, il promit de payer comptant quatre-vingts quinze mille ducats ; de donner une pareille ſomme quinze jours après ſa ſortie de Rome, & le ſurplus dans les trois mois ſuivans. Pour fournir cette ſomme, il fallut, dit Guichardin, avant de ſortir du Château Saint Ange, aliener des biens de l'Egliſe, vendre, pour

ainſi dire, à l'encan, & à de très-indignes ſujets, trois chapeaux de Cardinal, & cela, dit cet Hiſtorien, pour ſoudoyer des Héretiques aux dépens & du conſentement du Vicaire de Jeſus-Chriſt, qui fut encore obligé pour ſûreté de ſa parole de donner en ôtage outre ſes neveux, pluſieurs Cardinaux qui lui étoient les plus attachez. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. *Guichardin l. 18.*

On fixa au neuf de Décembre le jour qu'il devoit être mis en liberté ; mais comme malgré tous les traitez il regnoit de part & d'autre une défiance réciproque, le Pape craignant que Moncade ne lui manquât de parole, pendant qu'il étoit moins obſervé, trouva le moyen la nuit précedente de ſortir du Château, déguiſé en marchand : & ayant monté ſur un cheval d'Eſpagne, il gagna en diligence le Château d'Orviette où il ſe retira.

Ce Pontife perſuadé qu'il ne devoit ſa liberté qu'à la foibleſſe des troupes de l'Empereur, & à l'approche de l'armée de France, en écrivit une Lettre fort obligeante au Maréchal de Lautrec : & comme ſi par un leger compliment il eût ſatisfait à ſes premiers engagemens, il ſe tint depuis dans une eſpece de neutralité, dont il eût été à ſouhaitter, pour l'édification de l'Egliſe, qu'il ne ſe fût jamais éloigné. Cependant la guerre entre l'Empereur & les Confédérez dura encore près de deux ans avec differens ſuccès ; mais toujours avec la même fureur, & la même animoſité. *Id. ibid.*

Pendant ce tems-là, le Commandeur Boſio, que le Grand Maître avoit envoyé à Rhodes, comme nous l'avons dit, en revint avec de mauvaiſes nouvelles. Le projet du Grand Maître avoit été com-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

muniqué à trop de perſonnes, & l'exécution en avoit été trop long-tems differée pour qu'il eût pû demeurer ſecret. Les Turcs en eurent quelque ſoupçon : le Grand Seigneur changea auſſi-tôt la garniſon, fit mourir pluſieurs Chrétiens Grecs, & même des Mahometans : & ce ne fut qu'avec des peines infinies & au travers de mille périls, que le Commandeur Boſio put échaper aux perquiſitions du Gouverneur de Rhodes. Pour ſe conſoler de ce mauvais ſuccès, ce Religieux d'un génie très profond, & fertile en reſſources, propoſa au Grand Maître le deſſein de s'emparer de la ville de Modon, & d'y transferer la réſidence & l'habitation de l'Ordre.

Boſ. t. 3. l. 5. & 6.

Cette Ville ſituée dans la Morée avoit appartenu aux Venitiens dès l'an 1124. Bajazet II. s'en empara en 1498. Un Rhodien appellé Lomelin Del-Campo, & retiré à Meſſine depuis la perte de Rhodes, fit enviſager à Boſio à ſon paſſage pour cette Iſle, qu'il ne ſeroit pas difficile à l'Ordre de ſe rendre maître de Modon par le moyen de deux Turcs Grecs & Chrétiens de naiſſance, avec leſquels il entretenoit une relation aſſez particuliere au ſujet du commerce, & qui lui avoient confié le remors qu'ils ſouffroient d'avoir renoncé à la foi, & le deſir ſincere de rentrer dans le ſein de l'Egliſe, ſi-tôt qu'ils en trouveroient l'occaſion favorable ; que l'un de ces renégats appellé *Calojan* commandoit ſur le port, & que l'autre appellé *Scandali*, en qualité de grand Douannier, étoit maître de la porte du mole, & que tous deux ſeroient ravis de favoriſer une entrepriſe qui remettroit

troit une Place auſſi importante au pouvoir des Chrétiens. Boſio toujours vif & entreprenant, quand il y alloit des interêts de ſa Religion, voulut reconnoître lui-même la Place & s'aboucher, s'il le pouvoit, avec les deux Turcs. Dans cette vûe il prit des Lettres de Lomelin pour l'un & l'autre, & en paſſant proche de l'Iſle de Sapienza, qui eſt proche la côte méridionale de la Morée, & vis-à-vis de la ville de Modon, à la faveur d'une cale, il s'y tint couvert, & envoya à Modon dans une barque de pêcheur, un Rhodien de ſa ſuite, appellé Stefi Marquet, qui remit de ſa part ces Lettres aux deux Turcs. Ils ſe rendirent la nuit à ſon bord; il les trouva pleins d'un ſincere repentir de leur faute, & réſolus de l'expier aux dépens même de leur vie. Le Commandeur les confirma dans une ſi généreuſe réſolution, & après avoir examiné enſemble les differens moyens d'exécuter leur projet, ils s'arrêterent à celui-ci, qu'à la faveur de cette intelligence, on cacheroit un nombre de Chevaliers dans des vaiſſeaux marchands; qu'une partie de ces Chevaliers ſeroit introduite la nuit dans la tour qui commandoit le port, & que les autres ſe ſaiſiroient de la porte du mole; qu'on tireroit enſuite un coup de canon pour ſignal, & que pourlors la flotte chrétienne cachée derriere l'Iſle de Sapienza, s'avanceroit, & que les troupes, après être débarquées, entreroient par la porte du mole, ſe jetteroient dans la Place, & s'en rendroient maîtres. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Boſio trouvant beaucoup de facilité dans cette entrepriſe, donna de grandes louanges aux deux

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

renégats. Il les exhorta à perſeverer conſtamment dans le deſſein que le Ciel leur avoit inſpiré pour leur ſalut, & en même tems il leur promit de grandes récompenſes, s'ils contribuoient à la conquête de Modon. Il continua enſuite ſon voyage; & à ſon retour en Italie, il rendit compte au Grand Maître de cette nouvelle négociation, lui repréſenta que Modon étoit ſituée dans un pays fertile & abondant, & où on pourroit s'étendre ſi l'entrepriſe avoit un heureux ſuccès; que la Place n'étoit commandée par aucune hauteur voiſine; que la mer l'environnoit de deux côtez, & qu'elle étoit ſeparée de la terre ferme par un foſſé qu'on pouvoit élargir; que le port étoit ſpatieux & aſſuré par le moyen d'un grand mole, & de pluſieurs écueils qui en défendoient l'entrée, & que l'Iſle de Sapienza en étant voiſine, on y pourroit conſtruire une citadelle, qui ſerviroit d'une fortification avancée à l'égard de la ville de Modon.

Le Grand Maître ne rejetta pas cette propoſition; mais comme c'étoit un eſprit ſolide, voyant l'affaire de Rhodes abſolument échouée, il préfera l'établiſſement certain de Malte à des eſperances incertaines de la conquête de Modon. Cependant comme dans ce dernier projet il y vit de la facilité, il en remit l'execution après qu'il auroit pris poſſeſſion des Iſles de Malte & de Goze, & il envoya Boſio au Pape le ſolliciter de ſa part & de celle de tout l'Ordre, de vouloir bien intervenir dans le traité qu'on propoſoit au ſujet de Malte, & d'en adoucir par ſon crédit la rigueur des conditions.

Ce Pontife éloigné de Rome, épuiſé d'argent, rebuté des malheurs de la guerre, travailloit alors par un nouveau traité avec l'Empereur, à réparer ſes pertes : & ce Prince, s'il eût pû ſe fier à ſa parole, n'y auroit pas eu d'éloignement : il auroit même été bien aiſe par une réconciliation d'éclat, d'effacer du ſouvenir des Chrétiens le ſcandale qu'il avoit cauſé par la priſon de ce Pontife, & par le ſaccagement affreux de la ville de Rome. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. 1529.

Clement n'avoit, pour ainſi dire, qu'un endroit ſenſible, qui étoit le rétabliſſement de ſa Maiſon dans Florence. Charles-Quint le prit de ce côté-là : il lui fit offrir Marguerite d'Autriche ſa fille naturelle pour Alexandre de Médicis, petit neveu, d'autres diſent fils de ce Pontife. Les négociateurs ajouterent que l'Empereur s'engageroit à le faire Souverain de la ville & de l'Etat de Florence, & que dans le cours de l'année 1530, & après la cérémonie de ſon couronnement, il enverroit devant Florence une puiſſante armée, commandée par ſes plus habiles Généraux, pour y faire reconnoître l'autorité du jeune Alexandre ſon neveu. Des propoſitions ſi avantageuſes, & telles que le Pape n'auroit pû eſperer, quand même la Ligue auroit été victorieuſe, lui firent oublier ſes diſgraces, & les outrages de l'Empereur : & il s'engagea de ſon côté, pour contribuer à une conquête qui lui étoit ſi importante, de fournir à ſes dépens pour cette entrepriſe huit mille hommes. Il promit en même tems de donner à l'Empereur l'inveſtiture du Royaume de Naples ſans autre redevance annuelle, que d'une haquenée blanche : &

Guichardin l. 19.

Paulo Jovius l. 27.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

il convint avec les Agens de l'Empereur, qu'il ſe tranſporteroit à Bologne au plus tard dans le mois de Janvier de l'année ſuivante, pour y couronner ſolemnellement ce Prince : ce traité fut ſigné le vingt-neuf de Juin de l'année 1529. La Ducheſſe Louiſe de Savoye mere du Roi, & Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, Gouvernante des Pays-Bas, en ſignerent un autre à Cambrai au nom du Roi & de l'Empereur, qu'on appella le traité des Dames.

Tel étoit l'état de l'Europe, lorſque Boſio arriva à la Cour du Pape : & quoique l'affaire de Rhodes n'eût pas réuſſi, ce Pontife fut ſi content de la maniere dont il lui rendit compte de ſa négociation, & de celle qu'il avoit commencée pour Modon, que comme il étoit grand négociateur lui-même, ou pour mieux dire, qu'il avoit le goût des négociations, ſans en avoir ni le talent, ni l'habileté, il le retint auprès de lui en qualité de ſon Camerier ſecret, & il lui ordonna d'écrire au Grand Maître qu'il eſperoit d'obtenir de l'Empereur, à leur entrevûe à Bologne, l'Iſle de Malte pour ſon Ordre avec un affranchiſſement entier de toutes les conditions onereuſes que ſes Miniſtres y vouloient attacher. L'Empereur vers la fin de l'année, paſſa d'Eſpagne en Italie, & ſe rendit enſuite à Bologne. Le Pape y fit la céremonie de ſon Couronnement : ils prirent dans leur entrevûe des meſures pour établir dans Florence le jeune Medicis en qualité de Souverain.

Le Pape voyant cet heureux acheminement au rétabliſſement de ſa Maiſon, recommanda à l'Em-

pereur avec les inſtances les plus preſſantes, les interêts de l'Ordre de Saint Jean, dans lequel il avoit été élevé, & qu'il conſideroit, pour ainſi dire, comme ſa ſeconde Maiſon. Quoique l'Empereur fût peu en priſe aux ſollicitations dans leſquelles il ne trouvoit pas ſon interêt; cependant dans la conjoncture de ſa réconciliation avec le Pape, il ne put lui rien refuſer: & on peut dire que c'eſt à ce Pontife que la Maiſon de Medicis, & l'Ordre de Saint Jean doivent leur rétabliſſement. Le traité concernant les Chevaliers fut ſigné le vingt-quatre de Mars à Caſtel Franco, petite Ville du Bolonois. L'Empereur y déclaroit qu'en conſideration de l'affection particuliere qu'il avoit toujours portée à cet Ordre, & des ſervices importans qu'il rendoit depuis tant de ſiecles à la République chrétienne, & pour le mettre en état de les continuer contre les ennemis de la Foi, il avoit cedé & donné à perpetuité, tant en ſon nom que pour ſes heritiers, & pour ſes ſucceſſeurs, au très-Reverend Grand Maître dudit Ordre, & à ladite Religion de Saint Jean, comme Fief noble, libre & franc, les Châteaux, Places & Iſles de Tripoli, Malte & Goze avec tous leurs territoires & Juriſdictions, haute & moyenne Juſtice, & droit de vie & de mort, avec toutes autres maiſons, appartenances, exemptions, privileges, rentes & autres droits & immunitez, à la charge qu'à l'avenir le Grand Maître & les Chevaliers tiendroient ces Places de lui & de ſes ſucceſſeurs au Royaume de Sicile, comme Fiefs nobles, francs & libres, & ſans être obligez à autre choſe qu'à donner tous les ans au

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. 1530.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

jour de la Touſſaints un Faucon ; & que dans la vacance de l'Evêché de Malte, le Grand Maître & le Couvent ſeroient obligez de lui préſenter & à ſes ſucceſſeurs trois perſonnes pieuſes & ſçavantes, dont il choiſiroit un pour remplir cette dignité, & que le préferé ſeroit honoré de la grande Croix de l'Ordre avec le privilege en cette qualité d'entrer dans le Conſeil.

On peut voir dans le Livre des Preuves cet acte tout au long : l'Empereur ne l'eut pas plûtôt ſigné qu'il le remit au Commandeur Boſio, pour le porter au Grand Maître. Ce zelé Miniſtre ſe mit auſſitôt en chemin ; mais comme pour ſatisfaire ſon impatience & faire une plus grande diligence, le cocher preſſoit ſes chevaux, le caroſſe verſa, l'Ambaſſadeur fut bleſſé conſiderablement ; & pour ſurcroît de malheur, un Chirurgien mal adroit qui avoit été apellé pour le ſaigner, au lieu d'ouvrir la veine, lui piqua l'artere ſans s'en apercevoir, & le ſang s'extravaſant au travers des chairs & des muſcles du bras, y cauſa une enflure qui fut bientôt ſuivie de la cangréne, qui termina les jours de cet excellent homme. Mais avant que d'expirer, il confia à un Gentilhomme Rhodien appellé Statigogulo, & qui étoit attaché à ſa perſonne, le paquet de l'Empereur pour le rendre au Grand Maître, & il le chargea de l'exhorter de ſa part à entretenir toujours l'intelligence de Modon, & dont il étoit perſuadé, dit-il, que l'Ordre tireroit un jour de grands avantages. Le Rhodien s'acquitta exactement de ſa commiſſion. Ce ne fut qu'avec une ſenſible douleur que le Grand Maître apprit

la mort de Boſio : pour ſuivre ſes vûes, il envoya depuis le même Rhodien à Modon avec de riches préſens pour les deux renegats. Il le chargea de reconnoître leur caractere, la diſpoſition où ils étoient, & s'ils n'avoient point changé de ſentiment : & en cas qu'il les trouvât pleins de fermeté, & capables de tout entreprendre pour le ſervice de la Religion, il en devoit tirer un plan de la Ville & des environs, afin de pouvoir regler d'avance l'ordre des attaques. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Ce Gentilhomme après avoir débarqué à Modon, déguiſé en marchand Grec, trouva les deux Turcs conſtans & inébranlables dans leur reſolution. Ils lui firent voir la facilité de l'entrepriſe par l'autorité qu'ils avoient l'un dans la tour du port, & l'autre par les clefs de la porte du mole qui étoient en leur diſpoſition. Ils lui dirent que l'entrepriſe étoit immanquable, pourvû que les Chevaliers s'y préſentaſſent avec un bon corps de troupes, capable de vaincre la garniſon & les habitans. Après pluſieurs conférences ils convinrent de remettre l'execution de ce projet vers la fin de l'été ſuivant ; afin que ſi le ſuccès en étoit favorable, comme on avoit ſujet de l'eſperer, la nouvelle n'en étant portée à Conſtantinople que dans l'automne, les Turcs ne puſſent ſe mettre en mer pendant l'hyver, & que les Chevaliers euſſent le tems de s'affermir dans leur conquête.

Le Grand Maître & le Conſeil n'eurent pas plûtôt reçû & examiné le diplome qui contenoit la donation de Malte, qu'ils dépêcherent deux des principaux Commandeurs pour en remercier l'Em-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

pereur au nom de tout l'Ordre. Ils envoyerent en même-tems une copie autentique d'un acte auſſi important au Prieur Salviati leur Ambaſſadeur à Rome, & neveu du Pape; afin qu'il en obtînt la confirmation de ce Pontife, le premier Superieur de l'Ordre. Clement l'accorda avec beaucoup de joie en plein conſiſtoire; & pour rendre cet acte plus ſolemnel, il en fit dreſſer & publier une Bulle en datte du 25 Avril. Le Grand Maître peu de tems après, envoya en Sicile de la part de la Religion Hugues de Copones Géneral des galeres de l'Ordre, & Jean Boniface Bailli de Manoſque, de la Langue de Provence, en qualité d'Ambaſſadeur, pour prêter le ſerment de fidelité entre les mains d'Hector Pignatelli, Duc de Montelcon, Vice-Roi de Sicile. Les Ambaſſadeurs s'acquitterent de ce devoir dans l'Egliſe de Palerme, & après les céremonies ordinaires, ils reçurent l'acte d'inveſtiture que le Vice-Roi leur remit au nom de l'Empereur. Ce Seigneur nomma enſuite ſix Commiſſaires qui s'embarquerent ſur les mêmes Galeres de la Religion, qui avoient apporté les Ambaſſadeurs en Sicile, & ils allerent de concert à Malte, au Goze & à Tripoli, dont ces Commiſſaires les mirent en poſſeſſion. En vertu des pouvoirs qu'ils avoient du Grand Maître & du Conſeil, ils firent ſerment en leur nom de conſerver aux habitans & au peuple de ces Iſles leurs droits, coutumes & privileges. Ils laiſſerent par ordre du Grand Maître dans l'Iſle de Malte pour Gouverneur & Capitaine d'armes le Commandeur Aurelio Botigella, & le Chevalier Auguſtin de Vintioville pour ſon Lieutenant. Un

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Un Officier Eſpagnol appellé Alvarez de Nava, qui commandoit dans le Château Saint Ange, leur ayant remis ce Fort, on en confia la garde au Commandeur Pierre Piton, qui y entra avec une compagnie d'Infanterie. Le Grand Maître envoya peu après deux galeres & un galion chargez d'un bon nombre de Chevaliers à Tripoli, dont il nomma pour Gouverneur Gaſpard de Sangueſſe Commandeur d'Aliagne. Les Commiſſaires après avoir pourvû à la défenſe de ces Places, ſe rembarquerent, & ſe rendirent en Sicile & à Saragoſſe, où le Conſeil pour la commodité du tranſport à Malte s'étoit déja rendu depuis quelque tems.

Le Grand Maître avant ſon départ envoya à Malte un grand nombre d'ouvriers & de materiaux pour rétablir le logement du Château Saint Ange, qui étoit abſolument ruiné, & les mêmes vaiſſeaux y porterent de la poudre & des munitions de guerre. Mais quand il fut queſtion d'y faire paſſer des grains, le Vice-Roi de Sicile exigea les droits de traite foraine, & le Maître de la monnoye fit ſignifier au Conſeil que l'Empereur ne ſouffriroit pas qu'on en battît à Malte à d'autre coin que le ſien, & même par ſes ſeuls Officiers. Ces difficultez retarderent le départ de tous les Chevaliers. Le Grand Maître & le Conſeil n'ignoroient pas que Malte ne pouvoit ſubſiſter ſans le ſecours des bleds de la Sicile, & ils regarderent ces droits de traites dont les habitans de Malte en qualité de regnicoles de la Sicile avoient toujours été affranchis, comme un impôt & un tribut in-

VILLIERS DE L'ISLE ADAM.

direct auquel la Religion alloit être assujettie.

Ils n'étoient pas moins indignez qu'on prétendît priver un Ordre libre & souverain des droits de battre monnoye: tout cela faisoit craindre que l'Empereur, Prince dangereux dans ses traitez, & dont les paroles, en aparence les plus claires, cachoient souvent des équivoques, ne se fît un jour un droit de ces prétentions, & qu'il ne s'en servît pour tenir l'Ordre dans une dépendance absolue. De pareilles réflexions allarmerent la plûpart des Chevaliers; il y en avoit plusieurs qui soutenoient que la Religion ne conserveroit jamais sa liberté dans le voisinage d'un Prince si ambitieux & si puissant; d'autres plus emportez, & qui outroient les choses, disoient hautement qu'il falloit rompre le traité; que Malte étoit une Isle sterile, ou plutôt un rocher où ils mourroient de faim; que les deux élemens de la nourriture de l'homme, le pain & l'eau y manquoient, & que le présent que Charles-Quint leur avoit fait, ne valoit pas le parchemin qu'on avoit employé à écrire l'acte de donation. Mais le Grand Maître & le Conseil plus sages & plus mesurez dans leurs vûes & dans leurs paroles, jugerent à propos de s'éclaircir des intentions de l'Empereur par lui-même: on lui dépêcha exprès deux Ambassadeurs, & ces Ministres furent chargez de lui representer que Sa Majesté Imperiale n'ignoroit pas que bien loin de tirer aucune utilité des Isles de Malte, de Goze & de la ville de Tripoli, elle dépensoit tous les ans plus de trois cens quarante mille livres pour entretenir les garnisons des Places & des Châteaux; que les habi-

tans n'y auroient jamais pû ſubſiſter, s'ils n'avoient été reconnus de tout tems pour regnicoles de la Sicile, & ſi en cette qualité ils n'avoient pas joui de la traite libre des grains; que la Religion avoit été ſurpriſe qu'on voulût rendre ſa condition pire que celle des peuples qu'on lui offroit pour ſujets; qu'il ne paroiſſoit pas moins extraordinaire que par l'acte de donation l'Ordre fût reconnu pour ſouverain, & cependant qu'on voulût l'empêcher de battre monnoye, & le priver par là d'un des plus beaux droits régaliens, & dont le Grand Prieur d'Allemagne jouiſſoit même pleinement dans l'Empire. On ordonna aux Ambaſſadeurs de tenir ferme ſur ces deux articles, & par une inſtruction particuliere on les chargea expreſſément, en cas que l'Empereur ne voulût pas ſe relâcher des prétentions de ſes miniſtres, de lui remettre ſur le champ l'acte de ſa donation, de prendre congé de ce Prince, & de s'en revenir auſſi-tôt. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Ces deux Miniſtres étant arrivez à la Cour de l'Empereur, & admis à ſon Audience, au lieu de lui parler d'abord du principal ſujet de leur voyage, lui dirent qu'ils étoient envoyez par leurs Superieurs pour remercier Sa Majeſté Imperiale de l'exactitude & de la facilité que ſes Commiſſaires avoient apportée pour mettre la Religion en poſſeſſion des Iſles & des Places qu'il avoit eu la bonté de lui céder, & que le Grand Maître étoit à la veille de s'y tranſporter avec tout le Couvent. Ils ajouterent enſuite qu'il ſeroit même déja parti, s'il n'étoit ſurvenu quelques difficultez, que le Vice-Roi de Sicile n'avoit fait naître que par le zele pour

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ſon ſervice ; mais que tout l'Ordre eſperoit que Sa Majeſté par une ſuite de ſes bontez voudroit bien ſe réſoudre & terminer là-deſſus. Après lui avoir rapporté en peu de paroles en quoi conſiſtoient les prétentions du Vice-Roi, comme ſi l'Empereur n'en eût pas été inſtruit, ils lui inſinuerent adroitement que quoique le Grand Maître & le Conſeil connuſſent bien l'importance & le prix de la donation de l'Iſle de Malte, cependant que l'acceptation ne s'étoit pas faite par un conſentement unanime de tous les Chevaliers ; que les François ſurtout élevez à Rhodes & dans l'indépendance que produit une pleine ſouveraineté, en avoient témoigné le plus d'éloignement ; qu'il étoit à craindre qu'ils ne ſe fiſſent un prétexte des differentes prétentions du Vice-Roi pour s'oppoſer à la tranſlation du Conſeil ; que Sa Majeſté Imperiale n'ignoroit pas que dans une Republique libre & compoſée de Chevaliers de differentes Nations, & élevez dans une certaine hauteur de courage, les Superieurs ne devoient uſer de leur autorité qu'avec un extrême ménagement, & ſurtout dans une affaire où chaque particulier ſe croyoit auſſi intereſſé que ſes Superieurs : ce qui engageoit le Grand Maître & le Conſeil à conjurer Sa Majeſté d'achever lui-même ſon ouvrage, & de vouloir bien lever par ſa ſouveraine autorité les obſtacles que formoient ſes Miniſtres. Ils finirent en l'aſſurant qu'il trouveroit dans la reconnoiſſance libre & volontaire des Chevaliers & dans leur zele pour la défenſe de ſes Etats contre les Infideles, un dédommagement bien ſupe-

rieur à toutes les prétentions du Vice-Roi.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Quoique l'Empereur en cédant à l'Ordre de S. Jean l'Iſle de Malte, eût pour objet d'en faire un boulevard qui couvriroit ſes Etats de Sicile & de Naples; cependant ce Prince ne ſe relâchoit jamais ſur le moindre interêt, que dans la vûe d'en tirer un plus conſiderable. Il tint ferme ſur les prétentions du Vice-Roi, & il crut que l'affaire étoit trop engagée pour que l'Ordre ſur le refus de ces deux articles, rompît le traité. Ainſi pour augmenter ſes droits de traite il déclara qu'il ne pouvoit conſentir que la Religion tirât du bled de la Sicile, à moins de payer une ſomme dont on conviendroit par chaque tonneau; & pour ſe procurer une eſpece de droit de ſouveraineté ſur la Religion, il ajouta qu'il ne ſouffriroit point que l'Ordre battît monnoye, ni qu'aucune autre eût cours dans l'Iſle, que celle qui ſeroit frappée à ſon coin.

Si ces deux Miniſtres euſſent ſuivi au pied de la lettre leur inſtruction, toute négociation auroit été rompue; mais ils la trouverent aſſez importante pour demander de nouveaux ordres au Conſeil. Ils en écrivirent en diligence au Grand Maître, qui en fit part auſſi-tôt au Pape le protecteur de la Religion. Ce Pontife dépêcha à l'Empereur le Prieur Salviati ſon neveu, qui réſidoit auprès de Sa Sainteté de la part du Grand Maître & de tout l'Ordre: & ce Miniſtre ſe ſervit ſi utilement du crédit qu'avoit alors le Pape auprès de l'Empereur, qu'il en obtint un nouveau traité, où les deux articles concernant la traite du bled & la monnoye furent inſerez en faveur de la Religion.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Il ne manquoit plus pour l'entier établiſſement des Chevaliers dans Malte, que le paſſage du Grand Maître, du Conſeil & de tous les Chevaliers dans cette Iſle. On embarqua d'abord ſur cinq galeres, ſur deux grandes caraques, & ſur differens vaiſſeaux de tranſport, ce peuple de Rhodes qui s'étoit attaché à la fortune & à la ſuite de la Religion. On mit dans les vaiſſeaux les effets & les titres de l'Ordre avec des meubles, des vivres & des munitions de guerre & de bouche. Un grand nombre de Chevaliers & de troupes qui étoient à leur ſolde, paſſerent ſur cette petite flotte, qui avant que d'arriver, eſſuya une furieuſe tempête, dans laquelle une galere qui échoua contre un écueil, fut entierement briſée. Une des caraques penſa auſſi périr ; elle étoit déja entrée dans le port de Malte, lorſqu'il s'éleva des vents ſi violents, que quoiqu'elle fût arrêtée par trois ancres, ſes cables ſe rompirent ; & après avoir été pouſſée deux fois contre terre, elle s'enfonça dans le ſable. On la croyoit perdue ; mais un vent contraire la releva, & on la remit à flots ſans que le corps du vaiſſeau ſe trouvât endommagé. Ceux qui tournent tout en augures, ne manquerent pas de publier que le Ciel par cet évenement particulier, ſembloit déſigner la deſtinée de l'Ordre, qui après avoir eſſuyé tant d'orages & de périls, ſe fixeroit enfin heureuſement dans l'Iſle de Malte.

Cette Iſle eſt ſituée à quarante-ſix degrez de longitude, & à trente-cinq degrez dix minutes de latitude Septentrionale : elle a la mer Méditerranée

à l'Orient, qui regarde l'Iſle de Candie ; la Sicile qui n'en eſt éloignée que de quinze lieues, au Septentrion ; Tripoli de Barbarie au Midi, & les Iſles de Pantalarée, de Linoſe & de Lampadouſe, à l'Occident : & cet endroit de la mer qui ſepare cette Iſle de la Sicile, eſt appellé communément le canal de Malte. Suivant la tradition du pays, cette Iſle avoit été anciennement ſous la domination d'un Prince Africain appellé Battus. Les Carthaginois s'en emparerent depuis ; & dans le tems que les Chevaliers de Saint Jean s'en mirent en poſſeſſion, on y trouvoit encore ſur des morceaux de marbre & de colonnes briſées, des inſcriptions en Langue Punique. Les Romains pendant les guerres de Sicile en chaſſerent les Carthaginois. Depuis la décadence de l'Empire, & vers le neuviéme ſiecle, les Arabes s'en emparerent. Roger le Normand Comte de Sicile, vers l'an 1190, conquit cette Iſle ſur ces barbares ; & depuis ce tems-là, elle demeura annexée au Royaume de Sicile, dont elle ſuivit toujours la fortune.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Grand Maître, le Conſeil & les principaux Commandeurs entrerent dans le grand port le vingt-ſix Octobre ; & après être débarquez, ils allerent droit à l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Laurent. Après y avoir rendu leurs premiers hommages à celui que l'Ordre reconnoiſſoit pour ſon unique Souverain, on ſe rendit au Bourg ſitué au pied du Château Saint-Ange. A peine le Grand Maître y put trouver une maiſon pour ſe loger ; ce n'étoient que des cabanes pour des pêcheurs, dans leſquelles les Commandeurs & les Chevaliers

1530. 26 Octobre.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ſe diſperſerent. Le Grand Maître ſe logea dans le Château : quelques jours après ſon entrée, il fut prendre poſſeſſion de la Capitale ſituée plus avant dans les terres, & environ au milieu de l'Iſle. Elle eſt appellée par Ptolomée *Melita*, du nom commun à toute l'Iſle ; d'autres la nomment *la Ville notable*. On prétend que cette Capitale n'avoit pas treize cens pas de circuit : c'étoit la réſidence ordinaire de l'Evêque. Le Grand Maître après y avoir fait reconnoître ſon autorité, parcourut toute l'Iſle pour trouver un endroit ſûr & commode, où il pût établir le Conſeil & le Corps entier des Chevaliers.

Nous avons dit que les deux plus grands ports étoient ſeparez par une langue de terre, ou par un rocher, appellé *Mont-Scéberras*, qui les commandoit. Cette ſituation paroiſſoit très commode pour y fonder & y conſtruire une nouvelle ville. Le Grand Maître eût bien voulu, en cas que l'Ordre pût ſubſiſter dans cette Iſle, établir en cet endroit le Couvent ; mais comme un pareil deſſein, tout utile qu'il fut jugé, étoit audeſſus des forces de la Religion, il fallut dans ces commencemens que le Grand Maître & le Conſeil ſe fixaſſent dans le Château Saint-Ange, la ſeule Place de défenſe qu'il y eût dans cette Iſle, & les Chevaliers s'étendirent dans le Bourg qui étoit ſitué au pied de ce fort : ce fut leur premiere réſidence. Cette bourgade étoit ſans fortifications, & commandée de tous côtez. Pour n'être pas ſurpris par des Corſaires, le Grand Maître la fit enfermer de murailles : on y ajouta depuis des flancs avec des reſſauts d'eſpace en eſpace,

pace, & par rapport à l'inégalité & à la pente du terrein. Le deſſein du Grand Maître n'étoit pas de s'arrêter long-tems en cet endroit : il vouloit, avant que de s'y fixer abſolument, tenter l'entrepriſe de Modon, ville riche, peuplée ; & ce qui le flattoit le plus, peu éloignée de Rhodes, que la Religion auroit pû ſurprendre à la faveur de quelque guerre civile entre les Turcs, ou même dans d'autres conjonctures, attaquer à force ouverte. En cas que l'entrepriſe de Modon manquât, & que la Religion fût réduite à reſter à Malte, ſon projet étoit de conſtruire une nouvelle Ville dans cette pointe de rocher dont nous venons de parler, & qu'on appelloit le Mont-Scéberras. Mais les dépenſes immenſes que la Religion avoit faites depuis huit ans pour faire ſubſiſter en Italie les Rhodiens & les Chevaliers ; ſes differentes tranſlations, de Candie à Meſſine, de Meſſine à Civita-Vecchia, de-là à Viterbe, de Viterbe à Nice, à Ville-Franche, & en d'autres Places d'Italie, & même de Sicile, où les Chevaliers, pour ſubſiſter plus aiſément, avec la permiſſion du Grand Maître s'étoient diſperſez ; tant de courſes, de voyages, de tranſlations d'un peuple entier qui compoſoit cette colonie, avoient épuiſé le tréſor de l'Ordre, & ne permettoient pas au Grand Maître de pouvoir exécuter un ſi grand projet. Tout ce qu'il voyoit même dans l'Iſle de Malte, l'en dégoutoit : la ſterilité de terroir ; le pain qu'il faloit, pour ainſi dire, aller chercher juſqu'en Sicile ; la pauvreté des habitans ; leurs manieres ſauvages & groſſieres ; nulle Place de défenſe ſi on étoit attaqué ; de ſi triſtes

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

conſiderations l'affligeoient ſenſiblement, & rappelloient avec douleur dans ſon eſprit le ſouvenir de Rhodes, abondante en grains, riche par ſon grand commerce, puiſſante par ſes flottes & ſes armemens, & la capitale de cinq ou ſix autres Iſles ou Places, dont la moindre étoit bien mieux fortifiée que Malte. Mais comme l'Iſle-Adam avoit un courage & une grandeur d'ame ſuperieurs aux plus fâcheux évenemens, il prit généreuſement ſon parti; & ſans perdre de vûe l'entrepriſe de Modon, il donnoit tous ſes ſoins à conſtruire quelques maiſons pour le logement des Chevaliers, afin de leur rendre le ſéjour de cette Iſle plus ſupportable. Ce fut de ce dernier établiſſement qu'ils prirent le nom de Malte, au lieu de celui de Chevaliers de Rhodes, qu'ils avoient illuſtré par tant de grandes actions pendant plus de deux ſiecles.

Fin du neuviéme Livre.

LIVRE DIXIEME.

LE Grand Maître n'eut pas plutôt donné les ordres néceſſaires pour la défenſe de l'Iſle de Malte, qu'il paſſa à celle du Goze: il la parcourut, viſita les endroits où les Corſaires pouvoient faire quelques deſcentes, y ordonna des retranchemens, fit entrer dans le Château pluſieurs pieces d'artillerie & des munitions de guerre & de bouche, laiſſa dans cette Place une compagnie d'Infanterie: & après avoir exhorté les habitans à conſerver une fidelité inviolable à l'Ordre, il repaſſa à Malte, & étendit auſſi-tôt ſes vûes & ſes ſoins ſur Tripoli, cette ville d'Afrique dont on a vû que par ſa foibleſſe & ſon éloignement l'Ordre avoit eu tant de peine à ſe charger.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. 1530.

Fazelius de rebus ſiculis, l. 1.

Nous avons dit que le Chevalier Sangueſſe y avoit été établi pour Gouverneur par les Commiſſaires, qui au nom de l'Ordre en prirent poſſeſſion. Le Grand Maître en lui envoyant de nouveaux ſecours le confirma dans cet emploi: on ne pouvoit gueres le remettre en de meilleures mains: c'étoit un ancien Chevalier qui s'étoit ſignalé au dernier ſiege de Rhodes par pluſieurs actions de valeur, & qui combattant ſous les ordres du Grand Maître pendant un ſiege ſi long & ſi meurtrier, avoit acquis l'art de conſerver les Places qui lui ſeroient confiées. Ce Commandeur ſe trouvant reſſerré dans Tripoli par d'autres villes voiſines & par des bourgades toutes habitées par

Boſ. t. 3. l. 5.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

des Infideles & par des peuples autrefois ſujets des Rois de Thunis, envoyoit ſouvent contre ces Africains & ſur leur territoire differens partis pour ravager la campagne.

Parmi ces villes occupées par des Mahometans, Gienzor & Tachiora ou Tachore s'étoient ſouſtraites depuis quelques années de la domination des Rois de Thunis: la garniſon de Tripoli faiſoit ſouvent des priſonniers & du butin juſqu'aux portes de ces Places. Les habitans de Gienzor fatiguez par les entrepriſes continuelles de ces incommodes voiſins, traiterent avec eux, & moyennant certaine contribution dont on convint, Sangueſſe du conſentement du Grand Maître leur accorda la paix, & étendit de ce côté-là la liberté du commerce.

Le Seigneur de Tachore plus puiſſant que ceux de Gienzor, & maître d'un bon port, ne voulut point entendre parler de tribut. Le territoire de ce Cheque ou Seigneur de Tachore, du côté de Tripoli, conſiſtoit dans une grande plaine qui s'étendoit à quatre lieues de cette Ville vers le Levant. Cette grande campagne étoit remplie de Villages qui fourniſſoient à leur Seigneur un aſſez grand nombre de Cavaliers & d'Arquebuſiers fort braves, & dont le principal exercice étoit de voler; ils en vinrent ſouvent aux mains avec les Maltois: chaque parti dreſſoit des embuches à ſes voiſins. Tout cela ſe paſſa d'abord avec aſſez peu de perte de part & d'autre, ſi on en excepte la mort du Chevalier de Harlai de la Langue de France, qu'un excès de courage & trop peu de précaution fit

1531.

périr avec la troupe qu'il commandoit dans une embuſcade des Tachorizains. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Nous ne nous ſerions pas arrêtez à ces courſes ordinaires entre des peuples voiſins & de differente Religion, ſi ces petites guerres n'en avoient cauſé dans la ſuite de bien plus importantes, & dans leſquelles nous verrons que les armes des Chevaliers de S. Jean ne furent pas moins utiles aux Princes Chrétiens dans cette troiſiéme partie du monde, qu'elles l'avoient été dans l'Aſie & pendant le ſéjour que la Religion avoit fait d'abord dans la Paleſtine, & enſuite dans l'Iſle de Rhodes.

Il y avoit déja quelque tems que des guerres civiles s'étant élevées dans les Etats d'Alger & de Thunis, les Turcs Ottomans, ou plutôt des Corſaires ſous leur nom, pour profiter de ces diviſions, s'étoient emparez de pluſieurs Places ſituées le long des côtes de Barbarie; pluſieurs Chevaliers, & ceux même qui avoient témoigné plus d'éloignement pour ſe charger de la défenſe de Tripoli, propoſerent alors au Grand Maître de porter de ce côté tout l'effort des armes de la Religion, & ils lui repréſenterent que l'Ordre ne pourroit jamais conſerver une Place auſſi foible que Tripoli, & ſurtout ſans territoire, à moins de la couvrir par de nouvelles conquêtes, & par une étendue de pays qui pût fournir à la ſubſiſtance de la garniſon. Ce projet n'étoit pas ſans fondement; mais outre que le Grand Maître, avant que de s'engager dans cette guerre, étoit bien aiſe de laiſſer affoiblir ces Infideles & ſe ruiner réciproquement, il étoit d'ailleurs actuel-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

lement occupé par un deſſein formé depuis long-tems, & dont il eſperoit par le ſuccès, que ſa Religion pourroit tirer un avantage plus conſiderable.

Modon attiroit alors toute ſon attention; c'étoit l'unique objet de ſes déſirs; & tout ce qui pouvoit l'approcher de Rhodes paroiſſoit à ſes yeux comme une autre même Rhodes, ou du moins comme un moyen qui pourroit un jour lui en faciliter la conquête. Ainſi avant que de fixer abſolument ſa réſidence dans l'Iſle de Malte, & avant que d'engager ſon Ordre dans les dépenſes immenſes & néceſſaires pour mettre hors d'inſulte cette Iſle ouverte de tous côtez, il réſolut à la faveur des intelligences qu'il avoit dans Modon, de tâcher de ſurprendre cette Place.

Boſ. t. 3. l. 6. Dans cette vûe il prit à la ſolde de la Religion un bon nombre de ſoldats qui venoient de ſervir au ſiege de Florence, que le Pape & l'Empereur avoient entrepris de concert; & ces deux Princes après s'être rendu maîtres de cette grande Ville, y avoient rétabli l'autorité des Medicis. Le Chevalier Salviati parent de ce Pontife & Prieur de Rome, par ordre du Grand Maître amena ces troupes à Malte ſur ſix galeres bien armées, dont il y en avoit trois à l'Ordre. Le Vice-Roi de Sicile avoit prêté la quatriéme, & Jacques Grimaldi Seigneur Genois, & grand homme de mer en avoit loué deux autres qui lui appartenoient, moyennant mille écus par mois, & on étoit convenu qu'il les commanderoit en perſonne tant que dureroit cette expédition.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Le Grand Maître ne pouvant quitter Malte dont ſa préſence faiſoit la principale force, nomma pour Géneral de l'entrepriſe le Prieur de Rome : & le Chevalier de Boniface, Bailli de Manoſque, devoit avoir le commandement de la flotte pendant que le Géneral ſeroit à terre, & attaché à l'attaque de Modon : des brigantins de differente grandeur, chargez de troupes & de munitions de guerre, devoient accompagner les galeres ; & on confia deux vaiſſeaux marchands chargez de planches, & deſtinez pour l'execution de l'entrepriſe à Jean Scandali, Chrétien Grec de l'Iſle de Zante, & fils d'un des deux renégats, & à Janni Necolo auſſi Chrétien Grec, tous deux connus à Modon par le commerce fréquent qu'ils y faiſoient.

Outre un grand nombre de Chevaliers, qui s'embarquerent pour cette expedition, le Vicomte Cigale, fameux armateur, & frere du Cardinal de ce nom, offrit ſes ſervices au Grand Maître, & il joignit la flotte de l'Ordre avec deux galeres bien armées, qui lui appartenoient, & qu'il commanda en perſonne.

Avant que cet armement ſortît des ports, on tint pluſieurs conſeils au ſujet de l'exécution de cette entrepriſe ; & après differens projets, le Grand Maître s'arrêta à celui-ci, que les galeres, brigantins, grips & autres petits navires ſe tiendroient cachez le long des côtes de la petite Iſle de Sapienza, ſituée vis-à-vis Modon ; que ſur le ſoir & proche de la nuit, on feroit avancer deux navires marchands chargez en apparence de bois & de planches ; mais ſous leſquelles il y auroit un bon

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

nombre de Chevaliers & de braves ſoldats cachez; que le jeune Scandali, ſous prétexte de demander pratique, & de concert avec ſon pere, ſe rendroit au pied de la tour du mole, qui étoit environ à cinq cens pas de la Place, & qu'il s'en empareroit; que le compagnon du jeune Scandali ſe préſenteroit d'un autre côté à l'entrée du port; & qu'après avoir eſſuyé pour la forme la viſite de Quir Calojan l'autre renégat, Directeur de la Douanne, il ſe retireroit à la faveur de la nuit dans ſa maiſon; que le lendemain à l'ouverture de la porte, les troupes qui étoient cachées dans ces deux brigantins, ſe joindroient pour ſe rendre maître de cette porte; qu'on tireroit auſſi-tôt un coup de canon pour en donner avis au Géneral, qui à l'inſtant partiroit de l'Iſle de Sapienza, débarqueroit ſes troupes & ſe jetteroit dans la Place par la porte qui auroit été ſurpriſe.

1531. 17 Août.

Le Prieur de Rome qui étoit chargé de cette expedition, partit du port de Malte le dix-ſept Août; & après avoir vogué heureuſement pendant quelques jours, il ne voulut arriver que de nuit à l'Iſle de Sapienza. Il cacha ſa petite flotte dans la cale de l'Iſle la plus couverte; & après avoir deſarboré ſes galeres, il envoya à Modon Straligopule & Marquet, ces deux Rhodiens dont nous avons parlé; afin de reconnoître ſi les deux renégats n'avoient point changé de diſpoſition, & s'ils étoient toujours maîtres de leurs poſtes & en état de tenir leur parole. Les deux Rhodiens déguiſez en marchands, entrerent dans Modon, virent les deux Grecs renégats; & les ayant trouvez

vez fermes, inébranlables, & même dans l'impatience de ſe ſignaler dans l'exécution de cette entrepriſe, ils les engagent à paſſer avec eux dans l'Iſle de Sapienza pour en conferer avec le Prieur de Rome. Ce Géneral les reçut bien ; & après leur avoir confirmé de la part du Grand Maître, les promeſſes d'une magnifique récompenſe, que les deux Rhodiens leur avoient faites, il leur propoſa differentes difficultez auſquelles ils ſatisfirent pleinement. Ils ajouterent que tout conſiſtoit dans la diligence & la promptitude de l'exécution ; & pour y déterminer Salviati, ils lui repréſenterent que l'Ordre n'avoit manqué l'entrepriſe ſur Rhodes, que par ſa lenteur & ſon trop de précaution. Mais ce Géneral craignant une double intelligence, & que ces deux Grecs, après avoir renoncé à la foi, ne fiſſent pas ſcrupule de le trahir & de le livrer aux Turcs, il exigea d'eux, avant que de s'engager plus avant, qu'ils conduiſiſſent à Modon le Commandeur Sciateſe, Romain, le Chevalier de Broc, François, & de la Langue de Provence, & le Seigneur Jacques Grimaldi ; afin qu'étant ſur les lieux, ils puſſent tous trois reconnoître s'il y avoit ſureté dans cette entrepriſe, & convenir enſuite des dernieres meſures pour le débarquement des troupes, & l'attaque de la Place. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Ces deux renégats avec les Chevaliers déguiſez en marchands, aborderent ſur le ſoir au port de Modon, comme s'ils fuſſent revenus pour les affaires de leur commerce, de l'Iſle de Sapienza. Scandali le pere, qui commandoit dans la tour du mole, ſous prétexte d'y donner à ſouper à ces préten-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

dus marchands, leur fit voir la facilité qu'il avoit de les en rendre maîtres ; & dans la même vûe, ils furent coucher chez l'autre renégat qui logeoit proche de la porte de la Ville, & dont, comme Douannier, il avoit les entrées libres. Les Chevaliers parurent contens de la diſpoſition où ils voyoient ces deux Grecs, & le fils de Scandali Chrétien, comme nous avons dit, & qui n'avoit pas voulu imiter ſon pere dans ſon apoſtaſie, les ramena le lendemain à l'Iſle de Sapienza.

Les Chevaliers à leur retour, déclarerent au Géneral qu'ils croyoient que ces deux renégats marchoient de bon pied dans cette affaire ; mais qu'après tout on ne pouvoit prendre trop de précaution avec des traitres ; qu'ils trouvoient même de grandes difficultez dans l'exécution de cette entrepriſe ; que quoique Scandali commandât dans la tour du mole, les Janiſſaires qui y étoient de garde, au premier mouvement qu'il feroit, prendroient les armes contre lui ; que ſur le bruit inévitable dans ces occaſions, & ſur l'avis qu'en recevroit le Gouverneur de Modon, il feroit fermer auſſi-tôt les portes de la Ville, & que la garniſon & les habitans ſeroient bien-tôt en état de repouſſer ceux qui les attaqueroient. Ces difficultez & même celles qu'en pareilles occaſions on ne peut preſque jamais prévoir, balançoient dans l'eſprit du Géneral le deſir qu'il avoit de tenter cette entrepriſe. Le jeune Scandali ayant pénétré une partie des ſoupçons du Géneral, lui dit que ſon pere ne l'avoit fait venir de Zante, & ne lui avoit communiqué le ſecret de ce deſſein, que dans la vûe

de l'offrir, & de le lui remettre pour ôtage de ſa fidelité, & qu'il étoit prêt de reſter dans ſa galere ; qu'à l'égard des Janiſſaires qui étoient en petit nombre dans la tour du mole, ſon pere ſçauroit bien les éloigner ſous differens prétextes, & qu'il avoit même réſolu de les faire boire, & de les enyvrer pour les mettre hors d'état de s'oppoſer à l'entrée des Chevaliers dans la tour ; d'ailleurs que le deſſein de ſon pere & de ſon aſſocié n'avoit jamais été d'emporter cette Place à force ouverte ; qu'on n'y réuſſiroit que par ſurpriſe ; qu'il craignoit ſeulement que la facilité qui paroiſſoit dans l'exécution, n'eût fait naître la défiance du Géneral. Enfin ce jeune homme plein de zele & de courage, leur montra cette conquête par des endroits ſi aiſez & ſi brillans, que tout le Conſeil réſolut de ne pas differer davantage, & on renvoya le jeune Scandali à ſon pere pour l'aſſurer que le ſoir même on tenteroit l'entrepriſe. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Dans cette vûe, le Géneral fit embarquer pluſieurs Chevaliers, & un bon nombre de ſoldats ſur deux felouques ; & on les cacha ſous des planches, dont ces deux petits bâtimens paroiſſoient chargez, & qui étoient deſtinez à faciliter le débarquement des troupes qui étoient ſur les galeres. Stefi Marquet le Rhodien, dont le Commandeur Boſio s'étoit ſervi ſi utilement pour former le premier plan de cette conjuration, étoit ſur le premier brigantin, qu'on appelloit en ce tems-là un grips. Il ſe rendit ſur le ſoir à l'entrée du port ; Calojan qui en avoit la garde en qualité de grand Douannier, feignant de ne le pas connoître,

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

monta dans ce navire ; & après l'avoir visité pour la forme, & pour ne se pas rendre suspect, il en fit son rapport au Gouverneur comme d'un petit navire chargé de planches, qu'un marchand venoit vendre, dit-il, à des ouvriers de la Ville ; le Gouverneur lui permit de le laisser entrer. Ceux qui étoient cachez dans cette felouque, déguisez en matelots, à la faveur des ténébres, & sous prétexte d'être obligez de partir le lendemain de grand matin, mirent à bord ces planches, & des pieces de bois dont ils formerent une espece de pont vis-à-vis la porte de la Ville, qu'on vouloit surprendre, pour faciliter le débarquement des troupes qui étoient sur les galeres ; & ils se retirerent ensuite dans la maison du renégat, où ils passerent le reste de la nuit.

Le jeune Scandali qui étoit dans l'autre felouque, vint presque en même tems donner fond à la pointe de la tour ; & comme son pere y commandoit, & que lui-même y venoit souvent de l'Isle de Zante où il demeuroit, les Janissaires de la tour avec lesquels il étoit familier, le reçurent sans difficulté, & il entra dans cette tour avec huit autres Grecs déguisez en Turcs, qui en parloient la langue avec facilité, & qui se disoient soldats des garnisons de Lepante & de Patras. Son pere, suivant qu'on en étoit convenu, dispersa par differentes commissions quelques-uns des gardes, & il invita à souper ceux qui restoient. Dans la chaleur du repas, on leur présenta d'un excellent vin grec, que son fils, disoit-il, lui avoit apporté dans sa felouque. Les véritables Turcs d'autant plus

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

friands de cette liqueur, qu'elle leur étoit défendue par la loi, en burent avec excès : ils furent bien-tôt yvres ; & à la faveur d'un aſſoupiſſement qui ſuit ordinairement l'yvreſſe, les Chrétiens Grecs déguiſez en Janiſſaires, introduiſirent dans la tour les Chevaliers & leurs ſoldats, qui étoient reſtez cachez dans le brigantin. Ils couperent la gorge aux Turcs, en lierent d'autres, ſe rendirent maîtres de la tour, & tout cela ſe paſſa dans le ſilence de la nuit, ſans bruit, & ſans que le Gouverneur qui étoit logé à cinq cens pas de la tour, en eût aucune conoiſſance.

D'un autre côté le renégat Calojan, à la pointe du jour & à l'ouverture de la porte, s'y préſenta avec quelques Chevaliers déguiſez en matelots, & qui avoient paſſé la nuit dans ſa maiſon : ils s'arrêterent à la porte pour donner le tems au reſte des ſoldats qui étoient cachez dans les deux grips, de s'avancer. Ces deux troupes ſe joignirent ; ils étoient environ trois cens hommes. A leur approche, les prétendus matelots qui étoient à l'entrée de la porte, mirent l'épée à la main, chargérent les gardes, en tuerent quelques-uns, & le gros de la troupe étant ſurvenu, ſe ſaiſit de la porte, & crut la Ville priſe. On tira auſſi-tôt un coup de canon pour ſignal, & pour donner avis au Géneral qu'il s'avançât en diligence avec ſes galeres : en l'attendant les troupes Chrétiennes, au lieu de marcher droit au Château où le Gouverneur étoit retiré, après avoir laiſſé ſeulement un Corps de garde à la porte de la Ville, ſe jetterent dans les premieres maiſons, & les plus proches de la porte pour

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

les piller : on y commit toutes les violences ordinaires en pareilles occaſions, & dans des Places ſurpriſes ou emportées d'aſſaut & l'épée à la main. Les habitans pour éviter la premiere fureur du ſoldat ſe refugierent dans le Château : le Gouverneur leur fit prendre les armes, & ayant reconnu le petit nombre des Chrétiens, & que la plûpart s'étoient même ſéparez pour piller, il ſortit à la tête de ſa garniſon & des habitans, chargea bruſquement ces pillards qui étoient diſperſez, & en tua d'abord pluſieurs : un péril commun les réunit, ils ſe rallierent, firent ferme, & en attendant l'arrivée des galeres, tâcherent de ſe maintenir dans les differens poſtes qu'ils occupoient. On ſe battoit de part & d'autre avec une égale fureur ; les Chevaliers qui perdoient à tous momens les plus braves de la troupe, ſe deſeſperoient de ne point voir arriver le ſecours ; mais ils ne ſçavoient pas qu'un vent violent & contraire avoit empêché le Géneral d'entendre le bruit du canon, & ce ne fut que ſur le midi, & par une barque que le jeune Scandali lui dépêcha, qu'il apprit que les Chevaliers étoient dans la Ville & aux mains avec la garniſon du Château. Il ſe rendit auſſi-tôt dans la Place ; & avec toute la diligence que put faire la chiourme de ſes galeres, il débarqua ſans obſtacle, & après que ſelon l'ordre de la guerre il eut laiſſé quelques troupes commandées par le Chevalier d'Humieres, à la garde des galeres, & dans la tour du mole, il s'avança à la tête du corps qu'il commandoit, joignit ceux qui étoient aux mains avec le Gouverneur & ſa garniſon, & autant par

ſa valeur que par le nombre ſuperieur de ſes ſoldats, l'obligea bientôt de ſe renfermer dans le Château. Comme il n'y avoit pas moyen de l'y forcer ſans artillerie, il en envoya chercher ſur les galeres: mais pendant tout le tems qu'on mit à faire venir du canon il arriva du ſecours au Gouverneur. Ce Commandant n'avoit pas plutôt vû la premiere troupe des Chevaliers dans la Place, qu'il avoit dépêché des Couriers dans les Villes voiſines, & au Gouverneur de la Province, pour lui faire part de la deſcente & de l'attaque des Chrétiens. Heureuſement pour le Gouverneur du Château, le Sangiac de la Province étoit à la tête d'un corps conſiderable de troupes, que par ordre de Soliman il devoit conduire inceſſamment ſur les frontieres de Hongrie, où le Grand Seigneur faiſoit alors la guerre. Le Sangiac qui n'étoit pas campé loin de Modon, aux premieres nouvelles qu'il eut de l'entrepriſe des Chevaliers, fit partir quelques compagnies de Cavalerie, qui ſe rendirent avec une extrême diligence à Modon, & qui furent introduites dans le Château par une porte qui donnoit dans la campagne, pendant que le Géneral des Turcs s'avançoit lui-même à la tête de ſix mille hommes d'Infanterie. Le Gouverneur de la Place ayant fait mettre pied à terre à ſes cavaliers pour engager l'action, ſortit à leur tête; & avec toute ſa garniſon, chargea les Chevaliers. Quoique le Prieur de Rome s'apperçût bien qu'il étoit venu du ſecours aux Infideles, il ne laiſſa pas de ſoutenir leur attaque avec beaucoup de courage; & après leur avoir tué les plus braves

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

de ces cavaliers, & fait pluſieurs priſonniers, il força les autres à chercher leur ſalut derriere les fortifications du Château. Cependant ayant appris de ſes priſonniers que le Sangiac arriveroit infailliblement à Modon avant le ſoleil couché, & n'ayant pas de troupes en aſſez grand nombre pour lui réſiſter & aſſieger la Place dans les formes; comme il n'avoit compté pour le ſuccès de ſes deſſeins, que ſur l'avantage d'une ſurpriſe, il ſe vit réduit malgré lui & avec beaucoup de chagrin à la néceſſité de ſe rembarquer.

Mais avant que de faire ſonner la retraite, après avoir bloqué la porte du Château par un bon retranchement, il abandonna la Ville entiere au pillage. Les plus riches maiſons devinrent alors la proye du ſoldat: les Chevaliers mêmes & les principaux Officiers prirent part à une occupation plus utile qu'honorable. On ne peut exprimer les richeſſes qu'ils enleverent de cette Ville; & ce qui fut encore plus fâcheux pour les habitans, c'eſt que les Chrétiens tranſporterent dans leurs galeres & dans leurs vaiſſeaux plus de huit cens femmes ou filles, qu'ils firent priſonnieres & eſclaves. Parmi ces dames de Modon, le hazard ayant fait tomber entre les mains du Vicomte de Cicala une jeune Turque d'une rare beauté, après l'avoir conduite à Meſſine, & l'avoir fait baptiſer, il en fit ſa femme, & en eut un fils appellé Scipion Cicala, que differentes avantures conduiſirent à Conſtantinople, & qui après avoir pris le turban parvint par ſa valeur au commandement des armées, & vangea depuis les Turcs du ſac de Modon.

Un

Un peu avant le ſoleil couché les Chevaliers abandonnerent cette Ville; tout ſe rembarqua ſans obſtacle & perte, ſi on ne compte pour une perte très-conſiderable les frais de cet armement, dont la Religion ne fut pas dédommagée par le pillage, qui ne tourua qu'au profit des particuliers. VILLIERS-DE L'ISLE-ADAM.

Le Grand Maître par le retour des galeres n'apprit qu'avec douleur le mauvais ſuccès de cette entrepriſe; mais comme ſon courage fut toujours au-deſſus des accidens de la fortune, il jugea dès-lors que la Providence vouloit que ſon Ordre ſe fixât dans Malte, & il ne ſongea plus qu'à fortifier cette Iſle, & à la mettre à couvert des inſultes & des incurſions des Corſaires.

Pendant qu'il étoit occupé par des ſoins ſi dignes d'un Souverain, il s'éleva un nouveau ſujet d'exercer ſa patience & ſa fermeté. Baltaſar Waltkirk, Evêque de Malte étant mort, c'étoit à l'Empereur à nommer celui qui devoit remplir cette dignité, & la Religion, ſuivant le traité fait avec ce Prince, lui devoit propoſer trois Eccleſiaſtiques, dont un au moins devoit être choiſi par l'Ordre parmi ſes ſujets. Le Grand Maître & le Conſeil préſenterent au Viceroi de Sicile, Frere Pontus Laurencin, de la Langue d'Auvergne, Frere Thomas Boſio Italien, & Vice-Chancelier de l'Ordre, & Frere Dominique Cubelle, de la Langue d'Arragon, & vaſſal de l'Empereur. Le Grand Maître pour récompenſer dans la perſonne de Thomas Boſio, le rare merite & les ſervices importans que le Commandeur ſon frere avoit rendus à l'Ordre, eût été bien aiſe que le choix de l'Empereur

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

eût tombé ſur Boſio. Il fit part au Pape de ſes vûes ; ce Pontife, dont le Commandeur avoit été pendant ſa vie un de ſes Cameriers ſecrets, & qui conſervoit cherement la mémoire de ſes ſervices, en écrivit à ce Prince : & non ſeulement il en parla à ſon Ambaſſadeur comme d'une choſe qui lui ſeroit agréable ; il ordonna encore au Seigneur Salviati ſon parent, & pere du Prieur de Rome, d'en écrire de ſa part au Cardinal Campegge qui réſidoit alors auprès de l'Empereur en qualite de Légat *A latere*, pour qu'il preſſât ſans relâche cette nomination. L'Empereur reçut agréablement les offices du Saint Pere, & il lui fit dire par ſon Ambaſſadeur qui réſidoit à Rome, qu'il lui donneroit dans peu de tems la ſatisfaction qu'il ſouhaittoit au ſujet de l'Evêché de Malte ; mais ce Prince qui ne diſpoſoit de ſes graces qu'avec une extrême conſideration, ſoit pour en tirer d'autres du Pape, ou qu'il n'eut pas le tems de vacquer à cette affaire, differa la nomination de Boſio. Et ce ne fut qu'après avoir engagé le Pape & la Religion de Saint Jean dans une Ligue contre les Turcs, qu'il déclara publiquement la nomination à l'Evêché de Malte en faveur de Thomas Boſio : il en remit l'acte entre les mains de l'Ambaſſadeur de la Religion, qui réſidoit auprès de lui.

Ce Miniſtre qui ſçavoit combien cette nomination feroit plaiſir au Grand Maître, lui envoya cet acte par un courier exprès. Le Grand Maître le reçut avec une joye ſenſible, & qu'il partagea avec le nouvel élû, auquel il annonça les premieres nouvelles de ſa dignité. Tous les Chevaliers qui

étoient alors dans l'Iſle, en féliciterent l'un & l'autre, & le Sacerdoce & l'Empire ayant également concouru dans cette élection, on regarda cette affaire comme heureuſement finie. Le Grand Maître pour y mettre le ſceau & la derniere main, voulut que Boſio allât lui-même prendre ſes Bulles, & ſe faire ſacrer à Rome. Il le fit accompagner par un Ambaſſadeur extraordinaire, qu'il dépêcha au Pape pour le remercier de la continuation de ſes bontez envers l'Ordre ; & cet Ambaſſadeur étoit chargé de préſenter en même temps l'élû à Sa Sainteté. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'un & l'autre étant arrivez à Rome, demanderent & obtinrent une audience du Pape. L'Ambaſſadeur en lui préſentant Boſio, lui dit qu'il étoit chargé de la part du Grand Maître & du Conſeil de le remercier de ſes bons offices auprès de l'Empereur, & d'avoir engagé ce Prince à préferer le Boſio à un de ſes ſujets ; mais quelle fut la ſurpriſe de ce Miniſtre & de celui qui l'accompagnoit, lorſqu'il entendit ces paroles ſortir de la bouche de ce Pontife, Que l'Egliſe de Malte étoit déja pourvûe d'un Paſteur ; qu'il avoit nommé lui-même à cette Evêché le Cardinal Ghinuccy ; qu'il n'avoit pu donner des marques plus éclatantes de ſon affection conſtante envers l'Ordre, qu'en mettant dans cette place un des plus dignes ſujets de l'Egliſe, & un Cardinal d'un auſſi grand merite ; que cette Eminence alloit envoyer à Malte un Grand Vicaire pour prendre poſſeſſion en ſon nom de cette dignité, & qu'il eſperoit qu'il n'y trouveroit pas d'obſtacle ni d'oppoſition..

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Quoique l'Ambaſſadeur fût comme aſſommé par un diſcours ſi peu attendu, il ne laiſſa pas de lui répondre qu'il trouveroit toujours dans le Grand Maître & dans le Conſeil une parfaite ſoumiſſion à ſes ordres; mais que cette affaire regardoit uniquement l'Empereur, & la maniere dont il prendroit un changement ſi ſurprenant. *C'eſt à nous*, répartit le Pape en hauſſant ſa voix, *& non pas à Charles, à pourvoir à cette Egliſe, depuis que la proprieté de cette Iſle a paſſé à d'autres mains:* & là-deſſus il congédia l'Ambaſſadeur & Boſio, qui ſe retirerent pénetrez de chagrin, & couverts de confuſion.

Le Grand Maître n'en fut pas moins ſurpris & affligé; il ne manquoit plus, pour ainſi dire, à ſa conſtance, que cette derniere épreuve: il la ſoutint avec ſa fermeté ordinaire; & pour ſe démêler d'une affaire auſſi délicate, & ne ſe pas trouver entre deux puiſſances qu'il avoit également interêt de ménager, il jugea à propos avant que de faire aucun mouvement, de voir le parti que prendroit l'Empereur. Il n'en pouvoit pas prendre lui-même un plus judicieux: Charles-Quint qui trouva ſa dignité bleſſée par l'entrepriſe du Pape, fit ſon affaire de celle de Boſio. Ce Prince quoique ſi concerté dans toutes ſes paroles, ne put s'empêcher de faire éclater ſon reſſentiment. Sangro un de ſes hiſtoriens prétend que dans les premiers mouvemens de ſon indignation & de ſa colere, il lui échapa de dire qu'il ne s'étoit jamais fié à ce Pape, parcequ'il avoit obſervé que dans toutes ſes actions il y avoit toujours quelque fi-

neſſe cachée, & que ce Prince ajouta que pour cette fois il avouoit à ſa honte, qu'il y avoit été trompé pour ne s'être pas aſſez défié des manieres vives & empreſſées en apparence, dont il avoit ſollicité lui-même la nomination de Boſio. Apparemment que le chagrin de ſe voir la duppe du Pape dans un art où il ſe croyoit infiniment ſuperieur à ce Pontife, arracha des plaintes ſi améres de Charles-Quint. Mais quoi qu'il en dît, & peut-être pour ſoulager ſon reſſentiment, il paroît par tous les Hiſtoriens, que les offices du Pape avoient d'abord été très-ſinceres. Son changement ne fut point l'effet d'un deſſein prémédité; mais on prétend que ce Pontife ne voulut ſupplanter l'Empereur, que pour ſe vanger du retardement qu'il avoit apporté à la nomination de Boſio, & que dans le chagrin que cela lui donnoit, il n'avoit pû s'empêcher de dire à ce ſujet, & en s'en plaignant à quelques Cardinaux, *Que quand un Souverain Pontife s'abaiſſoit juſqu'à prier, ſes prieres & ſes offices devoient être reçûs comme des commandemens.* D'autres ſoutiennent que ſans chercher dans ce changement un rafinement de vengeance, dont il n'étoit pas trop capable, il avoit fait réflexion, ou ſes Miniſtres l'avoient fait appercevoir que dans la conſideration & le credit que la plûpart des Chevaliers avoient dans toutes les Cours de l'Europe, & ſurtout dans ce degré de puiſſance où cet Ordre militaire s'étoit élevé, il ne convenoit point aux interêts du Saint Siege que l Empereur & les Rois de Sicile ſes ſucceſſeurs conſervaſſent ſur l'Evêché de Malte le droit de Patronage, qui donnoit au

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

titulaire l'entrée dans le Conſeil, & même la premiere place après le Grand Maître; qu'un Evêque habile & intriguant dans les troubles dont l'Italie étoit ſouvent agitée, pourroit engager les Chevaliers dans des partis oppoſez à ceux des Papes: en un mot, qu'on ne devoit point ſouffrir qu'un Ordre Religieux toujours armé, voiſin de l'Italie, & qui avoit à ſon commandement des troupes & des flottes, dépendît d'une autre puiſſance que de celle du Saint Siege.

Quoiqu'il en ſoit de ce motif, qui ne laiſſoit pas d'avoir ſa ſolidité; & quelques inſtances que l'Empereur fît pour obliger le Pape à ſe déſiſter de la nomination du Cardinal Ghinuccy, ce Pontife en conſervant les dehors d'une bonne intelligence avec Charles-Quint, fut toujours inébranlable ſur cet article: & ce qui pourroit faire croire que ſa fermeté ne venoit point de ſon reſſentiment, c'eſt qu'étant à l'extrêmité, & dans ces momens prétieux qui décident de l'éternité, & où toutes les paſſions diſparoiſſent, il fit appeller le Cardinal Caraffa, qu'il connoiſſoit pour très-attaché aux interêts du Saint Siege, & il le chargea de repréſenter à ſon ſucceſſeur, qu'il étoit obligé en conſcience de maintenir hautement la nomination qu'il avoit faite de Ghinuccy. Mais comme les dernieres intentions des Souverains les plus abſolus ſont preſque toujours enſevelies dans leurs tombeaux, Paul III. qui ſucceda depuis à Clement, ayant reçû des Lettres très-preſſantes de la part de l'Empereur, & voulant d'ailleurs pour ſes interêts particuliers en faveur de

ſa famille ménager un Prince ſi puiſſant, il réſolut de lui donner ſatisfaction. L'affaire fut miſe en négociation; il ſe trouva des temperamens pour concilier les interêts des deux concurrens. Boſio après trois ans de pourſuites & de dépenſes infinies dans la Cour de Rome, & à la ſuite de l'Empereur, obtint enfin ſes Bulles; mais à condition de payer au Cardinal une penſion de neuf mille livres par an: & l'Empereur qui croyoit qu'il y alloit de ſa gloire que celui auquel il avoit procuré l'Evêché en jouît dans toute ſon étendue, pour le dédommager de la penſion, lui donna en Sicile une Abbaye de pareille valeur. Quoique cette affaire n'eût été terminée que ſous le Pontificat de Paul III. nous avons crû pour la ſatisfaction du Lecteur en devoir anticiper la concluſion, & afin de n'être pas obligez de revenir au même fait par des diſgreſſions qui embaraſſent ſouvent le fil de la narration. 1536.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Cependant la fermeté que Clement avoit fait paroître à maintenir la nomination du Cardinal Ghinuccy, n'avoit rien diminué de ſon zele contre les Infideles. Il joignit un bon nombre de ſes galeres à la flotte de l'Empereur, & ſur un Bref très-preſſant qu'il en écrivit au Grand Maître, ce Prince de ſon côté mit auſſi-tôt en mer la grande carraque, les galeres & les vaiſſeaux de la Religion. On peut dire que pour ces armemens l'Ordre n'avoit pas beſoin des exhortations de ce Pontife: les Chevaliers par l'eſprit de leur Inſtitut, & par reconnoiſſance pour Charles-Quint, lui fournirent toujours de puiſſans ſecours quand il s'agiſſoit de

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

faire la guerre aux Infideles. Il ne ſe paſſa gueres d'actions, comme nous l'allons voir, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique, où on ne vît briller dans les armées de l'Empereur les étendarts de Saint Jean.

Cette eſcadre joignit le 8 d'Août la flotte de l'Empereur commandée par le fameux André Doria, Prince de Melphe. Celle des Tures compoſée de ſoixante & dix voiles étoit alors dans le golfe de Larta ou de la Prevéſe. Doria faiſant route trouva auprès de Zante ſoixante galeres Venitiennes, & il propoſa au noble Vincent Capello qui en étoit Géneral, de joindre leurs flottes, de forcer Gallipoli, & de porter leurs armes juſqu'à Conſtantinople, qu'ils trouveroient dénuée de ſa garniſon ordinaire, que Soliman, diſoit-il, en avoit tirée pour fortifier l'armée qu'il commandoit en perſonne ſur les frontieres de Hongrie. Mais les Venitiens qui ménageoient les Tures avec tant d'égards, qu'ils en ſouffroient ſouvent des inſultes, ſans ozer s'en reſſentir, ſe diſpenſerent de prendre part à cette entrepriſe, ſous prétexte qu'ils avoient promis au Grand Seigneur de demeurer neutres en cette guerre. La flotte Chrétienne ſe trouvant alors entre l'Iſle de Sapienza & Modon, on propoſa de s'attacher à cette derniere Place, & d'en former le ſiege. C'étoit le ſentiment du Prieur de Rome & des Chevaliers, qui auroient été bien aiſe de tenter à force ouverte la conquête d'une Place qu'ils avoient manquée de ſurprendre l'année précédente. Mais les ſoldats qui n'avoient gueres d'autres ſolde que le butin qu'ils pouvoient faire, témoignerent beaucoup de répugnance pour cette

cette entrepriſe, & ils diſoient aſſez hautement qu'ils n'expoſeroient pas leurs vies à l'attaque d'une Place auſſi forte, & où les Chevaliers l'année précedente n'avoient rien laiſſé qui pût dédommager les victorieux de leurs fatigues. Le Conſeil de guerre ſe crut obligé de diſſimuler des diſcours qu'on auroit punis, ſi ces ſoldats euſſent été payez exactement, & le Conſeil de guerre ſe détermina à faire le ſiege de Coron, Place alors bien moins fortifiée, & qui n'étoit éloignée de Modon que de douze milles par terre.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Coron ou Coroné, autrefois *Cheronée*, patrie de Plutarque, auſſi grand Philoſophe, que fameux Hiſtorien, ſe trouve à la gauche du Cap-Gallo, de la figure d'un triangle ſcaléne ou à côtez inégaux : un des angles regarde un rocher eſcarpé ; les deux autres ſont vûs du golfe de Coron, qui ſert preſque de port à la tour. Mais ces angles ne ſont pas battus par les eaux de la mer, & l'on peut en les côtoyant faire facilement le tour de cette fortereſſe, laquelle étoit revêtue d'une muraille à l'antique & aſſez foible, mais flanquée de ſix tours d'ancienne ſtructure.

Doria en ayant reconnu la ſituation, après avoir débarqué ſes troupes, fit avancer les galeres, & il les plaça derriere les vaiſſeaux du haut bord, & ſur-tout la grande caraque de la Religion, qui tirant par deſſus les galeres, abbatit la plûpart des défenſes de cette Place. Toute l'artillerie de ces vaiſſeaux, & deux batteries qu'on avoit dreſſées à terre ayant fait une large brêche, le Comte de Sarno & Mendoze, Meſtre de camp d'un régi-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ment d'Eſpagnols, furent commandez pour monter à l'aſſaut : ils s'y porterent avec beaucoup de valeur ; mais ils ne trouverent pas moins de courage dans les Turcs, qui leur tuerent trois cens ſoldats, pluſieurs Officiers, & en bleſſerent un plus grand nombre. Les Prieurs de Rome & d'Auvergne, qui avançoient pour les ſoutenir, prirent leurs places ; ils étoient ſortis l'un & l'autre de la grande caraque à la tête de deux cens Chevaliers, & de cinq cens hommes à la ſolde de la Religion. Ce ſecond aſſaut ne fut pas moins meurtrier que le premier : malheureuſement pour les attaquans les échelles ne ſe trouverent pas de longueur proportionnée à la hauteur des murailles : il fallut que les Chevaliers, pour gagner le haut de la bréche, tâchaſſent de s'acrocher à la muraille, & qu'ils grimpaſſent des mains & des pieds.

Dans une ſituation ſi violente, ils ſe trouverent expoſez au feu de la mouſqueterie, aux coups d'arbalêtes ; & les pierres, les feux d'artifice & les huiles bouillantes ne leur furent pas épargnées. Il en périt un grand nombre par ces differentes armes ; mais comme ils étoient réſolus de ſe faire tous tuer aux pieds des murailles, plutôt que d'abandonner leur attaque, après avoir invoqué le nom de Saint Jean, qui étoit leur cri de guerre, ils ſe pouſſerent avec tant de fureur, qu'en ſe ſoutenant les uns les autres, ils s'éleverent juſques ſur la bréche, s'en rendirent les maîtres, & y arborerent le grand étendard de la Religion. Les armées de terre & de mer ne virent ce ſignal de la victoire qu'avec de grands cris de joye. Ce bruit fit croire

aux assiegez que les Chrétiens étoient maîtres de la Place : ceux des habitans qui étoient encore retranchez en differens quartiers de la Ville, & la garnison du Château, arborerent le drapeau blanc: la capitulation fut bien-tôt signée; les Turcs naturels & leurs maisons furent conservez, & on abandonna celles des Juifs au pillage. Doria fut ensuite assieger Patras dont il se rendit maître pendant que les galeres de la Religion s'emparerent du Château d'Ardinel, & d'autres forts situez le long de la côte, & qu'ils emporterent sans trouver beaucoup de résistance. Après cette expedition, & l'hyver approchant, les differentes escadres dont la flotte Chrétienne étoit composée, se séparent & se retirent dans leurs ports. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'année suivante les Turcs qui n'aimoient pas à demeurer sur leur perte, firent un puissant armement pour recouvrer Coron ; & si-tôt qu'on put tenir la mer, un fameux Corsaire appellé le Maure, par ordre de Soliman, vint avec quatre grandes galeres bloquer cette Place, pendant qu'un autre Géneral Turc l'assiegeoit par terre.

Doria instruit de leurs desseins, se mit aussi-tôt en mer, & il fut joint par les galeres du Pape & de la Religion, commandées par le Prieur de Rome. La flotte Chrétienne s'avança en bonne ordonnance contre les Infideles ; les soldats demandoient la bataille avec de grands cris, mais Doria, quoique aussi brave soldat que grand Capitaine, soit par prudence ou pour se perpetuer dans le commandement, évitoit les combats décisifs, & il disoit assez ordinairement, Qu'il n'aimoit pas à se trou-

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ver dans des occaſions, où la fortune avoit ſouvent plus de part que la conduite des Géneraux. Son unique deſſein étoit de jetter du ſecours dans la Place, & enſuite ſe retirer : dans cette vûe, il mit à la tête de ſa flotte la grande caraque de Malte, d'où comme d'un fort & d'une citadelle, il batoit en ruine les Turcs, & il avoit donné ordre à des Capitaines particuliers, à la faveur du feu & de la fumée du canon, de faire couler dans la Place des barques chargées de ſoldats & de munitions ; mais ce deſſein fut ſi mal exécuté, que ces petits vaiſſeaux furent tout à coup enveloppez par des galeres des Turcs : les Chrétiens s'épouvantent ; les uns ſe rejettent dans le gros de l'armée ; d'autres qui avoient débarqué, croyent échaper plus aiſément à la fureur des Infideles en ſe rejettant dans leurs eſquifs ; mais ils y entrerent en ſi grand nombre & avec tant de précipitation, qu'ils coulerent à fond, & avancerent leur mort en la voulant éviter.

Les Turcs devenus maîtres d'une partie du convoi, attaquent enſuite les grands vaiſſeaux ; tout combat, tout ſe mêle ; les galeres attaquent les galeres ; les navires ſe joignent aux navires : Doria d'un côté, & le Prieur de Rome de l'autre viennent au ſecours des plus preſſez ; leur préſence anime les ſoldats & rétablit l'ordre dans la flotte. La fortune change bien-tôt de parti, les Chrétiens recouvrent leurs petits vaiſſeaux, en prennent pluſieurs aux Turcs, & même ces Infideles s'étant jettez le ſabre à la main dans un vaiſſeau de la Religion, & étant déja maîtres du premier pont, il

ſurvint un autre vaiſſeau de Malte qui dégagea le vaiſſeau de la Religion, & fit priſonniers les aſſaillans qui ſe virent chargez des chaînes qu'ils deſtinoient pour ces Chevaliers. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Enfin cette forêt de mats s'éclaircit peu à peu, le bruit diminue par la mort des uns & la fuite des autres. Doria victorieux ravitaille Coron, ſe remet à la voile, pourſuit les Infideles, & va rechercher de nouvelles occaſions d'acquerir de la gloire.

L'eſcadre de la Religion rappellée par le Grand Maître, ſe détacha alors du corps de la flotte Chrétienne, & rentra dans ſes ports. Malte & Tripoli, & les côtes de Naples & de Sicile, étoient également menacées par Barberouſſe, chef des Corſaires de Barbarie, qui avec quatre-vingt deux galeres, couroit ces mers, & portoit de tous côtez la terreur & l'épouvante, ſans qu'on ſçût encore où la foudre alloit tomber. Comme l'ancienne ville de Malte étoit peu fortifiée; que le Bourg, réſidence des Chevaliers, étoit commandé de differens endroits, & que le Couvent n'avoit pour toute retraite que le Château Saint-Ange, le Conſeil étoit d'avis qu'on y laiſſât ſeulement trois cens Chevaliers pour le défendre; que le Grand Maître ſe retirât en Sicile, & qu'il y tranſportât le Couvent, les Reliques, les ornemens des Egliſes, les titres & le tréſor de la Religion. Mais ce génereux vieillard rejetta courageuſement cet avis: *Je n'ai jamais*, leur dit-il, *fui devant les ennemis de la Croix; & pour conſerver les reſtes d'une vie languiſſante, on ne me verra point donner un ſi mauvais exemple à tous*

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

mes Religieux. Il envoya auſſi-tôt cent Chevaliers avec quelques compagnies d'infanterie dans la Ville qu'on appelloit la Cité notable ; & autant que le tems le put permettre, on éleva à la hâte quelques ouvrages avancez au tour du Bourg. Tous les habitans de l'Iſle par ordre du Grand Maître, prirent les armes ; & pour pourvoir à la ſureté des Reliques & des titres de la Religion, il les fit paſſer en Sicile, où ce précieux dépôt fut conſervé avec ſoin. Après de ſi ſages précautions, il attendit avec fermeté l'arrivée des barbares ; mais leur Géneral prit une autre route : il retourna en Afrique, & fit éclater des deſſeins dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite.

Le Grand Maître auſſi attentif à la conſervation de la diſcipline réguliere, qu'à la défenſe de ſon Etat, profita de cet intervalle que lui donnoient les Infideles pour convoquer un Chapitre géneral. Depuis la perte de Rhodes, & pendant huit années que la Religion ſans réſidence fixe, avoit erré en differens endroits, il s'étoit introduit pluſieurs abus auſquels il jugea à propos de remedier. Les Chevaliers en abordant à Malte, s'étoient logez ſéparément, & comme ils avoient pû, en differens quartiers du Bourg & même de l'Iſle, contre l'uſage de l'Ordre, & contre ce qui s'étoit pratiqué à Rhodes où il y avoit un endroit de la ville appellé *Collachio*, uniquement deſtiné pour le logement des Chevaliers, & ſans que les ſeculiers y puſſent habiter. Le Grand Maître de concert avec le Chapitre, rétablit à Malte un reglement ſi ſage, & tous les Chevaliers furent obligez de ſe venir

loger auprès de lui, & pour ainſi dire ſous les yeux d'un Superieur auſſi exact & auſſi vigilant. Ce fut par le même eſprit de religion qu'on proſcrivit les habillemens trop riches & éloignez de la ſimplicité & de la modeſtie ſi convenable à des Religieux ; & on porta la ſéverité de ce reglement contre tout ce qui avoit le moindre air d'une vaine diſtinction, juſqu'à interdire aux Commandeurs qui étoient Grands-Croix, de la porter hors de l'Iſle de Malte ; & il ne leur fut permis de s'en parer que le jour qu'ils partoient de leur pays, & de leurs Commanderies, pour ſe rendre à la capitale de l'Ordre. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

De ces reglemens particuliers, on paſſa aux affaires les plus importantes du gouvernement. Le Chapitre en corps ſe fit repréſenter le traité fait avec l'Empereur touchant l'établiſſement de la Religion dans l'Iſle de Malte ; & il le confirma par un acte ſolemnel. On admit les appels du Conſeil ordinaire au Conſeil complet, c'eſt-à-dire, dans lequel on faiſoit entrer, outre les Grands-Croix, deux Chevaliers les plus anciens de chaque Langue ; mais il fut ſtatué que l'appel de ce dernier Conſeil n'auroit point d'effet ſuſpenſif, & que les Sentences qui émaneroient de ce Tribunal, ſeroient exécutées, mais par proviſion ſeulement, nonobſtant l'appel au Chapitre général.

Comme la Religion étoit engagée à faire de grandes dépenſes ; qu'elle entretenoit ſix à ſept galeres ſans les vaiſſeaux de haut bord & les brigantins ; qu'elle tenoit à ſa ſolde des troupes dans

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

les Iſles de Malte, de Goze & à Tripoli; qu'il falloit nourir le peuple réfugié de Rhodes, bâtir une Egliſe & une Infirmerie, le Chapitre jugea à propos d'augmenter les reſponſions ſur les Commanderies de l'Ordre, & on ſupplia le Grand Maître dont on connoiſſoit le parfait deſintereſſement, de vouloir bien continuer le ſoin qu'il prenoit de l'adminiſtration des Finances.

Ce fut par ce dernier reglement que ſe termina le Chapitre dont l'aſſemblée n'auroit pû être que très-utile à la Religion, ſi ſur la fin, ou peu après il n'étoit ſurvenu un deſordre où quelques Langues prirent part, en vinrent aux mains, & cauſerent un tumulte & un ſcandale qui affligea ſenſiblement le Grand Maître, & tout le corps de la Religion.

Le ſujet de cette querelle vint d'un differend particulier qui s'émut entre un Gentilhomme Florentin & ſéculier, domeſtique du Prieur de Rome, & un jeune Chevalier François neveu du Commandeur Servier, de la Langue de Provence. Ils ſe battirent, & le Chevalier François fut tué : l'oncle du mort qui prétendoit que le Florentin avoit uſé de ſupercherie dans ce combat, ſe fit accompagner de ſes amis, le chercha ; & l'ayant rencontré auſſi accompagné d'autres Gentilshommes penſionnaires du Prieur, les chargea, en bleſſa pluſieurs, & les obligea de s'enfuir, & de chercher leur ſalut & un azile dans le palais de leur Patron.

Ce Seigneur puiſſamment riche, parent, d'autres diſent même, neveu du Pape, & Géneral de ſes galeres & de celles de la Religion, avoit juſqu'à ſoixante

ſoixante Gentilshommes ſeculiers & Chevaliers Italiens attachez à ſa perſonne. Ils s'armerent auſſitôt, & ſortirent pour venger leur compatriote, & ſans diſtinguer les Langues de France, chargerent avec fureur tous les François qu'ils rencontrerent; ils en tuerent quelques-uns, pluſieurs furent bleſſez, & d'une querelle particuliere firent une guerre ouverte & déclarée entre les deux Nations. Les Chevaliers des Langues d'Auvergne & de France ſurpris & irritez de cette inſulte, ſe joignirent à celle de Provence. Toute la Nation ſe réunit & s'aſſembla chez le Chevalier de Bléville, pour tirer raiſon de cet attentat. Mais avant que de porter plus loin leur reſſentiment, cette aſſemblée particuliere envoya des députez au Grand Maître pour lui demander juſtice. Le Grand Maître fit part de leurs plaintes au Prieur de Rome, & lui ordonna de punir les coupables.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Salviati fier de ſon alliance avec le Pape regnant, & qui ſe regardoit comme un autre Grand Maître, ſe contenta pour toute ſatisfaction de faire mettre aux arrêts ſur ſa Capitane les plus criminels de ſes Gentilshommes, & il fit dire aux Langues offenſées qu'après qu'il auroit examiné cette affaire il leur rendroit juſtice. Ce procedé hautain peu convenable dans une ſi noble République, dont tous les membres ſe croyoient égaux, irrita de nouveau les Chevaliers François. La réponſe du Prieur leur parut une pure illuſion, & faite pour éluder leurs juſtes plaintes, & ils regarderent moins l'arrêt des criminels comme une priſon, que comme un moyen dont ce Prieur ſe ſervoit

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

pour les ſouſtraire à l'autorité des Loix, & à la juriſdiction du Conſeil & des Juges de la Religion. Ainſi ſans conſulter eux-mêmes ni les loix, ni les devoirs de véritables Religieux, ils ſortent bien armez, ſe jettent dans la galere du Prieur, s'en rendent maîtres, & pleins de fureur & de reſſentiment, poignardent quatre des Gentilshommes du Prieur qui étoient aux arrêts, & qui avoient tué ou bleſſé leurs camarades, & fiers du honteux honneur d'une vengeance ſi indigne de leur profeſſion, après cette ſanglante execution ils ſortent comme en triomphe de la Capitane, & ſe retirent dans leurs Auberges.

Le Prieur outré du maſſacre de ſes Gentilshommes, appelle auprès de lui tous les Chevaliers de la Langue d'Italie, & par ſes émiſſaires il met encore dans ſes interêts les deux Langues d'Eſpagne, Arragon & Caſtille, qui ſe déclarent pour lui, & viennent en armes à ſon ſecours. Les François qui ne s'étoient pas encore ſéparez, & avertis de cette ligue, ſortent de nouveau de leurs Auberges, & vont chercher leurs ennemis juſques dans la maiſon du Prieur: ils ſont reçûs à coups de mouſquet, & ils y répondent par un feu qui n'étoit pas inferieur. Jamais pareille diſcorde n'étoit arrivée dans l'Ordre depuis ſa fondation: un tumulte affreux regnoit dans ce quartier de la Ville: en vain le Grand Maître leur envoya ordre de ſe retirer: il n'y avoit plus ni commandement ni obéiſſance: la diſcorde regnoit dans tous les quartiers de la Ville: chaque parti ne prenoit ordre que de ſa fureur & de ſon emportement. On conti-

nuoit à tirer de tous côtez, & le Prieur ayant fait venir de ſes galeres quelques pieces d'artillerie, les François amenerent de leur côté un canon qu'ils braquerent contre la porte de ſon Palais, pour la mettre en pieces. La nuit qui ſurvint augmenta encore le déſordre & la confuſion. Le Grand Maître plein de douleur de voir ſes Chevaliers aux mains les uns contre les autres, voulut ſortir & eſſayer ſi le reſpect de ſa preſence ne contiendroit pas les plus mutins. Mais le Conſeil, dans la crainte que ce venerable vieillard pendant la nuit, & au milieu d'un ſi terrible tumulte, ne reçût quelque bleſſure, le conjura de reſter dans ſon Palais, & on envoya à ſa place & à la tête de la garniſon du Château, le Bailli de Manoſque, ancien Chevalier, réveré dans l'un & l'autre parti par ſa ſageſſe encore plus que par ſa dignité. Ce Seigneur mêlant adroitement de juſtes reproches à des manieres pleines de douceur, ſe fit écouter par les plus emportez, & il les obligea à la fin à mettre les armes bas. Chacun ſe retira de ſon côté; la nuit calma cette fureur, & le jour vit naître la honte & le repentir. Mais le Grand Maître ne crut pas devoir laiſſer ſans punition les auteurs d'un tumulte de ſi dangereux exemple: il en priva douze de l'habit, & ſi nous en croyons Boſio, on en jetta dans la mer quelques-uns des plus opiniâtres, qui ne vouloient pas reconnoître leur faute, & capables d'en commettre de nouvelles & de rallumer la ſédition.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Quelque juſte que fût ce chatîment, le Grand Maître conçût une égale douleur du crime & de

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

ſa punition. Il en tomba malade, & il ſe reprochoit comme le plus grand de ſes malheurs de n'avoir ſurvécu à la perte de Rhodes, que pour être le triſte témoin de la violence & de la rebellion de ſes Religieux. La crainte d'un avenir encore plus fâcheux, l'orgueil de ces Chevaliers, déguiſé ſous le nom de courage, & le luxe & la moleſſe de quelques autres, fruits malheureux de paſſions plus criminelles, qui malgré ſon exemple & la ſéverité de ſes ordonnances, s'étoient déja introduits dans l'Ordre : tout cela jetta ce grand homme dans une ſombre mélancolie. Il ne fit plus que traîner les reſtes d'une vie languiſſante : les fâcheuſes nouvelles qu'il recevoit continuellement d'Angleterre dont il prévoyoit des ſuites funeſtes pour ſon Ordre, le conduiſirent inſenſiblement au tombeau.

1534. Henri VIII. comme nous l'avons dit dans le neuviéme Livre, regnoit dans cette Iſle : ce Prince avec diſpenſe du Pape Jules II. avoit épouſé Catherine d'Arragon, veuve d'Artus Prince de Galles ſon frere aîné, & il avoit paſſé dix-huit ans avec la Reine ſon épouſe dans une union réciproque, lorſqu'une paſſion déreglée pour une jeune Angloiſe lui fit naître des ſcrupules ſur la validité de ſon mariage : & comme s'il eût pris dans les agitations de l'amour des inquiétudes de conſcience, il s'en fit du moins un prétexte pour juſtifier ſon divorce avec la Reine.

Le peu d'agrémens de cette Princeſſe, & les charmes trop dangereux d'Anne de Boulein, lui perſuaderent aiſément qu'il y avoit des abus dans

ſa diſpenſe : il étoit Roi, il ne manqua ni de courtiſans ſerviles, ni de ſçavans mercenaires qui le flatterent dans ſon erreur. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

L'affaire avoit été portée à Rome & au Tribunal du Pape : le refus conſtant que fit Clement VII. d'approuver les prétextes de ſon divorce, révolta ce Prince impérieux & paſſionné contre l'autorité du Saint Siege. Ne pouvant obtenir la grace qu'il ſollicitoit avec tant d'empreſſement, il réſolut de s'en paſſer, & il crut que pour parvenir à ſes fins, le plus court chemin étoit d'abolir dans ſes Etats l'autorité des Souverains Pontifes. Il fit plus, de concert avec le Parlement qu'il avoit eu l'adreſſe d'interreſſer dans cette affaire, il ſe revêtit lui-même de cette puiſſance ſpirituelle, & il n'eut point de honte de ſe faire déclarer par un acte ſolemnel chef de l'Egliſe Anglicane, pour n'être pas obligé de ſe ſoumettre au jugement du Chef viſible de l'Egliſe univerſelle, qui refuſoit de ſéparer ce que Dieu avoit uni.

Ce Prince autrefois ſi ſage & ſi éclairé, & pour lors fuireux dans ſa paſſion, perſecutoit cruellement ceux de ſes ſujets qui refuſoient d'adorer la chimere de ſa ſuprématie. Prelats, Eccleſiaſtiques, Religieux, Seculiers perdirent la vie pour n'avoir pas voulu ſouſcrire au double divorce qu'il venoit de faire avec l'Egliſe Catholique, & avec Catherine d'Arragon ſon épouſe légitime. Le crime de leze-Majeſté, qui ſous les mauvais Princes eſt ſouvent le crime des innocens, ſuppléoit aux prétextes qui manquoient pour les faire périr. Le Parlement qu'Henri avoit eu l'habileté de rendre

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

le miniſtre de ſes paſſions, proſcrivit l'illuſtre Polus encore plus diſtingué par ſa pieté & une profonde érudition, que par ſa naiſſance royale qu'il tiroit du Duc de Clarence frere d'Edouard IV.

Le Roi d'Angleterre avoit recherché avec empreſſement ſon approbation, & il avoit voulu l'obliger d'écrire en faveur de ſes erreurs. Ni les promeſſes, ni les menaces de ce Prince ne l'ébranlerent point : il lui repréſenta avec beaucoup de fermeté l'injuſtice de ſes nouvelles prétentions. Ce Prince qui auroit bien voulu avoir la réputation d'aimer la verité, & la ſatisfaction de ne l'entendre jamais, ne lui put pardonner cette liberté. Polus pour ſe ſouſtraire à ſon reſſentiment, ſe retira à Rome : le Pape le prit ſous ſa protection, & honora le ſacré College par ſa promotion à la dignité de Cardinal.

Henri lui fit un crime de ce titre éminent : il mit ſa tête à prix, & on prétend qu'il auroit été aſſaſſiné par les bandits aux gages du Roi d'Angleterre, ſi le Pape qui révéroit les grandes qualitez du Cardinal Anglois, ne lui eût donné des gardes pour veiller à ſa conſervation. La diſgrace de Polus fut funeſte à toute ſa maiſon : Marguerite Plantageneſte, Comteſſe de Saliſbury ſa mere, Henri Polus de Montaigu ſon frere, Henri de Courtenay, Marquis d'Exceſter ſon couſin, accuſez d'avoir entretenu quelque correſpondance avec le nouveau Cardinal, perdirent la vie ſur un échafaut. Le Roi toujours exceſſif dans ſa vengeance, en étendit les effets juſque ſur le jeune Courtenay, fils de Henri. A la verité il eut honte de faire mourir un jeune

enfant ; mais il le fit conduire à la tour, & il l'enſevelit dans une priſon, de peur qu'il n'entreprît un jour de venger la mort de ſon pere. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Au milieu de tant de ſupplices, les Proteſtans, quoique rebelles au Saint Siege, n'en étoient pas mieux traitez. Henri ennemi de toutes les nouveautez dont il n'étoit pas auteur, par une cruauté bizarre, & qui n'avoit point d'exemples, faiſoit brûler les heretiques, & pendre les Catholiques qui oſoient adherer publiquement au Saint Siege. La plûpart des courtiſans incertains de la religion du Prince, n'en avoient plus d'autre que ſa volonté. Catholiques & Proteſtans, on cachoit ſa Religion comme un crime : il n'y avoit que la rébellion contre l'autorité du Saint Siege, qu'on pût faire paroître impunément. C'étoit l'idole de la Cour, & le ſeul moyen de s'y maintenir. Le Roi pour ſe venger des Religieux qui perſeveroient dans l'obéiſſance dûe au Saint Siege, en abandonna les biens en proye à ſes courtiſans : mais ces mêmes biens ſi injuſtement acquis, les précipiterent inſenſiblement du ſchiſme dans l'héréſie. Pluſieurs ſous le regne d'Edouard ſon fils, pour s'épargner une reſtitution néceſſaire, embraſſerent les opinions de Luther & de Calvin ; & l'opinion la plus utile leur parut à la fin la plus véritable.

Les Commandeurs & les Chevaliers de Malte, dévouez d'une maniere particuliere au Saint Siege, & qui reconnoiſſoient le Pape pour leur premier Superieur, ne furent pas exempts de cette perſecution. Mais comme cet Ordre compoſé en partie de la premiere nobleſſe, étoit puiſſant

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

dans le Royaume, & que le Prieur de Saint Jean de Londres avoit même ſeance dans le Parlement en qualité de premier Baron d'Angleterre, il différa leur proſcription, & la ſuppreſſion entiere de l'Ordre, juſqu'à ce qu'il l'eût fait autoriſer, comme il fit depuis, par un acte du Parlement. Cependant il n'y eut gueres de perſecutions indirectes, qu'il ne leur fît eſſuyer : la plûpart ſous differens prétextes furent arrêtez, ou du moins on ſaiſit les biens de leurs Commanderies. Ceux qui purent échaper à la malice & à la dureté de ſes Miniſtres, & qui prévoyoient les ſuites funeſtes du ſchiſme, abandonnerent tous leurs biens, & ſe retirerent à Malte. On les voyoit arriver ſans aucun fond aſſuré pour leur ſubſiſtance. Le Grand Maître, comme un bon pere, y pourvut avec une charité infinie, & tâchoit de les conſoler. Il n'avoit pas moins beſoin lui-même de conſolation. Cette perſecution d'un Roi Chrétien envers un Ordre qui avoit ſi bien merité de toute la Chrétienté, mit le comble à cette ſuite de diſgraces qu'il avoit éprouvées dans la Grande Maîtriſe. Il n'y put réſiſter plus long-tems : il tomba malade : une fievre violente eut bien-tôt conſommé le peu de vie qui lui reſtoit, & il expira dans les bras de ſes chers Chevaliers le vingt-un d'Août : Prince recommandable par ſa rare valeur, par ſa fermeté heroïque, & par la ſageſſe & la douceur de ſon gouvernement, vertus qu'il poſſeda dans un degré éminent, & qu'on tâcha depuis de repréſenter par ce peu de mots, qui furent gravez ſur ſon tombeau.

1534. 21 Août.

C'EST

C'EST ICI QUE REPOSE LA VERTU VICTORIEUSE DE LA FORTUNE.

Frere PIERRE DU PONT, d'une illuſtre Maiſon dans le Comté d'Aſt, iſſu des anciens Seigneurs de Lombriacs, & de Caſal-Gros en Piedmont, & Bailli de ſainte Euphemie dans la Calabre, ſucceda à Villiers de l'Iſle-Adam. Il étoit alors dans ſon Bailliage, & ſon merite & ſes vertus firent ſeules ſa recommandation. C'étoit un ancien Chevalier, grave, auſtere dans ſes mœurs, zelé obſervateur de la diſcipline réguliere : & ſon élection juſtifie que ſi par le malheur des tems il s'étoit introduit quelque relâchement dans la pratique des ſtatuts; cependant dans les affaires importantes, & ſur tout quand il s'agiſſoit du choix d'un Grand Maître, tous les Chevaliers ne conſultoient alors que leur conſcience, & que le merite ſeul emportoit tous les ſuffrages. PIERRE DU PONT. 1534. *Boſio. l. 7.*

Thomas Boſio, élû Evêque de Malte, fut envoyé par le Conſeil au Grand Maître pour lui porter l'acte de ſon élection. Il n'en apprit les nouvelles que les larmes aux yeux, & il vouloit ſe diſpenſer d'accepter une ſi grande dignité; mais de fâcheuſes nouvelles qu'il reçut par un nouveau courier, le déterminerent, & hâterent ſon départ. On lui avoit dépêché de nouveau le Chevalier Geſvalle pour lui donner avis des révolutions qui venoient d'arriver en Afrique, & dans le Royaume de Tunis dont Barberouſſe s'étoit rendu maître, & que ce Corſaire redoutable menaçoit Tripoli d'un ſiege. Le nouveau Grand Maître s'em-

PIERRE DU PONT.

barqua auſſi-tôt, & ſe rendit le dix de Novembre à Malte : ſes premiers ſoins furent de faire paſſer un puiſſant ſecours à Tripoli ; mais quand on y auroit tranſporté toutes les forces de l'Ordre, quelque braves que fuſſent les Chevaliers, ils n'étoient pas capables avec quatre ou cinq galeres de réſiſter à Barberouſſe, maître de deux Etats auſſi puiſſans qu'Alger & Tunis, & qui d'ailleurs en qualité de Bacha de la mer & de Grand Amiral de Soliman, avoit ſous ſes ordres cent galeres, & plus de deux cens vaiſſeaux de differentes grandeurs. Il étoit frere de Horruc ou d'Horace Barberouſſe, tous deux fameux par leur fortune & par leur valeur.

Boſio. l. 6.

Ces deux Corſaires, quoique nez dans la lie du peuple de la ville de Metelin, n'avoient rien de la baſſeſſe de leur naiſſance. Dès leur premiere jeuneſſe, & ſi-tôt qu'ils purent porter les armes, ils firent éclater leur courage & leur ambition, & coururent enſemble les mers ſur un ſeul brigantin, qui faiſoit toute leur fortune.

Une valeur ſi déterminée, d'heureux ſuccès, des priſes conſiderables augmenterent leur réputation & leurs forces. Ils acheterent ou firent conſtruire des vaiſſeaux & des galeres, formerent une petite flotte, & attirerent depuis ſous leurs enſeignes d'autres pirates qui les reconnurent pour leurs Chefs & leurs Géneraux. L'ambition & les richeſſes ne ſeparerent point les deux freres. Horruc plus âgé que ſon frere, avoit à la verité le principal commandement ; mais Airadin en ſon abſence, n'avoit pas moins d'autorité ; également braves,

également cruels, corſaires déterminez, & qui ſe diſoient amis de la mer, & ennemis de tous ceux qui navigeoient ſur cet élément ; ils attaquoient indifféremment les Muſulmans comme les Chrétiens ; & en faiſant le mêtier de voleurs & de corſaires, ils apprirent inſenſiblement celui de conquerans. PIERRE DU PONT.

Il ne manquoit à leur fortune, pour retirer leurs priſes, qu'un port dont ils fuſſent les maîtres. La guerre qui s'éleva entre Selim Eutemi Prince d'Alger & ſon frere, leur en fit naître l'occaſion. Ils ſe déclarerent pour un de ces Princes, & les accablerent tous deux. Horuc reçu dans Alger en qualité d'allié, s'en rendit maître : il fit étrangler Eutemi qui l'avoit appellé à ſon ſecours : ſes troupes le proclamerent Roi d'Alger ; & pour mettre ſa conquête ſous une puiſſante protection, il en fit hommage à Soliman Empereur des Turcs, & ſe fit ſon tributaire. Il prit depuis les villes de Circelle & de Bugie, conquit le Royaume de Tremeſen dont Alger faiſoit autrefois partie, & remporta pluſieurs avantages ſur les Eſpagnols qui avoient pris le parti du Roi de Trèmeſen leur vaſſal. Mais comme les armes ſont journalieres, il ſe vit aſſiegé dans la Capitale de ce Royaume ; & après une défenſe opiniâtre, l'artillerie des Eſpagnols ayant réduit les fortifications de cette Place en poudre, ne pouvant, ni tenir plus long-tems, ni ſe réſoudre à capituler, il tâcha de s'échapper avec ſes tréſors par un conduit ſous terre qui aboutiſſoit dans la campagne. Le Marquis de Gomare, Gouverneur d'Oran,

PIERRE DU PONT.

qui commandoit au ſiege, averti de ſa fuite, le pourſuivit vivement.

Barberouſſe, pour retarder la pourſuite des Eſpagnols, & pour avoir le tems de gagner les déſerts, répandoit d'eſpace en eſpace, de l'or, de l'argent & des étoffes précieuſes. Mais rien ne put arrêter les Chrétiens; ils l'attaquerent au paſſage de la riviere de Huexda; il fallut en venir aux mains; Barberouſſe fit ferme; ſon courage augmenta par le deſeſpoir de ne point échapper à ſes ennemis, & la vûe d'un péril inévitable lui en fit perdre la crainte. Il ſe jette avec fureur au milieu des Chrétiens, tue de ſa main pluſieurs Officiers; mais après tout comme la partie n'étoit pas égale, le plus grand nombre prévalut, & Barberouſſe enveloppé de tous côtez, périt avec quinze cens hommes, qui l'accompagnoient dans ſa retraite, & qui furent taillez en pieces. Son frere Airadin avec le nom de Barberouſſe prit le titre de Roi d'Alger; il s'aſſocia depuis avec deux fameux pirates qu'il fit ſes lieutenans. L'un nommé comme lui Airadin, Caramanien de naiſſance, & que ſa fureur & ſa cruauté avoit fait nommer *Chaſſe-diables*; l'autre corſaire, Juif renegat, de la ville de Smirne, étoit connu ſous le nom Turc de *Sinan*. Ces trois corſaires étoient la terreur de toutes les côtes Chrétiennes, & tenoient pour ainſi dire la mer méditerranée ſous leur empire. Chaſſe-diables non content des priſes continuelles qu'il faiſoit en mer, voulut à l'exemple de Barberouſſe, & peut-être pour ſe ſouſtraire de ſa dépendance, ſe faire un établiſſement particulier. Il ſurprit Tagiora dont

nous avons parlé au commencement de ce Livre, se rendit maître de la Place, fit entrer son escadre dans le port, & il eut la vanité de se faire proclamer Roi de cette ville. PIERRE DU PONT. 1532. *Bos. l. 6.*

Mais pour demeurer toujours uni en apparence avec Barberousse, en lui faisant part de sa nouvelle conquête, il lui en rendit hommage, & protesta de ne se détacher jamais de ses interêts. Barberousse quoiqu'indigné de l'ambition de son lieutenant, crut devoir dissimuler une injure qu'il ne pouvoit vanger sans s'affoiblir. Il reçût l'hommage d'Airadin, le félicita sur sa conquête; & ce Corsaire n'ayant rien à craindre du côté d'Alger, fit des courses sur le territoire de Tripoli. La guerre s'alluma entre les Chevaliers & ce nouveau Prince: il leur enleva deux brigantins qui appartenoient à la Religion, obligea ceux de Gienzor ses voisins à rompre l'alliance & le traité qu'ils avoient fait avec Tripoli: & pour tenir les Chevaliers comme investis dans cette Place, malgré tous leurs efforts, il fit construire à la portée du canon une tour ou un Château appellée depuis *la tour d'Alcaide*, qui découvroit tout ce qui entroit dans le port de Tripoli, ou qui en sortoit.

Muley Hascen Prince Maure, Roi de Tunis, qui redoutoit l'ambition & le voisinage de ce Turc, fit une alliance particuliere contre lui avec le Gouverneur de Tripoli; & avant que ce Corsaire pût s'affermir dans sa nouvelle conquête, il résolut de l'en chasser. Dans cette vûe il mit sur pied un corps assez considerable de troupes, la plûpart composées des Arabes de la campagne, *Bosio l. 6.*

PIERRE DU PONT. & avec un train d'artillerie, que les Chevaliers de Tripoli lui fournirent, il aſſiegea Tagiora. Mais ſoit par la valeur & le courage d'Airadin, ſoit manque de capacité dans les Généraux de Haſcen, ce Prince fut obligé de lever le ſiege, & d'employer depuis à ſa propre défenſe des troupes qu'il n'avoit levées que pour attaquer ſes ennemis.

Bof. l. 5. 1531. Haſcen dont nous parlons, étoit fils de Muley Mahomet, qui de pluſieurs de ſes femmes avoit eu trente-quatre enfans. Quoique Muley fût le dernier, à ce qu'on prétend, ou du moins des plus jeunes, ſa mere qui apparemment étoit alors la Sultane favorite, eut aſſez de pouvoir ſur l'eſprit de Mahomet pour en tirer une déclaration en faveur de ſon fils, par laquelle il le déſignoit pour ſon ſucceſſeur. Cette femme ambitieuſe, pour l'empêcher de varier, le fit auſſi-tôt empoiſonner. Ce crime fut le premier degré par lequel Haſcen s'éleva ſur le trône; & pour s'y maintenir il fit mourir ou aveugler la plûpart de ſes freres & de ſes neveux. Araſcid, qui étoit un de ſes aînez lui échapa: ce Prince ſe réfugia à Alger, & implora la protection de Barberouſſe le Corſaire, qui pour profiter de ces diviſions le reçut bien. Il lui promit même un puiſſant ſecours, mais il lui fit comprendre en même tems qu'étant Officier & vaſſal du Grand Seigneur, il ne pourroit pas s'engager ſans ſa permiſſion dans cette entrepriſe; mais que s'il vouloit venir avec lui à Conſtantinople, il ne doutoit pas que ce grand Prince & tout le Divan, n'aprouvaſſent une guerre ſi juſte, & dont il ſe chargeoit de faire voir à Sa Hauteſſe les avantages & les facilitez.

Le Prince Maure, qui n'avoit pas d'autre reſſource, s'abandonna à ſes conſeils. Barberouſſe qui avoit ſes vûes particulieres, le conduiſit à Conſtantinople; & quand ils furent arrivez, il prévint le Grand Seigneur, & dans une audience ſecrette, le perfide Corſaire lui repreſenta qu'à la faveur du parti & des intelligences qu'Arraſchid avoit dans Tunis, il ſeroit aiſé de s'emparer de cette ville, & de tout le Royaume, & de l'annexer enſuite à ſon Empire. Soliman avide de gloire & d'étendre les bornes de ſon Empire, gouta ſes raiſons: par ſes ordres on travailla dans tous les ports à un armement extraordinaire: on vit bientôt en mer quatre-vingts-dix galeres & plus de deux cens navires chargez de munitions de guerre, & de troupes de débarquement. Le Grand Seigneur carreſſa Arraſchid, qui à la vûe d'une armée ſi redoutable, ſe flattoit de rentrer dans Tunis comme en triomphe. Mais quand il fut queſtion de s'embarquer, Soliman le fit arrêter dans le ſerrail, & cela s'executa avec tant de ſecret, que quand on mit à la voile, toute la flotte crut que ce Prince infortuné étoit ſur la Capitane, & dans la galere du Géneral. PIERRE DU PONT.

Ce Corſaire étant parti de Conſtantinople, pour cacher ſes deſſeins au Roi de Tunis, fit voile du côté de l'Italie, ravagea les côtes de la Pouille & de la Calabre, répandit la terreur de ſes armes dans Naples & Gayete; & après avoir pillé les Bourgs & les Villages, fait eſclaves un nombre infini d'habitans, & laiſſé par tout de triſtes marques de ſa fureur, il paſſa par le Phare de Meſſine,

PIERRE DU PONT. exerça les mêmes cruautez le long des côtes de Sicile, s'approcha du cap de Paſſaro, comme s'il eût eu deſſein d'y faire une deſcente, & tourna enſuite tout court du côté de l'Afrique. Il aborda proche de la Goulette, & fit publier qu'il ramenoit Arraſchid. Pour ſe concilier la garniſon du Fort, il le fit ſaluer par une décharge de ſon artillerie, mais ſans boulets ; & ayant envoyé un Officier dans la Place demander au Gouverneur pour qui il tenoit : *Nous ſommes ſerviteurs des évenemens*, répondit l'Aga, *& nous conſerverons la Place pour le parti qui prévaudra, & pour celui de ces Princes qui demeurera Roi de Tunis.*

Barberouſſe qui n'ignoroit pas l'importance de cette Place, la clef du Royaume, lui fit repréſenter que le Grand Seigneur l'avoit envoyé pour placer ſur le trône de Tunis le légitime héritier; qu'il avoit ordre d'attaquer & de faire périr tous ceux qui s'y oppoſeroient; qu'il pouvoit juger par ſes propres yeux des forces de ce Prince, & s'il étoit en état d'y réſiſter. Celui qui étoit chargé de cette négociation, la conduiſit ſi adroitement, & ſçut mêler ſi à propos les promeſſes avec les menaces, que le Gouverneur, peut-être, ſéduit encore par des ſommes conſiderables, livra ſa Place au Corſaire, qui après avoir laiſſé une forte garniſon, ſe rendit aux portes de Tunis. Cette ville, la capitale du Royaume du même nom, eſt ſituée ſur la côte de Barbarie au Septentrion de l'Afrique, entre Tripoli & Alger, à la pointe du golfe de la Goulette, & à deux milles de la mer mediterranée: de là ſe découvroient les ruines de la fameuſe Carthage. On

On comptoit en ce tems-là plus de vingt mille maiſons dans la ville de Tunis ; le peuple à proportion y étoit nombreux ; mais elle n'avoit que de ſimples murailles ſans fortifications : & comme cette Place étoit commandée de pluſieurs endroits du côté de l'Occident, toute ſa force ne conſiſtoit que dans le Château & dans le nombre des habitans. PIERRE DU PONT.

A l'approche de l'armée de Barberouſſe, & ſur les bruits qu'on répandoit que le Prince Arraſchid étoit à la tête des Turcs, le peuple toujours avide, & ſouvent la dupe du changement de maître, s'émut & prit les armes. Haſcen qui craignoit d'en être abandonné, ſortit du Château, tâcha d'appaiſer la ſédition, remontra aux plus mutins la fidelité qu'ils lui avoient jurée ; & pour les gagner, deſcendit juſqu'aux prieres les plus baſſes. Mais ſoit averſion pour ſon gouvernement, ou compaſſion pour Arraſchid, parcequ'il étoit malheureux, le peuple rejetta avec de grands cris, & même avec mépris, les remontrances & les prieres du Roi ; & ce Prince craignant qu'on n'attentât à ſa vie, ou qu'on ne le livrât à ſon ennemi, ſortit ſur le champ de la Ville, ſans même rentrer dans le Château, & ſans emporter avec lui ſes tréſors.

Marmol dans ſa deſcription de l'Afrique, rapporte que ce Prince lui avoit avoué que dans l'agitation & le trouble que lui cauſoient l'approche des ennemis, & la révolte de ſes ſujets, en deſcendant du Château dans la Ville, il avoit oublié une bourſe de velours rouge, où il y avoit deux cens diamans d'une groſſeur & d'une valeur ineſtima- *Hiſtoire du Royaume de Tunis l. 6.*

PIERRE DU PONT.

1535. ble. Il ne fut pas plutôt ſorti de Tunis, que les habitans en ouvrirent les portes à ſes ennemis; Barberouſſe y entra auſſi-tôt à la tête de neuf mille Turcs, & ſe rendit maître du Château & des principaux poſtes de la Ville. Les habitans l'avoient reçu d'abord avec de grands témoignages de joye; mais voyant qu'Arraſchid ne paroiſſoit point, on commença à ſe défier du Corſaire, quoiqu'il dît que le Prince étoit reſté malade ſur la galere: & la fourberie ayant enfin été découverte, les habitans, au lieu de prêter ſerment de fidelité à Soliman, comme il les en preſſoit, déteſterent hautement la perfidie de ce Corſaire, prirent les armes, chargerent ſes troupes pour les obliger de ſortir de leur Ville. Mais ils avoient affaire à un Capitaine qui ſçavoit faire la guerre, & qui avoit prévû cette révolution. Barberouſſe pour contenir le peuple, fit tonner l'artillerie du Château, dont il étoit le maître; & ſes ſoldats firent une ſi furieuſe décharge de leurs mouſquets ſur ces habitans, que pour faire ceſſer le maſſacre, ils furent réduits à reconnoître le Grand Seigneur pour Souverain, & Barberouſſe pour ſon Vice-Roi.

Ce Corſaire auſſi habile que brave, après s'être ſervi ſi utilement de ſes armes pour réprimer le peuple, employa des careſſes & des manieres pleines de douceur pour gagner les principaux habitans. Par leur moyen il fit alliance avec les Arabes de la contrée, s'empara de la plûpart des villes qui étoient plus avant dans les terres, y mit garniſon, & dans le deſſein d'élargir un canal pour faire un port de Tunis, & le mettre en état de

recevoir les plus grands vaiſſeaux, il ſe ſervit des eſclaves chrétiens dont il en avoit plus de vingt mille dans cette Ville, qui ouvrirent le canal de la Goulette qui entre de la mer dans le lac ſur lequel eſt ſituée la ville de Tunis. PIERRE DU PONT.

Tel étoit l'état des côtes d'Afrique, & des Provinces voiſines de Tripoli, lorſque le Grand Maître arriva à Malte. Ce Seigneur jugea bien que ſans des forces ſuperieures, & une puiſſance au-deſſus de celle de ſon Ordre, les Chevaliers ne pourroient pas ſe maintenir dans Tripoli. De tous les Souverains de l'Europe, il n'y avoit que Charles-Quint que cette entrepriſe interreſſât, & qui fût capable de s'y oppoſer: il devoit craindre que ce corſaire redoutable, après tant de conquêtes, ne tentât de s'emparer des Royaumes de Sicile & de Naples: ce qui par la ſuite du tems auroit fait tomber Malte en ſa puiſſance. Ainſi de l'avis du Conſeil, le Grand Maître envoya à l'Empereur en ambaſſade le Commandeur Ponce de Leon, Grand-Croix, pour le ſolliciter de faire paſſer une armée en Afrique, capable de maintenir les Chevaliers dans Tripoli, & d'arrêter les progrès ſurprenans de Barberouſſe.

L'Empereur reçut en même tems & au même ſujet, une autre ambaſſade de la part de Muley Haſcen, dont un renégat Génois appellé Ximaa, ſon Capitaine des Gardes étoit le chef. Ce renégat voyant ſon maître détrôné, & ſans eſperance de pouvoir recouvrer ſa Couronne, lui conſeilla d'avoir recours à Charles-Quint, Prince à qui Barberouſſe, lui dit-il, étoit odieux, & qui ſe feroit un hon-

PIERRE DU PONT.

neur de rétablir dans ſes Etats un Roi qui en avoit été dépouillé ſi injuſtement.

Haſcen confia l'exécution de ce projet à celui qui en étoit l'auteur ; le Génois ſe rendit à Madrid, eut audience de l'Empereur, qui craignant pour ſes Royaumes de Naples & de Sicile, écouta favorablement l'un & l'autre Ambaſſadeur. L'affaire fut miſe en déliberation dans le Conſeil ; & après qu'elle eût été examinée devant l'Empereur par ſes Miniſtres & ſes plus habiles Géneraux, on réſolut de porter la guerre en Afrique, tant pour mettre les Royaumes de Naples & de Sicile à couvert des armes du Roi d'Alger, que pour aſſurer la navigation de la mer d'Eſpagne en Italie, où aucun vaiſſeau marchand ou paſſager, par la crainte des Corſaires, n'oſoit plus paroître ſans s'expoſer à être enlevé.

1535. *Bof. l. 7.*

Charles-Quint parut ſe conformer à cette réſolution ; mais avant que d'employer la force, ce Prince le plus grand politique de ſon ſiecle, & qui tiroit ſouvent plus d'avantages de ſes négociations ſecrettes que de ſes armes, tâcha de gagner Barberouſſe, & de le détacher des interêts de Soliman. Il chargea de la conduite de cette intrigue un autre Génois appellé Louis Preſandes, qui ſous prétexte de commercer à Tunis, s'y rendit ſur un vaiſſeau marchand que l'Empereur lui avoit fourni ſecretement : il étoit chargé de Lettres de creance, qui lui donnoient la qualité d'Ambaſſadeur. Après s'être fait introduire ſous un autre prétexte auprès de Barberouſſe, il lui rendit ſes Lettres ; & ſuivant ſon inſtruction, il lui propoſa une alliance parti-

culiere avec Charles-Quint, & il lui offrit de la part de ce Prince de contribuer à le rendre monarque abſolu de toute l'Afrique, s'il vouloit s'engager à tenir dans la ſuite une ſi belle monarchie, & la rendre tributaire de la Couronne d'Eſpagne. Par une ſeconde inſtruction entierement oppoſée à la premiere, cet Agent avoit ordre de s'aboucher le plus ſecretement qu'il pourroit avec certains habitans de Tunis, dont on lui donna les noms, & que l'Ambaſſadeur de Haſcen avoit dit être bien intentionnez pour ſon maître, de reconnoître leur diſpoſition, de les aſſurer du prompt retour de ce Prince à la tête d'une armée, & de les exhorter à prendre les armes en ſa faveur, quand il paroîtroit aux portes de leur Ville. PIERRE DU PONT

Mais ce Miniſtre ayant voulu mener en même tems deux négociations ſi differentes, ſe rendit bien-tôt ſuſpect; l'intrigue fut découverte, & Barberouſſe ſans s'embaraſſer du droit des gens, fit étrangler l'Ambaſſadeur. L'Empereur voyant que toutes les voyes de la négociation étoient fermées, ſe détermina à une guerre ouverte; il renvoya l'Ambaſſadeur de Haſcen à ſon maître avec charge de l'aſſurer qu'il iroit lui-même à la tête d'une puiſſante armée pour le rétablir ſur ſon trône; & il écrivit en même tems par un Exprès au Grand Maître pour lui faire part de ſon deſſein, & pour inviter les Chevaliers à ſe joindre à lui dans une entrepriſe, dont par rapport à Tripoli, ils pouvoient tirer de grands avantages.

Le Grand Maître ayant reçu ſa Lettre, & l'ayant communiquée au Conſeil, on réſolut qu'on arme-

PIERRE DU PONT.

roit pour cette expedition autant de vaiſſeaux que l'Ordre en pourroit fournir. La Religion mit en mer quatre galeres des plus grandes & des mieux pourvûes, avec dix-huit brigantins tous bien armez, ſans compter la grande caraque qui ſeule étoit plus redoutable, & rendit plus de ſervice dans cette expedition qu'une eſcadre entiere. Un nombre conſiderable de Chevaliers s'embarquerent ſur ces differens vaiſſeaux, & chaque Chevalier menoit à ſa ſuite deux braves ſoldats au lieu de domeſtiques. Le Commandeur Aurelio Botigella ancien Officier de Marine, fut nommé pour Géneral de cette flotte particuliere, & Antoine de Grolée, Bailli titulaire de Lango, devoit commander la caraque & les troupes de débarquement.

Barberouſſe ne pouvant ignorer les deſſeins des Princes Chrétiens, ſe pourvût d'armes, de munitions & de vivres; appella auprès de lui tous les Corſaires du Levant; tira d'Alger ce qu'il y avoit de troupes, & dépêcha divers Ambaſſadeurs à tous les petits Rois d'Afrique pour implorer leur ſecours, & leur repréſenter que la perte de Tunis entraîneroit après elle celle de toute la Barbarie. Son argent réuſſit mieux que l'éloquence de ſes négociateurs; & à la faveur de quelques ſommes conſiderables qu'il envoya aux principaux Chefs des Arabes, il en tira quinze mille hommes, tous gens de cheval, & qui ſans s'embaraſſer du parti qu'ils prenoient, pour une legere ſolde mettoient leur vie en commerce, & faiſoient de la guerre un métier mercenaire. Charles-Quint de ſon côté avoit aſſemblé une puiſſante flotte, compoſée de

près de trois cens voiles, & chargée de vingt-cinq mille hommes de pied, de deux mille chevaux, outre un nombre conſiderable de volontaires de differentes nations, & des premieres maiſons de l'Europe, qui vouloient ſe ſignaler aux yeux de ce grand Empereur. PIERRE DU PONT.

Le rendez-vous géneral étoit dans le port de Cagliari, ville de l'Iſle de Sardaigne, diſtante ſeulement de ſoixante lieues des côtes d'Afrique. L'Empereur ayant reçu les ſecours du Pape & de l'Ordre de Malte, en partit le 13 de Juin, & arriva heureuſement à Porto-Farina, appellée anciennement, Utique, ville fameuſe dans l'Hiſtoire Romaine par la mort du dernier Caton. On prétend que Barberouſſe averti que l'Empereur commandoit ſon armée en perſonne : *Si ce Prince*, dit-il aux Officiers qui l'environnoient, *qui juſqu'ici, a preſque toujours fait la guerre par ſes Lieutenans, acquiert dans cette campagne la gloire qui lui manque, il faudra nous réſoudre à perdre celle que nous avons acquiſe au prix de notre ſang.* 1536.

Ce pirate qui ne doutoit pas que les Chrétiens ne commençaſſent leur entrepriſe par l'attaque du fort de la Goulette, y avoit fait entrer ſix mille Turcs des plus braves de ſon armée. Ils étoient commandez par Airadin & par Sinan le Juif, ces deux fameux corſaires dont nous avons parlé, & en qui Barberouſſe avoit une entiere confiance. Il envoya en même tems l'eunuque Azanaga, un autre de ſes Géneraux, avec trente mille Maures ou Arabes, mais tous archers ou arquebuſiers, & la plûpart à cheval, pour harceler ſans ceſſe *Sagredo t. 2. & 5.*

PIERRE DU PONT.

les Chrétiens : & comme il n'étoit pas assuré de la fidelité des habitans de Tunis, il s'enferma dans cette Place avec l'élite de ses troupes.

L'Empereur débarqua son armée sans obstacle à une portée de canon du fort de la Goulette ; ce n'étoit qu'une grosse tour quarrée, mais bien flanquée, & située à douze milles de Tunis à l'embouchure du canal par où l'eau de la mer entre dans l'étang, au bord duquel Tunis est bâtie. Ce canal est long d'un trait d'arbalête, mais si étroit, qu'une galere n'y peut passer qu'à force de rames. Barberousse avoit fait construire un pont sur ce canal : & dans une langue de terre qui se trouvoit entre la mer & la tour de la Goulette, il fit faire un rempart qui découvroit toute la côte, & défendoit les galeres qu'il tenoit hors du canal.

Les Géneraux de l'Empereur choisirent l'endroit qui leur parut le plus commode pour camper, & ils l'entourerent de bonnes lignes, larges, profondes, & fortifiées d'espace en espace par des redoutes. La garnison de la Goulette, pour interrompre ces travaux, faisoit de fréquentes sorties, dans lesquelles trois cens Espagnols & quatre cens Italiens furent taillez en pieces : en même tems les cavaliers Maures & Arabes harceloient continuellement l'armée chrétienne, & venoient escarmoucher jusqu'à l'entrée du camp. Mais les fortifications en étant achevées, on commença à dresser des batteries, tant contre le fort, que du côté de la campagne : & le feu en fut si terrible & si continuel, que les Turcs de la garnison, aussi-

bien

bien que les Maures & les Arabes qui tenoient la campagne, n'oſerent plus approcher du camp de l'Empereur. PIERRE DU PONT.

Ce Prince qui jugeoit bien que la priſe de cette fortereſſe emporteroit avec elle celle de Tunis, réſolut, ſi-tôt que les bréches ſeroient trouvées aſſez ouvertes, d'y faire donner un aſſaut : on battoit la Place en même tems par terre & par mer.

Doria qui commandoit la flotte, faiſoit avancer les galeres tour à tour ; & après qu'un rang avoit tiré, un autre prenoit ſa place pour faire ſes décharges. La grande caraque de la Religion étoit poſtée comme au ſiege de Coron derriere toutes les galeres ; mais par ſa hauteur elle tiroit aiſément par deſſus, & elle fit un feu ſi terrible & ſi continuel, qu'elle démonta toutes les pieces de la tour. Le Commandeur Botigelle, Prieur de Piſe, s'étant apperçu que le principal Comite des galeres de l'Ordre, de peur d'échouer contre terre, faiſoit tenir les rames hors de l'eau, fut à lui l'épée à la main, & lui commandant de faire voguer ſa chiourme : *Malheureux*, lui dit-il, *faut-il que pour conſerver deux ou trois carcaſſes de galeres, nous manquions de faire une belle action?* Le Chevalier de Converſa l'habile Ingénieur, ſe diſtingua par une entrepriſe encore plus hardie ; il arma une barque longue de fauconneaux, la remplit de mouſquetaires, & la pouſſa enſuite juſqu'au pied de la tour : de-là il tiroit contre tous les Turcs qui ſe préſentoient ſur les bréches : & pendant qu'il rechargeoit d'un côté, il tournoit adroitement ſa barque,

PIERRE DU PONT. & préſentoit l'autre côté, qui faiſoit feu auſſi-tôt. Par cette manœuvre il tua un grand nombre des Infideles, ſans qu'il pût être offenſé par l'artillerie de la tour, qui en étoit trop proche. Enfin le feu ayant continué de tous côtez depuis minuit juſqu'à midi, l'Empereur, avant que les Turcs euſſent le tems de réparer les bréches, & d'y faire des retranchemens, ordonna un aſſaut géneral. Les Chevaliers conformément à leur prééminence, & la poſſeſſion où ils étoient d'être toujours à la tête des attaques, furent chargez de marcher les premiers à celle qui ſe devoit faire du côté de la mer.

Le Commandeur de Grolée, appellé autrement le Bailli Paſſim, qui commandoit les troupes deſtinées au débarquement, les fit entrer dans des barques & des vaiſſeaux plats; mais en approchant du bord, ces eſquifs ſe trouverent enſablez. Le Chevalier Copier de la Maiſon d'Hieres en Dauphiné, qui portoit l'étendart de la Religion, ſe jetta le premier dans l'eau avec ſon enſeigne. Il fut ſuivi de tous les Chevaliers, qui ayant de l'eau juſqu'au deſſus de la ceinture, s'avancerent fierement l'épée à la main, gagnerent le rivage, & malgré une grêle de mouſquetades, monterent à l'aſſaut. Les Eſpagnols ſoutenus par les Italiens & les Allemands, attaquerent un autre endroit; & dans ces differentes attaques, les Chrétiens, malgré la courageuſe défenſe des Turcs, forcerent les bréches, gagnerent les boulevards & le haut de la tour, & s'en rendirent les maîtres. Mais cette victoire couta à la Religion beaucoup de ſes plus braves Chevaliers, & il n'en revint preſque aucun ſans

bleſſures. Comme cette tour n'avoit point de dehors, on fut auſſi-tôt au corps de la Place, & l'artillerie en ayant ruiné toutes les fortifications, les Chrétiens, après une heure de combat, s'en rendirent les maîtres. PIERRE DU PONZ.

Airadin & Sinam le Juif, voyant leur défenſe inutile, ſe jetterent dans l'étang avec la garniſon: ils marcherent le long des baſſes par une route qu'on avoit marquée avec des pieux, gagnerent Tunis, & d'autres s'arrêterent à Arradez, petite ville ſur le chemin de la Goulette à Tunis. Les Chrétiens les pourſuivirent & en tuerent un grand nombre. L'Empereur entra dans la Goulette ſuivi du Roi Haſcen, & ſe tournant vers ce Prince: *Voilà*, lui dit-il, *la porte ouverte par où vous rentrerez dans vos Etats.* On prétend qu'on trouva dans le port de cette Place quatre-vingt ſept galeres, galeottes & autres vaiſſeaux à rames, tous armez, outre plus de trois cens pieces de canon, la plûpart de bronze, un nombre infini de mouſquets, d'arbalêtes, de piques & d'épées. Cette Place étoit l'arcenal de Barberouſſe, qu'il avoit crû juſqu'alors imprenable, & où il retiroit ſes priſes & ſon butin. Juillet 1535.

L'Empereur, après avoir donné quelques jours à ſes troupes pour ſe repoſer, leur fit prendre le chemin de Tunis. Quoique Barberouſſe connût bien la foibleſſe de cette ville; que d'ailleurs il fût peu aſſuré de la fidelité des Tuniſiens, & encore moins de la bravoure des Arabes; cependant comme c'étoit un homme d'un grand courage, il réſolut de tenter le ſort des armes, d'aller au devant des

PIERRE DU PONT.

Chrétiens, & de leur livrer bataille plutôt que de s'enfermer dans une Place peu fortifiée. Mais avant que de ſe mettre en campagne, il tint un grand conſeil de guerre ; & ayant fait appeller les principaux Chefs de ſon armée, Turcs, Maures & Arabes, il leur repréſenta le peu de troupes de l'Empereur en comparaiſon des ſiennes ; que les plus braves parmi les Chrétiens avoient péri au ſiege de la Goulette ; que les chaleurs exceſſives du pays auſquelles les ſoldats de l'Europe n'étoient pas accoutumez, en avoient rendu malades & languiſſans un grand nombre ; qu'ils manquoient d'eau, en ſorte que la plûpart mouroient de ſoif. Il ajouta que le camp de l'Empereur étoit rempli de richeſſes immenſes ; qu'ils n'en tireroient pas moins de la rançon des priſonniers qu'ils feroient : *Enfin*, leur dit-il, *je vous promets la victoire ſi vous voulez vaincre ; & vous trouverez dans la défaite de vos ennemis une fortune abondante, votre propre ſalut, & celui de vos femmes & de vos enfans.*

On ne lui répondit que par des proteſtations d'une fidelité inviolable ; mais au travers de ces proteſtations, il démêla ſur la plûpart des viſages un air d'inquiétude & une impreſſion de crainte, qui lui en cauſa beaucoup à lui-même : & comme d'ailleurs il connoiſſoit le caractere leger & inconſtant de ces Africains, il tint la nuit un conſeil ſecret ſeulement avec les Turcs attachez à ſa fortune. Il leur dit qu'ils ſe trouvoient malheureuſement engagez dans une Place où ils avoient trois ſortes d'ennemis dont il falloit également ſe défier ; que les Maures ſouffroient impatiemment

la domination des Turcs, & ſeroient ravis de les voir taillez en pieces ; que les Arabes plus propres à faire des courſes qu'à tenir ferme dans un combat, pour peu qu'il y eût de péril, ſe débanderoient à la vûe de l'ennemi, & qu'il y avoit actuellement vingt-deux mille Chrétiens eſclaves, renfermez dans Tunis, qui ne manqueroient pas d'en faciliter l'entrée aux troupes de l'Empereur, s'ils en pouvoient trouver l'occaſion ; que quoiqu'ils fuſſent renfermez tous les ſoirs dans le Château, il ne falloit qu'un traître & un renégat pour leur en ouvrir les portes, & les rendre maîtres de de la Ville, pendant qu'ils ſeroient aux mains avec les Chrétiens ; mais que pour ſe tirer de cette inquiétude, il étoit réſolu, avant que de ſortir de la Place, de faire égorger tous ces eſclaves ſans pardonner à un ſeul. PIERRE DU PONT.

Chaſſe-diables ſe déclara hautement en faveur d'un ſentiment ſi inhumain, & il ſoutint que ſi on épargnoit les eſclaves, ils les feroient repentir un jour de leur fauſſe pitié, & que dans une pareille conjoncture c'étoit pécher contre toutes les regles de la politique, de conſerver l'ennemi qui peut vous perdre. Mais le Juif Sinan, auquel une partie de ces eſclaves apartenoit, & qui faiſoient ſa principale richeſſe, s'opoſa à cet avis. Il repréſenta à Barberouſſe qu'une action ſi barbare les rendroit odieux à toutes les Nations ; qu'il alieneroit même par là les eſprits des Tuniſiens qui avoient pris ou acheté le plus grand nombre de ces Chrétiens ; que lui-même y perdroit le prix & la rançon des plus conſiderables dont il s'étoit rendu maître ; qu'après tout il ſe- 1535. *Boſio t. 5 l. 8.*

PIERRE DU PONT.

roit toujours assez tems d'en venir à une si cruelle précaution ; qu'il faloit réserver cette exécution pour un coup de desespoir : au lieu que s'ils battoient les troupes de l'Empereur, la perte qu'ils auroient faite par la mort précipitée de leurs esclaves, empoisonneroit la joye qui suit de la victoire.

Quoique Barberousse n'eût pas coutume de préferer un avis modéré au plus violent, l'avarice en cette occasion retint sa cruauté naturelle : il consentit de differer la mort des esclaves ; mais pour assurer sa vengeance s'il étoit vaincu, il les fit charger de nouvelles chaînes, défendit qu'on les laissât sortir du baigne ou cachot où ils étoient enfermez ; & il fit mettre sous ce bâtiment plusieurs tonneaux pleins de poudre à canon pour le faire sauter quand il l'ordonneroit. Il partit ensuite à la tête de ses troupes pour aller au devant de l'Empereur, & il campa dans une plaine qui n'étoit qu'à une lieue de Tunis : les armées furent bientôt en présence. Les Historiens Espagnols, pour augmenter la gloire de Charles-Quint, prétendent qu'il n'y avoit pas moins de quatre-vingt-dix mille hommes dans l'armée de Barberousse. On en jugera par le succès de la bataille, si on peut donner ce nom à une déroute, où de l'aveu de ces Ecrivains, les Chrétiens ne perdirent que dix-huit soldats, & les Infideles environ trois cens. Quoi qu'il en soit, les Arabes se présenterent d'abord d'assez bonne grace au combat, & vinrent à la charge avec de grands cris. Mais ils n'eurent pas plutôt entendu tonner l'artillerie, & essuyé les pre-

miers coups de mouſquet, que ces troupes accoutumées à ne combattre qu'en caracolant, ſe débanderent, s'enfuirent & diſparurent en un inſtant : & ce qui acheva de conſterner Barberouſſe, c'eſt que dans leur fuite ils entraînerent les Maures & les Tuniſiens, qui de leur côté regagnerent la ville avec plus d'empreſſement qu'ils n'en étoient ſortis. Les chefs des Arabes, ſous prétexte de faire leur cour à Haſcen, ſe vanterent depuis de les avoir retenus, & empêchez de combattre. Barberouſſe fit ſonner la retraite, & après les avoir ralliez, & ſans leur faire aucun reproche, il leur dit ſeulement qu'il les remettroit le lendemain aux mains avec les Chrétiens. PIERRE DU PONT.

Ce n'étoit pas ſon deſſein. Entouré de tous côtez par des ennemis ſecrets ou déclarez, il ne retenoit ſous les armes tant de troupes que pour couvrir ſa retraite, & la pouvoir faire avec ſureté. Il cacha même avec ſoin ce projet aux Turcs, qui paroiſſoient lui être les plus fideles ; mais l'empreſſement de ſes gens à tirer ſes tréſors du Château, en fit ſoupçonner quelque choſe, & l'ordre qu'il donna enſuite de mettre le feu aux poudres qui étoient ſous la priſon des eſclaves, ne laiſſa plus douter du parti qu'il avoit pris : mais les miniſtres ordinaires de ſes cruautez, ne furent pas maîtres d'executer une ſi affreuſe barbarie.

Il y avoit alors parmi ſes eſclaves un Chevalier de la Religion, Commandeur de Turin, appellé Frere Paul Simeoni, que Barberouſſe n'avoit jamais voulu relâcher, quelque rançon que l'Ordre lui eût offerte. Nous en avons déja parlé au ſujet *Boſ. l. 8. t. 3. p. 152.*

PIERRE DU PONT.

de l'Iſle de l'Ero, que ce Chevalier, à l'âge de dix-huit ans défendit avec tant de courage contre les entrepriſes & les attaques des Infideles. Simeoni dans cette derniere conjoncture gagna deux renégats, geoliers des Eſclaves : & ayant eu par leur moyen des marteaux & des limes, il briſa ſes fers, & aida à rompre ceux des compagnons de ſon eſclavage. Ils forcerent enſuite la ſalle d'armes du Château, s'armerent de tout ce qui tomba ſous leurs mains, taillerent en pieces ce qui étoit reſté de ſoldats Turcs dans le Château, s'en rendirent maîtres; & après en avoir baricadé les portes, & mis de bons corps de garde dans les principaux endroits, le Chevalier chef de l'entrepriſe monta au haut du Château, & fit banniere blanche pour avertir l'armée Chrétienne de venir à leur ſecours. Barberouſſe avant été averti qu'on entendoit beaucoup de bruit dans le Château, y accourut en criant qu'on lui en ouvrît les portes; mais on ne lui répondit qu'à coups de mouſquet & par une grêle de pierres, que les eſclaves lui jetterent. Alors tranſporté de fureur il s'écria : *Tout eſt perdu, puiſque ces chiens ſont maîtres du Château & de mes tréſors* Sans s'arrêter davantage il ſortit de la ville avec Chaſſe-diables, & ce qu'il put ramaſſer de Turcs : & avant que l'Empereur pût être averti de cette révolution, il s'enfuit, & gagna la ville de Bone, bâtie proche des ruines de l'ancienne Hyppone, ville celebre par l'epiſcopat de Saint Auguſtin un des quatre premiers Peres de l'Egliſe, & ſon oracle après S. Paul ſur les matieres de la grace.

François de Medallino, & Vincent de Cattaro G.affraga.

Hormiſd. Epiſt. ad poſſ.

Simeoni ayant appris la fuite du Corſaire, en fit

fit donner avis à l'Empereur, qui s'avança auſſitôt. En entrant dans la Place, le premier objet qui ſe préſenta devant lui, fut ce Chevalier, à la tête de ſix mille de ſes compagnons d'eſclavage. Charles-Quint en l'embraſſant : *Ami Chevalier*, lui dit-il, *que benie ſoit à jamais la courageuſe réſolution qui vous a fait rompre vos chaînes, faciliter ma conquête, & augmenter la gloire de votre Ordre.* Simeoni comblé d'honneur, ſe retira ſur les galeres de Malte, & fut ſaluer le Géneral & ſes confreres. Mais les troupes de l'Empereur & les eſclaves ſe répandirent dans la Ville, & y commirent des excès ſi affreux de toute eſpece, qu'il ſembloit que des Chrétiens vouluſſent rencherir ſur la violence & la lubricité des peuples les plus barbares. Les malheureux habitans de l'un & de l'autre ſexe éprouverent dans leurs perſonnes & dans celles qui leur étoient les plus cheres, des tortures, & differentes ſortes de gehennes pour les obliger de découvrir à leurs cruels vainqueurs les tréſors cachez : quand on n'en pouvoit plus rien tirer, on les maſſacroit enſuite de ſang froid. Les jeunes filles étoient expoſées à des infamies encore plus odieuſes & plus inſuportables que les plus cruels ſupplices ; & quand le ſoldat fut las de tuer, ou d'aſſouvir ſa brutalité ſans égard pour l'âge, le ſexe ou la naiſſance, il chargea de chaînes tout ce qui tomboit entre ſes mains. Les perſonnes du ſexe les mieux faites & les plus jeunes étoient arrachées d'entre les bras de leurs meres ; & les Officiers ſe les réſervoient, pour les faire ſervir à leurs infames plaiſirs.

PIERRE DU PONT.

Parmi ces eſclaves infortunez, ſe trouva une *Boſſ. 3. l. 8.*

PIERRE DU PONT.

jeune fille d'une rare beauté & des premieres maiſons de la Ville, appellée *Ayſa*: elle étoit tombée en partage à un Officier Eſpagnol qui l'amenoit dans le camp & dans ſa tente. Muley Haſcen qui la rencontra garottée d'une maniere indigne de ſa haute naiſſance, touché de compaſſion, & peut-être d'un ſentiment encore plus vif, l'arrêta & offrit à ſon patron de la racheter. La Mauriſque naturellement fiere, & outrée de douleur & de colere, s'écria en lui crachant au viſage: *Retire-toi, perfide & méchant Haſcen, qui pour recouvrer un Royaume qui ne t'apartenoit pas, as trahi honteuſement ton Pays & ta Nation.* Mais ce Prince ſans ſe rebuter, continuant d'offrir à l'Officier des ſommes conſiderables pour ſa rançon, Ayſa furieuſe lui répéta: *Retire-toi*, te dis-je, *je ne veux point d'un tyran pour liberateur.*

On prétend que plus de cent mille perſonnes périrent ou furent eſclaves: pluſieurs trouverent la fin de leurs jours dans la fureur des ſoldats; d'autres qui croyoient échaper dans les ſables & les deſerts voiſins, furent étoufez par les chaleurs exceſſives qui ſe font ſentir dans ces climats brûlants, & moururent de ſoif, & on fait monter le nombre des priſonniers à plus de quarante mille de different ſexe. L'Empereur maître de Tunis, rétablit Muley Haſcen ſur le trône; mais à condition de relever de la Couronne d'Eſpagne: & pour gages de ſa fidelité il retint entre ſes mains le fort de la Goulette, dont il rétablit les fortifications. Par ce traité il obligea le Prince Maure d'en payer la garniſon, & d'y envoyer en ôtage

le Prince Mahomet un de ſes enfans avec quelques autres Seigneurs de ſa Cour. L'Empereur ſe diſpoſa enſuite à retourner en Europe ; mais avant que de s'embarquer, le 25 de Juillet que l'Egliſe célebre la fête de S. Jacques Patron de l'Eſpagne, ce Prince en ſolemniſa la mémoire dans ſon camp. Après y avoir entendu la Meſſe qui fut chantée en muſique, il voulut dîner ſur le grand galion de Malte, appellé *Caracca*, où il fut ſervi par les Chevaliers avec une extrême magnificence. Le deſſein de l'Empereur, après avoir mis à la voile, étoit de paſſer par Mehedia, ville d'Afrique dont il vouloit s'emparer ; mais il s'éleva une tempête qui écarta les vaiſſeaux & les galeres : & ce ne fut pas ſans de grands périls que cette flotte victorieuſe aborda à Trapano en Sicile. PIERRE DU PONT.

Le Grand Maître lui envoya en cette ville une célebre ambaſſade pour le féliciter ſur l'heureux ſuccès de ſes armes. Ce Prince répondit obligeamment qu'il en devoit la meilleure partie à la valeur & au courage des Chevaliers ; & pour tenir l'Ordre toujours attaché à ſes interêts, il combla de préſens les principaux Chevaliers qui l'avoient ſuivi dans cette expedition, & ordonna par un nouveau Reſcrit que le Grand Maître & le Couvent puſſent tirer librement & ſans péages de la Sicile les munitions de guerre & de bouche dont ils auroient beſoin. Par un autre Edit & un privilege particulier, il déclara qu'aucun Chevalier, ſous quelque prétexte que ce pût être, ne pourroit jouir dans toute l'étendue de ſes Etats des biens de l'Ordre, ſans l'attache particuliere du Grand Maître & du Conſeil, & que les originaux de ſes proviſions

PIERRE DU PONT.

n'euſſent été vûs par Sa Majeſté ou ſes Miniſtres, & enregiſtrez dans ſon Conſeil d'Etat.

L'eſcadre de la Religion rentra heureuſement dans les ports de Malte; mais la joie des Chevaliers fut peu de tems après temperée par la mort du Grand Maître, qui à peine remplit cette grande dignité pendant un an. La Religion perdit en ſa perſonne un digne Chef & un véritable Religieux : pendant ſon gouvernement il interdit aux Chevaliers ſous des peines très-ſéveres, la coutume, ou pour mieux dire l'abus qu'ils avoient apporté d'Italie d'aller en maſque pendant le carnaval : & il ſubſtitua en la place de ces bacchanales l'uſage des tournois, des combats à fer émouſſé & de pluſieurs autres jeux militaires, qu'il leur faiſoit regarder comme un exercice plus convenable à des guerriers.

Ce fut par le même attachement à l'obſervance de la regle qu'il refuſa, malgré les inſtances du Pape, de nommer à une Commanderie vacante un jeune Chevalier, au préjudice de ſes anciens. Il écrivit à ce Pontife, qu'à ſon avenement à la Grande-Maîtriſe, on avoit exigé de lui comme de tous ſes prédeceſſeurs des ſermens ſolemnels d'obſerver les ſtatuts de la Religion, & qu'il prioit Sa Sainteté de trouver bon qu'il ne violât pas une ſi ſainte obligation qu'il avoit contractée au pied des Autels, & ſur les ſaints Evangiles.

DIDIER DE S. JAILLE. 1536. 12 Novemb.

DIDIER DE SAINT JAILLE Prieur de Toulouſe, un des plus génereux défenſeurs de Rhodes, dont nous avons eu lieu de parler dans la relation de ce ſiege, ſucceda à Pierrin du Pont : il fut élû comme ſon prédeceſſeur en ſon abſence. Le Che-

F. IAC. THEODORVS DE S.T. IALLE. QUART. CINQUIEME. GRAND. MAISTRE

valier de Bourbon parvint en même-tems par la mort de Frere Pierre de Cluis au Grand Prieuré de France. Le premier uſage que le nouveau Prieur fit des richeſſes attachées à ſon Prieuré, fut de faire faire une magnifique tapiſſerie, où ſur un fond de ſoye rehauſſé d'or, on voyoit les portraits de tous les Grands Maîtres repreſentez au naturel, & tirez d'après d'excellens originaux qu'on avoit apportez de Rhodes : & ſitôt qu'un meuble ſi riche & ſi curieux fut achevé, il l'envoya à Malte, & le conſacra pour orner la principale Egliſe de cette Iſle. DIDIER DE S. JAILLE. *Boſio, l. 2.*

Ces marques de la liberalité & du déſintereſſement des Chevaliers n'étoient pas alors extraordinaires dans l'Ordre. La plûpart des Commandeurs, ceux ſurtout qui étoient revêtus des principales dignitez de la Religion, en conſacroient généreuſement tous les revenus à faire des armemens contre les Infideles. La plûpart cherchoient la gloire préferablement au gain qu'ils pouvoient faire par leurs priſes, & on peut dire qu'en tout tems il y avoit plus de Chevaliers en mer que ſur terre & dans leurs Commanderies. On les voyoit rentrer ſouvent dans le port de Malte, traînant à leur ſuite des vaiſſeaux & des galeres des Infideles, dont ils délivroient auſſi-tôt les eſclaves Chrétiens de differentes nations: & ces Chrétiens après avoir recouvré leur liberté, reportoient dans leur patrie le ſouvenir & le témoignage du zele & de la valeur des Chevaliers.

Parmi ces hommes illuſtres, qui mériteroient chacun une hiſtoire particuliere, on comptoit

DIDIER DE S. JAILLE.

Botigella Prieur de Piſe & Géneral des galeres; Georges Scilling Grand Bailli d'Allemagne; Grolée Bailli de Lango; Jacques Pelloquin, Lieutenant du Grand Maître; Leon Strozzi, Prieur de Capoue; Chateau Renaud, Maréchal de l'Ordre; le Commandeur Pariſot de la Valette, & beaucoup d'autres dont on trouve les noms dans les Mémoires de la Religion.

Mais aucun en ce tems-là ne s'étoit rendu plus formidable aux Corſaires, que le Prieur de Piſe: il ne quittoit point la mer. Aucun corſaire n'oſoit s'approcher des côtes de la Sicile & de Malte, qu'il ne ſe vît auſſi-tôt ſurpris & enlevé: & il fit cette année tant de priſes, que les corſaires publioient qu'il avoit dans ſa galere un démon familier déguiſé en chien, qui l'avertiſſoit du jour de leur départ des côtes d'Afrique, & des endroits où il les pourroit rencontrer. On n'avoit gueres vû de Géneral qui joignît à une ſi grande connoiſſance de la mer, un courage ſi déterminé: fort ou foible il attaquoit tout ce qu'il rencontroit; & ſans s'embaraſſer des repreſailles, il faiſoit pendre tous les renégats qui lui tomboient entre les mains. D'ailleurs dur & ſevere dans le commandement, il exigeoit des Chevaliers qui étoient ſous ſes ordres la même valeur dont il leur donnoit l'exemple. Il n'étoit pas moins exact dans ce qui regardoit la diſcipline militaire; & après une expédition où il avoit fait des priſes conſiderables, quelques Chevaliers s'étant émancipez de mettre la main ſur le butin, il les fit arrêter, & les tint aux arrêts & dans une longue priſon comme uſurpa-

DIDIER DE S. JAILLE.

teurs des biens de l'Ordre. Il ne faiſoit que rentrer dans le port de Tripoli lorſqu'on découvrit ſur le ſoir & du haut de la tour trois groſſes galiotes qui faiſoient route vers l'iſle de Gerbes. Les Capitaines de galeres lui demanderent auſſi-tôt permiſſion de ſortir du port pour les aller combattre : *Ne voyez-vous pas*, leur dit cet habile marin, *que s'ils vous aperçoivent, la nuit qui eſt proche les dérobera à vôtre pourſuite, avant que vous les ayiez pû joindre ? Laiſſons les aller à preſent ; mais ils n'iront pas ſi loin que je ne les ratrape demain au point du jour.* En effet ſitôt qu'il fut nuit, il ſortit du port avec trois galeres, & tint la route de Gerbes autant que les tenebres le lui purent permettre. A peine le jour parut qu'il découvrit ces galiotes qui alloient de conſerve ; il leur donna auſſi-tôt la chaſſe. Les corſaires ſe voyant pourſuivis, ſe ſéparerent, & une des galiotes tâcha de gagner les côtes de Barbarie. Mais une galere appellée *la Cornue* lui coupant chemin, l'eut bien-tôt jointe ; & les Chevaliers le ſabre à la main ſe préſenterent à l'abordage. Les Turcs qui étoient en grand nombre dans ce vaiſſeau, ſe jetterent tous du côté que les Chevaliers vouloient attaquer : leur précipitation, & le grand nombre qui ne ſe trouva que d'un côté, cauſa leur perte. La galiote ſe renverſa, coula bas à la vûe & au grand regret des Chevaliers, encore plus fâchez de la mort des eſclaves Chrétiens qui furent noyez, que d'avoir manqué une priſe qui ne pouvoit leur échaper. La ſeconde galiote eut un ſort à peu près pareil ; Les Chevaliers cherchoient à l'aborder ; & com-

DIDIER DE S. JAILLE.

me les Turcs y étoient en grand nombre, ils n'éviterent point le combat, & tournerent la proue contre la galere de la Religion. De part & d'autre il ſe fit de furieuſes décharges de fleches & de mouſqueteries, qui mirent un grand nombre de Chrétiens & de Turcs hors de combat. Le pilote des Infideles plus adroit que celui des Chevaliers, lui préſenta le côté; & après avoir fait une décharge nouvelle de ſes fleches, prit le large. Mais le General Botigella qui s'étoit réſervé pour ſecourir la galere qui ſeroit la plus preſſée, s'oppoſa au paſſage de la galiote, & la joignit proue contre proue. Le combat recommença avec une nouvelle fureur; le courſier & les mouſquets firent une furieuſe décharge de part & d'autre: le combat ſe maintint long-tems avec un égal avantage: la victoire plus d'une fois paſſa ſucceſſivement dans l'un & l'autre parti. Les corſaires gens de mer, élevez dans le feu & au milieu des armes, ſe battoient avec un courage déterminé: plus d'une fois ils ſe flaterent d'emporter la rambade, & de faire reculer les Chevaliers qui la défendoient. Mais ils avoient en tête des hommes intrépides, qui n'avoient jamais connu de péril. Cette courageuſe milice ſe jetta l'épée à la main dans la galiote, en même-tems que les ſoldats de la Cornue forcerent un autre endroit, & ſe joignirent aux ſoldats de la capitane. Ce fut moins alors un combat qu'un maſſacre général; le ſoldat Chrétien ne fit point de quartier; mais emportez par l'avidité de faire du butin, un ſi grand nombre ſe précipita dans ce vaiſſeau, que ſoit le poids extraordinaire de ceux qui

qui y entrerent & qui ſe tenoient tout d'un côté, ſoit quelque voye d'eau reçue dans le combat, le fit couler à fond : & les vainqueurs confondus avec les vaincus, eurent un ſort pareil, & périrent dans le ſein même de la victoire. DIDIER DE S. JAILLE.

La plus grande des galiottes, commandée par Scander fameux Corſaire, & par un autre Rais ou Capitaine, fit tous ſes efforts pour gagner Zoara, à treize milles de l'Iſle de Zerbe ou de Gelſev vers l'Orient. Mais le Chevalier Pariſot de la Valette, Capitaine d'une des galeres, & le digne camarade de Botigella, lui donna la chaſſe ſi vivement, que les Turcs ne purent éviter le combat. Il fut auſſi ſanglant & auſſi meurtrier que le précedent. Scander le battit comme un homme qui n'avoit jamais craint la mort, & qui ne ſe ſoucioit pas de périr s'il n'étoit pas victorieux; le Commandeur de la Valette à la tête des Chevaliers de ſa galere & en butte aux traits de ſes ennemis, reçut deux coups de fléche dont dans la chaleur du combat il ne s'apperçut point; mais quelque tems après il ſentit un coup de mouſquet qui lui fracaſſa une jambe, & le jetta ſur le tillac. Dans cet état & entre la vie & la mort, il ne relâcha rien de ſon courage & de ſon ardeur pour la victoire. Les Chevaliers & les ſoldats Chrétiens animez par ſes cris, ſe pouſſerent contre les Infideles avec une valeur ſi déterminée, qu'ils entrerent dans leur vaiſſeau. Il falut y livrer un ſecond combat : les Turcs s'étoient ralliez auprès du mats ; on en vint tout de nouveau aux mains. Ces barbares furieux de deſeſpoir, & encouragez par l'exemple de leurs Chefs, firent des prodiges de valeur : &

DIDIER DE S. JAILLE.

quoique réduits en un petit nombre, ils forcerent les Chrétiens d'abandonner leur vaiſſeau : & après s'être décranponnez d'avec la galere, malgré tous les efforts des Chevaliers, ils prirent le large, & firent route du côté de Zoara. Ils n'en étoient pas éloignez quand les Chevaliers qui voguoient après leur proye, les rejoignirent. On recommença à ſe battre ; ce fut un troiſiéme combat ; mais la partie n'étoit plus égale. Les Turcs avoient perdu la plûpart de leurs ſoldats & de leurs matelots : à peine en reſtoit-il aſſez pour conduire ce vaiſſeau, & le peu qui s'y trouva voyant le rivage proche, ſe jetta à la mer pour le gagner. Mais comme il y en avoit un grand nombre de bleſſez, la plûpart ſe noyerent, & entre autres les deux Rais ou Capitaines. Les Chevaliers s'emparerent de la galiotte : on y délivra deux cens Chrétiens ; les Turcs furent mis à la chaîne ; les renégats pendus. Botigella rentra avec ſa priſe & triomphant, dans le port de Tripoli.

Ce ſuccès, & la guerre continuelle que les Chevaliers faiſoient aux Turcs d'Afrique, tant par terre que par mer, détermina ces barbares à les chaſſer s'ils le pouvoient de Tripoli. Le Corſaire Airadin Seigneur de Tagiora, le plus intereſſé dans cette guerre, ſe chargea de l'entrepriſe : il raſſembla ce qu'il put tirer de troupes de Tagiora, de Gienzor & d'Almaya : le rendez-vous étoit à la tour de l'Alcaïde. Il en partit la nuit, & au point du jour il préſenta l'eſcalade aux endroits de la muraille de Tripoli, qu'il crut les moins défendus. Il eſperoit ſurprendre les Chevaliers ; mais George

Schilling, Grand Bailli d'Allemagne qui commandoit dans Tripoli, averti par des eſpions qu'il entretenoit dans Tagiora, étoit ſous les armes avec toute ſa garniſon : & les Infideles ne parurent pas plutôt au pied des murailles, qu'ils ſe virent accablez de feux d'artifice, d'huile bouillante, de coups de pierre, pendant que l'artillerie, & les Mouſquetaires de la Place tiroient ſans relâche ſur les corps les plus éloignez, & qui ſoutenoient ceux qui avoient la tête de l'attaque. Quoique Airadin vît bien qu'il étoit découvert, il n'en combattit pas avec moins de courage & de réſolution. Ses troupes, à ſon exemple, firent des efforts extraordinaires pour gagner le haut de la muraille ; mais elle étoit bordée par un bon nombre de Chevaliers intrépides, qui ne comptoient pour rien les bleſſures & la mort : pluſieurs périrent par les fléches & la mouſqueterie des Infideles. Ces barbares perdoient encore plus de monde ; mais ils les remplaçoient auſſi-tôt par ce grand nombre de troupes qu'ils avoient amenées à cette expédition ; au lieu que les Chevaliers qui pour lors n'étoient pas plus de quarante avec une mediocre garniſon, ne tiroient du ſecours que de leur courage, qui ſembloit même augmenter à proportion que leur nombre diminuoit. Le Grand Bailli ſe portoit ſur-tout dans tous les endroits qui étoient les plus preſſez ; on le voyoit preſque en même tems dans toutes les attaques. Airadin de ſon côté n'oublioit rien des devoirs d'un digne chef de guerre ; & moins par ſes paroles que par ſon exemple, il entraînoit à ſa ſuite ſes ſoldats, & faiſoit tous ſes efforts pour

DIDIER DE S. JAILLE.

DIDIER DE S. JAILLE.

gagner le haut de la muraille : mais ce Géneral ayant été renverſé de deſſus ſon échelle par un coup de feu, ſes ſoldats eurent bien de la peine à le retirer du fond du foſſé où il étoit tombé. Les Turcs le croyant mort, perdirent courage ; tout ſe débanda, & ils laiſſerent au pied des murailles un grand nombre de leurs ſoldats qui y avoient été tuez.

Après leur retraite, le Grand Bailli dépêcha à Malte un brigantin pour donner avis au Lieutenant du Grand Maître & au Conſeil, de l'entrepriſe d'Airadin ; & par ſa Lettre, il leur repréſenta que Tripoli ſans baſtions & ſans boulevards, n'auroit pas pu tenir contre une armée qui en auroit fait le ſiege dans les formes ; qu'on étoit même expoſé tous les jours à une pareille ſurpriſe, & que pour la prévenir, & éloigner les Infideles de ſon voiſinage, il falloit attaquer & razer la tour de l'Alcaïde, qui tenoit de ce côté-là la Place bloquée & inveſtie, & empêchoit le commerce des Chrétiens avec les Maures & les Arabes habitans du pays, & auſſi ennemis des Turcs & des Corſaires, que les Chevaliers.

Le Conſeil approuva cette entrepriſe, dont on confia la conduite au Commandeur Botigella, Prieur de Piſe, & Géneral des galeres. Il ſe mit auſſi-tôt en mer avec cent cinquante Chevaliers, & environ ſept cens hommes de troupes, que la Religion entretenoit à Malte ; & le Bailli Schilling Gouverneur de Tripoli, traita en même tems avec quelques Cheques ou Seigneurs Arabes, qui moyennant une certaine ſomme dont il convint,

lui fournirent un corps de cavalerie. Botigella ayant débarqué ſes troupes à Tripoli, y prit une partie de l'artillerie dont il avoit beſoin ; il la fit traîner par ſes eſclaves & par ſa chiourme juſqu'auprès de la tour qu'il vouloit aſſieger : & ſans ſe donner le loiſir d'ouvrir la tranchée, après avoir dreſſé ſes batteries, il ſe contenta de les couvrir de gabions. Airadin au bruit de cette attaque, y accourut de Tagiora avec ce qu'il avoit de troupes ; mais étant arrivé au Bourg d'Adabus qui n'étoit éloigné de la tour que de trois milles, il ſe trouva arrêté par les Chevaliers qui étoient à la tête de la cavalerie des Arabes. Airadin ne ſe ſentant pas aſſez fort pour attaquer un corps bordé de cent cinquante Chevaliers, ſe contenta de legeres eſcarmouches, à la faveur deſquelles environ ſoixante Turcs ſe jetterent dans la Place. Ce ſecours n'empêcha pas le Géneral Botigella de la battre continuellement ; mais s'appercevant que ſon artillerie ne produiſoit pas un effet auſſi prompt qu'il le ſouhaittoit, il fit venir de ſes galeres, les rambades dont il ſe ſervit comme de mantelets : & à l'abri de cette eſpece de défenſe, il attacha le mineur au pied des murailles qu'il fit ſauter. Les Chevaliers monterent auſſi-tôt ſur la bréche qu'ils trouverent ſans défenſe ; la plûpart des Corſaires avoient été enſevelis dans les ruines de la mine. Ceux qui étoient échappez, encore étourdis du bruit, voyant les Chevaliers maîtres de la bréche & l'épée à la main, mirent les armes bas. Botigella fit auſſi-tôt raſer la tour : & durant que ſa chiourme & les autres eſclaves étoient occupez à ce travail,

DIDIER DE S. JAILLE.

DIDIER DE S. JAILLE.

il s'avança à la tête de ſa petite armée vers le Bourg d'Adabus où Airadin étoit retranché. Il l'en chaſſa, abandonna aux Arabes le pillage de cette bourgade ; & après avoir laiſſé dans Tripoli des troupes néceſſaires pour en fortifier la garniſon, il ſe rembarqua pour retourner à Malte. Il trouva ſur ſa route un grand galion qui venoit d'Egypte, chargé de riches marchandiſes. Un fameux Capitaine Turc appellé Ardor le commandoit. Botigella alla droit à lui avec ſes galeres, le joignit, & malgré tout le feu de ſes canons, les Chevaliers ſe préſenterent à l'abordage, ſauterent dans le vaiſſeau Turc le ſabre à la main, & s'en rendirent maîtres. On y fit deux cens Turcs priſonniers & eſclaves : & la priſe fut eſtimée cent ſoixante mille écus. Botigella toujours heureux, & qui meritoit de l'être, rentra dans le port de Malte. Le Commandeur Jacques de Pelloquin, Lieutenant du Grand Maître, la plûpart des Seigneurs du Conſeil, & ce qu'il y avoit de Chevaliers dans l'Iſle, ſe trouverent ſur le port pour le recevoir à ſon débarquement. Comme on avoit appris l'heureux ſuccès de ſon expedition, il en fut loué & felicité publiquement, & toute cette noble milice le conduiſit comme en triomphe à l'Egliſe de S. Laurent, où il fut remercier Dieu du ſuccès qu'il avoit donné à ſes armes.

On étoit encore dans les premiers mouvemens de joye que cauſoit au Couvent l'heureux retour du Géneral Botigellè, lorſque differens accidens y répandirent une conſternation génerale. Un jeune Diaco, ou Novice, qui aſpiroit à deve-

F. RABELAIS. IEAN DE LOMEDE. QVARENTIE - SIXIEME GRAND MAISTRE
Caro Sculp.

nir Chapelain de l'Ordre, vola des perles & des pierreries dont les Chevaliers avoient orné la Statue de Notre-Dame de Philerme, qu'on avoit apportée de Rhodes. Quelques jours après un Chevalier Anglois éperdûement amoureux d'une Maltoiſe, mais furieux de jalouſie, ſur de legers ſoupçons la poignarda de ſa main. Le Lieutenant du Grand Maître fit arrêter le voleur & le meurtrier; & après qu'ils eurent été condamnez par les Juges ſéculiers de l'Iſle, on les tranſporta un mille loin du port : on les mit enſuite dans des ſacs, & on les jetta tout vifs dans la mer. DIDIER DE S. JAILLE.

Ces malheurs en précederent un autre qui n'affligea pas moins tout le corps de la Religion. Le Chevalier de Varennes Nagu, Commandeur de Trébous, étant arrivé à Malte le dix d'Octobre, y aporta les triſtes nouvelles de la mort du Grand Maître de Sainte Jaille, qui étant parti du Prieuré de Toulouſe pour ſe rendre au Couvent, tomba malade à Montpellier, & y mourut le 26 de Septembre. On s'aſſembla le lendemain pour lui donner un ſucceſſeur. Cette dignité regardoit particulierement le Commandeur Botigella, ou le Seigneur de Grolée, appellé autrement le Commandeur Paſſim, Bailli de Lango, tous deux anciens Chevaliers, & qui par leurs ſervices, leurs faits d'armes, & une pieté ſinguliere, avoient ſi bien merité de la Religion & de toute la Chrétienté. 26 Septemb. 1536.

Mais une cabale conduite par le Chevalier Garſie Cortez, qui ſe trouva alors le Chevalier de l'élection, tourna le plus grand nombre des ſuffrages en faveur du Commandeur JEAN D'OMEDES, JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

de la Langue d'Arragon, & Bailli de Capſe. Ce Bailli lui avoit promis long-tems auparavant de lui faire tomber ſon Bailliage, ſi par ſon moyen il parvenoit à la Grande Maîtriſe. L'habile Eſpagnol, homme intriguant, & qui trouvoit ſa propre élevation dans celle de ſon ami, fit valoir parmi les ſeize Electeurs, la bleſſure & la perte d'un œil qu'Omedes avoit ſoufferte pendant le ſiege de Rhodes. Peut-être auſſi que ſans trop appuyer ſur une bleſſure, preuve de valeur ſouvent équivoque, l'adroit Eſpagnol ſçût ſe prévaloir de la ſupériorité que les Chevaliers de ſa Nation, à la faveur de la puiſſance de l'Empereur, prenoient alors dans les aſſemblées de la Religion. Quoi qu'il en ſoit, on n'eut pas plûtôt rendu publique l'élection d'Omedes, que la plûpart des trois cens ſoixante Chevaliers qui compoſoient l'aſſemblée, en parurent conſternez. Les triſtes préjugez qu'on fit alors du gouvernement de l'Elû, furent juſtifiez dans la ſuite par une conduite intereſſée, partiale, & même pleine de dureté.

L'Illuſtre Botigella ſi digne de cette premiere place, en fut exclus, & il ne garda pas même celle de Commandant ou de Géneral des galeres, dont Leon Strozzi Prieur de Capoue fut depuis revêtu; jeune Seigneur d'une des premieres Maiſons de Florence, proche parent de Catherine de Medicis Reine de France, & auquel le Pape Clement VII. ſon oncle, en lui donnant l'habit de l'Ordre, avoit remis cette dignité qu'il poſſedoit actuellement quand il fut élevé au ſouverain Pontificat.

Le

Le jeune Prieur devenu capitaine avant que d'avoir été ſoldat, avoit fait ſes premieres armes ſous le commandement du fameux André Doria, Géneral de l'Empereur : & pour prémices de ſon commandement, il ſe trouva avec quarre galeres de la Religion à la priſe de douze autres commandées par un Turc appellé Ali Zelif, grand homme de mer, & chef de cette eſcadre. Doria ſans compter les galeres de la Religion, en avoit trente-quatre ; & ayant rencontré les Infideles dans le canal de Corfou, il les attaqua avec cette confiance que lui donnoit juſtement le nombre ſuperieur de ſes galeres. Mais il éprouva dans cette occaſion que rien n'eſt ſuperieur à un courage déterminé. Ali avoit ſur ſes galeres un grand nombre de Janiſſaires, qu'il étoit chargé de paſſer en Dalmatie, où Soliman aſſembloit un corps de troupes. Ces ſoldats firent paroître une valeur ſurprenante, & ſe battirent en gens qui ne vouloient pas ſurvivre à leur défaite. Ils s'attacherent ſur-tout aux galeres des Chevaliers, leurs anciens & perpetuels ennemis : deux galeres Turques dont l'une étoit la Capitane, inveſtirent la Capitane de Malte. La premiere s'attacha à la proue, & l'autre préſenta le côté. Le combat fut ſanglant & meurtrier : les Turcs preſſoient vivement les Chevaliers. Pluſieurs de cet Ordre, entre autres Conſtans Opert, un des principaux Officiers de la Capitane, fut tué en s'oppoſant courageuſement à l'abordage des Turcs, qui tâchoient de ſe jetter dans cette galere. La fortune ſembloit en cet endroit les favoriſer : & peut-être qu'ils auroient enlevé la Capitane, mais

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'ONEDES.

dans ce péril, le Prieur de Capoue fit braquer une coulevrine contre la galere qui lui préſentoit le côté. Ce fut le ſalut de la Capitane ; la galere ennemie bleſſée ſous œuvres de ce ſeul coup, ſe remplit d'eau & coula bas. Les Chevaliers pour lors débaraſſez de ce côté-là, tournerent toutes leurs forces contre la Capitane des Turcs : le combat devenu plus égal, devint auſſi plus meurtrier. Les Chevaliers & les Turcs, dans la vûe d'enlever la Capitane du parti contraire, ſe précipitoient également dans les armes les uns des autres. Les Chevaliers à la fin parurent prendre de l'avantage ſur ces Infideles ; ils forcerent les Janiſſaires, & ſe jetterent en foule & le ſabre à la main dans leur galere. Les Turcs revenus de l'étourdiſſement que leur cauſa une attaque ſi violente, recommencerent le combat avec une nouvelle fureur ; le ſoldat acharné ne vouloit ni donner, ni recevoir de quartier ; le vivant prenoit auſſi-tôt la place du mort. Preſque tous les Turcs avoient été tuez, que les Chevaliers n'étoient pas encore maîtres de la galere, & le peu qui reſtoit d'Infideles combattoient moins pour ſauver leur vie, que pour la faire perdre à un Chevalier. Ils ſe firent tous tuer juſqu'au dernier, & ce qu'on n'avoit gueres vû dans ces ſortes de combats, le Prieur prit cette galere ſans y avoir fait un ſeul priſonnier.

Les Infideles qui étoient dans les autres galeres, malgré l'inégalité du nombre de vaiſſeaux, ne montrerent pas moins de courage : & quoique environnez de trente-huit galeres Chrétiennes, ils ſe battirent avec la même opiniâtreté que ceux

de la Capitane. Les Chrétiens forcerent enfin la victoire à ſe déclarer en leur faveur, mais ils l'achéterent fort cher : & outre un grand nombre de ſoldats, on y perdit Antoine Doria un des Officiers Géneraux, le Chevalier Copez, & pluſieurs autres du même Ordre, qui furent tuez ou bleſſez dans ce combat. JEAN D'OMEDES.

Le Géneral de l'Empereur ayant appris que dix galeres de France étoient parties du port de Marſeille pour porter à Conſtantinople un Ambaſſadeur du Roi François premier, ſe rangea ſous le cap de Paſſaro pour les ſurprendre. Le Géneral de la Religion, pour obſerver une exacte neutralité entre ces Princes, ſe ſépara du corps de la flotte, courut pendant ce tems-là les côtes de la Calabre, donna la chaſſe à deux groſſes galiottes, & une fuſte de Corſaires, dont il ſe rendit maître, délivra quatre cens eſclaves Chrétiens qu'il conduiſit dans le port de Malte avec les priſonniers qu'il avoit faits. Tout le monde courut le féliciter ſur l'heureux ſuccès de ſes premieres armes, & on en tira d'heureux préjugez, qu'il juſtifia depuis par les grandes actions qu'il fit, tant ſur l'Ocean, que dans la Méditerranée. A peine ce jeune Géneral avoit-il deſarmé, qu'il apprit que Philippe Strozzi ſon pere avoit été fait priſonnier dans un combat par le jeune Coſme de Medicis, Duc de Florence; que ce Prince l'avoit fait conduire dans cette Ville chargé de chaînes, & qu'on lui faiſoit actuellement ſon procès comme à un criminel d'Etat & à un rebelle. Le Prieur de Capoue accablé par une ſi triſte nouvelle, demanda au Conſeil ſon congé;

JEAN D'OMEDES.

& après l'avoir obtenu, fréta à ſes dépens un brigantin, & partit ſur le champ pour paſſer en Italie.

Pour l'intelligence de ce point d'hiſtoire, qui influe beaucoup dans tout ce que nous ſerons obligez de rapporter au ſujet de ce Prieur, un des plus grands Capitaines de ſon ſiécle, il faut ſe ſouvenir de tout ce que nous avons dit dans le Livre précédent touchant la guerre que l'Empereur Charles-Quint avoit faite au Pape Clement VII. de la Maiſon de Medicis. Pendant cette guerre & la priſon de ce Pontife, les citoyens de Florence étoient partagez en deux partis: les uns attachez à la Maiſon de Medicis, tâchoient de la porter ſur le trône, & la rendre ſouveraine; les autres ſoutenoient l'ancien gouvernement, & vouloient conſerver leur liberté, & l'état républicain. Tant que le Pape Clement fut brouillé avec l'Empereur, ce Prince avoit maintenu hautement les Républicains: ils comptoient abſolument ſur ſa protection, & les Medicis avoient été chaſſez de Florence, comme des tyrans & des ennemis de la liberté publique.

Mais l'Empereur dont les réſolutions changeoient ſuivant ſes interêts, s'étant raccommodé avec le Pape, la confiance des Florentins diminua, & leur liberté fut fort ébranlée; par le traité fait entre le Pape & Charles-Quint, les Medicis devoient être rétablis à Florence dans tous leurs biens & dans les dignitez dont ils étoient en poſſeſſion avant leur banniſſement; & par un article ſecret, l'Empereur s'étoit engagé à établir comme Prince

& Gouverneur perpetuel de cette République, Alexandre de Medicis, bâtard de Laurent, Duc d'Urbin; d'autres diſent qu'il étoit fils de Clement même. Tel fut le ſujet du ſiege que les troupes du Pape & de l'Empereur mirent de concert devant cette Place; & après s'en être rendus les maîtres, pour ne pas effaroucher le parti républicain, l'Empereur voulut que le nouveau Prince ne prît ſimplement que le titre de Gouverneur de la République de Florence. Mais Alexandre, trop jeune pour être modeſte, & ſe voyant depuis devenu gendre de l'Empereur par ſon mariage avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de ce Prince, affectoit des manieres de Souverain, & gouvernoit cet Etat avec une hauteur & une indépendance qui le rendirent odieux, non ſeulement à ſes concitoyens, mais encore à ſes propres parens. Il ſe forma contre la vie de ce Prince une dangereuſe conſpiration; Philippe Strozzi, mari de Clarice de Medicis, ſœur du Pape Leon X. ſe mit à la tête des conjurez, & il eut l'adreſſe d'engager dans le même parti Laurent de Medicis, couſin d'Alexandre, ſon plus proche heritier, & même ſon favori. Peut-être qu'outre le motif & le prétexte de défendre la liberté publique, il enviſageoit une ſi grande ſucceſſion, & qu'il étoit plus ennemi du Prince que de la Principauté. Quoi qu'il en ſoit, ce perfide, le miniſtre ordinaire des plaiſirs du Duc Alexandre, ſous prétexte d'un rendez-vous qu'il lui avoit ménagé, à ce qu'il lui dit, avec une Dame Florentine, l'attira dans ſa maiſon & le poignarda. Mais au lieu de s'emparer du

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

Palais, & d'exciter le peuple par l'eſperance & l'appas de la liberté, à prendre les armes en ſa faveur, le trouble, l'étonnement & la peur ſuccederent à une action ſi cruelle : il s'enfuit, & les partiſans de la Maiſon de Medicis, revenus de leur ſurpriſe, & qui ne pouvoient ſe maintenir ſans un chef, mirent en la place du Duc Alexandre, Coſme de Medicis, quoique d'une branche éloignée, jeune homme à peine âgé de ſeize ans ; mais d'un eſprit déja formé, & qui dans une conjoncture ſi délicate ne montra pas moins de courage que d'ambition. Il étoit fils de Jean de Medicis un des plus fameux Capitaines d'Italie, & de Marie Salviati femme illuſtre par la nobleſſe de ſon origine, & par la ſageſſe de ſa conduite. Depuis la mort de Jean de Medicis elle avoit vécu dans un veuvage auſtere : renfermée dans ſa maiſon, elle n'avoit paru occupée que de l'éducation du jeune Coſme. Aux premieres nouvelles qu'elle eut qu'on vouloit faire occuper à ſon fils la place du Duc Alexandre, ſoit que par un ſentiment de mere elle craignît pour lui un poſte ſi dangereux, ſoit auſſi, comme des Hiſtoriens l'ont avancé, que cette génereuſe femme préferât la liberté de ſa partie à l'élevation de ſon fils, elle employa ſes prieres & ſes larmes pour le détourner de cette entrepriſe. Mais Coſme, plus ferme ou plus ambitieux, ſans écouter ſes remontrances, ſe livra aux partiſans de ſa Maiſon : par leur crédit il fut reconnu dans une aſſemblée publique pour Gouverneur de la République. L'Empereur averti de la mort funeſte de ſon gendre, confirma cette diſpoſition. Coſme prit les rênes

du gouvernement, & dans un âge ſi peu avancé il ſe conduiſit avec tant de prudence, qu'il ne ſeroit pas aiſé de décider s'il fut plus redevable de la principauté de Florence à la fortune, qu'à ſon habileté. JEAN D'OMEDES.

Strozzi & les partiſans de l'état républicain, voyant que le parti des Medicis prévaloit dans la Ville, en ſortirent, délivrerent ſecrettement des commiſſions pour lever des troupes, & pour ſe mettre en état d'y rentrer les armes à la main. Ils ſe flatoient que le jeune Coſme occupé des premiers ſoins du gouvernement, ne ſeroit pas ſi-tôt en état de les pourſuivre. Mais ce Prince qui avoit des eſpions fideles dans toutes les cabales, fut bientôt averti de leur armement; & pour ne leur pas donner le tems de le groſſir, il ſortit de Florence à la tête de ſes amis, & des troupes que le gouvernement entretenoit en tout tems; & fortifié de l'autorité des Loix dont il étoit dépoſitaire, il marcha droit aux Strozzi qui étoient proſcrits publiquement par le Magiſtrat. Les deux partis ſe rencontrerent proche de Marono, village peu éloigné de Florence. On en vint bientôt aux mains, mais ce fut moins un combat qu'une déroute. La plûpart des conjurez craignant de tomber dans les mains de leurs ennemis, prirent la fuite. Strozzi & quelques amis fideles, qui ne voulurent pas l'abandonner, firent ferme, & ſe battirent en déſeſperez & comme des gens qui ſe vouloient faire tuer: ils n'en purent venir à bout. Coſme qui avoit un ſi grand interêt de connoître à fond les forces & les relations ſecrettes de ce parti, avoit

JEAN D'OMEDES.

ordonné qu'on les épargnât : il fut obéi ; on ſe contenta de les envelopper : ils furent déſarmez ; on les chargea auſſi-tôt de chaînes, & ils furent conduits dans les priſons de Florence, où on commença à inſtruire leur procès.

Ce fut ſur d'auſſi triſtes nouvelles que le Prieur de Capoue partit de Malte, & paſſa en Italie pour travailler à la liberté de ſon pere. Mais étant arrivé à Naples, il apprit qu'il s'étoit tué lui-même dans ſa priſon, ſoit pour éviter l'ignominie du ſupplice, ſoit, comme quelques Hiſtoriens l'ont publié, par la crainte que la violence des tortures & de la queſtion ne lui arrachât le nom des partiſans ſecrets qu'il avoit dans la Ville. Cet homme que l'antiquité payenne eût adoré, mais que Rome Chrétienne condamne, ſe tua d'une épée qu'on avoit laiſſée dans ſa chambre. On trouva ſur le manteau de la cheminée ce vers de Virgile, qu'il y avoit gravé auparavant avec la pointe de cette épée:

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.

Ses enfans fideles à la mémoire de leur pere, ſe dévouerent à ſa vengeance, mais d'une maniere noble & autoriſée par les Loix. Comme ils regardoient l'Empereur comme le deſtructeur de la liberté de leur patrie, & l'auteur indirect de la mort de leur pere, ils s'attacherent à la France, & ſervirent dans ſes armées. Pierre Strozzi l'aîné parvint par ſa valeur à la dignité de Maréchal : & le Prieur de Capoue ſe diſtingua dans le ſervice de mer, où il commanda en qualité de Géneral des galeres. Il n'en fut pas moins utile à ſon ordre : la ſuite de cette hiſtoire

hiſtoire fera connoître les ſervices importans qu'il rendit à ſa Religion, & il en auroit même depuis rempli la premiere dignité, ſi on n'avoit craint que pour ſatisfaire ſon reſſentiment particulier, il n'eût donné atteinte à la neutralité dont les Grands Maîtres & tout l'Ordre font profeſſion à l'égard des Princes Chrétiens. JEAN D'OMEDES.

En ſon abſence & pendant ſon ſéjour en Italie, le Chevalier Paul Simeoni, Prieur de Lombardie, qui avoit eu tant de part à la priſe de Tunis, fut fait Géneral des galeres, & commandé peu après pour ſe trouver avec le Marquis de Terre-neuve devant le port de Suſe en Afrique, qui s'étoit ſouſtraite de l'obéiſſance de Muley Haſcen, Roi de Tunis, & que ce Prince vouloit aſſieger.

Suſe a été bâtie ſur un rocher proche de la mer, à huit ou neuf lieues de Tunis, au-delà du capbon. Le port en eſt ſûr & défendu comme la Place par un ancien Château, fortifié & entouré de foſſez avec une eſplanade autour. Depuis que l'Empereur fut de retour de la conquête de Tunis, les Turcs ſe ſaiſirent de la plupart des Places qui ſont le long de la côte, & reſſererent Muley Haſcen dans ſa Capitale. Ce Prince pour ſe rétablir entierement dans ſes Etats, & en chaſſer les uſurpateurs, eut recours à l'Ordre de S. Jean. Il envoya à Malte un Ambaſſadeur, appellé Camugi, pour implorer le ſecours des Chevaliers. Et pour les intereſſer dans cette entrepriſe, ce miniſtre leur repréſenta que les corſaires avoient fortifié Tachore ; qu'ils y avoient jetté une puiſſante garniſon ſous le commandement de Morat Aga, un des principaux Ca-

JEAN D'OMEDES.

pitaines de Barberouſſe; qu'on attendoit ce Général des corſaires avec une flotte nombreuſe, & que ſi on ne prévenoit ſes deſſeins, la Religion ne pourroit jamais conſerver Tripoli. Le Grand Maître jugea à propos de faire paſſer ces avis à l'Empereur, qui trouvant qu'il étoit plus intereſſé lui-même à la défenſe de Muley ſon vaſſal, que la Religion, exhorta le Grand Maître à joindre ſes forces à celles de Sicile pour chaſſer les corſaires de la côte de Barbarie; & il ordonna à ſon Vice-Roi de fournir à Muley tout le ſecours dont il pourroit avoir beſoin pour faire le ſiege de Suſe.

Le Grand Maître & le Vice-Roi mirent en mer quatorze galeres chargées d'un bon nombre de Chevaliers, & des troupes que la Religion tenoit à ſa ſolde, auſquelles le Vice-Roi pour ſa part joignit trois mille hommes d'Infanterie, ſous les ordres du Marquis de Terre-neuve, Seigneur Sicilien, qui devoit commander les troupes de débarquement, pendant que le Général des galeres de la Religion tiendroit la mer.

Cette eſcadre ayant traverſé le canal de Malte, aborda proche de l'endroit où Muley avoit formé ſon camp. Après que le Marquis de Terre-neuve & les Chevaliers eurent débarqué leurs troupes, & un train d'artillerie dont le Roi de Tunis manquoit, on ouvrit la tranchée, & on dreſſa les batteries qui commencerent à foudroyer l'endroit le plus foible de la Ville, & on l'auroit infailliblement emportée, ſi le Marquis trompé par un renégat, n'eût changé ſon canon de place. Ce renégat feignant de s'être échapé, & affectant une ſen-

ſible douleur d'avoir quitté ſa Religion & ſon Pays, ſe jetta aux pieds du Marquis, répandant un torrent de larmes, & lui demanda pardon de ſa déſertion & de ſon apoſtaſie. Le Marquis ſéduit par les apparences de ſon repentir, lui promit un azyle dans ſon armée, & après la priſe de Suſe, de le repaſſer en Europe. Il interrogea enſuite ce renégat ſur l'état de la Place: le traître lui en fit un raport concerté auparavant avec le Gouverneur: il lui dit ſurtout avec un air de ſincerité, que l'endroit que ſon canon battoit étoit le plus fort de la Place; que la muraille y étoit terraſſée, & que quand même on pourroit la ruiner & l'abattre, on trouveroit derriere de profonds retranchemens fortifiez de flancs & de redans, & garnis d'un grand nombre de Mouſquetaires, qui en défendoient l'approche; que le Gouverneur le voyant attaché à cette attaque, s'étoit vanté qu'il y feroit périr tous les Chrétiens. Le Marquis inquiet & chagrin, lui demanda quel étoit le poſte le plus foible de la Place: le renégat l'ayant amené au point qu'il ſouhaitoit, lui indiqua l'endroit le plus fort, & le Marquis ſéduit par les conſeils de ce perfide, changea ſa batterie de place, & porta tout l'effort de ſes armes contre certaines tours qui flanquoient le Château: à en croire le renégat elles devoient crouler aux premiers coups de canon. On conſomma toute la poudre qu'on avoit apportée de Malte & de Sicile ſans y avoir pû faire qu'une breche aſſez étroite. Cependant comme les munitions de guerre manquoient, le Marquis toujours trompé par le renégat, voulut qu'on tentât un aſſaut. Cent trente

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

Chevaliers & quatre cens ſoldats à la paye de la Religion y monterent les premiers. Quoiqu'ils ne puſſent s'avancer qu'à la file, ils ne laiſſerent pas de gagner le haut de la bréche : leur deſſein étoit d'y faire un logement : mais ils trouverent devant eux des retranchemens ſi hauts & ſi profonds, & il partit des flancs tant de coups de mouſquets & d'arbaleſtes, qu'ils furent obligez de ſe retirer. On propoſa de tourner d'un autre côté l'attaque & les batteries ; le défaut de poudres empêcha l'execution de ce projet. Ce fut avec une violente douleur que le Marquis ſe vit réduit à lever le ſiege : avant que de ſe rembarquer il vouloit décharger ſa colere ſur le renégat ; mais content de l'heureux ſuccès de ſa tromperie, il étoit rentré dans la Ville pour en recevoir la récompenſe ; & les Chevaliers après avoir laiſſé aux pieds des murailles & ſur la bréche un grand nombre de leurs camarades & de leurs ſoldats, retournerent triſtement à Malte, où ils ſe plaignirent que l'Empereur eût ſacrifié les forces de la Religion ſous un Géneral ſi peu digne de les commander.

Le Commandeur Botigella joignit ſes avis à de ſi juſtes plaintes : il revenoit de Tripoli dont il avoit été Gouverneur, & après ſon tems fini, on lui avoit donné pour ſucceſſeur Fernand de Bracamont, Commandeur d'Ecolca, & Alonſe Cordan Chevalier d'une grande réputation devoit commander la Cavalerie de la Place. Botigella à ſon retour prit occaſion du mauvais ſuccès du ſiege de Suſe pour repreſenter au Grand Maître & au Conſeil que l'experience devoit leur avoir appris que les

JEAN D'OMEDES.

Chrétiens ne feroient jamais de conquêtes fixes & durables ſur les côtes d'Afrique, & parmi les Maures, ſoit par l'averſion qu'inſpire la difference des Religions, ſoit par l'inconſtance & la legereté naturelle de ces peuples, qui n'étoient pas même plus fideles aux Souverains de leur nation, qu'aux étrangers; que depuis le retour de Charles-Quint, la plûpart des Villes qui ſont le long des côtes d'Afrique s'étoient révoltées plus d'une fois; que ces guerres & les armemens que la Religion faiſoit en faveur de l'Empereur, épuiſoient l'Ordre de ſes meilleurs ſujets, & lui coutoient des ſommes immenſes; que la ceſſion que ce Prince avoit faite de Tripoli, ou pour mieux dire que la condition onereuſe de ſe charger de la défenſe d'une pareille Place, qu'il avoit attachée au tranſport qu'il avoit fait de l'Iſle de Malte, devoit être regardée comme un preſent fatal à la Religion, & qu'il falloit la remettre au plûtôt à ce Prince, ou, s'il prétendoit que les Chevaliers y reſtaſſent, exiger qu'il la mît lui-même en état de défenſe, & qu'il y fît conſtruire à ſes dépens des fortifications, & d'autres ouvrages néceſſaires pour ſoutenir un ſiege.

Quelque déference qu'eût le Conſeil pour le ſentiment de Botigella, il jugea à propos ſur une affaire auſſi importante de conſulter les Chevaliers les plus habiles en fait de fortification, & ſurtout ceux qui avoient commandé dans cette Place. Tous d'un même avis conclurent qu'elle n'étoit pas tenable; & ſur leur rapport le Conſeil dépêcha à l'Empereur le Bailli de Grolée, qui étant arrivé à ſa Cour lui repreſenta qu'il étoit impoſſible

JEAN D'OMEDES.

de conſerver Tripoli ſi on ne fortifioit cette Place par des murailles de la hauteur & de la largeur néceſſaires; qu'il y falloit creuſer des foſſez, y ajouter des boulevards; que ſans cette précaution, c'étoit expoſer à la boucherie les Chevaliers qui s'y enfermeroient; que la Ville priſe, le Château bâti à l'antique ne dureroit que peu de jours; qu'il ſeroit peut-être plus utile pour le ſervice de Sa Majeſté d'abandonner une auſſi méchante Place; d'en faire ſauter le Château, & de combler l'embouchure du port. Mais l'Empereur qui ne vouloit ni faire la dépenſe néceſſaire pour fortifier cette Place, ni ſe priver d'un port qui lui ſervoit d'entrée dans l'Afrique, & dont la défenſe ne lui coûtoit rien, chargea le Bailli de dire de ſa part au Grand Maître & au Conſeil qu'il n'oublieroit rien pour mettre Tripoli en état de défenſe; qu'il exhortoit l'Ordre à y entretenir toujours une forte garniſon, & qu'en cas que les Infideles en formaſſent le ſiege, il alloit envoyer inceſſamment des ordres très-précis au Vice-Roi de Sicile, pour y jetter tous les ſecours dont on auroit beſoin. Ce Prince ajouta qu'il eſpéroit dans peu de chaſſer tous les corſaires Turcs des côtes d'Afrique, & qu'en attendant qu'il pût tourner ſes armes de ce côté-là, la Religion lui feroit plaiſir de joindre ſes galeres à la flotte qu'il avoit envoyée dans la Mediterranée.

Le Bailli à ſon retour ayant rendu compte au Conſeil du ſuccès de ſon ambaſſade, on arma auſſitôt quatre galeres: deux cens Chevaliers s'y embarquerent ſous le commandement de Simeoni

Bailli de Lombardie, qui joignit à Meſſine l'armée Chrétienne, commandée par André Doria, Prince de Melphe, & Grand Amiral de l'Empereur. Ce Géneral étoit Genois, d'une maiſon noble; mais qu'il illuſtra par ſa valeur incomparable. Le Roi François Premier, & le Pape Clement VII. lui confierent l'un après l'autre le commandement de leurs flottes. Il quitta depuis la ſolde du Roi, & ſe mit à celle de l'Empereur. Ce Prince dont l'intrigue étoit encore plus redoutable que l'épée, & ſi habile à corrompre les Géneraux de ſes ennemis, ſéduiſit le Genois par les offres qu'il lui fit faire d'une penſion de ſoixante mille ducats, & de douze galeres entretenues, avec la liberté de Genes ſous la protection de l'Empereur, & que Savonne ſeroit remiſe ſous la domination des Genois. Doria ayant fait ſon traité, publia pour juſtifier ſon changement de parti, que le Roi de France ne lui payoit pas l'entretien de ſes galeres; qu'il l'avoit fruſtré de la rançon du Prince d'Orange ſon priſonnier de guerre, & que quelques offices qu'il eût employez auprès des Miniſtres de François Premier en faveur des Genois ſes compatriotes, il n'avoit pû obtenir qu'on les traitât moins durement. On prétend que ce dernier ſujet de plainte eut plus de part à ſon changement de parti, que tous les autres; que ce Géneral avide de gloire s'étoit flatté d'en acquerir une immortelle en délivrant ſa patrie de la domination des François. Peut-être enviſagea-t-il en même-tems, qu'à la faveur de la protection de l'Empereur, & ſous ombre de cette liberté il y établiroit ſa propre autorité pour regle du gouvernement.

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

Quoi qu'il en ſoit de ces differens motifs, la France ne pouvoit gueres faire de perte plus conſiderable, ni l'Empereur d'acquiſition plus utile. Il s'en ſervoit également contre Soliman & contre François Premier : & dans l'occaſion dont nous parlons, il commandoit non-ſeulement les vaiſſeaux de Charles-Quint ; mais il avoit encore l'autorité ſuprême en qualité de Généraliſſime ſur toute la flotte de la ligue Chrétienne.

Le Pape étoit entré dans cette ligue avec l'Empereur & l'Ordre de Malte : il étoit queſtion d'y engager les Venitiens ; mais ces Républicains évitoient avec ſoin tout ſujet de rupture avec Soliman, Prince redoutable, & dont les Etats étoient voiſins de ceux de la République. Doria pour les rendre ſuſpects à Soliman, & comme ſi ces Républicains duſſent agir de concert avec lui, écrivit à Girolamo Pezaro leur Général, qu'il falloit qu'il attaquât les Turcs, avant que leurs differentes eſcadres fuſſent jointes. Il envoya ſa lettre par une petite barque, qui ne manqua pas, comme c'étoit ſon deſſein de tomber entre les mains des Infideles. Elle fut envoyée auſſitôt à Soliman, qui en fit des plaintes très-aigres au Baile ou Ambaſſadeur de la République. En vain ce Miniſtre proteſta que ſa République n'avoit aucune intelligence avec Charles-Quint : ſes ſermens & toutes ſes proteſtations ne faiſoient pas grande impreſſion ſur l'eſprit de Soliman : *Et il n'y a*, lui dit ce Prince, *qu'un ſeul moyen de juſtifier vos maîtres ; c'eſt qu'ils ſignent actuellement une ligue avec moi contre l'Empereur, & qu'ils joignent leurs vaiſſeaux à ma flotte pour attaquer ſes Etats.* Le Senat dont

dont la neutralité eſt la maxime fondamentale, rejetta cette propoſition, & il arriva dans le même tems un accident qui fournit le ſujet ou le prétexte à une rupture. JEAN D'OMEDES.

La galere imperiale du Sultan écartée par la tempête, étant tombée de nuit dans la flote des Venitiens, Alexandre Contarini, Provéditeur général de l'armée, croyant à cauſe des tenebres que ce fût un vaiſſeau de Corſaires, l'attaqua, tua le Rais ou le Commandant, tailla en pieces trois cens Janiſſaires, & s'en rendit maître. Soliman en fit de grandes plaintes, & demanda que Contarini lui fût livré pour être puni. Mais n'ayant pû obtenir cette ſatisfaction, il déclara la guerre aux Venitiens. Quelque part que les Chevaliers ayent eu dans cette guerre, le détail n'eſt point de mon ſujet: je remarquerai ſeulement que les flotes Chrétiennes & celles du Turc ſe rencontrerent proche un golphe de la mer Adriatique; qu'elles ſe canonerent furieuſement; mais que celle des Turcs moins forte, & commandée par Barberouſſe, pour éviter le combat, ſe jetta dans le golphe d'Arta; qu'il ſe paſſa pluſieurs actions particulieres, mais peu déciſives: enfin que Doria, quoique ſollicité puiſſamment par le Patriarche d'Alexandrie, qui commandoit l'eſcadre du Pape, & par les Chevaliers de Saint Jean, ſous prétexte que ſes vaiſſeaux manquoient de vent, refuſa opiniâtrément d'avancer ſur les ennemis, & qu'il vit tranquillement échapper Barberouſſe, de peur de faire périr le ſeul Général ennemi, redoutable à ſon maître, & qui tant qu'il vivroit, le rendroit lui-même néceſ-

JEAN. D'OMEDES.

faire à l'Empereur: politique qui s'obſerva réciproquement entre Barberouſſe & Doria, qui ſans aucune intelligence concertée entre eux, ne pouſſoient jamais leur avantage contre leurs propres interêts, & juſqu'à ſe défaire d'un ennemi qui tout rival qu'il étoit, ſervoit à faire valoir leur capacité & leurs talents.

Les armes des Chrétiens furent encore moins heureuſes par terre, qu'elles ne l'avoient été ſur mer. La conquête de la Hongrie avoit toujours fait partie du vaſte projet, ou pour mieux dire de la chimere d'une Monarchie univerſelle, qu'on a attribuée à Charles-Quint. Ferdinand Roi des Romains, & frere de ce Prince, de concert avec lui, ou pour mieux dire par ſes ordres, tenoit actuellement la ville de Bude aſſiegée, & Rocandorf un de ſes Géneraux, pouſſoit ce ſiege avec beaucoup de vigueur. Soliman jaloux de l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche, & ſous prétexte que Sepuſe dernier Roi de Hongrie l'avoit nommé par ſon teſtament tuteur d'un fils qu'il avoit laiſſé encore à la mamelle, envoya Mahomet un de ſes Bachas pour jetter du ſecours dans la Place. Le Géneral Turc attaqua les lignes des Autrichiens, les força, tailla en pieces plus de vingt mille hommes, mit en fuite, ou fit priſonniers les reſtes malheureux de cette armée; & Soliman arrivant peu après en Hongrie, entra dans Bude, y mit une puiſſante garniſon, ſous prétexte de prévenir les deſſeins de Ferdinand: & pour couvrir ſon uſurpation, il déclara publiquement qu'à la majorité du jeune Roi, il lui remettroit cette Place.

Malgré une promeſſe ſolemnelle, dont les Princes ambitieux ne trouvent que trop de prétextes de ſe diſpenſer, les Hongrois ne furent pas moins alarmez que les Allemands de l'entrepriſe du Grand Seigneur. Perſonne ne doutoit que l'Empereur n'armât puiſſamment pour ſe défaire d'un voiſin ſi redoutable : ç'auroit même été un ſpectacle digne de l'attention de tous les autres Souverains de voir ces deux grands Princes, tous deux ſi puiſſans & ſi ambitieux, aux priſes l'un contre l'autre, & ſe diſputer les armes à la main la poſſeſſion entiere de la Hongrie. Mais ſoit que Charles-Quint ne voulût pas confier ſa gloire à la fortune, ſoit qu'il ſe flatât d'un ſuccès moins douteux dans une autre entrepriſe, ce Prince toujours impénétrable dans ſes projets, abandonna la défenſe de la Hongrie au Roi ſon frere pour porter ſes armes en Afrique, & dans les Etats de Barberouſſe. L'éloignement de ce Roi Corſaire qui étoit paſſé à Conſtantinople, lui fit croire qu'il ne trouveroit que de foibles obſtacles à la conquête d'Alger, & il eſpera qu'il ne ſeroit pas moins heureux au ſiege de cette Place, qu'il l'avoit été à celui de Tunis. Dans cette vûe, il donna ſes ordres en Eſpagne, à Naples & en Sicile, afin qu'on y fît des préparatifs conformes à la grandeur de cette entrepriſe. Ferdinand Cortez, cet Eſpagnol qui avoit acquis tant de gloire à la découverte & à la conquête du Mexique, fut chargé de l'armement qui ſe devoit faire en Eſpagne. Fernand de Gonzague, & Dom Pedro de Tolede, Vice-Roi de Sicile & de Naples, n'y travaillerent pas avec moins d'ardeur dans ces.

JEAN. D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

deux Royaumes. On tira de l'Allemagne & de la Comté de Bourgogne, un corps de cavalerie: & Camille Colonne, Auguſtin Spinola, & Antoine Doria revêtus de la commiſſion de Colonels, firent des levées d'infanterie dans toute l'Italie.

Le Grand Maître de Malte reçut en même tems une Lettre de l'Empereur, qui dans les termes les plus obligeans, invitoit les Chevaliers à joindre leurs armes aux ſiennes dans une guerre ſainte, & qui n'avoit pour objet, leur diſoit il, que la ruine des corſaires & des ennemis de la Religion. Il ſe préſenta pour cette expedition un ſi grand nombre de Chevaliers, que Malte & le Couvent ſeroient reſtez déſerts, ſi le Grand Maître par ſa prudence n'avoit reſtraint ce ſecours à quatre cens Chevaliers. Ils s'embarquerent ſur quatre galeres de la Religion, chacun ſuivi de deux valets bien armez: & Georges Schilling, Grand Bailli d'Allemagne, & Géneral alors des galeres de la Religion, fut nommé pour commander cette eſcadre. Il joignit dans le port de Boniface une partie de la flote de l'Empereur, qui la commandoit en perſonne, d'où on ſe rendit à Majorque où les vaiſſeaux & les galeres avoient ordre de ſe trouver avant la fin de Septembre.

Perſonne n'auguroit bien d'une entrepriſe faite dans une ſaiſon ſi avancée: mais comme l'Empereur en pourſuivoit l'exécution avec beaucoup d'ardeur, le courtiſan toujours flateur, n'avoit garde de publier une verité contraire à l'inclination du Prince. Il n'y eut que André Doria Grand Amiral, & le Marquis Delvaſto, Géneral des armées de terre, qui oſerent lui repréſenter les périls où il s'expoſoit: &

Doria le plus grand homme de mer qui fût dans ce siecle, lui dit que dans une pareille saison, il n'y avoit point de Pilote qui osât sans une extrême nécessité tenir long-tems la mer; que celle de Barbarie étoit alors fort orageuse, & qu'il craignoit qu'un coup de vent ne dissipât sa flote, & n'empêchât le succès de ses armes: & ce vénerable vieillard ajouta avec son stile guerrier : *Souffrez*, lui dit-il, *qu'on vous détourne de cette entreprise; car pardieu si nous y allons, nous périrons tous.* A quoi l'Empereur répondit en riant : *Vingt-deux ans d'empire pour moi, & soixante & douze ans de vie pour vous, nous doivent suffire à tous deux pour mourir contens;* & sans vouloir changer de résolution, il s'embarqua, mit la proue vers Alger; & après avoir essuyé une tempête assez violente, il gagna la rade d'Alger où il arriva le vingt-quatre, d'autres disent le vingt-six d'Octobre. JEAN D'OMEDES.

Quoique le vent fût appaisé, la mer étoit encore si émue, que pour ne pas obliger les soldats à se mettre dans l'eau jusqu'à la ceinture, on différa de deux jours le débarquement. Il se fit ensuite sans beaucoup de résistance de la part des Infideles. Soixante galeres mirent leurs troupes à terre, & les gros vaisseaux firent passer les leurs dans des chaloupes. Le débarquement étant achevé, l'armée de terre se trouva composée de vingt mille hommes de pied, & de six mille chevaux. L'Empereur pour prévenir les jalousies ordinaires entre differentes nations, partagea ses troupes en trois corps; le premier fut composé d'Italiens auxquels ce Prince joignit les Chevaliers & les soldats de Malte,

JEAN D'OMEDES. commandez par le Grand Bailli, & qui ne prenoit l'ordre que de l'Empereur. On mit dans le ſecond corps, les Eſpagnols, tous vieux ſoldats : les Allemands, les Bourguignons & un grand nombre de volontaires faiſoient le troiſiéme ; les Eſpagnols avoient l'avant-garde ; les Italiens le corps de bataille où étoit l'Empereur, & les Allemands avoient été mis à l'arriere-garde. Chacun de ces corps avoit trois pieces de campagne à ſa tête pour battre les Arabes, qui ſans garder aucun ordre, attaquoient, tuoient & revenoient continuellement à la charge.

L'Empereur ordonna que le bataillon de Malte s'étendît à la gauche du corps de bataille pour repouſſer ces coureurs ; les Chevaliers étoient à pied, armez de cuiraſſes, le pot en tête, & la pique ou le ſponton à la main. L'auteur d'une relation envoyée au Pape, remarque que leurs ſubreveſtes étoient toutes de damas ou de velours cramoiſi, ſur lequel brilloient leurs croix blanches, & qu'ils faiſoient paroître un certain air de grandeur & de fierté, qui jettoit la terreur parmi les barbares qui oſoient les approcher. Le quartier de l'Empereur fut marqué entre deux torrens ; & il fit entourer une petite colline de gros canons, qui battoient en méme-tems la campagne & la ville.

La ville d'Alger eſt bâtie en forme d'amphiteatre ſur la pente d'une montagne qui regarde le port : on en attribue la fondation au fils de Juba Roi de Mauritanie. Barberouſſe en partant pour Conſtantinople y avoit laiſſé pour Gouverneur de cette Place un vieil eunuque appellé Haſcen, Aga, renégat de l'Iſle de Sardaigne,

grand homme de mer, & qui avoit toute ſa confiance. L'Empereur avant que d'attaquer ſa Place, lui dépêcha un Gentilhomme pour le porter à lui en ouvrir les portes. Cet envoyé pour l'y déterminer lui repréſenta la puiſſance de l'Empereur, ſes forces, ſon armée de terre & de mer. Il y ajouta des offres de ſommes conſidérables, & il conclut ſon diſcours par lui repreſenter qu'il devoit profiter de cette occaſion pour retourner dans ſa patrie, & pour rentrer en même-tems dans le ſein de l'Egliſe, dont le malheur de ſa fortune l'avoit arraché. L'eunuque écouta paiſiblement tout ce diſcours, & pour toute réponſe il lui dit, *Que c'étoit être fou que de ſe méler de conſeiller ſon ennemi ; mais que c'étoit être encore plus fou que de s'arréter aux conſeils qu'un ennemi donne*: & là-deſſus il congedia ce gentilhomme. JEAN D'OMEDES.

Ce Gouverneur avoit dans ſa Place huit cens Turcs vieux ſoldats & fort aguerris avec environ ſix mille habitans, partie Maures & partie Grenadins, tous portant les armes, & qui ſe ſeroient fait tuer juſqu'au dernier plûtôt que de retomber ſous la domination des Eſpagnols. L'Aga avoit envoyé en même-tems de l'argent & des preſens à differens Capitaines des Arabes, pour les obliger à ſe répandre dans la campagne, & à harceler le camp des Chrétiens; & ils n'y étoient que trop diſpoſez par le génie de cette Nation, qui ne ſubſiſte que de ſes courſes & de ſes brigandages. Toute la plaine en fut bientôt couverte. La plûpart portoient de longues Zagaïes, qu'ils lançoient avec tant d'adreſſe, que les Chrétiens avoient bien de la peine à en parer les coups.

JEAN D'OMEDES.

Pendant que ces coureurs continuoient leurs eſcarmouches, il s'éleva à l'entrée de la nuit une furieuſe tempête, mêlée d'une pluye extrêmement froide, & qui remplit d'eau tout le camp des Chrétiens. La pluie avoit tellement détrempé la terre, qu'on ne marchoit plus que dans la boue: d'ailleurs, comme on n'avoit pas encore le tems de débarquer les tentes & les équipages, toute l'armée n'avoit que le ciel pour couvert. Les mêches des ſoldats étoient éteintes, & la poudre de leurs fournimens mouillée. Le Gouverneur, pour profiter de ce déſaſtre, fit faire une ſortie au point du jour par une partie de ſa garniſon. Ils tomberent d'abord ſur trois compagnies qu'on avoit poſtées ſur un pont de pierre, qui aboutiſſoit à une des portes de la Ville: & les Infideles trouvant ces ſoldats tranſis de froid, les taillerent en pieces. Ce petit ſuccez les porta juſqu'à ſe jetter ſur le quartier de l'Empereur; mais les Colonels Colonna & Spinola y accoururent à la tête de leurs Régimens: ils furent ſoutenus par les Chevaliers de Malte, qui quoiqu'à pied ſe mêlerent ſi furieuſement avec la Cavalerie des Turcs & des Maures, qu'ils en tuerent un grand nombre, & en démonterent pluſieurs. L'Auteur qui m'a fourni en partie cette relation, rapporte qu'un Chevalier François, appellé Frere Nicolas de Villegagnon, ſe jettant avec l'impetuoſité naturelle à ſa nation au milieu des Infideles, fut bleſſé au bras gauche d'un coup de lance, que lui porta un Cavalier Maure; mais que ce Chevalier ayant manqué contre lui ſon coup de pique; comme le Maure tournoit ſon cheval pour lui donner un ſecond coup;

Relation du ſiege d'Alger adreſſée au Pap. Paul III. par le Secretaire de ſon Legat.

JEAN D'OMEDES.

coup, le Chevalier qui étoit d'une haute taille, & d'une force proportionnée à ſa grandeur, ſauta ſur la croupe du cheval de ſon ennemi, le poignarda, & le jetta à terre. Ses camarades ne montrerent pas moins de courage: tout ſe rallia ſous l'enſeigne de la Religion, & Fernand de Gonſague, un des Lieutenans généraux de l'Empereur, adreſſant la parole au Grand Bailli de l'Ordre: *Courage*, lui cria-t-il, *génereux Commandeur; ce n'eſt pas aſſez que de battre ces chiens; il faut les pourſuivre & entrer avec eux dans Alger: ce n'eſt qu'à vos Chevaliers qu'il appartient de finir la guerre avant qu'elle ſoit commencée, & de prendre une Place auſſi forte, ſans artillerie & ſans armes.* Les Chevaliers qui ne tiroient leurs forces que de leur courage, n'avoient pas beſoin d'être animez par ces diſcours: & pleins d'ardeur & de feu ils pourſuivirent les Infideles juſque'à la porte de la Ville. Ils étoient prêts de ſe jetter dans la Place, lorſque le Gouverneur ſacrifiant à la fureur des Chrétiens ce qui reſtoit de ſes ſoldats hors la Ville, en fit fermer la porte. Le même écrivain que je viens de citer, rapporte que le Chevalier Ponce de Savignac, François de nation, & qui portoit l'enſeigne de l'Ordre, planta ſon poignard dans la porte comme une preuve qu'il en avoit approché d'auſſi près qu'il ſe pouvoit. Comme la pluie avoit ceſſé dès le matin, le vieux Gouverneur ayant reconnu de deſſus les murailles que ſes ſoldats dans cette ſortie n'avoient eu à combattre que contre les Chevaliers, & quelques compagnies d'Italiens, il fit braquer contre eux l'artillerie, qui étoit de ce côté-là ſur les rem-

JEAN D'OMEDES.

parts de la Ville : & pour empêcher en même-tems leur retraite, il fit une ſeconde ſortie avec les meilleures troupes de ſa garniſon, armées d'arbaleſtes de fer, dont on ſe ſervoit utilement dans des tems de pluie. On en vint derechef aux mains: la plûpart des Italiens, nouveaux ſoldats, qui n'avoient jamais vû de guerre, tranſis de froid, ou prenoient la fuite, ou ſe laiſſoient égorger ſans ſe défendre. L'Empereur averti du péril où les Chevaliers étoient expoſez, envoya à leur ſecours quelques compagnies d'Allemands : le Bailli Schilling de la même nation ſe mit à leur tête, chargea de nouveau les Infideles, les pouſſa une ſeconde fois juſqu'aux portes d'Alger, & ramena ſa troupe couverte de gloire & de bleſſures. Les Infideles ſe ſervoient de traits empoiſonnez : tous ceux qui en furent atteints moururent depuis, entre autres Frere Ponce de Savignac enſeigne de la Religion, & ce Chevalier qui avoit enfoncé ſon poignard dans la porte d'Alger. Malgré une large bleſſure que lui avoit fait un coup d'arbaleſte, & quoiqu'il ſentît que le poiſon lui gagnoit le cœur, il eut le courage & la force, appuyé ſur un ſoldat, de tenir toujours de ſa main ſon étendart élevé : & ce ne fut qu'en expirant qu'il l'abandonna. Outre ce Chevalier, & celui de Villars, de la Langue d'Auvergne, qui demeura eſtropié de ſa bleſſure, on prétend que la Religion dans ces deux occaſions perdit plus de ſoixante & quinze Chevaliers, parmi leſquels on comptoit Frere Diego de Coutreras Eſpagnol, Frere Lopez Alvarez Navarrois, Frere Joan di Pennas, Caſtillan, Frere Pierre de

Reſſay, Jean Babot, Charles de Gueval, Jean Pinard, tous François, Frere Joſeph de la Coſa, & Frere Marie Catracanti, Italiens, trois Chapelains de l'Ordre, & près de quatre cens hommes à la ſolde de la Religion. JEAN D'OMEDES.

Mais cette perte étoit peu conſiderable par rapport à celle que l'Empereur fit le même jour de la plus grande partie de ſa flote. Des nuages obſcurs commencerent à dérober la lumiere du ſoleil, & furent ſuivis d'une tempête ſi furieuſe, qu'il ſembloit que les vents, la mer, la terre, les éclairs, le tonnerre, la pluye & tous les élémens confondus enſemble, concouruſſent pour faire périr l'armée chrétienne. Les vaiſſeaux arrachez par la violence des vents de deſſus leurs ancres, paroiſſoient quelquefois élevez par des montagnes d'eau juſqu'aux nues, & un moment après ils retomboient dans les abyſmes, & juſqu'au fond de la mer. Quelques-uns agitez par la violence des vents, ſans que les pilotes & les matelots puſſent les gouverner, ſe briſoient les uns contre les autres; d'autres portez par l'effort de la tempête le long de la côte, échouoient contre des écueils, qui les mettoient en pieces; en ſorte qu'en moins d'une demie heure, il périt quinze galeres & quatre-vingt-ſix vaiſſeaux. Ce qui rendoit cette perte encore plus ſenſible, c'eſt que ces navires étoient chargez de vivres, & qu'en les perdant, l'armée de terre perdoit encore l'eſperance de pouvoir ſubſiſter, ſur-tout dans un pays déſert, & occupé par des barbares qui triomphoient de la diſgrace & du malheur des Chrétiens.

JEAN D'OMLDES.

Dans cette extrêmité, quelques Officiers de galeres, qui voyoient leur perte inévitable, par un coup de deſeſpoir, tâchoient d'échouer le long de la côte, dans la vûe que la tempête les jetteroit dans quelque endroit plus près de terre, & d'où les plus heureux, ſoit à la nage ou ſur le débris de leurs vaiſſeaux, pourroient ſe ſauver. Pluſieurs prirent ce parti, & périrent miſerablement, ou furent tuez par les Arabes, qui bordoient le rivage, & qui ſans vouloir faire d'eſclaves, égorgeoient impitoyablement ces malheureux, comme nous l'apprenons de l'Hiſtorien Ulloa, dont le pere s'étoit trouvé à cette funeſte expedition. Cet Auteur rapporte que le vaiſſeau de Dom Antoine Carriero Chef d'eſcadre, ayant été mis en pieces, une jeune Eſpagnole d'une rare beauté, qui étoit dans ce vaiſſeau, & qui ſervoit à ſes plaiſirs, ayant été jettée par les flots ſur le rivage, un Arabe à la vûe de la richeſſe de ſes habits, & des pierreries dont elle étoit couverte, accourut auſſi-tôt pour en faire ſa proye; & que ſans ſe laiſſer toucher aux prieres, aux larmes, & même aux charmes de cette jeune perſonne, il la maſſacra inhumainement.

La mer étoit couverte de navires briſez, de pieces de bois flotantes, de corps d'hommes & de chevaux. La galere de Janetin Doria, le cher neveu du Grand Amiral, ayant voulu échouer contre terre, s'engrava au bord de la mer, & il alloit être tué comme les autres par les Arabes, ſi l'Empereur, triſte ſpectateur de ce naufrage, n'y eut envoyé Dom Antoine d'Arragon avec quelques compagnies Italiennes, qui le tirerent des mains de

ces barbares. On dit que l'Amiral ayant appris le péril qu'il avoit couru, s'écria les larmes aux yeux: *Il faloit que mon neveu fût exposé à cette disgrace, pour m'apprendre avant que de mourir à pleurer sur mer.* Douze galeres qui appartenoient en propre à cet Amiral, quatre commandées par Virgine des Ursins, plusieurs galeres de Naples & de Sicile, & trois cens Colonels Capitaines de vaisseaux, ou Officiers de terre & de mer, & plus de huit mille hommes soldats ou matelots, périrent dans cette occasion. JEAN D'OMEDES.

Les matelots d'une galere de Malte, appellée *la bâtarde*, ayant tenté de la faire échouer contre quelque plage où ils pussent se sauver, Frere François d'Azevedo qui la commandoit, s'étant apperçû de leur dessein, s'y opposa avec une fermeté invincible; & sur ce que ces mariniers devenus plus hardis par le péril commun, lui représenterent que l'Ordre ne perdroit pas beaucoup en perdant le corps de cette galere, qui servoit depuis plus de vingt ans, & qui avoit été plusieurs fois réparée & radoubée, le Commandeur mettant l'épée à la main, leur dit: *Cette galere m'a été confiée par la Religion; je tuerai le premier qui se mettra en état de la détruire; & il faut périr ici, ou la sauver.* Une résolution si heroique, le courage & la fermeté de ce Chevalier, en inspirerent à son équipage; & à son exemple, & par l'argent qu'il répandit avec profusion, tout le monde mit la main à la pompe; & malgré la grande quantité d'eau qui y entroit, il conserva sa galere. Une autre de la Religion appellée *la Catarinetta*, commandée par Jean Ba-

JEAN D'OMEDES.

rientos, penſa périr par un autre malheur. Son timon ayant été rompu par un violent coup de mer, le vaiſſeau ſans gouvernail, & porté par la tempête, alloit ſe briſer contre des rochers ; mais deux hardis matelots attachez avec des cordes, ſe firent deſcendre tous nuds dans la mer, remirent un autre timon qu'on avoit de réſerve ; & ſans d'autres outils que leurs mains, ils firent entrer l'éguille dans l'œil du timon, & ſauverent cette galere.

L'armée de terre n'étoit pas dans un moindre danger, ſans tentes & ſans équipages, ſans munitions, ſans vivres, pas même pour un jour, & ſans les remedes néceſſaires pour penſer les bleſſez. L'Auteur de la Relation que j'ai ſuivie, dit en parlant au Pape Paul III. à qui il l'avoit envoyée : *Je puis aſſurer Votre Sainteté, que j'ai vû cinq Chevaliers de Malte, & plus de trente Gentilshommes volontaires languir, & perdre tout leur ſang dans la boue, ſans qu'on pût leur donner aucun ſecours : par ordre de l'Empereur, on tua tous les chevaux de l'armée, & on les diſtribua aux ſoldats par compagnies.*

Ce Prince leva enſuite le ſiege, & tint à ſon retour le même ordre & la même route qu'il avoit obſervée à ſon débarquement. Les Chevaliers de Malte, quoique la plûpart bleſſez, occuperent le poſte d'honneur, & furent mis à l'arriere-garde, avec les ſoldats de la Religion, & ceux de l'armée, qui étoient les mieux armez. L'Auteur de la Relation ajoute qu'ils eurent à ſoutenir les attaques du Gouverneur d'Alger, qui à la tête de ſa cavalerie, & pour traverſer la marche de l'armée, leur faiſoit des charges continuelles. Enfin les Chré-

tiens gagnerent ſur le ſoir le bord d'un torrent appellé Alcaras, mais qui groſſi par la pluye, ne ſe trouva pas gueable. Il falut camper & paſſer dans cet endroit la nuit, que les ouvriers de l'armée employerent à dreſſer un pont qu'ils formerent des débris des vaiſſeaux qui ſe trouverent ſur la plage, & ſur lequel l'armée paſſa le lendemain. Après trois jours de marche, elle arriva proche du cap de Matafus, où les malheureux reſtes de la flotte étoient abordez. L'armée s'y rembarqua avec la joye de quitter ce rivage. A peine y avoit-il trois heures qu'on étoit à la voile, qu'il s'éleva une nouvelle tempête : la flote fut diſperſée de nouveau ; pluſieurs vaiſſeaux périrent, un entre autres, où il y avoit ſept cens ſoldats Eſpagnols : il fit naufrage à la vûe de l'Empereur, ſans qu'on le pût ſecourir. Enfin les Chrétiens, parmi tant de périls & dans la crainte continuelle d'être abyſmez dans la mer, arriverent au port de Bugie, dont les Eſpagnols étoient maîtres depuis la conquête qu'en avoit faite Dom Pedre de Navarre, Général des Rois Catholiques. Muley Haſcen, Roi de Tunis s'y rendit avec des vivres & des rafraîchiſſemens pour l'Empereur & pour ſon armée. Ce Prince le reçut bien, & l'aſſura de ſa protection ; & après que le calme fut revenu, il en partit le ſeize de Novembre pour Cartagene, où il arriva le vingt-cinq du même mois. Avant que de ſe rembarquer, il congedia avec de grands témoignages de ſatisfaction, le Bailli d'Allemagne, & tous les Chevaliers qui ſur trois galeres à demi briſées, regagnerent avec beaucoup de peine le port de Malte.

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

Pendant que les vaiſſeaux & les galeres de la Religion étoient retenus en Afrique au ſiege d'Alger, le canal de Malte étoit ſouvent rempli de Corſaires, qui en tenoient le port comme bloqué, inſultoient les côtes de l'Iſle, & de celle du Goze, & en enlévoient les habitans qui étoient aſſez malheureux pour tomber entre leurs mains. Le Grand Bailli à ſon retour n'eut pas plutôt fait radouber ſes galeres, qu'il ſe remit en mer, leur donna la chaſſe, purgea le canal de ces pirates, les pourſuivit juſques ſur les côtes d'Afrique, prit pluſieurs Rais ou Capitaines, & répandit dans ces mers la terreur de ſon nom, & la crainte de ſes armes.

Le gros temps l'ayant obligé de ſe retirer dans le port de Tripoli, il apprit par un Envoyé de Muley Haſcen, Roy de Tunis, que ce Prince envoyoit au Gouverneur de la Place, que Barberouſſe irrité de trouver les Chevaliers à la tête de toutes les entrepriſes que les Chrétiens faiſoient contre les Turcs d'Afrique, ſollicitoit à la Porte un ordre pour faire le ſiege de Tripoli; que Morat Aga ſon Lieutenant en faiſoit les préparatifs à Tachore, qu'il avoit même fait conſtruire une redoute dans le village d'Adabus, voiſin de Tripoli, où il avoit mis un corps avancé, qui, de ce côté là, tenoit Tripoli comme bloqué. Il ajouta que les liaiſons de Haſcen avec l'Empereur & les Chevaliers, avoient rendu ſon maître odieux aux Turcs & aux autres Princes de ſa Religion; que pluſieurs même des principales Villes de ſon Etat, comme Souſa, Monaſter, Mahedia ou Africa, Esfacos & Calibie s'étoient révoltées, & que les uns avoient reçu les Turcs,

Turcs, & d'autres prétendoient ſe maintenir par leurs ſeules forces dans une entiere indépendence; qu'un grand nombre de Tuniſiens mécontens, depuis la déroute de l'Empereur, s'étoient retirez dans Alger ſous la protection de Barberouſſe; que l'on ne doutoit pas qu'on ne vît dans peu ce redoutable Corſaire à la tête d'une armée faire le ſiege de Tripoli & de Tunis; que Haſcen devoit partir inceſſamment pour aller trouver l'Empereur qui étoit alors en Italie, pour lui demander les ſecours qu'il eſperoit d'un Prince qu'il reconnoiſſoit pour ſon Souverain. JEAN D'OMEDES.

Nous avons déja dit que les Chevaliers avoient ſollicité l'Empereur de mettre Tripoli en état de défenſe, ou qu'il leur fût permis d'en combler le port, de faire ſauter le Chateau, & d'abandonner une Ville ſi à charge à l'Ordre. Le Grand Bailli après avoir viſité tout de nouveau la Place, tint enſuite un conſeil de guerre avec le Gouverneur & les principaux Chevaliers de la garniſon; & d'un commun avis, après avoir eu le conſentement du Grand Maître, & du Conſeil, on renvoya à Charles-Quint d'autres Ambaſſadeurs qui lui firent de nouvelles inſtances, & qui lui repréſenterent qu'on ne pouvoit conſerver cette Place ouverte de tous côtez, ſans en relever les murailles & les fortifier par des ouvrages avancez; que le pays ne fourniſſoit ni pierres ni chaux pour ces differens ouvrages; qu'on n'en pourroit tirer de Malte ſans une grande dépenſe, outre que les Chevaliers étoient aſſez embaraſſez à s'y fortifier, & que ſi Sa Majeſté Imperiale trouvoit à propos qu'ils reſtaſſent dans une auſſi méchante Place, il étoit neceſſaire

JEAN D'OMEDES.

qu'il ordonnât à ſon Viceroy de Sicile d'y envoyer inceſſamment de l'argent, des ouvriers & des materiaux: que pour prévenir le ſiege dont on étoit menacé, & pendant qu'on travailleroit aux fortifications, on y fît entrer quelques Compagnies des troupes de Sicile; que les galeres de ce Royaume avec celles de la Religion tinſſent la mer pour empêcher les Infidelles de faire des deſcentes, & de traverſer les ouvrages qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'entreprendre pour la ſûreté de cette Place.

Cette ambaſſade n'eut pas un ſuccès plus heureux que la premiere. L'Empereur qui craignoit que les Turcs ne s'attachaſſent à la conquête de la Sicile, mais qui prévoyoit en même temps qu'ils ne tourneroient jamais leurs armes de ce côté là, tant que les Chevaliers ſeroient maîtres de Tripoli, étoit bien aiſe que ces Guerriers, au prix de leur ſang & à leur dépens, occupaſſent en Afrique les forces de ſes ennemis: ainſi il fit dire par ſes Miniſtres aux Ambaſſadeurs de la Religion, que conformément au Traité de l'inféodation de Malte, il ſouhaitoit que les Chevaliers ſe maintinſſent dans Tripoli: il ajouta des promeſſes magnifiques d'un puiſſant ſecours, ſi la Place étoit aſſiegée; mais il s'excuſa d'accorder des troupes & l'argent qu'on lui demandoit, ſur le preſſant beſoin qu'il en avoit, diſoit-il, pour réſiſter aux armes des François & des Turcs, qui attaquoient en même temps ſes Etats ou ceux du Roy des Romains ſon frere, tant en Flandres, en Italie, qu'en Hongrie.

Le Grand Bailli fut ſenſiblement touché de voir revenir ces Ambaſſadeurs ſans autres ſecours que de vaines promeſſes. Cependant comme c'étoit

un homme d'un grand courage, quoique tout lui manquât, il ne ſe manqua pas à lui-même & à ſon Ordre; & avant que de partir de Tripoli, il réſolut de mettre cette Place en état, ſi elle étoit aſſiegée, de pouvoir attendre du ſecours de Malte ou de Sicile. Dans cette vûe il employa la chiourme de ſes galeres à creuſer & à élargir les foſſez en quelques endroits; on hauſſa les murailles, & on ajouta au Château quelques ouvrages de terre pour en éloigner les approches : lui-même & tous les Chevaliers de ſon Eſcadre & de la Garniſon ſervoient les ouvriers, & s'employoient genereuſement dans ces travaux militaires. Mais comme après tout de pareilles fortifications faites à hâte ne pouvoient au plus que reculer de quelques jours la perte de la Ville, le Grand Bailli, qui n'ignoroit pas que l'Empereur infiniment jaloux de ſa gloire ne fît des efforts extraordinaires pour maintenir Muley Haſcen dans un Royaume qu'il regardoit comme ſa conquête, écrivit à ce Roy Maure, & par ſa lettre il l'exhortoit de preſſer ſon départ, de ſe rendre inceſſamment à la Cour de l'Empereur; & il ſe flatta que les ſecours qu'il tireroit de ce Prince ſerviroient également à la conſervation de Tripoli, comme à celle de Tunis; & que les Turcs voyant une armée de Charles-Quint ſur les côtes d'Afrique, ne hazarderoient pas en ſa préſence de faire le ſiege de Tripoli.

JEAN D'OMEDES.

Muley, ſuivant ces avis & ſon propre intereſt, ſe diſpoſa à paſſer en Italie; & en ſon abſence il laiſſa le gouvernement de ſon Etat & de ſa capitale à un Maure appellé Mahomet Temtes ou le Begue; un Renégat, Corſe de nation, nommé

JEAN D'OMEDES.

Caid Ferrath, devoit commander dans le Château : & comme le Roy de Tunis redoutoit l'humeur inquiete du Prince Muley Hamida ſon fils aîné, pour l'occuper il l'envoya du côté du Cap-bon avec quelques compagnies d'Arabes, pour ſoumettre quelques Cheques ou petits Seigneurs qui refuſoient de payer les tributs auſquels ils étoient aſſujettis.

Muley après avoir établi cet ordre dans ſes Etats en partit, paſſa par la Goulette pour y voir le Prince Mahomet ſon fils qui y étoit en ôtage avec pluſieurs Maures ; & après avoir confere du ſujet de ſon voyage avec Dom Franciſco de Touar, il lui confia ſes pierreries & ce qu'il avoit de plus précieux : il chargea ſon vaiſſeau de préſens magniques pour l'Empereur & pour ſes Miniſtres ; il s'embarqua, & ſoit par une certaine oſtentation inſéparable du Trône, ou pour ſa ſûreté, & pour ſe défendre ſi dans la traverſe il étoit attaqué par des corſaires, il ſe fit eſcorter par cinq cens hommes, Officiers de guerre, ou ſimples courtiſans, & qui lui ſervoient de garde. Sa navigation fut heureuſe ; il arriva ſans obſtacle en Sicile, d'où il paſſa à Naples, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence par le Viceroy : il dépêcha enſuite des Couriers, pour demander une entrevûe à l'Empereur ; mais ce Prince qui étoit preſſé de paſſer en Allemagne, où les mouvemens excitez par les Lutheriens l'appelloient, envoya des ordres au Viceroy de conferer avec le Prince Maure du ſujet de ſon voyage, & enſuite de lui en rendre compte.

Fin du dixiéme Livre.

LIVRE ONZIEME.

PENDANT que le Roi de Tunis & le Miniſtre de Charles-Quint conferoient enſemble des moyens de s'oppoſer à Barberouſſe & aux autres corſaires, la fortune ſuſcita à Muley un ennemi dont il ne s'étoit pas aſſez défié, & qui lui enleva ſa couronne. Le Prince Hamida fils aîné de Muley avoit un favori appellé Mahomet, qui par la voie ordinaire des Courtiſans, la flatterie & une complaiſance ſervile, s'étoit rendu maître de toute ſa confiance. Ce favori cachoit au fond de ſon cœur une haine mortelle & des deſirs violens de vengeance contre le Roi qui avoit fait mourir ſon pere. L'abſence de ce Prince lui parut une occaſion favorable pour ſarisfaire ſon reſſentiment. Il jetta dans l'eſprit de Hamida des ſoupçons au ſujet du voyage du Roi ſon pere en terre chrétienne. Il lui dit qu'il devoit craindre que Muley ne voulût laiſſer après ſa mort ſa couronne au Prince Mahomet ſon ſecond fils; que c'étoit peut être le motif des conferences qu'il avoit eues avec le Gouverneur de la Goulette; qu'on n'ignoroit pas qu'il lui avoit remis tous ſes tréſors, & que vrai-ſemblablement il n'étoit allé trouver l'Empereur que pour lui faire agréer cette diſpoſition, & en tirer comme du Prince ſouverain une inveſtiture en faveur de ſon frere. Hamida, jeune, ambitieux, & brûlant du déſir de regner, prit feu à ces diſcours: & de concert avec ſon

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

favori il fit répandre dans Tunis des bruits ſourds que le Roi ſon pere étoit tombé griévement malade à Naples, & qu'avant que de mourir il avoit voulu recevoir le Baptême, & s'étoit fait Chrétien.

A la faveur de ces bruits dont il étoit l'auteur ſecret, & comme s'il n'eût pas douté de la mort du Roi, il ſe rendit à Tunis & monta au Palais pour en prendre poſſeſſion. Mais le Viceroi, vieillard auſtere & ferme, lui reprocha ſon excès de facilité à croire de méchantes nouvelles: & après lui avoir dit qu'il rendroit compte à Muley de ſon empreſſement à lui ſucceder, il l'obligea de ſortir de la Capitale. Hamida, confus du mauvais ſuccès de de ſon artifice, & inquiet de l'avenir ſe retira dans une maiſon de plaiſance à quelques milles de Tunis. Il ne fut pas plûtôt ſorti de cette Place que le Viceroi ſe jetta dans une barque, ſe rendit au Château de la Goulette pour ſçavoir du Gouverneur quelles nouvelles il avoit reçûes de Sicile & de Naples: & ſur ce qu'il apprit que le Roi ſon maître étoit en parfaite ſanté, il s'en revint avec beaucoup de joie dans ſon gouvernement.

Mais le favori d'Hamida tirant avantage de ſon voyage, répandit parmi le peuple de nouveaux bruits; que la mort de Muley n'étoit que trop certaine; que ç'avoit été le ſujet du voyage que le Viceroi venoit de faire avec tant de précipitation à la Goulette; qu'on n'ignoroit pas que ſon frere Adulzes, & le jeune Ferrath fils du Gouverneur du Château de Tunis, étoient élevez auprès de Mahomet, & en ôtage comme lui dans le fort de la Goulette; que le Viceroi n'en avoit fait le voyage

pour conferer avec eux & avec le Gouverneur Chrétien, des moyens les plus ſûrs pour placer Mahomet ſur le trône de Tunis, & qu'infailliblement on verroit au premier jour les Eſpagnols les armes à la main ramener ce jeune Prince à Tunis, & l'en faire proclamer Souverain. JEAN D'OMEDES.

Le peuple toujours avide de la nouveauté, ajouta une foi entiere à ces bruits qui augmenterent encore en paſſant de bouche en bouche, & qu'on chargea de pluſieurs circonſtances fabuleuſes. A en croire ſurtout les partiſans d'Hamida, ils publioient que le jeune Mahomet ſon frere élevé chez les Chrétiens avoit embraſſé ſecretement le Chriſtianiſme, comme le gage le plus ſûr qu'il pouvoit donner à l'Empereur de ſa fidelité.

La crainte d'avoir un Chrétien pour Souverain allarma toute la Ville. On s'aſſemble, on cabale, & on députe enfin à Hamida pour l'exhorter à venir au ſecours d'un peuple qui vouloit lui mettre la couronne ſur la tête. On le trouva ſe promenant dans des jardins, enſeveli dans une profonde mélancolie, déteſtant la fauſſe démarche que ſon favori lui avoit fait faire, & croyant bien que le Roi ſon pere à ſon retour ne lui pardonneroit pas le fatal empreſſement qu'il avoit fait paroître pour monter ſur le trône. La nouvelle de l'émotion du peuple fit ſucceder la joie à ces triſtes preſſentimens; il ramaſſa ſes partiſans, & à leur tête, & à la faveur du peuple il entre dans Tunis, ſurprend le Viceroi & le Gouverneur du château, les fait égorger, maſſacre les plus zélez ſujets de Muley, s'empare du Palais, & pour prémices de ſa puiſſance, ce

JEAN D'OMEDES. jeune tyran, par un inceſte déteſtable contraint les femmes les plus chéries de ſon pere d'entrer dans ſon lit.

Le Roi de Tunis ayant appris de ſi fâcheuſes nouvelles, & dans la crainte que ſon fils, pour ſe maintenir ſur le trône ne ſe fortifiât de la protection & du ſecours de Barberouſſe, réſolut de retourner inceſſamment en Afrique. Du conſentement du Viceroi il leve juſqu'à deux mille hommes qu'il ramaſſe parmi les bandits & les exilez; met à leur tête un ancien Officier du pays, appellé l'Ofredo, s'embarque & arrive à la Goulette où les nouvelles & les differentes circonſtances de la revolte d'Hamida lui furent confirmées. Le Gouverneur lui conſeilloit de ne point ſortir de ſa Place qu'il ne fût inſtruit des forces de ſon ennemi, & de la diſpoſition de ſes ſujets; mais Muley prévenu que ſon fils n'oſeroit ſoutenir ſa préſence, & encouragé par l'Ofredo qui ſe flattoit de s'enrichir à la priſe de Tunis, ſe mit en chemin. Ce qui acheva de le déterminer à prendre un parti ſi dangereux, ſurtout avec ſi peu de forces, c'eſt que des traitres par des ordres ſecrets d'Hamida, ſe préſenterent ſur ſon chemin comme de fideles ſujets qui venoient ſe ranger ſous les étendarts de leur légitime Souverain: & ils lui dirent qu'ils avoient laiſſé ſon fils fort conſterné des nouvelles de ſon retour, incertain du parti qu'il avoit à prendre, & qu'on diſoit qu'il étoit réſolu de ſe refugier dans le fond des terres, & chez quelques Arabes ſes amis.

Muley ſéduit par les diſcours de ces perfides, hâta

JEAN D'OMEDES.

hâta ſa marche ; mais en approchant de Tunis, il en vit ſortir d'abord quelques eſcadrons, qui à leur contenance mal aſſurée, ſembloient ne s'être avancez que pour reconnoître ſes forces. On ne laiſſa pas d'en venir à de legeres eſcarmouches ; mais pendant que les rebelles amuſoient Muley, il en vint un plus grand nombre qui engagerent le combat. Les troupes ſe mêlerent enſuite ; la bataille fut ſanglante ; Muley emporté par ſon courage, & encore plus par ſa colere, pouſſoit vivement les troupes qui lui étoient oppoſées ; mais en combattant à la tête d'un eſcadron, il reçut uue bleſſure que ſes ſoldats crurent mortelle ; ce qui ralentit leur ardeur. Dans le même tems il ſortit de la forêt des Oliviers, voiſine de Tunis, un grand corps d'infanterie compoſé d'Arabes, que Hamida avoit pris à ſa ſolde. Les Chrétiens s'en virent bien-tôt enveloppez ; & malgré leur courage & leur fermeté, ces Infideles ſuperieurs en nombre, les taillerent en pieces. Quelques-uns, en tâchant de ſe ſauver à la Goulette par l'étang, ſe noyerent : & le malheureux Muley abandonné des Chrétiens & des Maures fut pris. On le conduiſit auſſi-tôt à ſon fils ; mais ce perfide auquel il reſtoit quelque ſorte de honte de ſon crime, ne voulut pas le voir. Il le fit jetter chargé de chaînes dans un cachot, & le lendemain il lui envoya des boureaux, qui ne lui laiſſerent que le choix de la mort, ou d'être aveuglé. Il prit ce dernier parti, & on lui enfonça une lancette ardente dans les deux yeux.

Une révolution ſi ſurprenante dans un Royau-

JEAN D'OMEDES.

me voiſin de Tripoli, & allié avec l'Ordre de S. Jean, conſterna les Chevaliers. Ceux ſur-tout qui ſe voyoient à Tripoli éloignez de Malte, environnez des Infideles, dans une Place ſans fortifications, & commandée de pluſieurs endroits, ne doutoient pas de ſe voir aſſiegez au premier jour. Fernand de Bracamont qui en étoit Gouverneur, déſeſperant de s'y pouvoir maintenir, & ſous prétexte qu'il n'y avoit point d'honneur à acquerir dans la défenſe d'une Place ſi foible, fit de grandes inſtances auprès du Grand Maître pour être rappellé, & obtint à la fin ſon congé. Il eut pour ſucceſſeur Chriſtophle de Solertarfan, Grand Chancelier, dont dans la ſuite on n'eut pas plus de ſujet d'être content. Cependant comme dans un poſte ſi important on avoit beſoin d'un Gouverneur plein d'experience, & auſſi ſage qu'intrépide, le Grand Maître & le Conſeil jugerent à propos de le rappeller, & on ſubſtitua en ſa place le Commandeur de la Valette, Chevalier de la Langue de Provence, & qui depuis qu'il avoit pris l'habit à Malte, n'en étoit ſorti que pour aller en courſe contre les Infideles. Il eſſuya dans ces expeditions l'une & l'autre fortune, mais toujours avec le même courage & la même fermeté. Tantôt vainqueur, & quelquefois vaincu, il ſe vit même dans les fers des Infideles, mais il n'en étoit pas plutôt ſorti, qu'il armoit de nouveau. Son nom ſeul portoit la terreur dans les mers d'Afrique & de Sicile; & parmi ce grand nombre de Chevaliers qui faiſoient la courſe, les Infideles n'avoient point d'ennemi plus redoutable. Il ne fut pas plutôt arrivé

à Tripoli, qu'il fit faire la revûe des Officiers & des ſoldats, Chrétiens ou Maures, alliez de la Religion. Il les pourvut tous de bonnes armes, caſſa ceux qui ne lui parurent pas propres à les porter, ou ceux qui furent convaincus faute d'argent de les avoir jouées, & punit ſéverement les blaſphémateurs. Il mit enſuite hors de la Ville & du Château toutes les bouches inutiles, fit un grand amas de vivres, ajouta de nouvelles fortifications à la Place, autant que ſa mauvaiſe ſituation & le peu d'argent qu'il avoit le purent permettre : & après en avoir fait lever un plan exact & de toute la côte d'Afrique, il l'envoya par un Chevalier à l'Empereur, pour lui faire voir de quelle importance il lui étoit pour ſes Etats d'Italie, & même d'Eſpagne, que Tripoli ne tombât pas entre les mains des Infideles, & ſur-tout de Dragut alors chef de tous les Corſaires de Barbarie, qui avoit ſuccedé à Barberouſſe dans cet emploi, & dans le deſſein de chaſſer les Chevaliers des côtes d'Afrique.

JEAN D'OMEDES.

Dragut dont nous venons de parler, étoit né dans un petit village de la Natolie, ſitué vis-à-vis de l'Iſle de Rhodes. Son pere & ſa mere étoient Mahometans, gens pauvres, & qui ne ſubſiſtoient que de la culture des terres, & du travail de leurs mains. Cette vie obſcure & pénible ne convenant pas à l'humeur vive & inquiette du jeune Dragut, il prit parti dès l'âge de douze ans avec un Officier d'artillerie, qui ſervoit ſur les galeres du Grand Seigneur. D'abord mouſſe, & ſimple matelot, enſuite pilote, & depuis à l'école de ſon

JEAN D'OMEDES.

patron, il devint excellent canonier. Pendant pluſieurs années il ſervit en cette qualité ſur differens vaiſſeaux, & ayant fait quelque profit, il parvint à être de part dans un brigantin de corſaires. Il eut bientôt à lui ſeul une galiote, avec laquelle il fit des priſes conſiderables. Il groſſit enſuite ſon armement, & ſe fit redouter dans tout le Levant. Parmi les Infideles il n'y avoit point de pilotes qui eût une connoiſſance ſi parfaite des Iſles, des ports & des rades de la Méditerranée. Mais comme tout ce qui navigeoit dans les mers de Turquie dépendoit en quelque maniere de Barberouſſe, alors Amiral du Grand Seigneur, Dragut rechercha ſa protection, & ſe rendit à Alger pour lui offrir ſes ſervices.

La réputation de ce corſaire l'avoit précedé; Barberouſſe étoit inſtruit de ſa valeur, & ſurtout de ſa capacité dans la conduite des vaiſſeaux. Il fut ravi de pouvoir s'attacher un homme de ce merite. Pendant pluſieurs années il le chargea de differentes expeditions, dont il s'acquitta à la ſatisfaction de ſon Géneral, & avec un entier ſuccès. Barberouſſe après l'avoir fait paſſer par tout les degrez de la milice, en fit ſon Lieutenant, & lui donna le commandement d'une eſcadre de douze galeres.

Depuis ce te tems-là il ne ſe paſſoit point d'été que ce redoutable corſaire ne ravageât les côtes de Naples & de Sicile; aucun vaiſſeau Chrétien n'ozoit même s'expoſer à paſſer d'Italie en Eſpagne, qui ne fût auſſi-tôt enlevé: & quand la mer ne lui fourniſſoit pas de proye, il s'en dédomma-

geoit par des deſcentes le long des côtes, pilloit les bourgs & les villages, & faiſoit eſclaves les habitans. JEAN D'OMEDES.

L'Empereur fatigué des plaintes qu'il en recevoit de tous côtez, ordonna à André Doria ſon Amiral de le chercher, de tâcher, à quelque prix que ce fût, de s'en défaire, & d'en purger la mer. Doria ayant reçû les ordres de l'Empereut, arma auſſi-tôt ce qu'il trouva de vaiſſeaux & de galeres en état d'aller en mer : & comme ce vieux Géneral étoit raſſaſié de gloire, pour en faire acquerir à Jannetin Doria ſon neveu, il le chargea de cette expédition. Le jeune Doria partit auſſi-tôt, chercha Dragut, & fut enfin aſſez heureux pour le rencontrer le long des côtes de l'Iſle de Corſe, dans le port où la cale de Giralatte, Château ſitué entre Calvi & Layazzo. Le corſaire qui ne ſçavoit point que la flotte de l'Empereur fût en mer, ſe croyoit en ſureté dans cette anſe; mais il s'y vit bientôt enfermé & foudroyé par le canon du Château, & par l'artillerie des vaiſſeaux. Il ſe défendit d'abord avec ſon courage ordinaire; mais le feu ſupérieur des Chrétiens fit taire le ſien, & il vit en même-tems toute la côte de l'Iſle bordée des habitans en armes, gens féroces qui accoururent pour contribuer à ſa défaite, & pour ſe vanger de ce corſaire, qui avoit pluſieurs fois ravagé leurs villages.

Dans cette extrêmité, Dragut n'eut point d'autre parti à prendre que d'arborer le drapeau blanc; il demanda à entrer en négociation, & qu'on lui fît bonne guerre. Mais toute la compoſition qu'il ob-

JEAN D'OMEDES.

tint, fut de racheter ſa vie au prix de ſa liberté : il fut obligé avec ce qu'il avoit alors de galeres de ſe remettre au pouvoir du Géneral Chrétien. On le fit paſſer avec ſes Officiers ſur la Capitane à la vûe du jeune Doria qui n'avoit pas encore de barbe. Ce vieux Corſaire outré de rage, s'écria : *Faut-il qu'à mon âge je me voye dans les fers d'un petit efféminé ?* Les Hiſtoriens du tems prétendent qu'il ſe ſervit même d'un terme bien plus offenſant, que la pudeur ne permet pas de rapporter, & que Jannetin irrité d'une injure ſi atroce, lui donna quelques gourmades, & le fit enchaîner.

Il reſta dans l'eſclavage pendant quatre ans entiers ; & quoiqu'il offrît la carte blanche pour ſa rançon, on n'étoit pas réſolu de lui rendre ſa liberté. Mais les Génois allarmez depuis de voir le fameux Barberouſſe avec cent galeres dans la riviere de Genes, demanderent Dragut à Doria : & pour empêcher qu'on ne ravageât leur territoire, ils le renvoyerent avec des préſens à l'Amiral du Sultan.

Barberouſſe le rétablit auſſi-tôt dans ſon emploi, & lui confia à l'ordinaire un détachement de ſes galeres. Les mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs pendant qu'il étoit dans les chaînes, augmenterent ſa haine naturelle contre les Chrétiens. Il courut toutes les côtes du Royaume de Naples ; prit & ſaccagea Caſtel-Lamare, & la plûpart des villages de la côte ; fit un grand nombre d'eſclaves, & peu de jours après, enleva une galere de la Religion, qu'un gros tems avoit ſeparée de ſon eſcadre, & ſur laquelle ce Corſaire trouva ſoixante &

dix mille écus qui étoient deſtinez pour les fortifications de Tripoli : perte irréparable à l'égard de cette Place, & pour ceux à qui elle appartenoit. Barberouſſe étoit retourné à Conſtantinople, où quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, il paſſoit les jours & les nuits avec ſes plus belles eſclaves. Mais ayant pouſſé la débauche trop loin, on le trouva mort dans ſon lit de ces excès. Soliman ſentit vivement ſa perte ; & pour le remplacer, il ordonna à tous les Corſaires de ſes Etats, de reconnoître Dragut pour leur Géneral ; mais ſans le revêtir de la dignité d'Amiral. Cependant il ne laiſſa pas de lui confier toute ſon autorité du côté du Midi, & à l'égard des côtes de l'Afrique. JEAN D'OMEDES.

L'ambition de Dragut crut avec ſon pouvoir, & à l'exemple de Barberouſſe, il réſolut de s'emparer de quelque Place forte, & d'un bon port où ſous l'aveu & la protection de Soliman, il pût retirer ſes priſes, & s'en faire comme un petit Etat, & une Principauté particuliere. Plein de ces vûes, & avant que les ordres de la Porte euſſent décidé des operations de la campagne, il ramaſſa pendant l'hyver même ce qu'il y avoit dans ces mers de Corſaires, & s'étant mis à leur tête, il chaſſa d'abord les Eſpagnols des villes de Souſa, de Moneſter & des Fagues, toutes Places qui faiſoient autrefois partie du Royaume de Tunis, mais qui pour être ouvertes & ſans aucune fortification, recevoient indifferemment dans leurs ports, le parti le plus puiſſant, & celui qui tenoit la mer : en ſorte qu'elles avoient paſſé ſucceſſivement & plus d'une fois de la domination des Maures &

JEAN D'OMEDES. des Princes naturels du pays, à celle des Corſaires Turcs, & depuis ſous la domination des Eſpagnols.

Dragut s'en étoit rendu maître avec la même facilité ; mais comme il prévit qu'il ne pourroit pas s'y maintenir contre toutes les forces de l'Empereur, & qu'au retour du printems, il s'y verroit aſſiegé par les galeres de Naples & de Sicile, il jetta les yeux ſur la ville d'Africa, autrement appellée Mehedia, & connue du tems des Romains ſous le nom d'Adrumette. Cette Place ſituée entre Tunis & Tripoli, étoit bâtie ſur une langue de terre qui avance dans la mer. On l'appelloit la petite Afrique, comme une des plus conſiderables de cette troiſiéme partie de notre continent. Elle étoit fortifiée régulierement ; ſes murailles très-élevées, terraſſées en dedans, d'une épaiſſeur extraordinaire, garnies de tours & de boulevards ; l'artillerie en étoit nombreuſe & en bon état. On trouvoit au-deſſus de la Ville & ſur une éminence qui la dominoit, un fort ou une eſpece de château qui lui ſervoit de citadelle. Le port étoit grand, ſur, & à l'abri de tous vents. Il y en avoit un particulier & plus petit pour les galeres, & qui étoit fermé par une barriere de fer : les flots de la mer battoient le pied des murailles, & environnoient cette Place de tous côtez, excepté par l'endroit ſeul qu'elle tenoit à la terre ferme.

Les habitans, tous Maures & Mahometans, après s'être ſouſtraits de la domination des Rois de Tunis leurs Princes naturels, avoient érigé leur gouvernement

JEAN D'OMEDES.

gouvernement en forme de République : & de peur de ſurpriſe, & qu'on ne donnât atteinte à leur liberté, ils n'admettoient dans leur Ville ni Turcs ni Chrétiens : & ſi par la néceſſité du commerce ils ſouffroient dans leur port quelques vaiſſeaux étrangers, c'étoit toujours en petit nombre, & avec des précautions qui les mettoient hors d'état d'en être ſurpris.

Cette Place telle que nous la venons de repréſenter, devint l'objet des déſirs ambitieux de Dragut. Mais comme il n'avoit pas des troupes ſuffiſantes pour l'attaquer à force ouverte, & qu'il n'étoit pas même aſſuré que le Grand Seigneur trouvât bon qu'il y employât ſes armes, il réſolut de faire ſuppléer l'artifice à la force, & de tâcher, en formant quelque intelligence dans la Place, de s'en rendre maître, perſuadé que les Princes ne deſavouent gueres des entrepriſes même les plus injuſtes, quand par le ſuccès elles tournent à leur profit. Dans cette vûe, & pour reconnoître la Place de plus près, il entroit quelquefois dans le port ; mais ſeulement avec un leger brigantin ou quelque galiotte, & il contenoit ſes ſoldats dans une modeſtie rare parmi des Corſaires. Inſenſiblement il fit connoiſſance avec un des principaux Magiſtrats, appellé Hybrahim-Barat, & qui commandoit dans une des principales tours qui flanquoit les murailles de cette Place. Dragut cultiva cette nouvelle amitié par des préſens de ce qui ſe trouvoit de plus rare dans ſes priſes ; ſeul moyen parmi ces barbares, & ſouvent même parmi des Chrétiens, pour en attirer la confiance. il commença

JEAN D'OMEDES.

par lui laiſſer entrevoir qu'il l'aſſocieroit volontiers dans les priſes qu'il faiſoit tous les jours, & il lui fit connoître enſuite le profit immenſe qu'il tireroit de cette ſocieté ; mais en même tems il lui fit enviſager que pour rendre cette ſocieté plus durable, & leur liaiſon plus ſure, il étoit à ſouhaiter qu'il pût être admis dans la ville en qualité de citoyen. Le Maure attiré par l'eſperance du gain, ſe chargea d'en faire la propoſition au Conſeil : mais la profeſſion du Corſaire la fit rejetter par tous les Magiſtrats, & Hybrahim fut même repris ſéverement d'en avoir ouvert la premiere propoſition. Le dépit & le chagrin de ſe voir rebutté, menerent ce Maure plus loin qu'il n'avoit peut-être penſé d'abord : il parut à Dragut qu'il étoit capable de tout entreprendre pour s'en venger. Le Corſaire pour profiter de la chaleur de ſon reſſentiment, lui propoſa de le recevoir dans cette tour de la Ville, dont il avoit le commandement, & il lui fit goûter cette nouvelle propoſition par des ſommes conſiderables. L'avare Maure ne put y réſiſter : il s'abandonna entierement à Dragut : leur marché fut bien-tôt conclu ; ils convinrent que le Corſaire partiroit inceſſamment ; que pour faire oublier ſes vûes, & diſſiper l'ombrage que les Magiſtrats en auroient pû prendre, il laiſſeroit couler quelque tems ſans reparoître ; qu'il prendroit enſuite toutes les troupes qu'il avoit dans Souſa & dans Moneſter ; qu'il les feroit filer le plus ouvertement qu'il pourroit du côté d'Africa ; qu'il s'en approcheroit, & juſqu'au pied de la tour pendant une nuit & à une heure que le Maure lui aſſi-

gna, & que par le poſte où il commandoit, il lui faciliteroit l'entrée dans la Ville. Ce perfide complot fut exécuté avant que les habitans s'en apperçuſſent : Dragut à la faveur des ténébres entra dans la tour, & de-là dans la Ville, & en occupa les principaux poſtes. Le jour découvrit aux citoyens leur malheur ; ils ne laiſſerent pas de prendre les armes : on en vint aux mains ; mais comme tout étoit rempli de trouble & de confuſion, les habitans ſe battoient avec plus d'impétuoſité que de conduite. Les Corſaires en taillerent en pieces une partie, & obligerent les autres à mettre les armes bas, & à reconnoître pour maître & pour ſouverain, celui qu'ils avoient refuſé d'admettre pour citoyen. Il introduiſit depuis dans la Place de nouvelles troupes qui faiſoient redouter ſon autorité, & qui ſervoient à la maintenir : & après avoir établi ſur des fondemens auſſi ſolides, ſa nouvelle domination, il confia le gouvernement de cette Ville à un jeune Corſaire ſon neveu appellé le Rais, ou le Capitaine Eſſé. JEAN D'OMEDES.

Il partit enſuite d'Africa ſur des ordres de la Porte pour continuer ſes courſes contre les Chrétiens ; mais avant que de s'embarquer, il ordonna à ſon neveu de ſe défaire en ſon abſence de ce Maure qui l'avoit introduit dans la Place, de peur que le repentir d'avoir trahi ſa patrie, ou peut-être l'eſpoir d'une plus grande récompenſe ne l'engageât à une nouvelle trahiſon. Le Gouverneur, dès qu'il fut parti, ne manqua pas d'exécuter ſes ordres, & Hybrahim reçut la récompenſe que méritoit ſa perfidie.

JEAN D'OMEDES.

Les nouvelles de la conquête d'Africa allarmerent toutes les côtes de la Sicile, & donnerent beaucoup d'inquiétude à l'Empereur. Ce Prince prévit que le Corſaire en alloit faire ſa place d'armes; que le port lui ſerviroit à l'avenir de retraite pour ſes vaiſſeaux, & qu'il lui ſeroit aiſé d'infeſter de-là toutes ces mers, & même de déſoler les côtes de Naples & de Sicile. Pour prévenir ſes deſſeins, & avant que ſa domination fût plus affermie, il réſolut de faire le ſiege de cette Ville. Mais avant que de s'engager dans une entrepriſe ſi difficile, ſon Conſeil fut d'avis de reprendre Souſa, Moneſter & les autres Places voiſines, d'où les Corſaires auroient pû tirer du ſecours.

Doria par ſon ordre mit en mer la flote qu'il commandoit; le Pape y joignit les galeres de l'Egliſe, & le Grand Maître à la priere de l'Empereur, envoya pour cette expédition celles de Malte ſous le commandement du Bailli de la Sangle. Il y avoit dans cette eſcadre particuliere cent quarante Chevaliers, & un bataillon de quatre cens hommes des troupes que la Religion entretenoit à ſa ſolde : toutes ces forces étant réunies, la flote Chrétienne mit à la voile, tint la route des côtes d'Afrique, & ſur des avis que Doria reçut que Dragut étoit dans le port de Moneſter, il l'y fut chercher. Mais le Corſaire étoit trop habile & trop défiant pour s'enfermer dans une ſi mauvaiſe Place; il prit le large, tint la mer; & étant bien inſtruit que Doria n'avoit pas aſſez de troupes ſur ſa flote pour former le ſiege d'Africa, ſoit pour éviter ſa rencontre, ſoit pour faire diverſion, en attendant

qu'il fût éclairci de ſes deſſeins, il courut les côtes d'Eſpagne, où il continua ſes ravages ordinaires. JEAN D'OMEDES.

Doria de ſon côté pour ſuivre les ordres de l'Empereur débarqua ce qu'il avoit de troupes au Cap-bon, s'empara du fort de Calibie, l'ancienne Clupée des Romains, d'où il s'avança enſuite juſqu'aux portes de Moneſter. A l'approche des troupes chrétiennes qui ne paroiſſoient pas en grand nombre, les Turcs joints aux habitans qui avoient pris les armes en leur faveur, firent une ſortie, moins pour combattre que pour reconnoître les forces de leurs ennemis. Mais les Chevaliers qui avoient la tête de l'attaque, & qui étoient ſoutenus par un terce Eſpagnol, leur épargnerent la peine de venir juſqu'à eux : ils s'avancerent à grands pas, les joignirent, engagerent le combat malgré les Maures, en tuerent un grand nombre, tournerent le reſte en fuite, & les ſuivirent de ſi près qu'ils entrerent avec eux dans la Ville, & s'en rendirent maîtres : une partie des habitans qui ne s'étoient point trouvez à cette ſortie, & les Turcs qui purent échaper à la premiere fureur des victorieux, ſe refugierent avec le Gouverneur dans le Château. Doria après avoir fait ſommer le Commandant de ſe rendre, ſur ſon refus fit dreſſer ſes batteries : le fort fut foudroyé à coups de canon. A peine eut-on fait brêche, que l'Amiral Chrétien, ſans examiner ſi elle étoit aſſez grande, & qui auroit crû ſe deshonnorer en attaquant une ſi petite Place ſelon les regles ordinaires, ordonna qu'on ſe préparât pour l'aſſaut. Les habi-

JEAN D'OMEDES. tans euſſent bien voulu capituler, mais le Gouverneur vieux Corſaire, & qui avoit pluſieurs de ſes compagnons avec lui, en rejetta fierement la propoſition. Son audace & la précipitation de Doria furent cauſe que l'attaque & la défenſe furent également vives & meurtrieres : la Religion y perdit la plûpart de ſes Chevaliers, & cette action avoit déja duré plus d'une heure & demie, ſans qu'on pût juger quel en ſeroit le ſuccès ; mais le Gourverneur ayant été tué ſur la brêche d'un coup de mouſquet, ce coup, comme s'il eût porté ſur tous les ſoldats de la garniſon, leur fit perdre courage, & on arbora le drapeau blanc. Les Corſaires pour ſauver leur vie conſentirent à perdre leur liberté, & les habitans, qui par zele pour leur religion, avoient pris les armes en leur faveur, ne furent pas mieux traitez.

L'Empereur tirant un bon augure de ce premier avantage, ordonna à Doria de diſpoſer tout pour le ſiege d'Africa, & il lui fit ſçavoir que les Vicerois de Naples & de Sicile avoient ordre de lui fournir tous les ſecours de troupes & de munition dont il auroit beſoin. L'Amiral écrivit auſſi-tôt à Dom Pedre de Tolede, Viceroy de Naples, & à Dom Juan de Véga, qui commandoit en Sicile, de lui envoyer au plutôt ce qu'ils avoient de galeres & de vaiſſeaux chargez de munitions de guerre & de bouche, & de troupes de débarquement. En les attendant, & pour empêcher qu'on ne fiſt entrer des troupes dans Africa, il fut ſe poſter aux Iſles Cumilieres ou Coniglieres, plus proche encore de cette place que Moneſter, quoique cette derniere

n'en fût qu'à trois milles : le Viceroy de Naples lui fit ſçavoir qu'il lui préparoit un puiſſant ſecours, qui ſeroit commandé par Dom Garcie ſon fils : celui de Sicile l'aſſura de la même choſe, & il ajouta que tous les peuples de ſon gouvernement, comme plus voiſins d'Africa, ayant un ſi grand interêt de chaſſer les Corſaires de cette place, il prétendoit conduire lui-même ſes troupes : mais comme le ſecours qu'il préparoit n'étoit pas encore prêt, & que d'ailleurs Dragut avec differentes eſcadres couroit ces mers pour ſurprendre les vaiſſeaux Chrétiens, & traverſer l'entrepriſe, ce Viceroy pour ſa ſûreté éxigea de l'Amiral qu'il voulût bien fixer le rendez-vous genéral de toute la flote Chrétienne à Drepano en Sicile : il lui mandoit qu'il étoit réſolu de s'y rendre lui-même avec ce qu'il avoit de vaiſſeaux & de galeres, & qu'après avoir joint leurs eſcadres, & mis en un ſeul corps toutes les forces maritimes de l'Empereur, ils pourroient tous aller ſans inquiétude & de concert faire le ſiege d'Africa. JEAN D'OMEDES.

L'Amiral, qui des Iſles Cumilieres tenoit le port de cette place comme bloqué, prévit que s'il quittoit ſon poſte, Dragut ne manqueroit pas de s'en prévaloir, & d'y jetter du ſecours; mais comme il lui étoit venu des ordres ſecrets de n'agir dans la conduite du ſiege que par les avis de Dom Juan de Véga, ancien Officier & Genéral habile, Doria fut contraint de le venir trouver à Palerme, d'où ils ſe rendirent enſemble à Drepano, où ils trouverent les galeres & les troupes de Naples & de Malte déja arrivées.

JEAN D'OMEDES.

Le ſecours de Naples conſiſtoit en vingt-quatre galeres, & pluſieurs bâtimens chargez de troupes. Dom Garcie de Tolede, comme nous le venons de dire, commandoit cette puiſſante eſcadre ; & comme Doria ne quittoit gueres la mer, ce jeune Seigneur ſe flattoit de conduire le ſiege, & d'en avoir tout l'honneur : mais ayant appris que le Viceroy de Sicile avoit déclaré qu'il marcheroit en perſonne, le chagrin de ſe voir privé de la gloire qu'il eſperoit acquerir, le fit rembarquer, comme s'il eût voulu partir & ſe ſéparer du reſte de l'armée : pour couvrir ſon mécontentement d'un prétexte ſpecieux, il dit à Doria que le Viceroy ſon pere ayant reçu des ordres de l'Empereur de mettre toutes ſes galeres en mer, pour chercher Dragut & le combattre, il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de ſuivre ſon inſtruction.

Doria vit avec douleur que cette diviſion entre les chefs, & cauſée par une jalouſie pour le commandement, feroit échouer l'entrepriſe, & que Dom Garcie, quoique jeune Officier, mais indépendant du Viceroy de Sicile, ſe prévaloit du beſoin qu'on avoit du Corps qui étoit à ſes ordres. Il fit ce qu'il put pour tâcher de le retenir, & pour l'empêcher de partir : l'affaire fut miſe en négociation. Le Bailli de la Sangle, qui commandoit les galeres de Malte, en fut chargé par Doria : ce ſage Chevalier portoit les paroles de chaque côté ; mais Dom Garcie, quelques propoſitions qu'on lui fiſt, ne voulut jamais ſe relâcher : il ſoutenoit que commandant en chef une flote & un corps d'armée, rien ne l'obligeoit, ſans des ordres exprès de

de l'Empereur, de ſervir en qualité de ſubalterne; qu'à la verité tant qu'il ſeroit en mer, il ſçavoit le reſpect qui étoit dû au Pavillon de l'Empereur & à ſon Grand Amiral, mais que ſur terre, & ſurtout dans une terre étrangere, il ne prendroit jamais l'ordre d'un Genéral, qui de droit n'avoit aucune autorité ſur les troupes Napolitaines. Cette conteſtation fut vive, & dura pluſieurs jours : enfin le Bailli de la Sangle qui étoit d'un génie conciliant, les fit convenir que ſur terre ils auroient tous deux une égale autorité ; que chacun commanderoit les troupes qu'il auroit amenées au ſiege ; que le Conſeil de guerre, à la pluralité des voix, décideroit des attaques, & que les ordres ſeroient donnez au nom de l'Empereur, & comme s'il commandoit lui-même en perſonne au ſiege. Ces conteſtations étant heureuſement terminées, toute la flote mit à la voile, prit la route d'Africa, & on débarqua les troupes au levant de cette Place le vingt-ſix de Juin. JEAN D'OMEDES. 1550.

Pendant que Doria étoit paſſé en Sicile & à Drepano, Dragut, comme l'avoit bien prévû cet habile Amiral, n'avoit pas manqué de jetter un puiſſant ſecours dans la place ; il y avoit fait entrer ſes meilleurs Officiers avec des vivres & des munitions de guerre ; & en même tems il tenoit la mer pour traverſer les convois qu'on pourroit envoyer à l'armée Chrétienne. Le Gouverneur de la Goulette, Officier plein de valeur, & d'une grande réputation, ſur des ordres exprès de l'Empereur, ſe rendit au ſiege : & le Grand Maître de Malte qui n'ignoroit pas la perte que la Religion avoit faite

JEAN D'OMEDES. à l'assaut du Château de Monestier, pour remplacer les morts, envoya une nouvelle recrue de Chevaliers.

Après que les Généraux eurent débarqué leurs troupes, leurs munitions & leur artillerie, on ouvrit la tranchée : on dressa des batteries, & l'artillerie commença à tirer contre la Place. Les Magistrats & les principaux habitans, tous bons négocians, voyant une armée si redoutable au pied de leurs murailles, détestoient les brigandades de Dragut, qui leur avoit attiré cette guerre: ils parloient même tout haut de traiter avec les Chrétiens ; mais le Raïs Essé, neveu de Dragut, & Gouverneur de la Place, soldat déterminé, les menaça, s'il entendoit parler de capitulation, de les poignarder tous les uns après les autres, & de mettre ensuite le feu dans la Ville: & après leur avoir reproché leur lâcheté, il leur demanda avec plus de douceur, si en se livrant aux Chrétiens ils étoient assez dupes pour croire que leurs ennemis mortels devenus leurs maîtres, leur laisseroient l'exercice de leur Religion & la possession de leurs biens; qu'ils songeassent que dans cette guerre il s'agissoit de ce que tous les hommes ont de plus cher, & de défendre leurs vies, leur liberté, leur Religion, leurs femmes & leurs enfans. En même-tems pour les rassurer, il leur représenta la force de la Place, son artillerie nombreuse, ses armes & ses munitions. Il ajouta qu'il avoit sous ses ordres dix-sept cens hommes d'Infanterie, & six cens Cavaliers que son oncle avoit choisis parmi ses meilleures troupes, & tous résolus comme lui de

s'enſevelir ſous les ruines de la Place, plûtôt que de la rendre aux Chrétiens. Les Magiſtrats plûtôt intimidez par ſes menaces, que raſſurez par ſes promeſſes, ſe diſpoſerent malgré eux à ſoutenir un ſiege qu'ils ne pouvoient empêcher. Mais le petit peuple furieux de zéle, & d'autant plus jaloux de ſa Religion qu'il ne la connoiſſoit gueres, ne répondit au diſcours du Gouverneur que par des imprécations contre les Chrétiens. Tous à l'envi s'exhortoient à mourir pour leur Religion, & le préjugé & l'entêtement leur tinrent lieu de fermeté & de courage. JEAN D'OMEDES.

Le Gouverneur, pour les fortifier dans ce ſentiment, & pour leur faire voir qu'il ne craignoit pas les Chrétiens, fit ſortir de la Place ſa Cavalerie avec trois cens Arquebuſiers, qui occuperent une coline voiſine, & d'où avec leurs mouſquets & quelques pieces de campagne, ils battoient le camp de l'Empereur. Dom Garcie dont le quartier étoit proche, pour les déloger de ce poſte, s'avança auſſi-tôt à la tête d'une partie de ſes troupes. L'eſcarmouche fut vive & opiniâtrée, comme il arrive ordinairement dans les premieres actions, dont l'évenement ſemble former un préjugé pour le ſuccès de toute l'entrepriſe. Le Gouverneur pour ſoutenir ſes gens fit encore ſortir à leur ſecours ſix cens Maures armez de mouſquets, qui firent une furieuſe décharge, & qui maltraiterent extrêmement les Napolitains. Quoique le Viceroi de Sicile n'eût pas été peut-être fâché de voir Dom Garcie battu & repouſſé, cependant le ſervice de l'Empereur, & l'interêt de la cauſe com-

JEAN D'OMEDES.

mune le porterent à exhorter les Chevaliers à marcher au ſecours des Napolitains. Le Bailli de la Sangle qui commandoit le bataillon de Malte, marcha auſſi-tôt, joignit les Maures, les chargea l'épée à la main : & ces Infideles peu faits à combattre de pied ferme, ſe débanderent. L'Infanterie regagna les portes de la Ville, qui furent enſuite fermées : & la cavalerie ſe diſperſa dans la plaine, & à courſe de cheval, ſe jetta dans une forêt d'oliviers, où elle ſe perdit.

Le canon avoit commencé par battre la fauſſe braye & le pan de muraille qui fermoit cette langue de terre, dont nous avons parlé. La bréche paroiſſant raiſonnable, on envoya quelques Officiers pour la reconnoître. A leur retour ils raporterent qu'ils avoient apperçû derriere la bréche de profonds retranchemens bien flanquez, dont le fond étoit garni de pointes de fer, & qu'on perdroit infailliblement toutes les troupes qu'on y enverroit. Mais le Viceroi de Sicile ſoupçonnant que la peur pouvoit avoir beaucoup de part à ce raport, ou du moins qu'il étoit fort exageré, fit réſoudre l'aſſaut pour le vendredi ſuivant : & dans l'intervalle, pour élargir la bréche, on redoubla la batterie. Le vendredi, deux heures avant le jour, le Viceroi qui vouloit avoir tout l'honneur de cette entrepriſe ; malgré la poſſeſſion où étoient les Chevaliers d'être à la tête de toutes les attaques, fit avancer ſes troupes au pied de la muraille.

Ces Siciliens trouverent la bréche de la fauſſe-braye bordée d'ennemis, qui firent une furieuſe décharge, & tuerent un grand nombre de Chré-

tiens. Mais les aſſaillans, ſans s'épouvanter, & peut-être ſans connoître tout le péril, gagnerent le haut de la bréche, & les plus braves ſe jetterent à corps perdu dans le foſſé qui étoit entre la fauſſe-braye & le fort. Mais ils y périrent tous à l'exception d'un ſeul, que les Infideles épargnérent, & firent exprès priſonnier pour tirer quelque connoiſſance des deſſeins des Chrétiens. D'autres troupes qui s'avançoient pour ſoutenir ce premier corps, n'eurent pas un ſort plus heureux; elles trouverent par tout de profondes coupures & des retranchemens entaſſez les uns ſur les autres, & d'où il partoit une grêle continuelle de canon & de mouſqueterie. Tout ce qui paroiſſoit étoit foudroyé par le feu des aſſiegez. Cet aſſaut coûta aux Géneraux leurs plus braves ſoldats, & pour ne pas perdre plus de monde, on fit ſonner la retraite. L'Officier comme le ſoldat rebuttez d'une attaque ſi périlleuſe, ſe jetterent avec précipitation dans leurs tranchées. Ce mauvais ſuccès ralentit extrêmement l'ardeur des aſſiegeans. Si le ſoldat mécontent & rebuté n'oza pas encore parler de lever le ſiege, on jugea bien cependant qu'il traîneroit en longueur. Pour ſurcroît de diſgraces, les vivres commencerent à manquer; & enſuite des maladies contagieuſes cauſées par la fatigue & la mauvaiſe nourriture, attaquerent l'Officier comme le ſimple ſoldat. JEAN D'OMEDES.

Le Bailli de la Sangle qui comptoit pour le premier de ſes devoirs celui de l'hoſpitalité, dreſſa ſous ſes tentes une eſpece d'Hôpital & d'Infirmerie, où il faiſoit traiter avec grand ſoin les ſoldats malades. Les Chevaliers, par ſon ordre & à

JEAN D'OMEDES.

ſon exemple, les ſervoient tour à tour : & toute l'armée n'admiroit pas moins leur charité que leur valeur. Dragut toujours attentif à la défenſe d'une Place qui lui étoit ſi importante, tâcha d'y faire entrer du ſecours ; il mit à terre huit cens hommes de ſes troupes : & ayant encore ramaſſé trois mille Maures bons arquebuſiers, qu'il avoit levez à prix d'argent, il s'enfonça dans la forêt des Oliviers, voiſine d'Africa, & où les Chrétiens avoient coutume d'aller chercher des faſcines. Son deſſein étoit d'attaquer les lignes le jour de S. Jacques, Patron des Eſpagnols, dans l'eſperance d'en trouver les ſoldats ou yvres, ou du moins débandez & en deſordre, & il avoit fait avertir le Gouverneur, pour faciliter l'entrée du ſecours, de faire en même tems une ſortie avec toute ſa garniſon. Mais le hazard fit découvrir ſon embûche, & avança le combat. Le Vice-Roi de Sicile accompagné du Bailli de la Sangle, du Gouverneur de la Goulette, & avec une groſſe eſcorte de Chevaliers, étant allé dans la forêt pour faire couper des faſcines, Dragut qui y étoit caché, après les avoir laiſſé approcher, ſe leva tout d'un coup avec ſes gens, fit d'abord une furieuſe décharge, & vint fondre enſuite le ſabre à la main ſur les Chevaliers. Le Bailli, quoique ſurpris par l'ennemi, eut bien-tôt remis en ordre de vieux guerriers, & capables de le prendre d'eux-mêmes. Ce bataillon ſe forma ſans peine ; ce fut moins une eſcarmouche qu'un combat de pied ferme, & opiniâtré : on ſe battit long-tems avec differens ſuccès. Les Turcs & les Maures par des décharges fréquentes,

tuoient beaucoup de Chrétiens, & on regretta ſurtout Louis Perés de Vargas, Gouverneur de la Goulette, & pluſieurs Chevaliers des plus braves. Ce ne fut pas ſans peine que le Vice-Roi débarraſſa ſa troupe de la forêt, & gagna la plaine. Dragut le pourſuivit quelque tems, & revint pluſieurs fois à la charge ; mais trouvant toujours les mêmes hommes, & des guerriers qui quoique en petit nombre, faiſoient une bonne contenance, il fit ſonner la retraite, & les Maures qui connoiſſoient le pays, ſe rejetterent dans la forêt, ſe diſperſerent à leur ordinaire, & ne ſe rallierent qu'auprès de Faques, qui étoit leur rendez-vous. JEAN D'OMEDES.

Au retour du Vice-Roi, les Géneraux tinrent conſeil, & par leur ordre & leurs ſoins, on continua avec la même furie les décharges de toutes les batteries, & on en dreſſa même de nouvelles. Mais les murailles étoient ſi épaiſſes & ſi bien terraſſées, que le canon ne faiſoit pour ainſi dire que les éfleurer : & les bréches parurent ſi petites & couvertes par des retranchemens ſi fortifiez, qu'on n'oſa hazarder un nouvel aſſaut. On commençoit même à croire qu'on ſeroit obligé de lever le ſiege; mais Dom Garcie plein de feu, toujours en action, & occupé uniquement du ſuccès de l'entrepriſe, forma un deſſein qui lui en procura le principal honneur. Il avoit appris par quelques transfuges, qu'un endroit des murailles battu des eaux de la mer, étoit plus foible, & même négligé par les aſſiegez, qui ne croyoient pas que les gros vaiſſeaux en puſſent approcher à cauſe des bancs de ſable que les flots avoient pouſſez de ce côté-là.

JEAN D'OMEDES.

Dom Garcie après avoir communiqué ſon projet à l'Amiral & au Conſeil, prit le corps de deux vieilles galeres qui ne tiroient pas beaucoup d'eau, qu'il attacha étroitement l'une à l'autre, & ſur leſquelles il fit dreſſer une batterie avec ſes parapets & ſes embraſures. Cette machine, à la faveur de la nuit, fut remorquée par des eſquifs & des chaloupes, & conduite vis-à-vis de l'endroit où il vouloit faire ouverture : & il aſſura ces deux galeres avec quatre ancres, deux du côté de terre & du mur, & les deux autres vers la pleine mer.

On commença au point du jour à battre le pan de muraille oppoſé à cette platte forme ; & le canon tira avec tant de furie, qu'une grande partie de cette muraille tomba en peu de tems. Au jugement des Ingénieurs, il y eut bien-tôt une ouverture raiſonnable, & qui détermina les Généraux à tenter un aſſaut. Les Chevaliers de Malte, ſuivant l'uſage & le privilege attaché à un corps ſi illuſtre, eurent la pointe. Le Bailli de la Sangle régla leur marche & l'ordre de l'attaque ; il ordonna que le Commandeur de Giou, eſcorté par deux files des plus anciens Chevaliers, porteroit à leur tête l'étendart de la Religion. Le Chevalier de Guimeran, & en cas qu'il fût tué, le Chevalier Copier devoit ſoutenir ce premier corps avec toute la jeuneſſe de l'Ordre, & pluſieurs volontaires de differentes nations qui avoient demandé à combattre ſous l'enſeigne de Saint Jean. On avoit mis à la queue quatre compagnies des ſoldats de Malte, chacune commandée par des Officiers de l'Ordre ; & le Bailli avec quelques anciens Chevaliers qu'il avoit

avoit retenus auprès de lui, devoit fermer la marche pour ſe porter enſuite dans les endroits qui auroient le plus beſoin de ſa préſence & de ſon ſecours. JEAN D'OMEDES.

Le Vice-Roi de Sicile avec ſes troupes, & Dom Garcie avec celles de Naples, pour faire diverſion, ſe chargerent chacun de leur côté des autres attaques : & ces deux Géneraux par une émulation de gloire, & l'un & l'autre pour avoir l'honneur d'avoir arboré le premier ſon enſeigne ſur le haut de la bréche, promirent à leurs ſoldats des récompenſes magnifiques. Les Chevaliers n'ayant pas beſoin de ces motifs intéreſſez, ſi-tôt qu'un coup de canon eut donné le ſignal de l'attaque, entrerent dans des eſquifs & de legeres chaloupes : & quoiqu'elles ne tiraſſent preſque point d'eau, la plûpart de ces braves Chevaliers ſe voyant arrêtez à tous momens par des bancs de ſable, ſe jetterent l'épée à la main dans la mer, & l'eau juſqu'à la ceinture, & ſouvent juſqu'aux épaules, ils gagnerent le pied de la muraille. Les Infideles parurent ſur le haut de la bréche ; & pour empêcher les Chrétiens d'en approcher, ils employoient en même tems le feu du canon, celui de la mouſqueterie, les coups de fléches, de pierre, les feux d'artifice, & l'huille bouillante ; ils ſe faiſoient des armes de tout ce qui ſe préſentoit ſous leur main. Les Chevaliers ſans s'étonner du nombre de leurs morts, ſurmonterent tous ces obſtacles, gagnerent le haut de la bréche du côté d'une tour attachée au coin de cette muraille. Le Commandeur de Giou arbora auſſi-tôt l'enſeigne de la Religion ;

JEAN. D'OMEDES.

mais il fut au même inſtant renverſé d'un coup de mouſquet. L'enſeigne fut relevée par le Commandeur Copier, qui pendant toute l'action & au milieu du feu & d'une nuée de traits d'arbalêtes, la tint toujours élevée. Cependant les coups de canon qui partoient de la tour voiſine, & le feu de la mouſqueterie qui venoit des retranchemens, foudroyoient les Chevaliers, ſans qu'ils puſſent avancer, ni faire reculer les Infideles. Un grand nombre de Chevaliers, d'illuſtres volontaires qui combattoient ſous leur enſeigne, & la plûpart des ſoldats de Malte périrent dans cette occaſion. Le Commandeur de Guimeran qui étoit reſté à la tête de l'attaque, étoit au deſeſpoir de voir tuer ſes freres à ſes côtez : cependant il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner ſon poſte. Heureuſement en jettant les yeux de tous côtez, il découvrit ſur la gauche & au travers des ruines, un petit ſentier qui conduiſoit dans le corps de la Place : d'autres prétendent que c'étoit le débris d'une gallerie de communication. Quoi qu'il en ſoit, le Commandeur à la tête de ſes camarades, fait un effort, pouſſe tout ce qui ſe préſente devant lui, s'ouvre un paſſage, ſe jette dans cette galerie, où il ne reſtoit plus que des poutres & quelques ſolives, & marchant deſſus avec autant de fermeté qu'il auroit fait ſur un pont de pierre, il pénetre juſques dans la Ville.

Au bruit de ce qui ſe paſſoit, les habitans accourrent ; & excitez par les cris de leurs femmes & de leurs enfans, ils ſe baricadent dans les rues, percent les maiſons, d'où ils faiſoient un feu ter-

rible. Les Chevaliers ſe virent de nouveau arrêtez ; & il auroit fallu, pour ainſi dire, faire encore autant de ſieges qu'il y avoit de retranchemens dans chaque quartier. Mais pendant qu'on s'y battoit, les Turcs & les Maures qui étoient oppoſez aux Napolitains & aux Siciliens, ayant appris que les Maltois étoient dans la Place, en abandonnerent la défenſe pour accourir au ſecours de leurs maiſons & de leurs familles. Les Chrétiens ſe répandirent auſſi-tôt dans la Ville, & leur firent bien voir que ce n'étoit qu'en ſe maintenant chacun dans leurs poſtes qu'ils auroient pû conſerver leurs fortunes particulieres. Ces malheureux habitans, après une aſſez foible réſiſtance qu'ils firent dans quelques quartiers, voyant l'ennemi maître de la Place, cherchent leur ſalut dans la fuite. Les uns tâchent de gagner la plaine & la forêt ; d'autres ſe jettent dans des nacelles. Il y en eut qui par deſeſpoir ſe précipiterent au fond de la mer, & les ſoldats de Dragut qui craignoient plus ſes reproches que la mort même, la furent chercher dans la pointe des armes des Chrétiens : aucun ne voulut demander quartier, tous ſe firent tuer. Le butin fut très conſiderable : outre ſept mille eſclaves de tout âge & de tout ſexe, le ſoldat trouva la Ville remplie de magaſins de marchandiſes très riches, & de l'or, de l'argent, & des pierreries dans les maiſons des principaux habitans. JEAN D'OMEDES.

Mais le plus riche butin fut la Place même, la plus forte qu'il y eût alors ſur les côtes d'Afrique. Le Vice-Roi de Sicile, qui n'avoit plus beſoin du ſecours des Napolitains, s'attribua hautement tout

JEAN D'OMEDES. l'honneur de cette conquête, y mit ſon fils pour Gouverneur, & y laiſſa pour garniſon ſix compagnies d'infanterie. Les bréches furent réparées avec ſoin, les foſſez nétoyez ; & après qu'on eût purifié & béni la principale Moſquée, on y enterra les Chevaliers & les principaux Officiers qui avoient été tuez au ſiege. L'Empereur ayant été depuis obligé d'abandonner cette Place, leurs cendres furent tranſportées en Sicile dans deux caiſſes ſéparées, & dépoſées dans l'Egliſe Cathedrale de Montreal : & par ordre du Vice-Roi, on leur dreſſa un mauzolée où il fit graver cette épitaphe.

La mort a pû mettre fin à la vie de ceux dont les cendres repoſent ſous ce marbre ; mais le ſouvenir de leur rare valeur ne finira jamais. La foi de ces Heros leur a donné place dans le Ciel, & leur courage a rempli la terre de leur gloire, de maniere que le ſang qui eſt ſorti de leurs bleſſures, pour une vie paſſagere leur a procuré deux vies immortelles.

Dragut outré de la perte de la ville d'Africa, de ſes tréſors & de ſes eſclaves qui y étoient enfermez, l'attribuoit principalement aux Chevaliers de Malte ; il en porta ſes plaintes au Grand Seigneur ; ſon agent à la Porte repréſenta à ce Prince & au Divan que l'Empereur par cette conquête tenoit en ſon pouvoir une des principales clefs de l'Afrique ; qu'il étoit maître de la forteresſe de la Goulette & de la plûpart des Places qui dépendoient du Royaume de Tunis ; que les Chevaliers de Malte dévouez aux interêts de ce Prince s'étoient fortifiez dans Tripoli ; qu'il étoit à craindre que les Arabes, grands ennemis des Turcs, ne leur facilitaſſent

au travers des déſerts le paſſage dans l'Egypte, & que ces Chevaliers, ſous prétexte de délivrer Jeruſalem & la Paleſtine de la domination des Ottomans, ne pénétraſſent dans ces contrées; qu'ils ne fiſſent revivre l'ancien eſprit des Croiſades, & qu'ils n'attiraſſent dans leur parti les forces des Princes Chrétiens, toujours redoutables quand ils ſont unis. JEAN D'OMEDES.

Des preſens magnifiques, l'interpréte le plus ſûr pour être écouté à la Porte, & que Dragut fit répandre parmi les principaux Bachas, les engagerent à repréſenter au Grand Seigneur que c'étoit moins Dragut, que Sa Hauteſſe même qui étoit intereſſée dans la perte d'Africa; que cette entrepriſe étoit un attentat contre la foi de la tréve qui ſubſiſtoit encore avec les Chrétiens; qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'en marquer ſon reſſentiment, & qu'il falloit ſurtout chaſſer de toute l'Afrique, comme il avoit déja fait de l'Aſie, les Chevaliers ennemis déclarez & perpétuels de l'Alcoran.

Dans ce haut degré de puiſſance où la naiſſance & les conquêtes de Soliman l'avoient élevé, on n'eut pas grande peine à exciter ſon indignation & ſon reſſentiment; mais comme ce Prince, contre la coutume de la plûpart de ſes prédeceſſeurs, ſe piquoit d'obſerver religieuſement ſes traitez, avant que de prendre les armes, & par une eſpece de formalité, il envoya à l'Empereur un Chaoux pour lui demander la reſtitution de Souſa, de Moneſter, & d'Africa. Charles-Quint répondit à cet envoyé que ces Places étoient des dépendances du Royaume de Tunis, qui relevoit de la Couronne de Caſtille, & qu'indépendemment de ſes droits

JEAN D'OMEDES.

de haute ſouveraineté, ſes Géneraux n'avoient fait en cela que ce que tous les Souverains, de quelque Religion qu'ils fuſſent, devoient pratiquer à l'égard d'un corſaire odieux à Dieu & aux hommes; que pour lui, ſans prétendre rompre la tréve qu'il avoit avec Sa Hauteſſe, il pourſuivroit ce pirate dans tous les lieux où il ſe retireroit.

Soliman trop puiſſant pour être équitable, & qui meſuroit ſes raiſons au poids ſeul de ſes forces, fut irrité d'une réponſe auſſi fiere: il réſolut d'entirer raiſon par quelqu'entrepriſe d'éclat. Dragut reçût ordre de ramaſſer & de mettre en corps tous les Corſaires qui navigeoient ſous l'enſeigne du Croiſſant; de les tenir prêts pour ſe joindre à la flote Otomane que le Sultan vouloit employer dans cette guerre: & afin d'ôter à Charles-Quint le prétexte de traiter Dragut de Corſaire, il lui envoya comme à un de ſes Officiers un brevet de Sangiac de l'Iſle de Sainte Maure. Le deſſein du Grand Seigneur étoit de commencer la campagne par le ſiege des Places que Doria & les autres Géneraux de l'Empereur venoient de conquerir; mais Dragut lui fit repréſenter que les Chevaliers de Malte le traverſeroient infailliblement dans toutes ces entrepriſes; que leurs vaiſſeaux enleveroient ſouvent les convois qui paſſeroient le long des côtes de Tripoli, ou proche de Malte, qu'il faloit porter le fer & le feu dans cette Iſle, & à Tripoli, & employer toutes ſes forces pour exterminer ces Chevaliers, qui, quoique en petit nombre, ſe multiplioient, pour ainſi dire, quand il étoit queſtion de faire la guerre aux Muſulmans.

Le Grand Seigneur qui n'entendoit parler à ſa Cour des Chevaliers, que comme de Corſaires qui ruinoient tout le commerce de ſes Etats, entra dans les vûes de Dragut : il faloit pour cela une puiſſante flote ; par ſon ordre on travailla ſans relâche dans tous les ports de ſon Empire à conſtruire & à armer des galeres & des vaiſſeaux de toutes grandeurs. Le bruit d'un ſi grand armement parvint bien-tôt à Charles-Quint ; il ne douta pas que cette guerre ne fût l'ouvrage de Dragut, & que ce Corſaire pour ſes interêts particuliers, ne fût bien-aiſe d'attirer les armes de ſon maître, & d'étendre ſa puiſſance dans l'Afrique. Pour conjurer l'orage, il n'eût fallu que faire périr ce fameux Corſaire, ou ſe rendre maître encore une fois de ſa perſonne. Charles-Quint perſuadé que ſi le Sultan ſe voyoit privé d'un Géneral ſi habile, & qui depuis tant d'années n'avigeoit dans ces mers, il ne tournât d'un autre côté l'effort de ſes armes, ordonna à Doria de le chercher, de le combattre fort ou foible, & de ne rien négliger pour ſe défaire d'un ennemi ſi redoutable. JEAN D'OMEDES.

Doria en exécution des ordres de l'Empereur, au retour du printems, ſe mit en mer avec vingt-deux galeres ſans les galiotes & les brigantins, & arriva dans le mois de Mars ſur les côtes d'Afrique. L'Amiral Chrétien ayant appris que Dragut qu'il cherchoit, avoit relâché dans le Havre ou le canal de l'Iſle de Gelves ou de Gerba, y aborda ; & pour en fermer la ſortie, jetta l'ancre à ſon embouchure, & dans un endroit appellé la Bouche de Cantara. Le Corſaire ſurpris par l'arri-

JEAN D'OMEDES.

vée des vaiſſeaux Chrétiens, pendant toute la nuit fit conſtruire un rempart de terre à l'embouchure de ce canal, d'où il battit enſuite les galeres de Doria, qui fut obligé de s'éloigner de la portée du canon. Mais l'Amiral Chrétien perſuadé que ſa proye ne lui pouvoit échapper, dépêcha en diligence des brigantins en Sicile, à Naples & à Gencs pour en faire venir un renfort de troupes.

Son deſſein étoit que pendant qu'avec ſa flote il garderoit, pour ainſi dire à vûe le Corſaire, & qu'il tiendroit l'iſſue du canal bloquée, ces troupes qu'il avoit envoyé chercher, débarqueroient dans l'Iſle, brûleroient les galeres de Dragut, & le feroient priſonnier. Dragut qui prévit ſon deſſein, & qu'il alloit être inveſti par terre & par mer, pour ſe tirer d'un ſi grand péril, forma un projet auſſi hardi qu'extraordinaire, & dont l'Hiſtoire fournit peu d'exemples.

Pour entretenir la confiance de l'Amiral Chrétien, & lui faire croire qu'il étoit réſolu de défendre juſqu'à l'extrêmité l'entrée du canal, il fit conſtruire le long de ſes bords, & des deux côtez, différens retranchemens, garnis d'artillerie & de Mouſquetaires, qui dès que le moindre vaiſſeau Chrétien approchoit, faiſoient un feu continuel; mais en même-tems, avec un grand ſecret, l'habile Corſaire par le moyen de ſes ſoldats, des eſclaves de ſa chiourme, & avec le ſecours des Maures qui habitoient cette Iſle, fit aplanir un chemin qui commençoit à l'endroit où ſes galeres étoient mouillées, & ſur lequel on éleva un exhauſſement compoſé de pluſieurs pieces de bois qu'il fit recou-

vrir

vrir de planches frotées de graiſſe pour faciliter le paſſage à tout ce qu'il voudroit faire gliſſer deſſus. On guinda enſuite par la force des cabeſtans ſes galeres ſur ce plancher, & avec des rouleaux de bois on les fit avancer juſqu'à un endroit de l'Iſle dont le terrein étoit beaucoup plus bas, & où il avoit fait creuſer un nouveau canal du côté de l'Iſle oppoſé au canal de Cantara, & par lequel ſes galeres paſſerent d'une mer à l'autre. Doria n'en apprit la nouvelle que par la perte de la capitane de Sicile, que Dragut comme pour le braver enleva preſqu'à ſa vûe. Ce corſaire prit enſuite la route de Conſtantinople pour hâter par ſa préſence le départ de la flotte deſtinée contre Tripoli & les autres Places qui appartenoient aux Chevaliers de Saint Jean. L'Amiral Chrétien étonné, & plus confus que s'il eût perdu une grande bataille, revint dans le port de Genes: & pour ſe diſpenſer de la pourſuite du corſaire, il ſe ſervit du prétexte honorable de commander lui-même les galeres qui devoient paſſer d'Italie en Eſpagne, Dom Philippe d'Autriche fils unique de l'Empereur. Il conduiſit ce jeune Prince à Barcelonne, d'où il ramena depuis Maximilien Roi de Boheme, couſin germain de Philippe, & fils de Ferdinand Roi des Romains, que ſon pere avoit rapellé en Allemagne auprès de lui. JEAN D'OMEDES.

Doria employa tout l'été à faire ces voyages. Les Vicerois de Naples & de Sicile deſtituez de ſon ſecours avoient joint leurs forces maritimes. Malgré cette jonction, ne ſe trouvant pas encore aſſez forts pour tenir la mer, ils avoient envoyé à Malte demander le ſecours des galeres de la Religion.

JEAN D'OMEDES.

Par la même raiſon, & par la crainte d'un ſiege, le Grand Maître ne devoit pas les laiſſer ſortir de ſes ports; mais en ce tems-là, & ſous un Grand Maître Eſpagnol, la Religion étoit toute Autrichienne, & les prieres & même de ſimples demandes que faiſoient l'Empereur ou ſes Géneraux, étoient des ordres abſolus pour le Grand Maître. Cependant il ſe trouva dans le Conſeil quelques Commandeurs qui ſe plaignirent aſſez hautement de ce qu'à la veille d'être attaquez par les Infideles, on ſe privoit des forces de la Religion, & d'un ſecours ſi néceſſaire. D'Omedes pour empêcher que le reſte du Conſeil ne fît attention à de ſi juſtes raiſons, déclara qu'il avoit des avis certains que la flotte des Infideles ne devoit être employée cette année que pour ſervir le Roi de France contre l'Empereur. Sur ſa parole, & encore plus par ſon crédit & ſon autorité, les galeres eurent ordre de joindre inceſſamment celles de l'Empereur; & le Grand Maître pour adoucir ceux qui murmuroient de cette diſpoſition, ordonna au Chevalier *Pied-de-Fer*, Géneral des galeres, lorſqu'il fut prendre congé de lui, qu'en cas qu'il s'aperçût que la flotte des Infideles tînt la route de Malte, ou de Tripoli, il eût à revenir en toute diligence dans les ports de la Religion. Mais pour executer de pareils ordres, il falloit que ce Géneral des galeres, eût ſur ſa route un ſauf conduit de la mer, des vents, & même de la flotte ennemie.

De bello Melitenſi ad Carolum Ceſarem Nicolai Villagagnonis Commentarius. 1653.

Le rendez-vous géneral étoit dans le port de Meſſine. A peine les differentes eſcadres qui compoſoient la flotte Chrétienne y étoient entrées,

qu'on reçût pluſieurs avis du Levant, que celle du Grand Seigneur étoit en mer, & qu'un armement ſi redoutable tenoit la proue vers les côtes de Naples & de Sicile; mais ſans qu'on pût juger de quel côté tomberoit l'orage. Cette flotte étoit compoſée de cent douze galeres qu'on appelloit Royales, de deux grandes galeaſſes, de trente flûtes, & de pluſieurs brigantins & de vaiſſeaux de tranſport. Le Bacha Sinam en étoit Général: il avoit pour Lieutenans Dragut, & un autre fameux corſaire appellé Salarais, & on avoit embarqué ſur cette flotte douze mille hommes, la plupart Janiſſaires, & un grand nombre de pionniers, d'outils & de machines pour un ſiege. Le Chevalier George de Saint Jean qui avoit couru toutes les côtes de la Morée, revint en ce tems-là dans le port de Malte, & raporta que dans tout le Levant on parloit aſſez publiquement du ſiege de Tripoli, ou de celui de Malte même: & ce qui augmenta l'inquiétude du Conſeil, c'eſt que le Commandeur de Villegagnon qui arriva alors de France en Sicile, écrivit de Meſſine au Grand Maître, & à ſes amis particuliers, que l'armement du Grand Seigneur ne regardoit que les Etats de la Religion, & qu'il étoit parti exprès de ſon pays pour en apporter des nouvelles certaines, & rendre à l'Ordre des ſervices qu'il lui devoit par ſa profeſſion. Comme ce Chevalier étoit alors également conſideré en France & dans ſon Ordre, peut-être qu'il ne ſera pas inutile de le faire connoître un peu plus particulierement.

JEAN D'OMEDES.

Frere Nicolas-Durand de Villegagnon étoit né François, de la Province de Brie, d'une ancienne

JEAN D'OMED. S.

Maiſon. C'étoit un des hommes de ſon ſiecle le mieux fait, l'eſprit orné de rares connoiſſances, & d'une valeur réverée même par les plus braves Capitaines de ſon tems. Nous avons déja parlé de la maniere avantageuſe dont il s'étoit diſtingué au ſiege d'Alger, & de la gloire qu'il y acquit à la vûe de tant de Nations differentes, qui compoſoient l'armée de Charles-Quint. Il ne s'étoit pas moins ſignalé ſur mer pour le ſervice de ſon Prince & en qualité de Vice-Amiral des côtes de Bretagne. Ce généreux Chevalier au premier bruit de l'armement du Turc & du ſiege dont Malte étoit menacée, ſans attendre une citation génerale, demanda ſon congé au Roi Henri II. quitta la Cour & ſes eſperances, arriva en Sicile, & communiqua au Viceroi les nouvelles qu'il portoit au Grand Maître. Il lui repreſenta enſuite avec beaucoup de zele, le peu de troupes & de munitions qu'il y avoit à Malte, au Goze & à Tripoli : il l'exhorta à ne pas laiſſer ſans ſecours des Iſles feudataires de la couronne de Sicile, & qui lui ſervoient même de boulevard.

Le Viceroi prévenu que les côtes de Naples & de Sicile avoient plus à craindre des Infideles que les Places de la Religion, ſe contenta de lui dire qu'autant que l'interêt de l'Iſle dont il avoit le gouvernement pourroit le lui permettre, il n'oublieroit rien pour contribuer à la défenſe de Malte. Cette réponſe en des termes ſi vagues & ſi généraux, ne contentant pas Villegagnon, il s'embarqua dans un brigantin, & arriva peu de jours après à Malte. A ſon débarquement une foule de Che-

valiers l'entoure & le conduit au Grand Maître. Après qu'il lui eût rendu ſes premiers devoirs, ce Prince fit aſſembler le Conſeil, l'y fit appeller & lui demanda ce qu'on penſoit en France de l'armement du Grand Seigneur. Le Commandeur François lui répondit qu'on y étoit perſuadé que toutes les forces de l'Empire Ottoman alloient tomber ſur les Etats de la Religion ; qu'à ſon départ, & en prenant congé du Connétable de Montmorency premier Miniſtre du Royaume, ce Seigneur l'avoit chargé de l'avertir de ſa part qu'il alloit être inceſſamment attaqué ; que le Grand Seigneur chagrin de trouver dans toutes les armées, ſoit de l'Empereur ou des Venitiens, un grand nombre de Chevaliers, & que ce Prince irrité ſur-tout de la part qu'ils avoient eue à la priſe d'Africa, avoit fait deſſein de les chaſſer de Tripoli, & des Iſles qu'ils occupoient ; qu'il l'exhortoit à ne ſe pas laiſſer ſurprendre ; qu'il devoit ces avis aux ſentimens d'eſtime & d'affection qu'il conſervoit pour un Ordre illuſtre, & que le Grand Maître de l'Iſle-Adam ſon oncle avoit gouverné dans des tems ſi difficiles avec l'approbation génerale de tous les Souverains de la Chrétienté.

JEAN D'OMEDES.

Idem Villegagnon. Ibid.

Ces nouvelles allarmerent le Conſeil ; on fit de vives inſtances au Grand Maître pour mettre les Places de la Religion en état de défenſe ; & tout le monde opina qu'il faloit envoyer inceſſamment du ſecours à Tripoli, Place peu fortifiée, & qui n'avoit pour garniſon que de vieux Chevaliers, & des infirmes, qui à cauſe de la bonté de l'air, s'y étoient retirez ; que la petite Iſle de Goze n'é-

JEAN D'OMEDES.

tant pas tenable, il en faloit raſer le Château, de peur que les Turcs ne ſe logeaſſent dans une Place ſi voiſine de Malte ; tranſporter les habitans de cette Iſle en Sicile, prier le Vice-Roi de leur y donner retraite, & demander en échange quelques compagnies d'infanterie pour les envoyer à Tripoli.

Le Grand Maître écouta ces differens avis avec beaucoup de froideur : & après avoir témoigné à Villegagnon qu'il étoit bien obligé au Connétable de l'interêt qu'il prenoit à ſon Ordre, il le congedia : & retenant les Grands-Croix & les Pilliers du Couvent ; *Ou ce François*, leur dit-il avec un ſouris mocqueur, *eſt la dupe du Connétable, ou il nous veut prendre pour la ſienne.* Affectant enſuite un air plus ſerieux & convenable dans une affaire de cette importance, il leur dit qu'on ne lui perſuaderoit jamais que Soliman eût fait les frais d'un ſi grand armement, ſeulement pour s'emparer de Malte ; qu'un ſi petit objet, & la conquête d'un rocher ne le dédommageroit pas de la prodigieuſe dépenſe qu'il venoit de faire pour mettre une ſi puiſſante flote en mer ; mais que ce Prince, un des plus grands politiques de ſon ſiecle, avoit de bien plus hauts deſſeins ; que de concert avec le Roi de France, il alloit attaquer le Royaume de Naples ; que ſa flote qui les allarmoit ſi fort, étoit attendue dans le port de Toulon ; qu'elle devoit ſe joindre inceſſamment à celle de France, & même qu'il avoit des avis bien certains que le Roi y avoit envoyé cinq mulets chargez d'or & d'argent pour la ſolde des Infideles. Qu'après tout, avant

que de s'engager dans des dépenſes peut-être inutiles, il étoit à propos d'attendre des nouvelles plus poſitives. JEAN D'OMEDES.

Une réponſe ſi indifferente remplit d'indignation quelques Seigneurs du Conſeil. Ce que Villegagnon avoit avancé au ſujet de la neceſſité de fortifier Tripoli, ne pouvoit jamais être regardé comme une dépenſe inutile ; mais on ne ſçavoit que trop à Malte que ce Prince uniquement attaché à l'agrandiſſement de ſa famille, comptoit pour perdu tout l'argent qui ne tournoit pas au profit de ſes neveux ; & que le plus foible prétexte, pourvû qu'il pût ſervir à éloigner quelque dépenſe, ſi néceſſaire qu'elle fût, lui paroiſſoit toujours une raiſon ſolide, & un profit certain. Ainſi quelques Commandeurs lui repartirent avec vivacité qu'à l'approche de la flote Ottomane, & à la vûe d'un ſi grand péril, il n'étoit pas de la prudence du Conſeil, ſur la foi incertaine de quelques eſpions, de demeurer dans l'inaction ; qu'il faloit inceſſamment, par une citation génerale, convoquer tous les Chevaliers qui étoient en differentes contrées de la Chrétienté, fortifier les endroits foibles de l'Iſle de Malte, & qui pouvoient faciliter la deſcente des Infideles, raſer le Château du Goze, en tranſporter les habitans en Sicile, tâcher d'obtenir du ſecours du Vice-Roi, & ſur-tout tirer les anciens Chevaliers de Tripoli, & les remplacer par un corps de plus jeunes & plus capables de ſoutenir les fatigues d'un ſiege.

Le Grand Maître toujours avide d'argent, leur dit qu'il ne s'éloigneroit pas de publier la citation,

JEAN D'OMEDES.

pourvû que dans un Conſeil complet, & en attendant un Chapitre géneral, pour ſubvenir à la dépenſe que l'arrivée d'un ſi grand nombre de Chevaliers alloit coûter, on augmentât les reſponſions & les taxes auſquelles chaque Commanderie étoit aſſujettie. Il ajouta qu'il ne pouvoit conſentir qu'on abandonnât le Château de Goze ſitué ſur la pointe d'un rocher ; qu'il pourroit ſervir de retraite aux femmes & aux enfans des habitans de l'Iſle, & même que les Gozitains, à la vûe de gages ſi chers, en combattroient avec plus de courage ; d'ailleurs qu'il faiſoit un grand fond ſur la valeur & l'expérience du Chevalier d'Eſſe qui en étoit Gouverneur. A l'égard du changement qu'on propoſoit de faire dans la garniſon de Tripoli, il s'y oppoſa ſur le prétexte qu'il n'étoit pas de la prudence d'affoiblir Malte pour fortifier une Place éloignée ; & que pour la ſecourir, il ſuffiſoit de tirer de Sicile quelques compagnies d'infanterie, & qu'il en alloit écrire inceſſamment au Vice-Roi.

Quelque foibles que fuſſent ces raiſons, rien ne put vaincre ſon entêtement, & le faire revenir de ſa prévention ; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'eſt que ſon ſentiment, par la complaiſance des Commandeurs Eſpagnols & Italiens, prévalut dans le Conſeil. On abandonna même le deſſein d'une citation géneralé ſur ce que ſi les Turcs avoient ordre d'attaquer les Etats de la Religion, ils ſeroient devant Malte avant que la citation eût paſſé la mer ; & aprés qu'on eût fait quelques legeres fortifications dans les endroits où on pouvoit faire des deſcentes, le Grand Maître demeura dans une inaction

inaction auſſi étonnante, que s'il eût eu communication des ordres du Général des Turcs, ou qu'il ſe fût entendu avec lui. Cependant à ſa priere, le Vice-Roi de Sicile, qui n'ignoroit pas de quelle importance étoit pour la Sicile la conſervation de Malte, lui envoya une recrue de deux cens Calabrois, qui lui étoient venus du Royaume de Naples, tous pâtres ou artiſans, & qui n'avoient point porté les armes: mais on ſe flatta, quand ils ſeroient arrivez à Tripoli, que ſous les ordres, & à l'exemple des Chevaliers, ils ſe formeroient inſenſiblement dans la diſcipline militaire. JEAN D'OMEDES.

On ſe diſpoſa à les faire partir; mais quand il fut queſtion de les faire embarquer, la crainte de ſe trouver dans une Place éloignée, & menacée d'un ſiege, leur fit perdre cœur. La plûpart ſe cacherent: ils ſe plaignoient que le Grand Maître pour épargner les Chevaliers & ſes propres ſoldats, les envoyoit à la boucherie; & on ne put venir à bout de les faire paſſer en Afrique, qu'en mettant à leur tête vingt-cinq Chevaliers, tous jeunes gens, qui pour quelque mutinerie qu'ils avoient faite, avoient été mis aux arrêts, & dont le Grand Maître ne ſe ſoucioit pas trop de ſe défaire. *Idem Villegagnon.*

Ce fut tout le ſecours qu'on put tirer du Grand Maître en faveur de la ville de Tripoli. Les Gozitains en furent encore plus abandonnez: & comme s'il eut été perſuadé que pour leur défenſe il ſortiroit de la terre des bataillons armez, on n'en pût arracher ni troupes, ni même des canoniers: & les malheureux habitans de cette petite Iſle,

JEAN D'OMEDES.

pour mettre au moins en ſureté leurs femmes & leurs enfans, les ayant envoyez à Malte ſur deux barques, le Grand Maître, pour ſe diſpenſer de fournir à leur ſubſiſtance, ne ſouffrit point qu'on les débarquât. Il menaça même de les couler à fond, ſi elles approchoient du port. Toutes ces femmes avec leurs petits enfans, furent contraintes de retourner au Goze, & d'Omedes couvrit un ſi grand fond de dureté d'un rafinement de politique, & du prétexte dont nous avons déja parlé, que ces habitans ayant ſous les yeux des gages ſi chers, en combattroient avec plus de courage & de fermeté. On apprit peu de jours après que la flote du Grand Seigneur avoit paru le long des côtes de Sicile; que les Turcs avoient fait des deſcentes, & de grands ravages en differens endroits; qu'après avoir tenté le ſiege de Catane, ils s'étoient arrêtez à Auguſta; que cette Place & le Château n'avoient tenu que peu de jours; que les Infideles y avoient commis toutes ſortes d'excès, & que le bruit commun étoit qu'ils ſe diſpoſoient à faire voile droit à Malte.

1551. 13 de Juillet.

De ſi triſtes nouvelles donnerent beaucoup d'inquiétude au Conſeil, & allarmerent tous les habitans. Le grand Maître pour les raſſurer: *Ce n'eſt point à nous*, leur dit-il, *que les Turcs en veulent; & ils n'ont pris la route du Midi, qui ſemble les approcher de Malte, que parceque ce chemin eſt le plus court pour aller en Provence.* Pour fortifier ſon ſentiment par l'avis des plus habiles pilotes, il en fit venir dans le Conſeil des plus anciens, qui, ſoit par complaiſance, ou que ce fût la veri-

té, convinrent qu'effectivement, ſuppoſé que les Turcs euſſent ordre d'aborder aux côtes de Provence, la route par le Midi étoit la plus courte de deux cent milles. JEAN D'OMEDES.

Mais enfin un ſi funeſte aveuglement ſe diſſipa; le Grand Maître trois jours après, des fenêtres de ſon Palais vit arriver la flote Ottomane, qui pouſſée d'un vent favorable, parut en bonne ordonnance devant l'Iſle de Malte. Les ordres que Soliman avoit donnez à ſon Géneral portoient qu'il tenteroit en paſſant, & ſelon la diſpoſition qu'il y trouveroit, de ſe rendre maître des Iſles de Malte & du Goze; & que ſi cette entrepriſe lui paroiſſoit de trop difficile execution, il s'attachât uniquement à celle de Tripoli, dont la conquête, dans la vûe de reprendre Africa, lui paroiſſoit plus néceſſaire. Le Grand Seigneur ajouta que connoiſſant l'experience de Dragut, il ſouhaitoit que Sinam n'entreprît rien d'important ſans la participation de ce corſaire. Le Géneral Turc en execution de ces ordres, ſe préſenta d'abord devant un des ports de l'Iſle, appellé *Marſa Muſeet*, qui n'eſt ſéparé du grand port que par une langue de terre, ou pour mieux dire par un rocher fort élevé. 16 de Juillet.

A l'approche d'une armée ſi formidable, une terreur génerale ſe répandit parmi les habitans de l'Iſle; chacun pour ſe ſouſtraire à la fureur des Turcs cherchoit un azile & une retraite, les uns dans les antres que formoient des rochers, & d'autres dans les Places fortifiées. Il n'y en avoit que deux dans toute cette Iſle; l'une ſituée au pied du Château Saint Ange, appellé communément le Bourg, &

JEAN D'OMEDES.

la réſidence ordinaire en ce tems-là de tout le Couvent; & l'autre dans le fond des terres, & au milieu de l'Iſle, éloignée du bourg & du grand port d'environ ſix milles: on la nommoit *la Cité notable*, ou *la ville de Malte*, du nom commun à toute l'Iſle: c'étoit la Capitale, & même à proprement parler la ſeule Ville qu'il y eût alors.

La plûpart des habitans de la campagne, hommes, femmes & enfans, chargez de leurs petits meubles, & traînant à leur ſuite des vaches & des chevres néceſſaires à la ſubſiſtance de leurs enfans, ſe refugierent dans ces deux places. Mais comme il n'y avoit pas aſſez de maiſons pour loger tout ce peuple, la plûpart furent réduits à demeurer dans les Places publiques & dans les rues: & ce qui étoit de plus fâcheux, ils y étoient expoſez pendant la canicule à l'ardeur du ſoleil, inſuportable dans ces climats brûlans. L'infection & la puanteur qui exhaloit des excremens de ces malheureux entaſſez les uns ſur les autres, auroit bientôt produit des maladies contagieuſes: & ce qui augmentoit la peine & le deſeſpoir de tout ce peuple, c'eſt que dans l'une & l'autre Place il n'y avoit ni puits, ni fontaines: il ſe trouvoit même peu d'eau dans les citernes, en ſorte que ſi par malheur les Turcs s'opiniâtroient à faire le ſiege d'une de ces deux Places, il faudroit ſe réſoudre à en chaſſer les bouches inutiles, & livrer tout ce peuple à la cruauté des barbares, ou prendre le parti de capituler: deux extrêmitez dont l'Ordre par ſa charité & par ſa valeur étoit également incapable.

Par l'entêtement du Grand Maître, les Cheva-

liers manquoient de tout hors de courage; mais ils ne ſe manquerent pas à eux-mêmes, ni à la Religion : jamais ils n'avoient fait paroître plus de réſolution. C'étoit toujours la même valeur de ces anciens Chevaliers, auſquels l'Ordre devoit ſon inſtitution militaire, & ſes premieres conquêtes. Il ſembloit que ce fuſſent encore les mêmes hommes, & qu'il n'y eût que les noms de changez. Le Chevalier Upton Commandeur Anglois, & un des plus braves Chevaliers de l'Ordre, à la tête de trente autres, & ſuivi de quatre cens habitans de l'Iſle tous à cheval, ſe préſenta fierement au bord de la mer du côté du bourg, pour s'oppoſer aux deſcentes que les Turcs pourroient tenter. Le Commandeur de Guimeran, Eſpagnol, ſortit en même-tems par un autre côté avec cent Chevaliers à pied, & trois cens Arquebuſiers: & ayant paſſé dans des eſquifs, du bourg ſur le mont Sceberras, ce rocher qui ſéparoit les deux plus grands ports, il s'y tint caché, ventre contre terre, pour obſerver les deſſeins & la contenance des Infideles. Il n'y eut pas été long-tems, qu'il vit paroître le Géneral Turc dans ſa capitane, & ſuivi de quelques galeres qui s'avancerent dans le grand port, pour reconnoître l'endroit le plus propre à faire des deſcentes: & comme le côté du bourg étoit le plus expoſé à l'artillerie du Château Saint Ange, pour s'en éloigner il rangeoit celui du mont Sceberras. Mais approchant de cet écueil, le Commandeur de Guimeran le voyant à portée de ſes Arquebuſiers, fit faire une ſalve ſi furieuſe, & particulierement ſur la capitane, que toute la chiourme en déſordre

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

en abandonna les rames. La colere du Géneral Turc ſucceda bientôt à la ſurpriſe, & ſon orgueil bleſſé de ſe voir attaqué le premier par des gens qu'il croyoit ſurprendre & ſi inferieurs en forces, pour s'en venger, lui en fit jurer la perte. Il fit tourner les proues contre terre, aborda dans une plage où la deſcente paroiſſoit aiſée, mit à terre ſon eſcorte, & s'avança pour chercher les Chevaliers & les combattre. Mais le Commandeur content de ſon avantage, & fort inferieur en troupes, après avoir fait ſa décharge, fit rembarquer ſes ſoldats, & ſans perdre un ſeul homme, les ramena heureuſement dans le bourg.

Sinam les ayant cherchez inutilement, monta avec ſes principaux Officiers ſur l'endroit du mont Scéberras, le plus élevé, d'où conſiderant le Château S. Ange, ſa ſituation ſur la pointe d'un rocher, & les boulevards dont il étoit fortifié : *Eſt-ce là ce Château*, dit-il avec colere à Dragut, *que tu as repréſenté au Grand Seigneur ſi facile à emporter ? Certainement*, continua le Bacha, *l'aigle ne pouvoit jamais choiſir pour placer ſon aire une pointe de rocher plus eſcarpée.* Un vieux Corſaire, frere de cet Airadin autrefois Seigneur de Tachore, dont nous avons parlé, ſoit par averſion pour Dragut, ou par complaiſance pour ſon Géneral : *Vois-tu*, dit-il à Sinam, *ce boulevard qui s'avance du côté de la mer, & ſur lequel les Chevaliers ont arboré le grand étendard de la Religion ? Il faut que tu ſçaches, Seigneur, qu'étant eſclave à Malte, j'ai porté ſur mes épaules ces groſſes pierres qui ont ſervi à le conſtruire ; & qu'avant que tu puiſſes ruiner cet ouvrage,*

JEAN D'OMEDES.

l'hyver arrivera, ou ce qui eſt de plus à craindre, quelque puiſſant ſecours en faveur des aſſiegez.

Dragut tout de feu, & qui n'avoit jamais connu de péril, étoit au deſeſpoir de trouver tant de froideur & de défiance dans ſon Géneral : & pour le déterminer à faire promptement le ſiege du Bourg, il lui repréſentoit que cette Place tiroit toute ſa force du Château Saint-Ange, & qu'en ruinant avec ſon artillerie ce Château, il prendroit comme d'un coup de filet le Grand Maître & tous les Chefs de l'Ordre, qui s'étoient, diſoit-il, renfermez imprudemment dans une ſi mauvaiſe Place.

Sinam en jugeoit autrement : il n'ignoroit pas que pour ſe rendre maître d'une Place défendue par les Chevaliers, il ne ſuffiſoit pas d'en avoir ruiné les fortifications ; qu'il faloit encore, avant que d'y pouvoir entrer, avoir fait périr tous ces guerriers juſqu'au dernier : ainſi pour ne pas s'engager mal à propos dans cette entrepriſe, il aſſembla le Conſeil de guerre. Soliman n'avoit point de Géneral ſi timide en apparence, quand il s'agiſſoit de déliberer, quoique intrépide dans l'action ; mais il ne s'y engageoit jamais qu'avant que de ſonger à vaincre, il n'eût pris toutes les précautions poſſibles pour n'être pas vaincu. Ainſi après avoir expoſé dans le Conſeil les ordres qu'il avoit du Grand Seigneur, il repréſenta en même tems qu'en s'attachant au ſiege du Bourg & du Château Saint-Ange, il craignoit que cette entrepriſe ne fût de longue haleine, & ne l'empêchât de paſſer en Afrique, où l'objet principal de ſon inſtruction l'appelloit, & qu'il croyoit que pour ſe conformer

JEAN D'OMEDES.

aux intentions du Grand Seigneur, & pour ſe venger de ces Corſaires Chrétiens, il ſuffiſoit de ravager l'Iſle, & d'en enlever tous les habitans qu'on pourroit prendre & faire eſclaves.

La complaiſance que les Officiers ſubalternes ont preſque toujours pour le ſentiment de leur Géneral, fit approuver celui de Sinam. Mais Dragut ennemi juré des Chevaliers, & qui brûloit d'impatience d'en venir aux mains avec eux, malgré le réſultat du Conſeil de guerre, inſiſta fortement à ce que, ſi on ne jugeoit pas à propos d'attaquer le Château Saint-Ange & le Bourg, on fit du moins le ſiege de la Capitale, où la plûpart des habitans de l'Iſle s'étoient, diſoit-il, renfermez avec leurs richeſſes, & qu'on trouveroit ſans aucune fortification, & ſans autre garniſon, que de malheureux payſans, toujours tremblans, même derriere les baſtions les plus épais. Comme le Bacha, en prenant congé du Grand Seigneur, en avoit reçu ordre de ne rien entreprendre de conſiderable ſans l'avis de Dragut, il crut que dans cette occaſion il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de déférer à ſon ſentiment : ainſi pour ne pas s'attirer ſes murmures & ſes mauvais offices à la Porte, il fit débarquer ſes troupes & ſon artillerie. Toute l'armée s'avança dans les terres, & arriva ſans obſtacle devant la Cité notable. Il n'y eut que le canon, qu'on eut une peine infinie à y conduire à cauſe des rochers dont l'Iſle eſt remplie. Tous les affuts furent briſez plus d'une fois, & on fut réduit à la fin à les faire traîner par des eſclaves, qui y employerent même pluſieurs jours,

avant

avant qu'on pût dreſſer des batteries devant cette Place, appellée *Malte*, du nom géneral de l'Iſle. On prétend que les Cartaginois en étoient les fondateurs; que les Romains après avoir détruit Cartage, cette fiere rivale de Rome, chaſſerent depuis ces Africains de l'Iſle, & que les Arabes Mahometans s'en emparerent à leur tour, & lui donnerent le nom de Medine, en memoire de la Ville de ce nom, ſituée dans l'Arabie Petrée, & que Mahomet avoit appellée *Medina-Labi*, c'eſt à dire la ville du Prophéte. Le Bailli George Adorne, d'une Maiſon illuſtre de Genes, commandoit dans la ville de Malte : plus de treize mille perſonnes, de l'un & l'autre ſexe, s'y étoient refugiez; en ſorte qu'il y avoit beaucoup de monde, mais peu de ſoldats. Les Turcs, en entrant dans l'Iſle, ſe répandirent d'abord dans les villages & dans les caſals, & porterent le fer & le feu de tous côtez. Les maiſons étoient embraſées, & auſſi loin que la vûe pouvoit s'étendre, on voyoit les campagnes fumantes de l'incendie des maiſons, & des grains qu'on n'avoit pas eu le tems de recueillir. Bientôt toute l'armée s'approcha du corps de la Place: on ouvrit la tranchée, & on commença à dreſſer les batteries. Ce ne fut pas ſans réſiſtance de la part du Gouverneur : il fit pluſieurs ſorties, moins à la verité dans l'eſperance de pouvoir ruiner les travaux de l'ennemi, que pour faire voir par une contenance aſſurée qu'il étoit réſolu à une courageuſe défenſe. JEAN D'OMEDES.

Mais il manquoit de troupes reglées, & ſurtout d'un nombre ſuffiſant de Chevaliers pour

JEAN D'OMEDES. commander, & pour faire combattre les payſans & les habitans de la campagne, qui s'étoient refugiez dans la Place. La plûpart même de ces payſans à l'approche de l'ennemi, & ſe regardant déja comme la proye des Infideles, ſe repentoient de s'être enfermez dans la Place, & ſe croyant plus en ſureté par tout où ils n'étoient pas, ils ſe faiſoient deſcendre avec des cordes dans les foſſez; & dans l'eſperance d'échaper à l'ennemi, rencontroient bien-tôt ou la mort ou l'eſclavage. Le Gouverneur au deſeſpoir de s'en voir abandonné, exhorte, prie, & menace ceux qui reſtent: & par ſon exemple & ſa fermeté, il vient à bout d'en former des compagnies, met à leur tête quelques Chevaliers de ſes amis, qui s'étoient enfermez généreuſement avec lui. Mais comme il prévit bien qu'il en auroit beſoin d'un plus grand nombre, & ſur-tout de quelqu'un qui eût vû des ſieges, & qui entendît l'art d'attaquer, & de défendre des Places, il trouva le moyen de faire ſortir la nuit de la Ville un ſoldat pour donner avis au Grand Maître de l'état du ſiege, & pour lui demander une recrue de Chevaliers, & ſur-tout Villegagnon, capable par ſa valeur & ſon expérience de partager avec lui le commandement & la défenſe de la Place.

Le Grand Maître tant pour ſa ſûreté que pour celle du bourg, ne put ſe réſoudre à ſe priver de ſes défenſeurs, & à en diminuer le nombre: & il ſe contenta de dire à cet envoyé que parmi ce grand nombre de citoyens & de payſans qui s'étoient refugiez dans la Ville, il n'étoit pas poſſi-

JEAN D'OMEDES.

ble qu'il ne s'en trouvât de capables de commander les autres; que l'interêt de leur patrie, & la défenſe de leur vie & de leur liberté ſuffiſoient pour faire combattre les uns & les autres juſqu'à l'extrêmité, & qu'en pareilles occaſions on avoit moins beſoin dans le ſimple Officier & dans le ſoldat d'expérience & de capacité, que de force & de courage. L'envoyé au déſeſpoir de ſe voir réduit à ne raporter à ſon maître pour tout ſecours qu'une réponſe auſſi dure, lui demanda ſuivant ſes ordres, qu'il lui envoyât au moins le Chevalier de Villegagnon. Le Grand Maître qui depuis ſon arrivée à Malte l'avoit toujours trouvé plus ſincere qu'il n'eût ſouhaité, fut ravi ſous un prétexte auſſi honorable de s'en pouvoir défaire; il l'envoya querir auſſi-tôt, & quand il parut, il lui dit avec un air obligeant & gracieux, qu'il avoit toujours fait un cas infini de ſa valeur & de ſa capacité dans le mêtier de la guerre; que la Religion dans cette conjoncture lui en demandoit de nouvelles preuves; qu'il s'agiſſoit de s'aller jetter dans la Ville aſſiegée; qu'à la verité le grand nombre de citoyens & de payſans qui y étoient enfermez le raſſuroit contre toutes les attaques des Turcs, mais que ce peuple dont il étoit aiſé de faire de bons ſoldats, avoit beſoin d'un chef qui remplaçât le Gouverneur dans les endroits où il ne ſe pourroit pas trouver. Villegagnon, avec cette modeſtie inſéparable d'une parfaite valeur, lui répondit ſimplement qu'en prenant l'habit & la Croix de l'Ordre il avoit conſacré ſa vie au ſervice de la Religion; qu'elle n'étoit plus à lui, & que c'étoit à ſes ſuperieurs à

JEAN D'OMEDES.

en diſpoſer; qu'il étoit prêt de partir quand il l'ordonneroit. Il ajouta qu'il le prioit de trouver bon qu'il lui repréſentât qu'on ne devoit pas faire un grand fond ſur cette foule de payſans qui étoient renfermez dans la Place, tous ennemis du péril, & qui n'étoient point en priſe à la honte d'avoir ſçû l'éviter; que dans la conjoncture préſente le Gouverneur avoit beſoin de gens intrépides, & conduits dans le combat par des motifs de religion, & par des principes d'honneur; & que pour ne lui rien diſſimuler, s'il vouloit ſauver cette Place, il falloit y faire entrer au moins cent Chevaliers.

Le Grand Maître lui répondit que par un decret du Conſeil il avoit été arrêté qu'on réſerveroit tous les Chevaliers pour la défenſe ſeule du bourg & du château Saint Ange; cependant que pour ne le pas laiſſer partir ſeul il obtiendroit du Conſeil qu'il pût amener avec lui ſix autres Chevaliers; mais que c'étoit tout le ſecours qu'on lui pouvoit accorder. Villegagnon le pria de conſiderer quel ſecours dans un aſſaut on pourroit ſe promettre de ſix Chevaliers ſeuls, & qui à l'approche de l'ennemi, & au bruit de l'artillerie ſeroient bientôt abandonnez par les payſans; que pour ne lui rien diſſimuler ce ſeroit ſix Chevaliers qu'il enverroit à la boucherie, & qui ſeroient en un inſtant accablez par une foule d'ennemis, ſans même que par la perte de leur vie ils puſſent eſperer d'acquerir quelque honneur, qu'on ne trouve que dans une défenſe opiniâtrée. Le Grand Maître fatigué de la ſolidité de ſes remontrances, lui repartit bruſquement qu'il demandoit dans un Chevalier plus de

courage & d'obéiſſance que de raiſons, & que s'il avoit peur, il en trouveroit aſſez d'autres qui ſe trouveroient honorez d'une pareille commiſſion. Villegagnon piqué d'une réponſe qui ſembloit donner atteinte à ſon honneur : *Seigneur*, lui dit il, *je vous ferai voir que la peur ne m'a jamais fait fuir le péril.* A l'inſtant il part, & pour arriver plûtôt, & avant le jour, avec ſix Chevaliers François de ſes amis, ils ſe jettent à crû ſur des cavales qui paiſſoient dans les foſſez du Château, approchent de la Ville aſſiegée, ſe gliſſent à la faveur des ténebres au pied de la muraille : & après avoir fait les ſignaux dont on étoit convenu, avec des cordes qu'on leur jetta, ils entrent tous ſept avec leur guide dans la Place, ſans avoir été apperçûs par l'ennemi. JEAN D'OMEDES.

Au bruit qui ſe répandit le matin dans la Ville de l'arrivée de ce petit ſecours, tout le peuple prévenu de la réputation du Chevalier de Villegagnon, fit éclater ſa joie. Les vieillards, les femmes & les enfans donnoient de juſtes louanges à la généreuſe réſolution qu'il avoit priſe avec ſes compagnons de venir s'enfermer dans la Place. Les habitans ſolemniſerent ſon entrée par des décharges de mouſqueterie : il ſembloit que dans ſa ſeule perſonne ils euſſent recouvré des troupes, des armes & des vivres. Ce Commandeur pour entretenir leur confiance leur dit qu'il étoit ſuivi par un corps conſiderable de Chevaliers, & qu'il n'avoit précedé que pour concerter avec le Gouverneur les moyens d'introduire ce ſecours dans la Place. Mais après s'être enfermé en particulier avec le

JEAN D'OMEDES. Bailli, il ne lui cacha rien des diſpoſitions du Grand Maître : il lui avoua franchement qu'il ne devoit point compter ſur d'autre ſecours que ſur celui qu'il tireroit de ſa propre valeur ; qu'il étoit venu mourir avec lui ; mais que par une courageuſe réſiſtance il falloit au moins rendre leur perte célebre dans l'Ordre, & funeſte à l'ennemi.

Le Bailli conſiderant que les murailles de la Place ne tiendroient pas contre les batteries des Turcs, par le conſeil de Villegagnon fit faire des retranchemens larges & profonds qu'il fortifia de flancs & d'épaulemens garnis d'artillerie & de Mouſquetaires. Villegagnon conduiſoit l'ouvrage ; les Chevaliers qui l'avoient accompagné, y mettoient eux-mêmes la main : & à leur exemple & par leurs diſcours tout ce peuple, hommes & femmes y travailloient avec la même ardeur ; & tous en voyant Villegagnon, ſe croyoient en ſûreté.

La Bacha au bruit de la mouſqueterie, & des cris de joie que les habitans avoient pouſſé à ſon arrivée, ſe douta bien qu'il étoit entré quelque ſecours dans la Place. Les cavales même que ce Commandeur avoit abandonnées en entrant dans la Place, & que les Turcs trouverent le lendemain, ne lui permirent pas d'en douter. Mais ces foibles ſecours n'auroient pas été capables d'empêcher la continuation du ſiege, ſi une lettre que les Turcs intercepterent dans une barque de Sicile qu'ils prirent, lorſqu'elle tentoit d'entrer dans un des ports de Malte, n'eût cauſé de vives inquiétudes à Sinam.

Cette lettre étoit écrite par le Receveur de l'Or-

dre, qui réſidoit à Meſſine, & adreſſée au Grand Maître. Il lui marquoit qu'il avoit dépêché exprès cette barque pour lui donner avis qu'André Doria Amiral de l'Empereur, & la terreur des Infideles, étoit de retour d'Eſpagne, & actuellement dans le port de Meſſine; qu'il avoit dépêché en diligence dans tous les autres ports de l'Iſle, à Naples & à Genes des brigantins & des couriers pour rappeller auprès de lui toutes les galeres & les vaiſſeaux qui ſeroient en état de tenir la mer, & les troupes néceſſaires pour les armer, & qu'il devoit partir inceſſamment pour combattre les ennemis & les obliger à lever le ſiege. JEAN D'OMEDES.

Cet avis étoit ſuppoſé, & de l'invention du Receveur, qui pour donner de l'inquiétude au Bacha, avoit eu recours à cet artifice. Son deſſein réuſſit; Sinam fut allarmé de cette nouvelle; & quoique l'avis venu d'une main ennemie pût lui être ſuſpect, il ne crut pas auſſi le devoir négliger. Il aſſembla le Conſeil de guerre, & après avoir fait faire la lecture de la lettre du Receveur, il y repréſenta que dans la conjoncture où Doria pouvoit venir attaquer ſa flotte, il ne pouvoit ni continuer le ſiege ſans la laiſſer dégarnie des troupes qu'il avoit fait débarquer, ni auſſi les renvoyer à la défenſe des vaiſſeaux, ſans affoiblir conſiderablement l'armée de terre, & s'expoſer même à être défait par la garniſon de la Place, qui de concert avec le corps des Chevaliers qui étoient dans le bourg, pourroient attaquer en même-tems ſes lignes; que ſuppoſé même que par l'arrivée ſubite de la flotte Chrétienne, il fût obligé de ſe rembarquer

JEAN D'OMEDES.

promptement, il couroit riſque dans une retraite précipitée, & ſurtout dans un pays plein de rochers, d'être contraint d'abandonner ſon canon. Il ajouta qu'à la verité il avoit bien permiſſion de tenter en paſſant le ſiege de Malte, & celui du bourg & du Château Saint Ange; mais préferablement à tout, ſes ordres portoient expreſſément qu'il feroit celui de Tripoli; qu'il craignoit que le mois de Septembre ne le ſurprît avant que d'avoir terminé l'entrepriſe de la ville de Malte; qu'on n'ignoroit pas que dans cette ſaiſon la mer le long des côtes d'Afrique n'étoit pas tenable, & qu'il pourroit ſe trouver hors d'état de faire le ſiege de Tripoli, & avec le chagrin d'avoir manqué celui de Malte.

Le Conſeil après avoir examiné ces raiſons, & balancé les differens partis qu'on pourroit prendre, convint que le Géneral, ſans perdre davantage de tems au ſiege de Malte, devoit s'attacher uniquement à celui de Tripoli; qu'infailliblement il emporteroit une Place ſi peu fortifiée, & qu'au moins en ſuivant ſes ordres, il préviendroit les reproches du Grand Seigneur, toujours terrible dans ſa colere. Les Turcs en conſequence de ce réſultat, leverent le ſiege, & ſe rembarquerent; mais comme l'avidité de faire du butin eſt la paſſion dominante de ces barbares, le Bacha, avant que de prendre la route de Tripoli, ne put refuſer à ſes troupes la permiſſion de ravager l'Iſle de Goze qui appartenoit à la Religion.

Cette petite Iſle appellée par ſes habitans *Gaudiſch*, eſt ſituée à quatre milles de Malte, du côté de

de l'Occident, ou plutôt de l'Oueſt-Nord-Oueſt: ſon circuit eſt d'environ vingt-quatre milles, & ſa largeur de trois : elle eſt environnée preſque par tout de rochers & d'écueils : il y avoit alors près de ſept mille habitans, & un Château ſans fortifications, ſitué ſur une montagne, & qui commandoit ſur un Bourg ſitué au pied de la même montagne. JEAN D'OMEDES.

Quoique quelques Commandeurs euſſent été d'avis de raſer ce petit Château, & de tranſporter tous les habitans de l'Iſle en Sicile, nous avons vû que le Grand Maître avoit été d'un ſentiment contraire, & que par ſon crédit & ſon autorité, plutôt que par ſes raiſons, il avoit ramené le Conſeil à ſon avis. Une triſte expérience en fit voir alors le peu de ſolidité ; le Géneral Turc ayant fait ſommer inutilement le Gouverneur de lui ouvrir les portes du Château, le battit avec ſon artillerie. Les habitans dans la crainte de tomber dans les chaînes des Infideles, offrirent au Gouverneur de défendre la bréche ; mais ce Chevalier appellé Galatian de Seſſe, & dont le Grand Maître avoit tant vanté le courage, au lieu de profiter d'une ſi courageuſe diſpoſition, & de ſe mettre à leur tête ; deſeſperant de la conſervation de ſa place, alla ſe cacher dans le fond de ſon appartement. Une conduite ſi lâche, & dont il n'y avoit point d'exemple dans l'Ordre, répandit une conſternation géneral parmi ce malheureux habitans ; il n'y eut dans toute la Place qu'un canonier Anglois qui braquant ſon canon, tua lui ſeul pluſieurs Turcs, & empê-

JEAN D'OMEDES.

cha les autres d'approcher du pied de la muraille.

Mais ce brave Anglois ayant été tué d'un coup de canon qui partoit des batteries des Turcs, perſonne ne voulut prendre ſa place. Le Gouverneur pour ſe procurer une capitulation, qui le mît en ſureté, demeura dans ſon inaction ordinaire: mais comme il n'étoit pas moins fanfaron que lâche, il fit demander au Bacha les conditions honorables qu'on n'accorde qu'à ceux qui ont fait une courageuſe défenſe. Un Moine alla de ſa part offrir à Sinam de lui rendre la Place, pourvû que ce Géneral s'engageât par un traité de lui conſerver & à tous les habitans la vie, la liberté & les biens. Le Géneral Turc rejetta avec mépris ces propoſitions, & il répondit à cet Envoyé que ſi le Gouverneur ne ſortoit pas à l'inſtant de la Place, il le feroit pendre à la porte. Le Moine rentra dans le Château avec de ſi triſtes nouvelles: le Gouverneur le renvoya pour demander au moins qu'on lui laiſſât la liberté, & à deux cens des principaux habitans, & qu'il auroit droit de choiſir lui-même. Le Bacha réduiſit le nombre à quarante perſonnes, & il menaça en même tems le négociateur de le faire pendre s'il étoit aſſez hardi pour ſe préſenter une autre fois devant lui. Le Gouverneur toujours tremblant, commanda qu'on ouvrît les portes à l'ennemi: ce fut le ſeul ordre qu'il donna depuis que les Turcs étoient entrez dans l'Iſle. Ces Infideles ſe jetterent auſſi-tôt dans la Place pour la piller; le logis du Gouverneur fut le premier en proye à leur avidité; & après en avoir enlevé tous

les meubles, par mépris pour ce lâche Commandant, ils en firent porter sur ses épaules une partie jusques dans leurs vaisseaux. Il fut ensuite dépouillé de ses habits, & mis à la chaîne comme un esclave. En vain il réclama la foi du Géneral, & il se plaignit inutilement qu'on violât en sa personne la capitulation. Sinam pour en éluder le sens, & pour se mocquer de lui, rendit la liberté à quarante pauvres vieillards infirmes, & les plus âgez de l'Isle : & il prétendit que ne s'étant engagé à laisser en liberté que quarante des premiers de l'Isle, les plus âgez devoient être censez les premiers. A la faveur d'une pareille interprétation, il retint dans les fers le Gouverneur, & six mille trois cens personnes de tout âge, & de different sexe, qu'il fit embarquer sur sa flote. JEAN D'OMEDES.

Parmi ces malheureux habitans, il y eut un Sicilien établi depuis long-tems au Goze, qui préférant la mort à la servitude, par une compassion cruelle, & une action toute tragique, se délivra & toute sa famille des peines & de la honte de l'esclavage. Ce Sicilien transporté de jalousie & de fureur, poignarda sa femme & deux jeunes filles qu'il avoit eues de son mariage : & pour ne leur pas survivre, il prit ensuite un fusil & une arbalête dont il tua deux Turcs : & se jettant l'épée à la main au milieu d'une foule de soldats ennemis, après en avoir blessé plusieurs, il fut mis en pieces, & trouva la mort qu'il cherchoit. *Voyez le premier livre de la relation de N. Nicolai c. 15. edit. de 1568.*

On n'apprit à Malte qu'avec une sensible douleur la malheureuse destinée des Gositains : tout le monde détestoit la lâcheté du Gouverneur, &

JEAN D'OMEDES.

pluſieurs Chevaliers, & des François ſur-tout, par une antipathie de nation, demandoient hautement qu'on lui fît ſon procès ; mais le Grand Maître qui le protegeoit, en éluda la propoſition ſur le prétexte que ce Chevalier étant entre les mains des Infideles, on ne pouvoit pas le juger ſans l'avoir entendu : & pour couvrir aux yeux de toute la Chrétienté la honte qui pouvoit retomber ſur tout l'Ordre de la lâcheté de ce Gouverneur, il engagea la plûpart des Chevaliers qui étoient ou de ſa nation ou dans ſa confidence, d'écrire en Europe, & chacun dans leur pays, que ce Chevalier s'étoit ſignalé par une généreuſe défenſe; que tant qu'il avoit vêcu, les Gozitains à ſon exemple & par ſon ordre, avoient toujours repouſſé les attaques des Infideles avec beaucoup de valeur ; mais que ce brave Gouverneur ayant été tué d'un coup de canon, le peuple en perdant ſon Capitaine, avoit perdu courage ; & que pour ſauver la vie & l'honneur des femmes & des filles, les principaux des habitans avoient crû devoir capituler, quoique le Bacha par une perfidie ordinaire à ces barbares, eût depuis violé ouvertement la capitulation.

Cette fable pendant très-long-tems paſſa dans toute l'Europe pour un fait conſtant ; & on n'en fut deſabuſé que pluſieurs années après ce triſte évenement. Ce Chevalier à force d'argent ayant trouvé le moyen de ſe tirer des fers des Infideles, non-ſeulement n'eut point de honte de reparoître à Malte ; mais par ſes intrigues il ſe fit encore décharger par le Conſeil de l'action qu'on avoit in-

tentée contre lui au ſujet de ſa lâcheté, ſoit que les Seigneurs l'en cruſſent aſſez puni par les peines de la ſervitude, ſoit que l'indignation qu'on avoit conçue de ſa lâcheté fût affoiblie par le nombre des années. JEAN D'OMEDES.

Le Bacha après avoir ravagé l'Iſle, razé le Château, & laiſſé par tout des marques funeſtes de ſa fureur, remit à la voile : & au lieu de tenir la route de Provence, comme le Grand Maître l'avoit toujours voulu faire croire, ce Géneral alla droit à Tripoli. Le Grand Maître n'en apprit la nouvelle qu'avec beaucoup de confuſion ; pour réparer la faute que ſon entêtement, & peut-être ſon avarice lui avoit fait faire, il eut recours à Gabriel d'Aramon Ambaſſadeur de Henri II. Roi de France à la Porte, & fort connu du Bacha Sinam. Ce Miniſtre toucha à Malte en retournant à Conſtatinople, d'où il étoit revenu en France vers la fin de l'année précedente : & le Roi ſon maître le renvoyant au Levant, il paſſa par Malte : y ayant eu pratique il aſſura le Grand Maître & le Couvent de la bienveillance de ce Prince. Il y avoit peu de jours que Sinam étoit parti de l'Iſle de Goze : & dans un entretien que ce Miniſtre François eut avec le Grand Maître, il lui témoigna qu'il étoit bien fâché de n'être pas arrivé plûtôt à Malte, & que peut-être ſes offices & ſa médiation auprès du Bacha n'auroient pas été inutiles à la Religion : *Vous êtes encore arrivé aſſez tôt*, repartit le Grand Maître : *& pourvû que les affaires dont vous êtes chargé vous permettent de paſſer à Tripoli, nous ſerons trop heureux ſi par la conſide-*

Mémoires du Chevalier de Villegagnon adreſſez à l'Empereur Charl. Quint. N. Nicolai l. 1. c. 15.

JEAN D'OMEDES.

ration que les Miniſtres de la Porte ont pour la recommandation du Roi vôtre maître, vous pouvez détourner Sinam de faire le ſiege de cette Place: & c'eſt de quoi, ajouta d'Omedes, *je vous conjure au Nom de Jeſus-Chriſt, & au nom du Roi votre maître, qui fait gloire de porter le titre de Roi très-Chrétien.*

Quelque preſſé que fût d'Aramon de continuer ſon voyage, il crut qu'il y avoit des occaſions où il étoit permis à un Miniſtre de deviner pour ainſi dire les intentions de ſon maître. Ainſi connoiſſant combien le Roi étoit affectionné à cet Ordre, & pour ne pas perdre un moment de tems, il ſe jetta dans un brigantin fort leger, que lui fournit le Grand Maître, prit la route de Tripoli, & ordonna aux galeres qui l'avoient conduit à Malte de le venir joindre devant le port de cette Place.

Le Bacha pour prendre langue étoit arrivé à Tachore, qui n'eſt éloignée que de quatre lieues de Tripoli, & il avoit été reçû par l'Aga Morat, qui s'étoit fait Seigneur de ce canton. C'étoit un Officier Turc qui avoit ſuccedé dans ce petit Etat à Airadin, dont nous avons déja parlé. L'arrivée de la flotte Ottomane qu'il avoit ſollicitée à la Porte auſſi bien que Dragut, lui donna une joie ſenſible. Il la témoigna au Géneral de Soliman par une réception magnifique, & ſurtout par un corps de Cavalerie en bon état qu'il lui préſenta pour le ſervir au ſiege de Tripoli. Sinam après s'être repoſé quelques jours dépêcha vers cette Ville un Maure à cheval, & qui en forme de Heraut portoit un drapeau blanc. Ce Maure s'étant avancé

jusques sur le bord du fossé de la Place, y planta une canne, au bout de laquelle il y avoit un papier attaché sans adresse, & il cria qu'il reviendroit le lendemain en prendre la réponse. JEAN D'OMEDES.

Gaspard de Valier de la Langue d'Auvergne, & Maréchal de l'Ordre, commandoit alors dans la Place. C'étoit un ancien Chevalier qui avoit passé par les premieres Charges de l'Ordre, généralement estimé par sa valeur, & qu'on regardoit même comme un sujet digne de parvenir à la Grande Maîtrise, si cette dignité venoit à vaquer; mais par cette raison moins agréable au Grand Maître, qui comme la plûpart des Princes, ne voyent pas toujours de bon œil leurs successeurs. C'étoit peut-être la raison qui l'avoit obligé à l'éloigner sous le prétexte honorable de l'envoyer commander dans Tripoli : outre que le Maréchal lui étoit même devenu odieux par la liberté qu'il prenoit dans le Conseil de combattre ses avis, & de s'opposer sans beaucoup de ménagement à ses sentimens. Ce Gouverneur envoya prendre le papier que le Maure avoit apporté ; & l'ayant ouvert, il trouva que c'étoit un cartel qui contenoit ces mots : *Rendez-vous à la misericorde du Grand Seigneur, qui m'a commandé de réduire cette Place en son obéissance ; je vous laisserai la liberté de vous retirer où vous voudrez avec tous vos effets ; si-non je vous ferai passer par le fil de l'épée.*

Signé SINAM, BACHA.

Le Maréchal de l'avis du Conseil, fit mettre en la place de ce papier un autre où en forme de réponse il avoit écrit de sa main ces autres mots :

JEAN D'OMEDES.

La garde de Tripoli m'a été confiée par ma Religion ; je ne puis rendre cette Place qu'à celui ſeul qui me ſera déſigné par le Grand Maître & le Conſeil de l'Ordre, & je la défendrai contre tout autre juſqu'à la mort.

Signé LE MARECHAL GASPARD DE VALLIER.

Le Maure étant revenu le lendemain, prit ce papier & le porta au Bacha, qui vit bien par une réponſe ſi ferme qu'il n'y auroit que la force des armes qui le pourroit rendre maître de Tripoli : il s'avança auſſi-tôt en bonne ordonnance avec toute ſa flote, débarqua ſes troupes & ſon artillerie, fit reconnoître la Place, & ſe mit en état d'en former le ſiege. Il n'y avoit dans Tripoli pour toute garniſon que cette recrue de deux cens hommes venus de Calabre, ſoldats nouveaux, & qui n'avoient jamais vû le feu, & environ deux cens Maures, alliez de l'Ordre, & qui quoique Mahometans de Religion, par averſion pour les Turcs, ſervirent utilement les Chrétiens. Tripoli, comme nous l'avons déja dit, n'étoit gueres tenable, ſur-tout contre une puiſſante armée, & fournie d'une nombreuſe artillerie : & plus d'une fois les Grands Maîtres avoient prié l'Empereur de la reprendre, ou de la faire fortifier, & la mettre en état de défenſe. Mais Charles-Quint pour s'en épargner les frais, avoit toujours répondu que par un même acte il avoit infeodé à l'Ordre Tripoli, Malte & le Goze, & que les Chevaliers devoient également défendre ces trois Places, ou les rendre, & qu'il ne reprendroit point Tripoli, ſi on ne lui remettoit en même tems les Iſles de Malte & du Goze.

Goze. Ce Prince auſſi intereſſé qu'habile, ne leur avoit fait cette réponſe que parcequ'il ſçavoit bien que les Chevaliers n'ayant point d'autre retraite que Malte pour s'y pouvoir maintenir, ſeroient obligez de reſter à Tripoli; & ce fut effectivement cette conſideration qui les obligea de garder une ſi mauvaiſe Place, que le peu de richeſſes de l'Ordre n'avoit pas même permis de fortifier. Auſſi le Bacha s'étant avancé pour reconnoître lui-même la Place, en revenant ſe vanta à quelques Officiers qui l'accompagnoient qu'elle ne lui couteroit qu'un coup de main, & qu'il l'emporteroit par eſcalade. Mais il jugea autrement du Château qui lui parut fortifié par les boulevards; & il réſolut d'attaquer la Place de ce côté-là. JEAN D'OMEDES.

On n'avoit pas encore ouvert la tranchée, lorſque d'Aramon, cet Ambaſſadeur de France dont nous venons de parler, arriva ſur le brigantin de la Religion. En approchant de la flotte il ſalua le pavillon du Grand Seigneur : & parcequ'il avoit arboré celui de France, il lui fut répondu par toute l'artillerie des vaiſſeaux. Il débarqua enſuite ; & comme il n'ignoroit pas que ſans préſents on ne réuſſit gueres dans des négociations avec les Miniſtres de la Porte, il en envoya de magnifiques au Bacha, pour le diſpoſer à lui accorder une audience favorable. Il ne l'eut pas plûtôt obtenue, qu'il ſe rendit à ſon quartier & dans ſa tente : & il lui repréſenta que le Roi ſon maître honoroit d'une affection toute particuliere l'Ordre de Malte, & que cette Compagnie étant compoſée de la plus illuſtre Nobleſſe de la Chrétienté, dont une par-

JEAN D'OMEDES.

tie étoient nez ſes ſujets, il lui feroit un ſenſible plaiſir de tourner ailleurs les armes du Grand Seigneur, & que ce Prince le plus génereux de ſon ſiecle lui en témoigneroit ſa reconnoiſſance par des préſens conformes à la dignité & à la puiſſance d'un ſi grand Roi. Le Bacha qui pendant que l'Ambaſſadeur réſidoit à la Porte avoit contracté avec lui quelque ſorte de liaiſon, s'ouvrit à lui. Il lui communiqua ſes ordres ſignez de la main même du Grand Seigneur, & par leſquels ce Prince lui enjoignoit expreſſément de chaſſer les Chrétiens de Tripoli ; & le Bacha en adreſſant la parole à l'Ambaſſadeur, ajouta qu'il y alloit de ſa tête à ne pas ſuivre ces ordres.

D'Aramon voyant bien que ce qu'il lui demandoit paſſoit ſon pouvoir, voulut prendre congé de lui : & ſon deſſein étoit de ſe rendre avec le plus de diligence qu'il pourroit à Conſtantinople, pour tâcher d'obtenir du Grand Seigneur qu'il voulût bien envoyer de nouveaux ordres à ſon Géneral. Mais Sinam qui pénetra ſon deſſein, & qui prévit que par le changement d'ordres on le priveroit de la gloire qu'il eſperoit acquerir par cette conquête, lui fit entendre qu'il ne pouvoit le laiſſer partir avant la fin du ſiege : & ſans s'arrêter au droit des gens qu'il violoit ſi manifeſtement, il fit enlever du brigantin qui l'avoit apporté & des deux galeres qui l'étoient venu joindre, tous leurs agrêts : à cette injuſtice près il le traita avec toute la conſidération qui étoit dûe à ſon caractere.

Cependant on ouvrit la tranchée ; le canon fut mis en batterie, & pour empêcher les Chevaliers

d'en réparer les effets, le Bacha avoit diſtribué toute ſon artillerie en trois batteries differentes, chacune de douze pieces de differentes grandeurs, qui tiroient tour à tour & ſans relâche: en ſorte que pendant qu'on rechargeoit la batterie qui venoit de tirer, on mettoit le feu à une autre: ce qui entretenoit ce tonnerre ſans intermiſſion. Heureuſement ces batteries étoient pointées contre le boulevard de Saint Jacques, l'endroit du Château le mieux fortifié, & terraſſé par dedans; en ſorte que les boulets ne faiſoient que leur trou, & s'enfonçoient dans la terraſſe. Les Turcs perdirent pluſieurs jours à cette attaque; mais un tranſfuge né à Cavaillon en Provence, avertit le Bacha qu'il devoit changer ſes batteries de place. Ce malheureux s'étoit établi depuis long-tems à Tripoli; ſa religion étoit en quelque maniere la caution de ſa fidelité; mais ayant été ſéduit par un commerce criminel avec des femmes Maures, il avoit ſecrettement renoncé à la foi, embraſſé le Mahometiſme: & auſſi infidele à l'Ordre qu'à Dieu, il n'étoit reſté à Tripoli que pour y ſervir d'eſpion à l'Aga Morat, ce Seigneur de Tachore dont nous venons de parler. Ce fut par ſon moyen qu'il eut accès auprès du Bacha, & qu'il lui fit voir que s'il vouloit réuſſir dans ſon entrepriſe, il falloit tourner les batteries contre le boulevard de Sainte Barbe, dont la maçonnerie étoit ſans liaiſons par le défaut de ciment, que le tems avoit conſumé. L'avis du renégat ayant été ſuivi, on vit en peu de jours crouler la muraille; en vain le Maréchal tâcha d'y ſuppléer par un retranchement qu'il traça

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

en deça de la bréche & au dedans de la Place, le feu continuel de l'artillerie qui tiroit ſans relâche & jour & nuit contre le même endroit, tuoit tous les eſclaves qu'on employoit à cet ouvrage. Ceux qui reſtoient refuſerent opiniâtrément de les remplacer: & quoiqu'on les maltraitât à coups de bâton, ils ſe couchoient à terre & s'y laiſſoient aſſommer plûtôt que de ſe relever & de s'avancer vers un endroit où ils croyoient rencontrer une mort inévitable.

Cette frayeur par contagion paſſa des eſclaves aux ſoldats Calabrois, qui ne valoient gueres mieux. On avoit mis la plûpart de ces payſans dans un petit fort ſitué à l'entrée du port, & qu'on appelloit le Châtelet: & un Frere ſervant d'armes appellé *des Roches* y commandoit. Cet Officier plein d'attention ſur tout ce qui ſe paſſoit dans ſa Place, démêla dans l'air & les paroles de ces ſoldats certain orgueil brutal & farouche, qui lui fit ſoupçonner qu'il ſe tramoit quelque dangereux deſſein. A force de perquiſitions, il découvrit que ces Calabrois peu accoutumez au bruit de l'artillerie, & dans la crainte de ſe voir enſevelis ſous les ruines de ce fort, étoient convenus de s'emparer d'un brigantin qui étoit dans le port, & de ſe ſauver en Sicile. Pour empêcher le Gouverneur de les arrêter ou de les pourſuivre, ils avoient réſolu, avant que de s'embarquer, de placer proche le magaſin des poudres, une mêche compaſſée, qui après leur départ y mît le feu, & qui fît ſauter ce petit Château. L'Officier conſiderant qu'il étoit également dangereux de laiſſer voir qu'il étoit inſtruit de leur conſpiration, & de la diſſimuler, prit le parti d'en

donner ſecretement avis au Maréchal, qui ſous differens prétextes, les tira du fort les uns après les autres : & pour leur ôter toute communication, on les diſperſa en differens endroits & parmi d'autres compagnies, qu'on croyoit plus fideles. Mais ce changement de poſte n'en apporta point dans les mauvais deſſeins de ces lâches, & ne fit pour ainſi dire qu'étendre la ſcene de la conjuration. Chacun de ces malheureux infecta du poiſon de leur rebellion les autres ſoldats, & même les habitans, qui ſe trouvoient de garde avec eux. On prétend que cette ſédition étoit même fomentée ſecretement par quelques Chevaliers Eſpagnols, ennemis du Gouverneur. Ce fut comme une conſpiration génerale; ces Calabrois excitez par la peur, abandonnerent leurs poſtes, & s'étant réunis, environnerent l'épée à la main leur Commandant, & le menacerent de le tuer s'il ne déterminoit le Maréchal par une prompte capitulation à aſſurer leurs vies & leur liberté. JEAN D'OMEDES.

Ce Gouverneur qui n'ignoroit pas les périls où l'on eſt expoſé pendant un ſiege, en bon Chrétien & en veritable Religieux s'y préparoit actuellement par la réception des Sacremens, & il ne faiſoit que de ſortir de la Sainte Table, lorſque le Capitaine Calabrois, le trouble & la confuſion ſur le viſage : *Seigneur*, lui dit-il en l'abordant, *vos ennemis ne ſont pas tous dans le camp des Turcs ; cette Place en renferme qui ſont encore plus dangereux ; & ce n'eſt que la douleur dans le cœur que je viens vous apprendre que mes ſoldats contre leur ſerment, ont abandonné leur poſte, & refuſent de*

JEAN D'OMEDES.

faire le ſervice. Il ajouta qu'avec des cris mêlez de menaces, ils demandoient qu'on capitulât, & que pour prévenir un plus grand malheur, il craignoit bien qu'on n'y fût contraint.

Le Maréchal diſſimulant ſagement ſon indignation, ſortit ſur le champ de l'Egliſe : il ſe vit en un inſtant environné de ces mutins ; & comme d'un air ſevere il leur demandoit d'où vient qu'ils n'étoient pas chacun à leurs poſtes, il reconnut aiſément leur rébellion à leur défaut de reſpect. Tous comme de concert l'interrompirent par des cris inſolens : & pour ne pas ſe commettre avec ces furieux, il ſe contenta de leur dire qu'il alloit aſſembler le Conſeil de guerre. Il ne l'eut pas plutôt indiqué, que tous les Chevaliers & tous les Officiers ſe rendirent auprès de lui. Pour lors ne diſſimulant pas ſa douleur & ſa colere, il s'écria qu'il avoit vêcu un jour de trop, & qu'il étoit bien malheureux que le canon ennemi l'eût épargné pour le rendre le triſte témoin de la rébellion & de la perfidie de ſes ſoldats : il demanda enſuite aux Chevaliers leur ſentiment ſur l'état de la Place.

N. Nicolai c. 19.

Le Chevalier de Poiſſi ou de Poiſſieu, de la Langue de France, déclara qu'il avoit viſité exactement la bréche ; qu'elle n'étoit point ſi grande qu'on n'y pût ſuppléer par de bons retranchemens, & que pourvû que les ſoldats rentraſſent dans leur devoir, & repriſſent courage, on étoit encore aſſez fort pour repouſſer l'ennemi.

Mémoires de Villegagnon.

Mais un Chevalier Eſpagnol appellé Herrera, & qui faiſoit la fonction de Tréſorier, lui adreſſant la parole : *Je ne ſuis pas ſurpris*, dit-il, *que*

JEAN D'OMEDES.

vous opiniez pour une plus longue réſiſtance dans une ſi mauvaiſe Place, vous qui eſtes François, & dont le Roi tient actuellement un Ambaſſadeur dans le camp ennemi. Vous ſçavez bien que quand nous aurons été emportez d'aſſaut, vous n'aurez rien à craindre pour votre vie & votre liberté ; mais notre ſort ſera bien different ; ſujets de l'Empereur ennemi irréconciliable des Infideles, nous ne devons attendre aucun quartier de ces barbares, ſi nous ne prévenons l'aſſaut & notre perte par une prompte capitulation: & c'eſt à quoi, ajouta-t-il, *je conclus pour le ſalut de mes compatriotes & de mes camarades.* D'autres Officiers, avant qu'on prît un parti ſi déciſif, propoſerent qu'on envoyât un Chevalier des plus anciens, & plein d'expérience pour viſiter la bréche, & en faire ſon rapport au Conſeil. Le Maréchal dépêcha en même tems le Commandeur Copier aux mutins pour leur faire part de cette déliberation, & pour les exhorter en attendant la déciſion du Conſeil, à retourner chacun à leurs poſtes.

Copier pour les y déterminer, leur offrit de la part du Maréchal de doubler leur paye. Il les aſſura qu'on alloit viſiter la bréche ; & que ſur le rapport qui en ſeroit fait, le Conſeil prendroit un parti qui pourvoiroit à leur ſalut. Mais il leur repréſenta en même tems que par leur déſertion ils s'expoſoient, avant qu'on eût eu le tems de traiter, à être ſurpris, & forcez par les Turcs; & que pour en obtenir une capitulation avantageuſe, il faloit qu'ils paruſſent tous chacun dans leur poſte avec une contenance ferme, & en état de faire partager aux Infideles le péril.

JEAN D'OMEDES.

Ces raiſons du Commandeur mêlées à propos de tendres prieres & de généreux reproches, faiſoient impreſſion ſur l'eſprit de ces mutins ; mais Herrera leur ayant fait inſinuer que par toutes ces promeſſes on ne cherchoit qu'à les amuſer, & que le Maréchal, homme entêté, ſe feroit plutôt tuer ſur la bréche, que d'entrer en négociation, ils rejetterent avec de grands cris toutes les propoſitions du Commandeur. Par un effet bien extraordinaire, le courage déterminé du Maréchal, & leur propre lâcheté les affermirent également dans leur rebellion ; & peut-être qu'ils euſſent été plus aiſez à gagner, s'ils euſſent crû leur Gouverneur moins capable de prendre un parti extrême. Ils proteſterent qu'ils ne ſe ſépareroient point qu'après la viſite de la bréche, & qu'ils ne ſe fieroient même de ce rapport qu'à un Eſpagnol ; en ſorte que pour les contenter, il falut y envoyer un vieux ſoldat de leur cabale, appellé Guénare. Ce ſoldat après avoir viſité la bréche, rapporta qu'elle étoit aiſée à forcer, & de difficile défenſe ; que ſi les Turcs, comme on n'en devoit pas douter, continuoient leur baterie, ce qui reſtoit ſur pied des murailles de ce côté-là ne dureroit pas juſqu'à la nuit ; que les retranchemens propoſez par le Chevalier de Poiſſi, étoient d'une exécution preſque impoſſible, & ne ſerviroient qu'à y faire périr inutilement un grand nombre de gens de bien. Sur ſon rapport ajuſté à la prévention des mutins, ils entrerent dans une nouvelle fureur, & menacerent hautement, ſi on n'arboroit le drapeau blanc, de faire eux-mêmes la capitulation, & d'introduire les Infideles dans la Place. Le

JEAN D'OMEDES.

Le Maréchal ſe trouvant ſans ſoldats & ſans autorité, remit la déciſion de cette affaire à la déliberation du Conſeil. Quoique preſque tous les Officiers déteſtaſſent l'infame déſertion de leurs ſoldats, cependant après de ſérieuſes réflexions ſur la foibleſſe de la Place, la révolte ouverte de la garniſon, & le défaut de ſecours du côté de Malte, on convint qu'il falloit céder à la néceſſité: & un Servant d'armes eut ordre d'arborer le ſignal funeſte de la compoſition. A la vûe de ce drapeau Sinam fit ceſſer la batterie; deux Officiers Turcs ſortirent de la tranchée, s'avancerent au pied de la bréche, & dirent que le Gouverneur pouvoit envoyer des députez pour traiter. Les rebelles plus maîtres dans la Place que le Gouverneur, déclarerent qu'ils ne ſouffriroient point qu'on chargeât de cette négociation aucun Chevalier François, & ils nommerent eux-mêmes le Commandeur Fuſter Majorquin, & le Guevare, les protecteurs ſecrets de la rebellion.

Ces députez étant arrivez au camp des Turcs & admis à l'audience du Bacha, lui dirent qu'on étoit diſpoſé à lui remettre la ville & le Château de Tripoli, à condition qu'il conſerveroit la vie & la liberté au Gouverneur, aux Chevaliers, à la garniſon & à tous les habitans; qu'il leur ſeroit permis d'emporter leurs effets, & qu'il leur fourniroit des vaiſſeaux pour les tranſporter à Malte ou en Sicile. Sinam d'abord ne parut pas s'éloigner de cette propoſition; mais après leur avoir reproché la témerité qu'ils avoient eue, diſoit-il, de tenir dans une Place ſi foible contre une armée Royale,

JEAN D'OMEDES.

il déclara qu'il n'entendroit à aucun traité, à moins qu'au préalable, & pour condition préliminaire, les Chevaliers qui étoient dans Tripoli ne s'engageaſſent à dédommager le Grand Seigneur des frais de cette guerre. Les députez lui ayant repreſenté que cet article paſſoit leurs pouvoirs, il les congedia bruſquement, & avec des menaces qu'il les feroit tous paſſer au fil de l'épée. Comme ils ſortoient de ſa tente, ils rencontrerent Dragut, qui s'étant informé du ſuccès de la négociation, apprit avec ſurpriſe que le Bacha l'eût rompue. Ce corſaire feignant d'être fâché de la rigueur qu'il tenoit aux aſſiegez, les pria de differer leur départ juſqu'à ce qu'il eût entretenu un moment le Géneral. Il entra auſſi-tôt dans ſa tente, & il lui repréſenta qu'en prolongeant le ſiege il hazarderoit le ſuccès de ſon entrepriſe; qu'il pouvoit venir du ſecours aux aſſiegez; que le déſeſpoir même d'obtenir une capitulation raiſonnable tiendroit lieu aux Chevaliers d'un nouveau ſecours; qu'ils en deviendroient plus intrépides; d'ailleurs que quelque confiance qu'il eût en ſon artillerie, il ne pouvoit ruiner ce qui reſtoit ſur pied des murailles & des fortifications ſans laiſſer par les bréches qu'il feroit, autant de portes ouvertes aux troupes de la Religion pour y entrer, avant qu'il eût le loiſir de les réparer, ſurtout dans une ſaiſon où il ne pourroit pas tenir la mer. Il ajouta qu'en habile homme il devoit ſouſcrire de bonne grace à la capitulation, & ſe réſerver, quand il ſeroit maître de la Place, de donner au traité des explications conformes à ſes interêts.

Digitized by Google

Le Bacha gouta ſans peine les conſeils perfides du corſaire : il fit rappeller les députez, & il leur dit qu'il accordoit à la priere de Dragut ce qu'il avoit refuſé à toute autre conſidération. Le traité fut arrêté, & le Bacha en jura l'obſervation par la tête de ſon Seigneur, ſerment qui paſſoit pour inviolable parmi les Turcs. Lorſque ces députez prirent congé de lui pour porter la capitulation au Gouverneur, il leur dit qu'il étoit à propos qu'il pût conferer avec lui pour convenir du nombre des vaiſſeaux de tranſport, dont il auroit beſoin, & auſſi de la ſureté qu'il donneroit pour leur retour, & qu'il enverroit pour cela en ôtage dans la Ville un des principaux Officiers de ſon armée. JEAN D'OMEDES.

A peine ces députez étoient rentrez dans la Place, que cet Officier ſe préſenta à la porte. Il fut auſſi-tôt introduit ; le Maréchal à ce ſujet & pour entendre la lecture de la capitulation, avoit convoqué le Conſeil de guerre. On y examina s'il convenoit à un Gouverneur de ſortir ſeul de ſa Place, & ſans être à la tête de ſa garniſon ; mais la mutinerie de la garniſon rendoit toute déliberation inutile, & ceux qui fomentoient ſecretement la rebellion, & qui craignoient que le Gouverneur ne reprît ſon autorité, ſoutinrent que le traité étant ſigné, le Maréchal ne devoit pas faire difficulté de conferer avec le Bacha ; qu'il y auroit même de l'imprudence à laiſſer voir qu'on ſe défioit de ſa parole : d'autant plus que la garniſon & les habitans ne pouvant retourner à Malte, ou paſſer en Sicile que ſur les vaiſſeaux qu'il fourniroit, on étoit obligé de s'abandonner entierement à ſa foi. Tous

JEAN D'OMEDES.

conclurent que pour lui marquer une parfaite confiance, il falloit même que le Maréchal lui ramenât ſon ôtage ; & ces rebelles n'étoient pas fâchez d'éprouver par la conduite que le Bacha tiendroit avec le Maréchal, ce qu'ils en devoient eux-mêmes attendre.

Il n'étoit gueres dans les regles qu'une garniſon diſpoſât ainſi de la perſonne de ſon Gouverneur ; mais on a déja pû remarquer que depuis la révolte déclarée des ſoldats, & fomentée ſecrettement par quelques Chevaliers Eſpagnols, le Maréchal avoit vû diſparoître la dignité du commendement & le mérite de l'obéiſſance : & ces mutins n'eurent pas plûtôt appris que le Bacha demandoit à conferer avec le Gouverneur, que dans la crainte que la capitulation ne ſe rompît, ils le forcerent par des cris inſolens à ſortir de ſa Place. Ainſi il ſe rendit au camp ſuivi du ſeul Chevalier de Montfort ſon ami, qui ne le voulut jamais abandonner, & de cet Officier Turc qu'on lui avoit envoyé pour ôtage. Comme ils étoient prêts du quartier géneral, cet Officier, ſous prétexte, d'avertir Sinam de l'arrivée du Gouverneur, prit les devants, & lui dit en peu de mots qu'il avoit trouvé les ſoldats & les habitans dans une extrême conſternation ; qu'il croyoit même y avoir démêlé de la diviſion, & qu'il pouvoit compter qu'il étoit maître d'impoſer la loi au Gouverneur.

Le Bacha profita de cet avis, & à l'abord du Maréchal, prenant cet air de hauteur & cet orgueil ſi ordinaire à ces barbares dans les bons ſuccès, il lui demanda s'il apportoit l'argent qu'il avoit

JEAN D'OMEDES.

exigé pour le dédommagement des frais de la guerre. Le Maréchal ſans s'ébranler lui répondit froidement qu'il s'en tenoit à la capitulation, à ſa parole, & aux ſermens ſolemnels qu'ils avoient faits de la garder inviolablement. *C'eſt bien à des chiens comme vous*, repartit le furieux Bacha, *qu'on doit tenir ſa parole, vous & vos perfides camarades, qui ne tenant la vie au ſiege de Rhodes que de la clemence du Grand Seigneur, & qu'il ne vous avoit même accordée, quoique contre l'avis de ſon Conſeil, que ſur la parole que votre Grand Maître lui donna que l'Ordre s'abſtiendroit à l'avenir de pirater dans ſes mers, & de reſpecter par tout ſon pavillon, au préjudice de ce traité, & par une ingratitude odieuſe, n'avez pas été plûtôt établis à Malte, que vous avez repris votre ancien métier de corſaires.* Le Maréchal qui ſouffroit impatiemment un ſi injuſte reproche, lui repartit que l'original de la capitulation ſignée de la main même de Soliman étoit conſervé à Malte; qu'on n'y trouveroit rien de ſemblable, & que pour juſtifier ce qu'il avançoit, il étoit prêt de le faire venir de Malte. Il ajouta que s'il ſe repentoit du traité qu'il avoit fait avec les députez de Tripoli, il n'y avoit qu'à le déchirer, & que le ſort des armes décideroit enſuite auquel des deux partis cette Place reſteroit. Le Bacha irrité d'une réponſe ſi courageuſe, ordonna qu'on le déſarmât; qu'il fût chargé de fers, & conduit ſur ſa galere. Le Maréchal toujours ferme & conſtant, ſe tournant vers le Chevalier de Montfort: *Mon Frere*, lui dit-il, *ſi on vous permet de rentrer dans la Place, dites de ma part à mon Lieutenant & au Commandeur*

JEAN D'OMEDES.

Copier, qu'ils ne me comptent plus au nombre des vivans, & que du ſurplus ils ſe comportent ſuivant leur devoir & ce que l'honneur exige d'eux en cette occaſion. Après qu'il fut ſorti de la tente du Bacha, ce Général congédia Montfort, lui permit de rentrer dans la Place, à la charge de dire aux Chevaliers qui y étoient reſtez, que ſi on ne lui envoyoit inceſſamment l'argent qu'il avoit demandé, il ſçauroit bien en faire de leurs perſonnes, de la garniſon & des habitans, & qu'il les feroit tous vendre pour eſclaves. Montfort ayant rapporté dans la Place de ſi triſtes nouvelles, excita parmi les Chevaliers une générale indignation; tous jurerent au prix de leur ſang de venger l'injure faite à leur Commandant. On ne parle plus de capitulation; & après s'être embraſſez, ils convinrent de ſe défendre juſqu'à l'extrêmité; de mourir tous enſemble, & de s'enſevelir ſous les ruines de la Place. Ils tâcherent d'inſpirer les mêmes ſentimens à la garniſon; mais ils n'avoient pas à faire à des ſoldats: ce n'étoient pas même des hommes. Ces miſerables inſenſibles à tout ce qu'on leur repréſenta pour exciter leur reſſentiment, n'y répondoient comme des femmes que par leurs larmes, ou par un morne ſilence. Prieres, remontrances, reproches, les coups même, rien ne les put réſoudre à reprendre leurs armes. Dans une déſertion ſi générale, le Conſeil conſiderant qu'ils ne valoient pas la peine qu'on s'obſtinât plus long-tems à une défenſe inutile, pour conſerver la liberté de ces rebelles, réſolut de les abandonner à leur malheureux ſort, & de les laiſſer en proye au Bacha pour

prix de la liberté des autres. On renvoya Montfort à ce Géneral, pour lui dire qu'il étoit impoſſible aux Chevaliers de lui fournir la ſomme qu'il demandoit; qu'il ne trouveroit point d'argent dans toute la Place; mais qu'on lui en ouvriroit les portes, pourvû qu'il en laiſſât ſortir ſeulement trois cens perſonnes en pleine liberté, & qui ſeroient indiquez & choiſis par le Conſeil. Avant que Montfort partît pour faire cette nouvelle propoſition, le Conſeil qui étoit bien inſtruit que le Bacha ne feroit aucun quartier aux Maures, qui quoique Mahometans, avoient ſervi la Religion avec beaucoup de courage & de fidelité, après les en avoir récompenſez ſuivant que la conjoncture le permettoit, les exhorta à ſe retirer ou à Tunis, ou à la Goulette: & pour aſſurer leur retraite & empêcher qu'ils ne tombaſſent entre les mains des Turcs, on leur donna tous les chevaux qui étoient dans la Place, & ils ſortirent par la porte de S. Georges. JEAN D'OMEDES.

Pluſieurs de ces Maures qui depuis long-tems étoient à la ſolde des Chevaliers, ne purent ſe réſoudre à les abandonner dans cette extrêmité, & proteſterent qu'ils vouloient ſuivre leur fortune. Les autres prirent le parti qu'on leur offroit; mais il y en eut quelques-uns qui eurent le malheur, avant que Montfort fût revenu au camp, d'être ſurpris & arrêtez dans leur retraite. On les amena au Bacha: il apprit que les Chevaliers étoient réſolus de ſe défendre juſqu'à l'extrêmité, & quand ils ne pourroient plus tenir, de faire ſauter toutes les fortifications, & de faire périr avec eux leurs impitoyables ennemis.

JEAN D'OMEDES.

Le Bachá effrayé d'une réſolution qui ne lui laiſſeroit pour tout fruit de ſa conquête qu'un monceau de cendres, fut ravi de voir revenir Montfort : il le reçut bien ; & après l'avoir entendu, il lui laiſſa eſperer qu'il laiſſeroit au moins la liberté à deux cens des aſſiegez. Il envoya enſuite querir le Maréchal pour terminer avec lui cette affaire. Avant que de l'introduire dans ſa tente, on en fit ſortir Montfort ; & quand ce Gouverneur fut en ſa préſence : *La nuit*, lui dit-il, *vous a-t-elle porté conſeil, & êtes-vous diſpoſé à me payer la ſomme que je vous demande ſi juſtement ? J'ai perdu*, lui répondit le Maréchal, *mon autorité dans Tripoli avec la liberté que vous m'avez ravie ; c'eſt à d'autres que vous devez à préſent vous adreſſer ; & ſuppoſé même que mes confreres euſſent encore quelque déférence pour mon ſentiment, je ne ſerai jamais d'avis qu'on traite à d'autres conditions qu'à celles dont vous êtes vous-même convenu : du ſurplus, voilà ma tête dont vous pouvez diſpoſer, comme vous avez fait de ma liberté.*

Le Bacha tira à l'écart Dragut & l'Aga Morat : & ayant conferé tout bas avec eux, & apparemment dans la crainte de trouver la même fermeté dans les Chevaliers, que dans le Maréchal, il ſe raprocha du Maréchal, & lui tendant la main en ſigne de paix : *Qu'il ne ſoit plus parlé entre nous*, lui dit-il, *de nouvelles conditions ; je ratifie les premieres, & je ſouſcris à la liberté de tous les Chrétiens qui ſe trouveront dans Tripoli. C'eſt de quoi vous pouvez vous-même aller aſſurer vos camarades, & les faire ſortir avec la garniſon de la Place.*

Mais

Mais le Maréchal qui ſe défioit de ce changement de conduite, & qui appréhendoit que cette facilité à revenir aux premieres conditions, ne cachât quelque nouvelle perfidie, ſe diſpenſa de porter cette parole ſur ce que ſes chaînes avoient fait ceſſer ſon emploi & ſon autorité ; & à ſon refus, le Bacha y envoya cet Officier Turc qui en qualité d'ôtage, étoit déja entré dans la Place. Il y fut reçu par les mutins avec autant d'empreſſement que d'inquiétude : ils l'environnerent auſſi-tôt ; & ſans le conduire au Conſeil, ils le preſſerent de déclarer le ſujet de ſa commiſſion. Cet Officier leur dit que ſon Géneral l'avoit envoyé pour leur dire qu'en exécution du traité, il accorderoit une entiere liberté à tous ceux qui ſortiroient promptement de la Place ; qu'il leur fourniroit des vaiſſeaux pour les tranſporter à Malte, & qu'il n'exigeoit pour toute condition des ſoldats, ſi-non qu'ils laiſſaſſent dans la Place leurs enſeignes & leurs armes. Ce diſcours fut reçu par ces deſerteurs avec de grands cris de joye : & comme il y avoit déja quelques jours que ces lâches s'étoient défaits de leurs armes, comme d'un fardeau inutile, ſans attendre ni les ordres du Conſeil, ni le retour du Chevalier de Montfort, & dans la crainte que le moindre retardement n'apportât quelque changement dans la volonté du Bacha, trouvant les portes de la Ville fermées, ils ſortirent en foule par les bréches : & les femmes & les enfans à leur exemple, ſe précipitoient par les mêmes ouvertures. Les Chevaliers abandonnez de tout le monde, furent réduits à la fin à prendre la même route :

JEAN D'OMEDES

JEAN D'OMEDES.

les uns & les autres ſe rallierent au pied des murailles; & comme ils prenoient le chemin du camp, Morat Aga à la tête de ſa cavalerie Maure les inveſtit: & ſans diſtinction de rang ou de condition, d'âge & de ſexe, après les avoir dépouillez, on les chargea de fers & on les fit eſclaves.

De tous les Maltois, il n'y eut que Deſroches ce Frere ſervant qui commandoit dans le Châtelet, qui voulût faire ſon ſort lui-même, & qui par ſa fermeté & ſon courage, ſçût conſerver ſa liberté. Il manquoit au Bacha d'être maître de ce petit fort qui commandoit ſur le port, & qui en étoit comme la clef. L'Agent de ce Géneral tenta Deſroches par des promeſſes magnifiques, & tâcha de l'intimider en même tems par des menaces de la mort ou d'un eſclavage perpetuel. Le Frere ſervant, quoiqu'il n'eût que trente hommes avec lui, fut également inſenſible aux unes & aux autres. Le Turc fut obligé de dreſſer une batterie contre cette tour: on l'eut bien-tôt foudroyée. Deſroches ne pouvant plus y tenir, ſe prévalut des ténébres de la nuit, ſe jetta avec ſa petite troupe dans une barque, ſortit du port, & gagna la haute mer; d'autres diſent qu'il ſe retira ſecretement ſur les galeres de l'Ambaſſadeur de France, qui lui ſervirent d'azile.

Ce Miniſtre ne vit qu'avec une ſenſible douleur la perte de Tripoli, & l'indigne traitement que ces barbares faiſoient aux Chevaliers. Aux premieres nouvelles qu'il en eut, il courut à l'endroit où on les avoit arrêtez; il les trouva chargez de chaînes, à demi nuds, couchez à terre & expoſez

JEAN D'OMEDES.

aux insultes de cette milice insolente. Il les aborda en des termes convenables à leur courage & à leur vertu, & il les assura qu'il alloit travailler à leur liberté. Il se rendit aussi-tôt à la tente du Bacha, & il lui représenta d'abord avec beaucoup de force que par un injustice si criante, il alloit se deshonorer à la face de l'Univers, & que le Roi son maître & les autres Souverains de la Chrétienté intereſſez dans le traitement indigne qu'il faisoit à des Chevaliers, la plûpart leurs sujets, ou s'en feroient faire justice par Soliman, ou à son refus, useroient de représailles sur tous les Officiers Turcs qui tomberoient entre leurs mains. Le Bacha lui répondit fierement qu'il ne devoit rendre compte de sa conduite qu'à son maître, & qu'il étoit bien assuré que ce Prince ne trouveroit pas mauvais qu'il eût manqué de parole à des Corsaires, qui par une honteuse avidité de gain, avoient violé avec tant d'ingratitude la promesse qu'ils lui avoient faite à la prise de Rhodes de ne plus troubler par leurs pirateries le commerce de ses sujets ; qu'en vain le Gouverneur de Tripoli avoit tâché d'échaper à de si justes reproches, sous prétexte que dans la capitulation il n'étoit fait aucune mention de cette promesse : *Comme si*, dit-il à d'Aramon, *cent mille hommes qui étoient à ce siege, n'en eussent pas été témoins, & même que la démarche si humiliante pour le Grand-Seigneur, de s'être abaissé jusqu'à se plaindre en differentes occasions de leur manque de parole, ne fût pas au-dessus de toutes les preuves par écrit.*

L'habile Ambassadeur ne lui contesta rien, &

JEAN D'OMEDES.

ſe renfermant dans la voye d'inſinuation, & à force de prieres & de préſents, il en obtint peu à peu la liberté du Maréchal, & des plus anciens Chevaliers François; & pour faire voir qu'il prétendoit obſerver exactement le ſecond traité, ou pour mieux dire, les promeſſes qu'il avoit faites à Montfort, il conſentit que deux cens perſonnes parmi ceux qui étoient arrêtez, jouiſſent encore de la liberté. Mais par une nouvelle ſupercherie, il les choiſit lui-même, comme il avoit fait au Goze parmi les plus vieux & les plus pauvres des habitans. Il retint tout le reſte dans les fers avec tous les Chevaliers Eſpagnols ou Italiens ſujets de l'Empereur, & quelques jeunes Chevaliers François.

Cette exception donna beaucoup d'inquiétude à l'Ambaſſadeur. Il prévit avec douleur que cette jeuneſſe aimable alloit être expoſée à plus d'une ſorte de périls, & d'autant plus dangereux, qu'ils ſeroient aſſaiſonnez de moleſſe & de plaiſirs. Pour les en préſerver, il les racheta de ſon propre argent; & à l'égard des Chevaliers qui étoient ſujets de l'Empereur, quoique ce Prince fût alors en guerre avec ſon maître, il s'engagea en échange de rendre au Bacha, & de conduire lui-même à Conſtantinople trente Turcs de bonne famille qui étoient actuellement eſclaves à Malte. Il en prit enſuite la route avec la confiance d'y être reçu par le Grand Maître, comme le Liberateur de ſes Freres, & il y arriva le 23 Août ſur le ſoir. Ce Miniſtre en s'embarquant ſur ſes galeres, s'étoit fait préceder par une barque qui portoit de ſa part une Lettre au Grand Maître, où il lui donnoit avis

de tout ce qui s'étoit paſſé dans la perte de Tripoli. D'Omedes fut conſterné de cette nouvelle : & ce qui lui cauſoit encore plus d'inquiétude que de douleur, c'eſt qu'il craignoit qu'on ne lui attribuât une perte ſi conſiderable. Il n'ignoroit pas qu'il y avoit déja du tems qu'on s'étoit plaint dans le Couvent qu'au lieu de faire travailler aux fortifications de cette Place, il détournoit au profit de ſes neveux les deniers qui y avoient été deſtinez. La perte de Tripoli pouvoit faire revivre ces plaintes qui produiroient un ſévere examen de ſa conduite, & peut-être ſa dépoſition. Pour ſe tirer d'une ſi fâcheuſe ſituation, il réſolut de rendre la conduite de l'Ambaſſadeur de France ſuſpecte, & de rejetter ſur ce Miniſtre & ſur le Maréchal la perte de cette Place. Dans ce deſſein il fit appeller quelques Chevaliers qui lui étoient le plus étroitement attachez ; & les ayant conduits dans ſon cabinet, il leur fit part de la lettre qu'il venoit de recevoir de d'Aramon. D'abord il ne leur laiſſa voir que la douleur que lui cauſoit une perte auſſi conſiderable : & comme s'il n'eût voulu en rejetter la faute que ſur lui-même, il leur avoua avec une feinte confuſion qu'il ne ſe pouvoit pardonner l'imprudence qu'il avoit eue d'avoir engagé d'Aramon à paſſer en Afrique, & de s'être confié à un Miniſtre étranger, dont il ne pouvoit pas ignorer que le Maître avoit une étroite alliance avec le Grand Seigneur ; Que cet Ambaſſadeur, homme d'un génie ſouple & adroit, & de la même nation que le Maréchal, s'étoit emparé de toute ſa confiance, ſous prétexte de s'intereſſer à la con-

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

ſervation de Tripoli ; que vrai-ſemblablement il lui en avoit enſuite exageré la foibleſſe, & les forces du Bacha, & que par ſes artifices il l'avoit inſenſiblement conduit dans un labirinthe de négociations, qui ne s'étoient à la fin terminées que par une honteuſe capitulation.

Les créatures du Grand Maître, en courtiſans ſerviles, & ſans examiner ce qu'il pouvoit y avoir de faux dans une relation qui ne rouloit que ſur des conjectures, déteſterent hautement la prétendue perfidie de l'Ambaſſadeur. Chacun à ſa maniere ſe fit un mérite de fortifier ces conjectures par de nouveaux préjugez auſſi mal fondez; les uns diſoient que ce Miniſtre n'auroit pas differé l'execution des ordres de ſon Maître, & interrompu ſi volontiers le cours de ſon voyage à la Porte, s'il n'avoit crû lui être plus utile à Tripoli qu'à Conſtantinople ; d'autres ajoutoient que dans le beſoin preſſant que le Roi de France avoit de la flotte & des forces du Bacha pour les oppoſer à celles de Charles-Quint, ſon Ambaſſadeur pour les pouvoir faire paſſer plûtôt en Provence aux dépens de la Religion, avoit acceleré la capitulation de la Place ; que le Maréchal étoit inexcuſable de l'avoir conclue ſans la participation du Grand Maître & du Conſeil: & on convint qu'il falloit lui faire inceſſamment ſon procès: mais pour ſe débaraſſer d'un témoin auſſi incommode que l'Ambaſſadeur, on réſolut avant que de commencer la procedure de le laiſſer partir. Cependant pour le rendre ſuſpect, & comme ſi on ſe fût défié de lui, à ſon abord devant le port, le Grand Maître

JEAN D'OMEDES.

ſous prétexte de l'heure indue, défendit qu'on levât la chaîne, fit doubler la garde du Château, & prit les mêmes précautions qu'en tems de guerre, & comme ſi l'ennemi fût revenu dans l'Iſle, & eût été aux portes de la Place.

Le lendemain les confidens du Grand Maître de concert avec lui répandirent des bruits ſourds, quoique ſans nom d'auteur, que Tripoli n'étoit tombée ſi promptement en la puiſſance des Turcs que par l'intelligence ſecrete de l'Ambaſſadeur avec le Bacha, & par la foibleſſe du Maréchal qui s'étoit abandonné aux perfides conſeils de d'Aramon. C'étoient de ces nouvelles qui ne ſe diſent qu'à l'oreille, & qu'on ne confie qu'à ſes amis intimes, mais qui à force d'être communiquées ſous le ſecret, deviennent à la fin publiques. Ces bruits groſſis par differentes conjectures que chacun y ajoutoit, ſuivant l'intention du Grand Maître, paſſerent bientôt dans toutes les auberges, & des Chevaliers au peuple : par cet artifice d'Aramon ſans s'en appercevoir devint tout d'un coup l'objet de l'execration publique.

Le Grand Maître n'en demeura pas là : & pour le rendre auſſi odieux dans toute la Chrétienté, qu'il l'étoit à Malte, il engagea ceux de ſa cabale d'écrire ſecretement aux Chevaliers qui étoient en Europe & dans leurs commanderies, que l'Ambaſſadeur de France avoit trahi la Religion & livré Tripoli aux Infideles, & que ſans les ſages précautions qu'avoit priſes le Grand Maître, il auroit tenté de s'emparer du Château Saint-Ange, & d'y introduire les Turcs. Ces bruits ſe répan-

JEAN D'OMEDES.

dirent en peu de tems dans toute la Chrétienté, & y firent beaucoup d'impreſſion. Ceux qu'on publioit à Malte avec tant de malignité, parvinrent à la fin juſqu'à d'Aramon. On ne peut exprimer avec quelle ſurpriſe il les apprit : il demanda auſſitôt audience ; elle lui fut aſſignée en plein Conſeil. Il y prit ſéance à côté du Grand Maître ; & trouvant indigne de ſon caractere de s'abaiſſer à refuter tous ces faux bruits, il pria ſeulement le Grand Maître, en lui adreſſant la parole, de ſe ſouvenir qu'il n'étoit paſſé en Afrique que ſur les inſtances réiterées, qu'il lui en avoit faites, & dans leſquelles, pour l'y déterminer, il avoit fait entrer l'interêt de la Religion Chrétienne, & même l'affection dont le Roi ſon maître honoroit tout ſon Ordre. Il ajouta que depuis qu'il étoit arrivé au camp des Turcs, il n'avoit rien oublié, ſoit pour engager le Bacha à lever le ſiege, ſoit pour la délivrance des Chevaliers ; que Dieu lui avoit fait la grace de les ramener heureuſement ſur ſes galeres, & que s'étant engagé de ramener en échange autant de Turcs eſclaves de la Religion, il ſe flatoit que le Grand Maître les lui feroit remettre pour qu'il pût dégager ſa parole avec honneur.

Le Grand Maître lui répondit en peu de mots, & avec un air extrêmement froid, qu'on lui étoit bien obligé de ſes ſoins ; mais qu'à l'égard des eſclaves Turcs qu'il demandoit, il n'en étoit pas le maître ; que c'étoit aux Chevaliers qui les avoient pris à en diſpoſer, ou ſur leur refus au Maréchal à en dédommager le Bacha. D'Aramon auroit pû juſtement

juſtement lui repliquer qu'il y avoit encore une voye plus courte, & même plus juſte, qui étoit de lui remettre les Chevaliers Eſpagnols pour les rendre à Sinam ; mais il trouva indigne de ſon caractere, de faire ſentir au Grand Maître ſon injuſtice ; & ſans s'abaiſſer juſqu'à s'en plaindre, il ſortit peu de jours après du port, & continua ſa route vers Conſtantinople. JEAN D'OMEDES.

Son départ mit le Grand Maître en liberté de continuer l'exécution de ſon projet : il tint ſecretement pluſieurs conſeils avec ſes creatures. La perte du Maréchal y fut réſolue. On convint que pour l'interêt du Grand Maître, il étoit tems de lui faire occuper ſur la ſcene la place que d'Aramon venoit de quitter ; mais comme au ſujet d'une réſolution priſe en plein Conſeil de guerre, on ne pouvoit pas ſévir contre lui ſeul, le Grand Maître, & ceux qui de concert avec lui, conduiſoient ce noir complot, jugerent à propos de comprendre dans l'accuſation les Chevaliers qui avoient eu le plus de part à la capitulation. Ses émiſſaires répandus dans les auberges, diſoient qu'il étoit honteux à l'Ordre de ſouffrir une ſi grande lâcheté, & une pareille prévarication : lui-même repréſentoit au Conſeil, quoique avec une douleur apparente, qu'on ne pouvoit pas pour l'honneur de la Religion ſe diſpenſer de faire rendre compte au Maréchal, & aux autres Chevaliers, des motifs qui les avoient déterminez à capituler : *Afin*, diſoit d'Omedes avec une feinte modération, *de les abſoudre s'ils ſont innocens ; ou auſſi de les punir, ſi on avoit le chagrin de les trouver coupables.*

JEAN D'OMEDES.

Le Conſeil ne trouvant rien que d'équitable dans cette propoſition, opina qu'on inſtruiroit inceſſamment le procès des accuſez : on convint qu'il faloit nommer trois Chevaliers de trois Langues differentes pour faire les informations. Le Grand Maître n'eut pas de peine à faire tomber cette commiſſion à ſes creatures ; mais comme ces Commiſſaires en qualité de Religieux ne pouvoient pas connoître d'un crime capital, & où il y alloit de la vie des accuſez, il fut arrêté qu'on leur donneroit pour Aſſeſſeur & pour Chef de la commiſſion un ſeculier, qui après l'examen & le rapport des Commiſſaires, prononceroit ſur la nature des peines que meritoit la faute des criminels. L'habile Grand Maître, ſans paroître y prendre d'autre interêt que celui de la juſtice, indiqua pour cet emploi un Officier ſeculier de l'Iſle, appellé *Auguſtin de Combe*, dont il avoit fait la fortune, Juge corrompu, & capable de tout faire pour de l'argent. Il fit encore choiſir pour Procureur de la commiſſion, un autre ſeculier, Eſpagnol de naiſſance, qui n'avoit d'autre mérite que celui de lui être aveuglement dévoué. D'Omedes par le choix de tous ces Juges, ſe vit maître de faire prendre à cette affaire le tour qui lui conviendroit.

Sur la Requête du Procureur d'office, on commença par arrêter le Maréchal & les Chevaliers *Fuſter*, *de Souſa & Errera*, qui avoient eu le plus de part, quoique d'une maniere differente à la capitulation. Comme la perte de cette Place intereſſoit l'Empereur par rapport à ſa Suzeraineté, & que d'ailleurs Tripoli couvroit en quelque ma-

niere ſes Etats d'Italie, les Chevaliers nez ſujets de ce Prince, pour faire leur cour, n'eurent point de honte d'arrêter eux-mêmes leur Géneral, parce-qu'il étoit François : on le jetta dans un cachot affreux, & où le ſoleil n'avoit jamais pénetré. Le Grand Maître croyant ſa perte infaillible, & qu'il n'avoit plus de meſures à garder ; pour le priver de tout ſecours, défendit ſous de grieves peines, attendu l'énormité du crime, & qu'il s'agiſſoit de l'interêt de l'Etat, qu'aucun Chevalier n'eût à ſolliciter en ſa faveur. Par une autre ordonnance, il fut preſcrit aux Commiſſaires de rejetter les cauſes de recuſation qu'il pourroit alleguer contre les témoins ; que ſans égard à la condition ou à la réputation des dépoſans, on admit indifferemment le témoignage de tous ceux qui ſe préſenteroient, ſans même les aſtreindre à ſubir la confrontation contre l'accuſé. On ne pouvoit pas prendre de meſures plus ſures pour perdre promptement un innocent. JEAN D'OMEDES.

A la faveur de cette nouvelle Juriſprudence, on vit paroître parmi les témoins que le Procureur d'office admettoit des ſcelerats averez, & des hommes noircis des plus grands crimes : tels étoient un certain Dominique Cabillan, Eſpagnol de naiſſance dont on reçut le témoignage, quoiqu'il eût déja été repris de juſtice, & condamné pour crime de faux ; tel Vanegas, autre Eſpagnol, qui après avoir renié Jeſus-Chriſt, & embraſſé la Religion de Mahomet, par un nouveau crime, avoit vendu ſes enfans aux Infideles ; & on fit revenir ce ſcelerat d'Afrique pour dépoſer contre le

JEAN D'OMEDES.

Maréchal ; tel enfin un des canoniers de Tripoli, qui ayant été arrêté dans le moment qu'il deſertoit parmi les Infideles, n'avoit évité le ſupplice, que par la clémence du Maréchal. Tous les gens de bien voyoient avec douleur qu'à quelque prix que ce fût, on vouloit perdre ce Seigneur ; mais la cabale étoit ſi puiſſante, on avoit même rendu ſa cauſe ſi odieuſe, que perſonne n'oſoit ouvrir la bouche en ſa faveur.

Le ſeul Chevalier de Villegagnon, malgré toutes les défenſes du Grand Maître, fut aſſez génereux pour entreprendre ſa défenſe, & il s'en acquitta avec un courage invincible. Il publioit hautement qu'il étoit bien extraordinaire que la Place n'ayant été perdue que par la negligence, & peut-être par l'avarice de ceux qui étoient chargez de la fortifier, & d'y jetter du ſecours ; cependant on prétendît rendre le Maréchal reſponſable des fautes d'autrui. Les amis de ce Seigneur, & ſur-tout la plûpart des Chevaliers François, ſur ces plaintes qu'ils trouvoient juſtes, commencerent à ouvrir les yeux, & ils ſe reprochoient de s'être rendus les inſtrumens de la paſſion & de la haine d'Omedes. Ce Prince, pour prévenir leur témoignage, & ce qu'ils pourroient mander dans les differens Etats de la Chrétienté, eut recours une ſeconde fois à la plume venale de ſes confidens, & il les obligea d'écrire chacun dans leur pays, que le Grand Maître ayant voulu faire faire le procès au Maréchal pour avoir vendu ſa Place aux Infideles, la plûpart des Chevaliers François, craignant que par la conviction de ce crime, on attachât une

marque d'infamie à leur Langue, avoient pris les armes, & tenoient actuellement le Grand Maître aſſiegé dans le Château Saint-Ange. Ces nouvelles toutes fauſſes qu'elles étoient, exciterent dans les pays étrangers une ſi grande indignation contre les Chevaliers François, qu'on n'en parloit plus que comme des rebelles; & il ſembloit que la qualité ſeule de François, étoit un crime qu'on ne pouvoit expier que par leur mort. JEAN D'OMEDES.

D'Omedes par ces lettres ayant pris les devants, & prévenu les François, donna tous ſes ſoins, avant que la verité eût pû être éclaircie, à terminer promptement cette grande affaire. Le Procureur d'office, de concert avec lui, produiſit de nouveaux témoins. Villegagnon découvrit auſſi-tôt qu'ils avoient été ſubornez: il en porta ſes plaintes aux Commiſſaires, & après leur en avoir fait voir les preuves, il leur repréſenta que ſi le Grand Maître, ſous prétexte qu'il s'agiſſoit d'un crime d'Etat, avoit interdit au Maréchal toute voye de récuſation; c'étoit à eux au moins à n'admettre que le témoignage des gens dont ils connuſſent la probité. Mais les Chevaliers dévouez au Grand Maître lui répondirent froidement que cet examen regardoit le Procureur d'office; qu'ils n'étoient prépoſez que pour recevoir ſimplement leur témoignage; qu'ils étoient également diſpoſez à entendre à charge & à décharge ceux qu'il voudroit produire. Ils ajouterent qu'ils lui donnoient pour cela huit jours, quoiqu'ils euſſent accordé deux mois au Procureur fiſcal pour trouver ſes témoins. Plus de ſoixante perſonnes, gens d'une integrité reconnue,

JEAN D'OMEDES.

ſe préſenterent dans un ſi petit eſpace de tems, & dépoſerent en faveur du Maréchal, & par leur témoignage firent tomber la dépoſition des faux témoins. Enfin ſur le raport des Commiſſaires, & enſuite par le Jugement du Prevôt, il fut prononcé en plein Conſeil, que dans la perte de Tripoli, il n'y étoit intervenu de la part du Maréchal & des autres Chevaliers aucune ſorte de trahiſon, ni d'intelligence avec les ennemis; que tout le malheur étoit provenu uniquement de la lâcheté des Calabrois; qu'à la verité il n'y avoit point de Conſtitutions imperiales, ni de Loix qui décernaſſent en pareil cas des ſupplices contre un Gouverneur & des Officiers; mais que par les ſtatuts de l'Ordre, on en devoit chaſſer tout Gouverneur, qui ſans la permiſſion expreſſe du Grand Maître & du Conſeil, auroit abandonné une Place dont on lui auroit confié la garde : en conſequence de quoi il concluoit par un ſeul & même Jugement, à ce que l'habit de la Religion & la Croix ſeroient ôtez au Maréchal, aux Chevaliers Souſa, d'Herrera & Fuſter, comme complices de la perte de Tripoli.

Le Grand Maître témoigna par un geſte chagrin qu'il n'approuvoit pas ce Jugement. Il n'avoit fait comprendre dans l'accuſation les Chevaliers Eſpagnols, que pour éloigner le ſoupçon qu'il agît contre le ſeul Maréchal par une haine de nation; & il ſe flattoit qu'après l'avoir fait périr, il ne manqueroit pas d'occaſions & de prétextes pour faire abſoudre ſes compatriotes. Ce Jugement du Prévôt déconcertoit ſes meſures; pour y remedier il repréſenta au Conſeil avec une feinte moderation

& une retenue apparente, qu'il lui ſembloit que le Juge, pour finir une affaire auſſi importante, avoit un peu trop précipité ſes differentes Sentences, & qu'il croyoit qu'il eût dû mettre une grande difference tant entre la faute de chaque criminel, que dans les differentes peines dont on les devoit punir; & qu'il lui ſembloit que pour le preſent on devoit s'en tenir au jugement rendu contre le Maréchal, & ſurſeoir celui des Officiers, pour les pouvoir juger chacun en particulier, & ſuivant la nature differente des crimes dont ils étoient convaincus. JEAN D'OMEDES.

Le Juge qui comprit que par ce Jugement commun qu'il avoit rendu contre tous les accuſez, il avoit offenſé le Grand Maître, malgré la Sentence qu'il venoit de prononcer, ſans pudeur & ſans honte, changea d'avis: & pour appaiſer le Grand Maître, opina de nouveau, & tira les Officiers Eſpagnols de la Sentence génerale dans laquelle ils étoient compris; & par une maniere d'explication il déclara que quoiqu'il les eût tous condamnez à la même peine, leurs fautes étoient bien differentes. Le Bailli Schilling, de la Langue d'Allemagne, adreſſant la parole à ce Juge: *N'êtes-vous pas*, lui dit-il avec indignation, *le plus méchant homme du monde, de changer ſi légerement de ſentiment au moindre ſigne du mécontentement du Grand Maître? Vous venez de prononcer juridiquement que les accuſez étant tous également coupables de la même faute, devoient ſubir la même peine, & un inſtant après vous prétendez qu'on ſépare les fautes, & qu'on en differe le Jugement? Il a parlé comme un miſérable qu'il eſt*, ajouta le Chevalier Nuguez de la Langue de Caſ-

JEAN D'OMEDES.

tille; & ſe tournant vers le Grand Maître: *Je ne ſouffrirai point*, lui dit-il, *qu'on exécute la Sentence prononcée contre le Maréchal, ſi en même-tems on ne fait ſubir la même peine aux autres accuſez.*

Toute l'Aſſemblée s'étant réunie au même avis, le Grand Maître feignit de s'y rendre; mais comme il étoit au déſeſpoir que ſa proye lui eût en quelque maniere échapée, & qu'il ne pût faire périr le Maréchal tout ſeul, comme il ſe l'étoit propoſé, il demanda un moment d'audience, où il repréſenta que quoiqu'on vînt de ſtatuer que tous les criminels ſeroient punis en même tems; cependant il étoit juſte de mettre quelque difference entre leurs fautes, & la peine qu'elles méritoient; que le Maréchal & le Chevalier Fuſter lui paroiſſoient bien plus coupables que les autres, l'un pour avoir négocié la capitulation, & l'autre pour avoir abandonné la Place dont il étoit Gouverneur, & que la punition de deux ſi grands crimes pouvant aller à la mort, il étoit d'avis, ſans que le Conſeil s'en mêlât davantage; d'en renvoyer le Jugement difinitif au Juge ſeculier, qui avoit déja pris connoiſſance de cette affaire. La corruption de ce Juge, qui venoit de varier ſi honteuſement, le fit rejetter avec de grands cris: le Grand Maître néanmoins s'obſtinoit à le faire nommer; mais comme ce Juge ſe vit chargé d'injures par les plus emportez, de lui-même il ſe déſiſta de cette fonction, ſur le prétexte qu'ayant rendu ſa Sentence, il ne pouvoit pas prononcer deux fois ſur la même affaire. Le Grand Maître outré de n'avoir pû venir à bout de ſes deſſeins, remit l'affaire à une autre fois, ordonna

donna au Secretaire du Conſeil de faire mention dans ſon regiſtre de tout ce qui venoit de ſe paſſer, & congedia l'aſſemblée. JEAN D'OMEDES.

Cependant les ennemis du Roi & de la France, ſur les lettres que le Grand Maître avoit fait écrire dans leurs Etats, publioient que l'Ambaſſadeur de la nation avoit livré Tripoli aux Infideles, & qu'il étoit revenu enſuite à Malte pour tâcher de les introduire dans cette Iſle ; que ſans la vigilance du Grand Maître tous les Chevaliers auroient été égorgez, & que la Chrétienté auroit perdu une Place qui ſervoit de boulevard à la Sicile & à toute l'Italie. Le Roi offenſé de ces bruits qui donnoient atteinte à ſa gloire & à l'honneur de la Nation, dépêcha au Grand Maître un Gentilhomme ordinaire de ſa Maiſon, appellé du Belloy, qui lui rendit une lettre de ſa part dattée du dernier jour de Septembre, & dans laquelle ce Prince, après s'être plaint amérement des bruits infames qu'on avoit répandus contre ſon Ambaſſadeur, le prioit de lui faire ſçavoir nettement & avec une exacte verité, ſi d'Aramon étoit coupable des crimes qu'on lui imputoit: *Afin, s'il en étoit convaincu, de le faire punir ſelon la grandeur de ſon crime ; ou, s'il ſe trouvoit innocent, de le juſtifier par ſon témoignage parmi les Nations étrangeres, où on l'avoit ſi cruellement diffamé.*

L'arrivée de ce Gentilhomme, & la lettre dont il étoit porteur, cauſerent de violentes inquiétudes au grand Maître. Il n'étoit plus queſtion de répandre furtivement des bruits ſourds, ou d'envoyer des lettres anonimes ou ſignées de gens peu connus, avec un auſſi grand Roi que Henri II. &

JEAN D'OMEDES.

dans une affaire qui intereſſoit ſon honneur: il falloit s'expliquer clairement, & être en état de ſoutenir à la face de toute la Chrétienté ce qu'on auroit avancé.

D'Omedes pour ne ſe point compromettre, & pour ſe tirer d'embaras, porta la lettre du Roi au Conſeil; on en fit la lecture, & il demanda aux Seigneurs qui le compoſoient, leur avis ſur la réponſe qu'on y devoit faire. Toute l'Aſſemblée d'un conſentement unanime opina qu'il falloit récrire à ce Prince, que la Religion, bien loin d'avoir lieu de ſe plaindre de la conduite de ſon Ambaſſadeur, n'avoit que des remerciemens à rendre à Sa Majeſté pour tous les bons offices qu'elle en avoit reçûs; ce qui engageoit plus que jamais tout l'Ordre à une éternelle reconnoiſſance. Le Conſeil ordonna en même-tems à ſon Secretaire de dreſſer cette lettre, ou plûtôt de la faire ſigner au Grand Maître, & de la remettre à l'envoyé du Roi, ou au Chevalier de Villegagnon, qui devoit l'accompagner à ſon retour.

D'Omedes qui perſiſtoit toujours dans le deſſein ſecret de perdre l'Ambaſſadeur & le Maréchal, ſe repentit bientôt d'avoir remis au Conſeil la réponſe d'une lettre qui lui étoit adreſſée à lui ſeul: & pour éluder les preuves qu'on en auroit pû tirer en faveur des accuſez, il fit appeller le Secretaire; & ſans s'ouvrir à lui de l'uſage qu'il méditoit de faire de cette lettre, il lui dit ſeulement qu'étant adreſſée à un Grand Roi, & ſur une matiere auſſi délicate, les termes n'en pouvoient être trop meſurez; qu'il vouloit en conferer avec

lui à loiſir, & que ſi le Gentilhomme François, ou Villegagnon la demandoient, il trouvât quelque prétexte pour s'en diſpenſer. Et il le congedia après lui avoir recommandé le ſecret. JEAN D'OMEDES.

Villegagnon ayant laiſſé paſſer quelques jours ſans que ce Secretaire ſe fût mis en état d'executer les ordres du Conſeil, lui en demanda la raiſon. Le Secretaire ſuivant ce que lui avoit preſcrit le Grand Maître, s'excuſa ſur la multitude de ſes occupations: & pour l'amuſer, lui promit de lui porter au premier jour cette lettre. Mais des ſemaines entieres s'écoulerent ſans qu'on la pût tirer de ſes mains. Ces délais affectez firent ſoupçonner à Villegagnon qu'il ſe tramoit de nouveau quelque mauvais deſſein, & pour s'en éclaircir il employa tous ſes ſoins, & mit en mouvement les Chevaliers qui s'intereſſoient comme lui à la défenſe du Maréchal. Enfin il découvrit, à ce qu'il rapporte lui-même, que le Grand Maître avoit eu des entretiens ſecrets avec le Juge qui avoit fait le procès aux accuſez; qu'il lui avoit reproché qu'il eût été aſſez foible, ſur les plaintes qui s'étoient élevées contre lui dans le Conſeil, de ſe déſiſter de ſa commiſſion; que le Grand Maître avoit ajouté, qu'il étoit aſſez puiſſant, malgré la cabale oppoſée, pour lui faire renvoyer la réviſion du même procès; mais qu'il ne lui pardonneroit jamais s'il varioit une ſeconde fois dans ſon Jugement, & que pour s'aſſurer de ſa parole il vouloit qu'il s'obligeât à lui payer cinq cens ducats d'or s'il ne ſe conduiſoit pas dans toute la procedure de la maniere qu'il lui preſcriroit.

JEAN D'OMEDES.

Ceux dont Villegagnon tenoit cet avis, ajoutoient que le Juge dans la crainte de perdre ſa Charge avec la protection du Grand Maître, fit toutes les promeſſes, & paſſa toutes les obligations qu'on exigea de lui ; que le Grand Maître ſaiſi de ces gages lui avoit remis un Mémoire contenant des faits & articles, ſur leſquels il devoit interroger l'accuſé, & qu'il lui ordonna enſuite, ſi le Maréchal les nioit, ou s'il n'y vouloit pas répondre, de lui faire donner la queſtion ; que par la violence des tourmens il en tirât cet aveu, qu'il n'avoit remis Tripoli aux Turcs, qu'à la ſollicitation de d'Aramon. On ajoutoit que le Grand Maître avoit avoué au Juge que dans l'eſperance de pouvoir envoyer cette confeſſion au Roi, il avoit differé ſa réponſe à l'envoyé de ce Prince, & qu'il n'avoit trouvé que ce moyen de ſortir avec honneur d'une affaire où la perte des accuſez aſſureroit ſa gloire, & même ſa dignité.

Villegagnon ne nous aprend point de qui il tenoit la découverte de ce complot, ſoit qu'on l'eût engagé au ſecret, ſoit peut-être que cela vînt du Juge même, qui n'oſant prendre ſur lui, & ſans la participation du Conſeil, de faire donner la queſtion à un des grands Officiers de l'Ordre, ne fut pas fâché que le bruit de ce complot en empêchât l'exécution, & lui épargnât en même tems une ſomme auſſi conſiderable qu'il s'étoit ſoumis imprudemment de payer au Grand Maître. Quoi qu'il en ſoit, Villegagnon inſtruit d'un ſi affreux complot, ſe rendit au Conſeil, & demanda au nom de l'Envoyé du Roi qu'on lui remît la Lettre qu'il devoit porter à ce Prince : &

il repréſenta que pour peu qu'il differât à partir, la mer par la rigueur de la ſaiſon ne ſeroit plus navigable. *Cependant*, ajouta Villegagnon, *ſi le Conſeil avoit changé de ſentiment, peut-être que pour faire connoître au Roi l'innocence de ſon Ambaſſadeur, il ſuffiroit de lui envoyer le réſultat des Commiſſaires avec une copie de la ſentence du Juge ſeculier; & que ce Prince par le ſimple énoncé de ces actes, verroit clairement que dans la capitulation de Tripoli, il n'y étoit intervenu ni trahiſon ni intelligence de la part de d'Aramon & du Maréchal avec les Infidèles; mais que la perte de cette Place venoit uniquement de la lâcheté des ſoldats Calabrois & de leur rebellion.* JEAN D'OMEDES.

Un Chevalier du Prieuré d'Aquitaine, grand partiſan de d'Omedes, prit la parole, & dit que le Roi ne demandoit qu'à être inſtruit de la conduite que ſon Ambaſſadeur avoit tenue en Afrique, & que c'étoit à cela ſeul qu'il faloit répondre. Le Grand Maître fut ravi que quelqu'un ſe fût oppoſé à la propoſition de Villegagnon, & il ſentit bien qu'un auſſi habile homme que ce Chevalier François, n'avoit demandé le procès des accuſez que pour porter au Roi des preuves ſans replique de l'innocence de d'Aramon; & comme il trouvoit toujours Villegagnon à ſon chemin, il lui demanda fierement où il avoit appris que dans des procès criminels que l'Ordre faiſoit faire à des Chevaliers, on fût obligé d'en rendre compte à des Princes ſeculiers. *Ce n'a jamais été mon intention*, repliqua le Chevalier, *d'avancer une pareille propoſition; mais j'ai crû ſeulement qu'au défaut de la Lettre que le Conſeil avoit preſcrite, & qu'on n'a jamais voulu*

JEAN D'OMEDES.

expedier, le Roi ſe pourroit contenter, pour la juſtification de ſon Miniſtre, du témoignage du Juge même des accuſez, qui par ſa Sentence, reconnoît que dans la capitulation, il n'y étoit intervenu de la part de ſon Miniſtre aucun pacte illicite, ni aucune intelligence criminelle. Cependant, puiſque vous m'ordonnez, continua Villegagnon, en adreſſant la parole au Grand Maître, *de vous rendre compte des motifs particuliers que j'ai eus pour ſouhaitter qu'on envoyât ces actes en France, je vous le dirai avec toute la franchiſe dont je fais profeſſion, & auſſi avec tout le reſpect que je vous dois, & à l'auguſte aſſemblée devant laquelle je parle.*

Pour lors élevant ſa voix, & s'armant d'une noble fierté : *Il y a déja quelques jours*, Seigneur, continua-t-il en adreſſant la parole au Grand Maître, *qu'il court un bruit deſavantageux à votre gloire, & on publie que dans une conférence ſecrette que vous avez eue avec la Combe, vous êtes convenu avec lui qu'il ſe chargeroit tout de nouveau du procès contre le Maréchal ; que ce Juge inique s'eſt engagé d'en tirer par la violence de la torture, la confeſſion des crimes qu'il n'a point commis ; qu'il le condamneroit enſuite à mort ; & qu'après ſon exécution, on ſubſtituera ſa confeſſion à la Lettre que le Conſeil a ordonné qu'on écrivît au Roi.* Tel eſt, à ce qu'on prétend, l'unique ſujet du retardement affecté, que le Secretaire apporte à remettre cette Lettre à l'Envoyé de ce Prince.

Le Grand Maître ne put entendre ce diſcours ſans un vif reſſentiment : le feu dans les yeux, & tout brûlant de colere, il lui commanda de dire

tout haut de qui il tenoit ces bruits indignes. *Il n'eſt pas encore queſtion du nom de l'auteur*, répondit modeſtement Villegagnon, *il s'agit ſeulement à préſent que vous nous diſiez ſi le fait eſt vrai ou faux ; Très faux*, s'écria le Grand Maître. *Déclarez donc, Seigneur, devant toute l'aſſemblée*, repartit Villegagnon, *que vous déchargez votre Juge d'une ſomme de cinq cens ducats d'or à laquelle il s'eſt obligé envers vous, s'il ne condamnoit pas à mort le Maréchal.* A ces terribles mots, la confuſion parut d'abord ſur le viſage du Grand Maître ; la tête lui tourna entierement : il ne ſe poſſedoit plus ; & outré de ſe voir pouſſé ſi vivement par un de ſes inferieurs, il le chargea d'un torrent d'injures. Mais celui-ci content d'avoir mis tout le Conſeil ſur les voyes de ſes méchants deſſeins, ſe retira de l'aſſemblée : & les Seigneurs Grand-Croix juſtement indignez de tous ces perfides complots, nommerent un autre Juge, & commanderent ſous de grieves peines au Secretaire que toute affaire ceſſante, & dans le jour même il eût à délivrer à l'Envoyé du Roi ou à Villegagnon la Lettre pour ce Prince, dans la forme & les termes qui lui étoient preſcrits. JEAN D'OMEDES.

Quelques précis que fuſſent ces ordres, le Secretaire creature du Grand Maître, n'oſa les exécuter ſans ſa participation : il ſe rendit ſecretement à ſon Palais, écrivit la Lettre ſous ſes yeux, la fabriqua avec un nouvel artifice ; & au lieu d'y marquer, comme le Conſeil l'avoit ordonné, que bien-loin que d'Amaron eût contribué à la perte de Tripoli, ce Miniſtre au contraire n'avoit rien oublié

JEAN D'OMEDES.

pour détourner le Bacha d'en former le ſiege, il ſubſtitua à ces termes ſi poſitifs en faveur de l'innocence de d'Aramon, une clauſe relative ſeulement au tems auquel il écrivoit : & il faiſoit dire au Grand Maître que le Conſeil n'avoit encore rien découvert, dont on pût accuſer d'Aramon. Par cette clauſe, & ſous prétexte qu'il pouvoit ſurvenir de nouvelles charges, il ſe réſervoit le pouvoir de recommencer dans une autre occaſion les accuſations intentées contre d'Aramon.

La Lettre en cet état fut remiſe à Villegagnon, datée du dix-ſept de Novembre : mais il en eut bien tôt reconnu l'artifice. Il la porta ſur le champ au Conſeil pour s'en plaindre, & les Seigneurs qui le compoſoient, honteux de tant de ſupercheries, dreſſerent eux-mêmes le projet de la Lettre, que le Grand Maître, après ce qui s'étoit paſſé, n'oſa refuſer de ſigner.

Ce Seigneur, après y avoir remercié le Roi des marques de bienveillance dont il lui avoit plû de l'honorer, ajouta ces propres mots au rapport de M. de Thou, Hiſtorien celebre & contemporain : *Quant à ce que Votre Majeſté deſire de moi ; pour ſatisfaire à ſa volonté, & à ſon commandement, je dis que d'Aramon étant arrivé ici le premier jour d'Août avec deux galeres & un brigantin, & y ayant été reçu ſelon ſa qualité, il nous a expoſé l'Ordre que vous lui aviez donné à ſon départ pour Conſtantinople de nous voir en paſſant, & de nous aſſurer de votre bienveillance : ſur quoi nous le priâmes de paſſer en Afrique, & de tâcher de détourner le Bacha de l'entrepriſe du ſiege de Tripoli, s'il ne l'avoit pas encore*

core commencé ; ou en cas qu'il trouvât la Place déja assiegée, d'employer le nom si respectable de Votre Majesté, & son propre crédit, pour l'engager à lever le siege ; que d'Aramon avoit embrassé avec joye cette occasion de rendre service à l'Ordre ; mais que le Géneral Turc ayant été inexorable à toutes ses prieres, il revint ici sans en avoir pû rien obtenir, & en témoignant dans le Conseil public de notre Religion l'extrême regret qu'il avoit de la perte de Tripoli. Il nous assura qu'il n'avoit rien oublié de tout ce qui étoit en son pouvoir pour nous donner la satisfaction que nous désirions de lui, comme en ayant eu un commandement exprès de Votre Majesté. Outre cela, afin que chacun sçût la vraye cause de ce malheur, nous avons fait faire de tous côtez des informations : & aprés toute la diligence que nous avous pû y employer, nous n'avons rien trouvé qui puisse donner sujet de croire que d'Aramon y ait contribué, ni qu'il ait en quelque sorte que ce soit sollicité la reddition de cette Place. Au contraire nos Chevaliers prisonniers, à leur retour, nous ont appris que non seulement il est exempt de tout blâme ; mais qu'il a obligé notre Ordre par une infinité de bons offices. C'est pourquoi le bruit qui a couru au contraire, a été répandu injustement, & contre toute sorte de raison, &c.

JEAN D'OMEDES.

» Cette Lettre dont j'ai une copie, ajoute M. » de Thou à la fin de son septiéme Livre, fut de» puis envoyée par le Roi à tous ses Ambassadeurs, » pour la publier dans les Cours des Princes, où ils » résidoient, ce qui fit cesser les mauvais bruits que » les Imperiaux avoient répandu contre l'honneur » & la réputation des François. Toute la Nation

JEAN D'OMEDES.

en fut redevable au zele & à l'habileté de Villegagnon ; & comme ce Chevalier ſe ſervoit auſſi-bien de ſa plume que de ſon épée, il publia dans Malte & dans toute l'Europe un excellent Mémoire, qui nous eſt reſté, & où il fait voir que le Grand Maître par ſon avarice & ſon invincible opiniâtreté, avoit diverti les ſecours qui auroient pû ſauver Tripoli, & l'on trouvera ce Mémoire adreſſé à l'Empereur Charles-Quint dans le Livre des Preuves.

Pour nous, ſans prendre de parti dans une affaire ſi délicate, nous croyons que la trahiſon de ce renégat de Provence qui découvrit aux Turcs les endroits foibles de la Place ; que la rebellion des ſoldats, l'extrême peur des deux Chevaliers Eſpagnols, & leur intelligence avec les mutins ; enfin que la trop facile creance du Gouverneur, & l'entêtement du Grand Maître à ne pas jetter du ſecours dans cette Place, furent cauſe qu'on en précipita la capitulation, & que les aſſiegez, avant que de faire une pareille démarche, n'attendirent pas, à l'exemple de leurs prédeceſſeurs, une plus grande extrêmité. Le Maréchal expia depuis par une longue priſon l'imprudence d'être ſorti de ſa Place ; mais le Grand-Maître, qui comme nous le venons de voir, n'avoit fait arrêter les autres accuſez que pour n'avoir pû ſeparer leur cauſe de la ſienne, obtint leur pardon, ſi-tôt qu'il le pût : & comme dans quelque forme de gouvernement que ce ſoit, celui qui diſpoſe des graces & des dignitez, diſpoſe preſque toujours des ſuffrages, d'Omedes par ſon crédit, engagea la plûpart des Grands-Croix qui compoſoient le Conſeil, à conſentir qu'il les mît en liberté.

Dans le tems que la Religion à Malte étoit le plus agitée par ces diſſentions & ces troubles domeſtiques, Leon Strozzi Prieur de Capoue, mécontent du premier Miniſtre de France, ayant quitté la charge de Géneral des galeres de cette Nation, s'étoit préſenté devant le port de Malte, & en avoit fait demander l'entrée au Grand Maître. Mais ce Prince à qui tout ce qui venoit de France étoit ſuſpect, la lui refuſa avec beaucoup de dureté : & ſoit qu'il craignît que le Prieur ne favoriſât le parti du Maréchal ; ſoit par attachement aux interêts de l'Empereur, & par reſſentiment de ce que Strozzi peu de tems auparavant avoit enlevé de la rade de Barcelone deux galeres & pluſieurs vaiſſeaux marchands, il lui fit dire que s'il ne ſe retiroit, il feroit tirer ſur lui. Par des menaces ſi violentes, & ſi peu ordinaires dans une République, le Prieur ſe trouva ſans aucun azile dans toute la Chrétienté & ſans d'autre retraite que la mer & deux galeres. Ainſi en cas qu'il fût pourſuivi par des Corſaires mieux armez que lui, ou qu'il fût ſurpris par quelque tempête, il ne pouvoit aborder dans les ports de l'Empereur ſans s'expoſer à être arrêté : il n'y avoit pas plus de ſureté pour lui dans ceux du Duc de Florence, ennemi mortel de tous les Strozzi. Il n'auroit pas été mieux reçu dans le port de Genes, où Doria Amiral de l'Empereur commandoit, Géneral ſur lequel le Prieur, pendant qu'il commandoit les galeres de France, avoit remporté plus d'une fois differens avantages ; eſpece d'outrage qu'on voudroit ſe pouvoir cacher à ſoi même, mais qu'on n'oublie-

JEAN D'OMEDES.

JEAN D'OMEDES.

gueres, & qu'on ne pardonne jamais. Il ne reſtoit au Prieur pour azile que les ports de France qu'il avoit ſervie avec autant de fidelité que de ſuccès; mais c'étoit l'endroit de l'Europe où il auroit été moins en ſureté. L'envie inſeparable de la gloire lui avoit ſuſcité pour ennemis toute la Maiſon de Montmorency; le Connétable premier Miniſtre & favori de Henri II. avoit ſçu le rendre ſuſpect à ce Prince; & à ſon retour à Marſeille de l'expedition de Barcelone, il fut averti ſecretement qu'on le devoit arrêter, & que François de Montmorency fils aîné du Connétable, étoit attendu pour lui ſucceder dans le Géneralat des galeres.

Pour prévenir cette injure, le Prieur s'étoit embarqué ſur ſa galere: & ſuivi de celle de ſon frere ayant à force de rames paſſé par deſſus la chaîne du port, il gagna la haute mer, d'où ſe voyant en ſureté il renvoya au Roi ſon étendard de Géneral: & par une Lettre que M. de Thou nous a conſervée, il lui marquoit que n'étant pas né ſon ſujet, le ſeul deſir d'acquerir de l'honneur l'avoit engagé au ſervice d'un ſi grand Prince; mais que pour le conſerver, & même ſa vie qu'on menaçoit, il avoit été contraint d'abandonner la France, & de ſe ſouſtraire aux mauvais deſſeins de ſes ennemis, qui n'avoient point trouvé de moyen plus ſur pour l'empêcher de faire éclater ſon innocence, & pour prévenir ſa juſtification, que de le faire aſſaſſiner. *Je conjure donc Votre Majeſté par ſa bonté naturelle*, ajoutoit-il, *de me pardonner ſi j'ai quitté ſes Etats ſans ſon agrément: & j'oſe eſperer que peut-être un jour vous me regretterez, Sire, quand les évenemens*

de la guerre vous donneront ſujet de comparer mes ſervices avec les exploits de ceux qui vont remplir ma place. JEAN D'OMEDES.

Il écrivit après dans le même ſens aux Seigneurs Strozzi ſes freres : il leur marquoit qu'il étoit près de rendre compte au Roi de ſa conduite ; que même pour ne pas préjudicier à leur fortune, il ne prendroit jamais de parti contre la France : *Ma déliberation étant*, dit-il, *de faire la guerre aux Infideles pour le ſervice de ma Religion.* C'étoit le ſujet qui l'avoit conduit à Malte, d'où étant obligé de s'éloigner par les ordres injuſtes du Grand Maître, & quoique preſque ſans vivres & ſans munitions, qu'environ vingt quintaux de biſcuit, qu'un Chevalier Grand-Croix ſon ami particulier lui fournit ſecrettement, & à l'inſçû d'Omedes, il prit le large & la route du Levant avec le Commandeur de Martines, Chevalier Navarrois qui ne le voulut jamais abandonner. Le Prieur le débarqua depuis dans un port de Sicile : & comme ce Commandeur étoit ſujet de l'Empereur, & connu de ce Prince, il l'envoya à ſa Cour pour lui repréſenter qu'il avoit quitté le ſervice de France, & que partant actuellement pour faire la guerre aux Turcs & aux Infideles ennemis de Sa Majeſté, il lui plût lui accorder la permiſſion de pouvoir relâcher dans ſes ports, & y conduire les priſes qu'il feroit. Il continua enſuite ſa route, ſans en tenir aucune certaine, & les vivres lui manquant dans la ſuite, il en prit indifferemment par force ſur les vaiſſeaux Chrétiens qu'il rencontra, même ſur ceux de ſon Ordre : mais avec la proteſtation que la neceſſité ſeule l'y

Memoires de Brantome Tome 2.

JEAN D'OMEDES.

réduiſoit. Il faiſoit faire un état exact de tout ce qu'il prenoit, avec la promeſſe d'en dédommager un jour les propriétaires, &, *ami de Dieu ſeulement*, comme il le diſoit, pendant toute la campagne il courut la Méditerranée, & fit des priſes ſi conſiderables ſur les Infideles, qu'à ſon retour il ſe trouva en fonds de plus de cent mille écus: paſſant le long des côtes de la Calabre, il rencontra le Commandeur de Martines qui lui avoit procuré un ſauf-conduit fort ample de l'Empereur; & ce Prince ſi excellent Juge du mérite, & ſi habile même à débaucher les Géneraux de ſes ennemis, avoit chargé ce Commandeur d'offrir à ſon ami une penſion de douze mille écus avec le commandement de 12 galeres, & l'aſſurance de la dignité d'Amiral après la mort de Doria. Le Prieur qui ne ſe pouvoit paſſer de la protection de ce Prince, ſoit pour trouver un azile dans ſes ports, ſoit pour rentrer dans Malte, ne refuſa point abſolument ce parti; mais comme il s'étoit engagé envers ſes freres toujours attachez aux interêts de la France, de ne porter jamais les armes contre cette nation, il fit traîner la négociation de Martines: & ſur les nouvelles que le Viceroi de Sicile eut que ſon Maître ſouhaitoit d'attirer le Prieur à ſon ſervice, il ordonna qu'il fût reçû avec ſes galeres dans tous les ports de l'Iſle; & lui-même n'oublia à ſon égard ni préſens ni aucunes de ces careſſes que les courtiſans ſçavent ſi bien faire valoir, quand il s'agit de faire réuſſir les deſſeins de leur Maître. Le Prieur y répondit avec une politeſſe réciproque; *mais ſans pouvoir*, dit-il, *prendre aucun engagement juſqu'à*

JEAN D'OMEDES.

ce qu'il en eût conferé avec le Grand Maître & le Conſeil de l'Ordre. Sous prétexte de préſentir leur diſpoſition il y envoya un de ſes Officiers qu'il avoit chargé de faire part à ſes meilleurs amis de ſon heureux retour : par le même Officier il fit porter à l'Autel de Nôtre-Dame de Philerme un ornement magnifique, qu'il avoit fait faire à Meſſine, & ſur lequel, par un reproche indirect qu'il faiſoit au Grand Maître de ſa dureté, il avoit fait broder ces mots de l'Evangile de Saint Jean : *Il eſt venu parmi les ſiens, & ils n'ont point voulu le recevoir.*

Après avoir donné des marques de ſa dévotion, il en donna d'autres de ſa probité : & comme il n'y avoit eu qu'une extrême néceſſité qui l'eût forcé à prendre des vivres ſur les vaiſſeaux Chrétiens, il fit publier à ſon de trompe dans toutes les Villes maritimes des Royaumes de Naples & de Sicile, qu'il avoit dépoſé à Meſſine un fond conſiderable pour payer ceux auſquels en faiſant la courſe il avoit été contraint d'enlever des munitions. Il voulut qu'on leur tînt compte des interêts comme du principal : ce qui fut executé avec tant d'exactitude, qu'il en remporta la réputation de n'être pas moins équitable & déſintereſſé que grand Capitaine : deux vertus qui concourent à former un grand homme, mais qui ſe trouvent rarement réunies dans la même perſonne.

Le Grand Maître ayant appris le retour du Prieur, & inſtruit des vûes de l'Empereur, pour les faire réuſſir, & pour obliger le Prieur à s'engager à ſon ſervice, témoigna publiquement qu'il n'étoit pas plus diſpoſé que la premiere fois à le recevoir

JEAN D'OMEDES.

dans Malte. Mais les amis de Strozzi qui étoient des plus conſiderables de l'Ordre, lui manderent que d'Omedes ne ſeroit pas maître de lui refuſer une ſeconde fois l'entrée du port. Sur leurs lettres il s'embarque auſſi tôt, arrive à Malte, ſe met dans un eſquif: & ſans prévenir le Grand Maître ſur ſon retour, ſaute à terre, & eſcorté d'un gros de Chevaliers que l'admiration de ſa valeur avoit attirez à ſa rencontre, il monte au Palais, aborde le Grand Maître avec cette noble confiance que donne la vertu, quoique toujours avec le reſpect qui étoit dû à ſa dignité, & lui dit qu'ayant appris que les Turcs menaçoient l'Iſle d'une nouvelle invaſion, il étoit venu lui offrir ſes ſervices, & ſelon le devoir de ſa profeſſion ſe joindre à ſes Confreres pour la défenſe commune de l'Ordre. Le Grand Maître diſſimula ſa ſurpriſe, & le chagrin ſecret que lui cauſoit ſon arrivée. D'Omedes étoit actuellement brouillé avec tout le Conſeil qui ſe plaignoit que par une avidité honteuſe & ſous differens prétextes il s'emparoit de tous les biens de la Religion. La préſence d'un Chevalier d'une auſſi grande conſideration que le Prieur de Capoue, pouvoit fortifier le parti des mécontens; mais comme l'eſprit & la conduite de la Cour Imperiale régloit celle du Grand Maître, & qu'il n'ignoroit pas que l'Empereur vouloit attirer le Prieur à ſon ſervice, il le reçût bien, lui fit même beaucoup de careſſes. Il le pria enſuite quand il ſeroit repoſé, de viſiter toute l'Iſle, d'examiner avec ſoin les endroits qui auroient beſoin d'être fortifiez: & on lui donna pour aſſociez

Bompoſt

Bomboſt Grand Bailli d'Allemagne, le Commandeur Louis de Laſtic, Lieutenant du Maréchal, & Pedre Pardo, Ingenieur Eſpagnol. JEAN D'OMEDES.

Ces trois Commiſſaires, après avoir parcouru toute l'Iſle & en avoir obſervé exactement les différentes ſituations, firent leur rapport au Conſeil, & ils repréſenterent que le Bourg, réſidence du Couvent, quoique fortifié par le Château S. Ange, étoit vû & commandé par le mont Saint Julien, eſpece de langue de terre, qui s'avançoit dans la mer; qu'il falloit de ce côté-là fortifier le Bourg par de nouveaux ouvrages, & conſtruire ſur ce mont un Fort qui en défendît les approches aux ennemis; que le port ou le Marza Muzet étoit ouvert & ſans défenſe, & que pour empêcher les flottes ennemies d'y entrer, on ne pouvoit ſe diſpenſer de bâtir une nouvelle Ville ſur le mont Sceberras, l'endroit de toute l'Iſle du plus difficile accès; qu'il faudroit même un jour y transferer le Couvent, & qu'en attendant, & pour la ſureté du port Muzet, on ne pouvoit trop tôt élever ſur la pointe de ce rocher un Fort qui en défendît l'entrée: & il conclut par exhorter le Grand Maître, & le Conſeil à fortifier toutes ces langues de terre plus longues que larges, qui par leurs intervales formoient autant de ports, & que la figure des doigts de la main repréſente au naturel.

Le Conſeil, après avoir examiné avec beaucoup d'attention le raport des Commiſſaires & le projet des ouvrages qu'ils propoſoient, détermina d'y faire travailler inceſſamment. Mais comme la Religion n'avoit pas aſſez de fonds pour entreprendre en même-tems tant de travaux differens, &

JEAN D'OMEDES.

que la conſtruction ſeule d'une nouvelle Ville auroit épuiſé le thréſor; on ſe réduiſit à fortifier par de nouveaux baſtions le Bourg du côté qu'il étoit vû; d'y ajouter des flancs & des cazemates; d'en creuſer & d'en élargir les foſſez pour y faire entrer l'eau de la mer: & en attendant qu'on pût édifier une nouvelle Ville ſur le mont Sceberras, on convint par rapport à l'importance de ce poſte, de commencer par y bâtir un Château avec quatre petits baſtions ou boulevards, & de les placer en ſorte qu'ils puſſent ſervir en même tems à la défenſe de la Ville qu'on déſignoit de conſtruire un jour au même endroit.

Après que le Conſeil ſe fut fixé à ces differens ouvrages, les trois Commiſſaires s'en partagerent le ſoin. Le Grand Bailli ſe chargea des fortifications qu'on projettoit d'ajouter au Bourg; le Prieur de Capoue entreprit la conduite du Château qu'on devoit bâtir à la pointe du mont ou du rocher Sceberras: & le Commandeur de Laſtic fut choiſi pour avoir la direction de l'autre fort qu'on projettoit de conſtruire ſur le mont Saint Julien.

Ces trois Commiſſaires par une égale émulation, après avoir fait venir de Sicile des maçons & des ouvriers, faiſoient travailler ſans relâche chacun à leur entrepriſe. Les payſans de l'Iſle ſervoient à remuer la terre, ou à charier & à conduire les matériaux. Tous les Chevaliers, pour preſſer le travail, ſe rendoient aſſidûement aux ateliers, & ſe relevoient tour à tour: & tous les differens ordres de l'Etat, Chevaliers, bourgeois & payſans s'y portoient avec tant d'ardeur, qu'en moins de ſix mois le bourg fut en état de ne pas

craindre un ſiege, & qu'on vit élevé, & garni même d'artillerie le Château du Mont Sceberras, appellé le *fort Saint Elme*, en memoire d'une des tours qui défendoit l'entrée du port de Rhodes, & qui portoit le même nom ; & à l'égard du fort qu'on avoit conſtruit ſur le mont Saint Julien, il fut appellé le *fort Saint Michel.* JEAN D'OMEDES.

Nous ne pouvons nous diſpenſer au ſujet de la diligence qui fut apportée à la conſtruction de ces ouvrages, de rendre ici la juſtice qui eſt dûe au noble deſintereſſement de tous les Chevaliers de ce tems-là, tant de ceux qui étoient actuellement à Malte, & au Couvent, que des Commandeurs qui en étoient éloignez : tous par une génereuſe deſapropriation, & conforme à leurs vœux, porterent au tréſor leur argent monnoyé & leur vaiſſelle ; & les ſimples Chevaliers qui n'avoient pour tout bien qu'une chaîne d'or ; eſpece d'ornement dont les guerriers ſe paroient alors, s'en dépouillerent avec joye pour contribuer au payement des ouvriers : exemple que nous avons vû renaître de nos jours, où ſur le bruit d'un puiſſant armement qu'on publioit que le Turc deſtinoit contre Malte, des Chevaliers, ſans attendre la citation, y ont porté auſſi-tôt leurs perſonnes & leurs biens ; & des vieillards infirmes, fait paſſer d'avance tous leurs effets & leur argenterie changée en eſpeces d'or & d'argent.

On ne peut exprimer la ſatisfaction & la joye que tous les Chevaliers & les habitans de Malte firent éclater à la vûe de ces forts, qui par la diligence des conducteurs de l'ouvrage, ſembloient être ſortis comme par miracle de deſſous terre, &

JEAN D'OMEDES.

mettoient toute l'Iſle à l'abri des incurſions des Infideles. Le Grand Maître & le Conſeil en reçurent de grandes louanges ; mais les plus ſinceres & la meilleure partie tournerent à l'honneur des trois Commiſſaires, & ſur-tout du Prieur de Capoue, qui par ſa capacité dans l'art des fortifications, par ſon zele & ſon application continuelle, avoit conſtruit un fort qui défendoit le port Muzet, & qu'on pouvoit regarder comme la principale clef de Malte. Dans la vivacité des ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance que tout le Couvent faiſoit éclater pour cet illuſtre Prieur, pluſieurs Chevaliers des principaux de l'Ordre publioient hautement qu'il ne manquoit plus à la ſureté de l'Ordre, que de l'en voir Grand Maître : & comme d'Omedes étoit très âgé, tous les vœux & les ſuffrages ſe déclaroient d'avance en ſa faveur.

Le Grand Maître n'apprit ces bruits qu'avec un chagrin ſecret : & comme ſi la vûe de ſon ſucceſſeur eût dû avancer la fin de ſes jours, ſous prétexte de s'intereſſer à la fortune du Prieur, il employa toute ſorte d'artifices pour l'éloigner de Malte & de ſa préſence. Il lui fit de vives inſtances pour le déterminer à paſſer au ſervice de l'Empereur ; mais le Prieur, qui après les Medecis, ne haïſſoit perſonne autant que Charles-Quint leur protecteur, déclara nettement au Grand Maître qu'il étoit incapable de tourner ſes armes contre la France, & contre un Roi auquel il avoit autrefois engagé ſa foi ; & que l'eſperance d'augmenter ſa fortune ne lui feroit jamais entreprendre ce qu'il n'avoit pas crû devoir faire, quoique preſſé

par le juſte reſſentiment qu'il conſervoit contre les Miniſtres de la France. JEAN D'OMEDES.

D'Omedes le voyant déterminé à ne pas quitter Malte, & ne pouvant l'y ſouffrir, pour l'éloigner & s'en défaire ſous un autre prétexte, lui propoſa de paſſer ſur les côtes de l'Afrique, & de conduire une entrepriſe qu'il avoit formée ſur la Place de Zoare. Cette Ville autrefois connue ſous le nom de Poſſidone, & faiſant partie de la Province de Tripoli, eſt ſituée du côté du Levant à treize milles de l'Iſle de Zerbi ou de Gelves. La bonté de ſon port y attiroit en ce tems-là une grande quantité de marchands de differentes Nations; & ce grand commerce avoit enrichi ſes habitans. Des Maures eſclaves à Malte, pour recouvrer leur liberté, avoient déclaré au Grand Maître que du côté des terres, la Place n'étoit point fortifiée; qu'à la faveur d'une eſpece de forêt de palmiers, qui s'étendoit preſque juſques ſur le bord du foſſé, on pourroit en approcher ſans être découvert, & que les habitans ne faiſant point de garde de ce côté-là, ils ſeroient aiſément ſurpris, & la Ville emportée avant qu'ils euſſent pû ſe reconnoître.

Le Grand Maître offrit au Prieur pour cet entrepriſe un nombre ſuffiſant de Chevaliers & de ſoldats, & ces eſclaves pour guides. Strozzi, qui ne perdoit pas de vûe l'eſperance de parvenir à la Grande Maîtriſe, accepta avec joye un emploi qui lui procuroit l'occaſion de ſe ſignaler à la vûe de ſes confreres. Il fit auſſi-tôt armer ſes galeres, & quelques brigantins qui lui appartenoient, & il y fit entrer douze cens hommes de guerre, parmi

JEAN D'OMEDES.

lesquels on comptoit plus de trois cens Chevaliers des plus braves du Couvent, & qui tous avoient souhaitté avec empressement de pouvoir combattre sous les yeux d'un Géneral si bon Juge de la valeur.

Cette petite flote partit du port de Malte le six d'Août, & arriva sur la côte d'Afrique le quatorze au soir. Par la faute des pilotes on débarqua beaucoup plus loin qu'on ne l'avoit projetté, & dans un endroit éloigné au moins de douze milles de Zoare. Il falut marcher pendant la nuit à travers les sables & des bosquets de palmiers dont en cet endroit le pays étoit couvert. Le Géneral, avant que de se mettre en chemin, partagea ses troupes en trois bataillons. Le Commandeur de Guimeran ancien Chevalier dont nous avons déja parlé, conduisoit le premier, & il étoit précedé par le Chevalier de Strozzi neveu du Prieur, que son oncle avoit mis à la tête de quelques jeunes Chevaliers, qui dans cette expedition tenoient lieu d'enfans perdus. Le corps entier des Chevaliers suivoit à quelque distance, & il étoit commandé par le Chevalier Parisot de la Valette, Lieutenant Géneral. La marche étoit fermée par les compagnies d'infanterie que les Chevaliers de Rangif, de Bisbale & de la Benante avoient levées en Italie pour le service de la Religion : le Prieur s'en étoit reservé le principal commandement comme du corps le plus nombreux, & dont par cette raison il pourroit faire des détachemens, & les envoyer au secours des deux premiers corps, s'ils en avoient besoin. L'armée marchoit en cet ordre, & quelques Maltois habillez en Maures, & qui en par-

loient la langue, la précedoient l'eſpace d'un mille ou deux, & s'avançoient dans le pays pour en reconnoître la diſpoſition, & ſi l'entrepriſe n'étoit point découverte. Tout leur parut tranquille ; mais en approchant de Zoare, ils apperçurent ſur la gauche des feux dans une eſpece de camp rempli de tentes & de pavillons, & dont les troupes ſans ſentinelles paroiſſoient enſevelies dans le ſommeil. On propoſa auſſi-tôt au Géneral de les aller reconnoître & de les charger ; mais on crut, comme il étoit aſſez vrai ſemblable, que ce n'étoient que de ces Arabes qui campent preſque toujours, la plûpart nuds & mal armez, & avec leſquels il n'y avoit pas grande choſe à gagner : & d'ailleurs on conſidera qu'on ne pouvoit les attaquer ſi près de Zoare ſans porter l'alarme dans cette Ville, & en éveiller tous les habitans. Ainſi d'un commun avis on remit l'attaque de ces troupes après la priſe de Zoare : & pour y réuſſir, le Géneral ordonna à ſes Officiers & aux principaux Chefs, après qu'ils ſeroient entrez dans la Ville, de pouſſer droit juſqu'à la grande Place, où toutes les rues aboutiſſoient ; de s'y fortifier, & ſur-tout de ne point ſouffrir que le ſoldat ſe débandât pour piller, qu'on ne fût maître de tous les poſtes, où les habitans pourroient ſe retrancher ; & pour le dédommager en quelque ſorte de cette retenue forcée, il promit deux écus pour chaque tête de Maure qu'on lui apporteroit. JEAN D'OMEDES.

Après ces differentes diſpoſitions, l'armée malgré les ténebres de la nuit qui duroit encore, s'avança en bon ordre & avec un grand ſilence, que les Chrétiens trouverent encore plus profond du côté de la Ville, ni ſentinelles, encore moins de

JEAN D'OMEDES.

Corps de garde, & les portes de la Ville même ouvertes. Les Chrétiens y entrent ſans obſtacle, & après avoir laiſſé au dehors quelques compagnies pour en défendre l'entrée, ou pour en faciliter la ſortie, ils pénetrent juſques dans la grande Place, ſe mettent en bataille, & par le bruit des tambours & des trompettes éveillent les habitans. Pour lors les ſoldats ſe répandent dans les rues, enfoncent les portes des maiſons, tuent tout ce qui ſe met en défenſe, font priſonniers ceux qu'ils trouvent ſans armes; & le ſabre à la main forcent le timide Bourgeois à livrer ſon or & ſon argent; ces impitoyables guerriers, pour en tirer de ceux mêmes qui n'en avoient point, les garotent pour les vendre comme eſclaves, & ſans diſtinction d'âge, de ſexe ou de condition, on contraint à force de coups des vieillards, des femmes & des enfans de s'avancer vers le bord de la mer pour être embarquez ſur les galeres de la Religion; triſtes repréſailles, mais néceſſaires pour réprimer la cruauté des Infideles, & leur apprendre en cas pareil à mieux traiter les Chrétiens.

On avoit déja aſſemblé dans la grande Place environ quinze cens de ces perſonnes, qui les larmes aux yeux déploroient leur malheur, lorſque heureuſement pour eux il leur vint du ſecours qui rompit leurs fers, avant qu'ils en euſſent ſenti toute la peſanteur. Le Commandeur de la Valette étoit chargé de leur embarquement; un Maure de la Ville, appellé Aly Benjiora ayant entendu prononcer ſon nom, l'aborde avec empreſſement, & après s'en être fait reconnoître pour avoir ſervi ſous lui dans Tripoli: *Sçavez-vous, Seigneur*, lui dit-il tout bas,

bas, *que vous allez être tous inveſtis & taillez en pieces?* & pour lui faire connoître le péril où il étoit expoſé, il lui apprit que ce qui avoit paru au Géneral des Chrétiens en venant à Zoare un camp volant, ou une cazal d'Arabes, étoit un corps de quatre mille Turcs de Cavalerie, tous vieux ſoldats & excellens Arquebuſiers, commandez par Morat Aga Gouverneur de Tripoli; que cet Officier ſur des ordres de la Porte, allant à l'Iſle de Gelves, avoit campé dans l'endroit où ils l'avoient découvert, & où la nuit l'avoit ſurpris; que des habitans ayant échapé aux Chrétiens étoient allez implorer ſon ſecours; qu'il leur avoit promis d'être à la pointe du jour aux portes de Zoare, & que c'étoit à ſon Géneral, ajouta-t-il à prendre ſes meſures pour n'en être pas ſurpris. JEAN D'OMEDES.

Le Commandeur ayant récompenſé le Maure de ſon avis, courut en faire part au Prieur. Ce Géneral, pour rappeller les ſoldats auprès de lui, fit auſſi-tôt ſonner la retraite; mais le bruit que cauſoit le tumulte d'une Ville expoſée au pillage, les cris des femmes, & des filles qu'on arrachoit toutes tremblantes des mains de leurs maris ou du ſein de leurs meres, tout cela empêchoit qu'on n'entendît le ſignal de la retraite, & peut-être que le ſoldat avide de butin, pour ne pas quitter une ſi douce occupation, feignoit même de ne le pas entendre.

Cependant Morat ſe doutant bien qu'il trouveroit les Chrétiens diſperſez dans les differens quartiers de la Place, arrive aux Portes, que les Maltois pour avoir part au pillage avoient aban-

JEAN D'OMEDES.

données: Il y entre avec la même facilité que les Chrétiens y avoient trouvée, charge ceux qu'il rencontre à ſon paſſage, en tue pluſieurs, répand une terreur génerale parmi les Chrétiens, & ſans que le Géneral de l'Ordre en pût trouver un nombre ſuffiſant pour les oppoſer aux Infideles. Enfin le jour paroît, & fait connoître diſtinctement aux Chevaliers l'ennemi & le péril. Pour lors on abandonne le pillage; chacun cherche à ſe rendre ſous les enſeignes de la Religion; tout ſe rallie, mais par pellotons & ſelon le quartier où ils ſe trouvoient. Le ſimple Chevalier, ſans avoir reçû les ordres du Géneral, ne le prend que de ſon courage; tout combat, tout le monde eſt aux mains. Les Maures ſe joignent aux Turcs & à leurs liberateurs; & dans ce déſordre & ce tumulte la plûpart des Priſonniers briſent leurs fers, & la Valette qui en étoit chargé n'en put conduire ſur les galeres qu'environ deux cens. Les Chevaliers quoique ſéparez les uns des autres & preſſez par le nombre ſuperieur des ennemis, ne laiſſent pas de leur réſiſter dans les differens endroits où ils ſe rencontrent. Les uns fortifiez par la ſituation des poſtes qu'ils occupoient, prétendent encore ſe maintenir dans leur conquête; d'autres ne ſongent qu'à gagner la mer & leurs galeres; le Chevalier Sforce entre autres, & le jeune Strozzi & pluſieurs autres Chevaliers d'un grand merite, plûtôt que de ſe rendre, combattirent juſqu'à la derniere goute de leur ſang: & les Infideles n'auroient pas eu l'avantage de voir des Chevaliers dans leurs fers, ſi après le combat ils n'euſſent trouvé ſur le champ de ba-

taille & parmi les morts les Chevaliers de Chabrillan, Marſilly & Bracamont, qui n'étoient qu'évanouis, & qui furent depuis rachetez. JEAN D'OMEDES.

Pendant que le combat ſe maintenoit encore, le Prieur qui avec une autre troupe s'avançoit vers le bord de la mer, averti du péril que couroit ſon neveu revient ſur ſes pas & avance à ſon ſecours : mais il trouva en arrivant que le ſort des armes en avoit décidé ; le déſir ſi naturel de venger ſa mort, & de l'autre côté l'eſpérance que les Turcs avoient de défaire cette ſeconde troupe, & de remporter une victoire complette, les remet aux mains. La partie s'engage avec une nouvelle fureur ; il ſe fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Les Chrétiens & les Turcs acharnez les uns contre les autres ne donnent ni ne reçoivent de quartier ; tout combat, tout ſe mêle, chacun s'attache à l'ennemi qu'il a en tête, & d'un combat géneral il ſe fait autant de combats particuliers qu'il y a de ſoldats dans chaque parti. Mais les Turcs à la fin ſe trouvant trop preſſez par les Chevaliers, à la faveur de leurs chevaux s'éloignent d'un bataillon ſi redoutable, rechargent leurs mouſquets, reviennent en bon ordre à bout portant ; & dans une de ces décharges, le Prieur qui étoit à la tête de ſa troupe, reçoit un coup de mouſquet dans la cuiſſe qui le met hors de combat. Comme les Turcs s'avançoient pour l'achever, ce qui reſtoit de Chevaliers & de ſoldats lui font comme un rempart de leurs corps. Le Commandeur Copier ; Tolon de Sainte Jaille, & Soto-major, ſont tuez en repouſſant les Infideles. Il y a bien de l'apparence que

JEAN D'OMEDES.

dans cet état on auroit bien eu de la peine à garantir le Prieur de la fureur de ces barbares, s'il ne s'étoit trouvé parmi les Chevaliers un Majorquin appellé Torreillas d'une taille extraordinaire, & d'une force de corps ſurprenante, qui prenant ſon Géneral dans ſes bras, le retire d'abord de la tête du bataillon dans le centre ; & de-là avec autant de peine que de péril, & malgré une grêle de coups de mouſquet qu'il falut encore eſſuyer, il gagna le bord de la mer.

Ce Génereux Chevalier chargé d'un fardeau encore plus honorable qu'embaraſſant, y trouva de nouveaux périls. La mer en cet endroit étoit baſſe, & des bancs de ſable fort communs le long de cette côte, empêchoient les plus petites chaloupes de venir à bord. Toreillas ne laiſſe pas d'entrer dans la mer, & l'eau preſque toujours juſqu'à la ceinture, & avec des peines infinies, il paſſe d'écueil en écueil, de banc en banc, & gagne enfin un endroit plus profond où l'eſquif de la Capitane vint le prendre avec le Prieur.

Dans tout autre corps que celui de Malte, la bleſſure & la retraite d'un Géneral auroit peut-être ralenti le courage des ſoldats ; mais parmi des Chevaliers tous nez Géneraux, s'il eſt permis de parler ainſi, & tous animez du même courage, on ne les vit ſenſibles qu'à la joye de ſçavoir leur Géneral en ſureté : indifferens ſur leur propre perte, il ne leur reſtoit d'inquiétude que pour l'étendart de la Religion, & pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains des Infideles.

Le Chevalier de la Caſſiere en étoit chargé ;

après la retraite du Prieur, on délibera ſur le parti qu'il y avoit à prendre, & on convint qu'il falloit ſe tenir toujours ſerrez, & tâcher en combattant, de gagner le bord de la mer. Dans ce deſſein on ſe remit en marche, toujours pourſuivis par les Turcs, qui ſçachant que les chaloupes ne pouvoient approcher du bord de la mer, s'attendoient bien de tuer les moins diligens, & même tous ceux qui quoique dans l'eau, ſe trouveroient à portée de leurs armes à feu. JEAN D'OMEDES.

Pendant cette marche ſouvent interrompue, les Chrétiens approchant de la mer, rencontrerent un rocher qui étoit à la tête d'un défilé, & dont pour prendre haleine, ils s'emparerent auſſitôt. De cet endroit on voyoit à découvert les galeres, & même les chaloupes qui les attendoient. Il étoit queſtion de les pouvoir joindre : la Caſſiere qui auroit ſacrifié mille vies plûtôt que de hazarder l'étendart de la Religion, repréſenta aux plus anciens Chevaliers, que s'ils ſe portoient tous enſemble & en corps au bord de la mer, les Infideles qu'ils avoient ſur leurs talons, les chargeroient avec plus de fureur que jamais; que pendant que les uns tâcheroient de ſe ſauver dans l'eau, d'autres ſeroient aux priſes avec l'ennemi, & que dans ce deſordre & cette confuſion, on couroit riſque de perdre l'étendart de S. Jean; mais que pour prévenir un auſſi grand malheur, il faloit que les Chevaliers ſeuls reſtaſſent à ſa garde, & fiſſent ferme dans le défilé pour arrêter les Turcs; pendant que les bleſſez & les ſoldats défileroient inſenſiblement, & gagneroient les uns après les autres les galeres

JEAN D'OMEDES.

& les vaiſſeaux de la Religion ; & que quand ils ſeroient débaraſſez de cette multitude incommode, il n'étoit pas impoſſible qu'un petit nombre de Chevaliers, & dont la plûpart ſçavoient nager, en ſe diſperſant, n'échapaſſent les uns après les autres à l'opiniâtre pourſuite des Infideles.

Ce projet fut agréé ſurtout par les ſoldats, qui les premiers en devoient profiter : & la Caſſiere leur montrant les eſquifs & les chaloupes qui n'étoient pas éloignées : *Sauvez-vous*, leur dit-il, *mes amis, & mettez-vous en ſureté pendant que mes camarades & moi arrêterons ici nos ennemis : peut-être ſerons-nous aſſez heureux pour vous ſuivre de près : mais ſi nous périſſons, la Religion à nôtre défaut ne laiſſera pas ſans récompenſe vos ſervices & le courage dont vous venez de donner de ſi bonnes preuves.* Ces ſoldats partirent, & en défilant les uns après les autres arriverent au bord de la mer, entrerent dans l'eau, & gagnerent les vaiſſeaux qui les attendoient.

Les Turcs ne virent qu'avec une nouvelle fureur qu'une partie de leur proye leur échapoit : ils renouvellerent leur attaque, & tâcherent de forcer l'entrée du défilé.

Mais les Chevaliers toujours intrépides, & l'épée ou la pique à la main leur préſentoient un front redoutable. L'Aga à la tête de ſa Cavalerie ne pouvant les faire reculer, fait mettre pied à terre à ſes Cavaliers, & le ſabre à la main s'avance & ſe jette dans le défilé. Les Turcs avec leurs larges cimeterres coupent le long bois des piques, briſent les épées, & ſe flattent de venir bien-tôt à

bout de ce reſte de Chevaliers, qu'ils croyent n'être plus animez que par leur déſeſpoir. Mais ces intrépides guerriers, quoique la plûpart n'euſſent plus pour toutes armes que leurs poignards, ſe prennent corps à corps avec les Turcs, tuent ou bleſſent tous ceux qu'ils peuvent joindre, & ſe font craindre & même admirer par ces barbares. JEAN D'OMEDES.

L'Aga perſuadé qu'il n'en viendroit à bout que par le feu de la mouſqueterie, fait remonter ſa cavalerie à cheval. Pendant ce mouvement Verdalle adreſſant la parole à la Caſſiere : *Que faiſons-nous ici*, lui dit-il, *attendons-nous que ces Infideles nous tuent les uns après les autres, & qu'à notre honte éternelle, l'Enſeigne de la Religion tombe entre les mains de ces chiens ? Croyez-moi, mon cher frere, nous touchons preſque au bord de la mer ; tâchons en ſuivant les traces que notre illuſtre Général nous a marquées avec ſon ſang, de gagner à ſon exemple nos galeres. L'eau, comme vous ſçavez, eſt baſſe : nous pouvons tous enſemble, & en faiſant quelque effort, arriver au bord, nous jetter dedans ; & s'il ſe trouve, comme on le dit, entre les bancs de ſable quelques canneaux plus profonds, tout ce que nous ſommes de Chevaliers, nous vous porterons tour à tour avec l'Enſeigne de notre ſainte Religion : & ſi un ſeul de nous la peut ſauver, que la mort arrive après, quand il plaira à Dieu.*

Le Commandeur de la Caſſiere ne voyant point d'autre parti à prendre, ſuivit ce conſeil : il ſe met en chemin avec ſa petite troupe, marche ſerré à l'ordinaire & à grands pas. A l'aproche du bord de la mer, les Chevaliers ſe ſeparent, ſe diſperſent tout d'un coup, & ſe jettent en differens endroits dans l'eau. La

JEAN D'OMEDES.

Caſſiere ſoutenu par Verdalle, & par d'autres Chevaliers y entre : & avec un courage invincible, & au travers des mouſquetades, il tient toujours ſa banniere élevée, gagne les chaloupes, y eſt reçu avec des cris de joye & des acclamations : mais quelques Chevaliers, qui pour faciliter ſa retraite, avoient fait ferme au bord de la mer, périrent, & furent tuez par le feu continuel des ennemis.

L'Ordre perdit la plûpart des Chevaliers, & des Freres ſervans d'armes qui ſe trouverent dans cette malheureuſe expédition : & parmi les plus diſtinguez, l'Hiſtoire a conſervé les noms de Dupuy Monbrun, Saint Marcel, d'Avanſon, de Brianſon, de Bonne, la Rochette, la Roche Montmor, de la Motte, tous des premieres Maiſons de la Province de Dauphiné : Saint Sulpice, Puipatron, Gilbert, Brichanteau, Bauvais Nangis, Harancourt, le Pleſſis-Richelieu, de Gordes, Chevaliers de la Langue de France, y furent tuez : celle d'Italie y perdit les deux Valperges, Sforce, le jeune Strozzi, Grimaldi & Juſtiniani : & l'Eſpagne, Berenger, Sottomajor, Perez Pachieco, Montroy, Touar & Barientos, qui eurent le même ſort. Nous ne devons pas oublier le Chevalier Poglieze de la Langue d'Italie, & qui en ſoutenant d'une main l'étendart de la Religion, que portoit la Caſſiere, fut tué au bord de la mer d un coup de mouſquet : Chevalier d'une rare pieté, & qui par ſon exemple & par toute la conduite de ſa vie, fit voir que la pratique fidelle & conſtante des plus auſteres vertus, n'eſt pas incompatible avec la plus rare valeur.

Fin du onziéme Livre.

LIVRE DOUZIEME.

JEAN D'OMEDES.

Jacques Pozani Vicentin v. de L. Strozzi.

1552.

LE Prieur de Capoue ayant raſſemblé ſes vaiſſeaux, mit à la voile, & avec les débris de ſes troupes rentra dans le port de Malte. Ses bleſſures obligerent de le porter ſur une planche juſqu'en ſon Hôtel; il étoit ſuivi de la plûpart de ſes Officiers qui n'étoient gueres en meilleur état que leur Géneral. Mais quoique dans cette malheureuſe expédition & par les hazards inévitables à la guerre, il eût perdu un grand nombre de Chevaliers, il ne perdit ni la gloire qu'il avoit acquiſe en d'autres occaſions, ni la réputation d'un ſage & vaillant Capitaine : & le ſoldat comme l'Officier lui rendirent cette juſtice, que dans le déſeſpoir de pouvoir vaincre cette foule d'ennemis dont il avoit été ſurpris & environné, on ne l'avoit jamais vû donner ſes ordres avec plus de ſang froid, & combattre en même-tems avec un courage plus déterminé. Des témoignages ſi honorables, & ſcellez, pour ainſi dire de ſon ſang, lui firent déferer pour la ſeconde fois le Géneralat des galeres. Comme la mer étoit ſon élement, il n'eut pas la patience d'attendre que ſes playes fuſſent entierement fermées; il ſe rembarqua, & pendant tout l'été courut la Mediterranée, & juſqu'aux bouches du Nil.

Il étoit la terreur de toutes ces mers; aucun vaiſſeau n'oſoit tenir devant ſon pavillon; les corſaires les plus braves l'évitoient avec ſoin. Il ne

JEAN D'OMEDES.

laiſſa pas d'en prendre pluſieurs qu'il mit à la chaîne; & des flotes entieres de marchands, malgré leur eſcorte tomberent en ſa puiſſance; il les conduiſit dans les ports de la Religion, & avec ces priſes il y ramena l'abondance, le luxe & les plaiſirs.

Pendant qu'on célebroit à Malte ſon retour avec cette joie inſéparable des heureux ſuccès, il y arriva une nouvelle toute autrement importante pour l'Ordre, & ſur-tout pour les Chevaliers Anglois. Un vaiſſeau de cette nation commandé par le Capitaine Hoſmadan entra dans le port : cet Officier avoit le caractere d'Envoyé de la Reine d'Angleterre; il eut en cette qualité audience du Grand Maître auquel il préſenta une lettre de la part de cette Princeſſe, qui lui marquoit que Dieu l'ayant placée ſur le thrône de ſes ancêtres, elle avoit réſolu pour la décharge de ſa conſcience, de rendre à ſon Ordre toutes les Commanderies & tous les biens dont les Rois Henri VIII. ſon pere, & Edouard VI. ſon frere, s'étoient injuſtement emparez. Et elle finiſſoit ſa lettre par l'exhorter, & le Conſeil de la Religion à envoyer inceſſamment à Londres quelques Chevaliers munis de pouvoirs ſuffiſans pour les rétablir dans la poſſeſſion des Commanderies, & dans tous les endroits de leur Ordre.

Une nouvelle auſſi ſurprenante cauſa bien de la joie à Malte, & ſur-tout parmi les Chevaliers Anglois, qui regardoient cette heureuſe révolution comme des prémices du rétabliſſement de la véritable Religion dans leur Patrie. Mais parmi une nation auſſi jalouſe de ſa liberté, cette reſtitution des biens de l'Egliſe ne ſe termina pas ſans de gran-

JEAN D'OMEDES.

des difficultez. Pour l'intelligence d'une affaire de cette importance, il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit dans le Livre dixiéme des motifs ſi injuſtes qui avoient engagé Henri VIII. à uſurper dans ſes Etats les biens des Commanderies & des Monaſteres. Et peut-être que pour mettre ce point d'hiſtoire dans tout ſon jour, il ne ſera pas inutile de rapporter ici ſommairement les dernieres actions de ce Prince, & ce qui ſe paſſa en Angleterre à ſa mort pendant le court regne du jeune Edouard ſon fils, & le commencement de celui de la Reine Marie ſa fille aînée. Henri ſentant approcher ſa fin, regla déciſivement l'ordre de ſa ſucceſſion, qui par l'inconſtance de ſes mariages avoit ſouvent varié. Depuis ſa ſéparation avec Catherine d'Arragon ſa premiere femme, il en avoit épouſé cinq autres, dont la plûpart n'étoient ſorties de ſon lit & du thrône que par une mort violente ou un divorce forcé.

Cette polygamie ſucceſſive pouvoit troubler l'Etat après ſa mort, & faire naître des guerres civiles entre ſes enfans. Le Parlement, la loi vivante & ſuprême de cette nation, lui laiſſa la liberté de régler le rang de ſes héritiers. En vertu de cet acte, & quelque tems avant ſa mort il avoit reconnu pour ſon ſucceſſeur le Prince Edouard à peine âgé de neuf ans & demi, & iſſu de Jeanne de Seïmours ſa troiſiéme femme: & pour ſoutenir toujours aux yeux du public la répudiation de Catherine d'Arragon, il avoit déclaré bâtarde la Princeſſe Marie ſa fille aînée, quoiqu'avant ſon divorce il l'eût reconnue pour Princeſſe de Galles, titre affecté aux

JEAN D'OMEDES.

héritiers préſomptifs de la Couronne. La Princeſſe Eliſabeth fille d'Anne de Boulein la ſeconde de ſes femmes, ſuccéda à ſa ſœur dans ce grand titre, qu'elle perdit à ſon tour après le ſupplice de ſa mere. Le Roi leur pere pour gratifier ſa troiſiéme femme, avoit fait paſſer dans le Parlement un acte ſolemnel qui les privoit l'une & l'autre de la ſucceſſion à la Couronne : peu de jours avant ſa mort il les rétablit dans leurs droits, & il les reconnut pour ſes héritieres, ſi le Prince Edouart mouroit ſans poſterité.

Ces deux Princeſſes étoient auſſi oppoſées par leur caractere, que par les interêts differens de leur naiſſance. L'aînée élevée par une mere Eſpagnole, & ſortie de ſon côté des Rois d'Arragon & de Caſtille, étoit naturellement fiere & hautaine, zelée Catholique par ſon éducation, dévote par temperament, & d'ailleurs attachée par ſon interêt au Saint Siege, dont l'autorité avoit légitimé le mariage de la Reine ſa mere.

Comme les prétentions d'Elizabeth tomboient par la validité de cette diſpenſe, des Proteſtans cachez, créatures de ſa mere, l'avoient élevée dans un grand éloignement & une eſpece de mépris pour la puiſſance des Clefs. C'étoit la partie la plus eſſentielle de ſa Religion, d'ailleurs aſſez indifferente ſur les dogmes, d'un genie ſouple & aiſé, qui prenoit facilement toute ſorte de formes, fiere ou careſſante ſelon qu'il convenoit à ſes interêts; & à peine âgée de treize ans, on voyoit déja comme une ombre de cette habileté qui fut depuis l'admiration de toute l'Europe. Le Roi ſon pere finit malheureuſement ſes jours dans le ſchiſ-

me, dont il étoit auteur, également ennemi du Saint Siege & des Proteſtans; & ce Prince, qui par une entrepriſe témeraire avoit voulu ſe mêler de réformer la Religion, mourut dans une cruelle incertitude de la veritable. JEAN D'OMEDES.

Sa mort excita de nouveaux troubles dans l'Angleterre : les veritables Catholiques ſoupiroient après l'extinction du ſchiſme ; mais ce n'étoit pas le parti le plus puiſſant. Une foule de Proteſtans qui juſqu'alors avoient été retenus par la crainte des ſupplices, leverent le maſque, & inonderent la Cour, la Capitale & les Provinces. Pluſieurs Evêques même ſe déclarerent ouvertement en faveur de l'hereſie ; & afin que ſon établiſſement fût durable, on élevoit le jeune Roi dans les principes des Sacramentaires. Le Regent, ſes Précepteurs & les Officiers de ſa maiſon ne lui parloient des plus ſaints de nos Myſteres, que comme d'une idolâtrie.

Ce Prince ne reſpiroit, pour ainſi dire, qu'un air empoiſonné : on prévint & on ſéduiſit ſa raiſon dans un âge auquel il ne pouvoit encore faire un juſte diſcernement. Il embraſſa la doctrine des Proteſtans, qu'on lui repréſentoit continuellement comme plus conforme à l'Evangile; & il eut le malheur d'errer avec cette confiance, que la verité ſeule devroit inſpirer.

Le Parlement par de nouvelles loix autoriſa ce changement : la Meſſe fut abolie, les Images enlevées des Temples, les Livres ſaints traduits d'une maniere infidele, & qui favoriſoit les opinions dominantes. Le Service divin fut célébré en

JEAN D'OMEDES.

langue vulgaire, le mariage permis au Clergé; & ce qui étoit de plus important pour l'avide courtiſan, ce qui reſtoit de biens dans l'Egliſe devint la proye de gens qui faiſoient conſiſter toute leur religion à ruiner la Religion même.

C'eſt ainſi que l'Angleterre ſe précipita du ſchiſme dans l'hereſie : ce qui reſtoit d'Evêques orthodoxes dans le Royaume, firent des efforts impuiſſans pour inſpirer aux peuples de leurs Dioceſes une juſte horreur de ces nouveautez. Le Clergé étoit mépriſé ; le ſchiſme avoit rompu cette union ſi néceſſaire avec le Saint Siege, le centre de la Religion. Ce n'eſt pas qu'en ce tems-là l'Angleterre, parmi ſes Evêques ne comptât des hommes ſçavans & de mœurs irréprochables. Mais quoique oppoſez à l'hereſie, ſoit pour parvenir à l'Epiſcopat, ou pour obtenir d'autres Benefices, ils avoient eu la foibleſſe de ſouſcrire à la prétendue primauté de Henri VIII. Quelques-uns même contre leurs propres lumieres avoient été aſſez lâches pour écrire en faveur du ſchiſme de ce Prince. Ce fut en vain qu'après ſa mort ils tenterent de s'oppoſer au progrès que faiſoit l'hereſie : on leur fit un crime de leur zele, ils ſe virent expoſez à la rigueur des ordonnances du Parlement. Ce fut même un prétexte pour les dépouiller de leurs riches Benefices : les uns furent dépoſez, on en empriſonna d'autres, & tous expierent par une longue perſecution, la faute de s'être ſeparez par complaiſance pour la Cour de l'unité de l'Egliſe.

La mort du jeune Roi arrivée le ſix de Juillet, produiſit en Angleterre de nouvelles révolutions.

Ce Royaume étoit alors gouverné par le Duc de Nort-Humberland, Regent ou premier Miniſtre, Seigneur plein d'ambition, & qui pour faire regner ſon fils en la place de ſon maître, lui avoit fait épouſer Jeanne Gray, fille du Duc de Suffolc, & iſſue de Marie d'Angleterre, ſœur de Henri VIII. Pour approcher cette jeune Dame du thrône, peu de jours avant la mort du Roi Edouard, ſous prétexte que les deux Princeſſes étoient nées de mariages équivoques, il lui avoit ſuggeré un teſtament qui faiſoit revivre leur exheredation. Ce teſtament, à leur préjudice, appelloit Jeanne Gray à la Couronne. En vertu de cet acte auquel on avoit mis le grand Sceau, cette jeune Dame avoit été proclamée Reine d'Angleterre. Mais quoique Marie fût reconnue pour Catholique très zelée, les Provinces & la Capitale enſuite, déteſtant cette uſurpation, ſe déclarerent en faveur de cette Princeſſe avec tant d'ardeur & de zele, que ſans combattre & ſans répandre de ſang, elle ſe vit en peu de jours maîtreſſe du Royaume, & même de la perſonne de ſes ennemis. JEAN D'OMEDES.

La Providence divine l'ayant conduite comme par la main ſur le thrône, ſes premiers ſoins furent de lui en marquer ſa reconnoiſſance par le rétabliſſement de la veritable Religion, & par la réunion de ſes Etats dans le ſein de l'Egliſe. Pour l'exécution d'un auſſi grand deſſein, il faloit faire caſſer tous les actes des Parlemens précedens, qui avoient autoriſé le divorce de Henri VIII. ſon ſchiſme, & depuis ſa mort, l'établiſſement de l'hereſie. L'entrepriſe n'étoit pas ſans de grandes diffi-

JEAN D'OMEDES.

cultez; les Evêques nouveaux, ſi on peut donner ce nom à des intrûs, les Mylords & les Grands de l'Etat faiſoient la plûpart une profeſſion ouverte des opinions nouvelles; & ceux qui n'étoient pas infectez de l'hereſie, adheroient au ſchiſme, & ne vouloient pas entendre parler de ſe remettre ſous l'autorité du Saint Siege. Les Miniſtres de la Reine lui firent enviſager que pour faire réuſſir d'auſſi grands projets, elle avoit beſoin d'être ſoutenue par un mari puiſſant & autoriſé, & ſur-tout qui fût zelé Catholique.

On comptoit parmi les prétendans pluſieurs Princes ou Seigneurs Anglois & étrangers. Philippe d'Autriche, jeune Prince, fils unique de l'Empereur Charles-Quint, étoit ſur les rangs, & l'argent de l'Empereur ſon pere avoit mis dans ſes interêts, les principaux Miniſtres de la Reine. La plûpart des Catholiques Anglois ſouhaittoient que le choix de la Reine tombât ſur le Cardinal Polus ou de la Poole, qui n'étoit que Diacre, ou ſur le jeune Courtenay ſon couſin. Polus deſcendoit par ſa mere du Duc de Clarence, frere d'Edouard IV. & l'ayeule de Courtenay étoit fille du même Edouard & ſœur de la mere de Henri VIII.

On réveroit la ſageſſe du Cardinal Anglois, une vie ſans reproche, ſa ſcience, ſa capacité & ſa prudence. Courtenay ſe diſtinguoit par les agréemens de ſa perſonne; la Reine ſe ſentoit entraîner par un penchant ſecret que ce jeune Seigneur inſpiroit ſans art & ſans deſſein aux perſonnes les plus indifferentes. Il avoit un air ſi noble & tant de graces dans ſes manieres, que cette Princeſſe toute auſtere

auſtere qu'elle étoit, ne pouvoit s'empêcher de le regarder avec un plaiſir ſecret. Sa préſence ſeule effaçoit en un inſtant tous les raiſonnemens politiques de ſes Miniſtres qui s'étoient déclarez en faveur du fils de l'Empereur. Et il eſt certain que dans les premiers mouvemens d'une inclination naiſſante, cette Princeſſe auroit préferé Courtenay au ſage Polus, & même à Philippe d'Autriche, ſi ce jeune Seigneur par ſa diſſipation & l'irrégularité de ſa conduite, n'eut pas lui-même ruiné de ſi favorables diſpoſitions. Il s'apperçut du foible que la Reine avoit pour lui, & il fut aſſez hardi pour laiſſer voir qu'il l'appercevoit ſans y répondre; & au lieu de faire ſa cour aſſiduement à cette Princeſſe, il paſſoit des jours entiers avec des femmes perdues, & dans des plaiſirs faciles & honteux. JEAN D'OMEDES.

A une vie ſi diſſipée, ſucceda ſon attachement pour la Princeſſe Elizabeth : il en devint éperduement amoureux, & il l'aimoit avec toute l'ardeur & la bonne foi d'un jeune homme qui aime pour la premiere fois. Pluſieurs ont crû qu'il en étoit aimé, quoique la ſuite ait fait voir que les ſentimens de cette habile Princeſſe n'étoient pas tant de l'amour qu'un interêt d'ambition qu'elle conduiſoit avec art, & pour ſe faire des partiſans & des creatures. Peut-être même qu'un motif de vanité ſi ordinaire dans les perſonnes de ſon âge, & le plaiſir ſecret d'enlever juſques ſur le thrône un amant à ſa ſœur, lui fit recevoir avec plus de complaiſance les vœux d'un jeune Seigneur auquel il ſembloit que par émulation toutes les femmes de la Cour cherchaſſent à plaire. Quoi qu'il en

JEAN D'OMEDES.

ſoit, la liaiſon de Courtenay avec la Princeſſe devint bien-tôt publique : il ſacrifia la Reine avec autant d'imprudence que d'amour. Cette Princeſſe fut aſſez foible pour ſentir cette préference avec une jalouſie indigne de ſon âge & de ſon rang ; & quoique ſans agrémens, & même plus âgée de dix-neuf ans qu'Eliſabeth, elle regarda comme une injuſtice la préference que lui donnoit Courtenay.

Antoine, Seigneur de Noailles réſidoit alors auprès de la Reine en qualité d'Ambaſſadeur de Henri II. & il avoit ſuccedé dans cet emploi à Claude de Laval de Bois-Daufin de la Maiſon de Montmorency ſon couſin. Ce Miniſtre pénétra la diſgrace de Courtenay avant même qu'il s'en apperçût. Il n'oublia rien pour l'éclairer ſur ſes veritables interêts ; mais il avoit affaire à un jeune homme qui n'en connoiſſoit point d'autres que ceux de ſon amour. Le feu & l'emportement de ſa paſſion lui cachoit l'éclat d'une Couronne ; & tant qu'il fut agité de cette phrénéſie, il auroit préferé la poſſeſſion d'Eliſabeth à tous les thrônes de la Chrétienté.

Il étoit aſſez indifferent pour la France que la la Reine l'épouſât ou Polus : l'interêt de Henri II. conſiſtoit uniquement à traverſer le mariage de cette Princeſſe avec le fils de l'Empereur. Son Ambaſſadeur repréſentoit continuellement aux principaux Seigneurs Anglois, que par cette alliance, ils s'expoſoient à voir leur Royaume devenir Province d'Eſpagne, l'inquiſition s'y établir enſuite, & les aſſemblées du Parlement abolies ou du moins

ſuſpendues, & dégénerer à la fin en pure cérémonie. Les Anglois, & ſur-tout les Proteſtans ſentoient bien tout ce qu'ils avoient à craindre de cette alliance. La Reine reçut à ce ſujet pluſieurs adreſſes & differentes requêtes : il y eut même quelque ſoulevement dans les Provinces ; mais l'argent de l'Empereur & l'habileté des Miniſtres de la Reine ſurmonterent tous ces obſtacles. Cette Princeſſe épouſa Philippe d'Autriche : un point important manquoit à la ſatisfaction de l'Empereur. Ce n'étoit pas aſſez que le Prince ſon fils eût épouſé la Reine, il faloit encore en faire un Roi d'Angleterre, & qu'il fût couronné en cette qualité. Cette cérémonie ſi eſſentielle pour l'autorité ſouveraine dépendoit du Parlement : mais il n'étoit pas aiſé de diſpoſer de ces grandes aſſemblées où la liberté & l'interêt de la Nation triomphent ſouvent de la majeſté du Souverain. Ceux qui avoient fait paroître le plus d'éloignement pour le mariage de la Reine ; & ceux même qui par complaiſance l'avoient favoriſé, jaloux de la liberté de la Nation, ſe réunirent en cette occaſion. L'Ambaſſadeur de France, du fond de ſon Palais conduiſoit tous les mouvemens de ce parti. Pendant que toute la Cour étoit Eſpagnole, il avoit ſçu rendre le Parlement François. Et par ſes ſoins & ſon habileté, Philippe, ſans pouvoir parvenir au titre de Roi d'Angleterre, fut réduit à la ſeule qualité de mari d'une Reine bien plus âgée que lui, & ſans aucuns agrémens. Cette Princeſſe ne laiſſa pas de tirer des avantages conſiderables de cette alliance. La part qu'un Prince auſſi puiſſant

JEAN D'OMEDES.

1554. 25 Juillet.

JEAN D'OMEDES.

& auſſi redoutable que l'Empereur prit dans les affaires du gouvernement, facilita l'exécution de tous les deſſeins de la Reine; du conſentement du Parlement l'hereſie fut proſcrite, & le culte de la veritable Religion rétabli. Polus revêtu de la dignité & des pouvoirs de Legat du Pape Jules III. éteignit depuis le ſchiſme : mais ſans oſer exiger ni pénitence, ni reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, il falut d'abord pardonner ſans condition, des fautes qu'il eût été dangereux de vouloir punir. On ſe contenta des fieres ſatisfactions des Anglois, qui reçurent les graces du Saint Siege avec une indifference qui faiſoit voir que le corps de la Nation ne les avoit pas recherchées.

On remit à des conjonctures plus favorables le projet d'arracher des mains des Proteſtans tous ces grands biens de l'Egliſe dont ils s'étoient emparez. La Reine par le conſeil de Polus, & pour donner l'exemple à ſes ſujets d'une pareille reſtitution, déclara que ſa conſcience ne lui permettoit pas de retenir plus long-tems les biens de l'Egliſe que le feu Roi ſon pere avoit réunis à ſon Domaine; elle s'en dépouilla ſur le champ, & les remit à leurs titulaires. Ce fut le ſujet du voyage que fit à Malte le Capitaine Hoſmadan. On jugera ſans peine combien tout l'Ordre, & ſur tout les Chevaliers Anglois furent ſenſibles à une nouvelle auſſi agréable, Le Grand Maître & le Conſeil en écrivirent à la Reine pour la remercier de la juſtice qu'elle rendoit à leur Religion; & le Commandeur de Monferrat fut envoyé en Angleterre pour travailler à cette grande affaire de concert avec

les Miniſtres. L'Ordre à l'arrivée du Commandeur rentra ſans peine dans ſes biens, & ce Chevalier autoriſé par le Grand Maître & le Conſeil, pour marquer leur reconnoiſſance à la Reine, confera le Prieuré de Saint Jean, avec le titre de Grand-Croix, au Chevalier Richard Sceley, un des Seigneurs Anglois qui étoit le mieux dans l'eſprit de cette Princeſſe, & qui avoit eu beaucoup de part dans cette négociation. Jacques Sceley ſon frere à ſa conſideration obtint une autre Commanderie. On donna celle de Munigton au Chevalier Olivier Starqueï, pour honorer en ſa perſonne les ſciences & les belles lettres où il avoit fait de grands progrès; & à la recommandation de l'Empereur, dont l'autorité depuis le mariage de ſon fils influoit beaucoup dans les Conſeils, on confera le titre de Bailli de l'Aigle, au Commandeur Fulſter, ce Majorquin de la Langue d'Arragon, dont nous avons parlé dans le Livre précedent au ſujet de la perte de Tripoli, & du procés qui fut intenté au Commandeur Vallier Grand Maréchal de l'Ordre. JEAN D'OMEDES.

Le Grand Maître d'Omedes ne vit point l'entiere conſommation de cette grande affaire. Il étoit mort dès le commencement de Septembre de l'année précedente: Seigneur qui au ſiege de Rhodes avoit fait preuve de ſa valeur; d'ailleurs pieux, & qui affectoit un grand air de réforme & de dévotion, mais imperieux, vindicatif, avare, & qui pour enrichir ſa famille, ruina la Religion par la diſpoſition qu'il avoit faite de ſon vivant en fraude de la loi, & contre les Statuts de l'Or- 6. Septemb. 1553.

JEAN D'OMEDES.

dre. Sa dépouille fut réduite à ſi peu de choſe, que pluſieurs Chevaliers indignez de voir qu'il eût détourné les principaux effets de ſa ſucceſſion en faveur de ſes neveux, propoſerent de leur laiſſer le ſoin de ſes funerailles; mais les Seigneurs du Conſeil rejetterent cette propoſition comme indigne de la généroſité & de la grandeur de l'Ordre. Ses obſeques ſe firent à l'ordinaire aux dépens de la Religion, & avec la magnificence plus convenable à ſa dignité qu'au mérite de ſa perſonne.

Peu de jours après ſon décès on aſſembla le Chapitre pour lui donner un ſucceſſeur. Le Prieur de Capoue paroiſſoit avoir la meilleure part dans cette élection. C'étoit depuis long-tems l'objet de ſes déſirs; & pour y parvenir; il avoit gagné pluſieurs des Electeurs. Ses partiſans étant renfermez dans le Conclave, firent valoir ſon courage, ſa valeur & ſon experience dans le commandement des armes. Mais Vagion ou Gagnon Grand-Conſervateur, & un des Principaux Electeurs prenant la parole: *Si dans le choix que nous ſommes obligez de faire*, dit-il aux Commiſſaires, *il n'étoit queſtion que d'élire un grand Capitaine, je ne crois pas que nous puſſions avec juſtice refuſer nos ſuffrages au Prieur de Capoue; mais il s'agit aujourd'hui de donner à tout l'Ordre non-ſeulement un Chef plein de valeur, mais encore un pere commun ſans eſprit de parti, également attentif à conſerver à la Religion la bienveillance de tous les Princes Chretiens, & qui évite ſur-tout avec grand ſoin d'embaraſſer l'Ordre dans leurs differends; & c'eſt ce que je n'oſe eſperer du Prieur de Capoue. Vous ſçavez*, ajouta-t-il, *ſa paſſion pour la liberté de ſa*

JEAN D'OMEDES.

Patrie, & dont Philippe Strozzi ſon pere a été la premiere victime ; ſi nous le mettons à notre tête, & qu'il ſe voye maître de nos vaiſſeaux & de nos galeres, qui doute, quoique ſous d'autres prétextes, qu'il ne tourne toutes les forces de la Religion contre les Medicis, & que pour venger la mort de ſon pere, il n'attaque leurs flottes, & qu'il ne porte même le fer & le feu le long des côtes de la Toſcane. Et pour-lors l'Empereur qui regarde la fortune & l'élevation des Medicis comme ſon ouvrage, ne manquera pas de nous rendre reſponſables des entrepriſes du Grand Maître. Coſme lui-même le chef de cette Maiſon, Prince ſi habile, pour ſe venger & pour faire diverſion, ſçaura bien nous ſuſciter des ennemis parmi les Potentats d'Italie ſes alliez ; & qui ſçait ſi ce nouveau Souverain, qui paſſe pour le plus grand politique de ſon ſiecle, & qui a des relations & des intelligences juſqu'à Conſtantinople, n'attirera pas les armes du Grand Seigneur contre Malte? Et ſi une fois nous nous rendons ſuſpects & odieux à l'Empereur maître des Royaumes de Naples & de Sicile, d'où pourons-nous, ſi nous ſommes aſſiegez, eſperer du ſecours contre les Infideles?

Ce diſcours que l'amour ſeul & un ſincere attachement pour le bien de l'Ordre avoit inſpiré à cet Electeur, fit beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des autres Commiſſaires. Les Commandeurs Paſcatore & Bernardin Parpaille appuyerent fortement ces réflexions ; ceux même qui avoient pris des engagemens ſecrets avec le Prieur de Capoue, & qui s'étoient déclarez d'abord en ſa faveur, revinrent à l'avis du Conſervateur : tous s'exhor-

terent mutuellement, & convinrent dans le choix qu'ils alloient faire, de n'avoir égard *qu'au bien ſeul de la Religion ;* & après s'être affermis dans une réſolution ſi louable, ils élurent d'une commune voix pour Grand Maître FRERE CLAUDE DE LA SANGLE, Chevalier de la Langue de France, & Grand Hoſpitalier. Ils firent ce choix en ſon abſence, & pendant qu'il réſidoit actuellement à Rome auprès du Pape en qualité d'Ambaſſadeur de l'Ordre : preuve que dans cette élection il n'y entra ni cabale, ni eſprit de parti, & que les Commiſſaires n'y furent déterminez que par des principes de juſtice, & par les mouvemens de leur conſcience. La nouvelle de ſon élection ne fut pas plûtôt ſçûe à Rome, que le Gouverneur du Château Saint Ange par ordre exprès du Pape l'annonça par une décharge de toute ſon artillerie. Ce fut comme une fête publique dans cette Capitale de la Chrétienté : la plûpart des Cardinaux, les Ambaſſadeurs, les principaux Prelats de la Cour, & les Barons de Rome viſiterent en céremonie le nouveau Grand Maître. Le Pape l'envoya félicier ſur ſa nouvelle dignité par ſon Maître de Chambre ; & quand il fut au Palais pour lui prêter le ſerment ordinaire d obéiſſance, ce Pontife le fit dîner enſuite à ſa table & en public ; & n'oublia aucun des honneurs qui étoient dûs à ſon mérite & à ſa dignité.

CLAUDE DE LA SANGLE.

Le Grand Maître ne fut pas plutôt débaraſſé du cérémonial, & des viſites qu'il avoit été obligé de rendre, qu'il ſongea à partir pour Malte. Les galeres de la Religion commandées par le Prieur de

FR. HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE DE LA SANGUE QUARANTE SEPTIEME GRAND MAITRE
Caro Sculp

de Capoue le vinrent prendre juſqu'à Terracine, le conduiſirent en Sicile, & il entra dans le Fare de Meſſine le douze de Decembre. Dom Jean de Vega, Vice-Roi de l'Iſle l'attendoit avec impatience dans cette grande Ville. Depuis le ſiege & la priſe de Mehedia où ils s'étoient trouvez l'un & l'autre, comme nous l'avons rapporté dans le Livre onze, il s'étoit formé entre eux une liaiſon, ou pour mieux dire une eſpece de correſpondance, mais où il entroit plus de politeſſe que de ſincere confiance. L'Eſpagnol faſtueux dans ſes démonſtrations, pour lui faire connoître la joye qu'il avoit de ſon élévation, fit deſſein de lui en donner des marques publiques à ſon entrée, & pendant ſon ſéjour dans Meſſine. Cependant dans les honneurs qu'il méditoit de lui rendre, pour ne rien faire au préjudice de ſa propre dignité, il fit examiner par les plus habiles Juriſconſultes les droits, les privileges des grands Maîtres, & le rang qu'on devoit leur déférer. Oliveti, Avocat Fiſcal de Meſſine, lui porta à ce ſujet un paſſage de Chaſſané,* fameux Juriſconſulte, qui dans ſon Traité de la Gloire du monde, & en parlant des Dignitez Eccléſiaſtiques, préfere celle des Grands Maîtres au Cardinalat même. Le Vice-Roi muni de cette autorité, & avant l'arrivée du Grand Maître, l'avoit envoyée par un courier exprès à l'Empereur, & il lui avoit demandé ſes ordres ſur la conduite

CLAUDE DE LA SANGLE.

* Crederem quod iſte magnus Magiſter Rhodi poſt Papam præcedere deberet omnes Patriarchas, Cardinales, & alios Pontifices Eccleſiaſticos, & cùm videatur tantæ eſſe dignitatis cujus eſt Patriarcha, quod poſt Imperatorem & alios Principes habentes jura Imperii, ut ſunt Reges Franciæ & Hiſpaniæ, quod præcederet omnes Principes recognoſcentes ſuperiorem, & non habentes jura Imperii, putà Reges ſubditos Imperio, & quoſcumque Duces; habet enim ſub ſe magnos Principes, & eſt maximè honoratus.

CLAUDE DE LASANGLE.

qu'il devoit tenir. Ce Prince lui fit ſçavoir par un Seigneur de ſa Cour appellé d'Acugna, qu'il ne devoit point craindre d'exceder dans les honneurs qu'il rendroit au Chef d'un Ordre qui ſervoit de boulevard à ſes Etats d'Italie. Mais comme ce Prince ne faiſoit jamais rien ſans des vûes ſecrettes d'interêt, il avoit chargé ſon Envoyé de faire de ſa part au Grand Maître des propoſitions dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite.

Le Vice-Roi inſtruit des intentions de l'Empereur, alla à la tête du Conſeil, de tout le Corps de la Nobleſſe & des Magiſtrats de la Ville, prendre le Grand Maître dans la Capitane de la Religion, & juſqu'à la poupe de ſon vaiſſeau; & pour lui faire plus d'honneur quand il fut queſtion d'en ſortir, il voulut marcher ſeul immediatement devant le Grand Maître, comme il auroit fait devant ſon Souverain. Ce Prince entra enſuite dans Meſſine au bruit de l'artillerie; il trouva la garniſon & les bourgeois ſous les armes: on le logea dans le plus magnifique Palais de la Ville, & il y fut reçu & ſervi, & ſoit à la Chapelle ou à table avec les mêmes honneurs qu'on rendoit autrefois aux anciens Rois de Sicile.

L'Envoyé de l'Empereur, & qui étoit chargé de ſes ordres, le felicita de ſa part ſur ſa nouvelle dignité; & dans une audience particuliere qu'il en eut peu de jours après, il lui fit part de ſes inſtructions, & des propoſitions qu'il étoit chargé de lui faire de la part de ſon maître. Les Géneraux de ce Prince, comme nous l'avons dit, avec le ſecours des Chevaliers de Malte, avoit aſſiegé & conquis la ville de Mehedia ou d'Africa dont ils avoient chaſſé le Corſaire Dragut. Mais une conquête ſi

éloignée des autres Etats de l'Empereur, l'obligeant à de grands frais, & à y tenir une garniſon nombreuſe, ſon deſſein étoit d'engager le Grand Maître à y tranſporter le Couvent entier & ſon domicile; & par ce nouvel établiſſement, il ſe flatoit que tout l'Ordre ſeroit intereſſé à veiller à la défenſe du fort de la Goulette, & qu'il feroit encore reſpecter ſon autorité dans le Royaume de Tunis, alors féudataire de la Couronne de Caſtille. CLAUDE DE LA SANGLE.

Son Envoyé, pour faire réuſſir ſes vûes, & dans l'audience qu'il eut du Grand Maître, lui témoigna que l'Empereur étoit ſenſiblement touché de la perte que l'Ordre avoit faite de la ville de Tripoli; que pour la remplacer, il offrit de lui ceder en pure proprieté celle de Mehedia; Place, dit-il, fortifiée regulierement, & d'où les Chevaliers pourroient étendre leur domination dans le continent de l'Afrique; que la conquête de cette Place étant dûe à leur valeur, & que lui-même y ayant eu tant de part, ſi la Religion y tranſportoit ſon domicile, il ſeroit juſtement regardé comme le fondateur de cette ſeconde Rhodes; & que pour contribuer aux frais néceſſaires à la défenſe de la Place, l'Empereur qui ne diſtinguoit point les interêts de l'Ordre des ſiens propres, lui aſſigneroit à perpetuité ſur les revenus de la Sicile, une penſion annuelle de ſoixante & douze mille livres.

Le Grand Maître lui répondit avec beaucoup de politeſſe qu'il éprouvoit dans cette occaſion une ſuite conſtante des bontez & de la bienveillance dont l'Empereur honoroit ſon Ordre. Mais pour ne pas s'engager mal-à-propos, il lui dit qu'il

CLAUDE DE LA SANGLE.

ne lui étoit pas permis ſans la participation du Conſeil, d'accepter une propoſition de cette conſequence ; & que s'il vouloit l'accompagner juſqu'à Malte, l'affaire s'y traiteroit en ſa préſence, & qu'il ſeroit témoin du deſir ſincere qu'il avoit de complaire en toutes choſes à l'Empereur. Le Grand Maître ſuivi de cet Ambaſſadeur, & accompagné d'une eſcorte nombreuſe de Chevaliers Italiens, s'embarqua ſur les galeres de l'Ordre ; & après avoir doublé le Cap Paſſaro, entra dans le canal de Malte, & débarqua heureuſement à la Cale de Saint Paul. Comme il ſe trouva proche de la Cité notable, alors Capitale de l'Iſle, on lui propoſa d'y paſſer : mais ſon élection à la Grande Maîtriſe ne lui donnant encore d'autorité que ſur les Chevaliers, pour pouvoir l'étendre juſques ſur les habitans & ſur les ſujets de l'Ordre, il avoit beſoin d'une conceſſion particuliere émanée du Conſeil complet. Ce fut la raiſon qui lui fit differer ſon entrée dans cette Ville. Il obtint bien-tôt du Conſeil les titres néceſſaires pour établir ſa puiſſance dans toute l'Iſle ; & après quelques jours, il fut proclamé ſolemnellement Prince de Malte & de Goze.

Ses premiers ſoins, après avoir pris poſſeſſion de ſa dignité, furent de donner audience à l'Ambaſſadeur de l'Empereur : cette cérémonie ſe paſſa en plein Conſeil. Le Grand Maître pour honorer l'Empereur dans la perſonne de ſon Miniſtre, s'avança quelques pas au devant de lui ; & après l'avoir fait aſſeoir à côté de ſon fauteuil, il le pria d'expoſer à la compagnie le ſujet de ſa commiſ-

sion. D'Acugna après avoir présenté sa lettre de creance, & qu'on en eut fait lecture, représenta à toute l'assemblée l'affection dont l'Empereur son maître honoroit tout l'Ordre; qu'après la prise de Rhodes, l'ayant vû abandonné de la plûpart des Princes Chrétiens, & errant en differentes contrées de l'Italie, & que touché d'un état si déplorable, il s'étoit génereusement dépouillé des Isles de Malte & du Goze pour en gratifier les Chevaliers; présent magnifique, dit-il, & si digne de la pieté d'un si grand Prince; que touché depuis de la perte de Tripoli, & pour les en dédommager, il l'avoit envoyé exprès pour leur offrir la ville d'Africa ou de Mehedia, Place située sur les côtes d'Afrique, hors d'insulte par ses fortifications, & d'où ils pourroient étendre leurs conquêtes dans tout le Continent. Il ajouta que le terroir de Malte étant sterile & incapable de produire du bled, l'Ordre pour pouvoir subsister & s'y maintenir, étoit obligé d'en tirer des contrées éloignées & separées par la mer, au lieu que la Religion trouveroit dans le territoire dépendant d'Africa, des cantons fertiles & abondans en grains. Il finit son discours en priant les Chevaliers de considerer que l'Isle de Malte étant sans Places fortifiées, & que si les flotes & les armées du Grand Seigneur y faisoient une descente, & s'attachoient au siege de la principale Place, comme l'Ordre en étoit menacé, ils n'éviteroient jamais, malgré toute leur valeur, le triste sort qu'ils avoient essuyé à Rhodes.

CLAUDE DE LA SANGLE.

Le Grand Maître après avoir remercié l'Empereur de la continuation de ses bontez, prit les avis de

CLAUDE DE LA SANGLE.

l'Assemblée; d'un commun consentement, & avant que de se déterminer décisivement sur cette proposition, on résolut d'envoyer huit anciens Commandeurs à Africa, pour en reconnoître la situation, les forces & l'étendue du territoire. Ces Commissaires partirent aussi-tôt, & à leur retour, ils rapporterent au Conseil que cette Place bâtie sur une pointe de terre qui avançoit dans la mer, & dont elle étoit environnée de trois côtez, étoit considerable par l'étendue de son circuit, par la quantité de maisons dont elle paroissoit remplie, & par ses fortifications; que la Ville & le Château étoient entourez de murailles fort élevées, d'une épaisseur extraordinaire, & flanquées de tours garnies d'artillerie; qu'ils y avoient trouvé un arsenal garni d'un grand nombre d'artillerie, & qu'il n'y manquoit qu'un port d'un abri assez sûr pour les grands vaisseaux; que les dehors de la Place & les collines voisines étoient ornez de maisons de plaisance, de vergers & de vignobles; que ce qu'il y avoit de terres labourables aboutissoient à une montagne qui traverse de l'Orient au Couchant, & que derriere cette hauteur on découvroit de vastes campagnes & des pâturages, dont les Arabes du Pays étoient les Maîtres, & où ils faisoient ordinairement paître leurs troupeaux.

Ces Commissaires déclarerent ensuite qu'une Place aussi vaste ne se pouvoit conserver sans une nombreuse garnison entretenue en tout tems pour la défendre contre les Princes & les peuples d'Afrique, qui ne souffriroient pas volontiers que la Religion s'établît impunément si près de leurs Etats;

qu'il faloit s'attendre à être tous les jours aux mains avec les Arabes, qui étendroient leurs courſes juſqu'aux portes de la Place; qu'en cas d'un ſiege l'éloignement de l'Europe ne permettoit pas d'en eſperer un prompt ſecours; que contre l'eſprit de l'Ordre & au préjudice de toute la Chrétienté, il faudroit, pour ainſi dire, abandonner la mer & la défenſe de tous les vaiſſeaux Chrétiens, pour porter leurs armes dans le fond des terres, & reſſerrer les frontieres de leurs voiſins; mais que leurs ancêtres bien plus puiſſans qu'ils ne l'étoient, n'avoient jamais entrepris d'étendre leurs Etats par des conquêtes preſque toujours injuſtes, & que depuis celle de Rhodes dont ils avoient chaſſé des Corſaires, l'Ordre n'avoit jamais employé ſes forces que pour le ſecours des Princes Chrétiens, ou pour la ſureté & la défenſe des particuliers qui navigeoient dans la Mediterranée. Ce rapport fait par d'anciens guerriers & des Chevaliers pleins de zele pour la diſcipline de leur Ordre, détermina le Conſeil à reſter à Malte; & il y fut engagé ſur-tout par la conſideration de l'éloignement, de la difficulté du paſſage, & de la répugnance que pourroient avoir les Princes & les Seigneurs de la Chrétienté de voir leurs enfans, en prenant la Croix de l'Ordre, confinez, pour ainſi dire, dans les deſerts de l'Afrique. L'Ordre par deux députez qu'ils envoyerent à l'Empereur, lui fit agréer cette diſpoſition; & pour appaiſer le Vice-Roi de Sicile, qui pour s'en venger refuſoit la traite ordinaire des grains que le Couvent tiroit de cette Iſle, le Grand Maître & le Conſeil ayant appris qu'un grand nom-

CLAUDE DE LA SANGLE.

CLAUDE DE LA SANGLE.

bre de corſaires en infeſtoient les côtes, & avoient paru devant Palerme, y envoya cinq galeres bien armées, commandées par le Prieur de Capoue. Ce Seigneur ſe diſpoſa à partir inceſſamment; outre qu'il ſe regardoit en mer comme dans ſon élement, il s'étoit aperçû qu'il étoit moins agréablement à Malte, depuis qu'on ſoupçonna qu'un de ſes principaux domeſtiques, & en qui il avoit plus de confiance, pour le venger de l'excluſion que lui avoient donnée dans la derniere élection, le Conſervateur Gagnon, & les Commandeurs Paſcatore & Bernardin Parpaille, les avoit tous trois empoiſonnez: ce qui précipita ſon départ.

A peine étoit-il arrivé à Palerme, qu'il y reçût par une voye détournée des lettres du Seigneur Pierre Strozzi ſon frere aîné, qui lui donnoit avis que le Roi de France lui avoit confié le commandement de ſon armée de terre en Italie; que ce Prince l'avoit chargé de l'exhorter à reprendre en même tems le Généralat de ſes galeres. Il ajoutoit qu'ils ne pouvoient jamais trouver l'un & l'autre d'occaſion plus favorable pour venger la mort de leur pere; qu'ils agiroient de concert par terre & par mer, & qu'il le conjuroit de ſacrifier ſes reſſentimens particuliers contre les Miniſtres de la France à l'amour & à la liberté de leur patrie. Le mécontentement que le Prieur avoit de la Cour de France, céda aux preſſantes inſtances de ſon frere, & à la haine violente qu'il conſervoit dans le cœur contre Coſme de Medicis; & pour toute réponſe, il fit ſçavoir à ſon frere qu'il le joindroit bientôt. Il étoit queſtion de ſortir du port de Palerme, ſans

ſans donner de l'ombrage au Vice-Roi, & ſans que ce Miniſtre pût pénetrer ſes deſſeins. CLAUDE DE LA SANGLE.

Soit que le Roi d'Eſpagne eût été averti par ſes eſpions, que le commandement des galeres de France étoit deſtiné au Prieur ; ſoit qu'en voyant que ſon frere alloit commander en Italie, il ſe doutât ſeulement qu'il ne manqueroit pas de faire tous ſes efforts pour attirer le Prieur dans le même parti, ce Prince avoit envoyé des ordres ſecrets au Vice-Roi de Sicile, en cas que ce Prieur entrât dans quelque port de l'Iſle, de l'obſerver avec ſoin, & au moindre indice qu'il découvriroit de quelque intelligence entre les deux freres, de faire arrêter le cadet. Il ne faiſoit alors que d'arriver à Palerme ; au travers des feintes careſſes, dont le Vice-Roi le combloit, il y démêla un air d'inquiétude qui lui fit voir qu'il étoit ſuſpect & obſervé. Pour ſe tirer de ſes mains, il envoya de grand matin un de ſes Officiers, & dans lequel il avoit le plus de confiance, ſur un leger brigantin, ſous prétexte d'aller à la découverte le long des côtes de l'Iſle, avec ordre après avoir paſſé quelques heures à la mer, de revenir, ſans faire entrer ſon brigantin dans le port, de ſe rendre chez le Vice-Roi, & de lui dire en ſa préſence, & en quelqu'état qu'il le trouvât, qu'il avoit apperçû dans une cale qui n'étoit pas éloignée trois galiotes de Barbarie. Le Prieur ayant congedié cet Officier ſe rendit au Palais & chez le Vice-Roi, où il devoit dîner. Mais avant qu'on ſe mît à table, il ne l'entretint que des mauvais offices qu'il avoit reçûs du Connétable de Montmorency, des pernicieux deſſeins que ce Seigneur François avoit, dit-il,

CLAUDE DE LA SANGLE.

formez contre ſa vie, & de la paſſion qu'il avoit de s'en venger, s'il en trouvoit jamais l'occaſion; & pour juſtifier ſon reſſentiment, lui fit voir pluſieurs lettres qu'il avoit reçûes de France, où quelques-uns de ſes amis, qui n'étoient pas inſtruits des intentions du Roi, lui mandoient d'éviter d'entrer dans les ports de ce Royaume, s'il ne vouloit s'expoſer à être arrêté.

Le Vice-Roi détrompé par cette feinte confidence, & dans le deſſein de l'attirer au ſervice de l'Empereur ſon maître, exagera l'ingratitude des François, & il l'aſſura que quand il quitteroit le Généralat des galeres de ſa Religion, il trouveroit à la Cour d'Eſpagne des emplois dignes de ſa naiſſance & de ſa valeur. On ſe mit enſuite à table, & pendant le repas on vit arriver dans la ſalle cet Officier que le Prieur avoit envoyé à la mer, qui avec un air empreſſé lui dit qu'il avoit découvert dans une anſe quelques galiotes de corſaires, & qu'il ſeroit aiſé avec un peu de diligence de les ſurprendre. Le Prieur avec une joie apparente ſe leva bruſquement, & adreſſant la parole au Vice-Roi: *Je vous en rendrai bon compte*, lui dit-il, *& j'eſpere avant que vous ſoyiez ſorti de table de vous les amener.*

Les galeres dont il avoit le commandement étant toutes armées, il ſortit du port, ſe mit en mer, & après avoir pris le large, & qu'on l'eût perdu de vûe, il tourna tout court du côté de Malte, où il aborda ſans obſtacle. A ſon retour, & ſoit que depuis la mort du Conſervateur & des deux Commandeurs il fût ſuſpect & odieux à leurs parens & à leurs amis, il ſe démit du Généralat des galeres, & le Commandeur Pariſot de la Valette fut

son successeur. Le Prieur déchargé de cet emploi, déclara qu'ayant deux galeres à lui, & une troisiéme qui appartenoit à son frere, il étoit résolu d'aller de son chef en course, & de faire la guerre pour son compte à tous les corsaires qu'il rencontreroit. Plusieurs jeunes Chevaliers de toutes nations attirez par sa réputation se présenterent pour le suivre : toute la jeunesse vouloit apprendre sous un si grand Capitaine l'art de la guerre & de la navigation. Il reçût sur ses galeres ceux qui se présenterent, & sortit du port ; mais il ne fut pas plûtôt à la hauteur du Goze, qu'il leur déclara son dessein ; il leur dit qu'il alloit commander l'armée de France, & qu'il étoit prêt de donner des barques pour reporter à Malte ceux qui par de justes considerations ne jugeroient pas à propos de l'accompagner dans cette expédition. Quelques Chevaliers Espagnols & Italiens sujets du Roi d'Espagne se retirerent ; d'autres qui n'étoient pas retenus par cette consideration s'attacherent à sa fortune, & il trouva des soldats par tout où il y avoit des hommes sensibles à la gloire qui s'acquiert par les armes. CLAUDE DE LA SANGLE.

Il prit ensuite la route des côtes de la Toscane, & débarqua à Portercole. Les François en étoient maîtres, & le Duc de Somme qui commandoit pour eux dans Grossato le vint joindre avec un corps d'Infanterie. Les galeres de Provence devoient se rendre au même endroit pour agir sous ses ordres. Le Prieur en attendant leur arrivée, & pour ne pas laisser ce qu'il avoit de troupes inutiles, fit dessein de s'emparer d'une petite Place

CLAUDE. DE LA SANGLE.

voiſine appellée *Scarlin*, & qui étoit des dépendances de Piombino. Il voulut ſuivant ſon ordinaire l'aller reconnoître lui-même, & il s'en approcha de ſi près qu'un payſan caché dans des joncs le reconnut à ſa haute taille, & encore plus à la hardieſſe avec laquelle il s'avançoit, & il lui tira un coup de mouſquet dont il fut frappé au côté: on le porta auſſi-tôt ſur ſes galeres, & le lendemain à Caſtillon de Piſcaye, où peu de jours après il expira : Seigneur, qu'on doit compter juſtement entre les plus grands Capitaines de cet Ordre. Ses ennemis même publioient que pour l'élever à un rang digne de ſa rare valeur, il ne lui avoit manqué qu'un peu moins de fierté ; mais ſon grand courage ne lui avoit point permis de plier ſous l'autorité des gens qu'il regardoit comme de purs ouvrages de la fortune & de la faveur. Son corps fut inhumé dans la principale Egliſe de Portercole; & le Duc de Florence ayant repris cette Place l'année ſuivante, celui qui commandoit ſon armée eut l'inhumanité, après avoir fait déterrer ce Prieur, de le faire jetter dans la mer: vengeance bien indigne, mais qui tournoit également à la gloire du Prieur, & à la honte d'un ſi lâche ennemi.

La Valette nouveau Géneral des galeres de Malte n'avoit pas été plûtôt revêtu de cet emploi, qu'il s'étoit mis en mer. Par la terreur de ſes armes, il écarta des côtes de Sicile & de Naples tous les corſaires de Barbarie. Il en prit pluſieurs & rentra dans les ports de l'Iſle, traînant à ſa ſuite pluſieurs priſes qu'il avoit faites. Les Commandeurs les plus riches, à ſon exemple, armoient chacun de leur

côté, & les ſimples Chevaliers prenoient parti dans ces armemens particuliers, ſuivant leur interêt & leur inclination. La guerre continuelle que l'Ordre faiſoit aux Infideles, leurs côtes ravagées, des vaiſſeaux corſaires ou marchands enlevez, le commerce des Chrétiens fortifié par ce ſecours, attirerent le reſſentiment du Grand Seigneur, & il ſe répandit un bruit que ce Prince faiſoit deſſein de les venir attaquer juſques dans Malte, & qu'il s'étoit vanté de les en chaſſer, comme il avoit fait plus de quarante ans auparavant de l'Iſle de Rhodes. Des voyages qu'il fit en Aſie & des guerres civiles qui de ſon vivant s'éleverent entre ſes enfans, tournerent ſes armes d'un autre côté. Cependant le Grand Maître pour n'être pas ſurpris, ordonna au nouveau General des galeres de ſe remettre en mer, de tirer des côtes d'Italie & des ports de Sicile le plus grand nombre de grains & de proviſions de guerre qu'il pourroit recouvrer; il en remplit les magaſins publics; & ſans qu'il en coutât rien à la Religion, on prétend qu'il étendit ſes courſes juſqu'aux bouches du Nil, d'où il enleva trois vaiſſeaux chargez de bled pour Conſtantinople & l'Egypte.

CLAUDE DE LA SANGLE.

Pendant que par des priſes ce Géneral & d'autres armateurs faiſoient entrer continuellement des proviſions dans l'Iſle de Malte, le Grand Maître étoit occupé par de nouvelles fortifications qu'il fit ajouter au Fort de Saint Elme, à l'Iſle de Saint Michel, & au Bourg, réſidence ordinaire du Couvent. Il en fit creuſer & élargir les foſſez; par ſon ordre on conſtruiſit un grand éperon au Fort Saint Elme; mais la plus grande dé-

CLAUDE DE LA SANGLE.

penſe qu'il fit, & qui paroiſſoit la plus néceſſaire, fut à l'Iſle Saint Michel. Cette langue de terre qui s'avance dans la mer étoit ouverte de tous côtez, & n'avoit qu'un petit Château pour défenſe. Le Grand Maître fit enfermer & clore d'épaiſſes murailles l'endroit de ce Château oppoſé au rocher du Corradin. On fortifia ces murailles de boulevards & de baſtions auſquels on ajouta en differens endroits des flancs néceſſaires, & on fit entrer l'eau de la mer dans les foſſez. Toutes ces fortifications ſe firent des deniers du Grand Maître, qui ne connoiſſoit point d'autre dépenſe que celle qui avoit pour objet la ſureté & la défenſe de ſa Place. Ce fut par reconnoiſſance de ce noble déſintereſſement & de ſes bienfaits que les Chevaliers donnerent ſon nom à cette preſqu'Iſle, qui s'appelloit auparavant l'Iſle de S. Michel, & qu'on a toujours nommée depuis ſon Magiſtere l'Iſle de la Sangle.

Malte par ſes généreux ſoins, & par la valeur des Chevaliers, devenoit tous les jours plus floriſſante, lorſque le vingt-trois de Septembre cette proſperité génerale fut troublée tout à coup par un accident imprévû. Il s'éleva dans le port ſur les ſept heures du ſoir un ouragan furieux que les mariniers appellent *tourbillon*, *grain de vent*, & les Grecs modernes *Syphon*. Cette tempête cauſée par la violence & la contrarieté de pluſieurs vents oppoſez, ſouleva les flots, abiſma pluſieurs vaiſſeaux, en pouſſa quelques-uns hors de l'eau, & juſques ſur le rivage, mit en pieces les brigantins & les galiotes ; & ce qui fut encore plus déplorable, renverſa quatre galeres, les carennes en haut &

exposées à l'air, en sorte que la plûpart des Officiers, des soldats & la chiourme furent noyez ou écrasez par la pesanteur de ces bâtimens. Les maisons voisines du port avec leurs habitans se trouverent en un instant abismées, le Château Saint-Ange en fut même ébranlé, l'arbre qui soutenoit le grand étendart de la Religion, & qui y étoit attaché, en fut arraché & porté à un demi mille plus loin. La violence du vent, des torrens de pluye qui tomboient du ciel, & les flots irritez de la mer, & qui ne présentoient que des montagnes d'eau ou des abismes, sembloient menacer Malte de son entiere destruction, lorsqu'en moins d'une demie heure cette horrible tempête cessa aussi promptement qu'elle s'étoit élevée ; le calme & la bonace parurent tout d'un coup ; & sans les horribles débris des maisons abbatues, & des vaisseaux démâtez & mis en pieces, on auroit eu peine à croire qu'un moment auparavant le port alors si tranquille, auroit été le theatre d'une si funeste révolution. CLAUDE DE LA SANGLE.

Le Grand Maître aux premieres nouvelles qu'il en avoit eues, y accourut avec la plûpart des Chevaliers du Couvent ; & quoique la tempête durât encore, il avoit donné tous ses soins pour secourir ceux qui ne sçavoient pas nager, ou pour tirer de la mer les corps de ceux qui avoient péri ; & on fut obligé à cause de la nuit qui survint, d'attendre au lendemain pour relever les galeres. Le retour de la lumiere fit voir ce triste spectacle dans toute son horreur : plus de six cens personnes, Chevaliers, Officiers, soldats, esclaves & forçats

CLAUDE DE LA SANGLE.

avoient été noyez ou écraſez par le renverſement des galeres, & on trouva encore ſur les ſoldats la paye & leurs montres qu'ils avoient reçus la veille. Le Grand Maître entendant du bruit qui partoit d'une galere renverſée, la fit percer & lever quelques planches : un ſinge en ſortit le premier, & on en tira le Chevalier de l'Eſcut ſi fameux depuis ſous le nom de Romegas, & pluſieurs autres Chevaliers qui pendant toute la nuit, & ayant tout le corps dans l'eau juſqu'au menton, s'étoient attachez avec les mains au fond de la carene, où à peine ils avoient aſſez d'air pour reſpirer. Ils ſortirent d'un endroit ſi funeſte, pâles & tranſis de froid, & plus morts que vifs ; & à peine furent-ils expoſez au grand air, que la plûpart s'évanouirent. On n'oublia rien pour les ſecourir ; & ſi-tôt qu'ils eurent repris leurs eſprits, ils allerent droit à l'Egliſe la plus voiſine pour remercier Dieu de les avoir conſervez. Le Grand Maître fit travailler inceſſamment à relever les galeres ; on en trouva la plus grande entierement détruite, & hors d'état de pouvoir être miſe en mer, les autres avec une grande dépenſe furent rétablies. Le tréſor fournit ce qu'il avoit d'eſclaves pour la chiourme ; & pluſieurs payſans de l'Iſle s'offrirent pour ſervir en qualité de bonnes vogles : quelques Princes Chrétiens, & ce qu'il y avoit dans l'Ordre de Commandeurs riches & puiſſans, s'intereſſerent comme ils devoient dans une ſi grande perte. Le Grand Maître pour leur en donner l'exemple, fit conſtruire à ſes frais une galere dans le port de Meſſine dont le Pape, touché d'un ſi grand deſaſtre, fournit liberalement

liberalement les forçats qu'on prit dans ſes priſons, & des criminels condamnez par la Juſtice. CLAUDE DE LA SANGLE.

Philippe II. Roi d'Eſpagne qui regardoit Malte comme le boulevard de la Sicile & de ſes Etats d'Italie, fit préſent à l'Ordre de deux galeres bien armées. Philippe du Broc ancien Chevalier de la Langue de Provence, & Prieur de Saint Gilles, donna à la Religion un grand gallion que le Commandeur Paſchal du Broc ſon neveu conduiſit à Malte, chargé de proviſions de guerre & de bouche, armé de bons ſoldats, & en état de tenir la mer. Preſque en même tems on vit arriver dans le port avec deux galeres, François de Lorraine, Grand Prieur de France, qui par des ſentimens de zele pour ſon Ordre, vint offrir ſes ſervices au Grand Maître. Ce jeune Prince ſoutint depuis en differentes occaſions la réputation de valeur, hereditaire dans ſon illuſtre Maiſon. L'Ordre après une auſſi grande perte que celle qu'il venoit de faire, avoit bien beſoin de ces differens ſecours, dautant plus que les Corſaires de Barbarie, dans l'eſperance de ſe prévaloir de ce deſaſtre, infeſtoient les côtes de l'Iſle, & en tenoient ſouvent le port comme bloqué. Dragut ſur-tout ce redoutable ennemi de la Religion, croyant en trouver les forces en deſordre, y aborda avec ſept galeres chargées de troupes de débarquement; & après les avoir miſes à terre, il ravagea la campagne, & fit un grand nombre d'eſclaves; mais avant qu'il eût pû ſe rembarquer, le Commandeur Louis de Laſtic, de la Langue d'Auvergne, & Grand Maréchal de l'Ordre, à la tête de trois cens Chevaliers tomba-

CLAUDE DE LA SANGLE.

ſur ces Corſaires, en tailla en pieces une partie, reprit les priſonniers & le butin, & força Dragut de regagner ſes vaiſſeaux. Pour ſe venger de cette inſulte, le Prince de Lorraine ſe mit auſſi-tôt en mer avec ſes galères & deux autres de la Religion, courut à ſon tour les côtes de Barbarie, prit entre Malte & Tripoli un brigantin d'Aſſanbaly, fameux Corſaire, donna la chaſſe à Uluchialy auquel il enleva une galere & une galiote ; & avant que de rentrer dans le port de Malte, il prit encore deux vaiſſeaux chargez de ſel & de differentes marchandiſes.

La Religion par la valeur de ce Prince & des autres armateurs, reprenoit dans ces mers la ſuperiorité dont elle étoit en poſſeſſion avant que d'avoir eſſuyé la fureur de l'ouragan, lorſqu'il ſurvint un nouvel accident qui cauſa dans l'Ordre de grands troubles & de fâcheuſes diſſenſions. Pour l'intelligence de ce differend auquel le Pape & les plus grands Princes de l'Europe prirent part, il faut ſçavoir qu'après la mort du Prieur de Capoue dont nous venons de parler, le Seigneur Strozzi ſon frere s'étoit approprié ſes galeres, dont à la verité il y en avoit une qui lui appartenoit ; & comme ayant le commandement d'une armée de terre il ne pouvoit pas lui-même conduire ſes galeres, il les avoit jointes à quelques galeres de France, qui étoient dans le port de Civita-Vecchia, ſous le commandement du Chevalier Sforce, Prieur de Lombardie, & frere du Cardinal de ce nom, Camerlingue de la Sainte Egliſe. Le Roi & Strozzi y croyoient leurs galeres en ſureté ; mais le Prieur

de Lombardie quitta en ce tems-là le ſervice de France pour s'attacher à celui d'Eſpagne ; & de concert avec le Camerlingue, qui par ſa dignité avoit beaucoup d'autorité dans les Places de l'Egliſe, & pour ſe rendre plus conſiderable dans le nouveau parti qu'il embraſſoit, il enleva deux galeres du Roi qu'il conduiſit dans le port de Naples ; & par ſon conſeil & une pareille trahiſon, un Piedmontois appellé Moret de Niſſard s'étoit emparé d'une des galeres de Strozzi, & s'étoit retiré dans le port de Ville-Franche où le Duc de Savoye lui donna un azile, & permiſſion d'arborer ſon paviſſon. CLAUDE DE LA SANGLE.

Un pareil brigandage contre la foi du ſerment, fit beaucoup de deshonneur au Prieur de Lombardie, & excita la colere & le reſſentiment du Pape. Paul IV. gouvernoit alors l'Egliſe en cette qualité, & il étoit gouverné lui-même par un de ſes neveux, Chevalier de Malte, que ce Pape à ſon avenement au ſouverain Pontificat, avoit revêtu de la Pourpre Romaine ſous le nom du Cardinal Caraffe. L'oncle & le neveu faiſoient négocier en ce tems-là une ligue avec la France contre l'Eſpagne. Outre la ſouveraineté de l'Egliſe qui étoit violée par cet attentat, il étoit de leur interêt de perſuader au Roi qu'ils n'y avoient point eu de part. Dans cette vûe, on arrêta le Cardinal Camerlingue ; il fut jetté dans une affreuſe priſon : on le menaça même de la mort, ſi les galeres du Roi de France n'étoient ramenées inceſſamment dans le port d'où on les avoit tirées furtivement. Le Prieur qui connoiſſoit l'humeur violente du Car-

CLAUDE DE LA SANGLE

dinal Patron, les renvoya auſſi-tôt ; & pour rendre la liberté au Camerlingue, il falut encore qu'il donnât pour deux cens mille écus de cautions, qu'il ne ſortiroit point de Rome ſans la participation du Pape & de ſon neveu. Il ne fut pas ſi aiſé de retirer la galere de Strozzi que Moret avoit conduite dans le port de Ville-Franche. Pour éluder les plaintes & les inſtances du Pape, le Duc de Savoye envoya cette galere en Levant avec ſon pavillon, & une commiſſion particuliere autoriſée de ſon ſceau. Le Cardinal Patron & Strozzi ayant appris qu'elle étoit en mer, pour ſe venger de cette perfidie, envoyerent à ſa pourſuite avec une autre galere un Capitaine François appellé Fouroux, bon Officier de mer, attaché à la Maiſon de Strozzi, auquel on recommanda d'employer également ſon adreſſe & ſa valeur pour retirer la galere des mains de Moret. Fouroux pour ne point laiſſer pénétrer le ſujet de ſon voyage, ſe rendit d'abord à Malte, demanda au Grand Maître, & en obtint la permiſſion, d'aller en courſe de concert avec ſes galeres, & ſous le pavillon de la Religion. Il ſortit du port avec la Capitane, & il n'eut pas été long-tems en mer, qu'il rencontra la galere qu'il cherchoit : le Piedmontois qui la commandoit ayant pris le vaiſſeau monté par le Fouroux pour la Capitane de la Religion, la ſalua, ſe mit dans ſa chaloupe ; & pour entretenir le Général, aborda la galere & entra dedans ; mais il fut bien ſurpris de ſe voir au pouvoir d'un Officier de Strozzi.

1557. On l'arrêta auſſi-tôt ; il fut mis aux fers, & le Fouroux joignit enſuite ſa galere, comme s'il en

eût ramené à bord le Capitaine. Les Officiers & les ſoldats ſans aucune défiance, le laiſſerent approcher : il entra dans la galere, & il s'en étoit rendu maître avant qu'ils ſe fuſſent apperçus qu'ils y avoient reçu leur ennemi. CLAUDE DE LA SANGLE.

Le Géneral des galeres de la Religion indigné qu'on ſe fût ſervi du pavillon de l'Ordre pour ſurprendre la galere d'un Prince Chrétien, menaça le Fouroux de le combattre, s'il ne la relâchoit, & s'il ne remettoit Moret en liberté ; mais ce Capitaine lui ayant fait voir des ordres précis du Roi, & une commiſſion expreſſe du Pape, le premier Superieur de l'Ordre, il ne jugea pas à propos de prendre ſur lui la déciſion d'une affaire auſſi délicate ; & ayant fait convenir le Fouroux de le ſuivre à Malte avec ſa priſe, ils ſe préſenterent peu de jours après devant le port. Le Capitaine François envoya auſſi-tôt au Grand Prieur de France ſes commiſſions, & l'inſtruiſit par un memoire particulier de la ſupercherie que Moret avoit faite au Seigneur Strozzi. Le Prince de Lorraine en fit part au Grand Maître, & en obtint pratique pour la galere de Fouroux & pour ſa priſe. Ces deux galeres étant entrées dans le port, le Capitaine Moret s'adreſſa aux Chevaliers Savoyards & Piedmontois, & ſe plaignit amérement qu'on ſe fût ſervi du pavillon de la Religion pour ſurprendre une galere qui appartenoit à leur Souverain ; & en haine de l'étroite alliance que ce Prince avoit avec l'Eſpagne : ces Chevaliers préſenterent auſſi-tôt en ſon nom une Requête au Conſeil, que le Vice-Roi de Sicile appuya depuis de toute ſon autorité. On

CLAUDE DE LA SANGLE.

fit intervenir des marchands de Raguſe & de l'Iſle de Scio, qui reclamoient les marchandiſes qui s'étoient trouvées dans la galere de Moret ; & d'ailleurs les Officiers du tréſor prétendoient que cette galere, comme faiſant partie de la dépouille & de la ſucceſſion du Prieur de Capoue, lui appartenoit. Tant d'interêts differens exciterent de fâcheuſes diviſions dans le Couvent, & chacun prenoit parti ſuivant ſa Langue & ſa Nation. Le Conſeil qui alloit toujours au bien de l'Ordre, ne put s'empêcher de blâmer le Grand Maître d'avoir ſans ſa participation admis dans le port les deux galeres en queſtion, & s'être attiré par cette conduite une affaire fâcheuſe, & dont il eût été à ſouhaiter qu'il eût renvoyé la diſcuſſion aux Princes intereſſez ; mais comme le paſſé ne ſe pouvoit rappeller, & que ces deux Capitaines avoient chacun un puiſſant parti dans Malte, le Conſeil nomma des Commiſſaires pour informer des prétentions de l'un & l'autre. Moret ſe plaignoit toujours que ſe croyant en ſureté à la vûe des galeres de l'Ordre, on lui avoit pris par trahiſon & par ſurpriſe celle que le Prince ſon maître lui avoit confiée ; & il en demandoit avec de grandes inſtances la reſtitution. Mais le Fouroux ſans vouloir reconnoître l'autorité du Conſeil, pour toute défenſe produiſit ſes commiſſions, & dit qu'en exécution des ordres du Pape, il avoit repris une galere qui appartenoit à ce Pontife, que le Moret à la vûe de toute l'Italie, lui avoit méchamment enlevée ; & que ſi la Religion ne puniſſoit pas ce voleur, le Pape ſçauroit bien s'en faire juſtice ſur ceux même qui par des

conſiderations politiques, & au préjudice de l'obéiſſance qu'ils lui devoient, auroient diſſimulé un pareil brigandage.

Le Conſeil ayant averé que la galere en queſtion avoit été enlevée des ports du Pape, fit arrêter le Moret qui avoit conduit cette intrigue ; & on ſe contenta de laiſſer le Fouroux en la garde du Grand Prieur; & ce Prince ayant pris ſa parole, s'en chargea volontiers. Le Grand Maître dépêcha auſſi-tôt un Ambaſſadeur au Pape pour recevoir ſes ordres ſur ce differend; & il écrivit en même tems au Roi d'Eſpagne & à ſes Miniſtres en Italie pour leur en faire part : le Pape & le Roi de France de concert demanderent hautement qu'on leur envoyât le Fouroux avec ſa priſe, & qu'on leur remît ſur-tout le voleur pour le punir ſuivant les loix de la diſcipline militaire. On ne put ſe diſpenſer d'obéir au Pape : la galere volée fut remiſe dans le port de Civita-Vecchia, les marchandiſes reſtituées à ceux auſquels elles appartenoient. Pour le Moret, par conſideration pour le Roi d'Eſpagne, après avoir été retenu quelque tems en priſon, on facilita ſon évaſion, dont le Conſeil voulut bien ne pas s'appercevoir ; & le Duc de Medina-Celi alors Vice-Roi de Sicile l'envoya prendre ſur la côte par un brigantin. Le Conſeil fit dreſſer un procès verbal de ſa fuite qu'on envoya au Pape, qui après la reſtitution de la galere, parut ſatisfait.

Quoique cette affaire eût été conduite & terminée avec une grande prudence, la diviſion qu'elle excita dans le Couvent, & les reproches même

CLAUDE DE LA SANGLE.

que le Grand Maître eſſuya à ce ſujet de la part du Conſeil, le toucherent ſi ſenſiblement, qu'il en tomba malade. Il ne fit depuis ce tems-là que traîner une vie languiſſante, & qui fut terminée par une mort très-chrétienne. Il ne voulut diſpoſer d'aucun de ſes effets, quoiqu'il en eût eu la permiſſion d'un Chapitre géneral; & après avoir employé des ſommes conſiderables à fortifier l'Iſle de Malte, il laiſſa encore plus de ſoixante mille écus dans ſa dépouille. Le Conſeil édifié d'un ſi noble deſintereſſement, envoya en France douze mille francs pour contribuer à la dot de la Demoiſelle de Mont-Chanar ſa niece. On fonda à l'intention du défunt une Meſſe à perpetuité dans la Chapelle du Château Saint-Ange; & d'une partie de cet argent, on fit faire pour l'Egliſe conventuelle des ornemens de velours cramoiſi brodez en or; & on y mit les armes de la Sangle, comme un monument de ſa pieté & de la gratitude de la Religion.

18 Août 1557.

Le choix de ſon ſucceſſeur ne cauſa pas beaucoup de difficulté; à la verité le Bailli de Lion, neveu du Maréchal Vallier, quoique abſent, eut d'abord quelques voix; mais un des Electeurs n'eut pas plutôt propoſé le Commandeur DE LA VALETTE, que tous les ſuffrages ſe réunirent en ſa faveur. Ce Seigneur n'étoit point ſorti de Malte depuis qu'il avoit pris l'habit & la Croix de l'Ordre; il en avoit rempli ſucceſſivement toutes les Charges; Soldat, Capitaine, Géneral, ſage politique, plein de fermeté, & auſſi eſtimé parmi ſes confreres, que redoutable aux Infideles. Sous ſon gouvernement

JEAN DE LA VALETTE.

21 Août. 1557.

F. PIERRE DE THAN LA VALETTE. QUARANTE-HUITIEME GRAND MAITRE.
AGE DE 65 ANS 1557.

JEAN DE LA VALETTE.

vernement la Religion reprit ſon ancienne autorité qui étoit fort diminuée dans quelques Provinces d'Allemagne, & dans les Etats de la République de Veniſe.

Depuis que les Huſſites avoient ruiné la plûpart des Commanderies de Bohême, le tréſor commun de l'Ordre n'avoit pû rien tirer de ce Royaume & des Provinces voiſines. Des guerres continuelles qu'il avoit falu depuis ſoutenir en Hongrie, & dans les pays hereditaires de la Maiſon d'Autriche, avoient ſuccedé aux guerres civiles excitées par les Huſſites, & interrompu le payement des reſponſions que les Chevaliers de cette Nation devoient envoyer, ſoit à Rhodes ou à Malte, & les Prieurs de ces grandes Provinces s'étoient mis en poſſeſſion de nommer de leur chef aux Commanderies vacantes dans leurs Prieurez. Le Grand Maître incapable de ſouffrir des abus qui par la preſcription pouvoient devenir des titres & des coutumes, en écrivit fortement dans toutes ces Provinces : il s'adreſſa même pour les faire ceſſer à l'Empereur & à Ferdinand Roi des Romains ſon frere ; ces Princes qui connoiſſoient le digne uſage que la Religion faiſoit de ſes biens, firent dire aux Prieurs & aux Commandeurs qui avoient des Commanderies dans leurs Etats ; que leur intention étoit qu'ils donnaſſent une entiere ſatisfaction au Grand Maître. La Langue d'Allemagne aſſemblée en Chapitre, dépêcha auſſi-tôt à Malte Wenceſlas de Heſſe-Aſſembourg, Prieur de Bohême, Sigiſmond Romer, Commandeur de Mielperg, & Henri de Rietchenau, Commandeur d'Eſtugne, qui après

JEAN DE LA VALETTE.

avoir prêté au nom des Chevaliers de leur Langue, le ſerment d'obéiſſance qu'ils devoient au Grand Maître, ſe ſoumirent à payer les reſponſions & les taxes que les Chapitres géneraux impoſeroient ſur leurs Provinces ; & par un acte ſolemnel, ils ſe déſiſterent au nom de tous les Prieurs d'Allemagne, de conférer les Commanderies de leurs Prieurez, à l'exception d'une ſeule, à laquelle, ſuivant l'uſage géneral de tout l'Ordre, ils avoient droit de nommer une ſeule fois en cinq ans.

Les Commandeurs Venitiens à la faveur de la protection qu'ils tiroient du Senat, & ſous prétexte du ſervice qu'ils rendoient à leur patrie contre les Turcs, tâchoient à l'exemple des Allemands, d'éloigner le payement de leurs reſponſions. Comme ces ſortes de contributions étoient uniquement employées aux armemens contre les Infideles, le Grand Maître ſçut ſi bien leur repreſenter leur devoir & leurs premieres obligations ; & il parla ſi haut & avec tant de fermeté, que tout ploya ſous ſes ordres, & on vit en peu de tems arriver à Malte leurs reſponſions & celles des Allemands, qui furent depuis acquittées fort exactement.

De ces ſoins qui regardoient les Provinces, & pour ainſi dire les dehors du Couvent, le Grand Maître paſſa à une affaire qui avoit fait beaucoup de bruit à Malte, & même dans toute l'Europe, & dont ſuivant le ſort des plus grands évenemens, à force de vieillir, on ne parloit plus. Le Maréchal de Vallier ce Gouverneur de Tripoli, que le Grand Maître d'Omedes avoit perſecuté ſi opiniâtrément, vivoit encore ; & cet ancien Com-

mandeur auquel avant cette malheureuſe affaire, la plûpart des Chevaliers deſtinoient la Grande Maîtriſe, languiſſoit alors dans une vie obſcure, & conforme à ſes malheurs : à la verité le Grand Maître de la Sangle avoit rompu ſes fers, & lui avoit rendu ſa liberté ; mais differentes conſiderations & des égards qu'il crut devoir conſerver pour la mémoire & les amis d'Omedes, ne lui permirent pas de rétablir le Maréchal dans tous ſes honneurs.

JEAN DE LA VALETTE.

Le Grand Maître de la Valette plus intrépide, & perſuadé du merite & de la bonne conduite du Maréchal, ſe fit un devoir de lui rendre juſtice ; & après une exacte réviſion de ſon procès, il le déchargea des injuſtes accuſations dont ſes ennemis avoient tâché de le noircir ; & il lui confera en même tems le titre de Grand Bailli de Lango, comme la preuve & le ſceau de ſon innocence. Il fit plus ; & pour le venger & tout l'Ordre des inſultes, & des mauvais traitemens qu'il avoit reçus des Infideles à la priſe de Tripoli, il entra dans le deſſein que lui propoſa Jean de Lacerda, Duc de Medina-celi, Vice-Roi de Sicile, de tenter la conquête de cette Place.

Dragut en étoit alors maître ; ce fameux Corſaire n'ayant pû obtenir du Sultan le titre de Bacha, & la charge de Grand Amiral de ſon Empire ; dignité que Barberouſſe avoit poſſedée, lui avoit remis le Sangiacat de Sainte Maure ; & ſous prétexte de zele pour les interêts de ſon maître, & de défendre les côtes d'Afrique contre les incurſions des Chevaliers de Malte, il s'étoit borné à

JEAN DE LA VALETTE.

la qualité de Gouverneur de Tripoli, mais dont par l'éloignement où cette Place étoit de la Porte, il s'étoit fait comme un petit Etat qu'il gouvernoit avec une autorité preſque abſolue, quoique pour ſe conſerver la protection du Grand Seigneur, il affectât une entiere dépendance de ſes ordres.

Depuis qu'il s'étoit établi dans Tripoli dont il vouloit faire ſa place d'armes, & le ſiege de ſa domination, il avoit fait relever & terraſſer les murailles de cette Place. On y avoit ajouté par ſon ordre des baſtions, & tous les ouvrages que le terrein avoit pû permettre, & que l'art avoit inventez en ce tems-là. Le Château n'étoit pas moins fortifié; & malgré la ſituation qui n'étoit pas avantageuſe, par ſes ſoins continuels & par une dépenſe prodigieuſe, il en avoit fait une des plus fortes Places de l'Afrique. De groſſes tours garnies d'une nombreuſe artillerie défendoient l'entrée du port, & ce port ſervoit de retraite aux vaiſſeaux de Dragut, & à ceux des Corſaires qui navigeoient ſous le pavillon du Grand Seigneur; c'étoit de là que partoient tous les vaiſſeaux des Infideles qui infeſtoient les côtes de Sicile, de Naples, & même celles d'Eſpagne.

Le nouveau Vice-Roi de Sicile, pour ſignaler ſon avenement à cette dignité, forma le projet d'aſſieger Tripoli; & pour y réuſſir, il tâcha d'y aſſocier le Grand Maître: il n'eut pas de peine à le faire entrer dans un deſſein qui avoit pour objet de ruiner cette retraite de pyrates. Ils en écrivirent de concert à Philippe II. Roi d'Eſpagne;

ce Prince n'étoit pas guerrier ; mais comme il s'agiſſoit de la ſureté de ſes côtes & du repos de ſes ſujets, & qu'il craignoit même que Dragut n'entreprît de ſe rendre maître de la Goulette, il approuva un projet autoriſé de l'avis du Grand Maître dont il connoiſſoit la valeur & la capacité, & dont ſes Chevaliers devoient partager les frais & les périls. JEAN DE LA VALETTE.

Ce Prince envoya ſes ordres au Duc de Seſſe, Gouverneur du Milanois, au Duc d'Alcala qui commandoit dans le Royaume de Naples, & à Jean André Doria alors Géneral de ſes galeres, de joindre leurs forces, de les faire paſſer en Sicile, & il en déféra le commandement géneral au Duc de Medinaceli, qu'il chargea expreſſément de ſe conduire dans cette entrepriſe par les conſeils du Grand Maître. Mais ces trois Seigneurs dont nous venons de parler, qui par l'éloignement où ils étoient de la Cour, s'étoient rendus comme arbitres de leur devoir, & jaloux de l'autorité que le Roi leur maître déféroit au Vice-Roi de Sicile ſous differens prétextes, retarderent l'exécution des ordres de Philippe ; & il falut que ce Prince envoyât en Italie le Commandeur de Guimerans, ancien Chevalier qui étoit alors à ſa Cour, pour faire marcher & pour conduire ces differentes troupes en Sicile. 1559.

Le Grand Maître voyant l'année fort avancée, étoit d'avis qu'on remît l'entrepriſe au printems ſuivant ; & il en écrivit ſon ſentiment au Vice-Roi, mais ce Seigneur craignant que le Roi ne changeât de deſſein, ou que par quelque intrigue

JEAN DE LA VALETTE.

de Cour, on ne lui enlevât une commiſſion où il ſe flatoit d'acquerir beaucoup de gloire, ſe preſſa de partir ; & après avoir aſſigné le rendez-vous géneral des vaiſſeaux & des galeres dans l'Iſle de Malte, malgré la rigueur de la ſaiſon, s'y rendit vers le milieu du mois de Decembre. Il y fut reçu avec tous les honneurs qui étoient dûs à ſa dignité, & au puiſſant Roi qu'il repréſentoit : les troupes qu'il avoit amenées furent logées commodément ; le Grand Maître fit devant ce Géneral la revûe de celles qu'il avoit deſtinées pour cette expedition ; elles étoient compoſées de quatre cens Chevaliers & de quinze cens hommes à la ſolde de la Religion, ſans compter les volontaires ; le Chevalier d'Urre de Teſſieres, grand Commandeur, & alors Géneral des galeres, en avoit le principal commandement : & le Grand Maître & le Conſeil qui avoient une entiere confiance dans ſa valeur & dans ſon experience, lui avoient même laiſſé le choix de ſon Lieutenant, & de l'Officier qu'il ſubſtitueroit en ſa place, ſoit pour commander les troupes de débarquement, s'il jugeoit à propos de tenir toujours la mer, ſoit pour reſter ſur les galeres, s'il prenoit le parti de commander lui-même les troupes qui devoient faire le ſiege.

Le Vice-Roi remercia le Grand Maître d'un ſi puiſſant ſecours : il fut ſur-tout charmé de voir ce corps de quatre cens Chevaliers qui devoit s'embarquer, tous anciens Chevaliers, & qui avoient vieilli dans le ſervice. Ce Géneral ne fut pas moins édifié des ſoins pleins de charité que les autres

JEAN DE LA VALETTE.

Chevaliers prirent depuis des Officiers & des ſoldats de ce Vice-Roi qui étoient tombez malades: & pendant deux mois que ces troupes étrangeres reſterent dans l'Iſle, leurs malades furent ſecourus & ſervis avec un zele, qui depuis la fondation de l'Ordre n'y a point dégeneré.

Enfin les troupes du Milanois & du Royaume de Naples étant arrivées à Malte au commencement de Fevrier, on tint pluſieurs conſeils de guerre ſur les operations de la campagne. Le ſiege de Tripoli, comme nous venons de le dire, étoit le principal objet de cet armement; mais le Vice-Roi informé des nouvelles fortifications qu'on avoit faites à cette Place, & ſur-tout que Dragut, Capitaine redoutable, s'y étoit enfermé, & qu'il y avoit fait entrer ce qu'il avoit de meilleures troupes, avec un amas prodigieux de proviſions de guerre & de bouche, les périls de cette entrepriſe & l'incertitude du ſuccès ralentirent ſon ardeur; & plus habile courtiſan que Grand Capitaine, il propoſa la conquête de l'Iſle de Gelves, où il eſperoit trouver de la gloire ſans péril.

Le Grand Maître convint qu'à la verité il ne rencontreroit pas de grandes difficultez à ſe rendre maître de cette petite Iſle, ouverte de tous côtez, & ſans autres fortereſſes qu'un ſimple Château, & de peu de défenſe; mais que ce qui en faiſoit la foibleſſe, & la facilité de la conquête, empêcheroit de s'y maintenir, & feroit naître aux Infideles, quand la flote ſeroit retirée, le deſſein de la reprendre; d'ailleurs que la campagne étoit peuplée de Maures ou d'Arabes, qui à la faveur des

JEAN DE LA VALETTE.

forêts de palmiers, dreſſeroient des embuſcades, & empêcheroient dans un lieu ſi aride d'aller puiſer de l'eau dans quelques puits qui avoient été creuſez dans cette Iſle ; qu'on avoit même à craindre que pendant qu'on ſeroit attaché à cette entrepriſe, la flote du Grand Seigneur dont on étoit menacé, ne ſurvînt, & ne coulât à fond leurs galeres : au lieu que s'ils pouvoient ſe rendre maîtres de Tripoli, elles trouveroient un azile & un abri dans le port ; & même que les bancs de ſable & les baſſes qui ſe trouvoient le long des côtes de Tripoli, leur en ſerviroient contre les grands vaiſſeaux du Sultan.

Le Vice-Roi jaloux de l'honneur de ſon ſentiment, ne voulut point ſe rendre à ces raiſons : il ſoutint toujours qu'il ſe ſeroit rendu maître de l'Iſle avant que le Grand Seigneur eût pû armer, & mettre en mer ſa flotte ; & que pour aſſurer ſa conquête, il feroit fortifier le Château de quatre baſtions qui le mettroient, & toute l'Iſle hors de ſurpriſe & d'inſulte. Des avis ſi oppoſez partagerent ceux qui compoſoient le conſeil de guerre ; mais comme la plûpart des Officiers dépendoient du Vice-Roi, il y en eut peu qui oſaſſent ſe déclarer contre ſon ſentiment. En vain le Grand Maître lui repreſenta qu'en changeant le projet & le plan de la campagne, il alloit directement contre les intentions du Roi ſon maître, & les inſtructions dont il étoit chargé ; Lacerda demeura obſtinément attaché à ſon ſentiment. La Valette qui prévoyoit tout ce qu'on avoit à craindre de cette entrepriſe, lui dit qu'il étoit maître de porter les armes du Roi ſon

maître

maîtredu côté qu'il jugeroit à propos ; mais que s'il abandonnoit le premier projet que leRoi d'Eſpagne avoit approuvé, & qui avoit été communiqué au Conſeil de l'Ordre, il ne laiſſeroit ſortir aucun Chevalier des ports de l'Iſle. Le Vice-Roi chagrin de trouver tant de fermeté dans le Grand Maître, & qui ne ſe pouvoit paſſer de ſon ſecours, parut ſe rendre à ſon avis ; il reprit en apparence le premier projet ; on ne parla plus que du ſiege de Tripoli : mais comme le Grand Maître laiſſoit toujours voir quelque défiance de la ſincerité de ſes intentions, le Vice-Roi pour l'éblouir, jura ſolemnellement par la vie du Roi ſon Seigneur, & par la tête de Gaſton de la Cerda ſon fils, jeune Seigneur qu'il avoit amené avec lui ; que ſans s'écarter, il ſe rendroit inceſſamment devant cette Place. Cependant ce n'étoit pas ſon deſſein ; mais il réſervoit de le faire éclater quand il ſeroit en mer, & ſeul maître des mouvemens & de la route qu'il feroit faire à l'armée qu'il commandoit. JEAN DE LA VALETTE.

L'embarquement ſe fit le dix de Fevrier ; le Grand Maître ajouta aux troupes de l'Ordre deux cens pionniers Maltois pour ſervir au ſiege de Tripoli. Les Chevaliers Flotte & de la Roche eurent la conduite de l'artillerie qu'on devoit débarquer, & le Commandeur Garcie de Contreras fut chargé avec pluſieurs Chevaliers du ſoin de l'Hôpital des malades, & des Officiers & des ſoldats qui ſeroient bleſſez. La flote Chrétienne tint la route de la côte d'Afrique, & arriva aux Seches de Querquene. L'Iſle de Gelves avoit toujours eu ſes Sei-

JEAN DE LA VALETTE.

gneurs particuliers ; mais depuis que Dragut, ſous l'autorité du Grand Seigneur, s'étoit établi dans Tripoli, il avoit rendu ces petits Souverains tributaires de la Porte. Ce Corſaire n'eut pas plutôt appris que le Vice-Roi étoit avec ſa flote à la hauteur de cette Iſle, qu'il s'y rendit avec deux galeres, qui entrerent dans le canal de Cantara, dont nous avons parlé dans l'onziéme Livre de cet ouvrage. Le Géneral Chrétien ayant découvert ces deux galeres, en détacha un plus grand nombre pour s'en emparer ; mais l'Officier qui commandoit les galeres Chrétiennes, ayant apperçû deux vaiſſeaux marchands qui venoient d'Alexandrie, l'avidité du butin lui fit négliger la pourſuite des deux galeres de Dragut : il fut droit aux vaiſſeaux marchands, & s'en rendit maître. Mais pendant qu'il étoit attaché au pillage, Dragut avec ſes deux galeres ſortit du canal ; il en envoya une commandée par le Corſaire Uluchiali pour donner avis à la Porte, qu'une puiſſante flote compoſée de differentes eſcadres du Roi d'Eſpagne & des Chevaliers de Malte, ravageoit les côtes d'Afrique, & menaçoit Tripoli d'un ſiege. Par le même courier il demandoit un prompt ſecours ; & en l'attendant, & après avoir laiſſé ſes ordres dans l'Iſle de Gelves pour ſa défenſe, il retourna avec la même diligence qu'il étoit venu ſe renfermer dans Tripoli. Soliman n'eut pas plutôt reçû ces nouvelles, qu'il envoya des ordres très preſſans dans tous les ports de l'Archipel pour armer inceſſamment tous les vaiſſeaux & les galeres qu'on pourroit mettre en mer, Cara Muſtapha ſon Grand Amiral, & qui

JEAN DE LA VALETTE.

devoit commander la flote, prit le même ſoin dans le port de Conſtantinople.

Cependant le Vice-Roi pour faire de l'eau, fut obligé en differentes fois de débarquer. Les Gelvains, quoique ennemis ſecrets des Turcs, dont ils ſouffroient impatiemment la domination; mais irritez du pillage de deux vaiſſeaux marchands qui leur appartenoient, s'oppoſerent à ces deſcentes, chargerent les Chrétiens, & dans ces eſcarmouches, Alvare de Sande, un des principaux Chefs de l'armée, y fut bleſſé; & les Chrétiens, après avoir perdu près de deux cens hommes & cinq Capitaines d'infanterie, furent obligez de ſe rembarquer. La flote remit à la voile, tint la route de Tripoli, & s'arrêta aux Seches de Palo, ainſi appellez à cauſe de differens courans qui laiſſent quelquefois cet endroit de la mer à ſec. Le Vice-Roi en attendant une partie de ſes troupes qui n'avoient pû partir de Malte avec le corps de l'armée, s'arrêta proche de ces courans, & il débarqua ſur la côte voiſine quelques compagnies, qui en differens endroits, creuſerent des puits. L'eau en parut claire & douce on en tranſporta une grande quantité ſur la flote; l'Officier comme le ſoldat en but avec avidité. Mais l'experience la fit trouver d'un dangereux uſage; la plûpart de ceux qui en burent, tomberent malades: il en mourut même un grand nombre, & parmi eux, pluſieurs Chevaliers des premiers de l'Ordre. La flote Chrétienne eut en même tems à eſſuyer une violente tempête, & la Capitane de Sicile ayant heurté contre le gallion de Malte, ſe briſa, &

JEAN DE LA VALETTE.

coula bas. Ces accidens ſi ordinaires en mer, ne furent que les préludes d'une perte plus déplorable.

Le Vice-Roi, après que le calme fut revenu, propoſa dans le Conſeil de quitter cet endroit. Le Commandeur de Teſſieres, ſuivant ſes inſtructions, lui propoſa d'aller d'abord à Langir, lieu ſain, & d'une bonne tenure; que de-là on ſe rendroit aiſément à Tripoli; que par la priſe de cette Place, & ſur-tout du port, on mettroit en ſureté la flote contre les tempêtes, & même contre l'armée qu'on diſoit qui venoit de Conſtantinople; d'ailleurs que les Maures & les habitans du pays voyant les Chrétiens maîtres de cette Place, ſe déclareroient avec plus de confiance contre les Turcs; & qu'après la conquête de Tripoli, celle de Gelves ne coûteroit que d'en faire le voyage.

Mais le Vice-Roi qui n'aimoit pas les entrepriſes difficiles, ſous prétexte que les vents étoient contraires, rejetta cette propoſition. Les Officiers qui compoſoient le Conſeil, & qui dépendoient de lui, n'oſerent être d'un avis different. On revint aux Gelves le ſept de Mars, d'où le Géneral des galeres de l'Ordre dépêcha une fregate au Grand Maître pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit, & il lui marquoit par ſa Lettre que le Vice-Roi n'avoit pas eu le courage d'aller juſqu'à Tripoli.

Les Chrétiens débarquerent dans cette Iſle ſans obſtacle, & ſans qu'il parût aucun Maure qui leur en diſputât l'entrée. Ils avancerent dans les terres & proche d'un endroit où il y avoit des puits d'eau

douce ; mais ils les trouverent comblez ; & après qu'on les eut débouchez avec beaucoup de peine, l'eau en parut très amere par la quantité de feuilles d'aloës que les Gelvains y avoient jettées. Pendant que l'armée Chrétienne campoit en cet endroit, il y vint des députez, ou pour mieux dire des eſpions du Cheick ou du Seigneur de l'Iſle, qui ſous prétexte de ſe plaindre de la guerre qu'on lui faiſoit ſans aucun ſujet, & ſans la lui avoir déclarée, demandoit une entrevûe avec le Vice-Roi. Ils propoſerent de ſa part que l'armée ſortît de l'Iſle, & que la conférence ſe pût faire à la Rochette, où ils dirent que les Chrétiens trouveroient en abondance de bonnes eaux. Le Vice-Roi ſans accepter ni rejetter tout à fait cette propoſition, leur dit qu'il confereroit volontiers avec leur maître ; mais que ce ne pouvoit être qu'au pied du Château, où il alloit s'acheminer inceſſamment. Ces députez, après avoir reconnu ſes forces, en firent le rapport au Cheick, qui ne ſe trouvant pas en état de tenir dans une ſi mauvaiſe Place contre des troupes nombreuſes & aguerries, étoit diſpoſé à capituler. Mais ſes principaux Officiers, & la jeuneſſe ſur-tout demanderent avec de grands cris le combat : & ſoit que ce Seigneur fût bien aiſe avant que de traiter, de tenter le ſort des armes, ou peut-être que n'étant pas tout à fait maître des habitans, il ne fût pas fâché qu'un peu de diſgrace les rendît plus dociles, il leur permit ce qu'il ne pouvoit empêcher : & ces barbares pleins de fureur, & avec plus d'impétuoſité que d'ordre, croyant ſurprendre les Chrétiens, s'acheminerent

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

vers le camp, ils y étoient attendus, le Vice-Roi avoit été averti par deux eſclaves chrétiens qui s'étoient échapez, qu'il ſeroit attaqué le lendemain. Il ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis ; & après avoir reglé le rang & la marche de ſes troupes, il s'avança au devant d'eux. Les Chevaliers de Malte avec deux compagnies d'Allemands étoient à l'avant garde ; il y avoit dans le corps de bataille trois mille Italiens & Siciliens, & l'arriere-garde étoit compoſée de trois mille Eſpagnols. Telle étoit l'ordonnance de cette petite armée dans ſa marche, lorſque les Gelvains au nombre d'environ deux mille ſortant de derriere une colline qui les couvroit, & pouſſant à leur ordinaire des cris horribles, ſe jetterent l'épée à la main ſur l'avant-garde. Mais comme ils n'avoient ni cavalerie, ni arquebuſiers, les Chevaliers avec le feu ſeul de la mouſqueterie, en tuerent un grand nombre, & eurent bien-tôt diſperſé & tourné en fuite cette multitude de payſans. Le Cheick pour prévenir ſa perte, & le ravage de l'Iſle, traita avec le Vice-Roi, lui livra les clefs du Château, reconnut le Roi d'Eſpagne pour ſon Souverain, & s'engagea de lui payer tribut. La Cerda charmé de cette conquête, ſe laiſſa aller à des tranſports extraordinaires de joye : il ſe vantoit d'être le premier Capitaine de ſa Nation, qui depuis l'avenement du Roi ſon maître à la Couronne d'Eſpagne, en eût étendu la domination ; & pour conſerver ce monument de ſa valeur, il entreprit d'y conſtruire un fort dans la vûe de tenir en bride l'humeur mutine & inconſtante des Maures. Suivant

JEAN DE LA VALETTE.

le plan qu'il en fit dreſſer, cette fortereſſe devoit être compoſée de quatre baſtions : André Gonzague ſe chargea de la conſtruction de celui qui regardoit l'Orient ; les Chevaliers de Malte entreprirent celui qui lui étoit oppoſé, & qui ſe trouvoit à l'Occident. Le Vice-Roi fit travailler ſes troupes de Sicile à celui qui regardoit le Midi, & Jean André Doria, Géneral des galeres, employa ſa chiourme à travailler au dernier, qui fut placé entre celui des Chevaliers de Malte & celui du Vice-Roi. L'endroit qui s'étend de l'Occident au Septentrion, étoit défendu par la mer, & une épaiſſe muraille bien terraſſée, devoit enfermer le côté qui va du Septentrion à l'Orient.

Les Chevaliers qui avoient amené à leur ſuite deux cens pionniers, avancerent conſiderablement leur ouvrage, mais dans les autres endroits le travail alloit lentement par l'avidité du ſoldat, qui au lieu de charier de la terre & des materiaux, ſe déroboit à un ouvrage pénible, pour tranſporter ſecretement dans les vaiſſeaux de la laine, & de l'huile dont il trouvoit une grande abondance dans cette Iſle. D'ailleurs les maladies ſe renouvellerent ſur la flote, & dans l'armée de terre par les chaleurs exceſſives du pays, par l'intemperie de l'air, l'amertume des eaux, & ſur-tout par la nourriture de la chair des moutons à longue queue, qui ſe trouva mal ſaine. Jean André Doria en tomba malade : Quirico Spinola en mourut, & outre pluſieurs Chevaliers qui eurent le même ſort, un ſi grand nombre fut affligé de differentes maladies, que le Commandeur de Teſſieres, Géneral des galeres de la

JEAN DE LA VALETTE.

Religion, fut obligé d'en donner avis au Grand Maître, & de lui demander ſes ordres. Le Grand Maître fut ſenſiblement touché de ſi fâcheuſes nouvelles : & comme par une longue experience il connoiſſoit le pays & les mers qui l'environnent, il prévit avec douleur que ſi le Vice-Roi reſtoit plus long-tems dans cette Iſle, il pourroit être ſurpris par la flote des Turcs. Il manda à Teſſieres qu'il ne pouvoit approuver la conſtruction d'un Fort dans un endroit ſterile, éloigné de tout ſecours, ſans eau, & ſur-tout ſans port où les vaiſſeaux puſſent aborder. Il dépêcha en même-tems un Chevalier au Roi d'Eſpagne, pour lui donner avis du peril où par un trop long ſéjour dans l'Iſle, le Vice-Roi expoſoit ſon armée. Il fit ſçavoir la même choſe à la Cerda, & par le même courier qu'il envoya en Afrique, il ordonna au Commandeur de Teſſieres, ſi le Vice-Roi s'obſtinoit, pour continuer ſon ouvrage, à reſter dans un lieu ſi dangereux, de demander ſon congé, & de revenir inceſſamment à Malte, où ſon ſecours ſeroit plus utile, ſi les Turcs pour faire diverſion attaquoient les Iſles de la Religion. Peu de jours après il renvoya un ſecond courier pour donner avis qu'il venoit d'être averti que le Grand Seigneur avoit fait partir quarante galeres pour venir au ſecours de Tripoli, que ce Prince croyoit aſſiegée ; que vingt vaiſſeaux corſaires devoient ſe joindre à cette flote, qui étoit attendue ſur les côtes d'Afrique par vingt-deux autres, commandées par Dragut, & que cette flote chargée de troupes fraîches, & ſuperieure à celle des Chrétiens, dont la plû-

part

part des ſoldats étoient languiſſans, n'auroit pas de peine à en triompher. JEAN DE LA VALETTE.

Le Commandeur de Teſſieres & Jean-André Doria ſollicitoient preſſamment le Viceroi d'abandonner pour un tems ſon entrepriſe du nouveau Fort : l'un & l'autre lui conſeilloient d'embarquer toutes ſes troupes, d'aller au-devant de la flote de Conſtantinople juſques dans l'Archipel, & de la combattre avant ſa jonction avec les galeres des corſaires ; ils lui repreſentoient qu'après avoir écarté les vaiſſeaux du Grand Seigneur, ils pourroient revenir en Afrique former le ſiege de Tripoli, dont la conquête aſſureroit celle de l'Iſle de Gelves. Mais le Viceroi étoit ſi préoccupé par la paſſion qu'il avoit d'achever ſon ouvrage, & de laiſſer en Afrique une Fortereſſe qui portât ſon nom, qu'il n'écoutoit les avis qu'on lui donnoit, que comme excitez par une jalouſie ſecrette de ſa gloire : rien ne put vaincre ſon opiniâtreté. Le Commandeur de Teſſieres prévoyant ſa perte infaillible ; & la plûpart des Chevaliers, des ſoldats & des matelots étant mourans, lui demanda ſon congé, & partit. Il perdit dans la traverſe encore neuf Chevaliers qui moururent de maladie : & peu de jours après ſon arrivée il en mourut lui-même avec la plûpart de ſes ſoldats, des eſclaves, & des forçats ; en ſorte que ces galeres ne furent de long tems en état de retourner en mer.

Le Grand Maître pour les remplacer, & toujours inquiet du ſalut de la flote Chrétienne, renvoya en Afrique trois autres galeres armées de nouveaux ſoldats, & d'une nouvelle chiourme.

JEAN DE LA VALETTE.

Le Chevalier de Maldonat devoit les commander en mer, & le Commandeur de Guimeran avoit ordre de ſe mettre à la tête des troupes de débarquement. Ce petit ſecours arriva aux Gelves le vingt-ſept d'Avril, dans le même tems que le Lieutenant du Viceroi de Naples, craignant une deſcente des Turcs dans ce Royaume, avoit envoyé en Afrique deux brigantins pour en ramener les vieux ſoldats Eſpagnols, qu'il croyoit néceſſaires pour la défenſe du pays. Le 10 de Mai il arriva de Malte un nouveau brigantin dans lequel étoit le Chevalier Hugues de Copones, que le Grand Maître envoyoit à Doria, pour lui donner avis qu'enfin l'armée navale des Turcs, compoſée de quatre-vingts-cinq galeres, avoit paru ſur les côtes du Goze le ſept de Mai. Doria qui étoit malade envoya ces lettres au Viceroi, & il lui manda que s'il ne faiſoit rembarquer promptement ſes troupes pendant la nuit, & avant que le jour parût, il ne devoit pas s'attendre d'échaper à la puiſſance formidable des Turcs. Mais rien ne pouvoit diſſiper l'aveuglement du Viceroi : & quoiqu'il ne pût plus douter de l'arrivée de la flote Ottomane, il ſe flatta que le Commandant iroit d'abord à Tripoli pour conferer avec Dragut, & que dans l'intervale il auroit tout le tems néceſſaire de rembarquer ſes troupes & ſon artillerie. Un funeſte ſuccès fut la ſuite malheureuſe de ſon entêtement : la flote ennemie parut à la pointe du jour : Cara Muſtapha en avoit la conduite, & le Bacha Piali favori du Grand Seigneur avoit le ſouverain commandement des troupes de débarquement. Doria

1560. 10 de Mai.

voyant cette flotte s'avancer en bonne ordonnance, s'écria : *Enfin l'opiniâtreté d'un ſeul homme nous a tous perdus ; mais au moins nous ne ſerons pas vaincus ſans avoir prévû notre défaite.* JEAN DE LA VALETTE.

A la vûe de l'armée des Turcs, la conſternation & le déſordre ſe mirent dans la flote Chrétienne. Les galeres par les maladies étoient ſans un nombre ſuffiſant de forçats & de ſoldats ; chacun dans ce déſordre & cette confuſion ne prenoit l'ordre que de ſa peur : & ſans rendre de combat, chaque Capitaine ne cherchoit qu'à échaper à la furie de l'artillerie des ennemis. Les Turcs prirent vingt galeres & quatorze gros navires avec leur équipage, & tous ceux qui les montoient ; & leurs barques armées de ſoldats s'emparerent ſans réſiſtance de pluſieurs galeres Chrétiennes, qui faute d'eau ſe trouverent alors arrêtées dans ces bancs de ſable qu'on appelloit *les Seches* ou *les Baſſes*. Le Commandeur de Maldonat voyant toute la flote en déroute & diſperſée, & ſes trois galeres pourſuivies par celles des ennemis, ne perdit ni le courage ni le jugement : & comme il n'étoit pas moins habile pilote que Capitaine plein de valeur, à force de faire de fauſſes routes, & comme s'il eût voulu échouer à terre, il gagna le cap de Sphax : & de là prenant à droite, il ſe jetta en pleine mer, d'où il ſe rendit heureuſement à Malte.

Les Turcs ne voyant plus d'ennemis qui puſſent leur diſputer la victoire, la célebrerent par une décharge de leur artillerie, & par toutes les marques d'une réjouiſſance publique, & ils réſolurent

JEAN DE LA VALETTE.

de débarquer le lendemain leurs troupes pour s'emparer de l'Iſle, & faire eſclaves ce qui y reſtoit de Chrétiens. Pendant que ſur leur flote tout retentiſſoit des cris de joie, le Viceroi déſeſperé de ſa défaite, confus & honteux de n'avoir pas ſuivi les conſeils de Doria, ne laiſſa pas d'y avoir encore recours. Il le vint trouver dans ſon lit où il étoit malade, & en approchant : *Doria*, lui dit-il, *qui avez eu ſeul de la ſageſſe & du bon ſens en cette occaſion*, que me conſeillez-vous de faire ? *Seigneur*, lui répondit Doria, *comme vous commandez les troupes de terre, c'eſt à vous à prendre le parti qui vous paroîtra le plus avantageux. A l'égard de notre malheureuſe flote, j'ai réſolu de me faire porter cette nuit ſur un leger brigantin, de tâcher de percer à la faveur des ténebres au travers de cette forêt de vaiſſeaux dont nous ſommes environnez : & ſi je puis m'échaper, de courir la mer pour rallier les triſtes débris de notre défaite & de gagner enſuite le port de Meſſine, pour y attendre les ordres de la Cour.*

Le Viceroi lui dit qu'il vouloit le ſuivre, & qu'il s'abandonnoit à ſa conduite : & quoiqu'il lui reſtât encore dans l'Iſle & dans le Fort près de cinq mille hommes, il aima mieux s'enfuir, & ſurvivre à ſa défaite, que de s'enſevelir génereuſement ſous les ruines de cette fortereſſe. Il en laiſſa le commandement à Alvare de Sande Capitaine fameux, qui avoit acquis beaucoup de gloire dans les guerres de Piedmont. Il s'embarqua enſuite avec pluſieurs Officiers géneraux, & par l'habileté & l'adreſſe de Doria il ſe démêla des vaiſſeaux Turcs, gagna l'Iſle de Malte, d'où il ſe rendit en Sicile,

où il alla cacher ſa diſgrace & ſes malheurs. Ceux des Chrétiens qui étoient reſtez dans l'Iſle ne finirent pas par la déroute de la flote. Les Turcs ayant débarqué leurs troupes & leur artillerie, aſſiegerent le Fort, & le battoient avec dix-huit canons. Ce n'étoient pas les ſeuls ennemis auſquels de Sande eût à réſiſter : Pendant trois mois de tems qu'il ſoutint ce ſiege avec un courage invincible, il eut à combattre non-ſeulement contre des hommes, mais encore contre la faim, la ſoif, & pour ainſi dire, contre tous les élemens. L'eau manquoit dans les citernes, & il n'y avoit pas même de bois dans la Fortereſſe pour cuire les alimens. La plûpart des ſoldats plûtôt que de mourir de ſoif, déſertoient par bandes, & alloient ſe rendre à l'ennemi. De Sande voyant ſon canon démonté, les ouvrages de la Place ruinez par celui des Turcs, & ſe trouvant ſans eau, ſans bois; & ce qui lui reſtoit de ſoldats, malades, extenuez & languiſſans, réſolut par une génereuſe ſortie de s'ouvrir un paſſage, & de de mourir honorablement & l'épée à la main. Après avoir repreſenté à ſes ſoldats que leur ſalut dépendoit de leur courage, il ſe mit à leur tête, & ſortit dans une heure où il croyoit ſurprendre les Infideles ; mais les Turcs avertis par des transfuges l'attendoient en armes. A peine fut-il ſorti qu'il ſe vit environné & accablé par differens corps de troupes qui tomberent ſur lui. Il n'eut pas même la conſolation de mourir les armes à la main : il fut pris & mis à la chaîne par ces Barbares avec ce qui lui reſtoit d'Officiers & de ſoldats. Le Bacha entra enſuite dans la Place dont il fit razer

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

les fortifications, de peur qu'après ſon départ les Chrétiens n'y rentraſſent; & ce Géneral reprit le chemin de Conſtantinople, couvert de gloire, & traînant à ſa ſuite les galeres Chrétiennes, & un nombre infini de priſonniers. Près de quatorze mille hommes périrent dans cette malheureuſe expédition, ſoit par le fer ennemi, ſoit par les maladies, ou dans l'eſclavage. L'Eſpagne ſeule y perdit vingt-huit galeres & quatorze vaiſſeaux de charge, ſans compter celles du Pape & deux qui appartenoient à Coſme Duc de Florence. Pierre Machiavel, qui les commandoit en ſauva d'abord deux autres; mais peu de tems après treize galeres d'Alger les ayant rencontrées près de l'Iſle de Giglio, elles furent contraintes d'échouer contre des écueils qui ſe trouvent le long des côtes de l'Iſle de Corſe. Les Officiers & les ſoldats ſe ſauverent à terre après avoir abandonné le corps des galeres, & la chiourme compoſée de Mahometans, que ces Infideles mirent en liberté.

Ce fut à peu près en ce tems-là que Coſme, Duc de Florence, pour ſe précautionner à l'avenir contre leurs incurſions, forma un corps de marine: & pour en attacher les Officiers à ſa fortune, il en fit un Ordre de Chevaliers qui furent depuis les éleves des Chevaliers de Malte. Ce nouvel Ordre fut inſtitué ſous l'invocation de S. Etienne Pape, dont on célebroit la Fête le deuxiéme d'Août, jour heureux pour ce Prince, & auquel peu auparavant ſes Généraux avoient gagné contre les bannis de Florence, la bataille de Marciano. Coſme établit à Piſe la Maiſon Chef d'Or-

dre : il y attacha de grands revenus ; lui-même en dreſſa les loix & les ſtatuts : & pour ne pas laiſſer dans une domination nouvelle un Corps de Nobleſſe réuni ſous une autre autorité que la ſienne, il s'en fit le Chef & le Grand Maître : & les Princes ſes enfans en furent les premiers Chevaliers. Il en avoit trois, *François* qu'il deſtinoit pour ſon ſucceſſeur, & qu'il envoya depuis à la Cour d'Eſpagne ; *Jean*, qui quoique à peine âgé de ſeize ans, étoit déja revêtu de la Pourpre Romaine, & *Garſie* le dernier des trois, jeune Prince d'une humeur féroce. Ces deux derniers par une jalouſie & une émulation réciproque, dès leur plus tendre enfance, avoient conçû l'un contre l'autre une haine dont on avoit jamais pû les faire revenir, & qui éclata en ce tems-là d'une maniere funeſte. Pendant que Coſme ſuivi de toute ſa famille, pour donner une forme conſtante à ſon Ordre militaire, viſitoit les ports & les places maritimes de ſes Etats, ces deux jeunes Princes dans une partie de chaſſe qu'ils firent dans des bois proche de Groſſeto, s'étant querellez, de concert s'éloignerent de la ſuite, s'enfoncerent dans le bois, ſe battirent, & Garſie tua d'un coup de poignard le Cardinal. Il rejoignit enſuite la chaſſe ſans faire paroître le moindre trouble, & comme s'il ſe fût ſeulement égaré : il demanda ce qu'étoit devenu ſon frere. Mais comme ce jeune Prince ne paroiſſoit point, & que la nuit approchoit, ſes Officiers ſe partagerent pour le chercher, & celui qui étoit chargé particulierement de ſa conduite, après avoir couru tout le bois, le trouva enfin étendu par terre,

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

mort & noyé dans ſon ſang. Il courut auſſi-tôt porter une ſi triſte nouvelle à Coſme. Ce Prince ſoupçonna auſſi-tôt la main d'où un ſi cruel coup étoit parti : mais quoique pénétré de la plus vive douleur, il eut aſſez de force pour la diſſimuler : il ordonna même à cet Officier de tenir la choſe ſecrette ; & qu'à la faveur des tenebres, il lui apportât dans ſon cabinet le corps de ſon fils enveloppé dans un tapis, & ſans qu'il pût être apperçû.

On ne lui eut pas plutôt obéi, qu'il fit apeller Garſie ; & après s'être enfermé avec lui, il lui demanda ce qu'étoit devenu ſon frere. Ce jeune Prince avec une aſſurance qui n'étoit pas de ſon âge, lui répondit froidement qu'il l'avoit perdu de vûe à la chaſſe & dans la pourſuite du cerf. Coſme lui commanda alors de lever le tapis qui couvroit le corps du Cardinal, dont les playes jettoient encore du ſang en abondance. A ce ſpectacle, le Duc ne pouvant plus retenir ſa douleur & ſa colere : *Malheureux*, lui dit-il, *voilà le ſang de ton frere qui crie vengeance au ciel contre toi : faut-il que j'aye mis au monde un parricide qui par la perte de ſon frere, s'eſt fait un chemin pour aſſaſſiner ſon pere même ?* Garſie intimidé, ſe jetta à ſes pieds, confeſſa ſon crime : & pour en diminuer l'horreur, allegua que ſon frere l'avoit attaqué le premier, & qu'il n'avoit pû ſauver ſa vie que par ſa mort. Mais Coſme rejettant de ſi foibles excuſes, & le regardant avec des yeux pleins de fureur : *Il faut*, lui dit-il, *que je venge moi-même la mort de l'innocent par la perte du coupable, & que tu rendes la vie à celui de qui*

tu

JEAN DE LA VALETTE.

tu la tiens. En disant ces paroles, il lui arracha le poignard dont il avoit tué son frere, & le lui enfonça dans le sein. On les enterra ensuite l'un & l'autre secrettement : & pour cacher un si grand malheur, on publia qu'ils étoient morts dans une maison de campagne d'une maladie contagieuse, dont la Toscane étoit alors infectée. On leur fit depuis de magnifiques funerailles dans la principale Eglise de Florence, auxquelles on ajouta leur oraison funebre : & dans ce discours, l'Orateur, par ordre de Cosme, affecta exprès, pour diminuer le soupçon de ce meurtre, de s'étendre principalement sur les louanges de Garsie. C'est ainsi que Monsieur de Thou rapporte un évenement si tragique dans le trente-deuxiéme Livre de son Histoire ; quoiqu'on prétende que ce fait ne se trouve point dans sa premiere édition, & qu'il a été inseré depuis par les éditeurs des éditions posterieures. Eleonore de Tolede, mere de ces deux jeunes Princes, & à laquelle on ne put cacher les circonstances de leur perte, en mourut de douleur. Cosme sans se laisser abattre par tant de disgraces, cherchoit sa consolation dans les soins qu'il prenoit du gouvernement. Sa principale occupation étoit alors de faire fleurir son nouvel Ordre, & ce Prince habile, & un des plus grands politiques de son siecle, pour attacher par cette marque de distinction les principales familles de Florence aux interêts de sa Maison, avec permission du Pape Pie IV. dispensa les nouveaux Chevaliers des loix du célibat qui s'observoit dans l'Ordre de Malte, & il étendit cette grace jus-

JEAN DE LA VALETTE.

qu'à ceux qui avoient été mariez deux fois. Il y ajouta le privilege, au défaut d'enfans légitimes, de pouvoir teſter de leurs biens en faveur de leurs bâtards, à condition en ce cas d'en laiſſer à leur Ordre la quatriéme partie. Son interêt ne lui permit point de ſe conformer ſur tous ces articles à la rigueur & à la ſeverité des ſtatuts qui s'obſervoient par les Chevaliers de Malte, & il ſe contenta d'exhorter ceux de Saint Etienne à les imiter au moins dans la valeur & dans le zele qu'ils faiſoient paroître depuis tant de ſiecles contre les Turcs & les Infideles.

Ce fut dans cette vûe, & pour les former dans la diſcipline militaire, qu'il ordonna aux Commandans de ſes galeres, quand ils rencontreroient celles de Malte, de s'y joindre, de voguer enſemble, & d'attaquer de concert tous les Corſaires qu'ils rencontreroient. En exécution de ces ordres, Baccio Martelli, Chevalier de Saint Etienne, & qui commandoit quatre galeres de Florence, ayant trouvé à la hauteur du Cap-Lupo, Vincent de Conzague Prieur de Barlette, Géneral des galeres de la Religion, & qui en avoit ſept ſous ſes ordres, le ſalua le premier, l'aborda enſuite, lui demanda & obtint la permiſſion de le ſuivre : & dans leur courſe, prit toujours l'ordre qu'il donnoit enſuite à ſes Officiers ſubalternes. Le Géneral avec ces quatre galeres, ſe trouvant commander à onze bien armées, courut toutes les mers du Levant, ſauva pluſieurs vaiſſeaux Chrétiens pourſuivis par les Infideles, prit pluſieurs corſaires, & à la fin de la campagne il ſe ſépara des Florentins à la hauteur de Corfou. Il entra enſuite dans le port de Malte,

où ſuivant l'eſprit de l'Ordre, il reçût plus de témoignages de congratulation pour les vaiſſeaux Chrétiens qu'il avoit défendus & ſauvez, que pour ceux qu'il avoit pris ſur les Infideles. JEAN DE LA VALETTE.

C'étoit dans cette vûe que les galeres de la Religion étoient preſque toujours en mer. Le Grand Maître de ſes revenus, en fit même conſtruire deux nouvelles: les plus riches Commandeurs à ſon exemple faiſoient tous les jours, & ſuivant leurs forces, differens armemens: jamais l'Ordre n'avoit été ſi puiſſant ſur mer; & ce qui le rendoit ſur-tout redoutable aux Infideles, c'eſt que ces differentes eſcadres étoient commandées par des Chevaliers qui avoient vieilli dans le ſervice, & dont la plûpart auroient été capables de commander des flotes entieres: tels étoient alors le Commandeur Gozon de Melac, Géneral des galeres de la Religion, le Commandeur de Guimeran, que le Roi d'Eſpagne avoit demandé au Grand Maître pour commander celles de Sicile, les Commandeurs de Giou & d'Elbeines, & les Chevaliers de Thiange & de la Motte, tous excellens hommes de mer, & célebres par leur valeur & leur experience. Mais parmi ces Capitaines, aucun n'avoit fait tant de priſes & ſi conſiderables que le Commandeur de Romegas, Chevalier qui depuis ſa jeuneſſe avoit fait la courſe; perſonne ne connoiſſoit auſſi-bien que lui les côtes, les ports & juſqu'aux moindres cales qui ſe trouvent le long de la mer Mediterranée: d'ailleurs brave, intrépide, qui n'avoit jamais connu de péril, & qui ne ſouffroit dans ſon bord que des Officiers & des ſoldats d'une valeur auſſi

JEAN DE LA VALETTE.

déterminée. La vie qu'il paſſoit preſque entiere à la mer, lui avoit donné un air farouche : on l'accuſoit même de traiter cruellement ſes priſonniers; mais il prétendoit qu'il ne tenoit cette conduite à leur égard que par repréſailles, & pour réduire les corſaires à en agir avec plus d'humanité envers les eſclaves Chrétiens. On ne laiſſoit pas de ſoupçonner que dans ces repreſailles il ne ſe faiſoit pas beaucoup de violence, & que ſon humeur naturellement dure & violente y avoit peut-être autant de part que la politique.

Quoi qu'il en ſoit, ce fut en ce tems-là qu'il rencontra le long des côtes de Sicile une groſſe galiote commandée par un fameux corſaire appellé Yſuf Conciny, renegat Calabrois, & le tyran, ou plûtôt le boureau des eſclaves Chrétiens. Il en avoit dans ſa chiourme & ſur ſon vaiſſeau deux cens, & deux cens cinquante ſoldats. La partie étoit aſſez égale; le corſaire n'évita point le combat; les deux galeres s'approcherent, & après avoir eſſuyé le feu l'un de l'autre, on en vint aux coups de main. Le combat ſe maintint long-tems avec un avantage égal & ſans qu'on eût diſcerné quel en ſeroit le ſuccès. Romegas irrité d'une ſi longue réſiſtance, s'étant mis à la tête de ſes plus braves Officiers, ſe jetta dans la galiote l'épée à la main, & franchit la rambade. Le corſaire le reçût avec le même courage, & tua deux Chevaliers de ſa main : mais étant tombé ſur un banc de ſa chiourme d'un coup qu'il reçut, ces eſclaves pour ſe venger des mauvais traitemens qu'ils en avoient reçûs, ne virent pas plûtôt Romegas maître du vaiſſeau, que ſans qu'il s'y

JEAN DE LA VALETTE.

opposât, ils firent passer le corsaire de main en main. Chacun lui donnoit un coup, plusieurs même pour assouvir leur vengeance, le déchiroient avec les dents: il n'y en avoit point qui ne voulût en avoir quelque membre, & avant qu'il fût parvenu au dernier banc, à peine en resta-t-il la moindre partie. Un renégat de Melasso en Sicile ne fut pas mieux traité. Sous sa conduite, des corsaires avoient surpris cette petite Place, l'avoient pillée, enlevé plusieurs habitans de different sexe; & pour ajouter la lubricité au brigandage, un infame Marabout avoit violé de jeunes filles Chrétiennes. Les galeres de Malte jointes à celle de Sicile, en ayant été averties, poursuivirent les pyrates; mais il ne les purent joindre. Après cette expédition ils s'étoient séparez, les galeres de Malte plus legeres que celles de Sicile & dont la chiourme étoit plus fraîche, joignirent la principale galere des corsaires, & qui portoit le butin & les esclaves qu'ils avoient faits. Comme la résistance d'une seule galere contre toute une escadre n'auroit servi peut-être qu'à la faire couler à fond, les Infideles se rendirent. Le Prieur de Barlette qui commandoit dans cette occasion délivra la chiourme qui étoit composée de Chrétiens, mit en leur place quatre-vingts Turcs, & ramena heureusement à Melasso les hommes & les femmes, qui en avoient été enlevez. Le peuple après lui avoir témoigné sa reconnoissance à sa maniere, & par des acclamations & des cris tumultueux de joie, lui demanda ce renégat leur compatriote, qui avoit conduit les corsaires, & l'insolent Marabout qui avoit traité

JEAN DE LA VALETTE.

ſi indignement leurs filles. Le Prieur ne leur eut pas plûtôt abandonné ces deux ſcelerats, que la populace en furie s'en fit juſtice par ſes mains, les déchira & les mit en pieces. Romegas qui en ce tems là étoit à la mer, traita plus favorablement un gallion qu'il rencontra proche de l'Iſle de Scarpento, & entre celles de Candie & de Rhodes. Ce gallion venoit de Satalie, & il étoit commandé par le Rais Seid Maamet Ugly, Capitaine qui ne manquoit pas de valeur, & qui avoit même ſur ſon bord grand nombre de braves ſoldats, & accoutumez au feu. Romegas n'avoit alors que les deux galeres qui appartenoient au Grand Maître, & dont le Chevalier de la Motte commandoit la moindre. Ce Chevalier dont la galere étoit plus legere, commença le combat; Romegas étant ſurvenu, s'approcha du gallion; & après l'avoir examiné & vû ſon tillac couvert de mouſquetaires, & l'artillerie bien ſervie, il jugea ſans peine que dix galeres comme celles qu'il commandoit, s'il ne changeoit l'ordre de ſon attaque, n'emporteroient pas ce ſuperbe vaiſſeau, qui par ſa hauteur & en comparaiſon des galeres, paroiſſoit un château flotant. Mais comme les Chevaliers ne comptoient jamais le nombre & les forces de leurs ennemis, & que de ſon caractere ſur-tout il auroit mieux aimé périr qu'on eût pû lui reprocher qu'il eût abandonné ſon entrepriſe, il prit le parti de battre de loin cette groſſe caraque. Heureuſement un calme étant ſurvenu qui l'arrêta, les deux galeres à la faveur des rames s'en approchoient, faiſoient leur décharge, & s'éloignoient:

& après avoir rechargé revenoient enſuite avec la même légereté. Romegas profitant de la bonace, continua cette manœuvre ſi long tems, que le gallion après avoir perdu beaucoup de monde par les coups de courſier, fut obligé de ſe rendre. Les Chevaliers entrerent dedans, ils le trouverent chargé de riches marchandiſes: mais à peine commençoient-ils à s'en rendre les maîtres, qu'il coula bas des coups qu'il avoit reçûs dans ſes œuvres mortes: & tout ce qu'on put faire, fut de ſauver l'équipage, parmi lequel on trouva un vénerable vieillard âgé de ſoixante & dix-huit ans, Sangiac du grand Caire, & près de ſix cens hommes Turcs, Maures & Negres, qui tenoient comme lui la route de Conſtantinople. JEAN DE LA VALETTE.

Pendant que les Chevaliers de Malte expoſoient tous les jours leurs vies contre les Infideles, l'Egliſe Catholique aſſemblée à Trente dans un Concile géneral & œcumenique, oppoſoit le zele & la ſcience de ſes Prélats aux nouveautez des Proteſtans; le Grand Maître y avoit été invité comme les autres Souverains de la Chrétienté. Ce Prince & le Conſeil de l'Ordre y députerent en qualité d'Ambaſſadeurs les Chevaliers de Villegagnon & Royas de Portalrouge; mais le premier retenu par ſon âge avancé & par une grande maladie, ne s'y put rendre. Royas s'y trouva ſeul; & avant que d'y être admis, il eut à eſſuyer de grandes oppoſitions de la part du Corps des Evêques, leſquels repréſenterent qu'il n'étoit pas juſte qu'un ſimple Religieux, & le Député d'une Societé de Freres, prît place parmi les Ambaſſadeurs, & eût

JEAN DE LA VALETTE.

en cette qualité la préſeance ſur les Evêques. L'affaire s'accommoda, & on convint que l'Ambaſſadeur de Malte ſe placeroit parmi les autres Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens, ſans préjudice des proteſtations de l'Ordre Epiſcopal; ainſi Royas fut admis dans la Congregation qui ſe tint le 7 de Septembre de l'année 1563. Ce Miniſtre commença ſa harangue par excuſer le Grand Maître & le Conſeil, s'ils n'avoient pas envoyé plutôt au Saint Concile des Ambaſſadeurs; & il allegua pour raiſon que l'Iſle & le canal de Malte étoient infeſtez continuellement par des eſcadres de Corſaires, & qui ſembloient attendre la flote du Grand Seigneur deſtinée pour entreprendre la conquête de l'Iſle entiere de Malte. Il paſſa à l'origine de ſon Ordre, fondé, dit-il, 40 ans avant la premiere Croiſade. Il parla enſuite magnifiquement des exploits heroïques faits par leurs ancêtres, & il ajouta que s'ils ne pouvoient à préſent les égaler, c'eſt que les Proteſtans s'étoient emparez d'une partie de leurs Commanderies, & même que des Prélats & des Princes Catholiques, contre l'uſage & les privileges de l'Ordre, ſe faiſoient ſouvent pourvoir par les Papes des Prieurez & des plus riches Commanderies. Il pria les Peres au nom de tout l'Ordre, d'avoir égard à ſon ancienneté, à ſa nobleſſe, & aux ſervices que depuis tant de ſiecles il rendoit à toute la Chrétienté, d'ordonner que les Commanderies qu'on avoit uſurpées, lui fuſſent rendûes, & qu'il fût fait un decret qu'elles ne puſſent être poſſedées à l'avenir que par des Chevaliers, ſelon leur ancienneté de Religion, & que le

le decret fût suivi d'une confirmation solemnelle de tous les privileges accordez à l'Ordre depuis sa fondation. JEAN DE LA VALETTE.

Le Promoteur lui répondit en termes généraux, & au nom du Concile, que les Peres admettoient son excuse sur le retardement que l'Ordre avoit apporté à faire partir ses Ambassadeurs, & qu'ils auroient égard à la conservation des Commanderies & des privileges d'un Ordre si utile à l'Eglise.

L'Ambassadeur donna des memoires aux Légats du Concile, concernant la confirmation des immunitez de l'Ordre, & sur-tout pour en obtenir un decret qui interdît la possession des Prieurez & des Commanderies à toutes personnes de quelque dignité qu'ils fussent, qui n'auroient pas fait les trois vœux solemnels de la Religion dans l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem. Les Légats n'oserent proposer ce decret dans les Congregations, avant que d'être instruits des intentions du Pape. Ils lui en écrivirent ; Pie IV. qui étoit alors sur la Chaire de Saint Pierre, & très attentif à ce qu'il ne passât rien dans le Concile qui pût donner des bornes à son autorité, n'ignoroit pas que plusieurs Papes s'étoient crû en droit de nommer aux Prieurez & aux Commanderies vacantes dans l'étendue de leurs Etats & en Cour de Rome, quoique plusieurs autres Souverains Pontifes eussent passé des déclarations contraires en faveur de l'Ordre. Cependant il récrivit à ses Légats que le decret que sollicitoit le Grand Maître ne regardoit point le Concile, & que c'étoit à lui seul à faire un pareil reglement quand il le jugeroit à propos : & après

JEAN DE LA VALETTE.

la concluſion du Concile, qui lui avoit toujours donné un peu d'inquiétude, il oublia les Chevaliers de Malte, & les ſervices continuels qu'ils rendoient à tous les Chrétiens, & ſur-tout aux peuples qui habitoient les côtes de Sicile, de Naples, de l'Italie entiere, & ſur-tout de l'Eſpagne, dont depuis la concluſion du Concile, ils aſſurerent le repos par la part qu'ils eurent à la priſe de Gomere de Velez, ſituée ſur la côte d'Afrique, & qui n'étoit au plus éloignée de l'Eſpagne que de quarante lieues.

Quoique le port de cette Place ne pût pas contenir de grands vaiſſeaux, il en partoit tous les jours des fuſtes & des galiotes : & quand leurs armemens étoient plus conſiderables, le Roi de Fez leur voiſin leur fourniſſoit des ſoldats, la plûpart tirez des montagnes voiſines, tous courageux, & qui pour gagner quelque choſe ne connoiſſoient aucun peril. A mille pas de cette ville eſt le Pignon des Velez, bâti dans une petite Iſle, ou pour mieux dire ſur un rocher où l'on ne peut monter que par un chemin taillé dans le rocher même, qui n'eſt ſéparé du continent que par un canal fort étroit qui lui ſert de port, & qui ne peut contenir au plus que dix ou douze petits bâtimens. Ce fort ſervoit d'azile aux corſaires, & quand ils étoient pourſuivis, le canon de la place empêchoit leurs ennemis d'en approcher. Le Roi d'Eſpagne avoit tenté inutilement l'année précedente de ſe rendre maître de cette Place : il reprit le même deſſein cette année, & après avoir raſſemblé toutes ſes forces maritimes, il en écrivit dans les termes les plus

JEAN DE LA VALETTE.

preſſans au Grand Maître & à differens Princes d'Italie ſes alliez, pour demander le ſecours & la jonction de leurs galeres. De ces differentes eſcadres il ſe forma une puiſſante flotte, dont ce Prince donna le commandement, & la conduite de cette entrepriſe à Garſie de Tolede, Vice-Roi de Catalogne. Ce Géneral partit du port de Malaga le dixiéme d'Août, & ayant eu le vent favorable, il arriva en deux jours ſur les côtes d'Afrique. Il débarqua ſans obſtacle ſes troupes & ſon artillerie; l'avant-garde étoit compoſée de troupes Eſpagnoles, & des Chevaliers de Malte; il y avoit des Portugais & des Italiens dans le corps de bataille, & les Allemands fermoient la marche. L'armée Chrétienne marchant en bonne ordonnance, arriva devant la ville de Gomere, éloignée ſeulement de ſix milles de l'endroit où l'on avoit débarqué. Le Géneral Chrétien, pour couper toute communication avec cette Place, à la garniſon du Pignon, & pour l'empêcher d'en tirer du ſecours, avoit réſolu de commencer ſon entrepriſe par en former le ſiege. Elle étoit ſituée entre deux montagnes, & même ſans aucunes fortifications, comme la plûpart des Places d'Afrique, qui étoient dans les terres. Les habitans à l'approche des Chrétiens l'avoient abandonnée, & s'étoient refugiez avec ce qu'ils avoient pû emporter dans les endroits les plus reculez des montagnes. Garſie profitant de leur conſternation s'empara de la Ville: & après avoir fortifié ſon camp par des lignes & de bonnes redoutes, il fit dreſſer une batterie de ſix gros canons, qui d'une colline voiſine tirerent un jour entier

JEAN DE LA VALETTE.

contre le Fort, en même-tems que du côté de la mer les galeres de Malte & un grand gallion le canonerent ſi furieuſement, qu'un grand pan de muraille & une partie du donjon furent renverſez. Le Commandant épouventé, & ne voyant point paroître de ſecours, réſolut d'abandonner ſa Place, & de s'enfuir avec ſa famille & ſes principaux effets. Mais comme il n'avoit qu'un petit eſquif, caché au pied du rocher, pour empêcher que ſa garniſon ne le retînt ou ne le voulût ſuivre, il leur dit qu'il alloit raſſembler les Montagnards; qu'il ſe mettroit à leur tête, & qu'il périroit ou qu'il forceroit les Chrétiens à lever le ſiege. Mais cette garniſon qui n'étoit que de trente hommes, ne voyant aucun effet de ſes promeſſes, & ſans s'intereſſer davantage à la défenſe d'une Place abandonnée par ſon Gouverneur, ne ſongea plus qu'à ſa propre ſureté. Les ſoldats qui ſçavoient nager, gagnerent la terre dans des endroits éloignez du camp des Chrétiens: ceux qui étoient privez de ce ſecours ſe rendirent, & ouvrirent les portes du Fort. C'eſt ainſi qu'une Place qui paſſoit pour imprenable, & contre laquelle toutes les forces de l'Eſpagne avoient échoué l'année précedente, fut priſe en peu de jours, autant par la lâcheté du Gouverneur, que par la valeur & la capacité du Géneral Chrétien.

Le bruit de cette conquête allarma extrêmement tous les corſaires de Barbarie: ils en porterent les nouvelles & leurs plaintes juſqu'à Conſtantinople, & ils firent repreſenter à Soliman que les Eſpagnols étant maîtres de la Goulette, du Pignon

JEAN DE LA VALETTE.

de Velez, & même de Thunis, tenoient, pour ainſi dire, toute la côte d'Afrique dans leurs fers. Soliman leur fit dire qu'en peu de tems il briſeroit ces chaînes; & comme on lui eût rapporté que les galeres de Malte avoient beaucoup contribué à cette conquête, il forma le deſſein de commencer à aſſurer la liberté de l'Afrique par la conquête de l'Iſle de Malte; & dès ce tems-là, ſans s'en ouvrir qu'à ſes Miniſtres, il fit travailler ſecretement à un puiſſant armement naval, dont nous verrons les effets l'année ſuivante. Une nouvelle priſe faite peu après par les Chevaliers, acheva d'irriter le Grand Seigneur & hâta ſon armement. Après la conquête du Pignon de Velez, les cinq galeres de la Religion commandées par le Géneral de Giou, & les deux galeres du Grand Maître qui étoient aux ordres particuliers de Romegas s'étant jointes, & voguant de concert, rencontrerent entre les Iſles de Zante & de Cephalonie un puiſſant gallion chargé des plus riches marchandiſes de l'Orient, & qui pour ſa défenſe avoit vingt gros canons de bronze, un grand nombre de moindre calibre, de bons Officiers d'artillerie, & plus de deux cens Janiſſaires tous excellens Arquebuſiers. Ce vaiſſeau étoit commandé par le Raïs ou le Capitaine Bairan-Ogli, & il appartenoit au Kuſtir-Aga Chef des Eunuques noirs du Serrail, le miniſtre des plaiſirs de ſon Maître, & le gardien des jeunes filles & des beautez qui y ſont deſtinées: pluſieurs même de ces Dames étoient intereſſées dans ce gallion. Le Géneral de Giou qui ſe voyoit à la tête d'une eſcadre de ſept galeres, fit d'abord tirer un coup de

JEAN DE LA VALETTE.

canon ſans balle, afin que le Capitaine de ce vaiſſeau amenât : mais les Turcs lui répondirent d'un autre coup portant bale, & ils arborerent auſſitôt leur pavillon & toutes leurs enſeignes, comme une déclaration de guerre & une marque qu'ils étoient réſolus de ſe battre.

Le Géneral de Giou & le Commandeur de Romegas voyant bien qu'ils ne ſe rendroient maîtres de ce vaiſſeau que par la force des armes, convinrent qu'ils l'attaqueroient les premiers ; qu'après avoir fait leurs décharges le plus près qu'ils pourroient, les deux Capitanes ſeroient relevées par les deux patrones, & ces deux galeres par les trois dernieres, en ſorte que le feu fût continuel & ſans relâche. Mais cet ordre du combat fut mal obſervé par la jalouſie & l'émulation des deux Géneraux, qui ſans agir de concert, comme ils en étoient d'abord convenus, ſe flattoient d'emporter ſeuls & à l'envi l'un de l'autre tout l'honneur de la victoire. La Capitane du Géneral Giou s'étant pouſſée juſques ſous la poupe de ce grand vaiſſeau, ſe vit en un inſtant couverte de feux d'artifices, & les Chevaliers & les ſoldats accablez de coups de pierres & de mouſquet : le canon même chargé à cartouche, en tua un grand nombre, en ſorte que le Géneral fut obligé de s'élargir en mer. Romegas de ſon côté attaqua le gallion avec ſon intrépidité ordinaire ; mais un coup de canon parti du vaiſſeau renverſant la rambade, tua vingt-deux ſoldats ; & un autre coup en fit ſauter vingt autres dans la mer. Romegas craignant d'être coulé à fond par un gros canon qu'il voyoit braqué à fleur

d'eau, prit, quoique à regret, le parti de s'éloigner: pour lors les deux patrones s'avancerent à leur tour, & chacune d'un côté & de concert s'attacherent au gallion, & firent un feu si terrible, qu'ils tuerent ou mirent hors de combat plusieurs Janissaires. Mais cette courageuse milice, dont le corps entier fait la principale force de l'Empire Turc, se battit toujours avec la même intrépidité. Il falut que les deux patrones appellassent à leur secours les trois dernieres galeres; & les deux Commandans après avoir chacun rétabli & remis en ordre leurs galeres, le combat recommença avec une nouvelle fureur. Il dura cinq heures entieres sans qu'on pût démêler quel en seroit l'évenement: & quelque valeur que fissent paroître les Chevaliers, peut-être auroient-ils été obligez de se retirer sur leur perte, si les Turcs avoient pû se servir de toute leur artillerie. Mais par malheur pour eux, leurs meilleures pieces, par l'avarice des marchands, s'étant trouvées embarassées dans des balots de marchandises, leurs canoniers n'en purent tirer de service, & le feu des galeres devenant superieur, les Chevaliers à la fin entrerent dans le vaisseau & s'en rendirent les maîtres. Cette victoire fut ensanglantée par la mort de plus de six-vingt Chrétiens, Chevaliers ou soldats: & parmi les Chevaliers, on regreta principalement la Fonde, Provençal; Berzet, Italien; Parceco, Espagnol; Antoine Fernandes Posselin. Diego, & Dinestrosa blessez mortellement moururent peu de jours après à Saragouse; Fernand Ruis de Correal, Ernand de Zuniga, Jerôme Caraffe Napolitain, & un grand

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

nombre d'autres ne ſortirent qu'avec des bleſſures d'un combat ſi long & ſi opiniâtré. Les Turcs ſans les bleſſez y perdirent de leur côté quatre-vingt Janiſſaires, pluſieurs Officiers, & entre autres un Ingenieur qui par ſon courage & ſon habileté à pointer le canon, avoit eu plus de part à une ſi courageuſe défenſe, que le Capitaine même du vaiſſeau.

Cette priſe fit plus de bruit à Conſtantinople, & ſur-tout dans le ſerrail, que n'auroit fait la perte d'une Place importante. Le Kuſlir Aga, & les Odaliques ou les Favorites du Grand Seigneur qui y étoient intereſſées, ſe jetterent aux pieds du Sultan, & lui demanderent vengeance des Chevaliers. Ce Prince qui regardoit cette priſe comme une inſulte faite à ſa Maiſon même, jura par ſa tête qu'il extermineroit tout l'Ordre; & pour conſoler ces Dames & le chef des Eunuques de leur perte, il les en dédommagea magnifiquement des deniers de ſon tréſor. La plûpart de ſes Officiers, & les Miniſtres de la Religion, entrerent dans ſon reſſentiment: le Mufti qui en étoit le chef, dans une audience particuliere, lui repréſenta que les Muſulmans & tous les Fideles étant obligez au moins une fois en leur vie de viſiter le tombeau de leur Prophete, ſes ſujets de l'Europe ne pouvoient plus s'acquitter de ce devoir ſans s'expoſer à devenir la proye des Corſaires Chrétiens; que Malte étoit remplie d'eſclaves Turcs, & qu'un grand Prince auſſi religieux qu'il étoit, & dans ce haut degré de puiſſance où Dieu l'avoit élevé, devoit ſe faire un juſte ſcrupule de laiſſer dans les fers & au

au péril de changer de Religion un ſi grand nombre de Fideles. Le Kuſlir Aga, qui étoit le plus animé, & qui conduiſoit toute cette intrigue, pour déterminer le Grand Seigneur par préference à ſes autres entrepriſes, à porter ſes armes dans l'Iſle de Malte, engagea l'Iman ou le Prédicateur de la principale Moſquée à en faire entrer adroitement le diſcours dans ſon Sermon. Le Grand Seigneur, Prince Religieux s'y étant trouvé le vendredi ſuivant, qui parmi les Turcs eſt leur jour de fête, cet Orateur, ſous prétexte de traiter de la charité qu'on doit exercer envers les pauvres & les miſerables, ne manqua pas de déplorer d'abord & en termes géneraux, la diſgrace & le malheur des Fideles qui gémiſſoient dans les chaînes des Chrétiens : & adreſſant enſuite la parole au Grand Seigneur, après lui avoir donné les louanges que meritoient juſtement ſa valeur, ſes conquêtes, & même la douceur de ſon gouvernement, il ajouta qu'il ne manquoit à ſa gloire que d'être le liberateur de tant de malheureux Muſulmans, auſquels les Maltois avoient ravi les biens & la liberté. Il entra enſuite dans un détail exact de toutes leurs priſes, dont apparemment on lui avoit fourni des memoires, & il fit voir que depuis cinq ans, ces armateurs s'étoient rendus maîtres de plus de cinquante vaiſſeaux chargez des plus riches marchandiſes de l'Orient ſans compter les felouques, les brigantins, les galeres & les galiotes armées en courſe. *Ces vaiſſeaux*, lui dit-il, *leurs charges, ceux qui les montoient, tout a été envahi par ces impitoyables Corſaires, & il n'y a Seigneur, que ton*

JEAN DE LA VARETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

épée invincible qui puiſſe rompre les fers de tant de malheureux : le fils te redemande ſon pere, la femme ſon mari ou ſes enfans, & tous attendent de ta juſtice & de ta puiſſance, la vengeance de leurs cruels ennemis.

Un diſcours ſi hardi, & en même tems ſi pathetique, excita dans l'aſſemblée des murmures confus, qui éclaterent même en plaintes, contre ce qui ſe pratiquoit ordinairement dans les Moſquées, où l'on obſervoit toujours un ſilence religieux. Soliman en parut ſurpris & même inquiet ; mais en ayant appris la cauſe, pour calmer l'aſſemblée, il lui fit dire par ſon grand Viſir, que dans peu de tems ils ſeroient tous vengez & ſatisfaits, & il ſortit de la Moſquée dans la réſolution, s'il n'en étoit pas empêché par la guerre de Hongrie, de faire tomber tout l'effort de ſes armes ſur l'Iſle de Malte.

D'ailleurs depuis long-tems il en étoit vivement ſollicité par Haſſan Bacha ou Vice-Roi d'Alger, fils & ſucceſſeur du fameux Barberouſſe, & par Dragut alors Gouverneur de Tripoli. Ces deux Miniſtres lui avoient mandé pluſieurs fois, & ſurtout depuis la priſe du Pignon de Velez, que les Chrétiens, ſi on n'y donnoit ordre, alloient ſe rendre infailliblement maîtres de toutes les côtes d'Afrique ; que tant que Malte ſeroit au pouvoir des Chevaliers, on ne pouvoit ſans s'expoſer à être pris, ni leur faire paſſer du ſecours, ni en tirer de leurs gouvernemens ; que ce rocher étoit comme une barriere oppoſée à ſa puiſſance, & qui par ſes eſcadres & ſes armateurs, interrompoit continuellement la communication de l'Afrique avec l'Aſie & les Iſles de l'Archipel.

DeThou l.37.

JEAN DE LA VALETTE.

Soliman n'ignoroit pas l'importance de cette conquête ; mais en Prince ſage & prudent, il ne voulut point s'y engager qu'il n'eût pris l'avis de ſes principaux Capitaines. Dans cette vûe, & ſuivant la coutume des Turcs, il tint en pleine campagne & à cheval un grand conſeil de guerre. On agita dans cette aſſemblée la neceſſité de chaſſer les Chevaliers d'une Iſle d'où ils troubloient tout le commerce des ſujets du Grand Seigneur, & interrompoient même les pelerinages de Medine & de la Mecque. On convint que la Religion & l'Etat étoient également intereſſez à les exterminer, & on examina enſuite les moyens d'executer ce projet.

La plûpart des Bachas qui avoient preſſenti l'inclination du Sultan, en bons courtiſans, lui dirent que la conquête de l'Iſle de Rhodes devoit faire connoître ce qu'on devoit attendre de l'entrepriſe ſur celle de Malte ; que ces Chevaliers qu'ils traitoient d'infâmes Corſaires, ne tiendroient jamais contre la moindre partie des forces de ſon Empire, & qu'il ſuffiſoit d'y faire paſſer ſur les galeres d'Alger & de Tripoli un corps de troupes qui s'emparât de quelques forts que ces armateurs avoient fait conſtruire pour la défenſe des ports & des côtes de cette Iſle.

Un Lieutenant de Dragut appellé Aly, qu'il avoit envoyé exprès à Conſtantinople, & qui ſe trouva à ce conſeil, repreſenta de la part de ſon Géneral, que ſi on commençoit cette entrepriſe par le ſiege de Malte, on ne devoit pas douter que les Chevaliers ne tiraſſent de grands ſecours du

JEAN DE LA VALETTE.

fort de la Goulette, du Pignon de Velez, & même des Maures de Tunis feudataires de la Couronne de Caſtille, & ennemis de la domination des Turcs ; que Dragut étoit d'avis d'ouvrir la campagne par le ſiege de la Goulette & celui du Pignon de Velez ; & qu'après avoir chaſſé les Chrétiens des côtes d'Afrique, & ſoumis les habitans du pays, on pourroit l'année ſuivante porter les armes du Grand Seigneur dans l'Iſle de Malte. Mahomet le plus ancien des Bachas, qui avoit vieilli dans le commandement des armées du Grand Seigneur, & qui fut depuis élevé à la dignité de grand Viſir, s'oppoſa hautement à l'entrepriſe de Malte ; & outre les raiſons que l'Agent de Dragut avoit alleguées, il ajouta qu'on devoit faire une grande difference entre l'Iſle de Rhodes & celle de Malte ; que la premiere étoit ſituée au milieu de tous ſes Etats, très-éloignée de l'Europe & du ſecours des Chrétiens, & dont le terroir abondant en grains & en pâturages, avoit fourni de quoi ſubſiſter à ſon armée ; que Malte au contraire voiſine de la Sicile en pouvoit recevoir du ſecours à tous momens ; que le Roi d'Eſpagne qui regardoit cette petite Iſle comme le boulevard des Etats qu'il poſſedoit en Italie, employeroit pour ſa défenſe toutes ſes forces ; que la plûpart des Princes Chrétiens par des motifs de Religion, s'intereſſeroient dans cette guerre ; qu'on ne trouveroit dans Malte qu'un rocher eſcarpé ſans grains & ſans pâturages, & pour défenſeurs des guerriers courageux & déterminez à ſe faire tous tuer plutôt que de ſe rendre ; que ſuppoſé même qu'on

JEAN DE LA VALETTE.

s'en rendît maître, il faloit être assuré d'y pouvoir faire subsister l'armée pendant qu'on travailleroit à en rétablir les fortifications & à en ajouter de nouvelles ; qu'on avoit même à craindre qu'une Ligue & une nouvelle Croisade des Princes Chrétiens n'amenât au printems une flote nombreuse, & chargée de troupes fraîches qui bloquassent les vaisseaux des Turcs dans l'Isle de Malte, & qu'il seroit bien plus glorieux au Grand Seigneur, & plus utile à son Empire, d'employer ses forces en Hongrie, ou de tenter la conquête de l'Italie, & sur-tout de la Sicile, qui par sa prise, feroit tomber necessairement Malte sous sa puissance ; qu'après tout sans s'engager dans une entreprise aussi difficile que celle qu'on proposoit contre les Chevaliers de Saint Jean, il étoit aisé par de bonnes escortes, de pourvoir à la sureté des Marchands sujets du Sultan, & des pélerins que la dévotion conduiroit au tombeau de Mahomet.

Quelque solides que fussent ces raisons, Soliman qu'on avoit sçû prendre par des motifs de conscience ; & touché d'ailleurs des plaintes & des larmes de ses favorites, se déclara pour l'entreprise de Malte : peut-être même que l'esperance d'augmenter sa gloire l'y détermina ; & qu'après avoir enlevé aux Chevaliers l'Isle de Rhodes, les autres Isles situées dans l'Archipel, & qui en dépendoient, & les Châteaux & les terres dont ils jouissoient dans le continent de l'Asie mineure, il se flata que la conquête de Malte rendroit son nom célébre & formidable dans l'Europe & dans l'Afrique. Quoi qu'il en soit de ces differens mo-

JEAN DE LA VALETTE.

tifs, on arma par ſon ordre dans toute l'étendue de ſon Empire, le plus grand nombre de vaiſſeaux & de galeres qu'on pût trouver dans ſes ports en état de tenir la mer. Uluchialy, renégat Calabrois lui en amena pluſieurs d'Alexandrie ; le Gouverneur de Rhodes fournit ſes galeres, & Haſſan & Dragut, Vice-Rois ou Bachas d'Alger & de Tripoli eurent ordre de ſe rendre à la tête de tous les Corſaires de Barbarie devant le port de Malte, & d'y venir joindre la flote Ottomane, ſi-tôt qu'ils auroient appris qu'elle y ſeroit arrivée. Ce Prince ajouta à tous ces préparatifs la précaution d'envoyer juſqu'à Malte d'habiles Ingénieurs qui s'étant déguiſez en pêcheurs, ſous prétexte de jetter leurs lignes dans les foſſez, & de vendre enſuite leur poiſſon dans la Ville, en reconnurent les fortifications, & la hauteur des murailles, & leverent le plan entier de la Place, que le Grand Seigneur remit depuis à ſes Géneraux.

Il en choiſit deux pour cette expedition, Pialy & Muſtapha. Pialy, quoique d'une naiſſance inconnue, avoit beaucoup de part dans la faveur du Prince, qui lui avoit même fait épouſer une de ſes petites filles. Soliman au retour de ſa premiere campagne en Hongrie, & après la priſe de Bellegrade, le trouva au maillot expoſé ſur le ſoc d'une charue, où apparemment ſa mere effrayée par la marche de l'armée l'avoit abandonné. Le Grand Seigneur qui prenoit en chemin le plaiſir de la chaſſe, ſe le fit apporter, & trouvant dans les traits de ſa phyſionomie, quoique informe, quelque choſe qui lui plut, il le fit élever avec ſoin : & après

l'avoir fait paſſer par tous les grades de la milice, il lui fit épouſer une de ſes petites filles. Il le nomma Bacha de la mer; & dans cette occaſion, il lui donna en cette qualité le commandement géneral de ſa flote.

Pluſieurs victoires conſiderables que Muſtapha avoit remportées, lui avoient attiré l'eſtime & la confiance de Soliman, qui le nomma Géneral des troupes de débarquement. C'étoit un vieil Officier âgé de ſoixante & cinq ans, dur & ſevere dans le commandement, cruel & ſanguinaire à l'égard des ennemis qui tomboient entre ſes mains, & qui ſe faiſoit ſur-tout un merite de violer ſa foi & la parole qu'il donnoit à des Chrétiens. Soliman qui avoit une égale confiance en l'un & l'autre, leur recommanda de vivre en bonne intelligence, d'agir en toutes choſes de concert, & ſur-tout de n'entreprendre rien ſans la participation de Dragut, qu'il regardoit comme l'ennemi déclaré des Chevaliers, & en même-tems le plus grand homme de mer qu'il eût alors dans tout ſon Empire.

L'armement des vaiſſeaux & des galeres, la marche des troupes qui ſe rendoient de tous côtez dans les ports de la Morée, & les mouvemens differens qui ſe faiſoient dans tout l'Empire Ottoman inquietoient extrêmement les Princes Chrétiens, voiſins des Etats du Grand Seigneur, ſans cependant qu'on pût pénetrer où tomberoit l'orage. Les uns prétendoient que cet armement regardoit le Fort de la Goulette, la clef du Royaume, & particulierement de la Ville de Tunis, ou le Pignon de Velez, qui ouvroit pareillement l'entrée dans

JEAN DE LA VALETTE.

la Province d'Alger : d'autres ſoupçonnoient que Malte étoit l'unique objet de cette entrepriſe : ce dernier ſentiment étoit même confirmé par differentes lettres qui venoient du Levant. Dans cette incertitude, le Roi d'Eſpagne, par rapport à la Sicile, ayant un interêt particulier à la conſervation & à la défenſe de Malte, le boulevard de cette Iſle, Dom Garcie de Tolede ſon Vice-Roi en allant à la Goulette paſſa par ſon ordre à Malte pour en conferer avec le Grand Maître. Ils ſe communiquerent réciproquement les differens avis qu'ils avoient reçûs ; ils convinrent, s'ils étoient attaquez, de s'aſſiſter réciproquement de toutes leurs forces ; & comme le Grand Maître lui fit voir qu'il avoit beſoin de grains & même de ſoldats, s'il étoit obligé de ſoutenir un ſiege, le Vice-Roi s'engagea à ſon retour en Sicile de lui en envoyer une traite avec deux Compagnies de ſoldats Eſpagnols : & pour gage de ſa parole il lui laiſſa comme en ôtage un de ſes enfans, qui prit depuis l'habit de la Religion.

A peine étoit-il parti de Malte, qu'il y arriva de nouveaux avis de Conſtantinople que des eſpions ſûrs & fideles envoyoient au Grand Maître : il apprit par leurs lettres que les Turcs ouvriroient infailliblement la campagne par le ſiege de Malte, & qu'après la conquête de l'Iſle entiere dont Soliman ſe flatoit, il avoit donné ordre à ſes Généraux de paſſer en Afrique, & d employer toutes ſes forces pour en chaſſer les Eſpagnols.

Le Grand Maître ne s'épouventa point de ces nouvelles, & après en avoir fait part au Conſeil de l'Ordre,

l'Ordre, avec ſa participation & de ſon conſentement, par une citation génerale il convoqua à Malte tous les Chevaliers qui étoient en differentes Provinces de la Chrétienté. Les Agents que la Religion tenoit en Italie y leverent juſqu'à deux mille hommes d'Infanterie, & le Vice-Roi de Sicile lui envoya les deux Compagnies d'Eſpagnols qu'il lui avoit promis. Les galeres & les vaiſſeaux de la Religion ne furent occupez juſqu'au commencement du ſiege qu'à tranſporter à Malte, des armes, de la poudre & des proviſions de guerre & de bouche, & on voyoit arriver tous les jours par la même voye un grand nombre de Chevaliers, qui dans l'empreſſement de ſignaler leur zele & leur courage contre les Infideles, accouroient au ſecours de la Religion. JEAN DE LA VALETTE.

La Valette fit de la plûpart de ces Chevaliers des Capitaines & des Officiers, qui par ſon ordre formerent des habitans des villes & de la campagne, des Compagnies de nouveaux ſoldats, la plûpart bons Arquebuſiers, & dont il y en avoit peu qui n'euſſent fait la courſe & ſervi ſur les galeres de la Religion. Ces Compagnies compoſoient un corps de quatre mille hommes d'infanterie; le Grand Maître les diſtribua dans les differens poſtes qui en avoient beſoin; & pour ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuer à ſa défenſe, il envoya au Pape & à la plûpart des Princes Chrétiens le double des lettres qu'il avoit reçûes de Conſtantinople; & après leur avoir fait voir le peril où tout ſon Ordre alloit être expoſé, il leur demandoit du ſecours en faveur des Chevaliers, qui n'en

JEAN DE LA VALETTE.

avoient beſoin que pour réſiſter à l'ennemi redoutable de tous les Chrétiens. Pie IV. qui étoit alors ſur la Chaire de Saint Pierre fit remettre au Commandeur de Cambian Ambaſſadeur de l'Ordre à Rome une ſomme de dix mille écus. On ne put rien tirer de la France, alors affoiblie par ſes diviſions & par ſes guerres civiles; mais le Roi d'Eſpagne, dans la crainte de voir les Turcs s'approcher ſi près de la Sicile, réſolut d'employer toutes ſes forces pour les en éloigner. Il écrivit aux Miniſtres qu'il avoit en Italie, & même à differens Souverains de cette Nation, ſes alliez, de former inceſſamment un corps de vingt mille hommes d'Infanterie, & qui fût en état de s'embarquer aux premieres nouvelles qu'on auroit des deſſeins des Infideles: & par le même courier il chargea le Vice-Roi de Sicile de veiller à la défenſe de l'Iſle de Malte avec le même ſoin qu'il apporteroit à la conſervation de la Sicile même.

Le Vice-Roi perſuadé que dans l'inquiétude où il croyoit que devoit être le Grand Maître, c'étoit lui avancer en quelque maniere ce ſecours que de lui en donner des aſſurances, lui fit part des ordres qu'il avoit reçûs de la Cour de Madrid. Le Grand Maître n'y fut pas inſenſible; mais il ne ſe repoſa pas tellement ſur ces promeſſes magnifiques, qu'il ne ſe préparât à ſoutenir avec les ſeules forces de la Religion tous les efforts d'une puiſſance auſſi redoutable que celle des Turcs. Les perils inévitables qu'il prévit, ne firent qu'exciter ſon courage. C'étoit un homme d'une fermeté ſuperieure aux évenemens; une valeur naturelle

JEAN DE LA VALETTE.

lui avoit inſpiré ſans effort une noble indifference pour la vie ; il avoit paſſé par toutes les charges de la Religion, & ce paſſage ſucceſſif à de nouvelles dignitez avoit toujours été le témoignage & la récompenſe d'autant d'actions mémorables, qui l'avoient à la fin élevé à la dignité de Grand Maître.

Tel étoit Frere Jean de la Valette, que le ſiege de Malte va mieux faire connoître, que tout ce que nous pourrions dire d'avance de cette grandeur d'ame & de cette hauteur de courage, qu'il fit éclater au milieu des plus grands dangers. Sur ſes ordres & en vertu de la citation il étoit déja arrivé à Malte plus de ſix cens Chevaliers, la plûpart ſuivis de domeſtiques courageux, & dont dans la ſuite on fit de bons ſoldats. Les Commandeurs qu'un âge avancé ou des infirmitez retenoient dans leurs Provinces, au défaut de leurs perſonnes, ſe dépouillerent généreuſement de la meilleure partie de leurs biens, & les firent paſſer à Malte, & pluſieurs anciens Prieurs par ordre du Grand Maître reſterent en Italie dans le Royaume de Naples & auprès du Vice-Roi de Sicile, pour hâter le ſecours qu'il avoit promis, ou pour faciliter l'embarquement de quelques Chevaliers François, Eſpagnols & Allemands, qui n'étoient pas encore partis de leurs Provinces. Le Grand Maître les recevoit tous comme un bon pere, qui revoit avec plaiſir ſes enfans : il avoit pourvû d'avance à leur logement & à leur ſubſiſtance. Dans la multitude & l'importance des differens ſoins dont il étoit chargé, rien ne l'embaraſſoit ; il vou-

JEAN DE LA VALETTE.

loit être inſtruit de tout ; il entroit dans les plus petits détails ; ſoldat, Capitaine, Officier d'artillerie, Infirmier, Ingenieur, de la même main dont il avoit tracé une nouvelle fortification, il remuoit lui-même la terre, & on le trouvoit preſqu'en même-tems en differens endroits, tantôt à la tête des travailleurs, tantôt à la viſite des magaſins, & ſouvent même à l'infirmerie, & occupé à pourvoir au ſoulagement des malades. De nouvelles lettres lui étant arrivées de differens endroits, & qui confirmoient ce qu'on lui avoit mandé des deſſeins du Turc contre Malte, il aſſembla ce qu'il y avoit alors de Chevaliers au Couvent pour leur en faire part ; il ne leur diſſimula ni la grandeur du peril, ni l'incertitude du ſecours dont on le flattoit. *Une armée formidable*, leur dit-il avec une noble audace, *& une nuée de Barbares va fondre ſur cette Iſle ; ce ſont, mes Freres, les ennemis de Jeſus-Chriſt : il s'agit aujourd'hui de la défenſe de la Foi ; & ſi l'Evangile doit ceder à l'Alcoran, Dieu dans cette occaſion nous redemande la vie que nous lui avons déja engagée par notre profeſſion. Heureux ceux qui pour une ſi bonne cauſe conſommeront les premiers leur ſacrifice ; mais pour nous en rendre dignes, allons, mes cheres Freres, aux pieds des autels renouveller nos vœux, & que chacun puiſe dans le ſang même du Sauveur des hommes, & dans la pratique fidele des Sacremens, ce génereux mépris de la mort, qui peut ſeul nous rendre invincibles.*

Il prit en même tems le chemin de l'Egliſe, ſuivi de tous les Chevaliers : le ſaint Sacrement y y étoit expoſé. A l'exemple du Grand Maître il n'y

JEAN DE LA VALETTE.

eut point de Chevalier ce jour-là & les ſuivans, qui après s'être confeſſé, n'approchât de la ſainte Table; ils en ſortirent tous comme des hommes renouvellez. Après avoir pris le Pain des forts, il ne parut plus parmi eux aucune foibleſſe; plus de diviſion, plus de haine particuliere : & ce qui étoit encore plus difficile, on rompit de tendres engagemens, & ſi chers au cœur humain. Depuis ce jour-là nulle liaiſon avec les perſonnes de l'autre ſexe, quelqu'innocente qu'elle pût être; aucune vûe d'interêt ou d'ambition : un peril certain, & la conſideration d'une mort preſqu'inévitable avoit fait revivre le détachement du monde, & toutes les vertus de leurs prédeceſſeurs : tous ces Chevaliers s'embraſſerent avec cette tendre effuſion de cœur que produit la charité, & tous proteſterent hautement de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la défenſe de la Religion & des Autels.

Le Grand Maître les voyant dans cette heureuſe diſpoſition, & dans la crainte d'être prévenu & ſurpris par les ennemis, réſolut d'aſſigner à chaque Langue les poſtes qu'elle devoit défendre. Pour l'intelligence de cette diſtribution d'emplois & des actions qui ſe paſſerent en differens endroits de l'Iſle, quoique nous ayions déja parlé dans le Livre précedent de ſa ſituation, peut-être qu'il ne ſera pas inutile d'entrer ici dans un plus grand détail.

Malte eſt une Iſle ſituée entre la Sicile & l'Afrique ſous le trente-neuviéme degré de longitude, & le trente-cinquiéme de latitude. Cette Iſle la plus

JEAN DE LA VALETTE.

meridionale de l'Europe eſt éloignée de ſoixante milles du Cap Paſſaro, & de deux cens ſoixante & dix milles de Tripoli en Afrique. Son circuit eſt de ſoixante milles, ſa longueur de vingt milles, & ſa largeur environ de douze milles. Elle a au Levant la mer qui regarde l'Iſle de Candie, au Couchant les petites Iſles ou rochers de Pantalorée, de Linoſe & Lampadouſe, la Sicile au Septentrion, & au Midi le Royaume de Tunis. Du côté du Midi & de Tripoli, on ne trouve que de grands écueils & des rochers ſans cales ni ports ; mais en tirant vers le Levant, on rencontre d'abord la cale de Marza-Scala, & en retournant à droite vers le Sud-Oueſt, une autre cale ou anſe appellée *Marza-Sirocco*, qui eſt capable de contenir pluſieurs vaiſſeaux. En continuant ſa route vers le Lebeſche, & entre le Midi & le Couchant, on trouve deux grands golfes, l'un appellé *Antiféga*, & l'autre *Muſiarro*, & à l'extrêmité de l'Iſle, de ce côté-là & vers le Ponent, il y a une anſe fort propre pour ſe mettre à la rade, appellée *Méléca*, qui n'eſt ſéparée de l'Iſle de Goze que par un canal d'environ quatre milles de trajet. C'eſt au milieu de ce canal que ſont ſituées les petites Iſles de Comino & de Cominote. Si on continue de ranger la côte, & en approchant de l'endroit de l'iſle qui eſt oppoſé à la Sicile, on trouve la cale *de Saint Paul*, ainſi nommée, parceque le vaiſſeau qui portoit à Rome Saint Paul priſonnier, y fut jetté par la tempête. La cale *de Saint George*, tournée du côté du Nord, n'eſt pas éloignée de celle de Saint Paul. Enfin en avançant vers l'endroit de l'Iſle qui re-

garde directement le Cap Paſſaro, on rencontre deux grands ports, dont l'un qui eſt à main gauche s'appelle *Marza Muzet*, ou *le port Muſſet*, au milieu duquel on voit une petite Iſle proche de laquelle les vaiſſeaux qui viennent du Levant ou d'endroits ſuſpects, font la quarantaine; l'autre eſt appellé ſimplement *Marza* ou *le grand port*, qui eſt au Levant. JEAN DE LA VALETTE.

Ces deux ports ſont ſéparez par une langue de terre ſur laquelle le Prieur de Capoue, comme nous l'avons rapporté, avoit fait conſtruire un fort appellé *le fort Saint Elme*, qui défendoit l'entrée de ces deux ports. Il y a dans le grand port deux langues de terre paralelles, qui s'avancent dans la mer en forme de deux doigts, & qui ont beaucoup plus de longueur que de largeur. Le Château *Saint-Ange*, a été conſtruit ſur celle de ces pointes qui approche le plus près de l'embouchure du port : c'étoit l'unique fort qu'il y eût dans l'Iſle, quand les Chevaliers en prirent poſſeſſion. Le Grand Maître l'Iſle-Adam y avoit ajouté des remparts, des baſtions & des foſſez; on y avoit conſtruit des citernes, un arſenal & des magaſins. Ce Château avoit ſervi depuis de réſidence à tous les Grands Maîtres; mais dans cette conjoncture, la Valette pour être plus à portée d'envoyer du ſecours de tous côtez, s'étoit logé dans le Bourg. Ce qu'on appelloit *Il borgo*, étoit une petite Ville ſituée derriere le Château Saint-Ange, où le corps entier du Couvent s'étoit établi.

Nous avons déja dit que ſur l'autre pointe de terre ou de rocher qui avance dans le grand port,

JEAN DE LA VALETTE.

& qui ſe trouve à main gauche, on y avoit conſtruit un fort avec un bourg, & que cet endroit, quoique ce ne fût qu'une preſqu'Iſle, portoit le nom de *l'Iſle de la Sangle*, du nom du Grand Maître qui l'avoit fait fortifier. Entre ce bourg & le Château Saint-Ange, on trouvoit un port où toutes les galeres ſe retiroient, & qu'on fermoit tous les ſoirs d'une groſſe chaîne de fer, qui étoit tendue depuis la platte forme qui eſt au pied du Château Saint-Ange, juſqu'à la pointe de l'Iſle de la Sangle, où elle étoit attachée avec une groſſe ancre, & elle étoit ſoutenue & portée à travers l'eau, & en differentes diſtances par des tonneaux vuides & des poutres croiſées. Enfin derriere ce fort de la Sangle, on rencontroit un autre port deſtiné à recevoir les vaiſſeaux étrangers, que leur commerce, ou la crainte des Corſaires obligeoient de relâcher dans l'Iſle. Je ne parle point ici de la *Cité notable*, Capitale de l'Iſle, & dont j'ai fait mention dans le Livre précedent ; je remarquerai ſeulement qu'elle eſt éloignée de près de ſix à ſept milles des deux grands ports dont nous venons de parler : ce qui fut cauſe apparemment qu'elle ne fut pas d'abord attaquée, comme les autres Places, & les autres Forts de cette Iſle.

Telle eſt ſa ſituation, que nous n'avons décrite que pour mettre le Lecteur au fait de ce qui ſe paſſa pendant le ſiege. Le Grand Maître, avant que les ennemis paruſſent, voulut reconnoître ce qu'il avoit de troupes à oppoſer aux Infideles pour les diſtribuer enſuite dans les Places & dans les Forts qui ſeroient attaquez. Après une revûe exacte, il

JEAN DE LA VALETTE.

il trouva qu'il y avoit dans l'Iſle environ ſept cens Chevaliers, ſans compter les Freres ſervans, & huit mille cinq cens hommes de guerre, tant ſoldats des galeres, troupes étrangeres à la ſolde de l'Ordre, que citadins & payſans dont on avoit fait des compagnies. Toutes les Langues ſe chargerent de défendre les poſtes qui leur ſeroient aſſignez, & on partagea entre elles, les ſoldats & les milices dont nous venons de parler. Les trois Langues de France ſe chargerent du bourg, la Place la plus importante de l'Iſle; & comme cet endroit avoit beaucoup d'étendue, on y ajouta une partie de la Langue de Caſtille.

L'Amiral de Monte avec tous les Chevaliers de la Langue d'Italie, entreprit de défendre l'Iſle de la Sangle. La Langue d'Arragon qui comprenoit les Chevaliers de ce Royaume, ceux de la Province de Catalogne avec les Navarrois, occuperent tout le côté de la porte de Bormole avec le terre-plein qui y étoit attaché. On plaça la Langue d'Angleterre, partie de celle de Caſtille, les Chevaliers Portugais & les Allemands, ſur le mole du côté du bourg, & ils s'étendoient juſqu'au foſſé du Château Saint-Ange. Le Commandeur Garzeranros, Catalan, avec cinquante Chevaliers & cinq cens hommes des plus aguerris, commandoit dans ce Château, & le Chevalier Meſquita, Portugais, dans la Cité notable; & comme ce dernier poſte étoit de conſequence, on ajouta à la garniſon ordinaire cinq compagnies des milices du pays ſous les ordres du Commandeur Vagnon. Le Commandeur Romegas ſi fameux par ſes priſes,

JEAN DE LA VALETTE.

& ſi redoutable dans la Mediterannée, ſe chargea avec les ſoldats des galeres de défendre l'entrée du grand port : & le Commandeur Guiral, Caſtillan, excellent Officier d'artillerie fit dreſſer une batterie de neuf canons pour écarter les ennemis qui tenteroient de rompre la chaîne qui fermoit le port particulier des galeres. Il n'y avoit ordinairement dans le fort de Saint Elme que ſoixante ſoldats ſous le commandement du Chevalier Broglio, ancien Officier Piedmontois ; mais avant que les ennemis paruſſent, le Commandeur Deguarras, Bailli de Negrepont, s'y enferma avec ſoixante Chevaliers, & le Grand Maître qui connoiſſoit l importance de ce poſte, y fit entrer encore une compagnie d'infanterie Eſpagnole, commandée par le Chevalier Jean de la Cerda. Les cruautez & les ravages que les Turcs, avant que d'entreprendre le ſiege de Tripoli, avoient exercez dans l'Iſle de Goze, engagerent pluſieurs Chevaliers du Conſeil, pour empêcher que ces Infideles ne s'en rendiſſent maîtres une ſeconde fois, de propoſer d'en raſer le Château. Mais la Valette s'y oppoſa : il fut d'avis au contraire qu'on en augmentât la garniſon ; il ſoutint qu'il étoit à ſouhaitter que les ennemis, avant que d'attaquer le bourg & le Château Saint-Ange, où réſidoit le Couvent, & la force de l'Ordre, s'attachaſſent à des forts ſeparez, & que le tems qu'ils y employeroient, en donneroit autant pour attendre le ſecours qu'on faiſoit eſperer ; & même que ſi on pouvoit prolonger la défenſe des poſtes éloignez juſqu'à la fin de Septembre, les Turcs dans cette ſaiſon ſujette aux tem-

pêtes, auroient de la peine à tenir la mer. Il ajoûta pour fortifier ſon ſentiment, que le Château du Goze, la Cité notable, & le Château Saint-Ange étant ſituez ſur des collines à peu près de la même hauteur, & peu éloignées les unes des autres, il ne ſeroit pas difficile, en cas que la flote des Turcs tînt l'entrée des deux ports bloquée, comme on n'en devoit pas douter, d'envoyer de ces Châteaux des ſignaux pour avertir la Religion de ce qui ſe paſſeroit à la mer, ſur-tout quand le ſecours approcheroit. Il conclut à ce qu'on envoyât inceſſamment au Goze un Commandant plein de courage, capable, s'il étoit aſſiegé, d'arrêter par une défenſe opiniâtre les ennemis le plus longtems qu'il pourroit, & qui plutôt que de capituler, ſe ſacrifiât même génereuſement pour le ſalut de ſon Ordre. Tout le Conſeil revint à l'avis du Grand Maître ; & quelque périlleux que fût cet emploi, il y avoit une ſi noble émulation entre les Chevaliers, qu'il n'y eut point d'anciens Officiers qui ne fiſſent de grandes inſtances pour l'obtenir, ou du moins pour ſervir ſous celui qui en ſeroit pourvû. Le choix du Grand Maître & du Conſeil tomba ſur le Chevalier Torreglias Majorquin, d'une valeur éprouvée, & qui n'avoit jamais connu de péril.

JEAN DE LA VALETTE.

Outre ces differentes diſpoſitions, le Commandeur Copier, de la Langue d'Auvergne, & Grand Maréchal de l'Ordre, ancien Capitaine, devoit obſerver la flote ennemie, s'oppoſer à ſes deſcentes autant qu'il pourroit, la ſuivre dans ſes differens mouvemens : & quand les ennemis ſeroient

JEAN DE LA VALETTE.

débarquez, tomber ſur ceux qui s'écarteroient du gros de leur armée. Pour l'exécution de ces deſſeins, il prit avec lui un bon nombre de Chevaliers, deux cens Inſulaires à cheval, & un corps de ſix cens hommes d'infanterie, à la tête deſquels il cotoyoit le bord de la mer dans les endroits où la deſcente paroiſſoit plus aiſée.

De ſi ſages précautions étoient bien néceſſaires contre la puiſſance redoutable des Turcs ; mais la principale reſſource de l'Iſle conſiſtoit dans la préſence du Grand Maître, dont l'air tranquile & la contenance ferme & intrépide inſpiroit une généreuſe confiance aux Chevaliers & aux ſoldats. Il parcouroit continuellement les differens poſtes ; il faiſoit fortifier les endroits qui lui paroiſſoient les plus foibles, marquoit à chaque Commandant, s'il étoit attaqué, les mouvemens qu'il devoit faire, les endroits de la Place où il devoit ſe retirer pied à pied & ſucceſſivement : & par tout où il paſſoit, il laiſſoit une impreſſion de ſon courage, qui rendit depuis les Chevaliers & les ſoldats invincibles.

18 Mai 1565.

La flote des Turcs parut enfin à la hauteur de Malte le 18 de Mai. Elle étoit compoſée de cent cinquante-neuf vaiſſeaux à rames, tant galeres que galiottes, & chargée de trente mille hommes de débarquement, Janiſſaires, Spahis, les plus braves ſoldats de cette Nation. Un nombre conſiderable de vaiſſeaux de charge ſuivoient la flote, & portoient la groſſe artillerie, les chevaux des Spahis, & des munitions de guerre & de bouche. Le premier pilote qui pour reconnoître la côte, & un

JEAN DE LA VALETTE.

endroit dont l'abri fût ſûr, voguoit un demi mille devant la flote, tenta de la faire entrer dans une anſe ou calle appellée *Marza Siroc*, qui ſe trouve à l'Orient. Mais un vent grec & levantin, qui ſoufloit alors, l'empêcha d'y entrer : & pour faire connoître qu'il ne faloit pas s'y arrêter, il fit tirer deux coups de canon ; & continuant ſa route, il paſſa avec toute la flote entre l'Iſle de Malte & le rocher de Forfola ; & ſur la fin du jour, les Turcs jetterent l'ancre à l'entrée de l'anſe ou du golfe de Mugiarro, où les galeres & les vaiſſeaux s'arrêterent ſur le fer. Le Maréchal Copier à la tête de deux cens Chevaliers & de mille arquebuſiers, pour s'oppoſer à leur deſcente, ſe porta avec toute la diligence qu'il put au même endroit ; mais l'Amiral Turc à la faveur des tenebres, tira adroitement de ſon arrierre-garde trente-cinq galeres chargées de trois mille hommes qui débarquerent ſans obſtacle à la cale de *Saint Thomas*, & que d'autres appellent le *Port de l'échelle* ; ſur quoi il eſt bon de remarquer que quoique la plûpart des Hiſtoriens donnent le nom de port aux golfes & aux anſes qui ſe trouvent dans cette Iſle, ce ne ſont la plûpart, ſi on en excepte le grand port, & le port Muſſet, que des cales, qui ne ſont au plus à l'abri que des vents de terre.

Pendant que les Turcs étoient dans le Golfe de Muggiaro, le Chevalier de la Riviere avec douze Chevaliers ſe mit en embuſcade derriere de vieilles mazures pour ſurprendre quelque ennemi qui auroit été tenté de mettre pied à terre. Mais un Chevalier Portugais, qu'on avoit envoyé du même côté

JEAN DE LA VALETTE.

à la découverte, ayant reconnu la Riviere, & le voulant joindre, reçût un coup de mouſquet tiré par un parti des Turcs qui étoient cachez dans des rochers voiſins, & dont il mourut ſur le champ. La Riviere qui ne le croyoit que bleſſé, accourut auſſi-tôt à ſon ſecours; mais les Turcs firent une nouvelle décharge, écarterent ſa petite eſcorte, tuerent ſon cheval, l'enveloperent & le firent priſonnier. On le conduiſit auſſi-tôt au Géneral, qui l'interrogea ſur la diſpoſition du Grand Maître & des Chevaliers, & ſur les forces que la Religion avoit dans l'Iſle. La Riviere lui répondit qu'il n'y avoit point de Chevaliers qui ne fuſſent réſolus de répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang pour la défenſe d'une Iſle qu'ils regardoient comme leur patrie; que tous les Forts étoient remplis d'une nombreuſe garniſon, & fournis abondamment de munitions de guerre & de bouche, & qu'on attendoit de l'Europe & de toute la Chrétienté une puiſſante flote qui venoit pour lui livrer bataille, ou pour le forcer à reprendre la route du Levant. Le Géneral Turc regardant ce diſcours de ſon priſonnier comme une eſpece de bravade, & pour en tirer une connoiſſance exacte de l'état de l'Iſle, lui fit donner une violente torture. Le Chevalier la ſoutint long-tems avec la conſtance d'un heros; à la fin comme s'il eût cedé à la rigueur des tourmens, il avoua à ce Barbare avec une feinte ingenuité que ſi Malte avoit à être priſe, ce ne ſeroit que par le poſte de Caſtille, l'endroit du Bourg & de toute l'Iſle le moins fortifié, à ce qu'il lui dit.

JEAN DE LA VALETTE.

Le Bacha ſe repoſant de la ſincerité de ſon aveu ſur la violence de la queſtion, réſolut de commencer le ſiege du Bourg par cet endroit; mais comme avant que de s'y engager il le vouloit reconnoître lui-même, il envoya en attendant le Chevalier de la Riviere chargé de fers ſur une galere deſtinée pour les priſonniers. Le vent ayant changé, la nuit ſuivante toute la flote leva l'anere, & à la faveur des fanaux reprit la route de Marſa-Syroe, où l'armée de grand matin débarqua en bonne ordonnance. Les premiers ſoins du Géneral furent de faire conſtruire à l'entrée de cette grande cale & de chaque côté deux redoutes où il mit un bon nombre de ſoldats, & qu'il garnit d'artillerie pour la ſureté de ſes vaiſſeaux, & pour empêcher la flote Chrétienne, ſi elle paroiſſoit, d'en approcher. L'armée Turque s'avança enſuite dans les terres, & campa proche d'un Village appellé Sainte Catherine. Muſtapha pour reconnoître par lui-même la ſituation du Bourg, du Château Saint Ange, & des autres Forts de l'Iſle, ſe détacha avec quelques Ingenieurs, & gagna une hauteur appellée le *Mont Calcara*, d'où il découvroit preſque l'Iſle entiere. Il s'étoit fait ſuivre par le Chevalier de la Riviere ſon priſonnier: il voulut qu'il lui montrât le Fort Saint Elme, celui de la Sangle, le Château Saint Ange, & le Bourg, & qu'il lui rendît en même-tems un compte exact des fortifications qu'il y avoit en chaque endroit, & du nombre de troupes qu'on y avoit mis. Sur quoi l'adroit Chevalier ne manquoit pas de le doubler; mais le Bacha lui ayant demandé où étoit le Poſte

JEAN DE LA VALETTE.

de Caſtille qu'il lui avoit repreſenté comme le plus foible de toute l'Iſle, le Chevalier ne lui eut pas plûtôt montré, que ce Géneral l'ayant vû fortifié d'un large boulevard avec un ravelin & des caſemates au pied & dans le foſſé, perſuadé que la Riviere ne lui avoit indiqué cet endroit que pour le faire échouer dans cette entrepriſe, plein de fureur, il lui déchargea un coup de canne ſur la tête, & le fit achever à coups de bâton par les ſoldats de ſon eſcorte.

Pendant qu'une ſcene auſſi cruelle ſe paſſoit ſur le mont Calcara, l'armée Turque répandue dans la campagne mettoit le feu dans les villages, maſſacroit les payſans, & enlevoit les beſtiaux qu'ils n'avoient pas eu la précaution de retirer de bonne heure dans les places fortes. Le Maréchal Copier qui ne perdoit point de vûe les ennemis, tomboit ſur ceux qui pour piller, s'écartoient de leur gros, les tailloit en pieces, ou les faiſoit priſonniers ; & dans deux ou trois occaſions & en differentes eſcarmouches, il leur tua plus de quinze cens hommes ſans y en avoir perdu plus de quatre-vingt, parmi leſquels on regreta ſur-tout le Chevalier d'Elbene, d'une illuſtre Maiſon de Florence, qui après s'être ſignalé dans ces combats particuliers, fut tué d'un coup de mouſquet.

Le Grand Maître, pour accoutumer ſes ſoldats à la vûe & aux cris des Turcs, & pour les mettre pour ainſi dire en curée, ſouffrit d'abord ces eſcarmouches : mais comme elles n'avoient rien de déciſif, & que la moindre perte qu'il y pouvoit faire, lui auroit été plus préjudiciable dans la ſuite, qu'il n'auroit

n'auroit tiré d'avantage d'un plus grand nombre de Turcs, qui y auroient péri, il rappella toutes ſes troupes, les renvoya dans leurs poſtes, & les réſerva judicieuſement pour la défenſe des forts qui ſeroient attaquez. JEAN DE LA VALETTE.

Dès le lendemain les Turcs tinrent un grand conſeil de guerre pour déliberer de l'endroit où l'armée s'attacheroit. L'Amiral Piali, ſuivant les ordres du Grand Seigneur, vouloit qu'on ſursît toute entrepriſe juſqu'à l'arrivée de Dragut, qu'on attendoit de jour en jour ; mais le Bacha auquel la crainte du ſecours dont lui avoit parlé le Chevalier de la Riviere, cauſoit une ſecrette inquiétude, ſoutint qu'avant que de ſonger à vaincre, il faloit ſans perdre un moment de tems, prendre de ſi juſtes meſures, qu'ils ne puſſent être ni ſurpris ni vaincus. Il ajoûta que ſi l'armée Chrétienne ſurvenoit à l'improviſte, la flote du Grand Seigneur ſe verroit bloquée dans l'anſe où elle s'étoit retirée, & qu'indépendemment de ce qu'on avoit à craindre de ce côté-là, elle n'étoit pas même à l'abri des vents orientaux ; & il opina que ſans differer, il faloit faire le ſiege du fort Saint Elme, qui ſelon ce qu'il expoſa, ne devoit pas durer plus de cinq à ſix jours. Il ajoûta que par ſa priſe ils ſeroient maîtres du port de Marza-Muzet, où ils feroient entrer toute leur flote ; & qu'après l'avoir miſe en ſûreté, ils attaqueroient avec plus de confiance les autres forts, & les differentes Places de l'Iſle. Cet avis paſſa à la pluralité des voix, & le ſiege du fort Saint Elme fut réſolu.

Ce fort, comme nous l'avons dit, étoit ſitué ſur

JEAN DE LA VALETTE.

la pointe d'un rocher, à l'extrêmité d'une langue de terre qui ſépare les deux ports : c'étoit l'ouvrage du Prieur de Capoue ; mais il l'avoit fait trop petit, & ſoit que la Religion en ce tems-là ne fût pas en état de fournir à la dépenſe néceſſaire pour le rendre plus grand & plus régulier, ſoit que le Prieur en le plaçant à la pointe du rocher, n'eût eu en vûe que le côté de la mer, & de ſe ſervir de ſes batteries pour défendre l'entrée des ports, la ſuite fit voir qu'il n'avoit pas fait aſſez d'attention à la défenſe même du fort du côté de la terre, & qu'il l'avoit placé dans un endroit dont le terrein étoit ſi étroit ou ſi reſſerré, qu'on n'avoit pû ajoûter au dehors les ouvrages & les fortifications néceſſaires. Cependant comme tout le fond de l'Iſle n'eſt qu'un roc recouvert ſeulement en quelques endroits de deux ou trois pieds d'un terroir pierreux, les Ingénieurs Turcs prévirent que ce ne ſeroit pas ſans un travail long & pénible qu'on pourroit ouvrir & conduire la tranchée ; dautant plus que ce fort étoit garni d'une nombreuſe artillerie ; qu'ils ne pourroient même empêcher que le Grand Maître à la faveur de legeres barques, ne fît paſſer du ſecours par le port Muzet, & qu'il ne rafraîchît & ne changeât de tems en tems la garniſon. Ce qui augmentoit encore leur inquiétude, c'eſt que le Vice-Roi de Sicile répandoit des bruits, quoique avec plus d'oſtentation que de diligence, qu'il viendroit au premier jour à la tête de la flote du Roi ſon maître, livrer bataille, & combattre celle du Sultan.

JEAN DE LA VALETTE.

Mais le Géneral Turc, grand capitaine, ſe roidiſſant contre toutes ces difficultez, réſolut de pourſuivre ſon deſſein; & après avoir été lui-même reconnoître la Place, il fit avancer ſes troupes, l'inveſtit du côté de terre, marqua la place de ſon camp, & les differens endroits où il vouloit faire dreſſer des batteries. Ses troupes travaillerent enſuite à faire leurs approches par des tranchées: & quelque dure que fût le terrein & le roc ſur lequel le fort étoit placé, à force de pionniers dont le Bacha prodiguoit la vie; & malgré le feu continuel de la Place, ils ne laiſſerent pas en pluſieurs endroits de ſe mettre à couvert: & dans ceux dont on ne pouvoit entamer le roc, il fit conſtruire des parapets qui tenoient lieu de tranchées, & qui étoient formez avec des poutres & d'épaiſſes planches, garnies par derriere de terre qu'on alloit querir bien loin, & qu'on détrempoit enſuite: pour la liaiſon, on la mêloit avec des joncs & de la paille; ce qui formoit une eſpece de muraille qui couvroit le ſoldat.

Les Turcs avec le ſecours des bœufs qu'ils avoient pris dans l'Iſle, conduiſirent enſuite leur canon juſqu'au mont Saint Elme; & après avoir dreſſé leurs plattes formes, leurs gabions & leurs mantelets, le Bacha commença à faire tirer le vingt-quatre de Mai avec dix canons qui portoient quatre-vingt livres de balle. Il avoit outre ces canons deux coulevrines de ſoixante, & un baſilic d'une énorme grandeur, qu'on prétend qui tiroit des boulets de pierre de cent ſoixante livres de peſanteur. Cette artillerie faiſoit un feu terrible:

JEAN DE LA VALETTE.

& quoique celle de la Place y répondît, comme ce fort étoit petit & étroit, il n'y avoit point de coup qui ne portât, & qui ne ruinât quelque partie des dehors & des défenſes : & les Infideles ayant augmenté leurs batteries, le Bailli de Negrepont qui commandoit dans la Place, & qui ne pouvoit réſiſter à un feu continuel, vit bien qu'au défaut des fortifications, il ne conſerveroit ſa Place que par le nombre & le courage de la garniſon.

Dans cette vûe il envoya le Chevalier Lacerda au Grand Maître pour lui demander du ſecours : & pour l'obtenir, cet Officier que la peur rendoit éloquent, exagera le péril où il dit qu'étoit la Place. Le Grand Maître en parut ſurpris, & encore plus indigné contre cet Envoyé, de ce qu'en préſence d'un grand nombre de Chevaliers, il avoit été aſſez imprudent pour lui dire qu'il ne faloit pas qu'il s'attendît qu'on pût tenir dans une auſſi méchante Place plus de huit jours. *Quelle perte avez vous donc faite*, repartit le Grand Maître, *pour crier au ſecours ? Seigneur*, lui répondit Lacerda, *le Château doit être conſideré comme un malade extenué, & ſans forces, qui ne peut ſe ſoutenir que par des remedes & des ſecours continuels. J'en ſerai moi-même le medecin*, lui dit le Grand Maître avec un dépit ſecret, *& j'y en conduirai d'autres avec moi : s'ils ne peuvent pas vous guérir de la peur, ils empêcheront bien au moins par leur valeur que les Infideles ne s'emparent du Château.*

Ce n'eſt pas que ce Prince ſe flatât de pouvoir conſerver long-tems une Place ſi foible, contre les attaques continuelles des Turcs : & il déplo-

JEAN DE LA VALETTE.

roit même ſecretement, & dans le fond de ſon cœur, le ſort des Chevaliers qui étoient dans un poſte ſi dangereux ; mais le ſalut de l'Iſle entiere dépendant de la durée de ce ſiege ; & comme il faloit par une courageuſe réſiſtance donner le tems au Vice-Roi de Sicile d'avancer à ſon ſecours, il réſolut de ſe jetter lui-même dans la Place, & de s'y enſevelir plutôt que de ſouffrir que par une foible défenſe & une compoſition précipitée, on mît les Infideles en état de s'attacher au bourg & au Château Saint-Ange, la derniere reſſource des Chevaliers & de la Religion. La Valette ſe diſpoſoit à conduire ce ſecours dans le fort ; mais le Conſeil & tout le Couvent s'y oppoſerent, & il ſe preſenta en même tems un ſi grand nombre de Chevaliers qui demandoient avec empreſſement cette commiſſion, qu'il n'y eût d'embaras que dans le choix qu'il en falut faire. Le Grand Maître mit à la tête de ce ſecours les Chevaliers Gonzales de Medran & de la Motte, avec les compagnies d'infanterie qu'ils commandoient : pluſieurs Chevaliers obtinrent la permiſſion de ſe joindre à eux, & l'Hiſtoire a conſervé le nom d'un Jean de Sola Navarrois ſervant d'armes, & brave ſoldat, qui en conduiſit pluſieurs autres, auſquels il avoit inſpiré ſa fermeté & ſa réſolution, & qui à ſon exemple, ſe firent tous tuer en differentes occaſions. Ils furent depuis remplacez par pluſieurs Chevaliers de differentes Nations, Anglois, François, Flamans, & Allemans, qui par l'éloignement de leurs Provinces, n'arriverent en Sicile que depuis le débarquement des Turcs à Malte, & le ſiege du Châ-

JEAN DE LA VALETTE.

teau Saint Elme. La plûpart ſans attendre une eſcorte, & dans l'impatience de partager les périls de la guerre avec leurs freres, ſe jettoient dans de legeres barques ; & ſuivant les occaſions qu'ils en trouvoient, paſſoient à la file, les uns après les autres. Après avoir abordé au bourg, & obtenu la permiſſion du Grand Maître, à la faveur de barques ſans mats & ſans voiles, de peur d'être découverts, ils traverſoient le port Muzet, & ſe jettoient dans la Place aſſiegée. Le Grand Maître pour favoriſer leur paſſage, du Château Saint-Ange qui étoit ſur une hauteur, battoit continuellement le camp ennemi. Un boulet de canon parti de cet endroit, & qui tomba dans la tranchée, & ſur une pierre, la mit en pieces : un éclat alla fraper l'Amiral Pialy qui viſitoit les travaux, & le bleſſa dangereuſement. On le crut mort ; & pendant que dans tout le camp, & principalement ſur la flote, on n'étoit occupé que de cet accident, le Grand Maître pour avancer le ſecours de Sicile, & pour empêcher la perte du fort, dépêcha la nuit le Chevalier de la Valette Cornuſſon ſon neveu, & le Commandeur Salvago Genois, pour conjurer le Vice-Roi de Sicile de hâter le ſecours que le Roi ſon maître lui avoit fait eſperer ; & il le prioit de lui renvoyer en même tems deux galeres de la Religion qui étoient revenues de courſe avec tous les Chevaliers aſſemblez à Meſſine, qui à la faveur de la flote d'Eſpagne, eſperoient rentrer dans le port. Le Commandeur de la Valette lui remit en même tems un memoire exact de la route que devoit tenir la flote Chrétienne avec le double de ſi-

JEAN DE LA VALETTE.

gnaux qu'il faudroit faire de part & d'autre, ſoit au Goze, ou aux cales voiſines où on pourroit débarquer. Le Vice-Roi lui renvoya auſſi-tôt un courier avec aſſurance d'un prompt ſecours, qu'il feroit partir au plus tard dans le quinze de Juin: & il l'exhortoit juſques en ce tems-là de faire filer de nouvelles troupes dans le fort Saint Elme, pour empêcher les Turcs de s'en rendre les maîtres. La Valette pour encourager la garniſon, lui fit part des nouvelles qu'il avoit reçûes du Vice-Roi. Le Chevalier de Medran qui y avoit conduit le dernier ſecours, fit une ſortie, ſe jetta dans la tranchée, ſurprit les Turcs; & favoriſé de l'artillerie du Château qui faiſoit un feu continuel, tailla d'abord en pieces tout ce qui ſe preſenta devant lui. Mais les Turcs revenus de la ſurpriſe qu'il leur avoit d'abord cauſée, s'étant ralliez, retournerent en foule à la charge; & après un combat fort opiniâtré, regagnerent la tranchée, forcerent les Chrétiens à ſe retirer dans la Place. Malheureuſement pour les aſſiegez il faiſoit un vent violent, qui repouſſoit la fumée de l'artillerie; cette fumée comme un nuage épais ſe raſſembla ſur la contre-eſcarpe. Les Turcs à la faveur de cette obſcurité, s'en emparerent, y firent un logement avec des arbres, des poutres & des ſacs de laine & de terre, dont ils avoient fait proviſion; & ils y dreſſerent en même tems une batterie.

Ces tenebres paſſageres étant diſſipées, on vit du fort avec beaucoup de ſurpriſe les enſeignes des Turcs arborées ſur cet endroit, d'où ces Infideles commencerent à battre le ravelin. Cette piece

JEAN DE LA VALETTE.

n'étant pas assez élevée, se trouva même exposée au feu de leur mousqueterie : en sorte qu'il ne paroissoit aucun des assiegez qui ne fût tué aussi-tôt par les Janissaires, qui tiroient avec beaucoup de justesse ; ce qui donna occasion au Capitaine de Lacerda, sous prétexte qu'il craignoit, disoit-il, que les Infideles ne se logeassent dans cet ouvrage avancé, de proposer de le miner & de le faire sauter. Mais on rejetta ce conseil, qui ne lui fit pas beaucoup d'honneur, & qu'on soupçonna venir d'un homme qui pâtissoit dans le péril, & qui eût souhaité, quelque fût le succès de ce siege, d'en voir au plutôt la fin.

Pendant que les Chrétiens & les Infideles étoient tous les jours aux mains, on vit arriver dans la flote des Turcs le renégat Uluccialy, fameux Corsaire, avec six galeres qu'il avoit amenées d'Alexandrie, & neuf cens hommes de débarquement: & peu de jours après, Dragut Vice-Roi de Tripoli, y en amena seize cens sur treize galeres & deux galiotes. Nous avons dit que le Grand Seigneur prévenu d'estime pour sa valeur & sa capacité, avoit expressément défendu à ses Géneraux de terre & de mer, de rien entreprendre sans sa participation. Son merite, & le credit sur-tout qu'il avoit à la Porte, le fit recevoir par toute l'armée au bruit de l'artillerie, & avec toutes sortes de marques de déférence & de distinction : il ne fut pas plutôt débarqué, qu'il voulut visiter le camp, & les principaux endroits de l'Isle.

Quelques mesures d'honnêteté qu'il gardât avec les Géneraux, il témoigna qu'il ne pouvoit approuver

JEAN DE LA VALETTE.

prouver qu'on eût commencé cette entrepriſe par le ſiege du fort Saint Elme : il prétendit qu'on auroit dû d'abord s'attacher au Château du Goze, & enſuite à la Cité notable, qui fourniſſoient des vivres au bourg & au Château Saint-Ange. Il ajoûta que par la priſe de ces deux Places, non ſeulement on auroit coupé, diſoit-il, les mamelles qui nouriſſoient le reſte de l'Iſle : mais ce qui étoit bien plus important, qu'on auroit fermé aux Chrétiens le chemin du ſecours qu'ils prétendoient faire entrer dans l'Iſle. Le Bacha, quoique revêtu de la dignité de Géneral, mais qui redoutoit le crédit du Corſaire, lui repréſenta que pour mettre la flote du Grand Seigneur à l'abri des vents, & même à couvert de l'armée des Chrétiens, il n'avoit pû ſe diſpenſer d'attaquer d'abord le fort, dont la priſe lui ouvroit une libre entrée dans le port Muzet ; qu'après tout, ce ſiege n'étoit pas encore ſi avancé qu'on ne le pût lever, s'il le jugeoit à propos, & tranſporter l'armée au Goze & devant la Cité. *Ce ne ſeroit pas le parti le moins prudent*, repartit Dragut, *ſi l'affaire n'étoit pas trop engagée ; mais après l'ouverture de la tranchée, & pluſieurs jours d'attaque, on ne pourroit lever le ſiege ſans commettre la gloire de Sa Hauteſſe, & peut-être même ſans décourager le ſoldat.* Ainſi il conclut à employer toutes les forces de l'armée pour ſortir avec honneur de cette entrepriſe ; & pour faire voir qu'une baſſe envie, & cette malignité ſi ordinaire parmi les courtiſans, n'avoit eu aucune part à la liberté qu'il avoit priſe de dire ſon ſentiment. Depuis qu'on eût réſolu de continuer le ſiege, il s'y employa

JEAN DE LA VALETTE.

avec autant de courage & d'aſſiduité, que s'il eût été reſponſable du ſuccès. On n'avoit gueres vû d'Officier géneral plus intrépide : il étoit les jours entiers dans la tranchée ou aux batteries. Parmi ſes differens talens, perſonne n'entendoit mieux que lui la direction & la conduite de l'artillerie : c'étoit ſon premier mêtier, comme nous l'avons dit dans le Livre précedent : par ſon ordre, le premier de Juin, on dreſſa une ſeconde batterie paralelle à la premiere, mais plus proche du fort : & pour entretenir un feu continuel, elles tiroient l'une après l'autre contre un cavalier qui couvroit le fort. Il plaça quatre canons du côté du port Muzet, qui battoient du même côté, & on mit ſur la contre-eſcarpe deux autres canons qui plongeoient dans le foſſé, & batoient la caſemate : & ſur la pointe de l'entrée du port Muzet, qui a retenu depuis ce tems-là le nom de *Cap* ou *pointe de Dragut*, il y fit amener de ſes galeres quatre coulevrines, qui battoient le flanc du ravelin, du cavalier, & tout le côté du fort qui regardoit l'Occident.

Les Ingénieurs Turcs, à la faveur de leurs mouſquetaires qui tiroient continuellement contre le ravelin, ſortirent de la tranchée ; & d'un courage déterminé, & tout à découvert, pour reconnoître l'effet de leurs bateries, s'avancerent juſqu'au pied de ce ravelin, ſans que perſonne leur en défendît les approches, ſoit que la ſentinelle eût été tuée, ou fût endormie, ſoit auſſi par la faute des Officiers, qui laiſſoient aux ſimples ſoldats le ſoin de faire les rondes : ces Ingénieurs à la faveur de ce profond ſilence, reconnurent tout à leur aiſe cet ou-

vrage détaché du fort, & qu'on ne pouvoit y aller du cavalier que par une eſpece de pont compoſé de quelques planches. Ils découvrirent en même tems une canoniere placée dans un endroit ſi bas, qu'un de ces Ingenieurs étant monté ſur les épaules d'un autre, apperçût les ſoldats Chrétiens couchez négligemment, & enſevelis dans un profond ſommeil. Les Turcs firent auſſi-tôt venir des troupes, qui ayant poſé des échelles, entrerent par la canoniere dans le ravelin, s'en rendirent les maîtres, & couperent la gorge à la plûpart des Chrétiens. Ceux qui s'éveillerent les premiers, voyant cette foule d'ennemis, s'enfuirent ; & pluſieurs, pour éviter le ſabre des Turcs, ſe précipiterent du pont dans le fond du foſſé. Les Turcs pour profiter de leur avantage, ſe jetterent ſur le pont pour paſſer dans le cavalier ; mais ils furent arrêtez par Guerare Sergent major, qui au bruit qu'ils faiſoient, y étoit accouru avec quelques ſoldats. Il fut bientôt ſecondé par les Chevaliers de Vercoyran & de Medran, qui s'y rendirent à la tête de leurs compagnies ; & on vit enſuite arriver le Bailli de Négrepont avec pluſieurs Chevaliers. Le combat devint alors plus égal : les Chrétiens repouſſerent même les Infideles ; & comme le ravelin, du côté du cavalier & du fort, n'avoit point de défenſe, à la faveur de deux canons qu'on braqua contre cet ouvrage, & dont les coups écartoient les Turcs, on eſperoit de le reprendre & de les en chaſſer. Mais leur Géneral de ſon côté fit avancer differens corps d'infanterie, qui ſans crainte du feu, ſe jetterent dans le ravelin : & ayant fait venir des pion-

JEAN DE LA VALETTE

JEAN DE LA VALETTE.

niers, des ſacs de laine & des ſacs à terre avec des bariques & des planches, ils s'y logerent, & tout l'effort des Chrétiens ne les en put chaſſer.

Ils pouſſerent encore plus loin leur entrepriſe; & voyant que le Bailli & les Chevaliers, pour ſe retirer dans le cavalier, avoient pris leur chemin par le bas du foſſé, avec une audace que l'eſperance d'une entiere victoire leur inſpiroit, ils s'y jetterent l'épée à la main, les pourſuivirent opiniâtrément, & ne furent arrêtez que par l'artillerie du fort & par une grêle de feux d'artifices, de pierres, de coups de mouſquet & de canonades qui tuerent les plus hardis, & qui en mirent un ſi grand nombre hors de combat, qu'ils furent obligez d'abandonner leur pourſuite, & de ſe retirer même hors du foſſé. On prétend qu'après s'être ralliez, & avoir reçû un nouveau renfort, ils y revinrent par une bréche qui étoit à la contreeſcarpe; & qu'après avoir placé des échelles au pied du fort, ils y monterent en foule, & avec un courage ſi déterminé, qu'on ne ſçait pas quel auroit été le ſuccès de cette derniere attaque, ſi heureuſement les échelles ne s'étoient pas trouvées trop courtes. Ils furent obligez d'en deſcendre & de les abandonner; ce ne fut pas ſans perdre beaucoup de monde. On prétend que cette action qui dura depuis la pointe du jour juſqu'à midi, leur coûta près de trois mille hommes des plus braves de leur armée. La Religion de ſon côté, outre la perte du ravelin, eut vingt Chevaliers de tuez, & près de cent ſoldats. Le Bailli de Negrepont, le Sergent major Guérare, le Chevalier Adorne, &

la Roche Perura, jeune Chevalier Caſtillan, furent bleſſez. On rapporte que le Chevalier Abel de Bridiers de la Gardampe, ayant reçû un coup de mouſquet dans le corps, comme quelques-uns de ſes confreres ſe préſentoient pour le relever, & le conduire dans un endroit où il pût être penſé, après les avoir remerciez affectueuſement de leur bon office : *Ne me comptez plus*, leur dit-il, *au nombre des vivans ; vos ſoins ſeront mieux employez à défendre nos autres freres.* Il ſe traîna enſuite juſqu'à la Chapelle du Château ; & après s'être recommandé à Dieu, il expira au pied de l'Autel, où on le trouva mort. A la faveur de la nuit, & avec la permiſſion du Grand Maître, on tranſporta au bourg les bleſſez pour les y faire penſer : en leur place, & par la même voye, on ramena cent hommes commandez par le Chevalier Vagnon. L'artillerie du fort, & les batteries du Château Saint-Ange & de l'Iſle de la Sangle, favoriſoient ce paſſage : & quoique les Turcs euſſent deux canons ſur le haut de la grotte d'Alicata, qui battoient l'endroit par où on pouvoit entrer dans le Château, & que les Janiſſaires excellens arquebuſiers, & qui ne ſe ſervoient que de mouſquets d'un gros calibre, & qui portoient fort loin, tiraſſent continuellement ſur le rivage le plus voiſin du fort, ils n'avoient pû encore empêcher cette communication, & le paſſage de ces petits ſecours que le Grand Maître y envoyoit.

JEAN DE LA VALETTE.

Ce fut par le retour de ces bleſſez qu'il apprit avec douleur le détail de la perte du ravelin, & tout ce qui s'étoit paſſé dans cette derniere action:

JEAN DE LA VALETTE.

& ce qui ne lui cauſa pas moins d'indignation, c'eſt qu'il découvrit que la Cerda, ſous prétexte d'une legere bleſſure, dont à peine on voyoit la marque, s'étoit mêlé parmi les bleſſez. Cette lâcheté dont juſqu'alors il n'y avoit point eu d'exemple dans la Religion, affligea ſenſiblement la Valette; & quoiqu'il eût pitié de ſa foibleſſe, il ne laiſſa pas de le faire arrêter, & de l'envoyer en priſon; châtiment encore trop doux pour un homme, qui pendant tout le ſiege, n'avoit fait paroître d'habileté & d'adreſſe que pour s'éloigner du péril.

Le Bailli de Négrepont, le Commandeur Broglio, quoique bleſſez, & tous deux fort âgez, refuſerent avec beaucoup de courage la permiſſion que le Grand Maître leur avoit envoyée de revenir au Couvent: & pour toute réponſe, ils lui demanderent qu'ils vouloient mourir dans leur poſte & au lit d'honneur. Ces Chevaliers ſi reſpectables, toujours ſous les armes, les viſages brûlez & défigurez par l'ardeur du ſoleil, ne partoient point des endroits où il y avoit le plus de péril: & quoique d'une vieilleſſe preſque caduque, ils portoient eux-mêmes de la terre dans les endroits qu'il faloit fortifier, ou ſecouroient les autres Chevaliers qui dans une place ſi étroite, étoient à tous momens bleſſez. On ne voyoit que des boiteux, des bras en écharpes, & même des membres ſeparez du corps, eſpars confuſément & qu'on n'avoit pas le tems de couvrir de terre; & ces hommes dont la plûpart n'étoient plus que la moitié d'eux-mêmes, conſervoient un courage entier, ſervoient

JEAN DE LA VALETTE.

l'artillerie, ſe traînoient juſques ſur les bréches, & préſentoient par tout un front redoutable.

Le Grand Maître leur faiſoit paſſer ſucceſſivement tous les ſecours que la Place pouvoit contenir; mais comme par le feu continuel des ennemis il n'y avoit preſque point de jour qu'il ne perdît un grand nombre de Chevaliers & de ſoldats, il fit partir la nuit une barque pour la Sicile, qui porta de ſa part des Lettres au Vice-Roi, où il lui faiſoit part de l'extrêmité où le fort étoit réduit: & il lui marquoit expreſſément qu'il étoit ſurpris qu'il n'eût pas encore tenté de faire repaſſer à Malte ſur les deux galeres de la Religion, les Chevaliers qui n'attendoient que cette occaſion pour ſe rendre à leur devoir; & il lui demandoit en même tems un ſecours particulier de mille ſoldats pour remplacer ceux qui périſſoient journellement dans le fort. Comme par la conduite que tenoit ce Vice-Roi, & par le peu d'empreſſement qu'il avoit à raſſembler les differentes eſcadres du Roi d'Eſpagne, il craignoit qu'il ne ſe déterminât jamais à tenter le ſort d'un combat naval, il lui marquoit à la fin de ſa Lettre que pourvû qu'il voulût ſeulement débarquer huit mille hommes dans l'Iſle, il ſe flatoit, avec ce qui lui reſtoit de troupes, de faire lever le ſiege, & de forcer les ennemis à ſe rembarquer. Le Vice-Roi lui renvoya ſur le champ Salvago, qui par ordre du Grand Maître, & pour hâter le ſecours, étoit reſté auprès de lui: & il le fit accompagner par un autre Chevalier appellé Mirande, des premiers de l'Ordre & des plus zelez; & il les chargea d'aſſurer le Grand Maî-

JEAN DE LA VALETTE.

tre qu'il ne perdoit pas un moment de tems pour raſſembler les vaiſſeaux & les galeres néceſſaires pour lui porter le ſecours qu'il attendoit ; mais qu'il n'en avoit pas encore un aſſez grand nombre pour hazarder une bataille contre la flote des Turcs ; qu'il avoit beſoin de celles de la Religion ; & que pour accelerer l'embarquement des troupes, il ne pouvoit les envoyer trop tôt.

Les deux Chevaliers ſe jetterent dans un leger brigantin, & eſcortez des deux galeres de la Religion que le Vice-Roi avoit retenues dans le port de Saragoſſe, ils doublerent le Cap de Paſſaro, d'où après avoir renvoyé les galeres qui ne pouvoient pas, ſans être découvertes, avancer plus près du port, à la faveur de la nuit, ils entrerent dans celui de Muzet, & gagnerent le rivage le plus proche du fort Saint Elme. Ils s'y retirerent pendant le jour, & la nuit ſuivante, après avoir viſité exactement les differens poſtes de cette Place, & en avoir reconnu le mauvais état, ils ſe rembarquerent & ſe rendirent au bourg auprès du Grand Maître. Il fut fort ſurpris de les voir arriver ſans aucun ſecours, ſur-tout ſans les deux galeres de la Religion, & que le Vice-Roi non content de les retenir, demandât encore les cinq autres, dont les ſoldats & la chiourme travailloient continuellement à fortifier differens poſtes du bourg & de l'Iſle de la Sangle. Cette conduite le confirma dans le ſoupçon qu'il avoit que le Vice-Roi malgré ſes promeſſes, & l'oſtentation d'un puiſſant ſecours, n'oſoit hazarder une bataille, & que par ces délais affectez, & la demande hors de ſaiſon qu'il faiſoit des

JEAN DE LA VALETTE.

des galeres, il ne cherchoit qu'un prétexte pour ſe diſpenſer de venir attaquer la flote des Turcs. Il lui renvoya le Salvago, Chevalier plein de zele, & qui au péril d'être pris par les Infideles, paſſa & repaſſa pluſieurs fois pendant le ſiege au travers de l'armée ennemie. Le Grand Maître le chargea de repreſenter au Vice-Roi qu'il ne pouvoit lui envoyer les galeres de la Religion ſans une eſcorte ſur chacune au moins de cinquante ſoldats, & un bon nombre d'Officiers pour contenir la chiourme & les eſclaves, qui pourroient ſe révolter ; & que bien loin de ſe défaire des uns & des autres, il ne croyoit pas pouvoir conſerver l'Iſle, ſi en attendant le grand ſecours qu'il lui faiſoit eſperer, & pour réſiſter aux attaques continuelles des Infideles, il ne lui fourniſſoit de nouvelles recrues. Avant qu'il partit, il lui remit d'amples pouvoirs de ſa part, & de celle du Conſeil, pour le Prieur Gatinare, par leſquels cet ancien Commandeur, & des premiers de l'Ordre, étoit autoriſé à emprunter des ſommes conſiderables aux banques publiques, ramaſſer & recevoir les reſponſions, acheter des munitions de guerre, & envoyer le tout inceſſamment à Malte avec les deux galeres, & tous les Chevaliers qui, pour y paſſer, s'étoient rendus à Meſſine, & attendoient avec impatience le départ de la grande flote.

Salvago partit ſeul pour la Sicile ; Lamirande plein de zele demanda au Grand Maître, & en obtint la permiſſion, de ſe renfermer dans le fort aſſiegé ; il y fut reçû avec la conſideration qui étoit dûe à ſa valeur : c'étoit un ancien Chevalier éga-

JEAN DE LA VALETTE.

lement révéré par ſa pieté & par ſon courage, & qui s'étoit ſignalé en pluſieurs occaſions. Tous les Chevaliers de la Place de concert lui déférerent la Charge de Major ; il s'en acquitta avec ſa valeur & ſa capacité ordinaires : ſon experience, ſa préſence dans tous les endroits où il en étoit beſoin, & ſur-tout ſon exemple augmenterent le courage du ſoldat ; il leur apprit la maniere, quand le canon des ennemis tiroit, de ſe mettre à couvert de ſes coups, & en même tems de pouvoir ſans ſe découvrir y répondre par le feu de la Place. Par ſes ſoins il fit entrer une grande proviſion de vin, de vivres, & des remedes pour les bleſſez & pour les malades ; c'étoit le pere des ſoldats ; rien n'échapoit à ſon attention que le ſoin particulier de ſa perſonne, & de ſa propre conſervation.

Dragut pour empêcher ces ſecours continuels, & la communication du bourg avec le fort, propoſa dans le Conſeil de dreſſer une nouvelle baterie ſur la pointe du grand port, ſituée à l'Orient, & à l'endroit où on avoit élevé des fourches patibulaires. Mais Muſtapha lui repreſenta que cet endroit étoit trop éloigné du camp & trop voiſin du bourg ; que les Chevaliers enleveroient le canon, ou du moins, l'encloueroient : qu'on ne pourroit conſerver cette baterie ſi on n'établiſſoit dans le même endroit une eſpece de camp & un corps conſiderable de troupes pour s'oppoſer aux ſorties & aux attaques des Chevaliers ; que ſon armée étoit trop affoiblie par les pertes & les fatigues du ſiege, pour pouvoir la partager ; mais qu'il faloit remettre ce deſſein à l'arrivée du Vice-Roi d'Alger

qu'on attendoit tous les jours avec toutes les forces de ſon gouvernement, & qui ſeroit ravi qu'on le chargeât de cette entrepriſe. Le Conſeil s'arrêta à cet avis, & cependant les Turcs continuerent jour & nuit leurs batteries du côté du port Muzet; & en même tems avec des facines, de la terre, & des ſacs de laine, ils éleverent le ravelin au deſſus du parapet de la Place, d'où ils découvroient tout ce qui ſe paſſoit: & après y avoir fait monter deux canons qui tiroient continuellement, & par le feu de la mouſqueterie, ils empêchoient les ſoldats d'approcher du parapet: pour pénétrer juſques-là, ils étoient réduits à s'y conduire par des tranchées & un ſous-terrein qui y aboutiſſoit. Le Bacha pour ruiner cette défenſe, fit avec des arbres, des antenes de vaiſſeau, & de groſſes planches, conſtruire un pont ſi large, que ſix hommes y pouvoient paſſer de front: & de peur que les Chrétiens pour le brûler, ne jettaſſent deſſus des feux d'artifice, on le couvrit de terre juſqu'à une certaine hauteur. Par ce pont, & à la faveur du feu continuel du ravelin, les Turcs pénétrerent juſqu'au parapet, s'y attacherent, & joignirent la ſappe à la mine. Lamirande qui ſe portoit par tout où il y avoit le plus de danger, ayant reconnu leur deſſein, n'eut pas beaucoup d'inquiétude de la mine que les Infideles tâchoient de pouſſer dans un endroit où il ſçavoit bien qu'ils trouveroient le roc vif, & trop difficile à entamer.

JEAN DE LA VALETTE.

Mais comme par la ſappe ils ruinoient inſenſiblement le parapet; derriere cet ouvrage il en fit conſtruire un ſecond fortifié d'un bon foſſé, & gar-

JEAN DE LA VALETTE.

ni d'artillerie : la nuit ſuivante, il fit une ſortie à la tête des plus braves ſoldats de la garniſon. Pendant que par une fauſſe attaque une partie feignoit de ſe vouloir jetter dans la tranchée, les autres ſe gliſſerent ſous le pont, y mirent le feu, & ne s'en retirerent qu'après l'avoir vû embraſé de tous côtez. Les Turcs, travailleurs infatigables, le rétablirent dès le lendemain, & ſur le ſoir firent la deſcente du foſſé, & poſerent des échelles au pied de la muraille, comme s'ils euſſent fait deſſein de monter à l'aſſaut. Les Chevaliers ſe preſenterent auſſi-tôt ſur la bréche avec leur intrépidité ordinaire. Les Infideles qui n'avoient fait ce mouvement que pour les obliger de ſe découvrir, ſe retirerent bruſquement, en même tems que leur artillerie chargée à cartouche, fit un feu ſi terrible, que la Religion y perdit plus de Chevaliers qu'elle n'avoit fait juſqu'alors & dans les attaques les plus vives.

Ceux qui reſtoient, voyant le ravelin pris, qui découvroit tout le fort, la plûpart de l'artillerie démontée, les défenſes ruinées, de grandes bréches, & peu de ſoldats pour les défendre, députerent au Grand Maître pour lui repreſenter l'état déplorable de la Place, & demander que pour prévenir qu'on ne les emportât d'aſſaut, il leur envoyât des barques pour les repaſſer dans le bourg. Les aſſiegez choiſirent pour une ſi fâcheuſe commiſſion le Chevalier Medran, eſtimé du Grand Maître par ſa valeur, & dont le rapport ne pouvoit être ſuſpect de foibleſſe, ni de lâcheté. Il déclara franchement à ce Prince que la place n'étoit

JEAN DE LA VALETTE.

plus tenable, & que quand on s'opiniâtreroit à y reſter encore quelques jours, une défenſe auſſi inutile ne ſerviroit qu'à faire périr le reſte de la garniſon ; qu'il ne pouvoit même arriver rien de plus avantageux pour les Turcs, que de faire paſſer de nouveaux ſecours dans une place ſi ruinée, qui conſommeroit inſenſiblement les troupes néceſſaires pour la défenſe des autres fortereſſes de l'Iſle. Il ajoûta qu'il étoit chargé cependant, quelque parti qu'il prît, de l'aſſurer de l'obéiſſance aveugle des Chevaliers & de la garniſon.

Le Grand Maître fit part au Conſeil du ſujet qui avoit fait venir au bourg le Chevalier de Medran, & de l'état où ſe trouvoit le fort & la garniſon. La plûpart des Grands-Croix qui compoſoient le Conſeil, opinerent à abandonner une ſi mauvaiſe place, qui dévoroit, pour ainſi dire, ſes défenſeurs, & qui peu à peu, ſous prétexte de ſecours, laiſſeroit les autres fortereſſes ſans reſſource. Le Grand Maître, malgré de ſi juſtes motifs, fut d'un avis contraire ; il convint qu'à la verité il ne croyoit pas la place tenable, & il avoua même qu'il ne pouvoit s'empêcher de plaindre le ſort des Chevaliers qui étoient expoſez dans un poſte ſi dangereux, à périr tous les jours ; mais il ſoutint qu'il y avoit des occaſions où il faloit hazarder les membres particuliers pour ſauver tout le corps ; qu'il étoit bien averti que ſi le fort étoit pris ou abandonné, le Vice-Roi avoit déclaré qu'il ne hazarderoit point pour la défenſe du reſte de l'Iſle, la flote & les troupes du Roi ſon maître ; qu'ainſi le ſalut entier de Malte dépendoit abſolument de la du-

JEAN DE LA VALETTE.

rée du ſiege, & que quoiqu'il en coûtât à la Religion, il faloit le prolonger auſſi long-tems qu'on pourroit. Tout le Conſeil revint à ſon avis ; & de concert avec eux, il chargea Medran de repreſenter de ſa part aux Chevaliers qui s'étoient enfermez dans le fort, que la conſervation ou la perte entiere de l'Iſle, & peut-être de l'Ordre, dépendoit du plus ou du moins de tems qu'ils tiendroient dans cette place ; qu'ils ſe ſouvinſſent des vœux qu'ils avoient faits à leur Profeſſion, & qu'ils étoient obligez pour la défenſe de la Religion de ſacrifier leurs vies ; qu'on ne laiſſeroit pas de leur faire paſſer du ſecours autant que la petiteſſe du fort en pouroit contenir ; & qu'il étoit réſolu, quand il en ſeroit beſoin, de ſe jetter lui-même dans la place, & d'y mourir avec eux.

Le Medran ayant rapporté cette réponſe, pluſieurs Chevaliers, & ſur-tout les plus anciens, proteſterent de s'enſevelir ſous les ruines du fort, plutôt que de l'abandonner ; mais le plus grand nombre, & des Officiers de la garniſon, trouverent cette réponſe dure, & même cruelle : & ils ſe plaignirent que le Conſeil, & des gens qui ne partageoient pas le péril, les expoſoient ſans aucune apparence d'utilité à la boucherie, & à une mort inévitable. Une mine que les Turcs tâchoient de pouſſer ſous le premier parapet, augmenta leurs murmures ; ils écrivirent au Grand Maître pour lui demander la permiſſion de ſe retirer dans le bourg, & par leur Lettre ſignée de cinquante-trois Chevaliers, ils lui déclarerent que ſi la nuit ſui-

JEAN DE LA VALETTE.

vante il ne leur envoyoit pas des barques pour les tirer d'un endroit où ils alloient tous périr, ils ne prendroient alors conſeil que de leur déſeſpoir ; qu'ils feroient une ſortie l'épée à la main, & qu'ils ſe feroient tous tuer plutôt que d'être étouffez ſous des ruines ; ou ſi le fort étoit emporté dans un aſſaut, de ſe voir enſuite égorgez comme des bêtes, & expoſez aux tourmens que la cruauté ingénieuſe des barbares ſçauroit bien inventer.

Le Commandeur du Cornet fut porteur de cette Lettre, que le Grand Maître ne vit qu'avec beaucoup de trouble & d'indignation ; mais comme il avoit un courage ſuperieur aux plus fâcheux évenemens, il leur récrivit que pour mourir avec honneur, comme ils prétendoient, il ne ſuffiſoit pas de périr les armes à la main ; mais que ce devoit être encore ſous le mérite de l'obéiſſance qu'ils lui devoient, & dans les occaſions qu'il leur preſcriroit ; que s'ils abandonnoient le fort, & qu'il les envoyât reprendre avec des chaloupes, on ne pouvoit plus eſperer de ſecours du Vice-Roi ; que les Turcs ne manqueroient pas auſſi-tôt d'inveſtir & d'aſſieger le bourg, & qu'ils y trouveroient également la fin de leur vie, & la mort qu'ils ſe flatoient d'éviter par une honteuſe déſertion du poſte dont la Religion leur avoit confié la défenſe ; qu'au reſte ils n'avoient rien à craindre des mines dans un fort conſtruit par tout ſur le roc. Pour tâcher de les raſſurer, ou pour mieux dire dans la vûe de gagner du tems, il y envoya trois Commiſſaires pour lui faire un rapport fidele de l'état de la place, & combien de jours elle pouvoit encore tenir.

Le Commandeur de Medine, Eſpagnol, le Chevalier de la Roche, François, le Chevalier Caſtriot, Italien.

JEAN DE LA VALETTE.

Ces Commiſſaires étant arrivez, parlerent avec beaucoup de politeſſe & de douceur à tous les Chevaliers qui s'étoient aſſemblez pour les recevoir : ils donnerent même beaucoup de louanges au courage & à la fermeté qu'ils avoient fait paroître juſqu'alors, & ils les exhorterent à ne pas ternir leur gloire & leur réputation par une retraite précipitée. Ceux des Chevaliers qui avoient écrit au Grand Maître, avant que de leur répondre, exigerent qu'ils viſitaſſent les differens poſtes de la place. Ils leur firent voir qu'elle étoit abſolument commandée par l'exhauſſement que les Turcs, depuis qu'ils étoient maîtres du ravelin, y avoient ajoûté ; que ce fort étant ſerré & étroit, il ne ſe paſſoit point de jour qu'on ne leur tuât beaucoup de monde ; & que pour en mieux juger, il faloit avoir éprouvé toute la furie de leur canon & de leur mouſqueterie ; qu'après tout, plus on y enverroit de monde, plus grande en ſeroit la perte, n'ayant plus même de terre dont ils puſſent ſe couvrir.

Deux des Commiſſaires, gens ſages & habiles ; & qui par leur complaiſance, vouloient amener les Chevaliers mécontens à leur ſentiment, avouerent qu'ils ne comprenoient pas de quelle maniere on avoit pû tenir ſi long-tems dans un petit fort, ſi ruiné, qu'il ne paroiſſoit plus que le cadavre défiguré d'une place de guerre ; mais ils ajoûterent qu'ils ne deſeſperoient pas que de ſi braves Chevaliers ne trouvaſſent encore dans leur valeur des reſſources pour s'y maintenir encore quelques jours, & pour donner au Vice-Roi le tems de les venir dégager,

dégager, & de faire lever le ſiege. Le troiſiéme de ces Commiſſaires s'appelloit Conſtantin Caſtriot, Prince Grec, & deſcendu à ce qu'on prétendoit de la même Maiſon que le fameux Scanderberg, le Heros de l'Albanie, & de toute la Chrétienté. Caſtriot tout brûlant de zele, & d'un caractere impétueux, ſans avoir recours aux ménagemens de ſes confreres, ſoutint hautement que la place n'étoit point réduite à une ſi grande extrêmité, qu'il ne fût poſſible de s'y maintenir encore quelque tems; qu'il y avoit differens moyens de mettre le fort à couvert de l'artillerie du ravelin; qu'en de-çà des bréches, on pouvoit faire des coupures bordées de paliſſades & de bons retranchemens; d'ailleurs que perſonne n'ignoroit qu'une place bâtie ſur le roc ne pouvoit être minée. JEAN DE LA VALETTE.

Les Chevaliers auſquels ce diſcours s'adreſſoit, le prirent pour une injure, comme s'il leur eût voulu reprocher, ou qu'ils ne ſçavoient pas leur métier, ou qu'ils n'avoient pas aſſez de courage pour recourir aux remedes périlleux de l'art militaire. Ce fut aſſez pour exciter de fâcheuſes conteſtations: chacun ſoutenoit ſon ſentiment avec ardeur; la diſpute s'échauffa; quelques Chevaliers des plus vifs s'écrierent qu'il faloit retenir un ſi habile homme dans la place, & l'obliger de mettre lui-même en pratique ſes leçons: quelques-uns coururent à la porte du fort pour s'en rendre les maîtres, & pour la fermer. Un tumulte pernicieux, & dont les Turcs pouvoient ſe prévaloir, commença à s'élever: pour l'appaiſer, le Bailli de Négrepont & Lamirande firent ſonner l'alarme:

JEAN DE LA VALETTE.

ce qui fit courir tous les Chevaliers chacun à leur poſte.

Les Commiſſaires de retour au bourg, rendirent compte au Grand Maître du mauvais état où ils avoient trouvé la place, & lui déclarerent franchement qu'ils ne croyoient pas que la garniſon pût ſoutenir un aſſaut. Caſtriot au contraire, ſoit par attachement pour ſon premier avis, & peut-être auſſi par reſſentiment de ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Chevaliers, prétendit que la place n'étoit pas hors de défenſe, & il offrit au Grand Maître, s'il vouloit lui permettre de lever quelques troupes dans l'Iſle, de s'enfermer dans le fort, & de s'y maintenir juſqu'à l'arrivée du ſecours contre tous les efforts des Infideles.

Il y avoit peut-être dans ces promeſſes plus de courage & de réſolution, que de connoiſſance du veritable état de la place, & le Grand Maître lui-même ſçavoit bien à quoi s'en tenir ; mais comme il avoit un interêt eſſentiel à prolonger le ſiege à quelque prix que ce fût, il accepta les offres de Caſtriot, dont il prétendoit faire plus d'un uſage: il lui donna même en public de grandes louanges, & l'Evêque de Malte de concert avec lui, & comme porté d'un zele ſi convenable à ſa dignité, avança de ſon argent les ſommes néceſſaires pour faire les nouvelles levées, qui devoient relever les Chevaliers. On battit auſſi-tôt le tambour dans le bourg, & dans toutes les places. Un grand nombre d'habitans de la campagne & même des principaux des Villes, prirent parti ; chacun à l'envie vouloit ſe faire enrôler ; les Chevaliers qui étoient

JEAN DE LA VALETTE.

dans le fort, n'en apprirent la nouvelle qu'avec une ſurpriſe mêlée de chagrin : & ce qui l'augmenta encore, c'eſt que le Grand Maître leur écrivit depuis d'un ſtile dur & ſec, & plein de hauteur, qu'il leur donnoit volontiers leur congé ; que pour un Chevalier qui paroiſſoit rebuté de ſoutenir plus long-tems le ſiege, il ſe préſentoit dix braves ſoldats, pleins de courage & d'ardeur, & qui demandoient avec empreſſement la permiſſion de ſe jetter dans le fort. Il ajoûtoit qu'il feroit partir inceſſamment ſur des barques cette nouvelle garniſon ; qu'ils pouvoient remettre leur poſte aux Officiers, qui la conduiroient, & que pour eux ils ſe ſerviſſent de la même voye pour ſe rendre au bourg. *Revenez au Couvent, mes freres*, leur diſoit-il, *vous y ſerez plus en ſûreté, & de notre côté nous ſerons plus tranquilles ſur la conſervation d'une place importante, & d'où dépend le ſalut entier de l'Iſle & de tout notre Ordre.*

Les Chevaliers mécontens, ſentirent vivement l'indifference, & même le mépris que ce peu de mots renfermoit. En remettant la place à des recrues & à de nouveaux ſoldats, ils ſe preſentoient avec douleur la confuſion dont ils alloient ſe couvrir à la face de tout l'Ordre. *Comment*, ſe diſoient-ils les uns aux autres, *ſoutiendrons-nous la vûe du Grand Maître, & les reproches de nos confreres ? & s'il faut que cette nouvelle garniſon ſoit aſſez heureuſe pour ſe maintenir dans la place juſqu'à l'arrivée du ſecours, quel endroit de la terre pourons-nous trouver, aſſez éloigné du commerce des hommes, pour y aller cacher notre honte & notre douleur ?* Pleins de ces

JEAN DE LA VALETTE.

triſtes réflexions, ils réſolurent de ſe faire tous tuer plutôt que de ceder leur poſte à cette milice, ou d'abandonner la place aux Turcs ; & ils prierent le Bailli de Négrepont & le Commandeur Broglio, de faire connoître au Grand Maître leur repentir, & la diſpoſition où ils étoient de répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang pour la défenſe de la place. Comme il étoit encore jour, & qu'on vouloit prévenir l'arrivée des barques, le Gouverneur lui dépêcha auſſi-tôt un habile nageur. Il lui marquoit par ſa lettre l'heureux changement qui s'étoit fait dans les eſprits, & il lui demandoit de la part des mécontens, le pardon de leur faute, & la permiſſion de l'effacer par une fermeté & un courage à l'épreuve des plus grands périls.

C'étoit à ce repentir que le Grand Maître attendoit les mécontens : & quoiqu'il l'eût prévû & même préparé par l'émulation & la jalouſie qu'il avoit excitée dans les eſprits, il ne laiſſa pas d'abord de rejetter la priere du Gouverneur, & il lui marquoit par ſa Lettre qu'il préféreroit toujours une nouvelle milice bien diſciplinée, à de vieux guerriers, qui prétendoient ſe rendre arbitres de leur devoir. Les Chevaliers conſternez de ſa fermeté, lui demanderent grace dans les termes les plus ſoumis. Comme il eût été dangereux de les réduire au deſeſpoir, il ſe laiſſa fléchir, & il voulut bien être appaiſé : les nouvelles levées furent congediées, & on renvoya chaque habitant au poſte qui lui avoit été aſſigné avant le projet & l'entrepriſe du Seigneur Caſtriot.

Pendant ces mouvemens, le Commandeur Sal-

vago étoit repaſſé en Sicile ; & ayant débarqué à Sarragoſſe, au défaut du ſecours dont le Vice-Roi ſous differens prétextes différeroit le départ, il ordonna de la part du Grand Maître au Commandeur de Cornuſſon neveu de ce Prince, & au Commandeur de Saint Aubin, tous deux Capitaines des galeres de la Religion, qui étoient dans le port de cette Ville, de s'embarquer inceſſamment, & de conduire à Malte tous les Chevaliers & les avanturiers qui s'étoient rendus dans ce port avec une compagnie d'infanterie, qui avoit été levée des deniers de la Religion, & commandée par le Chevalier Auguſtin Ricca. Ces deux galeres chargées de ce petit ſecours, & après avoir fait differentes manœuvres, gagnerent l'Iſle du Goze. Leur deſſein étoit de débarquer dans l'anſe ou la cale de Malte, qui leur paroîtroit la plus ſûre. Mais ils furent prévenus par Dragut, qui ayant été averti de leur départ par des eſpions qu'il entretenoit en Sicile, avoit mis differentes eſcadres le long des côtes pour empêcher les vaiſſeaux Chrétiens d'en approcher.

JEAN DE LA VALETTE.

Les Chevaliers, Capitaines de deux galeres, ne croyant pas devoir hazarder contre celles de Dragut, & contre des forces ſi ſuperieures, le ſecours qu'ils portoient à Malte, prirent le parti de retourner à Sarragoſſe. Le Grand Maître qui pour réparer les pertes continuelles qu'il faiſoit à la défenſe du fort, comptoit ſur ce ſecours particulier, fut ſenſiblement touché de leur départ. Il en fit par ſes Lettres de ſeveres réprimandes à ſon neveu. Il lui marquoit avec une eſpece de mépris,

JEAN DE LA VALETTE.

qu'il étoit rare qu'avec tant de circonſpection, un Capitaine pût acquerir beaucoup de gloire ; & il ajoûtoit qu'un Chevalier de Malte ſur-tout devoit plus oſer que tout autre guerrier.

Par le même courier il écrivit au Commandeur de Salvago, qui pour hâter le grand ſecours & le départ de la flote, réſidoit auprès du Vice-Roi, de repreſenter de ſa part à ce Seigneur l'extrêmité où le fort de Saint Elme ſe trouvoit réduit, & de le conjurer, s'il n'avoit pas encore raſſemblé toutes ſes forces, de lui envoyer au moins les deux galeres de la Religion, d'y en vouloir bien joindre deux autres de l'eſcadre de Sicile, & d'embarquer ſur ces quatre galeres ce qu'il y avoit à ſa Cour & dans les ports de l'Iſle de Chevaliers & d'avanturiers, & d'y ajoûter un regiment d'infanterie pour remplacer les ſoldats de la Religion morts, ou hors de combat par leurs bleſſures.

Le Vice-Roi toujours magnifique en promeſſes, & qui, pour intimider les Turcs, ne parloit que de la grandeur des préparatifs qu'il faiſoit pour le ſecours de Malte, ſe ſeroit en quelque maniere démenti, s'il en eût refuſé un ſi petit : ainſi pour ſoutenir toujours aux yeux du public les bruits avantageux qu'il répandoit de ſes forces, il déſigna les deux galeres, qui de concert avec les deux de la Religion, devoient préceder le grand ſecours: & il ordonna en même tems à Melchior Robles, Meſtre de camp du Terze de Sicile, de s'embarquer ſur ces galeres avec ſon régiment. Mais ſous differens prétextes, & par la lenteur affectée des Officiers de terre & de mer, cet embarquement ſe

differoit de jour en jour : & le Vice-Roi qui eût bien voulu ne point partager ſes forces, ne laiſſoit pas de ſe faire un mérite de ce ſecours particulier, dont cependant par des ordres ſecrets, il empêchoit l'exécution. JEAN DE LA VALETTE.

Quoique tout ſemblât s'oppoſer au ſecours du Fort, le Grand Maître ne relâchoit rien de ſes ſoins & de ſon activité ordinaire : par ſes ordres & à la faveur de la nuit on faiſoit paſſer continuellement aux aſſiegez des recrues, des vivres, des munitions de guerre & des feux d'artifice. Il en avoit même inventé pour un aſſaut d'une nouvelle eſpece. C'étoient des cercles d'un bois très-leger, qu'on trempoit d'abord dans l'eau de vie, ou qu'on frotoit avec de l'huile bouillante. On les couvroit enſuite de laine ou de coton, qu'on imbiboit dans d'autres liqueurs combuſtibles, & mêlées avec du ſalpêtre & de la poudre à canon : après que cette préparation étoit refroidie, on recommençoit juſqu'à trois fois la même operation, & dans un aſſaut, quand ces cercles étoient enflamez, on les prenoit avec des pincettes, & on les jettoit au milieu des plus épais bataillons. Souvent deux ou trois ſoldats ennemis ſe trouvoient embaraſſez dans ces cercles brûlans ; & ils étoient expoſez eux-mêmes à brûler tout vifs, à moins qu'ils ne ſe précipitaſſent promptement dans l'eau, & qu'ils n'y reſtaſſent juſqu'à l'extinction du feu. Les Chevaliers qui défendoient le Fort avoient bien beſoin contre leurs redoutables ennemis de ces differens ſecours.

Depuis le dix-ſept de Juin juſqu'au quatorze de Juillet on en vint tous les jours aux mains ; com-

JEAN DE LA VALETTE.

me ce Fort n'étoit gueres bien flanqué, il n'y eut point de jour que ces Infideles ne tentaſſent de l'emporter par eſcalade; mais ayant été autant de fois repouſſez avec une grande perte de leurs plus braves ſoldats, le Bacha honteux d'être arrêté ſi long-tems devant une ſi mauvaiſe Place, réſolut d'y revenir le ſeize avec toutes ſes troupes, & d'y donner un aſſaut géneral. Pour faciliter cette attaque, le quinze fut employé à battre en bréche, & ſon artillerie n'ayant point ceſſé de tirer, raſa la muraille juſqu'au roc ſur lequel elle avoit été conſtruite.

Le ſeize de Juin, jour deſtiné pour l'aſſaut, les galeres des Turcs, dès la pointe du jour, s'étendirent vis-à-vis de ce Château & du côté de la mer, le battirent avec toute l'artillerie des vaiſſeaux, pendant que celle de terre compoſée de trente-ſix gros canons foudroyoit & réduiſoit en poudre ce qui reſtoit ſur pied de fortifications. Les Turcs au ſon des tambours, de leurs nacaires & d'autres inſtrumens barbares, entrerent dans le foſſé qu'ils avoient preſque comblé: & le ſignal de l'aſſaut ayant été donné par un coup de canon, ils y coururent avec un courage déterminé. Ils étoient favoriſez par quatre mille Archers ou Arquebuſiers, qui de la tranchée tiroient continuellement contre ceux qui paroiſſoient ſur la bréche. Elle étoit bordée par pluſieurs rangs de ſoldats Chrétiens; & pour les ſoutenir & les encourager on avoit placé dans ces rangs & entre trois ſoldats un Chevalier. C'étoit l'unique force & toute la reſſource du Château; ces genereux guerriers, armez

armez de piques & d'eſpontons compoſoient comme une nouvelle muraille impenetrable à tous les efforts des ennemis : on en vint bien-tôt aux mains. Depuis le commencement du ſiege il ne s'étoit point fait encore d'attaque ſi vive ; ſouvent le Chrétien & le Turc, après avoir eſſuyé le feu l'un de l'autre, briſé leurs épées, & rompu leurs piques, ſe prenoient corps à corps, & alors le poignard décidoit du ſort du plus vigoureux ou du plus adroit. Le feu de l'artillerie & celui de la mouſqueterie continuoient des deux côtez ; & de part & d'autre on lançoit des feux d'artifice. Ce fut en cette occaſion que les Chevaliers ſe ſervirent utilement de ces cercles enflamez dont nous venons de parler ; ils les jettoient au milieu des ennemis, & la plûpart de ceux qui s'y trouvoient pris, brûloient tout vifs. Les cris de ces malheureux, ceux des combatans, les plaintes des bleſſez & des mourans, le tonnerre & le bruit du canon & de la mouſqueterie, tout cela répandoit de part & d'autre une eſpece de terreur, ſans cependant que les Turcs reculaſſent ; & auſſi ſans que les Chevaliers euſſent encore abandonné un pouce de terrein.

JEAN DE LA VALETTE.

Du Château Saint-Ange, & même du bourg, qui n'étoient éloignez du fort Saint Elme que de la largeur du port, on découvroit diſtinctement tout ce qui ſe paſſoit dans une action ſi terrible & ſi meurtriere. Les Chevaliers & le peuple ſpectateurs de ce furieux combat, inquiets & agitez pour le ſuccès, ſe paſſionnoient comme s'ils euſſent eux-mêmes ſoutenu l'aſſaut : & on voyoit tour à tour dans leurs cris & dans les differens mouvemens de leurs viſa-

JEAN DE LA VALETTE.

ges une image naturelle des avantages ou des pertes de l'un & l'autre parti. Le Grand Maître ſur-tout, auquel la grandeur de ſon courage & ſon habileté ne permettoient pas d'être ſpectateur inutile, des batteries du fort S. Ange, du bourg & de l'Iſle de la Sangle faiſoit tirer continuellement contre les aſſiegeans.

Pendant que toute l'Iſle étoit pour ainſi dire en feu, trente Raïs Turcs ou Officiers de galeres, voyant que toutes les forces des aſſiegez s'étoient portées dans l'endroit où ſe donnoit l'aſſaut, entreprirent de ſe rendre maîtres d'un boulevard, qui étoit moins défendu. Ils poſerent des échelles au pied, & gagnerent ſans obſtacle la pointe de ce baſtion. Mais le Grand Maître s'en étant apperçû, fit auſſi-tôt braquer deux canons de ce côté-là, & de la premiere décharge, en tua vingt. Les dix autres épouventez, ſe jetterent bien vîte dans leur tranchée.

Les Turcs n'eurent pas un ſuccès plus favorable au grand cavalier qui couvroit la tête du fort ; ils l'avoient battu long-tems avec toute leur artillerie ſans avoir pû ébranler cette maſſe énorme de terre, qui ſe ſoutenoit par ſon propre poids. Ils preſenterent enſuite l'eſcalade, & y montoient l'épée à la main avec beaucoup de courage ; mais le Chevalier Jean-Antoine Gingno, Italien, qui commandoit dans ce poſte, ſecondé par pluſieurs autres Chevaliers, & ſur-tout par un Frere ſervant de la ville de Marſeille, appellé Chanault, jettoient avec tant d'adreſſe ces cercles de feu dont nous avons parlé, que les Turcs épouvantez de ces machines, abandonnerent l'attaque. Le Ja-

niſſaire le plus intrépide, & qui le ſabre à la main attaquoit hardiment le plus brave Chevalier, à l'aſpect de ces cercles brûlans, abandonnoit ſon poſte, & s'enfuyoit avec précipitation, ſans que les prieres, les menaces, & même les coups qu'il recevoit de ſes Officiers puſſent l'arrêter. Enfin les Chevaliers, après avoir ſoutenu un aſſaut pendant ſix heures entieres, quoique couverts de bleſſures, brûlez par l'ardeur du ſoleil, & épuiſez par une ſi longue réſiſtance, eurent la conſolation de voir les Turcs abandonner les premiers l'attaque. Le Bacha après y avoir perdu plus de deux mille hommes, fut contraint à la fin de faire ſonner la retraite. Les Chrétiens du fort en pouſſerent mille cris de joye, auſquels le peuple du bourg ſervit d'écho, & répondit par de vives acclamations. Un ſi heureux ſuccès, dont, dans une ſi mauvaiſe place on n'eût oſé ſe flater, fut dû uniquement au généreux deſeſpoir de la plûpart des Chevaliers, qui s'étoient en quelque maniere dévouez à la mort; & ils vainquirent, parceque pendant le combat ils cherchoient moins à vaincre qu'à venger leur mort par celle de quelque ennemi.

La Religion dans cet aſſaut perdit dix-ſept Chevaliers, qui furent tous tuez ſur la bréche. On regreta particulierement le Chevalier de Medran, qui après avoir arraché à un Officier Turc ſon enſeigne, fut tué d'un coup de mouſquet. Le Grand Maître pour honorer ſa memoire, ordonna qu'il fût enterré parmi les Grands-Croix : dignité qui étoit bien dûe à ſa rare valeur, & qu'il auroit obtenue avec juſtice, s'il n'eût pas péri dans cette

JEAN DE LA VALETTE.

occaſion. On perdit encore le Chevalier de Vagnon, celui de la Motte, qui mourut de ſes bleſſures deux jours après l'aſſaut, & le Commandeur de Morgut, qui pour ſe faire panſer, paſſant du Fort au Bourg, eut la tête emportée d'un coup de canon. On comptoit outre tous ces Chevaliers, plus de trois cens ſoldats tuez, ou mis hors de combat. Le Grand Maître, pour les remplacer, y en envoya cent cinquante, la petiteſſe du Fort ne comportant pas qu'il y en fît paſſer un plus grand nombre; & il ne choiſit même pour défendre un poſte ſi dangereux & ſi meurtrier, que les Officiers & les ſoldats qui s'y offrirent volontairement.

Le Bacha jugeant que ces recrues qui filoient continuellement du Bourg au Fort pourroient faire durer le ſiege autant de tems qu'il y auroit des Chevaliers dans les autres endroits de l'Iſle, réſolut de tout tenter pour interrompre & pour couper cette communication. Dans cette vûe il tint dans la tranchée une eſpece de Conſeil de guerre avec Dragut, un Sangiac, & ſon principal Ingenieur.

Dragut, ſoit par ſon intrépidité naturelle, ſoit que comme les vieux ſoldats, à force de ſe trouver dans les plus grands perils, il s'en fût fait une habitude, s'étant avancé au dehors de la tranchée & à découvert pour reconnoître la diſpoſition du terrein, fut atteint à la tête & à côté de l'oreille droite de l'éclat d'une pierre, qu'un boulet de canon, parti du Château Saint-Ange, avoit briſée; & le Sangiac du même coup fut tué ſur le champ. Dragut n'étoit gueres en meilleur état: il en per-

JEAN DE LA VALETTE.

dit connoiſſance, tomba évanoui, & jettant des ruiſſeaux de ſang par la bouche, par le nez & par les oreilles, le Bacha pour ne point épouvanter le ſoldat, fit jetter ſur lui une couverture; & après l'avoir fait porter dans ſa tente, d'un air tranquile & intrépide, il s'avança en ſa place, & au même endroit fit ſes obſervations, & convint avec l'Ingenieur que pour empêcher le ſecours qu'on envoyoit dans le Fort, il falloit dreſſer une batterie ſur le mont Calcara, & étendre en même tems les lignes qui étoient au pied du Château, & les pouſſer ſi on pouvoit juſqu'au rivage de la mer.

Ce poſte, comme nous l'avons dit, avoit été réſervé pour le Vice-Roi d'Alger, & pour ſes troupes; mais comme il n'étoit point encore arrivé, Muſtapha le fit occuper par un bataillon de Janiſſaires qui s'étendirent ſur tout du côté de la mer depuis la pointe des fourches, & le long de la Renelle, juſqu'à la pointe du Salvador. On dreſſa ſur la colline du Calcara qui étoit compriſe dans cette étendue une nouvelle batterie, & les Janiſſaires y joignant le feu continuel de leurs longues carabines, tuoient tout ce qui ſe preſentoit au paſſage. Mais ils ne reſterent pas long-tems dans ce poſte, & avant qu'ils y euſſent pû faire des logemens & s'y retrancher, le Grand Maître, qui en prévoyoit les ſuites, fit ſortir du Bourg le Maréchal Copier à la tête d'un bon nombre de Chevaliers & de ſoldats les plus braves: & le Maréchal chargea ſi rudement ces Infideles qu'après en avoir tué une partie, il contraignit les autres à s'enfuir & à chercher leur ſalut derriere les retranchemens de leur camp.

JEAN DE LA VALETTE.

Le Bacha ſans ſe rebuter, & qui n'avoit alors pour objet que d'empêcher ceux du Fort de recevoir du ſecours du Bourg, par le conſeil de ſon Ingenieur, fit faire une eſpece de chemin couvert derriere la tranchée, qui étoit au-deſſous de la contr'eſcarpe, & qu'on pouſſa enſuite juſqu'au rivage & au bord de la mer, qui regarde la Renelle. On garnit cette ligne d'un grand nombre d'Arquebuſiers, en ſorte que par cet ouvrage auquel les Turcs travaillerent jour & nuit, le Fort ſe trouva à la fin inveſti & enfermé de tous côtez, ſans qu'il en pût approcher aucune barque, qui ne fût auſſi-tôt arrêtée ou coulée à fond.

Le Grand Maître jugea bien qu'à moins d'un puiſſant ſecours, & capable de faire lever le ſiege, le Fort ne pourroit plus tenir long-tems. Il en écrivit auſſi-tôt au Commandeur Salvago ſon réſident auprès du Vice-Roi de Sicile, avec ordre de renouveller ſes inſtances auprès de ce Seigneur pour le départ du ſecours. Quoique ce Chevalier lui repreſentât l'extrêmité où le Fort étoit réduit; qu'il le fît ſouvenir des promeſſes tant de fois réïterées qu'il avoit faites au Grand Maître, & que pour le toucher, il reclamât même la parole expreſſe & ſi reſpectable du Roi Catholique, Garſie inquiet & incertain, eût bien voulu encore differer. Mais ſe voyant preſſé par le Seigneur Gatinare, Prieur de Meſſine, & par plus de quatre-vingt Chevaliers qui étoient abordez de differentes contrées à Meſſine, & qui demandoient avec de grands cris, que ſi la flote entiere n'étoit pas encore en état de mettre à la voile, il leur fournît ſeulement quel-

ques vaiſſeaux pour les paſſer à Malte; ce Seigneur pour ſe débaraſſer de ces Chevaliers, qui le tenoient comme aſſiegé dans ſon Palais, & vaincu par la honte plûtôt que par leurs prieres, conſentit à la fin qu'ils puſſent s'embarquer ſur les deux galeres que le Chevalier de Cornuſſon neveu du Grand Maître avoit ramenez à Saragoſſe. Il y en joignit deux autres, ſur leſquelles il fit embarquer un régiment d'Infanterie Eſpagnole; il donna le commandement de cette petite eſcadre à Jean de Cardone ſa créature: & par des ordres ſecrets, il lui commanda, s'il apprenoit que le Fort de S. Elme fût pris, de revenir ſur le champ ſans mettre à terre & ſans débarquer les troupes qu'il lui confioit. Cardone ſe mit auſſi-tôt en mer, & s'avança dans le canal de Malte. Mais ſous prétexte des vents contraires, ou de vouloir éviter les eſcadres des Turcs répandues le long des côtes, au lieu de débarquer en quelque cale, il conſommoit le tems par differens mouvemens, la plûpart inutiles, & il ſembloit qu'il fût plûtôt parti de la Sicile pour montrer de loin le ſecours, que pour le débarquer.

JEAN DE LA VALETTE.

A ne conſiderer que la conduite du Vice-Roi, on auroit crû qu'il manquoit ou de courage ou de fidelité pour ſes promeſſes; & ſa lenteur affectée à ſecourir Malte, l'avoit même rendu ſuſpect & odieux à la plûpart des Chevaliers. Mais on ne faiſoit pas réflexion qu'avant toutes choſes, ce Seigneur devoit répondre ſur ſa tête de la conſervation & de la défenſe de la Sicile, qu'il étoit à craindre, ſi les Turcs ſe rendoient maîtres de Malte, qu'ils ne revinſſent enſuite l'attaquer dans ſon gou-

JEAN DE LA VALETTE.

vernement, & qu'il avoit des ordres du Roi d'Eſpagne, en voulant ſecourir le Grand Maître, de ne pas hazarder temerairement ſa flote & ſon armée, en quoi conſiſtoit la défenſe des Royaumes de Naples & de Sicile, & même des côtes d'Eſpagne.

Les Turcs profiterent de cet excès de précaution; le vingt & un ils revinrent en foule à l'aſſaut: toute leur armée étoit dans les tranchées, ou au pied des murailles. Le Bachà, dans l'eſperance d'emporter la place, ne ménagea point ſes ſoldats; ils trouverent dans toutes les attaques le même courage & la même réſiſtance. Ces Infideles quitterent & reprirent juſqu'à trois fois ce terrible aſſaut; un grand nombre de Chevaliers périrent dans ces combats continuels; & ſi la nuit qui ſurvint ne les eût fait ceſſer, ils n'étoient plus en état de ſoutenir les efforts de cette foule d'ennemis, dont ils étoient preſſez. Cette nuit qui leur procura un peu de relâche, leur fit voir en même tems la grandeur de leur perte: ils la paſſerent parmi les gémiſſemens de ceux qui ſe mouroient, & à panſer les playes les uns des autres. Le Bailli de Négrepont, Lamirande, le Chevalier de Mas, & les principaux Chefs, par les ſecours charitables qu'ils donnoient aux pauvres ſoldats, s'aquitterent dignement, & en veritables Hoſpitaliers des devoirs de leur profeſſion: & dans cette extrêmité, pour ne manquer encore à rien de ce qui pouvoit contribuer à leur ſalut, ou du moins differer leur perte, ils ſe ſervirent d'un excellent nageur qui traverſa le port, & qui repreſenta au Grand Maître l'état déplorable

déplorable de la Place, qui étoit perdue, lui dit-il, avec ce qu'il y reſtoit de Chrétiens, ſi on ne trouvoit moyen d'y faire entrer un puiſſant ſecours. JEAN DE LA VALETTE.

Le Grand Maître fut moins ſurpris d'une ſi triſte nouvelle qu'il avoit bien prévûe, qu'il fut touché de compaſſion pour la perte que l'Ordre alloit faire de ſi braves guerriers. Il chercha encore tous les moyens de leur faire paſſer quelques ſecours; on ne laiſſa pas par ſon ordre d'armer promptement cinq grandes barques, où un grand nombre de Chevaliers, tous brûlans de zele & de courage, ſe jetterent en foule. Mais quelques efforts qu'ils fiſſent, ils ne purent pénétrer juſqu'au Fort. Muſtapha avoit bordé le rivage de ſon artillerie, & d'un corps de mouſquetaires; & l'Amiral Turc de concert avec lui, avoit fait avancer à l'embouchure du port Muzet quatre-vingt galeres: & pour plus grande ſûreté, il avoit encore jetté audevant de ſa flote quinze barques, de legeres fregates, & des brigantins chargez d'excellens arquebuſiers, qui par un feu continuel, forcerent les Chevaliers à ſe retirer.

Ceux qui défendoient le Fort ayant perdu toute eſperance de ſecours, ne ſongerent plus qu'à finir leur vie en bons Chrétiens, & en veritables Religieux. Pendant la nuit tous s'y préparerent par la participation aux Sacremens de l'Egliſe, & après s'être tendrement embraſſez, & n'ayant plus qu'à rendre leurs ames à Dieu, chacun ſe retira à ſon poſte pour mourir au lit d'honneur, & les armes à la main. Ceux que leurs bleſſures empêchoient de marcher, ſe firent porter dans des chaiſes juſques ſur le bord de la bréche; & armez d'une

JEAN DE LA VALETTE.

épée qu'ils tenoient à deux mains, ils attendirent avec une fermeté héroïque, que des ennemis qu'ils ne pouvoient aller chercher, les vinſſent attaquer.

Le lendemain vingt-trois de Juin, les Turcs, dès la pointe du jour, monterent à l'aſſaut avec de grands cris, & comme allant à une victoire qu'on ne pouvoit plus leur diſputer. Mais le ſoldat Chrétien ſe défendit avec un courage invincible; il ſembloit même que la certitude qu'il avoit d'une mort prochaine & commune avec les Chevaliers, les eût rendus égaux en courage & en valeur; les uns jettoient des pierres & des feux d'artifices; d'autres s'avançoient fierement au-devant des ennemis, & avec la même audace que s'ils en euſſent été victorieux: & ceux qui ne pouvoient marcher, ſe battoient à coups de mouſquet, & après avoir par un feu continuel conſommé toute leur poudre, ils en cherchoient encore juſques dans les fourniſmens de ceux de leurs camarades, qui avoient été tuez à leurs côtez. Enfin après un aſſaut ſoutenu pendant quatre heures entieres, ils ſe virent réduits pour défendre la bréche, à ſoixante perſonnes. Mais c'étoient plus que des hommes, qui par un génereux mépris de la mort, faiſoient encore trembler leurs ennemis. Le Commandeur de Lamirande, de la Langue de Caſtille, grand Capitaine, & qui s'étoit ſignalé pendant tout le ſiege, ſe voyant prêt d'être forcé par les Turcs, rappella quelques ſoldats Chrétiens qui s'étoient maintenus juſqu'alors ſur le cavalier, qu'on avoit conſtruit audevant du Fort. Le Bacha voyant la bréche fortifiée de ce petit ſecours, fit ceſſer tout d'un coup l'aſſaut, comme s'il eût été encore une fois

rebuté par une réſiſtance ſi opiniâtre, & il feignit de ſe retirer. Mais ce ne fut que pour faire occuper par des Janiſſaires, non ſeulement le cavalier qu'on venoit d'abandonner, mais encore tous les poſtes ſuperieurs à la bréche, & qui voyoient le dedans du Fort à découvert. Les aſſiegez employerent ce moment de relâche à bander leurs playes, moins pour conſerver un reſte languiſſant de vie, que pour pouvoir combattre encore quelques momens avec plus de forces. A onze heures du matin ils virent revenir les Turcs à l'aſſaut avec une nouvelle fureur ; & les Janiſſaires du haut du cavalier & des autres poſtes avec leurs mouſquets, choiſiſſoient ceux qu'ils vouloient tuer. La plûpart périrent par le feu ennemi ; le Bailli de Negrepont, le Chevalier Paul Avogadre, Lamirande, & la plûpart des Chevaliers, avec ce qu'il leur reſtoit de ſoldats, accablez par la multitude, ſe firent tous tuer ſur la bréche : & ce terrible aſſaut ne finit que faute de combatans, & par la mort du dernier Chevalier. La flote des Turcs entra enſuite dans le port de Marza Muzet comme en triomphe, & au bruit du canon, des trompettes & des autres inſtrumens militaires : tout retentiſſoit des cris de joye des Infideles. Quelques Officiers de Dragut étant courus à ſa tente lui annoncer la priſe du Fort, le trouverent à l'extrêmité ; mais quoiqu'il eût perdu la parole, il ne laiſſa pas d'en témoigner ſa joye par quelques ſignes exterieurs ; & levant les yeux au ciel comme pour l'en remercier, il expira un moment après : Capitaine d'une rare valeur, & même plus humain que ne le ſont ordinairement les Corſaires.

JEAN DE LA VALETTE.

JEAN DE LA VALETTE.

Le Bacha entrant dans le Fort, & jugeant par la petiteſſe de cette Place, combien le Bourg lui donneroit de peine, s'écria : *Que ne fera pas le pere, puiſque le fils qui eſt ſi petit nous coute nos plus braves ſoldats !* On convient en effet que les Turcs dans le ſiege particulier de ce Fort, perdirent au moins huit mille hommes : ce qui affoiblit conſiderablement leur armée. Muſtapha naturellement cruel & ſanguinaire, pour s'en venger, & pour intimider en même-tems les Chevaliers qui étoient dans le Bourg & dans les autres Fortereſſes de l'Iſle, fit prendre ceux qu'on trouva parmi les morts, & qui reſpiroient encore. Par ſon ordre on leur ouvrit l'eſtomach ; & après leur avoir arraché le cœur, par une barbarie & une cruauté qui n'avoit point d'exemple, & pour inſulter à l'inſtrument de notre ſalut dont ils portoient la marque, on fendit leurs corps en croix : & après les avoir revêtus de leur ſubreveſte, on les attacha ſur des planches, & il les fit jetter dans la mer, eſperant, comme il arriva, que la marée les porteroit au pied du Château Saint Ange, & du côté du Bourg.

Un ſpectacle ſi triſte & ſi touchant tira des larmes des yeux du Grand Maître ; la colere & une juſte indignation ſuccederent à ſa douleur ; & par repréſailles, & pour apprendre au Bacha à ne pas faire la guerre en boureau, ſur le champ il fit égorger tous les Priſonniers Turcs, & par le moyen du canon, & en la place des boulets, il en fit jetter les têtes toutes ſanglantes juſque dans leur camp.

Fin du douziéme Livre.

PREUVES DU III. TOME DE L'HISTOIRE DES CHEVALIERS HOSPITALIERS DE S. JEAN DE JERUSALEM.

Hiſtoire pag. 86.

FRATER PHILIPPUS DE VILLERS L'ISLE-ADAM, Sacræ Domûs Hoſpitalis Sancti Joannis Hieroſolimitani Magnus Magiſter humilis, pauperumque Jeſu-Chriſti Cuſtos : & nos Conventus Domûs ejuſdem venerandis Religioſis, in Chriſto nobis præcariſſimis, Fratri Hugoni de Copons noſtri Conventûs Draperio, noſtrarumque triremium Capitaneo, & Joanni Boniface bajulivatus noſtri Manuaſcæ bajulivo, ac noſtri Ordinis receptori generali ; Salutem in Domino, & diligentiam in commiſſis. Cum Cæſarea, & Catholica Majeſtas ſuâ munificentiâ nobis, Religionique noſtræ conceſſerit privilegium, cujus tenor ſequitur : talis eſt, NOS CAROLUS QUINTUS, divinâ favente clementiâ Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, Joanna ejus Mater, & idem Carolus Dei gratiâ Reges Caſtellæ, Aragonum, utriuſque Siciliæ, Hieruſalem, Legionis, Navarræ, Granatæ, Toleti, Valentiæ, Galitiæ, Majoricarum, Hiſpalis, Sardiniæ, Cordubæ, Corſicæ, Murſicæ, Giennis, Algargii, Algerini, Gibraltarris, Inſularum Canariæ, nec non Inſularum Indiarum & terræ firmæ, maris Oceani, Arciduces Auſtriæ, Duces Burgundiæ, & Bravantis, &c. Comites Barchionæ, Flandriæ, & Tiroli, &c. Domini Viſcaiæ, & Molinæ, &c. Duces Athenarum, & Neopatriæ, comites Roſſillionis & Ceritaniæ, Marchionis Oriſtaniæ & Gociani ; Cùm pro reſtaurandis, & ſtabiliendis Conventu, Ordine, & Religione Hoſpitalis S. Joannis Hieroſolimitani, & ut admodum Reverendi Venerabiles, & religioſi nobis plurimum dilecti M. Magiſter, Priores, Bajulivi, Præ-

ceptores & milites dicti Ordinis, qui, amiſſâ Rhodo Inſulâ à Turcis longiſſima & acerrima obſidione violenter occupata, pluribus jam annis vagantes, firmam tandem ſedem obtinere, & ea, quæ ad ipſam Religionem pertinent, in Chriſtianæ Reipublicæ beneficium retorquere valeant, eorumque vires, & arma contra perfidos Chriſtianæ Religionis hoſtes viriliter exercere; devotione moti, ac pro eo animi affectu, quo eidem Religioni devincimur, præfatis Magno Magiſtro, & Ordini ſedem quietam, ne ulterius per orbem vagari cogantur, ultro concedere decrevimus, tenore præſentis chartæ noſtræ cunctis futuris temporibus firmiter valituræ, de certa ſcientia, Regiaque autoritate noſtra, & conſulto, ac motu proprio per Nos, & noſtros heredes, & Regnis ſucceſſores quoſcumque prædicto admodum Rev. Magno Magiſtro, Religioni & Ordini Sancti Joannis Hieroſolimitani in feudum perpetuum, nobile, liberum & francum civitates, caſtra, loca, & Inſulas noſtras Tripolis, Melibeti, & Gaudiſii cum omnibus ipſarum civitatum, caſtrorum, locorum, & Inſularum territoriis, juridictionibus mero & mixto imperio, jure, & proprietate utilis dominii, ac gladii poteſtate hominibus, & fœminis in eis, & earum terminis habitantibus, & habitaturis cujuſcumque legis, ſtatus & conditionis exiſtant, omnibuſque aliis juribus, & pertinentiis, exemptionibus, privilegiis, proventibus, aliiſque immunitatibus concedimus, & liberaliter elargimur; ita ut hujuſmodi feudum deinceps teneant, & cognoſcant à nobis tanquam Regibus Siciliæ ulterioris, & à ſucceſſoribus noſtris in eodem Regno pro tempore regnantibus, ſub cenſu dumtaxat unius Accipitris, ſeu Falconis quolibet anno in die feſti omnium Sanctorum præſentandi per perſonam, ſeu perſonas ad id ſufficienti mandato ſuffultas in manibus Vice Regis, ſeu Præſidentis, qui tunc temporis ipſius Regni adminiſtrationem, & regimen obtinebit in ſignum veræ recognitionis dicti feudi; & eo cenſu mediante immunes, ac exempti remaneant à quocumque alio meliori ſervitio de jure debito, & per vaſſallos præſtari ſolito. Cujus tamen feudi inveſtitura in omnem caſum novæ ſucceſſionis renovari, & expediri debeat juxtà juris communis diſpoſitionem, teneaturque ipſe Magnus Magiſter qui pro tempore fuerit, pro ſe, & univerſo Ordine prædicto in hujuſmodi recognitione, & inveſtitura juramentum præſtare, quod ex dictis civitatibus caſtris, locis, & inſulis non patientur, nec permittent

fieri damnum, aut præjudicium, vel offenſam, nobis, Statuique, Regnis, Dominiis, & ſubditis noſtris, noſtrorumque, ac in dicto Regno ſucceſſorum per mare, ſeù per terram, nec auxilium, ſeù favorem præſtabunt, cuicumque his damnum inferenti, ſeù inferre volenti, ſed potius omni conatu idipſum avertere curabunt. Et ſi quiſpiam ex ſubditis Regni Siciliæ prædicti reus criminis capitalis, ſeu de delictis hujuſmodi inculpatus ſe abſentaverit, & in hujuſmodi inſulas, & loca imfeudata confugerit, dum pro parte Viceregis, ſeù Præſidentis, vel Magiſtri juſticiarii dicti Regni pro tempore exiſtentis requiſiti fuerint, teneantur taliter confugientem, ſeù profugos expellere, ac indè penitùs profligare, exceptis tamen illis, qui aut ſacræ Majeſtatis, aut hæreſis rei decernentur, quos non ejicere, ſed ad omnem ipſius Viceregis, aut Locum tenentis requiſitionem capere, & captivos eidem Viceregi, ſeù Præſidenti remittere teneantur. Præterea, quod jus patronatus epiſcopatus Melibetani remaneat, prout eſt, diſpoſitioni, & præſentationi noſtræ, ac ſucceſſorum noſtrorum Regni prædicti Siciliæ; ita tamen quod poſt obitum Reverend. & dilecti Conſiliarii noſtri Balthaſſaris de Vualtkirk imperialis Vicecancellarii ad ipſam Eccleſiam noviſſimè per nos præſentati, ſeù in quemcumque caſum alium vacationis deinceps ſecuturum, dictus Magnus Magiſter, & conventus dicti Ordinis habeant nominare Viceregi Siciliæ tres perſonas ejuſdem Ordinis, quarum una ſaltem ſit, & eſſe debeat ex ſubditis noſtris, noſtrorum ut in dicto Regno ſucceſſorum idoneas, & ſufficientes ad ipſam Paſtoralem Dignitatem exercendam; ex quibus tribus ſic nominandis Nos, noſtrique ſucceſſores in regno prædicto, præſentemus, & præſentent, ac præſentare debeamus, & debeant ad dictum epiſcopatum, eum quem idononeum, ſeù idoniorem judicaverimus, aut judicaverint. Cui quidem præſentato ſic ad dictum epiſcopatum promoto teneatur Magiſter prædictus magnam Crucem concedere, eumque ad concilium dicti Ordinis cum Prioribus, & Bajulivis admittere. Item cum Admiratus dictæ Religionis ex Lingua, & Natione Italica eſſe debeat, congruumque cenſeatur, ut is, qui ejus vices geret, dum abſentia, ſeù impedimenti locus occurrerit, ſi æquè idoneus reperiatur ejuſdem Linguæ, & Nationis exiſtat, habeatur deinceps ratio, ut data paritate idoneitatis is potius ad id munus eligi debeat, qui ejuſdem Nationis & Linguæ idoneus judicabitur, aut aliàs talis ſit

qui officium ſuum exerceat, nullique ſuſpectus cenſeatur. Et quod de omnibus contentis in his tribus articulis præcedentibus fiant ſtatuta, & ſtabilimenta perpetua in dicto Ordine juxtà ſtylum, & morem ſolitum cum debita ſanctiſſimi Domini noſtri, ac Sedis Apoſtolicæ approbatione, & auctoritate; & quod dictus Magnus Magiſter Ordinis præfati, qui nunc eſt, & pro tempore fuerit, teneatur hujuſmodi ſtatutorum, ſeù ſtabilimentorum obſervantiam ſolemniter jurare, & eam perpetuò, & inviolabilitèr obſervare. Ulterius ſi contigerit ipſam Religionem recuperare Inſulam Rhodum, & ea ratione, aut alia ex cauſa ipſam Religionem ab hujuſmodi Inſulis, & locis infeudatis diſcedere, & alibi manſionem, & ſedem eorum ſtabilire, non liceat ipſis hujuſmodi infeudata in aliam quamvis perſonam quovis titulo ſine expreſſo mandato ipſius dicti Dominii & feudalis transferre, ſeù alienare; ſed potius ſi ſine licentia & conſenſu alienare præſumpſerit, ad nos, noſtroſque ſucceſſores pleno jure revertantur. Item quod tormenta, & machinæ, quæ in ipſis caſtro, & civitate Tripolis nunc exiſtunt, ſub debita inventarii deſcriptione ibidem jure commodati per triennium retineri poſſint ad ipſius civitatis, & arcis cuſtodiam, obligatione tamen valida accedente de hujuſmodi tormentis, & machinis reſtituendis ipſo triennio lapſo, niſi id tempus ex noſtra gratia, imminente forſan neceſſitate, prorogandum videretur, quo tutius ipſius civitatis, & arcis defenſioni provideri poſſit. Et demùm verò quod munera, & gratiæ temporales, ſive perpetuæ particularibus perſonis in hujuſmodi locis infeudatis factæ, quæ ratione meritorum, aut alterius obligationis fuerint conceſſæ, cujuſcumque qualitatis exiſtant, quæ juſtè non auferri poſſent ſine debita recompenſa, tamdiu firmæ maneant, quoad dicto Magno Magiſtro, Conventuique viſum fuerit pro eis æquas, pareſvè poſſeſſoribus recompenſas dare, ut in hujuſmodi recompenſæ æſtimatione omnis controverſia, quæ ſuboriri poſſet, ac litigandi faſtidium, & impenſa auferatur, ubi Magno Magiſtro, Conventuique prædictis commodum viſum fuerit cuipiam recompenſam dare, eligantur duo judices, unus noſtro nomine à Vicerege dicti Regni Siciliæ ulterioris tunc exiſtente, alter ab ipſo Magno Magiſtro, Conventuique, qui ſummatim, & præcisè perlectis conceſſionum privilegiis utriuſque partis rationibus, ſine alia forma judicii, vel proceſſûs definiant, quid inter utramque partem jure fieri conveniat; ac ſi recompenſa

danda

danda eſt ſtatuant qualis eſſe jure debeat. Quod ſi fortè duo judices diverſæ, repugnantiſque inter ſe ſententiæ eſſent, ex utriuſque partis conſenſu aſſumatur tertius judex, ac dum judicatur, inquiritur, & recompenſa ſtatuitur, poſſeſſores prædicti in gratiarum poſſeſſione maneant, privilegiiſque tamdiu fruantur, quoad ſatis ipſis factum æque fuerit. Sub quibus quidem conditionibus ſupra contentis, & deſcriptis, & non aliter, nec aliàs, præmiſſa omnia, & ſingula præfatis Magno Magiſtro, & Conventui in pheudum prædictum, ut præmittitur, concedentes, ſicut melius, plenius, & utilius dici poteſt, & ſcribi ad illorum commodum & ſalvamentum, bonumque ſanum & favorabilem intellectum, eadem in dicti Magni Magiſtri, Conventus, & Religionis jus, dominium utile & poſſe mittimus atque tranſferimus. Irrevocabiliter pleno jure ad habendum, tenendum, dominandum, omnimodam juriſdictionem exercendum, perpetuoque, ac pacifice poſſidendum, & ex cauſa hujuſmodi conceſſionis, & alias pro ut melius, plenius, & firmius de jure valere poterit & tenere, damus, cedimus, & donamus dicto Magno Magiſtro, Conventui, & Religioni omnia jura, omneſque actiones reales & perſonales, alias quaſcumque, quæ nobis competunt, & competere poſſunt, & debent in prædictis, quæ illis in phendum ſub dictis conditionibus concedimus, ut eſt dictum, & in aliis ratione, & occaſione eorumdem, quibus juribus & actionibus perpetuò uti poſſint, & experiri agendo, ſcilicet defendendo, & alia omnia, & ſingula faciendo, & libere exercendo in judicio, & extra quæcumque, & quemadmodum nos facere poſſemus, nunc & etiam poſtea quandocumque; & ponentes dictum Magnum Magiſtrum, Conventum, & Religionem *in prædictis omnibus, & ſingulis in locum, & vices noſtras conſtituimus eos veros Dominos, utiles, & potentes actores, & procuratores in rem ſuam propriam* nullo jure, nullaque actione utili in prædictis, quæ illis concedimus, præter ſuperius reſervata, nobis aut curiæ noſtræ modo aliquo retentis, ſeù reſervatis. Mandantes ſerie cum præſenti eadem auctoritate noſtra univerſis, & ſingulis hominibus maſculis, & fœminis, cujuſcumque legis, aut conditionis fuerint in dictis inſulis, civitatibus, terris, locis & caſtris, eorumque territoriis habitantibus, & habitaturis quodam modo, dictum Magnum Magiſtrum, Conventumque, & Religionem Sancti Joannis Hieroſolimitani pro eorum Domino, utili, & pheudali, ac vero poſ-

ſeſſ ore omnium prædictorum habeant, & reputent, ſuiſque mandatis pareant, & obediant, pro ut boni, & fideles vaſſalli [illegible]rum Dominis obedire tenentur. Nec non eidem Magno Magiſtro, & Conventui faciant, & præſtent homagium, & fidelitatem, etiam juramentum in ſimilibus præſtari ſolitum; nos etiam nunc pro tunc poſtquam illi juramenta, & homagia ipſa præſtiterint, abſolvimus, & liberamus eos ab omni juramento, & homagio, quod nobis, noſtriſve prædeceſſoribus, aut aliis perſonis nomine noſtro fecerint, & præſtiterint, obligatique fuerint. Illuſtriſſimo propterea Philippo Aſturiarum, Gerundæ, &c. filio primogenito, & nepoti noſtro chariſſimo, ac poſt felices, & longævos dies noſtros, in omnibus Regnis, & Dominiis noſtris, Deo propitio, immediato hæredi, legitimoque ſucceſſori intentum aperientes noſtrum ſub paternæ benedictionis obtentu dicimus, illuſtriſſimis quibuſque Magiſtris dilectis conſiliariis, & fidelibus noſtris, Proregi, & Capitaneo Generali noſtro in dicto ulteriori Siciliæ Regno, Magiſtro juſticiario, ejuſque in officio locum tenenti, Judicibus noſtræ magnæ Curiæ, Magiſtris rationabilibus, Magiſtro portulano, Magiſtro ſecreto, Theſaurario, & Conſervatori noſtri regii patrimonii, fiſcique noſtri patrono, Capitaneis arcium, præfectis & cuſtodibus, portulanis, portulanotis, ſecretis, cæteriſque demùm univerſis, & ſingulis officialibus, & ſubditis noſtris in dicto Regno ulterioris Siciliæ, & præſertim dictarum Inſularum, ac civitatis & caſtri Tripolis, tàm præſentibus, quàm futuris eadem auctoritate præcipimus, & jubemus ad incurſum noſtræ indignationis & iræ, pœnaſque untiarum decem millium à bonis ſecus agentis exigendarum, & noſtris inferendarum ærariis, quatenus noſtram hujuſmodi conceſſionem & gratiam, omniaque, & ſingula præcontenta teneant, firmitent, & obſervent, tenerique, & obſervari faciant inviolabiliter per quoſcumque; nec non in poſſeſſionem realem, & corporalem, ſeù quaſi vacuam, & expeditam prædictorum omnium quæ eidem Magno Magiſtro, & Conventui, ut prædicitur, concedimus, illum aut procuratorem ſuum illicò immitti, & imponi faciat dictus Prorex noſter per ſe, aut Commiſſarium, ſeù Commiſſarios, quos ad id noſtro nomine duxerit eligendos; cui, ſeù quibus nos omnimodam ſerie cum præſenti quoad hæc, & quoad ſtipulationem, & exactionem, eorumque pro parte dicti Magni Magiſtri, & Conventus ſupra complenda, & agenda ſunt, conferimus poteſtatem, *viceſque noſtras*

plenariè committimus, & poſtquam poſſeſſio ipſa tradita fuerit, in ea dictum Magnum Magiſtrum, & Conventum manu teneant, & defendant viriliter contra cunctos ; neque fructibus, introitibus, proventibus, Gabellis, & aliis redditibus, & juribus quibuſcumque prædictorum, quæ ſupra in pheudum concedimus reſponderi faciant per quoſcumque. Nos enim ad effectum præſentium, ſi & quatenus opus ſit, ſupplemus omnes defectus, nullitatem, aut vicium, ſolemnitatumque ommiſſiones, ſi qui, vel quæ poſſent forſan præmiſſis apponi, aut ſuboriri, vel quomodolibet allegari ; ſuper quibus ex noſtræ regiæ poteſtatis plenitudine diſpenſamus. In cujus rei teſtimonium præſens fieri juſſimus noſtro communi negotiorum Siciliæ ulterioris ſigillo impendenti munitum. Datum in Caſtello franco, die XXIII. menſis Martii tertiæ indictionis, anno à Nativitate Domini M D. XXX. Regnorumque noſtrorum, videlicet Imperii anno decimo, Caſtellæ, Legionis, Granatæ, &c. vigeſimo ſeptimo, Navarræ decimo ſexto, Aragonum, utriuſque Siciliæ, Hieruſalem, & aliorum decimo quinto Regnis verò omnium decimo quinto. Nos ut privilegium prædictum, & omnia in eo contenta illibata permaneant, & perpetuò obſerventur fecimus tria ſtabilimenta ſuper contentis in dicto privilegio, pro ut litteris ſuper inde ſub Bulla noſtra communi plumbea die XXV. Aprilis proximè præteriti emanatis latius conſtat, & apparet ; quæquidem ſtabilimenta pro eorum perpetuo, & firmiori robore per Sedem Apoſtolicam approbata, & confirmata fuerunt, quemadmodum Litteris Apoſtolicis legitimè more ſolito ſuper id expeditis ſub data Romæ VII. Kal. Maii 1530. ab incarnatione, Pontificatus ſanctiſſimi Domini noſtri Clementis anno ſexto, etiam latiſſime apparet. Hinc eſt quod nos Magiſter, Bajulivi, Priores, Præceptores, & Fratres Conſilium completumin vim Capituli Generalis legitimè celebrantes, cupientes juxtà mentem præfatæ Caeſ. majeſtatis, & tenorem privilegii poſſeſſionem dictorum locorum in eodem privilegio contentorum, ac exequûtorias ad id requiſitas, & opportunas, conſequi, & habere confidentes de fidei probitate, exactiſſima ſedulitate, cura, & ſufficientia noſtra, invicem maturo, & deliberato conſilio de noſtra certa ſcientia, omni meliori via, modo, jure, & forma, quibus melius, & validius facere poſſumus, & debemus ; vos venerandos confratres noſtros Hugonem de Copons, & Joannem Boniface præſentes, & onus hujuſmodi

ſuſcipientes facimus, creamus, conſtituimus, & ſolemniter ordinamus noſtros, noſtræque Religionis, & totius Conventus procuratores actores, factores, & negotiorum noſtrorum geſtores, & nuntios generales, & ſpeciales, ita quod generalitas ſpecialitati non deroget, nec è contra videliçet ſpecialiter, & expreſſè, ad, noſtro, noſtræque Religionis, & Conventus nomine pro nobis, & ſucceſſoribus noſtris promittendum, & efficaciter obligandum cum juramento ſolemni, & requiſito juxtà continentiam dicti privilegii ad obſervandum, tenendum, & perpetuò cuſtodiendum omnia, & ſingula in dicto præinſerto privilegio contenta; & præſertim ad præſtandum ſacramentum in manibus illuſtriſſimi Domini Don. Hectoris Pignatelli Ducis Montis leonis, ac Regni Siciliæ digniſſimi Proregis, & armorum Capitanei Generalis in hac parte repreſentantis perſonam ſuæ præfatæ Cæſar. & Cath. Majeſtatis Regis Siciliæ, & Inſularum adjacentium; nec non ad faciendum ſtipulationem, & obligationem de reſtituendo omnia tormenta, quæ mediante inventario habebimus, & nobis conſignata fuerint in Arce, ſeù Fortalitio prædicto Tripolis in termino in dicto privilegio contento, & juxtà formam ejuſdem. Item ad petendum, & obtinendum dictas executorias, ac Commiſſarios deputandos, & deſtinandos ad realem, corporalem, civilem & naturalem, pacificam, & quietam poſſeſſionem dictorum locorum nobis tradendam & concedendam, & per nos conſequendam, & adipiſcendam juxtà formam, & tenorem dicti privilegii imperialis nobis, & Religioni noſtræ in perpetuum conceſſi. Dantes & concedentes vobis procuratoribus noſtris in præmiſſis, & circà præmiſſa pleniſſimam, & liberam poteſtatem, totaliterque vices noſtras, quarum vigore ea facere, & adimplere valeatis, quæ noſmet facere, & adimplere poſſemus ſi præſentes adeſſemus; etiamſi talia eſſent, quæ magis ſpeciale mandatum requirerent, quam præſentibus ſit expreſſum. Promittentes, & convenientes bona fide habere ratum, gratum, & firmum omni futuro tempore quicquid per vos noſtros procuratores in præmiſſis omnibus, & eorum ſingulis actum, factum, promiſſum, obligatum, juratum, geſtumvè fuerit. Sub hypotheca, & obligatione bonorum noſtrorum, noſtræque Religionis præſentium, & futurorum, ubique exiſtentium mandantes in virtute ſanctæ obedientiæ univerſis, & ſingulis dictæ domûs noſtræ, fratribus quacunque aucto-

ritate, dignitate, officioque fungentibus præſentibus & futuris, ne contra præſentes noſtras procuratorii, & mandati litteras aliquatenus facere, vel venire præſumant, ſed ea inviolabiliter ſtudeant obſervare. In cujus rei teſtimonium Bulla noſtra communis plombea præſentibus eſt appenſa. Datum Siracuſis &c. die XXIV. menſis Maii M. D. XXX.

DE BELLO MELITENSI,

Ad Carolum Cæſarem, Nicolai Villagagnonis Commentarius. HISTOIRE LXI.

BELLI à Turcharum principe Melitenſibus Equitibus illati, quis fuerit exitus, ex multorum litteris, Carole Cæſar, cognoviſti. Sed ad quem redeat arcium deditarum infamia, qui ſcripſêre, tacuerunt: & nacti temporis occaſionem, ubi viderent tibi & Julio Pontifici cum Rege bellum eſſe, culpam amiſſæ Tripolis, Legato oratori regio & Francis Equitibus aſſignarunt: detectus tamen paulò poſt dolus huc rem adduxit, ut falſi damnatis ſcriptoribus, Franci omnium ſententiis in Equitum concione ſint abſoluti. Sed quum mendacium in vulgus editum, per totam Europam prius increbuiſſet, & hominum animos perſuaſiſſet, quàm abſolutionis teſtimonium emitteretur: effici adhuc non potuit, ut ab errore averterentur, qui ſemel ad prægreſſam famam, de Francis improbam opinionem imbiberant. Id autem quàm ſit iniquum, & ab ipſa re alienum, hic te docebit Commmentarius.

Claſſem apud Turchas parari, & Melitenſes deſignari, quum penè omnium ſermonibus jactaretur: Joannes Omedes Hiſpanus, Melitenſis militiæ princeps, per homines idoneos hoſtium iter explorandum eſſe putavit: ut ubi competiſſet, quam in partem claſſis contenderet, conſilium ſibi caperet. Exploratores, dimiſſis ad eum nuntiis, Melitam peti, remque nullam amplius habere dubitationem, confirmabant. Quibus nuntiis Equites excitati, ab Omede poſtulant, ut ſibi rebuſque ſuis maturè proſpiciat: ne appulſu claſſis, inopinantes & imparati opprimantur. Omedes reſpondet, nulli hæc majori eſſe curæ, quàm ſibi: neque ſe virum exiſtimari debere tam nullius uſus, ut quando res

exigeret, eſſet defuturus. Nullam noctis partem intercedere, quum reliqui ſe quieti darent, quin ſubductis rationibus, anxiè ſecum reputaret, quemadmodum rei frumentariæ, cæteriſque neceſſariis, bene cautum & proviſum eſſet: ſed hanc ſubeſſe difficultatem, quòd quum propter annonæ anguſtiam, à Prorege Siciliæ, commeatu perexiguè levaretur, ex ulterioribus regionibus frumentum à ſe petitum, ærarium exhauſerat, ut nummorum inopia graviter laboraret: cui malo ut mederetur, in ſe poſitum non eſſe. Alioqui de ſalute communi quantum fuiſſet ſollicitus, ſuam diligentiam in arce munienda eſſe teſtimonio: qua propè haberet effectum, ut opera, & munitiones inſtitutæ, ſola ſpecie hoſtes à ſpe expugnationis deterrere poſſent: hoc, à ſe amplius requiri nihil oportere. Adjecit, ad eorum animos confirmandos, qui metu claſſis hoſtium commoverentur, rem non eo poſitam loco ut pleriſque videretur: claſſem, multò longius, quàm Melitam ſpectare: ea de re, ſcire ſe plus & intelligere, quàm qui diverſum ſcripſiſſent. (neque enim, qui rerum aliquem uſum habeat, in animum inducturum, ut credat ſpe Melitæ obtinendæ tantos ſumptus factos eſſe.) Certò ſe accepiſſe, Francis claſſem eſſe deſtinatam, atque Tolonis expectari: Legatum oratorem regium quinque mulos Maſſiliam adduxiſſe, quibus ſtipendium Turchis attuliſſet: duas inſuper triremes & biremem unam adornari, quibus ad eos tranſueheretur; hoc equitis Franci è Francia advecti indicio, tenere ſe: cui potius, quàm hominum imperitorum vocibus, habenda fides eſſet. Eodem tempore nuntiatur, Villagagnonem Meſſanam appulſum, Melitam contendere: in cujus adventum hujus rei fides rejicitur. Ubi advenit, magna omnium expectatione ad Omedem deducitur, ut de claſſe quid afferret certi, itelligeretur. Hic interrogatus, apertè negat claſſem uſui Francorum, ſed Solimani cupiditati apparatam eſſe: ut injuriam, induciis ad Africanum oppidum violatis, acceptam ulciſceretur. Hoc, in Francia ante ſuam profectionem, palàm factum eſſe à viro penes quem non parva eſt rerum autoritas: eamque unicam fuiſſe cauſam, cur, neglecta re familiari, miſſionem à Rege petiiſſet, ne tempore maximè difficili ſodales deſeruiſſe diceretur. Eo ſermone confecto, habere ſe ab Anna Mommorantio, privati officii mandata, commemorat, apud quem poſt Liladami principatum, Militiæ commoda præcipuo commendationis loco ſemper fuerant. Is ſe æger-

rimè laturum ſignificabat, ſi quam Omedes honoris, aut dignitatis jacturam faceret: Solimanum Equitibus valde ſuccenſere, propter operam Cæſari ad Africam nuper navatam: neque ulla ratione deduci potuiſſe, quominus claſſem ad perſequendas injurias inſtrueret. A qua, Melitæ & Tripoli nonnihil extimeſcendum; proinde Omedes videret, ne quid adverſi imparato & incauto ſibi contingeret. Omedes hoc reſponſo Villagagnonem nimiæ ſecreti tenacitatis inſimulat, quòd aperire nollet quæ de Regis ſui propoſito intellexiſſet, claſſem Francorum rebus comparatam ad ſe properare. De ſe autem profitetur, operam daturum, ne ſua diligentia requiratur. Prorex Siciliæ iiſdem de rebus egerat Meſſanæ cum Villagagnone, atque in eadem erat cum Omede ſententia: ſed monitionibus conceſſit: atque adhibita celeritate, quum nulla veteranorum ſibi facultas eſſet, paſtorum & montanorum delectum habere cœpit, quos Africam ſubſidio tranſmitteret. Simul, quòd certior factus erat Tripolim militum inopia conflictari, nullaſque eſſe copias, quæ Melita eò traducerentur: delectorum numerum definitum ad Omedem miſit, ut eis ad Tripolitanum præſidium uteretur. Addebat, maximi intereſſe Republicæ chriſtianæ, Militiæque Melitenſis, eum portum ſervari: ne amiſſus, ad receptum prædonibus pateret. Hoc nuntio, & Villagagnonis oratione Equites incitati, Omedem circunſiſtunt. Qui ad eum, propter dignitatem, ſermonis aditum habebant, orabant ut opinione decederet, &, priuſquam tempore excluderetur, de omnibus rebus conſtitueret, quæ ad communem ſalutem pertinebant: ne ſperneret Proregis autoritatem & mandata: hunc enim tantos ſumptus feciſſe deſcribendis & tranſmittendis militibus argumenti loco ſumi poſſe, claſſem Francos non petere. Quibus oſtenſis rebus, concilium indicitur. Ibi Omedes ab ultimo repetit, & longa narratione proſequitur, quæ antea de annonæ anguſtiis expoſuerat: re frumentaria ſe premi, militum perexiguas copias habere, æris nullam rationem. Atque hanc ipſam fuiſſe cauſam, cur è provinciis Equites non evocaſſet. Inita ratione quemadmodum è tantis difficultatibus emergeret, hanc expeditiſſimam ſibi viſam, ut ſingulis militiæ profeſſionibus pecuniæ imperarentur: quod non eſt improbatum conſilium, ſed in ſuum tempus & opportunitatem reſervatum: hoc autem reprehenſum eſt, quòd præſentis periculi remedia in loginquum produceret. Hac ergo procuratione

in ſuam occaſionem rejecta, huic uni rei ſtudendum eſſe demonſtratur, ut ægritudini præſenti præſens medicina reperiatur: ne mora interjecta, ad extremum periculum agat imparatos. Adjungitur, tribus omnino locis rem Melitenſium cladem aliquam accipere poſſe: quibus, quantum eſſet facultatis, danda erat opera ne gravius quicquam accideret. Quòd ſi ob tenuitatem, omnibus ſuccurri non liceret: ea deſeri oportere, quæ ab omni injuria tuta eſſe non poſſent: & eorum copia, his quæ defendi placuiſſet, ſubvenire. De Goſira inſula tractatur, defendi liberet, an dimitti. Una conſenſione decernitur, deſeri oportere. Repugnat tamen Omedes: docet, caſtrum editiſſima rupe, aſperrima & circunciſa ſitum eſſe ut facilè hoſtes aditu prohiberentur; eò inſulanos ſe poſſe recipere, quos reſpectus patriæ, natorum & propinquorum charitas, ad extremum vitæ periculum, ſedes tueri cogeret. Qui ſæpe cum Turchis patentibus & apertis locis congreſſi eſſent, victoreſque ſemper evaſiſſent, dubitari non debere, quin natura loci ſublevati, tectique munitionibus, illorum impetum ſuſtinerent, & muris ſuccedentes ſummoverent. Horum virtuti ſe multum confidere, ſed ſpem primam conſtituiſſe in eorum ducis equitis Hiſpani virtute & belli ſcientia: quibus rebus proclivè eſt ad omnes caſus ſubſidia comparare: ac jam ut ſuam hæc contra opinionem evenirent, & per infirmitatem hoſtibus reſiſti non poſſet, judicii tamen ſui non eſſe, protinus ad levem auditionem, inſulam relinqui: quòd abſque magno municipum detrimento, ſuoque dedecore fieri non poſſet. Quid enim, inquit, eſt levius aut turpius, quàm antè viſum periculum metu promoveri? Quid ſi (quod eſt magis probabile) hoſtes non veniant: quis relictæ patriæ damna reſarciet? Hoc ubi concio obſtinatè ſibi negari videt: ad caſtri Tripolis muniendi cogitationem ſe confert. Erant eo loco complures milites, qui ætate & vulneribus confecti, bello idonei eſſe deſierant: qui tamen priſtinæ virtutis memoria, ſtipendio fovebantur, atque definitum propugnatorum numerum explebant: Hos mitti oportere judicatur: & totidem eorum loco ſubſtitui, quibus vires labori ferendo ſuppeterent. Præterea, habito cenſu, fœminas & impuberes, omneſque quorum animus aut vires obſidionem ſuſtinere non valerent, in Siciliam transferendos: & in eorum locum, centum virtutis probatiſſimæ equites ſubmittendos, cum militibus qui à Prorege ſubſidio advenerant; eum enim locum, natura

&

& operibus infirmum, non posse nisi eximia & excellenti fortitudine servari. His omnibus ab Omede obsistitur ; imprimis ad eorum sententiam non accedit, qui fœminas & liberos à parentibus sejungendos esse censebant : quòd communi vitio naturæ contingat, salvis rebus, quas quisque habet charissimas, homines fieri segniores, ut minori contentione & laborem ferant, & vitæ periculum adeant, præsertim alieno solo. Neque potiorem esse causam, cur emeriti milites amitterentur : ii enim, etsi corpore non valent, ingenio tamen & rerum usu excellunt, quibus bellum magis, quàm corporis viribus, administratur Simul de Equitibus omnino sibi videri ut ad Melitam maneant : præstare, sedes proprias plenis copiis conservare, quàm his in alienas dispertitis, utrarumque jacturam facere Eis rationibus quæ sunt demonstratæ, Equites acersitos non fuisse : qui aderant, vix trecentorum numerum implere, in quibus rei Melitensis salus penitus consisteret ; si ad ducentos redirent, periculum fore ne oneri succumberent. His oblatis incommodis, nihil expeditius videri, quàm ad insulæ custodiam, retentis Equitibus, milites à Prorege missos Tripolim transmittere ; horum quidem subsidio, eum locum defendi posse : quòd ea esset ejus loci natura, ut, propter stationis incommodum, obsidio diuturna esse non posset. Nam litus planum, exigua altitudine, longo spatio in mare decurrens, in alto naves constitui cogit, ne, Etesiis ea annni tempestate vi maxima flantibus, fluctibus naves compleantur : aut anchoris sabulo parum hærentibus, vi tempestatis incitatæ, ad terram allidantur : quæ res adversus obsidionem magno forent adjumento. Hæc vicit in concilio sententia : sed ad novitios milites perlata, eum incussit metum, ut palàm detrectare militiam non erubescerent : se que, quum tollerentur signa, non sequuturos esse comminarentur. Commonstrabant, sibi tum primùm ab aratro & caulis abductis, nullo dum etiam usu militiæ percepto, Tripolitanum negotium longè dissimiles propugnatores exposcere. Omedes, si cladis certa expectatione deterritus, suos Equites illò trajici nollet : cur potius in aliena vita fortunam periclitaretur ? Hæc Omedi Præfectus renuntiat : & quàm potest demississimè obsecrat, ut sine ejus animi offensione, illis liceat in Siciliam reverti, quòd jussi naves conscendere, dicto non forent audientes. Huc addit multa, quibus Omedem flecti posse conjiceret. At Omedes, ut hunc ab animi consternatione erigeret, af-

firmabat certò ſibi conſtare, Tripolim militum virtute protegi poſſe, alioqui ſe non eſſe rem in dubium devocaturum; eos enim, quorum præſidio caſtrum tenebatur, & Valerium præfectum, optimè de ſe meritum, virum ſingulari virtute præditum, cur amitteret? Poſtremò in hac ſe eſſe ſententia, ut id caſtrum ſine auxiliaribus copiis defendi poſſet: ſed à Prorege miſſis neceſſariò utendum eſſe ſibi, ne ejus autoritatem & conſilium deſpexiſſe videretur: eamque ob rem ab ſe illos non dimitti. His Tribuno oſtenſis, id muneris injungit, ut affectos metu bona ſpe reficiat. Sed ubi militibus ſpem miſſionis Præfectus adimebat, maximam formidinem & terrorem inferebat: qua animi dejectione, Omedi flentes ad pedes procumbunt: & obteſtantur ne ſe inſontes hoſtibus ad ſupplicium dedat. Hujus movendi cauſa, etiam adjiciunt, ſe ruſticos homines ab officio vitæque inſtituto per fraudem abductos, ut Meſſanam accederent, inermes prodiviſſe, quo mitterentur loco, nulli uſui futuros. Quum apud eum querelis & precibus nihil proficerent, rebus deſperatis, inde ſe proripiunt, & in tabernaculis abditi, commune & inſtans fatum miſerantur. Eo cognito, quum eſſet ſuſpicio ducem cum manipulis conſentire, ejus ſigniferum, virum fortem atque interritum, Omedes per hominem idoneum ſollicitat, & edocet quanta cum ignominia fieret, ut ad ſolam hoſtium mentionem, timore milites ſic opprimerentur, ut deſpecta ſacramenti religione, apertè militiam defugerent; hoc non ſolùm eorum exiſtimationi, cujus eſſet in primis habenda ratio, ſed etiam vitæ fortuniſque fore periculoſum: quòd fugam cognitam Prorex eſſet ſupplicio crudeliſſimo vindicaturus. Tum orationis adhibitis illecebris, addit, de ſignifero nunquam ſe dubitaſſe, quin imperata facere paratus eſſet: ſed ſtudium ejus, tarditate & timore ducis impediri: cui incommodo facilè præverti poſſet, ſi ſignifer ſingulos milites adiret qui quandam animi fortitudinem præ ſe ferrent: ac, quantùm poſſet efficere, inani metu eos explicaret, faceretque ut iter conficere non dubitarent. Hoc ſi eſſet aſſequutus, Tribuno miſſo, militum præfectura ſuo nomine fungeretur. Ea ſpe ſignifer delinitus, negotium aggreditur: ſingulos ſeparatim ambit milites, & quibus poteſt rationibus, ab obſidionis opinione deducit. Hoc animadverſo Tribunus, veritus ne cum ignominia mitteretur, & nihilo ſecius manipulares præſcriptum officium exequerentur, ſigniferum aditu ad Omedem

antevertit, & quorumdam factioſorum conrumacia, culpam prætexens, unà cum ſuis omnibus, ubi primùm juſſus fuerit, ſe viam ingreſſurum profitetur. Id tamen omnibus precibus poſtulabat, ut certus Equitum numerus, perterritis militibus, adjiceretur: quorum ductu ac virtute, illi animum reciperent. His ab Omede in concilio relatis, deliberatur, quot & quales Equites tyronibus admiſceri placeret. Qui loco, ob ejus infirmitatem, diffidebant, in priori ſententia permanebant, & centum addi oportere contendebant; quibus tamen Omedes, his quæ ſunt demonſtratæ rationibus, non acquieſcere: ſed eum numerum ad quinque & viginti reducendum eſſe dictitare, quos ſolutis ergaſtulis, ex eis qui maleficii convicti erant, expleri juſſit: ne de Melitæ cuſtodia quicquam imminueretur. His rebus conſtitutis, duæ tiremes impoſitum ſubſidium Tripolim important: quo in terram expoſito, ut mandatum erat, Melitam revehuntur. Non ita multò poſt fit Omedes certior, hoſtilem claſſem ad Siciliam applicuiſſe: & ejus principem, cum Prorege, de oppido Africano recuperando, uti Cæſari cum Solimano convenerat, per interpretem multis verbis egiſſe. Sed illum poſtquam ſe ad Cæſarem fallendi cauſa rejici cognoviſſet, ad oppidum Auguſti progreſſum, arcem vi captam militibus diripiendam conceſſiſſe. Hoc ſatis erat cauſæ, ad omnem de Turcharum itinere tollendam dubitationem. Omedes tamen à pertinacia non modò non deſiſtit: ſed etiam affirmat Meridianum Siciliæ litus prætervehi, ut breviore uſæ itinere naves, citius in Franciam perveniant: quod ut perſuaſum habeant, naucleris accitis, ex maritimis dimenſionibus oſtendit, ducenris paſſuum millibus, curſum ea parte breviari. Goſirani, ubi ſpe auxiliorum ſe depulſos eſſe cognoverunt, fœminas & pueros in tutum cenſent eſſe transferendos. Itaque duas naviculas onuſtas Melitam traducunt: quarum appulſu Omedi renuntiatur, Goſiranos ſui tuendi animum abjeciſſe, atque de fuga cogitaſſe: reſque ſuas cum uxoribus & liberis abigere cœpiſſe: quibus ablatis, dimicandi etiam cogitationem deponerent. Si ſalvam cuperet rem Goſiranam, naves Goſiram remitteret, ut propinquorum miſericordia, ad pugnandum alacriores redderentur. Quæ ſententia quum illi valde probaretur, naviculas, antequam onus exponerent, revehi juſſit: magniſque cavit pœnis, ne abſque venia res ulla exportaretur. Biduo quo hæc geſta ſunt, leni vento claſſis Melitam appulit, portumque petiit, portui, qui arcem ſu-

bluit, conjunctum, anguſto collis jugo interjecto. Ad ejus conſpectum tantus repente metus Melitenſium mentes occupavit, tantaque ſequuta eſt perturbatio, ut quid potiſſimum agendum eſſet, rationem inire non daretur. Omnino duo erant oppida, quibus inſulani ab hoſtium periculo ex agris ſeſe reciperent: unum ſub arcis radicibus, alterum diſtans ſex paſſuum millibus. Huc viis pleniſſimis omnia importantur, pecuſque cogitur quoad ejus fieri poteſt. Oppidum ſub arce poſitum, collibus utrinque mediocri maris ſpatio intermiſſo, continetur. Ex his collibus magna altitudine impendentibus, quia hoſtes ab aperto latere muro cuſtodias facilè ac penè nullo labore deturbarent, & iis, qui muro dejecto in oppidum irrumperent, reſiſtendi facultatem adimere poſſent, oppidum defendi non placebat. Arx unicum omnibus, & ex agris confugientibus, & oppidanis perfugium relinquebatur: tametſi vix antea caperet Equites, & qui ſub Equitibus ſtipendia merebant. Alteram plebis partem urbs recipiebat. Ad has anguſtias hoc etiam accedebat incommodi, quòd quum tanta multitudo admitti tecto non poſſet, verùm ei neceſſariò foret, flagrante Canicula, ſub ſolis ardoribus interdiu, & ſub dio noctu, permanendum: hæc, neque corpore laborem tuliſſet, neque ab odore tetro, quem ſitus & excrementorum colluvies generaſſet, erant morbi longè abfuturi. Calamitatem quoque non parum augebat difficultas aquæ maxima: cujus quum nulla extra pluviam eſſet copia, neque ad bibendum, ſed ne quidem illa ad lavandum ſuppeteret, aut erat deditio ſequutura, aut populus miſerè excludendus, & hoſtium crudelitati exponendus. Subductis & ad terram deligatis navibus, hoſtes ad prædam emittuntur: hi latè pervagati, regionem quæ ad arcem vergit, depopulantur: ædificia, & quicquid in agris reliquum erat, vel incendunt, vel diripiunt: pecus, quod repentino eorum incurſu in oppidum cogi non potuerat, ſuffodiunt: nullum denique perniciei genus prætermittunt. Conſtat inſula tota una & continenti petra: ea re fit, ut quibus locis terra exurgit, lapidibus conſperſa ſit. Hinc accidit, ut illic agri quidquid eſt, hoc totum incolæ, ſeu purgando, ſeu dividendo, lapidibus ſine luto in muri ſpeciem aggeſtis incluſerint: quæ res vias publicas uſque adeò anguſtas & obliquas reddidit, ut illinc niſi magno labore non liceat evagari. Adverſus hoſtium incurſiones ea commoditate noſtri ſublevati, hæc remedia comparabant. Coactis navium pro-

pugnatoribus, nonnullis admiſtis remigibus, Guimeranus eques Hiſpanus regionum peritos adhibet : quorum ductu, occulto itinere profectus, opportuno loco ſuos in inſidiis diſponit, ut diſperſos hoſtes, ſine metu ad prædam properantes, excipiat. In hunc incidunt pauci, qui elati prædæ ſtudio, ab agmine longius proceſſerant : neque ulla alia rei gerendæ facultas oblata eſt. Interim claſſis princeps, arcis naturam contemplatus, eam præſentis occaſionis non eſſe judicat. Hoſtes vexandis regionibus biduo conſumpto, naves ſolvunt : & ſex milibus paſſuum progreſſi, conſiſtunt, ac denuo milites effundunt : &, ne ulla pars inſulæ immunis à calamitate relinqueretur, profligato eo ſpatio quod à mari ad urbem intercedit, ad eam ſe incitant Eò tanta utriuſque ſexus multitudo ſeſe concluſerat, ut nullus vacaret locus : ſed qui bello apti eſſent, quive hoſtium vel aciem oculorum ferre poſſent, admodum pauci erant. In eos imperium gerebat Georgius Adorneus, vir probatæ eximiæque fortitudinis, qui denegato ſibi ab Omede militum auxilio, rejectus ad multitudinis præſidium, triginta ex navium defenſoribus ad ſui cuſtodiam aſciverat. Conſpectis hoſtibus, eos exhortatus, nonnullis ex paſtorum & oppidanorum multitudine nominatim evocatis & interjectis, in hoſtium occurſum eduxit : ut hoſtes, locis aſperis, in collem in quo oppidum poſitum eſt enitentes, morarentur : quod ad oſtentationem potius faciebat, quàm quòd vim hoſtium reprimere poſſe ſperaret. Noſtri, urbis propinquitati & æneárum cannarum adminiculo confiſi, audacter ſe illis opponebant, & quandiu æqua ratione pugnari potuit, pauci multos aſcenſu prohibebant. At ubi illos circunfundi, & longo circuitu montem ſuperare conſpiciunt, ne circunventi reditu excludantur, accepto ſigno, paucis utrinque deſideratis, pedem referunt : diſceſſu noſtrorum, illi jugum collis adepti, ſimul nullis reſiſtentibus, ſuburbiis potiti, conſidunt & caſtra faciunt. Inter ſuburbia & oppidum tantum eſt intervalli, quantum cannæ tueri poſſunt. Hi explorandi cauſa rari & diſperſi, ne cannarum injuriæ paterent, incitato curſu percurrunt : muroque ſuccedentes, ſclopetis noſtros tentare & laceſſere. Hos quoque noſtri ſclopetis ſummovebant, ſed ob eorum mobilitatem non multùm proficiebant. Nox prælium diremit. Explorato urbis ſitu, duabus partibus, colle prærupto & directo, hanc hoſtes extare conſpiciunt. Hujus collis tertia pars aſpera quidem & ardua, ſed longè de-

clivior, in vallem ducentis paſſibus latam deſinit. Hanc tranſeuntes, mons urbi contrarius excipit aſcenſu aſpero, præcipiti & circunciſo, cujus montis faſtigium urbem exæquat. Municipes huic parti minus diffidentes, nullas turres, nullaque propugnacula excitarant, quibus irruentes hoſtes à latere propellerent: ſed in ſpeciem, muro lapidibus luto compactis extructo, fuerant contenti: qui quum per ſe infirmus ſit, atque adeò vetuſtate corruptus, ſua ſponte collabitur. Quo ab hoſtibus animadverſo, partem, unde à ſuburbiis ad urbem eſt aditus, quòd ſit operibus valde munita, omittunt: atque ab infirmiori loco rem ſibi gerendam eſſe conſtituunt. Huc delati, aream cannis muralibus noctu ſubſternere, atque aggerem jacere parabant: & quum propter arborum raritatem materia deeſſet, valvis, omnique ligni genere, à tectis ſuburbiorum ereptis, ad opus utebantur. Hoc, ex ſtrepitu cognito, tantus mœror municipes excepit, ut ſuæ vitæ durius conſulere plerique inciperent, ac ſe de muro dare præcipites, omni intentionis opinione remiſſa. Adorneus tamen non ſe deſerit; hos verbis confirmat, & ſpe auxiliorum objecta, à metu erigere conatur. At ubi ſe fruſtrà niti intelligit, à periculi magnitudine ſibi timens, ad Omedem nuntium allegat, ut eum doceat, qui multitudinem verſaret timor, & ad quas ipſe anguſtias redactus eſſet: niſi ſummiſſis auxiliis, formidine municipes liberarentur, ultimam perniciem quinque & viginti millibus capitum mox ſubeundam eſſe. Nuntius, quum ad arcis oppidum perveniſſet, & obſeratis portis, ingreſſu tardaretur, ad eum locum ſe contulit, qui Francorum cuſtodiæ commiſſus erat, ut per mare intromitteretur. Tum ad opus excubabat Villagagno, & vigilias circuibat: is ad equorum fremitum exclamat quis adventaret? Nuntius, patefacto nomine, reſpondet maximi ſe momenti mandata afferre: rogare ut coutinuò ad Omedem trajiciatur. Exceptus lenunculo, ad Omedem feſtinat; hoc audito, magna illum invaſit ſollicitudo: neque illi ſatis animo ſuccurrit, periculo tam præſenti quem maximè opponeret. Quum in hoc explicando ſe exerceret, nuntius Villagagnonem commemorat. Hunc approbatum, eo ipſo temporis puncto, accerſit. Adeuntem verbis & oratione liberaliter proſequitur. Narrat, quantum ei ſemper tribuiſſet: Rempublicam tempore maximè difficili, ejus operam & diligentiam vehementer expoſcere; hoſtes enim urbem obſidione cinxiſſe, quibus id fieri poterat locis:

in ea tamen, qui arma ferre poſſent, magnum numerum incluſum, quorum præſidio urbs planè teneri poſſet, ſi viri idonei imperio regeretur, qui ubi uſus incidiſſet, remedia compararet. Eis Georgium Adorneum præeſſe, ſed omnia per ſe negotia obire non poſſe. Villagagno reſpondet, Reipublicæ commoda, prima ſemper apud ſe fuiſſe, ſuaque vita potiora: neque quicquam optatius ſibi poſſe contingere, quàm vitam profundere, cujus rei cauſa in lucem editus fuiſſet. Verùm ſe uſu rerum didiciſſe, plebem vigiliis & periculis inſuetam, facilè inſolenti labori ſuccumbere, ac pariter viribus & animo concidere; hinc fieri, ut quamdiu munitionibus contecta ſit, ſeque à periculo abeſſe credat, æquo animo omnes acerbitates perpetiatur: ſed ubi tormentis murus diſcuti cœperit, & ab animi fortitudine præſidium petendum ſit, projecta ſalutis cura, protinus deficiat. In eum caſum defenſoribus opus eſſe, non ignavis, ſed ſtrenuis, ac laboris patientiſſimis, & qui non metu, ſed gloria promoveantur: neque pauciores centenis ad eum uſum eſſe neceſſarios; hos ſibi ex Equitibus Omedes adjungeret, ſi rem ſalvam eſſe vellet. Huic Omedes oſtendit, Equites & navium propugnatores arcis cuſtodiæ à concilio aſſignatos eſſe, cujus decretum non poſſet immutare. Attamen id ad ſe recepturum, ut in præſentem occaſionem, alio conſulto non expectato, ei ſex Equites concederentur. Quibus opponit Villagagno, ſex viros, everſo muro, non eſſe irrumpentes hoſtes repulſuros: neque aliò ſex virorum ſubſidium pertinere, quàm ut eos ad certam ſine honore perniciem perduceret. Reſpondet Omedes, eam rem non eſſe diſputationis, ſed inſtantis periculi; propterea ſi ille animo ita paratus eſſet, ſine cunctatione eam operam Reipublicæ navaret; quòd ſi metu periculum defugeret, ſe alium rogaturum. Ille, ubi rem in exiſtimationis diſcrimen pertrahi videt: Non ſum, inquit, Princeps, tam acuto ſtimulo urgendus: faciam ut intelligas ad ignaviam, hanc meam rationem non ſpectare: & jam viæ me committam, ne in lucem extractus, ingreſſu prohibear. Excedens igitur Villagagno, ſex è notis & domeſticis evocatis, jumenta nactus quæ ex gregibus caſu obvenerant, viam ingreditur: tantùmque omnibus profectionis fuit ſtudium, ut pars gravi armorum pondere onuſti, abſque ephippiis jumenta conſcenderent: & frænis deficientibus, in os immiſſo funiculo, viam conficerent. In hunc modum progreſſi, albente cœlo, quà erat curſus commodiſſimus,

concitatis equis, ad urbem perveniunt : & occlusis hostium vicinitate portis, in fossam se proruunt, ac fenestris quæ in usum tormentorum relictæ sunt, ad munitiones enituntur. Hos introductos, magna hominum turba circunsistit, & de auxiliis, quid afferrent spei scisitantur : quos bono animo esse jubet Villagagno, & spe auxiliorum injecta confirmat. Deinde, ad Adorneum se confert. Hunc docet quem cum Omede sermonem de propugnationis ratione habuerit : quidque assequutus eo fuerit ; denique, huc se redactos esse, ut ab alieni subsidii expectatione depulsi, in animi virtute salutis fiduciam constituant. Huc etiam curam omnem profundi oportere, ut à terrore populi mentes explicarentur : & quibus locis ab hostibus noceri possit, proviso remedio anteverteretur. Communi deinde consilio res geritur : & perspecto muri vitio, quò hostes animum appellebant, quoniam obsisti non poterat, ne murus cannis tentatus brevi corrueret : hac ratione occurritur. Post murum fossam sexdecim pedes latam, altam decem, directis lateribus perducunt. Hujus interiori labro maceriam tres pedes eminentem, in sex pedum latitudinem, extruunt : quam amplius extare consultò noluerunt, ne globi murum trajicientes, simul maceriam labefacerent, atque fossam implerent. Ad extremas fossas ex duobus tectis à summo decurtatis, & maceriæ adæquatis, cæca propugnacula constituerunt : ut hostes fossam ingressos, in maceriam connitentes, ab latere, sine ullo periculo, tormentis deturbarent. Quæ munitiones, tantæ multitudinis labore non intermisso, brevissimo tempore perfectæ sunt. At hostes hæc difficultas morabatur. Cannæ murales sex millibus passuum erant eis ducendæ, via asperrima, magnis & arduis rupibus. nulla jumentorum facultate. Hoc servorum robore supplere conati, labore continenti, aliquandiu processerunt. Nam quum viarum angustiæ & asperitates, cannas rotis impositas non admitterent, rotis eximebant, ac nudas efferebant. Mox æquum locum assequuti, rotas admovebant, & magno conatu onus trahebant ; sed quoniam id erat sæpius repetendum, & ob vehementem æstum pleroisque animus reliquerat : rotis aliquot effractis, ab itinere superfederunt : revocatisque qui obsidioni incumbebant, ad naves sunt reversi. Ex perfugis. cognitum ex his causis hoc quoque accessisse, quòd naves erant longo intervallo defensoribus vacuæ relinquendæ, aut copiis perexiguis urbs oppugnanda. Quorum utrumque recipere casum

casum posset; si enim, navibus inanibus, Cæsariana classis occurrisset: & ea conspecta, hi ad suas conservandas naves se incitassent: tumque obsessi ad pugnam erupissent, copiis ab Omede missis confirmati: ea itinerum asperitate, quum referre non potuissent, cannas amisissent. Quæ cogitatio certissimam obsessis salutem attulit. Quamvis enim accidisset ut obsessi ab hostibus se protegerent, tamen ob aquæ inopiam, obsidionem diutius non tulissent. Ubi suburbia esse indicavimus, plures optimi saporis fontes largiter scatent. Huic copiæ municipes confisi, fodiendis puteis animum non intenderant: paucis exceptis, qui aliunde aquam esse sibi colligendam non ducentes, effossis domi cisternis, pluvia uti maluerant. Harum inito numero, & capitum censu relato, compertum est, ad duos cyathos cuique quotidie vix sex dierum aquam suppetere. Hostes reductis tormentis, ad insulam Gosiram contendunt. In Castellum incolæ ad unum se incluserant. Hoc quia à mari parum abest, expugnationi opportunius esse judicatum est. Itaque cannis muralibus productis, tertia inita vigilia, murum percutere incipiunt. Hunc impetu continenti nullis prohibentibus incutientes, brevi tempore labefaciunt; sed ea est loci natura, ut si vel murus dejectus esset, paucis tamen defendentibus, maximæ quæque copiæ ascensu prohiberentur. Nam in rupe editissima quoquoversus abrupta castellum est positum, inflexo, acclivi & angusto spatio, quà vix singuli carri trahi possint, ad introitum relicto. Municipes, hostium adventu, principem, cui tantùm ab Omede tribui demonstravimus, adeunt: atque animo perturbatum obtestantur, ut Rempublicam fortiter suscipiat, neu se deserat: sed audacter, quid cuique sit agendum, imperet. Is spe auxiliorum lapsus, profitetur se nihil habere quod tanto malo opponat: atque omissa suorum cura, tecto succedit ac delitescit: sic paratus, ut quem casum fortuna obtulisset, quàm æquissimo animo ferret. Ubi populus se destitutum perspicit, tanto metu corripitur, ut unà corporis & animi viribus caderet: & ab propugnationis artibus, ad lacrymas, instantisque calamitatis commiserationem aversus, murum defensoribus nudaret. Neque dum nocte pugna intermittitur, aut demolitionem obstruere, aut omnino rem ullam administrare quæ ad suam salutem pertineret, animum induxerunt. Postridie, quum primâ luce ad opus hostes redirent, sed iniquitate loci non ita multum

promoverent: vir Anglus, cannarum Magiſter, animo revocato, honeſtam mortem turpi ſervituti anteferens, ad pugnam ſe inſtituit. Profectus quò negotium poſtulabat, aptatis machinis, hoſtes globis impetit, & illato damno cogit ut remiſſius & lenius deinde opus agerent; ſed hunc paulò poſt, tranſlatis cannis, globis aſſequuti, hoſtes interficiunt. Qui vitum eò ſe intulerant, caſu exterriti, quum reliquum haberent neminem, quem huic muneri præficerent, animi inopes & conſilii, ad principem recurrunt: ut ſecum rationem iniret, quid potiſſimum adminiſtrandum eſſet. Hîc magno animorum & ſententiarum congreſſu decertatur, nec inter eos de pugna convenit. Poſtremò, re in deſperationem adducta, à pugnæ ſubſidio ad deditionis conſilium recurrunt. Tum de conditionibus agitur, & qui eas perferat, eligitur. Cujus legationis hic erat exitus, ſi omnibus incolumibus effugium pateret, arcem hoſtibus relictum iri. Legatus, de muro funè demiſſus, ad claſſis præfectum deducitur, quæque habet mandata pronuntiat: atque demiſſiſſimè obſecrat, ut miſericordiæ locus relinquatur. Ad hæc reſpondet Princeps, priuſquam globi murum attigiſſent, ad aliquam æquitatem deſcendi potuiſſe: re verò ad extremam deditionis neceſſitatem perducta, à victis conditiones ferri non debere, ſed hos eis uti, quas victor præſcriberet; ſe tamen naturæ lenitate ad miſericordiam propenſum, non eſſe pro eorum meritis, qui viſis Solimani ſignis portas ſuas obſtruxiſſent, pœnas exacturum, ſi ſe ſuaque omnia ſtatim dederent, & ejus miſericordiam experirentur. Atque hunc ita dimittit. Hoc reſponſo incluſis denuntiato, animus fluctuare, atque in diverſum trahi cœpit. Tandem ſuperat eorum ſententia, qui morti ſervitutem prætuliſſent: ſed dux eorum ſibi conandum adhuc eſſe arbitratus, ducenta capita, quæ ipſe nominaſſet, neceſſitate ſervitutis liberare, remiſſo interprete, id enixè contendebat. Sed is ad quadraginta redactis, Baſcianus comminatur, niſi ſtatim mandatis paruiſſent, nullam eis poſtea colloquii fore poteſtatem. Qua denuntiatione perculſi municipes, quum aliunde nulla eſſet evaſio, imperata faciunt, & portas obſtructas aperiunt. Erat in eorum numero vir Siculus, cujus inſignem animi (dicamne fortitudinem, an crudelitatem?) prætereundam eſſe non putavi. Hic contracto apud Goſiranos domicilio, uxore ducta, duas ex ea filias ſuſtulerat: quas viro maturas, ne,

quum in poteſtatem hoſtium incidiſſent, oculis ſuſtinere cogeretur, quod animus ferre non poſſet, ambas gladio trajicit: eandem fortunam tulit mater, ad filiarum necem accurrens. Hoc facto, baliſtam & ſclopetam inſtruit, fores domus aſſervat, ac hoſtibus ad prædam feſtinantibus ſe obtrudit: duoſque audacius progredientes miſſilibus appetit & perimit: deinde ſtricto gladio reliquos irruentes moratur: donec circunventus confoditur; hoc modo ſe & familiam ſervituti præripuit. Caſtrum hoſtes diripiunt, habentque univerſam ad unum multitudinem prædæ loco, captivamque ad naves abducunt. Ea ſex millium trecentorum numerum explebat. Baſcianus, ut fidem de quadraginta liberandis præſtitiſſe videretur, quos ſenium & adverſa valetudo viribus confecerat, à vinculis eximi ac manumitti juſſit. Eorum principem injuriam ſibi fieri querentem, quòd unà emiſſus non eſſet, expoliatum addixit remigio. His rebus biduo conſumpto, caſtro incenſo, totaque inſula exinanita, ad reliquam belli adminiſtrationem properantes, nacti idoneam tempeſtatem, ad Africam vela dirigunt. Poſt eorum digreſſum, Omedes de caſu Goſiranorum, & detrimento Melitenſibus illato, Proregem Siciliæ certiorem facit. Sed ut deditionis turpitudinem elueret, evocatis autoribus ſibi notis, edixit, ut per totam Europam dimiſſis litteris, hanc opinionem in animos hominum infunderent. Quandiu caſtri præfectus anima exuperaſſet, caſtrum à periculo longè abfuiſſe: ſed quando ſe egiſſet quò uſus inciderat, & ictu tormentorum elatus eſſet, perculſam deſtitutamque multitudinem, ad deditionis conſilium deveniſſe. Hæc diſſipata fama adeò valuit temporis opportunitate, ut, quum deinceps exponeretur, quo modo res eveniſſet, fides fieri non poſſet. Aliquo poſt dierum interjectu, Aramo Legatus orator regius, ad Solimanum Imperatorem iter habens, Melitam duabus triremibus & una biremi advehitur, & jactis anchoris Omedem convenit, eique in concilio exponit, quæ à Rege ad eum haberet mandata, ſuamque operam ex Regis præſcripto ad omnes caſus pollicetur. Omedes huic actis gratiis, quanta ad id uſque tempus perpeſſus eſſet, quidque adhuc periculi in arcem Tripolitanam immineret, ampliſſimè narravit. Hæc autem periculi erat ſuſpicio, quòd ex quo Cæſar Tripolim Equitibus attribuerat, ob ſummam ærarii tenuitatem, hi, quæ deeſſent munitionibus, perficere non potuiſſent. Ea de re, Æneobarbi in Franciam trajectione, Cæſarem certio-

rem factum, omnibuſque precibus rogatum fuiſſe, ut hujus loci curam Equitibus adimeret, ac in ſe reciperet; ſed hoc eum reſponſum dediſſe, Tripolim ſine Melita ſervari non poſſe, atque unius ſalutem in alterius ſalute conſiſtere: Equites, aut Melita excederent, aut utramque ſuſtentarent. Poſtremò, per excellens Regis in Equites ſtudium, & ſingularem benevolentiam, Aramo rogatur, ut labantem atque inclinatam fulciret militiam: totoque animo inſiſteret, ut ab itinere ad hoſtes diverteret, & ab oppugnatione Tripolitana eos deduceret. Quòd ſi ſuo nomine adipiſci non poſſet, id autoritate regia niteretur. Hoc & honori ſibi, & Reipublicæ Chriſtianæ commodo futurum. Ut Aramo heri ſui fidem tam intimè implorari perſpicit, cujus inſignem charitatem erga eum ordinem paulò antè ad concilium pertulerat: etſi multis rationibus ad iter inſtitutum trahebatur, ne tamen Omedes queri poſſet, tali tempore projectum ſe & deſertum fuiſſe, precibus aſſentit, & quantum gratia apud Baſcianum valeret, ſe conaturum pollicetur: deque eo quod conſequi poſſet, ſi celox ad hunc uſum tribueretur, quamprimùm ſignificaturum. His rebus agitatis, accepta celoce, ad Tripolim curſum inſtituit. Eò devectus, cernit cannas murales jam in terram expoſitas, foſſaſque duci cœptas, quibus hæ ſine periculo ad muros producerentur. Non tamen ſe abſtinuit quin ſummis precibus, totoque animi conatu, ab oppugnationis ſententia Baſcianum deducere contenderet, ſed hoc reſponſum tulit, Equites, amiſſa Rhodo, fidem ſuam Solimano obſtrinxiſſe, contra Turchas arma ſe nunquam eſſe laturos: ſed eos ſpreta jurisjurandi religione, quum à Carolo Cæſare Solimano bellum inferretur, non ſolùm operam conferre, ſed etiam ipſo quieſcente, quantum poſſent efficere, ſuo nomine Turchis moleſtiam exhibere. Hos noviſſimè ad Africanum oppidum, magnum Dorguto incommodum attuliſſe: quam injuriam bello perſequi Solimanus decreviſſet: eamque ob rem maximè claſſem inſtruxiſſet, ut eos Africa expelleret: hujus non poſſe mandatum negligi. Aramo, quum propoſitum non obtinuiſſet, in animo defigit, nullam temporis partem intermiſſa navigatione, Solimanum eſſe ſibi adeundum, ut ab hoc impetraret quod Legatus concedere non poterat. Itaque à Legato petit, ut ſua voluntate id ſibi liceat. Hoc ipſe abnuit, & paucorum dierum moram poſtulat, dum expectatur quis eventus obſeſſos excipiat, Aramo ſpe profectionis depulſus, quatuor à claſſe paſſuum millibus naves

ſuas promovit : atque ad nutum Baſciani, in anchoris oppugnationis exitum operitur. Noſtri ut conſpiciunt operibus hoſtes animum intendiſſe, cannis fortiſſimè rem gerunt, ita ut inſolentius progredientes, & machinas incautius proferentes, earum aliquibus effractis, regredi ultra pilarum jactum compellerent : & mediocri latitudine foſſas agere, noſtriſque obducere, quibus tecti ſine periculo in opere verſarentur, machinaſque promoverent. Erat hoc eis non difficile, quòd & caſtro magna objecta ſit planities ſoli arenacei, & ſervorum maxima copia valeant. Hoc artificio, uſus tormentorum, quibus omnia noſtri ſperaviſſent, interiit. Quin imò hoſtes effecerunt, ut viis cæcis occulti, foſſæ caſtri ſuccedentes, cannas maximas ſex & triginta, nullo ſuo malo, contra arcem collocarent : tum fuit uſquequaque noſtris iniqua contentio. Caſtelli murus cæmentis luto compactis conſtructus eſt : turribus ab angulis, anguſto ſpatio ulterius exporrectis, ſabuloque refertis congeſto. Murum quoque vetuſtas ſic affecerat, ut ariditate lutum in pulverem deſinens, penitus defflueret : atque coagmenta lapidum glutino deſtituta dehiſcerent, antequam Brachamondus eques Hiſpanus, hujus loci procurationem adeptus, animadverſum vitium calce obduceret, totumque murum dealbaret. Operibus perfectis, hoſtes hoc ordine in adverſum murum cannas ſtatuerunt. Duodecim, eodem temporis articulo ignem concipientes, unum omnes impetum faciebant. Mox, dum inanes referciuntur, ſequentes duodecim, flamma pariter comprehenſa, globos ad eandem contuſionem, quam priores, eodem veſtigio ejaculabantur. Protinus ordo tertius hoc exemplo erumpebat. Ita eveniebat, quum nulla pars temporis à pugna intermitteretur, ut & murum afflictum muniendi, & omnino in eo conſiſtendi facultas eriperetur. Fœlicitate maxima contigerat, ut quam muri partem hoſtes appeterent, ea eſſet ſubſtructionibus & aggere objecto firmiſſima : quibus munitionibus, globi quum murum trajeciſſent, tardabantur. Accedebat, quòd globi, ſupremum foſſæ labrum tranſvolantes, muri faſtigium quaſi ad amuſſim abradebant, tanta inferius altitudine relicta, quanta ab imo ſumma foſſæ extabant labra : quæ altitudo, quòd ſcalas non admittebat, noſtris maximum ſolatium præbebat. Erat incluſorum in numero, Provincialis Cavaglionenſis, qui longa motus ejus regionis conſuetudine, à Chriſtiana religione defecerat : & mercede jamdiu noſtrorum conſilia hoſtibus

efferebat. Hic ſeu loco timeret, ſeu pactione cum hoſtibus ita conveniſſet, ad eos transfugit: cognitiſque antea caſtelli omnibus incommodis, quid in munitionibus perfectum non eſſet, quaque murus attentandus eſſet, hoſtibus enuntiat: illi hoc audito, quò is indicaverat, tormenta provexerunt. Partem indicio cognitam Principis habitatio imbecillam reddiderat, hæc enim caſtri mœnia contingit, eundemque cum caſtro murum habet. Supremum domus tabulatum, receptui Principis erat accommodatum. Cui ſubjectum ſpatium, uſui cellæ promptuariæ erat attributum: hinc fiebat, ut nullis ſtructionibus, aut aggeſta terra, ea pars mœnium firmaretur. Oſtendimus ſumma foſſæ labra ab imo ſolo tantùm exurgere, ut quum globi tranſmiſſi murum ad libram diſcuterent, ipſius tamen labefactati ſummitatem ſcalæ productæ pertingere non poſſent. Hoc, ne hoſtium, muri infimi ſubruendi propoſitum impediret, ii, effoſſa quantum ſibi ſatis eſſe viſum eſt terra, & egeſta, uſque eò cannas demiſerunt, ut certiſſimè locum à perfuga notatum attingerent. Intentos operi tegebat foſſæ paries olim à Cæſarianis adverſo caſtro tranſductus, ut arenas in foſſam profluentes ſiſteret; hic paries, ut ignis cannis admovetur, dejicitur, & ad muros globi perveniunt, eoſque brevi tempore perfodiunt: pars muri ſuperior, habitatione principis, cellæque teſtudine muro innitente aggravata, frequenti commotione cœpit procumbere. Huic periculo quum noſtri milites nullum remedium invenirent, tantus eis timor, tantaque animi perturbatio inceſſit, ut palàm & apertè, projectis armis, ab officio diſcederent: & ſpem extremam ſalutis in deditionis ſubſidio collocantes, ita per honeſtiſſimos ſui generis inter ſe colloquerentur, debere ſe ſuæ ſalutis rationem habere: quoad licuerat, ſe ſatis officio feciſſe; re verò deſperata & perdita, non eis eſſe ſuccenſendum, ſi ſibi conſilium caperent. Gaſpar Valerius Allobrox, vir à prima pubertate, ob animi præſtantiam perpetuamque vitæ fœlicitatem, ab Equitibus maximo in honore ſemper habitus, & propterea gravi hoc tempore, caſtelli imperio præfectus fuerat. Is re cognita, advocato ſacerdote, in templum conceſſerat, ut confeſſionis religione conſcientiam ſuam expiaret, & inde ſecurius periculum iniret, ſuoque exemplo milites in officio contineret, in hoc occupatum nonnulli eorum qui inter milites primas tenebant interrumpunt. Exponunt, milites ſic animis cecidiſſe, ut priſtinæ virtutis immemores, neque vi, neque pudore retineri

potuiſſent, quominus murum cuſtodiis vacuum contra imperium deſeruiſſent : eórumque rem rediiſſe, ut ſervi quatuor, catenis vincti, quà murus ſuffoſſus erat, ad hoſtes transfugiſſent. Valerius rei iniquitate permotus Equites accerſit, apud quos ſe in tantis malis derelictum queritur, ac de ſalute communi orat & obſecrat, ut operum aliquam rationem inſtituant, quibus averſo periculo milites ſe colligerent, & ad dimicandum animum reciperent. Poëſius Francus, maximi vir animi, uſu rerum & temporis prærogativa cæteris anteibat. Hic pro ſociis verba facit, & militibus contumelioſis vocibus caſtigatis, quòd tam leviter animo defecerant, oſtendit rem non ita profligatam eſſe, ſi ad ſe redirent, ut ſpes nulla ſalutis ſupereſſet. Inde advenire ſe, quò eſſet illatum damnum : cellam promptuariam, quamvis magno labore, citò tamen refici poſſe, ſi ſtudium adhiberetur : & fornicem, cujus caſum præcipuè formidarent, aſſeribus & ſublicis ſubjectis ſuffulciri, dum cella compleretur. Præterea turrim non è longinquo ad eam partem ſpectare, qua hoſtibus eſſet in arcem invadendum. Inde ad fornicem foſſam ducere licere, & hanc ab labris vallo intercludere, ne proruentes hoſtes ſe diffunderent : ſed conferti, & intra foſſæ anguſtias coacti, ad turrim rectà pervenirent. Huc, ſi quicquid erat tormentorum, conferretur, & in adverſos hoſtes objiceretur, certiſſimo fore ad eos propulſandos remedio. Quinetiam ſi ad ipſas muri ruinas res gerenda eſſet, virtuti tamen locum non defore : quòd quandiu hoſtes cum noſtris manum conſererent, eorum cannæ à pugna ſuperſederent, ne utrique pariter protererentur. Denique præſtare, fortiter pugnando, vita cum honore defungi, quàm hoſtium crudeliſſimorum arbitrio deditos, ad ſupplicium ſummóſque cruciatus trahi. In eam ſententiam, hoc, Equitum, ſuóque nomine profitetur, ſi ſe milites ad priſtinam alacritatem revocarent, & Equitibus pugna defeſſis vellent ſuccedere, ſeſe primum hoſtium impetum laturos. Hunc dicentem arcis Argozilus Hiſpanus, maximæ inter milites autoritatis, interpellat, Francorum & Hiſpanorum longè diverſam eſſe rationem : Francos amicitia & fœdere cum Turchis conjunctos, quibuſcum bella continentia Hiſpanis intercederent. Item quotquot eſſent caſtro concluſi, Hiſpanos, aut aliunde ex Cæſaris eſſe ditione, paucis exceptis Francis, quibus regiæ naves hoſtilibus admixtæ profugio paterent. Ea fiducia, Poëſium hanc animi præſentiam oſtentare, ſed Cæſarianis cer-

tam eſſe perniciem paratam, niſi tempori ſibi proſpicerent. Brevem eſſe conſulendi occaſionem, quum uſque ad veſperam murus ſtare non poſſet, niſi hoſtes pugnæ finem facerent. Quòd ſi vel diutius oppugnatio ſuſtineretur, ſpe tamen auxiliorum militibus adempta, hoſtibus tandem cedendum eſſe, atque invitam deditionem ſubeundam. Aſſentiunt qui aderant Equites Hiſpani, Tribunus militum & Quæſtor: quíque militum nomine convenerant. Quibus iratus Poëſius, convitiis Argozilum proſequutus, à concilio ſe ſubducit: atque, Agite, inquit, Equites ut lubet: hac certè re calamitatem meam conſolabor, quòd me militiæ noſtræ officium integerrimè præſtitiſſe affirmare potero. Hunc reliqui Franci, & unicus Germanus, qui cum eo advenerant, conſequuntur. Eorum diſceſſu his de rebus agitur liberius. Quæ Argozilus propoſuerat, plenius & uberius repetit: ac tot virorum, fœminarum & puerorum periculo Valerium ad miſerationem cohortatur: quibus omnibus, ſi caſtrum irruptione caperetur, miſeram ſervitutem aut mortem crudeliſſimam pati neceſſe eſſet. Dum adhuc aliquid ſpei reſtabat, ad aliquam compoſitionis æquitatem hoſtes adduci poſſe: qui, ſi expectaretur, dum radicitus murus convulſus eſſet, nulla erant poſthac uſuri pacis conditione. Valerium Poëſii oratio anxium detinebat, & à concionis judicio diſtractum ad pugnæ cogitationem revocabat. Sed eò acrius commemoratione periculi, ex militum metu, à perterritis urgetur. In eam occaſionem dux novorum delectuum dejerat, ſuæ non eſſe poteſtatis, ut vel unum ex ſuis ad muri cuſtodiam adigeret. Qua periculi repræſentatione Valerius adducitur, ut mittendum eſſe putet, qui murum dirutum, quæque de operum ratione Poëſius differuiſſet, diligenter inſpiceret. Huic rei Guivarrus Hiſpanus præficitur, cui propter ætatem, & rei militaris ſcientiam milites plurimùm tribuebant. Is refert damnum opinione majus acceptum eſſe, neque contra talem tormentorum impetum, ad noctem murum poſſe conſiſtere: longum & impeditum ſibi videri quod Poëſius oſtenderat. His in concilio agitatis, ut jam omnia Valerium deficere viderentur, hunc impellunt, ut è muro facta ſignificatione, hoſtes ad colloquium evocentur. Accurrentes interrogantur, an liceret obſeſſis ad Baſcianum de compoſitione legatos mittere. Dum affertur reſponſum, de conditionibus deditionis in concilio diſputatur. Hic tandem omnium ſententiarum fuit exitus, ſi omnibus ad

unum

unum pax eſſet, atque incolumibus excedere concederetur, & ad tranſmittendum naves attribuerentur, caſtrum relictum iri. His cum Baſciano tractandis conditionibus Hiſpani duo delegantur, unus Eques, qui ſuorum nomine promitteret: alter Guivarrus, cujus ſuprà mentionem habuimus. Hi facta poteſtate, ad hoſtes proficiſcuntur, quæque habeant mandata, exponunt. Baſcianus his auditis, hac lege quo cuperent ſe deſcenſurum eſſe pronuntiat, ſi de omnibus impenſis ſibi ſatisfieret. Legati multis rationibus propoſitis, quibus ſumptuum rationem non habendam eſſe contendebant, expenſas reſtitui poſſe negant: quumque Baſcianum minimè moverent, re infecta ad caſtrum ſe referunt. Hos Dorgutus Raiſius conſpicatus, vana deluſos pollicitatione remoratur, dum à Baſciano rediret. Ad quem quum ſe contuliſſet, monet ne ſua ſponte deditionem maturantes repelleret, eis omnia liberaliter promitteret, & quum ſibi liceret, ad libitum concederet: ne à præciſa ſpe miſericordiæ ad animi fortitudinem recurrentes, ultimam neceſſitatem experirentur. Murorum magna jam parte dejecta, ſi reliquam labefacere perſeveraret, caſtrum expugnatum maximo labore refectum iri; & periculum fore, ne poſt claſſis perfectionem, ejus reſtituendi facultatem Cæſar præriperet. Hac monitione, mutata ſententia, Baſcianus Legatos revocari jubet. Reverſos verborum illecebris irretit, ut credant Salaraiſio & Dorguto ſe remiſiſſe quod de ſumptibus repræſentandis antè conſtituerat: atque horum gratia, quam obſeſſi pacis conditionem obtuliſſent, ratam habere: utque magis falleret, vanam jurisjurandi religionem per caput heri Solimani, dictis adjungit, atque in fraudem illectos ita dimittit. Hos cominus inſequitur homo inter Baſciani domeſticos exquiſitus, qui Valerium advocaret, ut cum Baſciano de navibus pro capitum numero præparandis tranſigeret; quòd ſi Valerius hæſitaret, atque egredi dubitaret, affingeret exquiſitus ille, ſe obſidis loco remanſurum: interim ſingulorum obſervaret vultus, quid fiduciæ præ ſe ferrent. Intromiſſus, Valerio legationem exponit, & cunctanti verbis affert confidentiam, ac de Baſciano docet non eſſe metuendum, ne promiſſo non ſatisfaceret, quum fidem jurejurando per caput heri aſtrinxiſſet, quod ei nationi omnium graviſſimum & ſanctiſſimum eſſe ſolet. Sumpto ad reſpondendum ſpatio, Valerius rem ad concilium defert: variæ dicuntur ſententiæ: huc tamen omnium ſpectabat exitus, ex temporis & rerum

iniquitate conſilium capi oportere. Eò calamitatis ſe redactos eſſe, ut hoſtium manus effugere non poſſent, ſed eorum navibus ſibi eſſe tranſeundum. Itaque præſtare unius periculo experiri quid eſſet in eis conſtantiæ & fidei, quàm expectare dum univerſi poteſtatem ſui facientes fide non ſervata perirent. Eos, homines barbaros, iracundos & ſuperbos eſſe. Si Valerius ad colloquium invitatus prodire recuſaret, hoc occaſionis loco ſumptum iri fidei violandæ, cui credendum eſſe non duxiſſent. Secundum hæc Valerius diſcrimini ſe committit, & Equitem ex domeſticis viæ comitem aſciſcit, ut ſi quid contra fidem accidiſſet, per hunc reliqui facti certiores ſibi conſulerent. Quem obſidis loco retinere poterat, noluit: ut majorem fiduciæ ſignificationem ederet. Sed ubi ad Baſciani tabernaculum appropinquarunt, præcurrit ille, & enuntiat, unde veniret, omnes eſſe perturbatos: ut quum vultu metum non tegerent, non fuerit judicare difficile, eis videri nihil longius, quàm ex quibus premerentur anguſtiis evadere: ſi Baſcianus pergeret, quæ cuperet, omnia conſequuturum. Hoc intellecto Baſcianus, Valerium acri excipit objurgatione, quòd in tantum contemptum ipſi veniſſet Solimani claſſis, ut inſtar alicujus ſtabuli caſtrum contra hanc armis tueri in animo habuiſſet; hoc eum facto extrema omnia commeruiſſe: verumtamen ſi ſumptus qui in caſtelli oppugnatione facti eſſent, rependeret, ipſi ignotum iri: id ſi non faceret, obſeſſos impenſarum loco haberi oportere. Hoc edicto Valerius perturbatus, pactionem initam proponit, fidemque ſibi datam requirit: cujus ſi Baſcianum pœniteat, ut rem infectam eſſe velit, hoc ſe contentum eſſe, ſibi modò reverti liceat, unde fide publica vocatus advenerat. Hoc ei negato, ægrè permittitur, ut viæ comitem ad ſuos remitteret rei nuntiandæ cauſa: quo miſſo, ipſe ad naves traducitur, & in vincula conjicitur. Qua re per nuntium cognita, varius obſeſſis inceſſit dolor. Quumque non ſatis animo complecterentur, quò ſe à tam repentina & acerba calamitate averterent, luctu & querelis diem conſumentes, ſui muniendi diligentiam omittebant: atque ab Equitibus milites incitati vexatique convitiis, defixo ad terram vultu, flentes in tabernaculis cum uxoribus & liberis abditi, ſuam perniciem miſerebantur: neque ulla ratione obtineri potuit, ut ad dimicandi propoſitum animum adverterent. Poſtero die, prima luce, idem qui nuntium infauſtum attulerat, ad hoſtes remittitur, ut intelligeretur an

Baſcianus de duritia quicquam imminuiſſet : ſimul Valerius à Baſciano accerſitus interrogatur, an probaret diei ſuperioris edictum de obſidionis ſumptibus repræſentandis. Cui Valerius capitis diminutionem objectans, oſtendit nullam ſe poſſe ſententiam dicere, niſi quam juſſus eſſet, ſeque cum libertate caſtri præfecturam & imperium amiſiſſe, parvique referre, Baſcianam ſanctionem probaret, an improbaret, quum amplius nullus ſui reſpectus haberetur : ſi tamen adhuc ſibi quicquam juris reliquum eſſet, impelli ſe nunquam poſſe, ut cenſeret aut ſuaderet aliam deditionis legem ſubeundam, atque legatorum pactionibus conveniſſet. Ne hæc ſententiæ conſtantia ad obſeſſos perlata, eos ab inſtituto conſilio deterreret, remque ad priſtinam belli rationem revocaret, pauca Baſcianus cum ſuis colloquutus, eadem uſus ſimulatione de omnibus liberandis, huic dexteram prehendit, atque arridens : Nunc, inquit, extra omnem exceptionem, pollicita confirmamus : diuturna obſeſſione, & animi ſuſpenſione languentes tandem ad libertatem evoca. Valerius ſemel deceptus, fluxæ fidei parum credens, hanc in ſe provinciam non recipit, ſed vocato incluſorum nuntio : Huic, inquit, here, quæ jubes, præcipe, imperio fortuna me dejecit. Quod ergo per Valerium facere non poteſt Baſcianus, per nuntium exequitur. Illos advocat, eiſque nihil nocitum iri fide ſua eſſe jubet, atque per caput Solimani dejerat. Nuntius hac onuſtus vanitate, ad ſuos properat, & nuntium effundit. Hoc audito, metu ſe milites expediunt, ac lætitia geſtientes exitum parare incipiunt. Quumque Equites conſideratius exitum fieri oportere pronuntiaſſent, milites quicquid temporis intercederet, hoc libertatem ſuam morari & impedire arbitrati, concurſu ad portas facto, conferti cum uxoribus & liberis, caſtro ſe præcipites agunt. Hoſtes turmatim ante portas diſpoſiti, ut emigrantes exciperent & deprædarentur : id faciunt, omnibuſque rebus, quas quiſque chariſſimas abſtuliſſet, expoliatos, prædæ loco ad naves abducunt. Mauros ducentos, qui, ex quo tempore Tripolim Equites adepti fuerant, horum fidem ſemper erant ſequuti, interficiunt ; pars Equitum expoliata, ad Baſcianum deducitur, reliquis ad naves abreptis : quibus viſis Valerius Baſciano fidem objicit : ſed hic cum canibus fidem ſe non colere reſpondet : tamque ſibi liberum eſſe promiſſa non exolvere, quam illis fidem Solimano Rhodi juratam fefelliſſe. Hoſtes caſtro potiti, acclamationibus, ſuo more,

& cannarum ſtrepitu in cælum editis, victoriam concelebrant. Huc Aramo accedit, & Equites humi proſtratos inſpectans, miſericordia commotus, ad Valerium procedit, eumque quibus poteſt verbis ex tempore conſolatur. Hoc peracto, fidem à Baſciano violatam intelligit, & obnixè rogatur, ut ab eo contendat, ſi fidem integrè non ſervaret, numerum tamen à ſe præſcriptum impleret. E ducentis, quibus initio pactionum ultrò miſſionem ſpoponderat, perpaucos vinculis exemerat. Aramo huic operam ſuam profeſſus, ad Baſcianum ſe confert, narrat quæ de fide non ſervata Valerius opponeret. Hic item fide ab Equitibus Solimano fracta ſe protegit. Vix tandem obtinetur, ut ducentis catenæ demerentur. Quin etiam ut ad Goſiram factum demonſtravimus, ſenio confecti, & ad rem gerendam inutiles abſolvuuntur, Equitibus Hiſpanis aſſervatis, aliquot Francis adoleſcentibus admixtis. Qui ut vinculis ſolverentur, pecunia Baſcianum Aramo expugnavit, atque illos ſolutos ſuis navibus impoſuit. Ad portus introitum, mediocri ab arce intervallo, olim Cæſariani poſt urbem à ſe captam turrim excitaverant; hæc uni ex Francis Equitibus triginta militum præſidio cuſtodienda commiſſa fuerat. Hoſtes, caſtro potiti, hanc etiam quum expugnare pararent, ad eaſdem artes, quibus Valerium fefellerant, confugiunt; ſed is eorum fidei minimè confiſus, rem conſultò tractandis conditionibus extrahit, dum naviculam nanciſcitur, in quam univerſo contubernio impoſito, ad Aramonis naves perveniret. His rebus geſtis, Aramo facta poteſtate, naves ſolvit, & Tripolis reliquias Melitam trajicit. Harum appulſu, caſu Tripolis cognito, & cum Goſiranorum pernicie collato, Omedes animo graviter laborare cœpit, & rationem inire quo modo iis de rebus Cæſari ſe purgaret, ut culpa vacare crederetur; hunc verò quæ angebat ratio potiſſima erat, quòd annis ſuperioribus, quum relatum eſſet, Cæſar, te nolle Tripolis cuſtodiam Equitibus remittere, indictis & peractis comitiis ſolennibus, omnibus cautionibus ſancitum fuerat, ut reliquis curis poſthabitis, in unam rem Tripolitanam incumberetur, & ſtatim ac per opportunitatem liceret, eò militia transferretur: interim quotannis Equites quinquaginta tranſmitterentur, donec ad univerſitatem deventum eſſet: quod tamen Omede prohibente fieri non potuerat: Pontificis maximi beneficio conceſſum eſt militiæ principibus, ut ſingulis quinquenniis, cujuſque provinciæ definitas poſſeſſiones vacuas, quibus vi-

ſum ſit commendare, & ab eo qui fuerit auctus ea liberalitate, anni unius proventum exigere. Hac tamen lege id eſt impetratum, ut exactam pecuniam ex æquo Princeps cum ærario partiatur, & æqua pars in caſtrorum munitionibus collocetur. Novemdecim provinciis militiam conſtare planum eſt, triaque poſt initum principatum quinquennia Omedi affluxiſſe, quibus & rem ſuam familiarem genuſque auxit ampliſſimé, & facultates magnas ærario fraudato comparavit, domumque avertit. Ei rei Tripolitanæ munitiones magnum impedimentum attuliſſent: ſed ne, Cæſar, ipſi Tripolitanum excidium aſcriberes, hoc ille modo præcurrendum eſſe putavit. Familiaribus aliquot nominatim evocatis, & in cellam ædium occultiorem retruſis, quòd aliis præſentibus ſermones ſuos jactari nollet, graviter apud eos factum ſuum queritur, quòd Aramonis animo non ita probè ſibi perſpecto & cognito, hunc tamen ad Turchas allegaſſet, qui tametſi à militiæ rationibus alienum animum non gereret, erat nihilominus ſola præſentia deditionis cauſam præbiturus: quòd incluſi navium ejus ſubſidio confiſi, erant contentionis pertinaciam & ſtudium depoſituri. Quin etiam credibile eſſe, Aramonem ſuæ gentis fœdere cum Turcharum natione, rerumque communicatione ſollicitatum, Valerio Franco defectionis autorem fuiſſe, atque ita ejus alacritatem repreſſiſſe; (cujus torpore & tarditate milites adducti, ad deditionis conditiones deſcendiſſent) hoc percontationibus elici & ſciri poſſe. Etenim omnibus mirum videri quinque omnino diebus, quibus eò ventum ſit, arcem validiſſimam expugnatam eſſe. Hoc ſeu diceret, quòd fraudem admiſſam eſſe crederet, ſeu verecundia ductus, quòd deſpecto concilii judicio maturè Tripolis periculo prævertere recuſaſſet, quoniam compertum non habeo, pro certo ponere nolui. Qui ei ſermoni intererant, ut ſe aſſentiri comprobarent, de ſuo quiſque addit, quæ ad rem pertinere arbitratur; denique ratiocinationibus in multam noctem extractis concluditur, in Valerium quæſtionem decerni oportere: ſed hoc negotium in Aramonis diſceſſum eſſe differendum: interim dum ipſe navibus portum occupat, clauſis caſtri januis toto muro cuſtodias diffundi, ne quid clàm cum Francis commolitus, ex inſidiis caſtrum occuparet. Hæc occultè ſtructa techna ſerpere cœpit latius, atque alteri ab altero quaſi per manus tradita certo autore occultato, quum plures autores eſſe viderentur, ac de ſuo quiſque ſemper aliquid

adderet, ſic aucta eſt, ut caſtri muniendi cauſa animo diſſimulato magnus poſtridie ad Omedem Equitum & militum fieret concurſus. Hæc ad Aramonem amicorum indicio pervenerant; is tamen animi conſcientia & domeſtico fretus judicio, in concilium ſe conferre deliberat, ut redderet à ſe ſuſceptæ procurationis rationem. Adeuntem Omedes magna hominum frequentia excipit, & juxta ſe aſſidere facit. Tum Aramo exponit, ut ſuprà oſtendimus, de caſtro expugnando quæ Baſcianus à Solimano mandata habuiſſet, &, ut hunc ab inſtituto deduceret, quantum ipſe conatus eſſet: quidve reſponſi abſtuliſſet; deinde ejus perfidia memorata, aſſerit ſe omnino aſſequi non potuiſſe, ut alia lege, qui in vinculis erant Equites, abſolverentur, quàm ut triginta, qui ad Melitam intercepti fuerant Turchæ, itidem libertate donarentur: cujus rei à Valerio promiſſæ Equitum precibus fidejuſſor extitiſſet. Proinde rogare ut apud ſe bona fide deponerentur, ne Baſcianus de eo queri poſſet: multa addit ad Equitum excuſationem, debilitati loci culpam calamitatis attribuens. Qua oratione ſuam indiligentiam tangi Omedes ſuſpicatus, paucis, & ſubfrigidè agit ei gratias, & confeſtim ſpe recipiendorum captivorum repellit ad Valerium & ſocios hac excuſatione rejectum, quòd captivi præda eorum eſſent, à quibus capti fuerant: nec aliter haberi eos poſſe, quàm pecunia redemptos. Miſſo ad veſperam concilio, qui pridie ſecreti fuerant participes, in conclave ab eo ſevocantur; ubi de ſuſpicionibus & ratione perficiendi plenius agitur & liberius: ſed de Francis laboratur, qua arte capi poſſint, ut dolos non ſentiant; hæc enim natio numero plurimùm valet, quæ ſi illorum propoſito adverſa fuiſſet, magnam difficultatem attuliſſet. In eam rem hic munitur aditus. Homines idonei deliguntur, qui viros primarios ſingulatim prenſent & doceant, niſi in dedititios ſumma ſeveritate exemplum ederetur, quantum militiæ dedecus allatura eſſet Tripolis deditio. Francorum nationem ſic ſemper meruiſſe, ut nullam unquam ignominiam ſuſtinuerit. Nunc verò magno Reipublicæ Chriſtianæ detrimento accidiſſe, ut qui Tripolis imperium obtinebat Francus, relicto loco ſibi demandato, ab hoſte vocatus: quo ex facto arcis deditio ſequuta ſit. Quum in primis laudi ſtudeant Franci, eorum eſſe hoc acrius inſtare, ut cauſa cognita de eo ſtatueretur: ne ea parte neglecta aut impedita, admiſſæ turpitudinis conſcii fuiſſe crederentur. Rem concionis arbitrio

permittere, unicum ad omnem tollendam ſuſpicionem eſſe remedium, ut ſi neceſſitate, quod quidem credibile eſt, locum deſertum fuiſſe conſtitiſſet, deſertores optimatum ſententiis abſolverentur. His rebus ita concinnatis, primùm invaduntur aulici, quòd Omedis gratiam præ cæteris omnibus rebus ſectari crederentur; hi capti laudis imagine, & pollicitationibus circunventi flectuntur, ut ſpe principes fore ad Valerii noxam perſequendam profiteantur. Qui apud eum ordinem Francorum nomine appellantur, diligentiæ laudem reliquis præripiunt, procurant ut ſuorum provincialium concio indicatur. Quùmque permulti conveniſſent, & princeps eorum non adeſſet, quæritur à ſenioribus quo impulſore, & qua de re coiviſſent. Ad hoc quum nemo reſpondiſſet, re infecta congregati, dilabi è concione incipiebant: ſed illi quæſita & illata cauſa recedentes retinent, & cæteros feſtivos, & jocis intentos, ut cujuſque natura & ingenium ferebat, ad excidii Tripolitani mentionem convertunt. Commemorant edicto principali ſtatutum eſſe, ut univerſæ provinciæ generatim cogerentur, & unaquæque certum quempiam deligeret, qui Valerium Tripolis deſertorem ad ſupplicium depoſceret; non ſibi committendum eſſe, ut poſtremi ad eam rem fuiſſe dicerentur, ne deſertionis crimen protegere viderentur. Hoc univerſi non probant, quòd accuſationes ejuſmodi & expoſtulationes ad actorem publicum potius pertineant; eſſetque adhuc inauditum, Equites ſuo nomine eo munere functos eſſe. Huc tamen vario ſermone pervenitur, eligi certè poſſe, non qui actoris partes impleret, ſed qui ab Omede poſtularet, ut Valerium in concilio cauſam dicere cogeret, cur hoſtibus ceſſiſſet, locumque dereliquiſſet; hoc quidem ſummis precibus Valerium contendere, ſed ei minimè reſponderi. Rem novam non temerè tentandam eſſe: Francorum nationem ab omni criminis ſuſpicione ſemper integram extitiſſe: quam laudem non omnes reliquæ nationes poſſent uſurpare. Rhodi contigiſſe, ut ex Hiſpanis unus proditionis inſimulatus, eòque nomine damnatus, pœnas daret; non fortaſſe fore omnibus injucundum, Francos famæ jactura Hiſpanis exæquari: ſecundum hanc ſententiam ſuffragiis adlegitur qui deliberata ad Omedem perferat. Hoc ille audito Francorum diligentiam pluribus extollit verbis: verùm id negotii in Aramonis diſceſſum prorogat. Aramo rem frumentariam expediebat, cui rei inſumpta tridui mora, ab iniquis dicebatur conſultò tempus extrahere, dum

Turchæ adventarent, ut rem Melitanam cum Tripolitana conjungeret. Poſt ejus profectionem, Omedis præcepto, nationes generatim congregatæ, ſingulos accuſatores nuncupant, qui deſertionis crimine Valerium accerſerent, & pœnas expeterent. Hoc autem cauſa cognita fieri, petentibus Francis, Octavii Ferneſii exemplum de Colorgnæ arcis præfecto opponitur; quem poſt arcem amiſſam Ferneſius ad ſuſpendium indicta cauſa adegerat. Auditis omnium expoſtulationibus decernitur, ut Valerius, & qui aſſenſu conſilium ejus comprobaſſent, cauſam dicerent è vinculis. Quæſtioni tribus Equitibus nominatis adjungitur Auguſtinus Combus Melitenſis, quem ex infima fortuna & vili plebe ad honeſtum dignitatis gradum Omedes evexerat. Qui actoris publici officio fungeretur, & in reos teſtes conſtitueret, ac delegatos inſtigaret, ex Omedis animo conquiſitus Hiſpanus præficitur. Hoc urgente Valerius in vincula conjicitur, Cæſarææ ditionis Equitibus armatis undique confluentibus, & ne ſpiculatoris manus effugeret, ſimul carceri cuſtodes admoventur. Jam non ut prius ulla modeſtia; ſed aguntur omnia raptim atque turbatè: palàmque Valerius proditionis inſimulatur. Franci, etſi hanc in ſe calumniam cudi perſpiciebant, armis tamen jus ſuum exequi nolebant: ne diceretur eorum contentio huc ſpectaſſe, ut res examini demandata & permiſſa, teſtibus non conficeretur. Cum Piglino Italorum duce vetus Villagagnoni intercedebat amicitiæ neceſſitudo. Is Piglinus, quòd ære alieno plurimùm premeretur, militiæ legibus à dignitatibus arcebatur: reque in controverſiam adducta, quem nunc tenet dignitatis gradum, ab Omedis liberalitate acceperat; ob quæ merita & ei plurimum fidit Omedes, & propter amoris affectum plurimùm tribuit. Villagagno antiquam ſuam conſuetudinem ſatis eſſe cauſæ ad eum adeundum judicans, docet quàm inſolenter, quantoque ſeditionis cum periculo geſta res eſſet: viſos fuiſſe qui non ſolùm Valerium malè haberent, ſed etiam Regem, ejuſque Legatum probris eſſent inſectati. Hoc quoniam eſt ab omni ingenuitatis & honeſtatis officio alienum, priuſquam res magis ad perniciem inclinaret, ab Omede reprimi debere. Quùmque apud eum gratia tantùm poſſet, eumque amicitiæ locum teneret, petit, ut pro ſua in Francos benevolentia, & publica concordia, in hanc rem, ſuam autoritatem interponere non gravetur. Afferebat inſuper Villagagno multas ſui judicii rationes, cur in Valerium decreta improbaret:

quarum

quarum hæc erat juſtiſſima. Quum caſtelli infirmitas militibus timoris cauſam præbuiſſet, atque hinc accepta calamitas prorſus emanaret, tamen in Equites, quibus ad virtutem nulla res defuerat, omnis ignominia intactis militibus devolveretur, præſtare, utut res eſſet, ſic evulgare, quàm Equitibus, viris fortiſſimis, labem turpitudinis immeritam inurere. Etenim munitionis imbecillitatem & vitium, ærarii tenuitate & paupertate excuſari, at injuſtam Equitibus maculam elui nunquam poſſe. Neque etiam accideret quin Principum Chriſtianorum animos in Equites hoc factum irritaret, Regis præcipuè: quòd ſibi ſuæque genti per calumniam & frudem tantam infamiam irrogari graviter laturus eſſet: ſimul Cæſarem, qui ſuo nomine jam Francos odiſſet, perfidiæ delationibus aurem libenter accommodaturum, eaque oblata cauſa odio majore in eos exarſurum. Quorum principum iracundia, ut erant militiæ res inter ſe communes & confuſæ, communi quoque damno erat omnes pariter affectura: neque uni parti noceri poſſe, quin id alterius fieret incommodo. Piglinus, ubi amiſſi caſtelli culpam in deſidioſam & inertem adminiſtrationem, aut per avaritiam opera negata averti ſenſit, hoc telum in Omedem intendi conjectura colligens iracundiam non tenuit. Illum quoque veteres inimicitiæ ex judicialis controverſiæ moleſtia ſuſceptæ incitabant. Poſt Rhodi cladem, uſque ad Omedis tempora triremium imperii ſumma ad Italos reſpexerat, ut diutina poſſeſſione, quaſi ſuo jure hoc honoris ſibi vendicarent: atque vetante & contradicente Omede quæſitum eſſe defenderent. Re ad Pontificem delata, multis ultrò citròque expoſitis rationibus agente Valerio, & Romæ ob eam procurationem confidente, Itali cauſa ceciderunt; hujus diligentiæ memoria & incommodo Piglinus vehemeutius incendebatur, & hac temporis opportunitate ſpem doloris ulciſcendi oblatam è manibus amitti dolebat, ut in has voces ferretur: Non, inquit, ei culpæ, cui tu cladem impingis, ſed uni Valerio acceptam feras. Tum apud ſuos glorians: Nos Rhodi muros penè dejectos, urbe etiam capta dimidia, objectis tamen cratibus ac paucis ſudibus animo infracto defendimus: ſi ſic faciendum Valerius ſibi propoſuiſſet, nunc tanto noſtro incommodo hoſtes caſtro non potirentur; ſed hic nonnulla ſpe fretus, hoſtem ad colloquium aſcivit, & fortuna pugnæ non tentata, turpiter ſe dedidit. In hunc animadverti neceſſe eſt, ſi Cæſari, ad quem maximè pertinet cladis incommo-

dum, velimus eſſe purgati. Huic reſpondet Villagagno, quód Rhodum penè everſam, fortiſſimè tamen defenſam eſſe objectaret : ea re militum virtutem & animi conſtantiam patefacere. At Equitibus ad Tripolim longè aliter eveniſſe, qui à militibus deſtituti, vix ad triginta redacti, hoſtibus pares eſſe non potuiſſent. Quod verò de ſatisfaciendo Cæſari ſubjiceret, à ſe non improbari, ſi modeſtia & æquitas adhibeatur : ſed inſontem pro noxio pœnas dare, aut qui per ignaviam & animi imbecillitatem offendiſſet, proditionis crimine damnari, rem eſſe improbi & iniqui judicii : atque adeò hoc injuſtioris, quòd ex Aramonis Legati præſentia conficto crimine, Regis quoque optimi, optimè de militia meriti, exiſtimatio læderetur. Hoc reſponſo Piglinus excandeſcens, ad jurgia ſe comparabat : cujus rei vitandæ cauſa inde Villagagno ſe ſubduxit. Jam rumoribus percrebuerat Julium Pontificem & Cæſarem junctis copiis Parmam & Mirandulam obſidere, atque Henricum Regem bello laceſſere ; hinc occaſionem nonnulli captantes quoquoverſus dimiſſis litteris, exponunt Aramonem Francos Tripolim imperio præfectos corrupiſſe, ut ex convento Turchis arcem proderent : ipſumque poſtea Melitam rediiſſe, ut hanc ſimilem ad caſum adigeret : Omedem de proditoribus ſupplicium ſumere conantem, à Francis clauſum & obſeſſum teneri. Hæ litteræ in vulgus editæ, maximi ad odia in Francos excitanda momenti fuerunt : adeòque res proceſſit, ut per imperii provincias, Francum aliquem dici, ad ſupplicium ſatis eſſe cauſæ crederetur. Eas impoſturas fovebat judicii in Valerium coſtituti formula. Omedes gravibus pœnis edixerat nequis ante ſententiam pronuntiatam pro Valerio ſupplicaret, aut ejus cauſam ageret : ſed in eum cujuſque generis teſtes admitterentur, neque ullus eſſet famæ reſpectus. Atque ut major eſſet ad ſtruendam calumniam licentia, violatis legibus, obtinetur, ne dicturi teſtimonium reo præſente jurare cogerentur, neve lato teſtimonio revocarentur, ut id repeterent atque confirmarent. Præterea ſiquis, quòd cum eo privatas gereret inimicitias, aut alia cauſa à judicio legibus arcebatur, ille de hoc ſupplicans, expulſis tamen propter benevolentiæ opinionem nonnullis, rejicitur. His rebus actor publicus confirmatus ad facinus audendum impellitur. Ex omnibus qui Tripoli fuerant exportati, paucorum egentium & perditorum delectum habet, eoſque doctos quid pro teſtimonio dicendum eſſet, pollicitationibus ad id ferendum per-

licit. Dominicus Cubillanus, Hiſpanus, cui aliquando falſi damnato brachiis poſt tergum religatis præcipitii pœna erat irrogata, teſtis cooptatur; Vanegas item Hiſpanus, qui abjurata religione, filios matrimonio ſuſceptos vendiderat. Præterea cannarum magiſter, ad hoſtes transfugiens ex itinere reprehenſus, eoque nomine condemnatus, Valerii clementia mortem effugerat, aliique ejuſmodi aliquot ad teſtimonium dicendum coacti, affirmant lenunculo noctu ad arcem appulſo, ſecreta colloquia cum Valerio Turcham habuiſſe, ac die poſtero Valerium Cavaglionem, quem ad hoſtes transfugiſſe demonſtravimus, cum argenti muneribus ad Baſcianum miſiſſe, arcemque biduo poſt hoſtibus tradidiſſe. Sed quum de rerum temporibus & ordine interrogarentur, tam perturbatè & variè quæ docti erant effutiebant, ut ſua ſponte vanitas appareret. Villagagno ubi animadvertit talibus teſtibus quæſtionem haberi, judices datos Equites convenit; his oſtendit ſui eſſe officii, ſi refellendorum teſtium, quæ omnibus eſſet facultas, Valerio negaretur, ut ipſi nullos niſi integræ famæ teſtes admitterent. Reſpondet reorum litem ſuam ſe non facturos, ſuumque officium his finibus contineri, ut quos actor publicus teſtes produceret, interrogarent; ille uſu eorum teſtium fretus, & Omedani edicti licentia quatuor inſuper teſtes ſubornaverat, quibus probaret Aramonem, cannis in terram emiſſis, arcem cum Turchis pariter concuſſiſſe, idque ex vexillis regiis deprehenſum eſſe; veruntamen quum ſtulta teſtium loquacitate fraus effluxiſſet, iniquitatis & calumniæ pudore victus ſeſe continuit. Teſtibus ejus officio functis, reorum teſtibus adducendis & audiendis octo dies indicuntur, quamvis actori publico duo ceſſiſſent menſes. Æquitate tamen cauſæ perfectum eſt, ut ſexaginta virorum integrorum teſtimonio, reorum innocentia confirmata ſit; his de rebus paulò poſt ad concilium refertur, & teſtificata recitantur. Magna quippe videbantur quæ actoris teſtes afferebant, ſed iis, quæ ſunt adductæ, rationibus eſt fides abrogata. Itaque omnium ad unum judicio pronuntiatur, in deditione Tripolitana neque dolum, neque fraudem, aut ullam penitus malitiam interveniſſe: ſed animorum nimia remiſſione è timore nata, peccatum eſſe; quo nomine nullum in eos legibus Imperatoriis ſupplicium eſſe conſtitutum, à judicibus datis oſtenditur; ſed Equitum ſanctionibus caveri, ut qui hoſtibus ceſſerit, locumve ſibi commiſſum injuſſu principis reliquerit, quique deſertionis participes & con-

ſcii extiterint, concilii arbitrio exaugurentur. Hac lege cum Valerio Soſam Luſitanum, Herreram Tarraconenſem, & Fuſterum Majoricanum noxios pariter deprehenſos unum & idem ſupplicium luere oportere. Ex qua lege, Omedes Hiſpanos communi cum Valerio pœnæ deſtinari intelligens, & Poëſium, cui ob vetus odium peſſimè cupiebat, omnium ſententiis eripi, è temporis exiguitate ſumpta occaſione cauſam dividere conatur, atque in præſentia Valerio damnato, Hiſpanos ad aliam opportunitatem reſervare. Hoc probare incipit Combus; qui Quæſitoris vice functus erat, & ex Omedis animo ſententiam corrigere, magnaque animi contentione Hiſpanorum culpam extenuare; qua verſutia Schilingus Germanus permotus: Tu, inquit, homo es improbus, qui te tam leviter inflectas; tu nunc affirmabas, quum unà & æqualiter omnes deliquiſſent, non poſſe admiſſum ſcelus expiari, niſi pœnas pariter penderent: at è veſtigio ad levem principis, propoſitiunculam te immutaſti; tu ſanè ipſe maximo cruciatu dignus es. Ad hanc ſententiam Perus Nugneus eques Hiſpanus accedit, atque adjungit: Tu, ut rei nullius hominem decet, eloquutus es; tum ab hoc converſus ad Omedem, ſe non paſſurum eſſe pronuntiat, de Valerio decerni, niſi qui eadem culpa eſſent obſtricti, idem quoque ſubirent judicium. Reliqui, Combo convitiis graviter correpto, in Nugnei ſententiam pedibus iverunt. Tandem quum altercatione, nulla Omedi ſpes evaſionis eſſet, reliquorum ſententiis ſe accommodat. Addit tamen atque inſtat, de Valerio & Fuſtero aliquanto gravius eſſe ſtatuendum, quòd hic illius poſtulata ad hoſtes pertuliſſet: ille ab hoſte vocatus, paruiſſet, locumque fidei ſuæ creditum deſeruiſſet; ſed quia religione à capitis judicio arcentur Equites, laïcorum arbitrio exauguratos relinqui oportere. Atque ad eam rem judicem proponit Combum; hic verò, his de cauſis quæ de ipſius levitate demonſtratæ ſunt, non probatur: quamvis acriter Omedes contra inſiſteret; ſed ipſe pudore victus, onus excutit, hoc prætextu quòd jam partibus judicis functus eſſet, atque ſententiam ſuam declaraſſet. Qua demonſtratione Omedes non contentus, rem ad Scribam rejicit, atque ita concilium dimittit. Brevi tempore interjecto, in hanc ſententiam litteras à Rege nuntius attulit: Quoniam multorum ſermonibus comperiſſet ſuam famam de re Tripolitana per exteras nationes traduci & conflictari, & ea de re Melitenſes omnium certiſſimum teſtimonium ferre poſſent, pro

ſuis in eos perpetuis meritis poſtulare, ut ad ſe rem veriſſimè perſcriberent, ut ſiquid Aramo peccati concepiſſet, aut omnino rem Legato Chriſtianiſſimi principis indignam conatus eſſet, ſceleris daret; ſi verò nihil perſona, quam ſuſtinebat, indignum feciſſet, publico militiæ teſtimonio injuſta privatis ſcriptis macula detergeretur. Litteris in concilio recitatis, & poſtulatorum æquitate peſpecta, ſtatuitur, Regi quod peteret, concedi oportere; ſiquidem in Aramone nihil culpæ deprehenſum erat: ſed eum potius maxima pietatis officia, tum regio, tum proprio nomine præſtitiſſe. Atque ea de re arctiſſima obligatione militiam ipſi devinctam eſſe ad unum omnes ingenuè confitentur, in eamque declarationem Scribæ litteras imperant. At Omedes, miſſo concilio, hunc ad ſe venire jubet, & aliquantum temporis ſuperſedere, dum de ratione conficiendarum litterarum conſideratius deliberatur. Eas tanti ac talis momenti emitti non debere, niſi optimè digeſtas & concoctas. Quum ad ſcribendum ſatis temporis effluxiſſe Villagagnoni viſum eſſet, à Scriba litteras requirit. Ille verò magnis quibuſdam occupationibus tarditatem ſuam tegit, atque in diem ſequentem extendit. Ea mora intermiſſa, iiſdem quibus uſus ante fuerat artibus, diem extrahebat. Quam prolationem Villagagno non abſque ratione fieri arbitratus, inquirendum eſſe putavit, quid aleret hoc mali. Id quum feciſſet, reperit cum Combo Omedem ſecretò de re Valerii diu loquutum eſſe, eique cunctanti quingentorum aureorum pœna conſtituta edixiſſe, ut illius judicium ſuſciperet, atque ſi uſus eſſet, cruciatibus extorqueret, Aramonem ſecum de caſtri deditione tranſegiſſe per hominem noctu miſſum, ut hoc expreſſo, & in acta redacto, æquiſſima Regis poſtulata criminis confeſſione deluderet. Ea re Villagagno provocatus, coacto concilio, Scribæ negligentiam accuſare cœpit, quòd ſerius quàm ipſi præſcriptum eſſet, litteras conficeret; ſi quid obſtaret quominus hæ darentur, omitterentur: ne moræ illatione ab idonea ad navigandum tempeſtate in hyemem Regis nuntius produceretur. Regem fore contentum declaratione ſecundum reos facta: hos, neque dolum, neque fraudem in tradendo Tripolis caſtro commiſiſſe, ſed per ignaviam oppreſſos formidine hoſtibus ceſſiſſe. Cum ipſo hæc dicente altercari cœpit Laboretus Eques, Aquitanus, Omedanæ gratiæ ſectator, à Rege teſtimonium Aramonis innocentiæ petitum ſolùm eſſe, non autem in reos dictata. Villagagnonem reſpondere exor-

ſum Omedes interpellat, ad quem ipſe converſus : Ut, inquit, Princeps, intelligas quibus cauſis adductus judicum pronuntiata efflagitaverim, conſilii mei rationem, ſi per te mihi licuerit, paucis expromam. Jam percrebuit, tibi cum Auguſtino Combo conveniſſe, ut is in Valerium capitis judicium aggrediatur, teque ei præſcripſiſſe quid ab eo inquirat : atque ſi Valerius diffiteatur, id tormentis exprimat & exculpat. Hanc tuam cunctationem, moramque litteris interjectam, huc pertinere plerique arbitrantur, ut ſpecie probabili illata cauſa Regem poſtulatis dejicias. Etenim Valerius, præter ætatem in multum ſenium provectam, eſt ea corporis habitudine, & virium imbecillitate, ut ab ipſo quæque vanitas facilè pro re vera tormentis extorqueatur. Ubi arcanum Omedes proditum eſſe ſentit, ita correptus, Villagagnonem increpat, jubetque patefacere à quo hæc accepiſſet. Is autoris nomen minimè quærendum eſſe, ſed an verum eſſet judicium, reſpondit. Hoc cùm Omedes falſum eſſe pronuntiaſſet : Ergo Combum, inquit Villagagno, abſolve, Princeps; quingentorum aureorum pœna ipſi à te irrogata, niſi capitis judicium in Valerium à te coſtitutum ſuſciperet. Ipſe in tuo concilio ignominia notatus, quòd in ferenda ſententia parum ſibi conſtitiſſet, non amplius eſt rogandus, ſed arcendus, atque ejus loco alter integræ famæ, ſi rem rectè judicatam velis, ſurrogandus. His dictis, ira ſimul & pudore Omedes æſtuans, verbis in Villagagnonem irrumpere incipiebat. Sed ille ejus rei vitandæ gratia è concilio ſe recepit. Eò tamen res rediit, ut alius à Combo judex Valerio fuerit datus, ac Scribæ imperatum, ut nulla mora interpoſita teſtimonium conſcriberetur. Sed hoc ita fabricatum eſt, ut reprehenſioni locum relinqueret. Nam ubi aſſertum eſſe debuerat, Aramonem nihil prorſus contra viri boni officium feciſſe, id definito tempore, & quodam verborum aucupio coarctabatur. In eum nempe diem compertum non fuiſſe, hunc ſecus ac virum bonum decuerit, ſe geſſiſſe denuntiabatur, perinde ac ſi ejus rei certitudo diuturnitati temporis reſervaretur. Itaque hujuſmodi teſtimonium delaturum ſe eſſe Villagagno negat, quod dubitationem non tolleret, ſed hominum animos futuri temporis expectatione ſuſpenderet. De hoc iterum ad concilium refertur, atque Omedi vehementer reclamanti expugnatur, ut litteræ omni dubitationis adempta materia reficerentur. Harum exemplum in Franciam mari proficiſcens Villagagno,

à tuis, Cæſar, interceptus, ad te miſit. De Valerio autem contigit, ut is à Joanne Vaſſallo, doctiſſimo atque integerrimo viro, modis omnibus renitente Combo, abſolutus ſit: quòd dolum fraudemque ab arcis deditione abfuiſſe cognitum & perſpectum eſſet, ſine quibus cauſis Imperatoriam Majeſtatem non poſſe lædi Julius Cæſar lege promulgata definivit. Hic tamen carcere concluſus ſubterraneo, cæco, atque ſolis, omniſque lucis prorſus experte, miſerrimam & inopem vitam ab Omede bonis omnibus expoliatus traducit: uſque eò, dum tu ejus ærumnas miſeratus, Omedis mentem ad lenitatem & miſericordiam revocaveris.

Hic fuit belli Melitenſibus illati exitus. Nunc tuum ac bonorum omnium, Carole Cæſar, erit judicare, ad quem arcium deditarum dedecus pertineat: quàmque iniqui & improbi fuerint, qui eam cladem in Francos avertere ſunt conati.

Fin des Preuves du troiſième Volume.

TABLE

Digitized by Google

RENVOIS ET EXPLICATION

Des chifres qui déſignent les Tours, Batteries & Redoutes faites, ou propoſées à faire pour la défenſe des Iſles de Malte, du Goze & du Cuming.

Calle de Marſa-Siroco.

1. TOur de Marſa-Siroco, bâtie en 1610.
2. Grande Batterie circulaire ſous la Tour.
3. Batterie de S. Georges.
4. Redoute ſous la Chapelle S. Georges.
5. Batterie de Kechakara.
6. Redoute de Berſebougia.
7. Batterie d'Oitelboura, ou de S. Raymond.
8. Redoute de Callafrana.
9. Batterie de Benenza, ou de Sainte Catherine.
10. Batterie de S. Jacques.
11. Redoute des Peſcheries.

Calle de S. Thomas & Marſa-Scala.

12. Grande Tour bâtie en 1674.
13. Grande Batterie.
14. Batterie à droite de la Calle S. Thomas.
15. Batterie à gauche.
16. Redoute dans la Calle de Marſa-Scala.
17. Petite Tour de S. Julien, ou de l'Univerſité: nouvelle Batterie au pied.
18. Maiſon ou Mandrague convertie en Redoute.
19. Batterie de la Magdeleine.
20. & 21. Batterie de la pointe de Marco.

Calle des Salines & de S. Paul.

22. Petite Batterie des Salines.
23. Maiſon ou Mandrague convertie en Redoute.
24. Petite Tour de Caura, ou de l'Univerſité, & la nouvelle Batterie au pied.
25. Tour de S. Paul bâtie en 1609.
26. Batterie du fond de la Calle.
27. Redoute pour ſoutenir les retranchemens, & s'oppoſer au débarquement.
28. Grande Batterie.

Calle de la Melecha & du Frioul.

29. Batterie de la droite, ou de la Madona.
30. Redoute, ou petit Fort dans le fond de la Calle, pour ſoutenir le Retranchement.
31. Batterie de la gauche.
32. La Tour Rouſſe de Sainte Agathe, avec la nouvelle Batterie au pied.
33. Petite Tour de la Harache, & la nouvelle Batterie au pied.
34. Grande Batterie au Frioul.
35. & 36. Batterie de petits Canons.
37. 38. & 39. Redoute au milieu des Calles.

Iſles du Cuming & du Goze.

40. Groſſe Tour avec une fauſſe braye.
41. Redoute de Sainte Marie.
42. Redoute & Batterie de Migart.
43. Tour de Garſa.
44. & 45. Batterie de la Ramella.
46. Redoute au milieu du ſable.
47. Tour de Marſa-Forno.
48. Grande Redoute de Marſa-Forno.
49. Batterie de S. Paul.
50. Batterie de Marſa-Forno.
51. Batterie de la Calle Baida.
52. Redoute de la Calle-Bazar.

Digitized by Google

RENVOIS ET EXPLICATION
des Chifres relatifs au Plan de Malte,

Et l'abregé chronologique de l'établiſſement de ſes Fortifications.

LA CITE' VALLETTE.

CEtte Ville fut fondée le dix-huitiéme Mars 1666 par le Grand Maître Jean Pariſot de la Vallette; & par un decret du Conſeil, fut appellée de ſon nom. En 1640 on y ajouta les quatre contregardes, 27. de l'avis du Marquis de S. Ange, Ingenieur Général du Grand Duc de Toſcane.

1 Porte Royale.
2 Baſtion de S. Jean, ou poſte de Provence.
3 Baſtion de S. Michel, ou poſte d'Auvergne.
4 Baſtion de S. André, ou poſte d'Arragon.
5 Porte de Marſa-Muſſiette.
6 Baſtion du Salvador.
7 Poſte d'Allemagne.
8 Rempart des François.
9 Poſte de Vendôme.
10 Fauſſe porte des Juifs.
11 Baſtion de S. Gregoire.
12 Courtine de Sainte Toſcanne.
13 Baſtion de la Conception.
14 Courtine de Sainte Scolaſtique.
15 Baſtion de S. Jean.
16 Courtine de Sainte Ubaldeſque.
17 Platte forme Saint-Lazare.
18 Courtine de l'Infirmerie.
19 Baſtion & poſte de Caſtille.
20 Courtine de Sainte .....
21 Porte de la Marine ou du Port.
22 Courtine de.. ...
23 Baſtion & porte d'Italie.
24 Baſtion de S. Jacques ou poſte de France.
25 Cavalier de S.....
26 Cavalier de S.....
27 Contregardes du Marquis S. Ange.
28 Demi-lune de la Porte Royale.
29 Fauſſes portes dans les foſſez.
30 Communications propoſées.
31 Chemins couverts à refermer.

LA FLORIANNE.

On commença à travailler aux fortifications de cette enceinte en l'année 1635, ſous le Magiſtere du Grand Maître Laſcaris, & elle a pris ſon nom du Colonel Floriany, Ingenieur Italien, qui en donna le projet, qui étoit reſté fort imparfait juſqu'à l'année 1715. Cette fortification a été finie ſous le Magiſtere de D. Raimond de Perellos ſur les deſſeins du Ch. de Tigné.

32 Baſtion de S. Philippe.
33 Baſtion de S. Jacques.
34 Baſtion de S. Denis.
35 Baſtion de S. Luc reſté imparfait.

36 Retranchement propoſé.
37 Demi-lune de S. François.
38 Demi-lune Notre-Dame.
39 Fauſſebraye.
40 Nouveaux ouvrages pour empêcher l'ennemi de ſe gliſſer le long de la mer.
41 Nouvelles poternes ou communications.
42 Réduit ou place d'armes.
43 Autre réduit à faire pour couvrir la porte.
44 Ouvrage à corne.
45 Ouvrage à couronne.
46 Ouvrage propoſé.
47 Porte de communication.
48 Petite lunette ménagée dans le rocher pour flanquer à la mer.
49 Fléche en caponiere pour ſoutenir le glacis.
50 Chemin couvert nouvellement fait.

L'ISLE DE LA SANGLE, ou de S. Michel.

Les premiers ouvrages de cette Place ont été commencez environ l'an 1541, ſous le Magiſtere du Grand Maître Jean d'Omedes, enſuite continuez en 1556 par le Grand Maître de la Sangle, & mis en l'état où ils ſont, par les ordres du Grand Maître D. Raimond de Perellos.

51 Principale porte.
52 Baſtion & cavalier de S. Michel.

LE CHATEAU S. ANGE.

C'étoit lors de l'établiſſement de la Religion à Malte, la principale forteresſe pour garder le port. Le Grand Maître Philippe de Villiers de l'Iſle-Adam, y fixa ſa demeure, en quoi les autres l'ont ſuivi juſqu'au tems de leur tranſport dans la Cité Valette. Il y fit faire pluſieurs réparations, & le Grand Prieur de Toulouſe en l'abſence du Grand Maître Dupont, fit ajouter en 1533 le baſtion du côté du port des Anglois. En 1541, le Grand Maître Jean d'Omedes y fit élever le Cavalier pour voir dans le port de Marſamuſette ſur le deſſein de Faramolin, Ingenieur de l'Empereur.

Le Grand Maître de la Vallette fit pendant le ſiege ouvrir la batterie 55 au pied du Château du côté de la Marſa; ce qui diſſipa l'aſſaut que les Turcs avoient entrepris d'y donner à la faveur des radeaux qu'ils avoient fait porrer & conſtruire au haut de la Marſa; & enfin ſous le Magiſtere de D. Raimond de Perellos, on fit ces trois grandes batteries qui défendent l'enrrée du port, ſous la conduite de D. Carlos de de Grunemberg, Ingenieur de Sa Majeſté Carholique.

53 Principale porte.
54 Cavalier.
55 Batterie baſſe taillée dans le rocher.
56 Autre batterie de trois étages.

LE BOURG, OU CITE' victorieuſe.

Cette Ville fut le premier établiſſement de la Religion, dont elle prit poſſeſſion le 28 Octobre 1530.

C'étoit dans ces commencemens peu de choſe; la tête en étoit ſeulement fermée par

Digitized by Google

un ſimple foſſé médiocrement profond,& mal flanqué, & en défenſe ſeulement contre l'irruption des corſaires, auquel on ajouta ſous le Grand Maître Dupont les deux baſtions; ce qui a été continué en 1541; repris peu après à la ſollicitation du Grand Prieur de Capoue; & enfin en 1715, ſur le bruit d'un grand armement de la part du Turc, on recommença à y travailler par les ordres du Grand Maître Dom Raimond de Perellos; ce qu'on a continué ſous les Magiſteres ſuivans de Marc - Antoine Zondodari & d'Antoine Manoël de Vilhena, aujourd'hui regnant, qui en ont fait une des plus forres Places de l'Europe ſur les deſſeins du Ch. de Tigné, Ingenieur du Roi, conduits par le Ch. de Mondion, Ingenieur de la Religion.

57 Porte du Bourg.

58 Baſtion & Cavalier de S. Laurent.

59 Baſtion & Poſte de Caſtille.

FORT Ste MARGUERITTE ou la Feorenzola.

Cette fortification ainſi appellée d'une Chapelle de Ste Margueritte qui ſe trouva ſituée dans le foſſé, & du nom du Pere Feorenzola, Religieux de l'Ordre de S Auguſtin, homme de mérite, & d'une grande réputation, fut commencée environ en 1638, & on fonda les trois baſtions 60, 61 & 62 avec les deux courtines qui les joignent. Ce travail étoit reſté très impatfait, & pour ainſi dire enſeveli ſous les ruines juſqu'à l'année 1715, qu'il a été repris, à quoi on a ajouré la communication 63, pour couvrir le Port, & joindre ce qui avoit été fait à l'Iſle, & celle 64, pour de même l'artachet au Bourg, & fermer tous les accès qui auroient pû laiſſer aprochet du Port, en ſorte qu'il reſte peu de choſe à faire préſentement.

60, 61, & 62. Baſtions commencez en 1642, ſous le Grand Maître Laſcaris, & reſtez imparfaits juſqu'à l'année 1715.

63 Communications pour joindre ce fort à la têre de l'Iſle, & couvrir le port.

64 Autre communication au Bourg.

LA CITE' COTONER.

Cette grande & vaſte enceinte fut fondée en 1670, par les otdres du G. M. Nicolas Cotonet dans la même vûe de couvrir le Port, & de donner un azile aux peuples de l'Iſle; ce que le Fort Ste Margueritte ne faiſoit pas aſſez parfaitement. Il appella le Comte de Valperga, Ingenieur au ſervice de S. A. R. le Duc de Savoye qui lui en donna le deſſein; à quoi Son Eminence fit travailler juſqu'à ſa mort, que cette nouvelle fortification ſe trouva preſque par tout élevée juſqu'au cordon; mais l'ouvtage ceſſa tout d'un coup, & reſta très imparfait, & même de peu d'uſage juſqu'en l'année 1715, que le G. M. D. Rai-

Digitized by Google

mond de Perellos le fit reprendre. Il a été conduit depuis en l'état qu'il eſt ; & quoique ce ne ſoit pas une Place bien parfaite, puiſqu'elle n'a ni dehors ni foſſez, au moins eſt-ce le plus beau retranchement qu'on puiſſe voir.

65 Baſtion de S. Raphaël.
66 Baſtion de Valperga.
67 Baſtion de S. Paul.
68 Baſtion de S. Jean.
69 Baſtion de S. Nicolas.
70 Baſtion de S. Clément.
71 Baſtion de N. D. de la Grace.
72 Baſtion de S. Jacques.
73 Baſtion de S. Louis.
74 Baſtion du Salvador, dans lequel on a fait un retranchement pour couvrir le Bourg.
75 Baſtion de S. Laurent.

LE FORT DE RICAZOLY.

Il a été fondé à peu près dans le même tems que la Cottonere, & ſur les deſſeins du Comte de Valperga ; il tire ſon nom d'un Chevalier de la Langue d'Italie, qui contribua d'une ſomme conſiderable pour ſa conſtruction.

Cette pointe avoit été néanmoins occupée long-tems auparavant par une batterie 79, à l'entrée du Port, & qui y eſt encore, qui s'appelloit la pointe de Lorſo : & l'une & l'autre ſont pour défendre le Port, & être toujours les maîtres de ſon entrée.

76 Porte de la mer.
77 Porte de la terre.
78 Nouvelles fortifications.
79 Batterie baſſe à fleur d'eau.

CHATEAU S. ELME.

Avant l'établiſſement de la Cité Vallette, ce Fort étoit le ſeul de ce côté pour défendre l'entrée des deux Ports. L'armée du Turc, après avoir fait une deſcente dans l'Iſle le dix-huitiéme Mai 1565, commença d'en former le ſiege pour s'ouvrir un paſſage dans le Marſa-muſciettre, & y mettre ſa flote à couvert. Dès le 24 du même mois, il y eut du canon en batterie, & fut enfin pris le vingt troiſiéme Juin ſuivant, malgré l'incroyable réſiſtance des Chevaliers employez à ſa défenſe. Après le ſiege levé, on y fit quelques réparations ; on y ajouta un grand Cavalier, & le Grand Maître D. Raimond de Perellos y fit faire une nouvelle enceinte, & terminer par là la Cité Vallette, qui s'étend juſques ſur le bord de la mer.

80 Porte du Fort.
81 Grand Cavalier.
82 Tour du Fanal.

FORT MANOEL.

Il manquoit à la perfection de la Cité Vallette, d'occuper l'Iſle du Lazaret au milieu du Port de Marſa-muſciette, où l'ennemi auroit pû prendre toutes les fortifications de revers, ruiner tous les flancs, & enfin tenter à la faveur des radeaux un aſſaut, & ſe trouver dans le centre de tout, laiſſant les têtes. On avoit toujours eû envie de faire cet établiſſement ; mais la gloire en étoit réſervée au Grand Maître à préſent régnant.

Ce fort fut tracé au mois de Juin 1723, par le Chevalier de Tigné, de ſon troiſiéme voyage à Malte : l'exécution en a été continuée par le Chevalier de Mondion, & eſt préſentement un des plus beaux morceaux de fortifications de ce pays, & par conſequent de toute l'Europe.

83 Baſtion S. Antoine.
84 Baſtion S. Jean.
85 Baſtion de la Miſida.
86 Baſtion de N. S. de la Pieta.

Digitized by Google

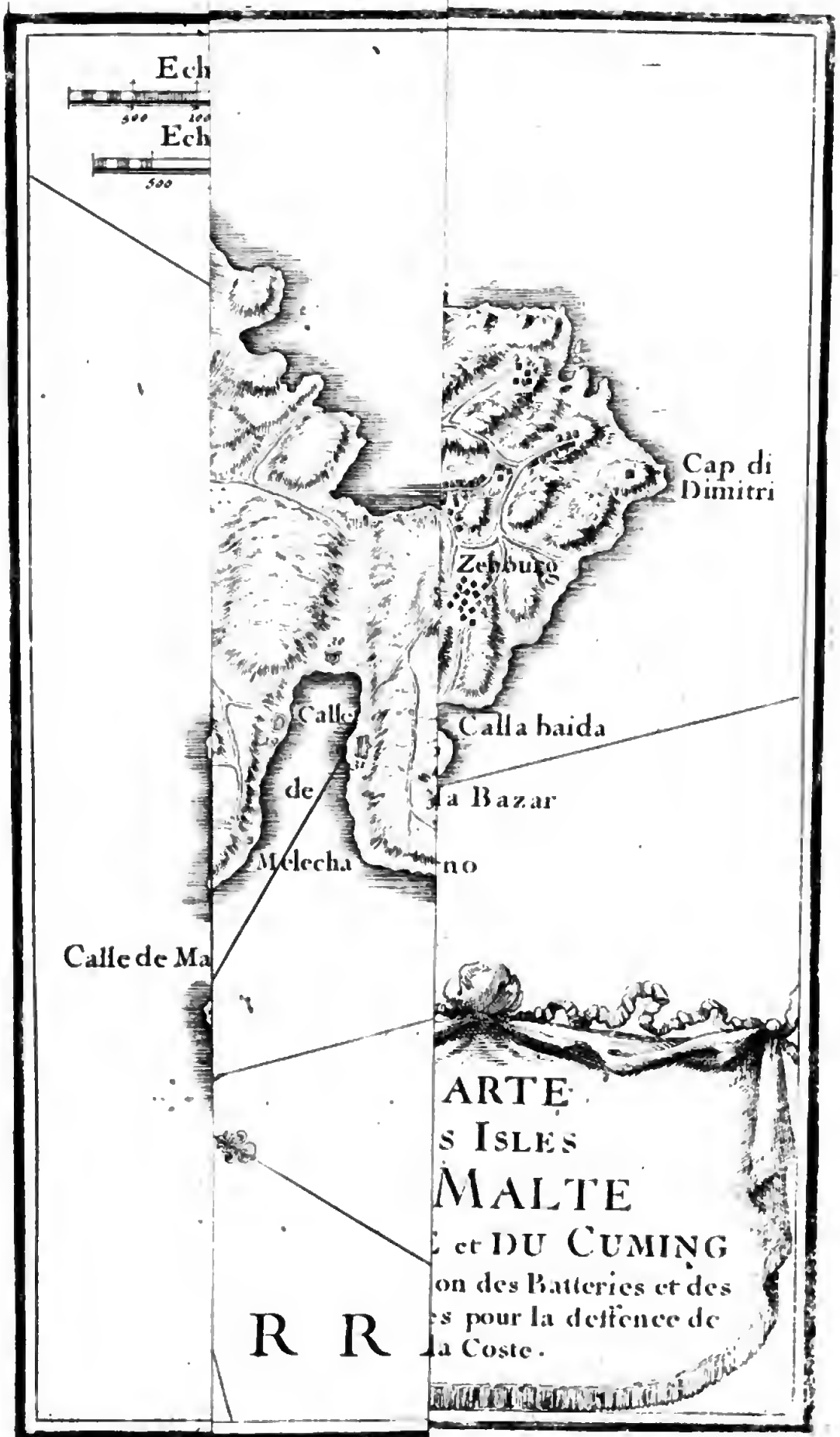
Ech
500 100
Ech
500
Cap di
Dimitri
Zebbuto
Calla baida
de
a Bazar
Melecha
no
Calle de Ma
ARTE
s Isles
MALTE
et DU CUMING
on des Batteries et des
s pour la defence de
a Coste.
R R

LES VILLES, FORT
DE MA
17
Visida
Magazin de quarantaine
Fort
Marque
Isle de Mar
Pointe Dragout
Echelle
50 100 200 300 400 500
De Berey, fidus sculp.

TABLE

DES MATIERES CONTENUES dans le troiſiéme Volume.

A

Achmet, Général de Soliman eſt envoyé en Egypte au ſecours de Muſtapha, contre lequel il s'étoit formé un parti de rebelles, 35, *& ſeq.* Il ſe révolte lui-même, & propoſe au Pape & au Grand-Maître une ligue contre Soliman, 37. Il eſt découvert & trahi, 40, 41.

Adrien VI. reçoit avis de la perte de Rhodes : ſon attachement aux interêts de Charles-Quint, dont il avoit été précepteur, lui attire des reproches, 7. Il accorde une Bulle au Grand-Maître pour contenir les Chevaliers dans l'obéiſſance, 9. Entre dans une ligue contre la France, 21. Donne audience au Grand-Maître de l'Iſle-Adam, 23. Meurt : dans quels ſentimens, 24.

Africa, ville d'Afrique : ſa ſituation, 224. Dragut s'en empare, 225. Elle eſt aſſiégée & priſe par l'armée de Charles-Quint & les Chevaliers de Malte, 230, *& ſeq.* & offerte par ce Prince à la Religion, 363, *& ſeq.*

Alarçon, Officier Eſpagnol chargé à Madrid de la garde de François I. & à Naples de celle de Clement VII. qu'il traite fort durement, 71. Réſiſte aux ſollicitations du Cardinal Colonne qui le preſſoit de faire perir ce Pape, 72.

Albi (le Chevalier d') entreprend inutilement de porter du ſecours à Rhodes, 15.

Alençon (la Ducheſſe d') ſœur de François I. eſt conduite en Eſpagne par le Grand-Maître de l'Iſle-Adam, pour y négocier la liberté du Roi ſon frere, 48, 49. Elle ne réuſſit point, & repaſſe en France, ſur les avis qu'elle reçoit que l'Empereur penſoit à la faire arrêter, 54, 55.

Alger envahi par les Barberouſſes, avec hommage au Grand Seigneur, 138, 140. Malheureuſe expedition de Charles-Quint contre cette Ville, 196.

Amurat, fils de Zizim eſt amené à Soliman avec ſes enfans, 6. & étranglé à la tête de l'armée ſous prétexte d'apoſtaſie, 7.

L'Angleterre conſent au ſchiſme par complaiſance pour Henri VIII. 133, & tombe enſuite dans l'hereſie, 350.

Aramon (Gabriel d') Ambaſſadeur de Henri II. à la Porte eſt prié par le Grand-Maître d'Omedes de ſe rendre à la flotte Ottomane

devant Tripoli, pour en empêcher le ſiége, 277, 278. Il ne réuſſit point, & eſt retenu par le Bacha Sinam, 281, 282. Il procure la liberté au Gouverneur & à quelques autres priſonniers, 300. Revient à Malte, où le Grand-Maître d'Omedes répand ſur ſa conduite auprès des Bachas, des ſoupçons deſavantageux, 300, *& ſeq.* & même dans toute la Chrétienté, 303. Paſſe à Conſtantinople, 305. Le Roi en demande juſtice, & l'obtient par les ſoins de Villegagnon, 313 *& ſeq.*

Araſcid, fils de Muley Mahomet Roi de Tunis, implore le ſecours de Barberouſſe Roi d'Alger contre Muley Haſcen ſon frere cadet, établi ſur le trône par ſon pere à ſon préjudice, 142. Barberouſſe l'engage à l'accompagner à Conſtantinople; où il le trahit, & le fait enfermer dans le Serrail, 143. Il ſe ſert cependant de ſon nom pour s'emparer de Tunis, 145.

Ardinel (le Château d') pris par les galeres de la Religion, 123.

Auſſonville (le Chevalier d') rend compte de ſa négociation auprès des Rois de France & d'Angleterre pour le ſecours de Rhodes, 16, 17.

Autriche (Marguerite d') fille naturelle de Charles-Quint épouſe Alexandre de Medicis, 85.

B

Baleſtrin (Leonard) Métropolitain Latin de Rhodes arrive en Candie avec ſon Clergé, 6. Marques de la conſideration du Grand-Maître pour ce Prélat, qui prend l'habit de la Religion, & eſt fait Prieur de l'Egliſe, *ibid.*

Barberouſſe (Horruc) fameux corſaire, s'empare du Royaume d'Alger, dont il fait hommage au Grand Seigneur, 138. Eſt aſſiégé par les Eſpagnols & défait, 139.

Barberouſſe (Airadin) frere cadet de Horruc, fameux par ſa fortune & ſa valeur, 138. Lui ſuccede au Royaume d'Alger & s'aſſocie deux autres pirates, 140. Par quels moyens il ſe rend maître du Royaume de Tunis, 142. Se met en état de défenſe contre les attaques de Charles-Quint, 150 *& ſeq.* à qui il préſente la bataille, & eſt mis en fuite, 156 *& ſeq.* Eſt obligé de s'enfuir de Tunis par la révolte des eſclaves qu'il avoit voulu faire égorger, 159 *& ſeq.* Procure à Dragut ſa délivrance, 222. Meurt de débauches, 223.

Barlette (le Prieur de) ſe juſtifie de n'avoir point mené de ſecours à Rhodes, 13, 14.

Boſio, Commandeur & Chapelain de l'Ordre de S. Jean, eſt envoyé à Madrid pour faire la demande des Iſles de Malte & de Goze, 33. Revient à Viterbe rendre compte au Grand-Maître de ſa négociation, 34. Eſt envoyé à Rhodes pour y en conduire une autre, 39. Eſt député par le Conſeil au Grand Maître en France pour deux ſujets importans, 51. Paſſe avec lui en Eſpagne, *ibid.* Rend compte à Charles-Quint des meſures qu'on avoit priſes pour rentrer dans Rhodes, 52. Eſt envoyé en Angleterre pour négocier une entrevûe du Grand-Maître avec Henri VIII. 62. Eſt encore envoyé à Rhodes pour reconnoître la diſpoſition des eſprits, 74. La découverte du projet l'expoſe à un grand danger, 80. Il propoſe au Grand-Maître la conquête de la ville de Modon, qu'il

Digitized by Google

va lui-même reconnoître, 80, 81. Eſt envoyé en Italie pour preſſer l'exécution de ce qui regarde Malte, 82. Eſt chargé de l'acte de la donation pour le porter au Grand-Maître, 86. Meurt en chemin, *ibid.*

Boſio (Thomas) frere du Commandeur, nommé à la priere du Pape & du Grand-Maître par l'Empereur à l'Evêché de Malte, dont il ne prend poſſeſſion qu'après la mort de Clement VII. 113 *& ſeq.*

Botigella, Prieur de Piſe & Général des galeres, reçoit le commandement de la flotte deſtinée à l'expedition d'Afrique, 150. Eloge de ſa valeur, 166 *& ſeq.* Fait raſer la tour d'Alcaïde qui bloquoit Tripoli, & remporte quelques avantages ſur les Infideles, 172 *& ſeq.* Engage le Conſeil à ſe décharger de la défenſe de Tripoli, ou à demander à l'Empereur de la fortifier, 189.

Bourbon (le Connêtable de) ſe jette dans le parti de Charles-Quint, auquel il rend de grands ſervices en Italie, 68 *& ſeq.* Eſt tué aux portes de Rome que ſon armée prend d'aſſaut, & où elle commet d'horribles excès, 70.

Bourbon (le Grand Prieur de) laiſſe des marques de ſa liberalité envers l'Ordre, 165.

C

Chapitre général tenu à Viterbe par le Grand-Maître de l'Iſle Adam, en 1527, 75; à Malte par le même, en 1534, 126.

Charles-Quint forme une ligue contre la France, dans laquelle entrent le Pape Adrien VI. & le Roi d'Angleterre, 20, 21. Fait propoſer à l'Ordre de S. Jean les Iſles de Malte & de Goze avec la ville de Tripoli, 32, 33. Par quels motifs, *ibid.* Les conditions qu'il exige, 34. Suite de cette négociation, 41. Il ſe forme une ligue contre lui enſuite de la bataille de Pavie, 45. Son portrait, 47. Ses Miniſtres font ſaiſir en Italie les revenus de la Religion, 49. Meſures qu'il prend pour faire accepter les propoſitions, touchant l'Iſle de Malte, *ibid & ſeq.* Entre dans les vûes du Grand-Maître touchant la repriſe de Rhodes, à laquelle il s'engage de contribuer d'argent, 53. Donne main-levée des biens de la Religion, *ibid.* Dureté du traitement & des conditions qu'il propoſe à François I. 54. Prend des meſures pour arrêter la Ducheſſe d'Alençon, 55. Conſent au traité ménagé par le Grand-Maître, 56, qu'il honore de pluſieurs marques de diſtinction, 57. Rend le Pape arbitre des conditions de l'inféodation de Malte, *ibid.* Son armée conduite par le Connêtable de Bourbon ravage l'Italie & fait priſonnier Clement VII. 69 *& ſeq.* L'Empereur fait faire des proceſſions pour ſa délivrance, 71. L'arrivée de l'armée Françoiſe commandée par le Marêchal de Lautrec, lui procure la liberté, mais à des conditions deſavantageuſes, 77 *& ſeq.* Traite avec le Pape, & s'engage à faire reconnoître ſon neveu pour Souverain de Florence, 83, 84. Fait expedier à l'Ordre de S. Jean l'acte de donation des Iſles de Malte & de Goze, & de la ville de Tripoli, 85. Leve quelques difficultez formées par ſes Miniſtres touchant les droits de traite & de battre Monnoye, 89 *& ſeq.* nomme Thomas Boſio à l'Evêché de Malte, dont il ne prend poſſeſſion qu'après la mort de Clement VII.

Digitized by Google

qui y avoit nommé le Cardinal Chinuccy, 113 & *ſeq.* Charles-Quint ſollicité par Haſcen Roi de Tunis détrôné par Barberouſſe, & par le Grand-Maître, craignant pour la ville de Tripoli, ſe diſpoſe à paſſer en Afrique, 148 & *ſeq.* Dénombrement de ſa flotte, 150. Elle arrive à Utique avec les ſecours du Pape & de la Religion, 151. L'Empereur aſſiege & prend le fort de la Goulette, 153 & *ſeq.* Met en déroute Barberouſſe venu à ſa rencontre, 156 & *ſeq.* & entre dans Tunis avec le ſecours des eſclaves renfermez dans le Château, & qui s'étoient révoltez, 159 & *ſeq.* Rétablit Haſcen à condition de relever de la Couronne d'Eſpagne, 162, & retient la Goulette, *ibid.* Repaſſe en Sicile, 163. Accorde quelques graces à l'Ordre de S. Jean, *ibid.* Donne des ordres pour l'attaque de Suze qui échoue, 186 & *ſeq.* Ecarte la propoſition du Conſeil de la Religion touchant Tripoli, 190. Forme une ligue contre Soliman, qui ne réuſſit pas par la politique de Doria, 192. Echoue dans une ſeconde expedition en Afrique formée malgré la rigueur de la ſaiſon, & contre l'avis de ſes Généraux, 196 & *ſeq.* Se défend encore de rien faire touchant Tripoli, 210. Renvoye Haſcen Roi de Tunis au Viceroi de Naples, 213. Alarmé des progrès de Dragut, il envoye contre lui Doria avec une flotte, 228, & des ſecours de Sicile & de Naples, 230. Africa eſt aſſiégée & enfin priſe, 231 & *ſeq.* Il fait pourſuivre inutilement Dragut qui animoit le Grand Seigneur à armer contre la Religion, 244 & *ſeq.* Sa flotte ſe joint aux galeres de la Religion à Meſſine, pour s'oppoſer à l'armement du Grand Seigneur, 249 & *ſeq.* Il tâche d'attirer à ſon ſervice le Prieur Strozzi, 316. Fait offrir à la Religion la ville d'Africa, 363 & *ſeq.*

Chaſſe-Diables, aſſocié de Barberouſſe, & pirate comme lui, prend le titre de Roi de Tagiora, & lui en fait hommage, 140. Harcele la garniſon de Tripoli, 141. Eſt attaqué par Muley Haſcen Roi de Tunis, 141. Eſt chargé de la défenſe du fort de la Goulette, 151. Conſeille à Barberouſſe d'égorger les eſclaves Chrétiens, 157. Echoue dans une tentative ſur Tripoli, 170 & *ſeq.*

Chinuccy, Cardinal nommé par le Pape à l'Evêché de Malte contre le gré de l'Empereur & du Grand Maître, renonce à ſes prétentions après la mort de Clement VII. 115 & *ſeq.*

Civita-Vecchia. Le Grand-Maître de l'Iſle-Adam eſt obligé de s'y retirer avec le débris de ſon Ordre, 20: Clement VII. conſent que les vaiſſeaux de la Religion reſtent dans le port, 30.

Clement VII. neveu de Leon X. & ſucceſſeur d'Adrien VI. Sa naiſſance: ſes dignitez: ſes intrigues pour parvenir à la Papauté, 24 & *ſeq.* Son affection pour l'Ordre de S. Jean, dont il avoit été Chevalier, 28. Il aſſigne aux Chevaliers la ville de Viterbe pour leur réſidence, & accorde au Grand-Maître de grandes marques de diſtinction, 30. Celui-ci lui propoſe differens projets d'établiſſemens pour ſon Ordre, 31. Le Pape s'arrête aux Iſles de Malte, 32. Approuve la ligue contre Charles-Quint, 45, & le voyage du Grand-Maître de l'Iſle-Adam en Eſpa-

gne, 49. Il ſe rend chef de la ſainte Ligue : ſes ſuites funeſtes à l'Italie qui l'obligerent à faire & à rompre pluſieurs traitez, & à ſe rendre priſonnier de l'Empereur, 67 *& ſeq.* qui fait faire des proceſſions pour ſa délivrance, 71. Le Cardinal Colonne preſſe inutilement Alarçon chargé de ſa garde, de le faire perir, 72. L'arrivée du Maréchal de Lautrec avec une armée conſidérable détermine l'Empereur à le mettre en liberté, 77. Conditions du traité après lequel il ſe ſauve pendant la nuit déguiſé en marchand, 79. Il remercie le Général François de ſa délivrance, *ibid.* Fait un traité avec l'Empereur, par lequel celui-ci s'engage de faire reconnoître ſon neveu Alexandre de Medicis pour Souverain de Florence : les autres conditions, 83, 84. Obtient la donation des Iſles de Malte & de Goze, & de la ville de Tripoli, en faveur de l'Ordre de S. Jean, 85. Engage l'Empereur à paſſer par-deſſus quelques difficultez touchant les droits de traite & de battre monnoye, 89 *& ſeq.* Nomme le Cardinal Chinucci à l'Evêché de Malte, & ſoutient ſa nomination, 113 *& ſeq.* Ses galeres contribuent à la priſe de Coron, 120 *& ſeq.* & à la défendre l'année ſuivante, 123 *& ſeq.*

Colonne (Pompée) ſupplanté par Jules de Medicis ſon rival dans le Conclave, 24 *& ſeq.* Eſt dépouillé du Cardinalat par ce dernier devenu Pape, ſous le titre de Clement VII. 68. Sollicite Alarçon de le faire perir dans ſa priſon, 72.

Commanderies. Le Roi de Portugal s'engage à ne plus troubler les Chevaliers dans la jouiſſance de ces benéfices, 59. La plûpart des Princes Chrétiens ne s'en font pas de ſcrupule, *ibid.* Meſures priſes par le Grand-Maître pour y remedier, 60.

Commandeurs : uſage que la plûpart faiſoient de leurs biens, 165.

Courtenai (le Prince de) pourquoi la Princeſſe d'Angleterre Marie ne l'épouſe pas, 352 *& ſeq.*

Crato (le Grand Prieuré de) en Portugal. Un different élevé à ce ſujet, eſt terminé ſagement par le Grand-Maître de l'Iſle-Adam, 57, 58.

D

Doria (André) Commandant de la flotte de l'Empereur, aidé de l'eſcadre de la Religion, & des galeres du Pape, prend par capitulation Coron, 119 *& ſeq.* & enſuite Patras, ſeul, 123 ; & défend l'année ſuivante Coron de l'attaque des Turcs, *ibid. & ſeq.* Commande l'eſcadre de l'Empereur dans l'expedition d'Afrique, 153. Défait avec le Grand Prieur Strozzi une eſcadre Ottomane, 177 *& ſeq.* Eſt fait Généraliſſime de la flotte Chrétienne liguée contre Soliman, 191. Les motifs qui l'avoient porté à quitter le ſervice de la France, pour s'attacher à Charles-Quint, *ibid.* Il eſt cauſe par ſa politique du peu de ſuccès de cette ligue, 193. Détourne l'Empereur d'une ſeconde expedition en Afrique, 197. Reçoit ordre de pourſuivre Dragut, 221.

Doria (Jannetin) neveu d'André, fait priſonnier Dragut, & le relâche quatre ans après à la ſollicitation des Genois, 221, 222. A beaucoup de part à la priſe d'Africa, 228 *& ſeq.* Donne inutilement la chaſſe à Dragut, 247.

Dragut, Chef des Corſaires de Barbarie : ſes premiers commencemens, 219 & *ſeq.* Eſt pris par le jeune Doria, & relâché 4 ans après à la ſollicitation des Genois, 222. Succede à Barberouſſe dans le commandement de la flotte Ottomane, 223. Se rend maître d'Africa, 224 & *ſeq.* Indigné de la perte de cette place, il ſollicite le Grand Seigneur à en tirer vengeance ſur la Religion, 244. Il eſt pourſuivi inutilement par Doria, 227. Fait tenter une deſcente dans Malte, 263. Vient pour la ſurprendre, & eſt repouſſé avec perte, 377. Fait ſa place d'armes de Tripoli, & ſe diſpoſe à ſoutenir le ſiége, 387 & *ſeq.* Sollicite Soliman à faire la conquête de Malte, 426. Marques de l'eſtime que le Grand Seigneur faiſoit de ſa valeur & de ſa capacité, 431. Il arrive au ſiége de Malte avec quelque ſecours, 456. Il y eſt bleſſé, 484, & en meurt, 492.

E

Edouard VI. fils de Henri VIII. & de Jeanne Seimours ſa troiſiéme femme, ſuccede à ſon pere, 387 & *ſeq.* Embraſſe la doctrine des Proteſtans : ſuites funeſtes de ce changement autoriſé par le Parlement, 349. Sa mort ; Marie fille aînée de Henri VIII. & de Cathetine d'Arragon lui ſuccede, 351.

Etienne (le Prieur de S.) eſt accuſé de n'avoir point conduit de ſecours à Rhodes : il ſe juſtifie, 13, 14.

Etienne (l'Ordre de S.) établi par Côme de Medicis Duc de Florence, 406. Particularitez qui le concernent, 407, 409 & *ſeq.*

F

Ferdinand, frere de Charles-Quint échoue devant Bude en Hongrie, 194.

Florentins (les) entrent dans la ſainte Ligue, 67. Chaſſent de leur Etat la Maiſon de Médicis, 72, à laquelle l'Empereur s'engage par un traité avec Clement VII. d'en donner la Souveraineté, 83, 84.

François I. donne des ordres pour le ſecours de Rhodes, 16. Suites de ſa priſe à la bataille de Pavie, 45. Son caractere, 46. Il refuſe de ſe racheter aux conditions propoſées par Charles-Quint, 47, 54. L'arrivée de ſa ſœur & du Grand-Maître de l'Iſle-Adam le conſole ; marques de ſon eſtime pour ce dernier, *ibid.* & *ſeq.* Il ſigne enfin le traité ménagé par celui-ci, & repaſſe en France, 56, 57.

G

Gelves : entrepriſe ſur cette Iſle, heureuſe d'abord, mais enfin très-funeſte par la faute de Lacerda, à l'Eſpagne, à la Religion, au Pape & au Duc de Florence, 391 & *ſeq.*

Genois (les) alarmez de l'approche de Barberouſſe, s'en débaraſſent en lui remettant Dragut, 222.

Goulette (la) fort ſitué à douze mille de Tunis, 152. Aſſiégé & pris par Charles-Quint, 153 & *ſeq.* qui le retient, 162.

Goze, iſle voiſine de celle de Malte propoſée aux Chevaliers de Saint Jean, 32 & *ſeq.* Deſcription de cette Iſle, 43. Elle eſt enfin donnée à l'Ordre, 85. Les conditions, *ibid.* Le Grand-Maître de l'Iſle-

Digitized by Google

Adam pourvoit à ſa ſureté, 99. Le Grand-Maître d'Omedes s'obſtine à ne la point défendre, 257. Sa ſituation, 272. Elle eſt ravagée, & le Château livré lâchement par le Gouverneur à la flotte Ottomane, 273 *& ſeq.*

Grand-Maître de S. Jean (le) a la premiere place à la droite du Trône, quand le Pape tient Chapelle, 30. Autres marques de diſtinction qui lui ſont accordées par le même Pape Clement VII. *ibid.* Rang qui lui doit être déferé, 361. Il eſt invité au Concile de Trente, 415, où il envoye un Ambaſſadeur, 416.

H

Hamida, fils aîné de Haſcen Roi de Tunis ſe ſouleve contre lui pendant ſon voyage à la Cour de l'Empereur: ſous quels prétextes, 213, & lui fait crever les yeux, 217.

Haſcen (Muley) comment il parvient au Royaume de Tunis, 142. Eſt attaqué par Barberouſſe, & obligé de ſortir de ſa Capitale, 145. Implore le ſecours de Charles-Quint, 147. Eſt rétabli: à quelles conditions, 162, 163. Demande du ſecours à la Religion pour reprendre le port de Suze, 185. Paſſe à Naples pour ſolliciter du ſecours contre Barberouſſe qui menaçoit Tunis & Tripoli, 211. Hamida ſon fils aîné ſe ſouleve contre lui pendant ſon abſence, & lui fait crever les yeux à ſon retour, 213 *& ſeq.*

Henri VIII. reçoit froidement le Député du Grand-Maître de l'Iſle-Adam, 16. Prétend réunir à ſon Domaine les revenus de toutes les Commanderies de l'Ordre de S. Jean, 59. Ses procedez violens à l'égard des Ambaſſadeurs du Grand Maître, 60. Il ſe regarde comme l'arbitre de la Chrétienté, & pourquoi, 61. L'Iſle-Adam ſe rend auprès de lui: comment il en eſt reçû, 62 *& ſeq.* Le Roi promet de contribuer à l'entrepriſe ſur Rhodes, 65. Confirme les privileges de l'Ordre, & fait des preſens au Grand-Maître, 66. Excès où le porte ſa paſſion pour Anne de Boulen, contre le ſaint Sége, les Eccleſiaſtiques, le fameux Polus & ſa Famille, les Héretiques mêmes, & enfin l'Ordre de S. Jean qu'il dépouille de ſes biens, 132. Ses dernieres actions, 347. Il meurt incertain de la véritable Religion, 349. Suites de ſa mort, *ibid.*

J

Jean de Jeruſalem (l'Ordre de S.) abandonne l'Iſle de Rhodes & les places voiſines, 2. Arrive dans l'iſle de Candie après avoir eſſuyé une violente tempête, 3. Le Grand-Maître y en fait la revûe, 4. Se retire à Meſſine, 10, 11; & de là auprès de Cumes, 19. Enſuite à Civita-Vecchia, 20. Le Chevalier Jules de Médicis eſt élû Pape, ſous le nom de Clement VII. 28; & donne à la Religion beaucoup de marques de bienveillance, 30 *& ſeq.* La ville de Viterbe eſt aſſignée à l'Ordre pour le lieu de ſa réſidence, *ibid.* Les iſles de Malte & de Goze avec la ville de Tripoli lui ſont offertes de la part de l'Empereur Charles-Quint, 32 *& ſeq.* Ses Miniſtres font ſaiſir les revenus de la Religion en Italie, 49. Le Grand-Maître en obtient main-levée, 53, & promeſſe de l'Empereur & du Roi de

Digitized by Google

Portugal de contribuer à l'entrepriſe de Rhodes, & de ne plus troubler l'ordre des benéfices, 53, 59. Pluſieurs Princes ne ſe font point de ſcrupule de ce dernier article, *idem & ſeq.* La peſte oblige les Chevaliers de ſe retirer une partie à Nice, & une partie à Villefranche, 64, d'où ils ſe raſſemblent à Viterbe, *ibid.* L'Ordre eſt mis en poſſeſſion des iſles de Malte & de Goze, & de la ville de Tripoli, 88, & s'y rend, 94, 95. Les Chevaliers en prennent le nom, 98. Les galeres de la Religion contribuent à la priſe de Coron, & s'emparent du château d'Ardinel, 120 *& ſeq.* & obligent l'année ſuivante les Turcs à ſe retirer de devant Coron, 123 *& ſeq.* Un differend entre deux Particuliers, & ſuivi de voyes de fait, cauſe de grands troubles parmi les Chevaliers, 128 *& ſeq.* Vices qui s'étoient introduits dans l'Ordre, 132, qui eſt fort maltraité par Henri VIII. 135. Secours qu'il donne à Charles-Quint pour ſon expedition d'Afrique, 150. Les Chevaliers ſe diſtinguent a la priſe du fort de la Goulette, 153 *& ſeq.* Eloge de la liberalité & ducourage de pluſieurs Commandeurs, 165, 166. Ils forment une entrepriſe ſur Suze qui échoue par la faute du Général de l'Empereur, 186 *& ſeq.* Le Conſeil propoſe à l'Empereur, ou de reprendre Tripoli, ou de la faire fortifier, 189. Il s'en défend adroitement, 190. La Religion entre dans une ligue contre Soliman, qui ne réuſſit pas par la politique de Doria, 195. Perd un grand nombre de Chevaliers dans la malheureuſe expedition de l'Empereur contre Alger, 196 *& ſq.* Fait encore de nouvelles inſtances touchant Tripoli, mais auſſi inutiles, 209 *& ſeq.* Valeur des Chevaliers à la priſe d'Africa, 234 *& ſeq.* La flotte de la Religion ſe joint à celle de l'Empereur pour s'oppoſer à l'armement du Grand Seigneur, 249 *& ſeq.* dont les troupes s'emparent de Tripoli, 280 *& ſeq.* Il s'excite des diviſions dans l'Ordre par la paſſion du Grand-Maître d'Omedes, 301 *& ſeq.* Généroſité des Chevaliers, lorſqu'il s'agit de fortifier Malte, 331. Tentative ſur Zoare, funeſte à la Religion, 333 *& ſeq.* qui rentre en la poſſeſſion de ſes biens en Angleterre, 356, 357. Pourquoi l'Ordre n'accepte point la ville d'Africa, 363 *& ſeq.* Un differend au ſujet de l'enlevement de quelques galeres, cauſe de la diviſion dans l'Ordre, 378 *& ſeq.* qui perd beaucoup de monde à la funeſte expedition de Gelves, malgré les ſages avis du Grand-Maître, 388 *& ſeq.* Le Grand-Maître eſt invité au Concile de Trente, 415. L'Ambaſſadeur de la Religion y aſſiſte, & prend ſéance parmi les autres Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens, 416, & y ſoutient les droits de ſon Ordre, *ibid.* Les galeres ſe joignent à la flotte de Philippe II. pour la conquête du Pignon de Velez, 417 *& ſeq.* Tous les Chevaliers ſont citez à Malte menacée d'un ſiége par Soliman, & ſe diſpoſent chrétiennement à le ſoutenir, 435 *& ſeq.* Le Grand-Maître fait une revûe exacte de ce qu'il y avoit de troupes, & leur aſſigne leur poſte, 441 *& ſeq.* Leur valeur pendant ce ſiége, 455 *& ſeq.* Barbarie inouïe des aſſiégeans, exeercée ſur les corps de quelques Chevaliers après

après leur mort, 142.

L

Lacerda (Jean de) Duc de Medina-Celi, Viceroi de Sicile, propoſe le ſiége de Tripoli à Philippe II. qui donne ſes ordres pour cette expedition, 387 *& ſeq.* La Religion entre auſſi dans ce projet, que Lacerda abandonne pour s'attacher à Gelves, 390, 391. Il s'obſtine à ce dernier parti, malgré l'oppoſition du Grand-Maître qu'il trompe, 392. L'entrepriſe ſur Gelves lui réuſſit après quelques difficultez, 398; mais il ſe laiſſe ſurprendre par la flotte Ottomane, qui tue ou fait priſonniers tous ceux que les maladies avoient épargnez, 399 *& ſeq.* Il ſe rend en Sicile, après avoir laiſſé la défenſe de la forteresſe au Capitaine de Sande, 404.

Lautrec (le Maréchal de) s'approche de Rome avec une armée conſidérable, 77. Ce qui oblige l'Empereur de traiter de la délivrance de Clement VII. *ibid. & ſeq.* Le Pape en écrit au Général François pour l'en remercier, 79.

Ligue entre l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & le Pape, contre la France, 21. Entre Clement VII. le Roi d'Angleterre & les Vénitiens contre Charles-Quint, après la bataille de Pavie, 45. Elle eſt appellée la SAINTE LIGUE, 67. Ses ſuites, 68 *& ſeq.*

L'Iſle-Adam (le Grand-Maître Villiers de) donne quelques ordres pour l'exécution du traité avec Soliman, & met à la voile pour Candie, 1; où il arrive après avoir eſſuyé une violente tempête, 3, 4. Eſt reçû dans la Capitale ſuivant ſa dignité, 5. Se plaint de la conduite des Vénitiens pendant le ſiége de Rhodes, *ibid.* Remet à la voile pour l'Italie, & envoye des Ambaſſadeurs à la plûpart des Princes Chrétiens, 7. Obtient une Bulle pour tenir les Chevaliers dans l'obéiſſance, 9. Arrive après bien des dangers à Meſſine, 10, 11. Reception qui lui eſt faite en cette Ville, 12. Il cite ceux qui avoient été chargez de conduire du ſecours à Rhodes, 13. Ils ſont tous abſous, 17. Il empêche le mauvais effet de ces procedures, 18. Tient pour cet effet une aſſemblée à Meſſine, *ibid.* Eſt obligé par une peſte affreuſe de ſe retirer auprès de Cumes, où il campe, 19, & de là à Civita-Vecchia, 20. Comment il eſt reçû à Rome & du Pape Adrien VI. 22, 23. La garde du Conclave lui eſt confiée après la mort de ce Pape, 24. La part qu'il prend à l'élection de Clement VII. 28. Il rend compte du ſiége de Rhodes à ce Pontife, dont il reçoit de grandes marques de conſidération, 29 *& ſeq.* Il lui propoſe divers établiſſemens pour ſon Ordre, 31. Le Pape s'arrête aux Iſles de Malte & de Goze, 32. Le Grand-Maître envoye des Ambaſſadeurs à Charles-Quint pour lui en faire la propoſition, 33. Malgré la dureté des conditions propoſées par l'Empereur, il envoye des Commiſſaires pour reconnoître les places, 35. Il écoute avec plaiſir la propoſition d'une ligue contre Soliman, & d'une tentative ſur Rhodes, 37 *& ſeq.* Suites de l'une & de l'autre, 40. Il envoye au Pape la relation que lui font les Commiſſaires des Iſles de Malte & de Goze, 41 *& ſeq.* Il refuſe de ſe charger de la ville de Tripoli, 44. Il conduit en Eſpagne la Ducheſſe d'Alençon, à la ſollicitation de la Reine de France Regente, avec laquelle il a pluſieurs con-

ferences à Marſeille, 48, 49. Paſſe en Eſpagne accompagné du Commandeur Boſio, 51. Suite de ſon ſéjour en cette Cour, où il a pluſieurs entretiens avec l'Empereur & le Roi de France, & reçoit de l'un & de l'autre pluſieurs marques d'eſtime, 52 & *ſeq.* Termine un different élevé en Portugal au ſujet du Grand Prieuré de Crato, 57, 58. Se rend auprès de Henri VIII. Comment il en eſt reçû, 62 & *ſeq.* Succès de ſon voyage, 65, 66. Renvoye Boſio à Rhodes, 74. Tient un Chapitre général à Viterbe, 75. Ne rejette point la propoſition de la conquête de Modon; mais preſſe auparavant l'exécution de ce qui regarde Malte, 82. Le Pape à ſa ſollicitation obtient de l'Empereur la concluſion de cet article, 85. Il fait prendre poſſeſſion des Iſles de Malte & de Goze, & de la ville de Tripoli, 87 & *ſeq.* Fait lever quelques difficultez formées par les Miniſtres de l'Empereur touchant les droits de traite & de battre monnoye, 89 & *ſeq.* Donne ſes ordres pour mettre les lieux en état d'être habitez ſurement, 96 & *ſeq.* mais ſans s'y attacher entierement, & pourquoi, 97, 98. Pourvoit à la ſureté de Goze & de Tripoli, 99 & *ſeq.* Tente l'exécution du projet ſur la ville de Modon, qui échoue après d'heureux commencemens, 102 & *ſeq.* Il demande à l'Empereur de concert avec le Pape la nomination de Thomas Boſio à l'Evêché de Malte, 113. Suite de cette affaire qui ne finit que par la mort de Clement VII. 115. Prend de ſages précautions en cas d'attaque de la part de Barberouſſe, 125. Tient un Chapitre Général, où il fait divers réglemens, 126. Eſt extrêmement affligé d'un different entre deux particuliers, ſuivi de voyes de fait & de meurtres, 128 & *ſeq.* Autres ſujets du chagrin, qui occaſionnerent ſa mort, 132. Son éloge, 136.

Londres (le Prieur de S. Jean de) avoit ſéance dans le Parlement en qualité de premier Baron, 136.

M

Malte propoſée par les Miniſtres de Charles-Quint pour ſervir de réſidence aux Chevaliers de S. Jean, 32, agréée par le Pape Clement VII. *ibid.* Les Ambaſſadeurs du Grand-Maître de l'Iſle-Adam en font la propoſition à l'Empereur, 32, qui propoſe pluſieurs conditions, 34. Le Grand Maître envoye des Commiſſaires pour reconnoître l'Iſle, *ibid.* Rapport de l'état où ils la trouvent, 41 & *ſeq.* L'Empereur prend des meſures pour accelerer l'acceptation des propoſitions, 49 & *ſeq.* & promet de rendre le Pape arbitre des conditions de l'inféodation, 57. Le traité ſe conclut enfin à la ſollicitation du S. Pere, 85. Les conditions de cette donation, tant pour le temporel que pour l'Evêché de Malte, *ibid.* & 86. L'acte en eſt envoyé au Grand Maître, qui en demande la confirmation au Pape: celui-ci en fait dreſſer une Bulle, 87. L'Ordre en eſt mis en poſſeſſion, 88. Quelques difficultez au ſujet des droits de traite & de battre monnoye, ſont heureuſement levées, 89 & *ſeq.* Situation & particularitez de cette Iſle, 94. Tout l'Ordre y eſt tranſporté, 95. On y fait quelques fortifications, 96. La flotte Ot-

Digitized by Google

tomane ſe préſente devant un des ports de l'Iſle, 259 : y fait une deſcente, & aſſiege Malte : quelques particularitez touchant cette Iſle, 264, 265. La valeur de Villegagnon, & un avis ſuppoſé d'un ſecours que Doria alloit amener, font lever le ſiége, 270 *& ſeq.* Le Prieur Strozzi y fait faire quelques fortifications, 328 *& ſeq.* auſſi-bien que le Grand-Maître de la Sangle, 373. Un ouragant furieux y cauſe une grande perte, 374 *& ſeq.* Soliman penſe à s'en rendre maître, 421. La priſe d'un gallion dans lequel ſes femmes étoient intereſſées, acheve de l'y déterminer, *ibid. & ſeq.* Meſures que prend le Grand-Maître ſur ces avis, 432 *& ſeq.* Situation de cette Iſle, 437. Differens poſtes occupez par chaque Lague, 441 *& ſeq.* La flotte Ottomane paroît enfin devant l'Iſle, 444. Campe proche le village de Sainte Catherine, 447, & commence l'attaque par le fort de S. Elme, 451. Particularitez de ce ſiége, *ibid. & ſeq.* où le fameux Dragut arrive enfin, 456, & eſt tué, 491.

Malte (les Chevaliers de) Voyez *Jean de Jeruſalem* (les Chevaliers de S.)

Marie fille aînée de Henri VIII. & de Catherine d'Arragon, eſt d'abord déclarée bâtarde, & enſuite reconnue par ſon pere à l'article de la mort, 347. Son caractere, 348. Elle ſuccede à ſon frere Edouard VI. 351. Epouſe Philippe fils de l'Empereur Charles-Quint, 352 *& ſeq.* Mais ne peut le faire reconnoître pour Roi d'Angleterre, 355. Elle éteint le ſchiſme & proſcrit l'hereſie, 356. Reſtitue les biens Eccleſiaſtiques, & particulierement ceux de l'Ordre de S. Jean, 357.

Martin (Antoine de S.) Prieur de Catalogne ſe juſtifie de n'avoir point conduit de ſecours à Rhodes, 14.

Médicis (la Maiſon de) eſt chaſſée de Florence après la priſon de Clement VII. 72, eſt miſe en poſſeſſion de cette Souveraineté par Charles-Quint, 83, 84.

Médicis (Alexandre de) petit neveu ou fils de Clement VII. obtient de Charles-Quint dont il épouſe la fille naturelle, la Souveraineté de Florence, 83. Se rend odieux, & eſt poignardé par des conjurez, à la tête deſquels étoit Strozzi, 181.

Médicis (Côme de) ſuccede à Alexandre de Médicis, à l'âge de ſeize ans, 182. Se ſaiſit des auteurs de ſa mort, & en tire vengeance, 183. Etablit l'Ordre de S. Etienne, 406, 407. Evenement tragique dans ſa famille, *ibid. & ſeq.*

Meſſine, ville & port de Sicile, où le Grand-Maître de l'Iſle-Adam ſe retire avec les débris de ſon Ordre, 10, 11. Comment il y eſt reçû, 12. Il eſt obligé d'en ſortir, 19.

Modon, ville ſituée dans la Morée : le Commandeur Boſio en propoſe la conquête au Grand-Maître, & va reconnoître la place, 80 *& ſeq.* Suites de cette entrepriſe, favorable d'abord, mais enfin malheureuſe, 102 *& ſeq.*

Montmorency (Anne de) Maréchal de France, petit neveu du Grand-Maître de l'Iſle-Adam, va au devant de lui à ſon arrivée à Rome, 22. Il l'engage à conduire en Eſpagne la Ducheſſe d'Alençon, 48.

Muſtapha, beau-frere de Soliman, eſt aſſiégé dans le grand Caire par les rebelles d'Egypte dont il étoit Gouverneur, 35. Soliman envoye le Général Achmet à ſon ſecours, 36. Suite de cette révolution, *ibid. & ſeq.*

Muſtapha, Officier Turc; ſon caractere, 431. Reçoit la conduite de l'expedition contre Malte, *ibid.*

N

Noailles (Antoine de) Ambaſſadeur de Henri II. en Angleterre, traverſe le mariage de la Princeſſe Marie avec Philippes II. 354. réuſſit à empêcher qu'il ne ſoit reconnu Roi d'Angleterre, 355.

O

Omedes (Jean d') 3. Grand Maître de la Langue d'Arragon, parvient à cette Dignité par intrigue; préjugez fâcheux de ſon gouvernement, 175. rejette avec entêtement les avis du péril qui menaçoit les Etats de la Religion, & s'obſtine à ne point pourvoir à leur défenſe, 231. *& ſeq.* refuſe au Gouverneur de Malte aſſiegée les ſecours qu'il lui demandoit, 266. *& ſeq.* Artifice dont il couvre la lâcheté du Gouverneur de Goze, ſa créature, 276. Il engage d'Aramon, Ambaſſadeur de France, à empêcher le ſiege de Tripoli, 277. 278. La perte de Tripoli dont il craint d'être accuſé, lui fait prendre le parti d'en rejetter la cauſe ſur d'Aramon, Ambaſſadeur de France, & le Gouverneur de Valier, 301. *& ſeq.* il fait ſoupçonner le premier d'intelligence avec les Turcs, *ibid. & ſeq.* & s'obſtine à perdre le dernier, 305. Suites de cette affaire, où il met tout en œuvre, 306. *& ſeq.* Le Commandeur de Villegagnon lui réſiſte ſeul, 308. *& ſeq.* Mauvais traitement dont il uſe à l'égard du Prieur Strozzi, 323. *& ſeq.* La jalouſie qu'il en conçoit, lui fait propoſer une tentative ſur Zoare, qui eſt très funeſte à la Religion, 333. Sa mort, ſes bonnes & mauvaiſes qualitez, 357.

P

Philippes II. fils de Charles-Quint épouſe Marie Reine d'Angleterre, ſans pouvoir en être reconnu Roi, 352. *& ſeq.* approuve l'entrepriſe du Viceroi de Sicile ſur Tripoly, & donne des ordres pour l'exécution, 388. *& ſeq.* Suites funeſtes de cette expedition, où il périt plus de 14 mille hommes, 406. Il s'empare du Pignon de Velez avec le ſecours de la Religion, 418. *& ſeq.* Inquieté de l'armement du Grand Seigneur, il donne ſes ordres pour la défenſe de Malte, 432, 434.

Pialy, Amiral de la flotte Ottomane: comment parvenu à cette Dignité, 430. eſt fait chef de l'expedition contre Malte, *ibid.*

Pie IV. fournit une ſomme pour ſecourir Malte menacée d'un ſiege, 434.

Pignatelli, Viceroi de Sicile, ſe trouve au débarquement du Grand Maître de l'Iſle-Adam à Meſſine 12. lui fait des offres avantageuſes de la part de l'Empereur, *ibid.* donne aux Ambaſſadeurs du Grand Maître l'inveſtiture des Iſles de Malte & de Goze, & de la ville de Tripoly, & les en met en poſſeſſion, 88.

Pignon de Velez, Forteresse dans le Royaume de Fez, conquise par la flotte de Philippes II. & de ses Confederez, 418. *& seq.*

Polus persecuté dans sa personne & dans ses parens par Henri VIII. pour avoir refusé d'approuver son divorce, 134. *& seq.* est créé Cardinal, *ibid.* est fait Légat, 356.

Pont (Pierre du) Grand Maître, son caractere, 137. se rend à Malte, 138. sollicite Charles-Quint de passer en Afrique contre Barberousse, 147. Preuves de son attachement à l'observance de la Regle, 164. sa mort, *ibid.*

Portugal (Le Roi de) s'engage à ne plus troubler les Chevaliers dans la jouissance des Commanderies, & à contribuer à l'entreprise de Rhodes, 59.

Prieur de l'Eglise, premiere Dignité Ecclésiastique de l'Ordre; ses prerogatives, 6.

R

Rhodes; tentative formée par le Commandeur de la Roche-Aimon, pour y rentrer, 37. ses suites, 38. L'Empereur Charles-Quint & le Roi d'Angleterre promettent d'y contribuer, 51. 59. 65. Le Metropolitain Grec presse l'exécution de l'entreprise, 74. Bosio y est renvoyé pour reconnoître la disposition des esprits, 75. Le projet est découvert, 80.

Roche-Aimon (La) Commandeur de l'Ordre de Saint Jean, forme une entreprise sur Rhodes, 37.

Rome prise par l'armée du Connétable de Bourbon, qui y exerce d'horribles excès pendant deux mois, 70.

Romegas (Le Commandeur de) le plus fameux Chevalier de son tems; son caractere, 411. ses principales prises, 412, 421.

S

Saint Paille (Didier de) Grand Maître, meurt en chemin pour se rendre à Malte, 175.

Sangle (Claude de la) de la Langue de France, & Grand Hospitalier, est élû Grand Maître; joye de son élection à Rome, où il résidoit en qualité d'Ambassadeur, 360. comment il est reçû à Messine, 361, 362. n'accepte point la ville d'Africa, que l'Empereur lui offre, 363. *& seq.* fait ajouter de nouvelles fortifications en differens endroits de l'Isle, 373. Sa mort, 384.

Sante (Alvare de) Capitaine fameux, laissé par Lacerda dans Gelves, y signale son courage, 404. est fait prisonnier, 405.

Setia, Ville de l'Isle de Candie, où aborde le Grand Maître de l'Isle-Adam, 32, 5.

Sforce (François) Duc de Milan, entre dans une ligue contre la France, 21. il s'étoit emparé de ce Duché au préjudice des Princes de la Maison d'Orleans, 45. il négocie une ligue contre Charles-Quint, 46.

Simeoni (Paul) Commandeur de Turin, & esclave de Barberousse, fait révolter ses compagnons, & oblige ce Corsaire d'abandonner Tunis, 159. *& seq.* est fait Général des galeres, 185.

Sinan le Juif, Associé de Barberousse, 140. est chargé de la défense du Fort de la Goulette, 151. dissuade à Barberousse d'égorger les esclaves Chrétiens, 157, s'oppose à la descente de la flote Ottomane dans Malte, 262.

Digitized by Google

Soliman fait étrangler Amurat fils de Zizim avec ſes enfans, 6. envoye le Bacha Achmet en Egypte pour y apaiſer les troubles excitez contre Muſtapha, 35. & ſon favori Ybrahim, pour ſe défaire d'Achmet lui-même qui s'y étoit auſſi révolté, 40, 41. reçoit l'hommage de Barberouſſe pour le Royaume d'Alger, 139. forme un armement extraordinaire pour la conquête de Tunis, qu'il confie a ce Corſaire, qui ravage les côtes de l'Italie & de la Sicile, 143, 144. eſt attaqué par une ligue des Princes Chrétiens, & déclare la guerre aux Vénitiens, 192, 193. Succès de ſes armes en Hongrie, 194. donne le commandement de ſa flotte à Dragut après la mort de Barberouſſe, 223. à la ſollicitation duquel il arme puiſſamment contre la Religion, 244. *& ſeq.* Dénombrement de ſa flotte, 251. Elle ravage les côtes de Sicile, 258. ſe préſente devant Malte, où elle fait quelques tentatives, que la valeur de Villegagnon & un avis ſuppoſé rendent inutiles, 259. *& ſeq.* elle ravage l'Iſle de Goze, 273. *& ſeq.* & marche à Tripoli, 278. qu'elle prend par la trahiſon & la lâcheté de ſes habitans, 291. *& ſeq.* Il donne des ordres pour ſecourir Tripoly, 394. Sa flote bat l'armée des Princes Chrétiens, 403. Il penſe à conquerir Malte, 421. La priſe d'un gallion auquel s'intereſſoient ſes femmes, acheve de l'y déterminer, *ibid. & ſeq.* Mahomet le plus ancien des Bachas, s'y oppoſe, 428. mais inutilement, & Soliman diſpoſe tout pour cette guerre, 429. dont il donne la conduite à Pialy & à Muſtapha. Qualitez de l'un & de l'autre, 430, 431. Dénombrement de ſa flote, qui paroît enfin devant Malte, 444. débarque en bonne ordonnance, & campe proche du village de Sainte Catherine, 447. L'attaque commence par le Fort de S. Elme, 451. particularitez de ce ſiege, *ibid. & ſeq.*

Strozzy, Prieur de Capoue, & Géneral des galeres, défait avec André Doria, une flotte Ottomane auprès de Corfou, 177. *& ſeq.* paſſe en Italie, & de-là en France pour venger la mort de ſon pere cauſée par la maiſon de Medicis, 179. *& ſeq.* quitte le ſervice de la France, & ſe trouve très embaraſſé, 325. Mauvais traitement que lui fait le Grand Maître d'Omedes, *ibid. & ſeq.* il revient à Malte, & travaille à y faire quelques fortifications, 328. *& ſeq.* eſt défait avec grande perte dans une tentative ſur la ville de Zoare, 333. *& ſeq.* eſt encore fait Géneral des galeres, 345. pourquoi il n'eſt point élû Grand Maître, 358. *& ſeq.* Le Roi de France lui offre le Généralat de ſes galeres, 378. il ſe démet du Généralat des galeres de la Religion, 370. s'embarque pour paſſer en Toſcane, & eſt tué en allant découvrir une Place dont il vouloit s'emparer, 371. ſon corps eſt inhumé à Portercole, & déterré depuis par ordre du Duc de Florence, 372.

T

Tolede (Dom Garcie de) fils du Viceroi de Naples, conduit un puiſſant ſecours au ſiege d'Africa, 231. *& ſeq.* eſt fait chef de l'entrepriſe heureuſe ſur la Forteresſe du Pignon de Velez, 419. Eſt chargé par Philippe II. de ſecourir Malte, pour préſerver la Sicile, dont il

Digitized by Google

étoit Viceroi, 432, 434. Sa lenteur affectée à exécuter ces ordres, le rend ſuſpect à la plûpart des Chevaliers, 487 *& ſeq.*

Tripoly, Ville ſituée ſur les côtes d'Afrique, propoſée par les Miniſtres de l'Empereur Charles-Quint aux Chevaliers de S. Jean, 32. ſa ſituation, 44. pourquoi le Grand Maître refuſe de s'en charger, *ibid.* elle lui eſt cependant donnée : les conditions, 85. le gouvernement en eſt donné à Gaſpard de Sangueſſe, Commandeur d'Aliagne, 89. & confirmé par le Grand Maître, 99. Chaſſe-Diables eſſaye inutilement de la ſurprendre, 170. *& ſeq.* Le Conſeil par l'avis de Botigella propoſe à l'Empereur ou de reprendre cette Place, ou de la faire fortifier : il détourne adroitement l'un & l'autre, 189. la Religion y fait faire quelques ouvrages après un ſecond refus de l'Empereur, 210. *& ſeq.* elle eſt aſſiegée ; état où elle ſe trouvoit, 280. *& ſeq.* & priſe par capitulation, par la lâcheté & la trahiſon de ſes habitans, 291. *& ſeq.*

Tunis, Capitale du Royaume de ce nom, ſa ſituation, 144. ouvre ſes portes à Barberouſſe, qui ſe diſoit le vengeur des droits de l'aîné du dernier Roi, 145. Elle eſt repriſe par Charles-Quint dont l'armée exerce d'horribles cruautez, 159. *& ſeq.* la Couronne en eſt rendue à Haſcen avec hommage au Roi d'Eſpagne, 162.

Turcs (Les) ſont battus par l'eſcadre de l'Empereur commandée par André Doria, & les galeres du Pape & de la Religion, 122. *& ſeq.* auprès du canal de Corfou, 177. *& ſeq.* Ils s'emparent du port de Suze, 185. & de Tripoli, 280. *& ſeq.* remportent de grands avantages ſur la Religion dans l'entrepriſe ſur Zoare, 333, & dans celle contre Gelves ſur l'Eſpagne & les autres Confederez, 403. *& ſeq.* leur flotte paroît devant Malte, 444. & commence le ſiege par l'attaque du Fort S. Elme, 451. particularitez de ce ſiege, *ibid. & ſeq.* Dragut y arrive avec quelques renforts, 456.

V

Valette (La) Commandeur de la Langue de Provence, eſt fait Gouverneur de Tripoly, 218. prend des meſures ſages pour s'y défendre, 219.

Valette (Jean de la) eſt élû Grand-Maître, 384. Il remedie aux abus touchant la perception des Reſponſions dans l'Allemagne & l'Etat de Veniſe, 385. *& ſeq.* décharge le Maréchal de Vallier des accuſations formées contre lui, 387. propoſe de concert avec le Viceroi de Sicile au Roi d'Eſpagne le ſiege de Tripoli, 388. s'oppoſe à celui de Gelves, 391. engage le Viceroi à repaſſer en Italie, 400 : lui envoye quelques ſecours, 401. donne avis à Doria que la flote Ottomane s'avançoit, 402. Philippes II. lui demande la jonction des galeres de la Religion, pour s'emparer du Pignon de Velez, 419. Informé du deſſein du Grand Seigneur ſur Malte, il pourvoit à tout, 432. *& ſeq.* ſon caractere, 434, 435. Il ſe diſpoſe chrétiennement au ſiege, 437. fait la revûe exacte de ce qu'il y avoit de troupes, & leur aſſigne leur poſte, 441. *& ſeq.* veut lui-même paſſer dans le Fort de S. Elme, 433.

Vallier (Gaſpard de) Maréchal de

l'Ordre, & Commandant dans Tripoly, odieux au Grand Maître d'Omedes, & pourquoi, 279. ſe diſtingue au ſiege de cette Place par ſa valeur, ſa pieté & ſa fermeté, *ibid. & ſeq.* eſt mis en liberté à la priere de l'Ambaſſadeur de France, 300. Le Grand Maître entreprend de le perdre; Villegagnon prend ſa défenſe, 305. *& ſeq.* il eſt abſous par le Grand Maître de la Valette, 387.

Vega (Dom Juan de) Viceroi de Sicile, conduit en Afrique le ſiege d'Africa, & s'en attribue la gloire, 231. *& ſeq.* Honneurs qu'il rend au Grand Maître de la Sangle, 361, 362.

Vénitiens (Les) avoient vû avec inſenſibilité la perte de Rhodes: reproches qui leur ſont faits à ce ſujet, 56. refuſent d'attaquer les Turcs, 120. & d'entrer dans une ligue contre Soliman qui leur déclare neanmoins la guerre, 192.

Villegagnon (Nicolas Durand de) Chevalier de S. Jean, ſe diſtingue au ſiege d'Alger, 200. quelques particularitez qui le concernent, 251. *& ſeq.* il rend de grands ſervices, tant pour prévenir, que pour rendre inutile la deſcente de la flote Ottomane dans l'Iſle de Malte, 252, 254, 266. *& ſeq.* prend la défenſe du Maréchal de Valier, 308.

Viterbe eſt accordée par Clement VII. aux Chevaliers de S. Jean pour le lieu de leur réſidence, 30. Le Grand Maître de l'Iſle-Adam y tient un Chapitre Général, 75.

Y

Ybrahim, favori de Soliman, eſt envoyé en Egypte pour s'oppoſer à la rebellion d'Achmet, 40. dont il envoye la tête au Grand Seigneur, 41.

Z

Zoare, Ville de la Province de Tripoly. Tentative du Prieur Strozzi ſur cette Place, très funeſte à la Religion, 333. *& ſeq.*
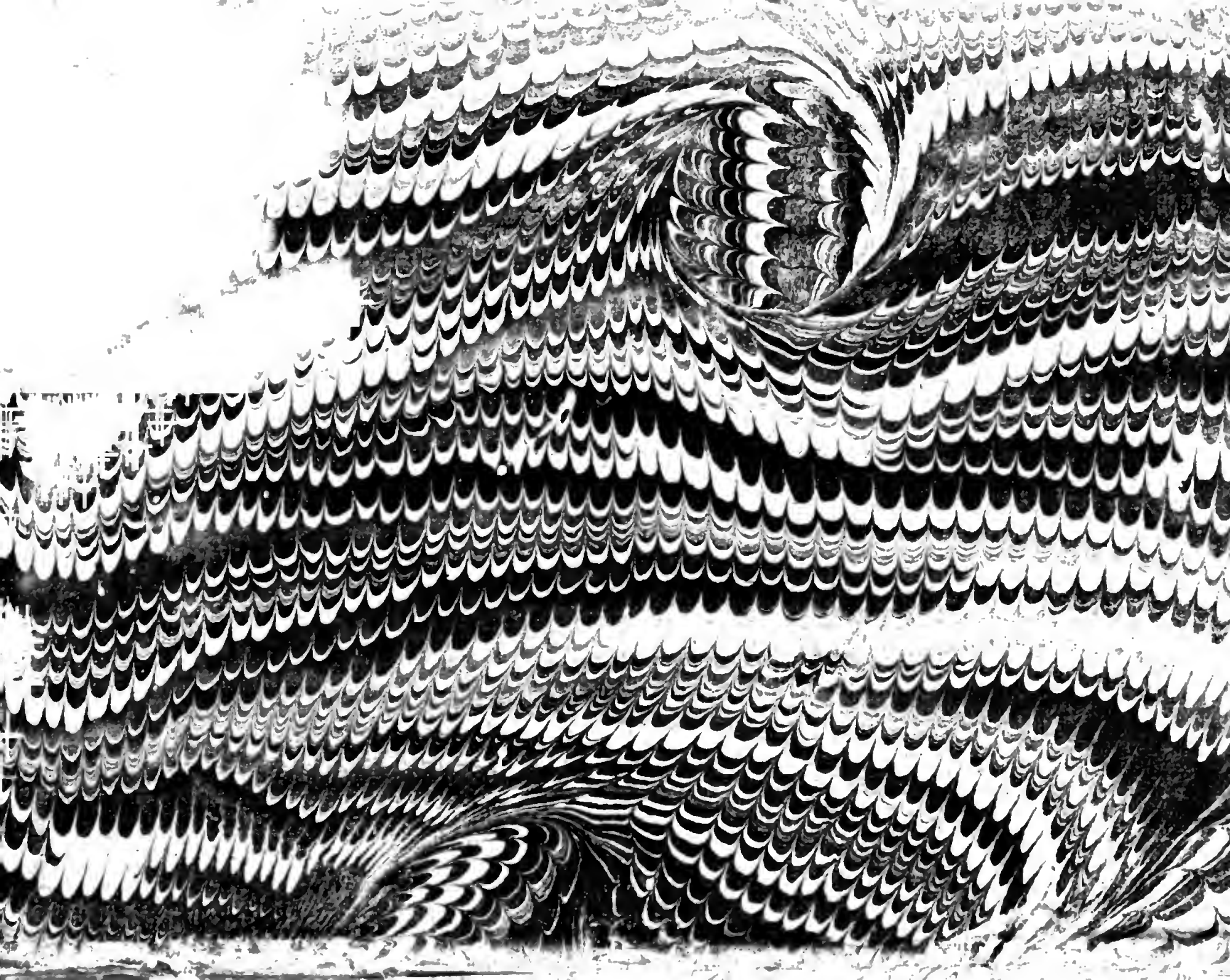
Fin du troiſiéme Volume.